HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE
AU XVᵉ ET AU XVIᵉ SIÈCLE





Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE
DE
L'IMPRIMERIE
EN FRANCE
AU XVE ET AU XVIE SIÈCLE

PAR A. CLAUDIN
LAURÉAT DE L'INSTITUT

TOME QUATRIÈME

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE LÉOPOLD DELISLE
MEMBRE DE L'INSTITUT
PAR PAUL LACOMBE
BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXIV



Les pages intermédiaires sont blanches

Imprimé

par Décision de M. le Garde des Sceaux

Ministre de la Justice

pour l'Exposition universelle de 1900



Les pages intermédiaires sont blanches

AVANT-PROPOS.

Il faut toujours plaindre un auteur qui, victime d'une mort imprévue et rapide, n'a pu, ni s'éditer lui-même, ni mettre la dernière main à l'œuvre qu'il avait commencée. Peut-on être certain que le continuateur, quels qu'aient été son zèle et sa conscience, a toujours saisi le sens des pensées de l'écrivain disparu, et ne s'est pas écarté d'une voie dans laquelle il n'a personne pour le guider?

Cette réflexion me vient tout naturellement à l'esprit au moment où je dois moi-même présenter au lecteur le quatrième volume de l'*Histoire de l'imprimerie,* dont l'achèvement m'a été confié, l'auteur l'ayant, par malheur, laissé interrompu, au moment où, cependant, son travail était à peu près terminé. Si mince qu'ait été la part de collaboration qui m'était réclamée, la réflexion énoncée dès la première ligne de cet *Avant-propos* n'en est pas moins frappante en ce qui concerne l'ouvrage de Claudin. Le présent volume contient la fin de l'histoire des ateliers typographiques lyonnais au XVe siècle, telle que Claudin en avait conçu le plan; ce plan, je crois l'avoir respecté de la façon la plus absolue dans les conclusions dont la rédaction m'incombait; je crois même avoir fait la plus complète abnégation de mes idées personnelles dans

les cas où celles-ci se sont trouvées en opposition avec les idées de l'auteur, et je ne pense pas que l'on puisse me reprocher les très rares remarques, additions et rectifications que j'ai consignées avec toute la discrétion possible, dans le résumé qui occupe les dernières pages du volume. J'ose espérer, au contraire, que ce résumé, avec les modifications que j'y ai introduites (numérotage et classement des ateliers anonymes, indication des sources), contrairement au modèle que Claudin avait laissé à la fin de son deuxième volume, pour les ateliers parisiens, sera apprécié par les travailleurs et trouvera bon accueil auprès d'eux.

Claudin est décédé le 25 février 1906 dans sa soixante-treizième année. Je n'essaierai pas de tracer ici une esquisse biographique du libraire érudit qui sut prendre un bon rang parmi les historiens de la typographie française; d'autres l'ont fait avant moi, et je ne pourrais que répéter ce qui a déjà été fort bien dit [1]. Au jour de ses obsèques, la plupart de ses confrères et nombre de bibliothécaires ou d'amateurs, qui avaient été ses clients, avaient tenu à apporter par leur présence un dernier hommage à celui que les uns considéraient

[1] Claudin ayant été, au mois de janvier 1903, nommé chevalier de la Légion d'honneur, ses confrères et ses amis lui offrirent un banquet pour célébrer cette distinction. La réunion eut lieu le 28 février sous la présidence de M. Émile Picot, membre de l'Institut, qui dans un chaleureux discours apprécia les mérites de l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie* et lui adressa, en son nom et au nom de tous, les félicitations les plus vives. Claudin ne manqua pas de remercier ses confrères et ses amis, et son allocution renferme d'intéressants détails sur ce qu'on pourrait appeler la *genèse* de son grand ouvrage. (Voir le *Bulletin du bibliophile*, 1903, p. 160-173. — Le compte rendu de cette réunion amicale est de M. Georges VICAIRE; il a été tiré à part sous le titre de : *Hommage à M. A. Claudin...*, 1903. In-4°, 15 pages, avec portrait.)

comme leur ami, et en qui les autres perdaient un doyen qui avait fait honneur à leur corporation. Ce sont ces sentiments que M. Édouard Rahir traduisit en termes émus au nom de ses confrères; c'est surtout ce que M. Léopold Delisle, dont la parole autorisée se fit entendre la première, exprima, dans une éloquente allocution, au nom de la Bibliothèque nationale, à laquelle Claudin proposa toujours ses plus intéressantes trouvailles[1].

A mon tour, désireux de payer aussi mon tribut à la mémoire de l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie,* je veux indiquer comment il se trouvait si bien préparé à entreprendre cette œuvre. Point n'est besoin, pour cela, de donner une bibliographie complète des travaux antérieurs de l'historien : il suffira de rappeler que, de 1880 à 1901, il ne publia pas moins de vingt-cinq études relatives aux origines de la typographie française. Douze au moins de ces études, dont certaines sont des ouvrages importants, concernent le xve siècle, et se rapportent aux villes dont voici les noms : *Albi* (1880), *Avignon* (1898), *Paris* (cinq monographies; 1883-1901), *Poitiers* (1894 et 1898), *Salins* (1892), *Toulouse* (1893), *Uzès* (1899). J'abuserais évidemment de la patience des lecteurs si, à cette énumération, j'ajoutais la liste des autres publications de Claudin, dans lesquelles il a traité des productions typographiques, des imprimeurs, des libraires du xvie et même

[1] Le compte rendu des obsèques de Claudin a été publié par M. G. Vicaire, avec le texte des discours qui y furent prononcés, dans le *Bulletin du bibliophile*, 1906, p. 144-150. — Le *Bulletin mensuel de l'Association amicale des commis-libraires français* contient (livraison de mars 1906, p. 26-28) une notice nécrologique sur Claudin, par Honoré Champion, qui mérite d'être signalée. — Voir aussi le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme*, 1906, p. 191.

du XVII[e] siècle; je ne dois cependant pas manquer de faire remarquer qu'elles sont nombreuses[1]. C'est que pour satisfaire sa curiosité et ses goûts, autant que par obligation professionnelle, Claudin entretenait avec tous les grands bibliophiles des relations très suivies et trouvait auprès d'eux le meilleur accueil; cela lui permettait de faire des découvertes souvent curieuses, soit dans leur propre collection, soit dans les ventes, qu'il suivait assidûment. De là les notes, presque toujours intéressantes, qui sont éparses dans les *Archives du bibliophile* (1858-1905), catalogue officinal que peu d'amateurs ont conservé, mais qui mériterait de faire l'objet d'un dépouillement attentif. La rédaction de ce catalogue fut pour Claudin un excellent exercice bibliographique; c'est ainsi qu'il acquit son expérience toute spéciale, secondée par une merveilleuse mémoire (à laquelle on pourrait peut-être lui reprocher de s'être fié trop souvent) qui lui permettait d'apercevoir du premier coup les formes typiques de certains caractères ou les particularités des procédés adoptés par tel ou tel imprimeur.

C'est pour ces différents motifs et par sa notoriété que Claudin se trouva tout désigné à l'attention de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale et que celui-ci le chargea de la rédaction du grand ouvrage dont il voulait entreprendre la publication à l'occasion de l'Exposition de 1900. Ce choix, il faut le dire, rencontra un assentiment unanime, aussi bien parmi les confrères de l'auteur que parmi les bibliothécaires,

[1] On trouvera une liste complète des ouvrages de Claudin dans le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* (*Auteurs*), t. XXIX (1907), colonnes 789-804.

les érudits et les amateurs. Chacun s'empressa de procurer à l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie* les renseignements dont il pouvait avoir besoin, les uns en lui communiquant les raretés bibliographiques qui se trouvaient entre leurs mains, les autres en lui ouvrant largement les collections dont ils avaient la garde. Les spécialistes eux-mêmes lui rendirent de fréquents services, et si Claudin avait pu joindre une post-face à son ouvrage, il n'aurait pas manqué, croyons-le, d'évoquer avec reconnaissance le souvenir de deux bibliographes qui l'avaient précédé dans la tombe : Robert Proctor, dont il utilisa les avis en plus d'un cas, tout en négligeant de suivre la merveilleuse méthode de cet excellent érudit [1], et Mlle Marie Pellechet, qui lui fournit souvent de très précieuses indications [2].

La compétence avérée de l'auteur, aidée de concours aussi utiles devait produire d'excellents résultats, et l'on peut affirmer que l'œuvre de Claudin a fait faire un très grand pas à

[1] Robert Proctor, bibliographe anglais, né en 1868, mort par accident en 1903, est l'auteur d'un *Index to the early printed books in the British Museum*, qui l'a rendu célèbre. Il avait adopté, pour l'identification des types employés par chaque imprimeur, différents procédés dont le plus important est celui de la mensuration des interlignes. Ce procédé, dont l'application donne d'excellents résultats, commence à se généraliser et était, d'ailleurs, bien connu par Claudin. On se demande pourquoi il ne s'en est jamais servi, ou du moins pourquoi il paraît avoir toujours voulu l'ignorer. — Cf. L. Delisle, *Les Incunables du Musée Britannique*, dans le *Journal des Savants*, janvier-février 1910.

[2] Mlle Marie Pellechet, née en 1840, morte le 11 décembre 1900, est l'auteur de plusieurs travaux bibliographiques dont le plus important devait être le *Catalogue général des incunables des Bibliothèques de France*. Il ne lui a été permis de publier que le premier volume de ce grand ouvrage, qu'elle avait entrepris à ses frais, mais dont elle a assuré l'achèvement par un legs spécial. M. Louis Polain continue dignement l'œuvre de celle dont il avait été le collaborateur et l'ami, et a déjà fait paraître deux nouveaux volumes du *Catalogue général*. Grâce aux améliorations que l'expérience a suggérées à l'auteur, les historiens de l'imprimerie posséderont bientôt un admirable répertoire.

l'étude de l'histoire de l'imprimerie en France. Est-ce à dire, pourtant, que cette œuvre soit exempte de toute critique? Sans sortir de mon rôle d'éditeur impartial, sans abuser de ce fait que l'auteur n'est plus là pour se défendre, je puis bien constater ce que sa méthode de travail avait, en certains cas, de défectueux. Travaillant un peu trop au jour le jour, n'ayant peut-être pas suffisamment envisagé *l'ensemble* de sa tâche, il découvrait chaque jour et utilisait de même — avec beaucoup d'ingéniosité, il est vrai — quelque aperçu nouveau, et ces découvertes lui suggéraient des réflexions, des remarques, des comparaisons qui, sans que, peut-être, elles vinssent gravement contredire des constatations antérieures, ne se trouvent pas toujours à la place qu'elles auraient dû occuper. De là, des hypothèses souvent ingénieuses, mais quelquefois hasardées; de là, une dispersion de la matière qui est loin de faciliter l'usage de l'ouvrage... Ces défauts, il les eût certainement atténués s'il lui avait été donné de poser lui-même les conclusions de son travail et de le terminer par des tables destinées à guider les lecteurs dans leurs recherches [1].

On s'est quelquefois un peu trop hâté de faire à Claudin des reproches qu'il ne méritait certainement pas. On a signalé,

[1] Pour remédier autant que possible à cette absence de tables, qui devraient être multiples et très détaillées, mais qui ne sauraient être établies d'une façon définitive tant que l'ouvrage ne sera pas entièrement terminé, M. Léopold Delisle a considéré comme indispensable la rédaction d'une liste provisoire des ouvrages décrits par Claudin dans ses quatre premiers volumes. Cette première table, suivie d'une autre, qui est consacrée au groupement des ouvrages par ateliers, est actuellement en cours d'impression et paraîtra très prochainement.

par exemple, certaines lacunes dans l'indication des productions des différents ateliers. D'abord, il n'aurait été juste de formuler cette critique qu'en ce qui se rapporte aux ateliers parisiens; l'histoire des ateliers lyonnais du xve siècle n'était pas encore terminée, et rien n'autorisait à lui faire grief d'omissions qui pouvaient n'être qu'apparentes, puisqu'on ignorait ce que devait contenir le présent volume, qui paraît seulement aujourd'hui. Ensuite, il est visible que Claudin, bien qu'il ne l'ait que rarement spécifié, n'a pas eu l'intention, ni la prétention de dresser le bilan complet de chacun des ateliers qu'il a étudiés. De plus, bien des répertoires, dont l'usage nous semble maintenant tellement naturel qu'on ne prend même pas la peine de les citer malgré les profits qu'on en tire, n'avaient pas encore vu le jour à l'époque où Claudin avait commencé sa publication; s'il n'a pas eu la bonne chance de découvrir lui-même quelque volume ignoré, s'il n'a pas eu, comme nous, le bénéfice de travaux récemment parus, ne devons-nous pas généreusement l'absoudre?

Je ne puis pas, évidemment, énumérer ici tous les ouvrages auxquels je fais allusion dans les lignes qui précèdent, mais, comme moi, le lecteur aura pensé aux travaux bibliographiques les plus importants qui ont été publiés dans ces dernières années; tels : le *Catalogue* de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan (1907), celui de la bibliothèque de M. Fairfax Murray (1910), ou enfin le quatrième volume du *Catalogue Rothschild* (1912) que nous devons à l'érudition de M. Émile Picot. Tels sont, encore, les quatre volumes de la savante *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier, qui ont paru

depuis 1908, et les tomes II et III du *Catalogue général des incunables,* commencé par M[lle] Pellechet et si bien continué par M. Louis Polain. Quelles ressources nouvelles les historiens de l'imprimerie pourront-ils trouver auprès de ces puissants auxiliaires! Ces ressources nouvelles, loin de nous en faire des armes contre ceux qui n'ont pas pu en profiter, nous devons les accueillir avec reconnaissance; elles viennent ainsi, pour le plus grand honneur de ceux qui les constituent, accroître le domaine scientifique, sans pour cela diminuer le mérite de ceux qui, les premiers, ont contribué à le former. De tout ceci, je pourrais fournir de nombreux exemples; je demande la permission de n'en citer qu'un seul, car je ne veux pas avoir moi-même l'air de dresser un réquisitoire contre l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie.* Il s'agit, d'ailleurs, d'une double particularité qui l'aurait certainement intéressé.

M. Louis Polain a décrit avec sa précision habituelle une édition du *Bréviaire des Nobles,* datée du 18 janvier 1484 (v. st.) et imprimée à Bréhan-Loudéac par Robin Foucquet et Jean Crès (*Catalogue général des incunables,* t. II, n° 3523). Certes, le livre était connu; il avait été décrit sommairement par M. de La Borderie (*L'Imprimerie en Bretagne au XV[e] siècle*) en 1878; mais ce que M. Polain a constaté, c'est que le volume renferme une pièce de vers qui donne en acrostiche les noms d'Anthoine Caillaut, Louis Martineau et Geoffroy de Marnef. C'est une véritable découverte, qui nous apprend qu'il a dû exister une édition parisienne du *Bréviaire des Nobles* (probablement la plus ancienne), dont on ne cite aucun exemplaire.

On peut assurer que Claudin, s'il avait pu connaître cette curiosité à l'époque où il étudiait les productions des presses de Caillaut, n'aurait pas manqué d'en faire mention en même temps qu'il décrivait (*Hist. de l'impr.*, t. I, p. 303) *Le Miroir d'or de l'âme pécheresse* et *l'Échelle de pénitence,* deux livres dont l'existence avait d'ailleurs été constatée par M[lle] Pellechet (*Une Association d'imprimeurs parisiens*) dès 1897. J'en ai assez dit, je pense, pour faire pardonner à l'auteur de l'*Histoire de l'imprimerie* les lacunes qui se sont trouvées déjà ou seront comblées par des découvertes faites après la publication de son ouvrage et, en ce qui regarde celle que j'ai citée, j'ajouterai qu'il est excusable d'avoir omis ou ignoré, au sujet d'une édition parisienne, un renseignement qu'on ne pouvait trouver qu'entre les feuillets d'un incunable breton.

Pour différentes raisons d'ordre administratif, près de deux années s'écoulèrent après la mort de Claudin sans qu'il fût possible d'étudier les moyens d'achever et de mettre au jour le volume dont la publication se trouvait en suspens. Alors fut faite une constatation des plus regrettables : on ne retrouva dans les papiers de l'auteur aucun manuscrit, pas la moindre note pouvant servir de guide au travailleur de bonne volonté qui accepterait la mission de terminer l'œuvre inachevée. Claudin avait donné le bon à tirer des 54 premières feuilles de ce quatrième volume; il existait, de plus, un certain nombre de placards dans lesquels on devait trouver ce qu'il lui restait à dire sur les ateliers anonymes de Lyon. Avec ces placards, assez fautifs et assez mal ordonnés, quelques

clichés dont certains se trouvaient assez difficiles à identifier... Il s'agissait de tirer parti de cet ensemble...[1].

M. Léopold Delisle, à qui M. le Directeur de l'Imprimerie nationale s'était tout d'abord adressé, voulut bien insister auprès de moi pour que je consentisse à assumer une tâche dont la réussite se trouvait assez problématique. Mon vénéré maître me promit ses conseils et même son concours; je puis dire qu'il ne faillit pas à ses promesses, et si j'ai, comme je l'espère, réussi à vaincre la plus grande partie des difficultés que j'ai rencontrées, je puis affirmer que c'est bien à lui que je le dois. Le disciple est heureux de rendre à la mémoire du maître un hommage reconnaissant.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je tiens à répéter ici que j'ai plus d'une fois bénéficié de plusieurs indications qui m'ont été libéralement fournies par trois de mes amis, trois confrères des plus compétents en tout ce qui touche à l'histoire des origines de l'imprimerie : que ces amis, MM. Baudrier, Polain et Viennot, veuillent bien agréer mes plus vifs et mes plus sincères remerciements.

L'*Histoire de l'imprimerie en France au XVe siècle* se trouve, hélas, bien loin d'être terminée par la publication de ce quatrième volume. Quarante villes de France, au moins, ont, à cette époque, possédé un atelier typographique : on voit ce qu'il

[1] Cette partie de ma tâche a été singulièrement facilitée par l'obligeance inlassable et la compétence bien connue de M. Héon, alors chef du service de l'exploitation à l'Imprimerie nationale. M. Héon avait, depuis l'origine, suivi le travail de Claudin dont, au moins au point de vue technique, il s'était trouvé le collaborateur. Il a été aussi le mien, et il voudra bien trouver dans ces lignes l'expression très sincère de mon souvenir reconnaissant.

reste à faire pour que l'œuvre soit complète. Il serait évidemment impossible de songer à l'achever, si on devait, pour chacune des villes qui restent à étudier, suivre le plan qu'il avait été nécessaire d'adopter pour Paris et pour Lyon. Il ne saurait en être ainsi. D'abord, aucune d'elles n'a eu l'importance et n'a obtenu une production typographique qui puisse se comparer à celle des deux principales villes de la France; ensuite, si quelques-unes n'ont pas encore fait l'objet d'études très approfondies, la plupart ont été le sujet d'excellentes monographies qui résument presque tout ce qu'on en peut savoir. Ce sont deux points principaux dont il faudra tenir compte si, comme il y a lieu de l'espérer, l'Imprimerie nationale entreprend le complément de l'œuvre de Claudin. Il suffirait peut-être d'envisager la possibilité de constituer en deux ou trois volumes (et peut-être moins) un recueil de fac-similés, accompagnés d'un texte très succinct et d'une bibliographie des travaux déjà existants, pour obtenir un admirable instrument de recherches; le succès en serait assuré et les travailleurs l'accueilleraient avec enthousiasme. Ce serait, de plus, un moyen facile de couronner dignement le plus beau monument qui aura été élevé à la gloire de la typographie française.

Paul Lacombe.



Les pages intermédiaires sont blanches

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE EN FRANCE

XV[e] SIÈCLE

CHAPITRE LIX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK

(1488-1500)

Michel Topié et Jacques Heremberck publient ensemble des livres illustrés. — Les *Sainctes Pérégrinations de Iherusalem.* — Le *Recueil des Histoires Troyennes.* — Marque des deux imprimeurs associés. — Les *Fables d'Ésope et de Poge.* — Topié continue seul les travaux de l'atelier. — Les *Croniques de Loys de Valoys.* — Autres livres imprimés par Topié. — Association avec Neumeister. — Autre association avec François Dalmès. — Topié imprime un Missel romain et les bréviaires de Gap, de l'église d'Aix et de Saint-Ruf. — Sa nouvelle marque.

Michel Topié et Jacques Heremberck, imprimeurs allemands, se sont établis à Lyon en 1488. Leur premier livre est daté du 28 novembre.

> Des sainctes peregrinations de iherusalem et des auirons & des lieux
> prochains. Du mont de synay & la glorieuse katherine. Cest ouuraige
> et petit liure contenãt du tout la description ainsi que dieu a voulu le dõ
> ner a cõgnoistre. Imprime a Lyon par hõnestes hõmes Michelet topie
> de pymont & Jaques herembercx dalemaigne demourant audit lyon. Lã
> de nostre seigne' Mille.cccc.quatreuingtz & huictz et le xxviii. de nouẽbre

C'est la première édition française du *Voyage de Breydenbach* en Terre-Sainte. Trois éditions, en latin et en allemand, avaient paru à Mayence en 1486.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette relation eut un retentissement immense dans tous les pays de la chrétienté. Un religieux carme, Nicolas Le Huen, du couvent de Pont-Audemer, ancien confesseur de la reine Charlotte de Savoie, en fit une traduction libre en français à laquelle il ajouta du sien.

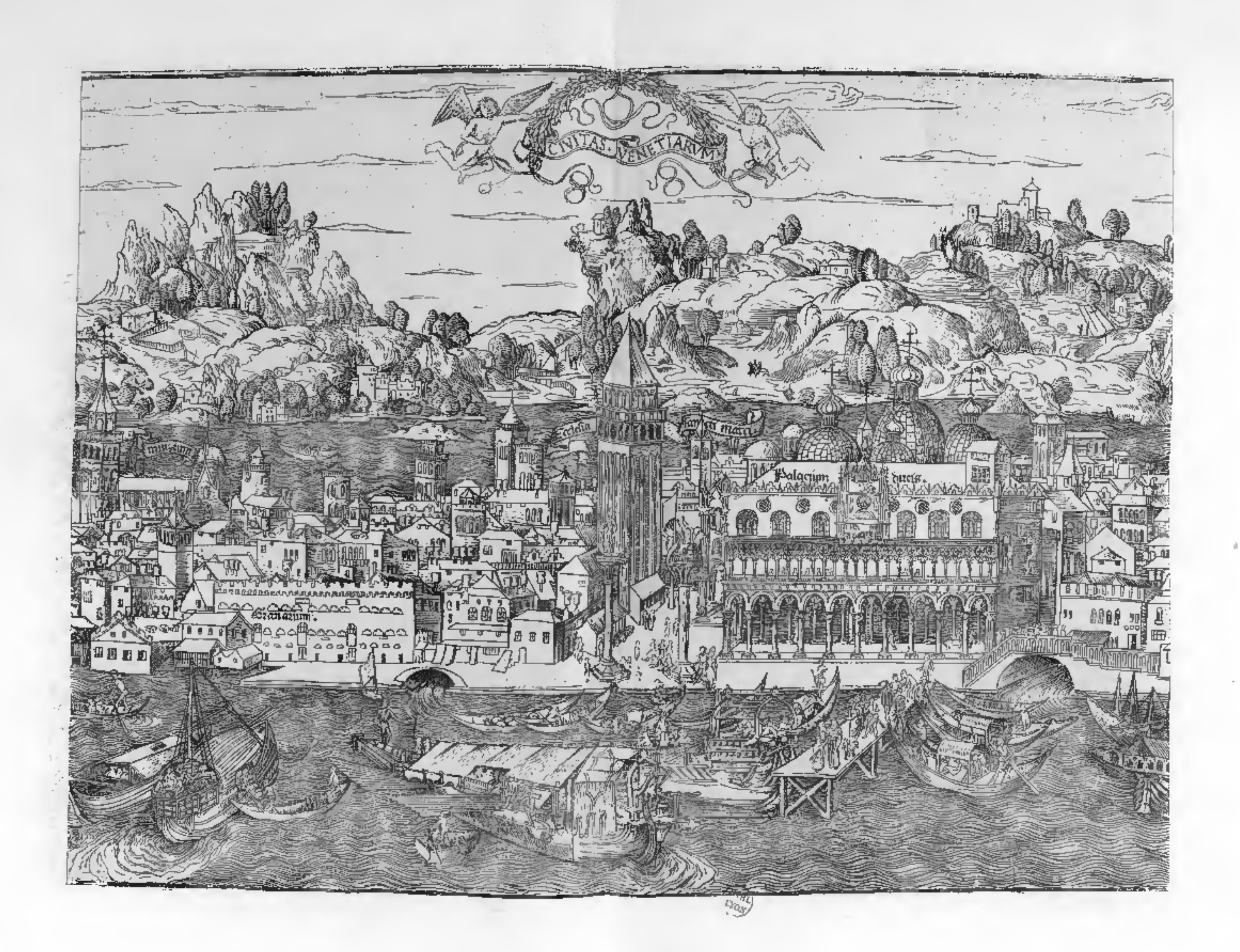
A treshaulte trescrestienne et tresredoubtee prin-
cesse la roine de frãce Marguerite : ma tressou
ueraine dame en nostreseigneur hiesus : hum
ble salut et grace parfaicte: Frere Nicole le Huẽ hũble
professeur en saĩcte theologie religieux a la mere de di-
eu nostre dãe des carmes du cõuẽt du põteaux de mer
et de la feu roine charlote que dieu absolue cõfesseur et
deuot chapellaĩ: et le vrẽ perpetuel subgect et orateur.

Tresredoubtee & gracieuse dame: de presumptiõ temeraire sero
ie a reprendre de parfaire ou descripre a si noble pricesse cho
ses nõ dignes. Mais vostre approuuee bontez gracieuse hu
manite superexcedẽte ma fait hardi a vous supplier tant hũ-
blemẽt: q'l ne vo' soit moleste desplaisant ou indigne ce petit
don legier ie vous p̃sente: partie esmeu par noble dame: ma da
me de Vegre Marguerite de corand. Si tẽptaciõ humai
ne ou impertinẽte curiosite ma auãce: vostre haulte clemence
mõ fait excusera. Et le ornement ou stille requis a vostre ma
gnificẽce nay fait asses grant: excuses ma rudesse: et prenes mon desir ainsi que pou-
ure gẽs font les petis presens a leurs bons seigneurs. Cõbien que de liures soit ine
stimable multitude: ce nõ obstãt des engins humains lestude & solertie inestimable ne
cessera pas en cõpositiõ de nouueaulx traictez (si nouueau se doit dire le vestement pre
nant nouuelle forme figure ou difference: cõbien que la matiere preiacente soit en son
estant) nul est q̃ ne voie en ce present decours les differences de nouaslitez: et chescũ de
sire habũder a son sens: tant seulement changant vng stille en plus grant ou plus de
prime: se dit auoir nõ de lacteur. Tant me conuient des gramariens: orateurs: logici
ens: musiciẽs: astrologiẽs: & philosophes: desquelz le diuĩ hierosme dit. Quod medico
rũ est mediciĩ: tractant fabrilia fabri. Medecins medicines tractent: et les feures les
choses fabriles: et aĩsi des ars mecaniques. La seule art descripre (ainsi que experiẽce
le mõstre) est de tous embrassee. Par quoy se fait souuẽt que les ignorãs autant que
les instruis se efforcẽt de escripre: de cõposer: de dire: et de fait vne vielle assotee veult
estre escotee a son hault caquet: & vng sot viellart fera grãt debat de parolles vaines.
Cõme le sophiste par langaige oblique corrumpt verite. Et ny a celluy qui ne cuide
mieulx valoir des aultres: cuidãt demõstrer auãt quaprandre. Et de moy sera dit q̃ en
aultruy metines ay gette ma faulx. Ja dieu ne le seuffre de ce presumer a vouloir de
struire deprimer ou briser ouurages parfaiz et entiers. A la cõstruction du temple sa
lomon: or argent et pierres precieuses les grãs & puissans enfirent offerte. Les inse

a ij

Le traducteur dédia ensuite son livre à « la roine de France Marguerite ». Tel est le texte qui fut imprimé par Topié et Heremberck.


Les pages intermédiaires sont blanches


CIVITAS. VENETIARVM
Palacium ducis


Les pages intermédiaires sont blanches

Bernard de Breydenbach, doyen et camérier de l'église métropolitaine de Mayence; Jean, comte de Solms, seigneur de Muntzenberg, et Philippe de Bulken, chevalier, avaient entrepris, avec d'autres grands seigneurs allemands qui se joignirent à eux, un voyage à Jérusalem et au mont Sinaï.

Breydenbach et ses compagnons s'embarquèrent à Venise dans une galée pour traverser la Méditerranée. Ils emmenaient avec eux un peintre, Erhard Reuwich, d'Utrecht, qui avait pour mission de prendre des vues des villes et de dessiner les choses les plus remarquables que l'on rencontrerait au cours du voyage. Il commença par faire une grande vue panoramique de Venise, le port d'embarquement. On s'arrêta à Corfou, à Modon, à Candie et à Rhodes, dont les sites au bord de la mer furent dessinés en perspective. Ces croquis pris sur place, avec une carte de la Terre-Sainte, sont au nombre de sept. D'une dimension exceptionnelle, ils furent gravés sur plusieurs blocs de bois tirés séparément. Ces vues parurent d'abord dans les éditions publiées successivement à Mayence.

Dans l'édition de Topié et Heremberck, imprimée à Lyon, les planches de vues sont gravées sur cuivre. C'est le premier essai qui ait été fait en France de la gravure en taille-douce. «Le trait de ces estampes, dit M. Rondot, est net, mais il est comme velouté et a les apparences du trait de crayon sur la pierre lithographique» dans les épreuves originales. «Robert-Duménil a exprimé l'opinion que le graveur, d'ailleurs inexpérimenté, était un orfèvre français (*Le Peintre-Graveur*, t. VI, p. 3 et 4). Zani l'avait aussi regardé comme un Français.»

La vue de Venise (*Civitas Venetiarum*) doit être citée. Formée de plusieurs planches dont les feuilles ont été réunies, collées bout à bout et repliées dans le volume, elle mesure près de deux mètres de long; nous ne pouvons, en raison de sa dimension inusitée, en donner que la partie médiane, celle qui représente la place Saint-Marc. Nous la reproduisons ci-après.

Les autres illustrations qui décorent le texte dans lequel elles figurent sont gravées sur bois. Ce sont des copies soigneusement faites des dessins de l'édition originale de Mayence. Elles peuvent compter parmi les meilleurs spécimens de la gravure sur bois exécutée à Lyon à cette époque.

Les additions de Le Huen ne sont pas sans valeur et confirment la véracité des récits du voyageur allemand, comme on en trouvera un exemple dans le chapitre relatif aux Grecs de Jérusalem, dont le texte reproduit

ci-dessous commence ainsi : « Hommes de nations différentes qui se disent professeurs de la religion crestienne sont habitans en Jherusalem la cité saincte.



Des grecs dont plusieurs habitent en Jherusalem.

Hommes de nations differentes qui se disent professeurs de la religion crestienne sont habitans en Jherusalem la cite saincte Ceulx de bouche se disent des crestiẽs les meilleurs: mais le' fait fort desment leurs parolles: car ilz sõt intriques en erre's et tant multiplies que cest grant confusion. Moy estant la. Lan mille quattrecens octanteseptz. au mois dauost nompas moy seul mes compaignons ⁊ moy vimes par plusieurs iours vne grant multitude des vngs ⁊ aultres qui se disoient crestiens auec leurs femmes ⁊ enfans vsans du langaige arabique ou sarrasin. Habitent et conuersent auec eulx ⁊ de leurs meurs grande communication la foy exceptee: mais quant a la conuersation ⁊ ciuile cohabitation: et nompas de merueille: car Seneque dit. Les meurs sont formes par conuention. Tributaires sont ausdis sarrasins cheminans selon leur rites differens: cõe sont ouailles sans pasteur sans obeissance de leglise romaine errans ⁊ grans deffectueux. Neuf differẽces de crestiens sont la demeurans: les grecs mettray deuant desquelz Maronites: aultres Nestoriẽs: aultres Armeniẽs: aultres Georgiẽs: aultres sont indes ou ablatiẽs: finablement ⁊ pour perfection la sont latĩs: mais peu y en a q̃ soiẽt de nostre sacree foy: la fle' ⁊ forme ⁊ pfectiõ aiãs cõuersatiõ iuste ⁊ faicte ⁊ treshõneste ẽtre les gẽs etiã icredules: ⁊ au moyẽ de la gẽt puerse luisent cõe le soleil en lieu tenebreux sõt rutilãs

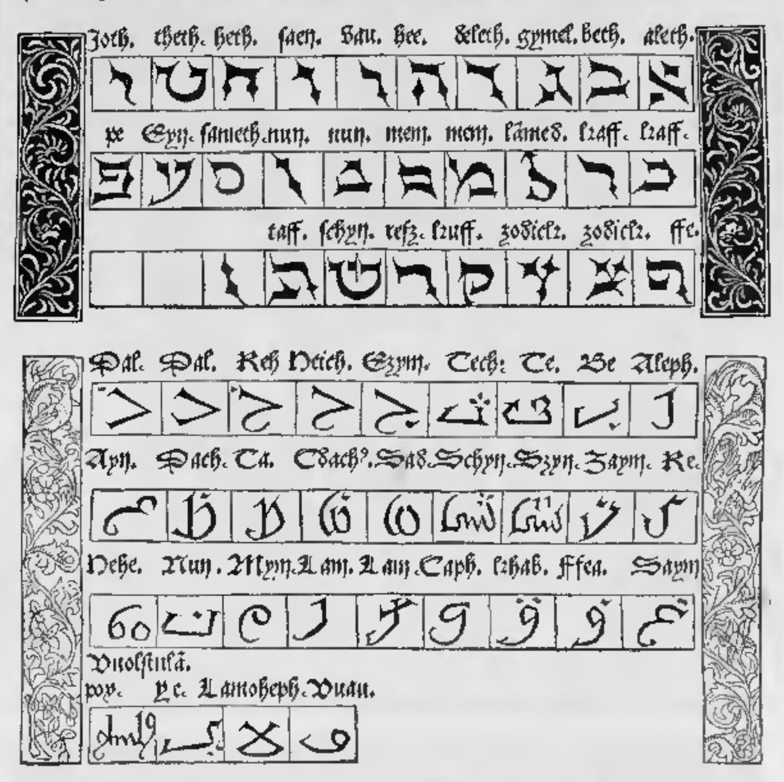
k ii

« Ceulx de bouche se disent des crestiens les meilleurs, mais leur fait fort desment leurs parolles, car ilz sont intriqués (*sic*) en erreurs et tant multipliés que c'est grant confusion.

« Moy estant là. L'an mille quattrecens octanteseptz, au mois d'auost (*sic*), nompas moy seul, mes compaignons et moy vimes par plusieurs iours une

grant multitude des ungs et aultres qui se disoient crestiens avec leurs femmes et enfans usans du langaige arabique ou sarrasin. Habitent et conversent avec eulx et de leurs meurs grande communication, la foy exceptée...», etc.

Lesdis Juifz habitans en cedit lieu comme dessus est dit vsent de langue arabique quant aux aultres: quant a eux de hebree duquel sensuit la.b.c.bien correct.

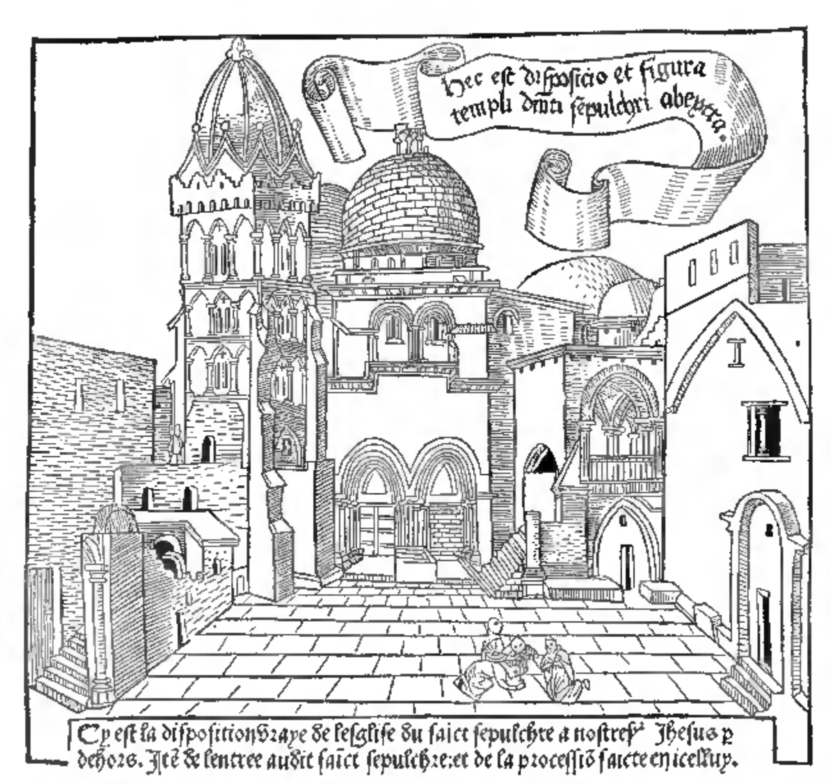


Breydenbach avait dit la même chose dans d'autres termes en 1483 (voir le texte de l'édition de 1489, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 402). Le témoignage de Le Huen, qui fit le voyage quatre ans après lui, en compagnie «d'un gracieux et saige enfant natif de Lyon, nommé Sire Henry de Cucharmois[1]», ajoute un intérêt de plus à la narration.

[1] Henry de Cucharmois était peut-être fils de «Jehan de Cucharmoys», riche drapier de Lyon, qui figure dans la taxe des 3,000 écus perçus au nom du Roi en mars 1470 (1471 n. st.). Sa cotisation est portée sur cette liste (7e nom, fol. 4 v°) à «vii escus». — Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, Henri avec un autre Jean de Cucharmois, Lyonnais, probablement son frère,

On trouve, dans le volume, les mêmes alphabets orientaux que ceux de l'édition originale.

La figure que nous donnons ici représente une vue de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem.



Cy est la disposition vraye de leglise du saict sepulchre a nostreS[r] Jhesus p dehors. Itē de lentree audit saict sepulchre:et de la processiō faicte en icelluy.


E mardi.vii.daoust a heure de vespres en leglise saincte tresreverende & glorieuse du sepulchre nostreseigneur fusmes introduis des paiens & recteurs dicelle cite. O cite saincte & digne de hōne[r] Premier fusmes nombres & enregistres par iceulx paiens. Nul nentrera leans sil ne paie tribut:lequel fust paie par nostre patrō ia fait a Venise. Ilz ont telle guise que iamais la porte nest ouuerte que pource ilz naient grant deserte:sinon pour les suruenās ou po[r] changer les freres manās qui sont ordonnes po[r] la garde du saict sepulchre: et no[us] introduis auec les religieux tātost ont clos luys

qui fit aussi le voyage des Saints-Lieux, à l'âge de vingt-cinq ans, de concert avec Pierre, maître de la Monnaie de Bourges. Partis ensemble de Bourges et arrivés à Lyon le 9 mai 1490, ils gravirent les Alpes, gagnèrent Venise, où ils s'embarquèrent pour visiter en passant l'Istrie, la Dalmatie, Candie et Chypre, et finirent par aborder à Jaffa, en Palestine, d'où ils se rendirent à Jérusalem. Ils furent de retour à Lyon le 1[er] janvier 1492 (1491 v. st.), « environ midy ».

Nous reproduisons ci-dessous les costumes des Arabes ou Sarrasins dont les figures sont copiées ou gravées dans le sens inverse des dessins de l'édition de Mayence et de celle de 1489, avec lesquels on pourra les comparer. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 401.)

La figure des sarrasins et de leur .a.b.c. lesquelz ont lusaige de divers langaige et lettres arabiques comme cy est demonstre.



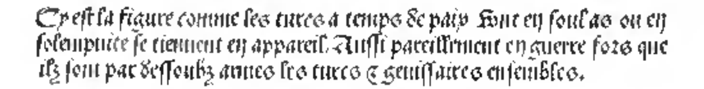
Des Juifz qui demeurent en Iherusalem & des usures quilz font par le monde.



La seconde figure est intitulée : « Des Juifz qui demeurent en Jherusalem et des usures qu'ilz font par le monde ». Elle soutient la comparaison avec l'original par le réalisme expressif des physionomies.

Chaque fois que les planches n'ont pas la même dimension en longueur que la ligne imprimée, Topié et Herembercк remplissent le vide par des bordures ornementées de feuillages, de fleurs, de fruits et d'oiseaux, empruntées par eux aux anciens miniaturistes et s'harmonisant avec la justification typographique, comme on peut le voir dans les spécimens que nous en avons donnés ci-dessus.

Cet ornement n'existe pas dans la planche suivante, représentant la cavalcade des « Turcs à temps de paix », laquelle est assez longue pour se « justifier » d'elle-même avec le texte.

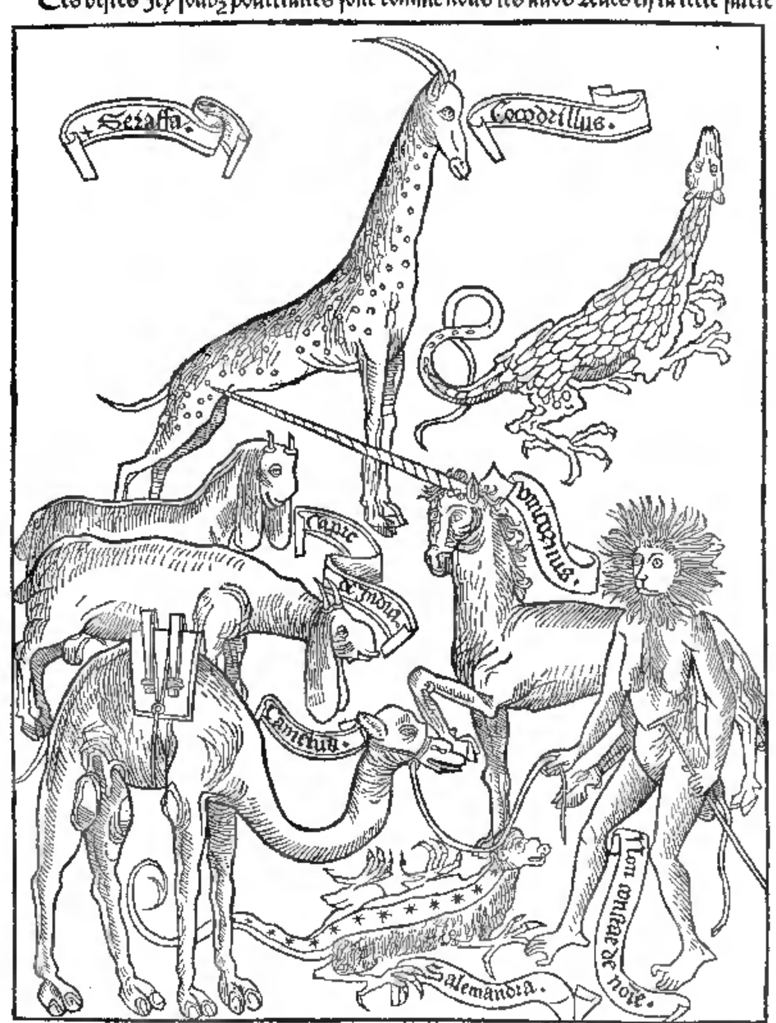

Cy est la figure comme les turcs a temps de paix sont en soulas ou en solempnite se tiennent en appareil. Aussi pareillement en guerre fors que ilz sont par dessoubz armes les turcs & genissaires ensembles.



Nous reproduisons ci-contre la grande planche représentant les animaux que Breydenbach et ses compagnons rencontrèrent au cours de leur voyage, ainsi qu'ils le disent : « Ces bestes icy soubz pourtraites sont comme nous les avons veues en la terre saincte ».

En tête figure une girafe (*Seraffa*); viennent ensuite : un crocodile (*Cocodrillus*) avec une queue de serpent et des pattes d'oiseau; des chèvres de l'Inde (*Capre de India*); un unicorne (*Unicornus*); une salamandre (*Salemandra*) et un chameau (*Camelus*) conduit par un animal à forme humaine, pourvu d'une queue, dont ils ne savent pas le nom (*Non constae de nomine*).

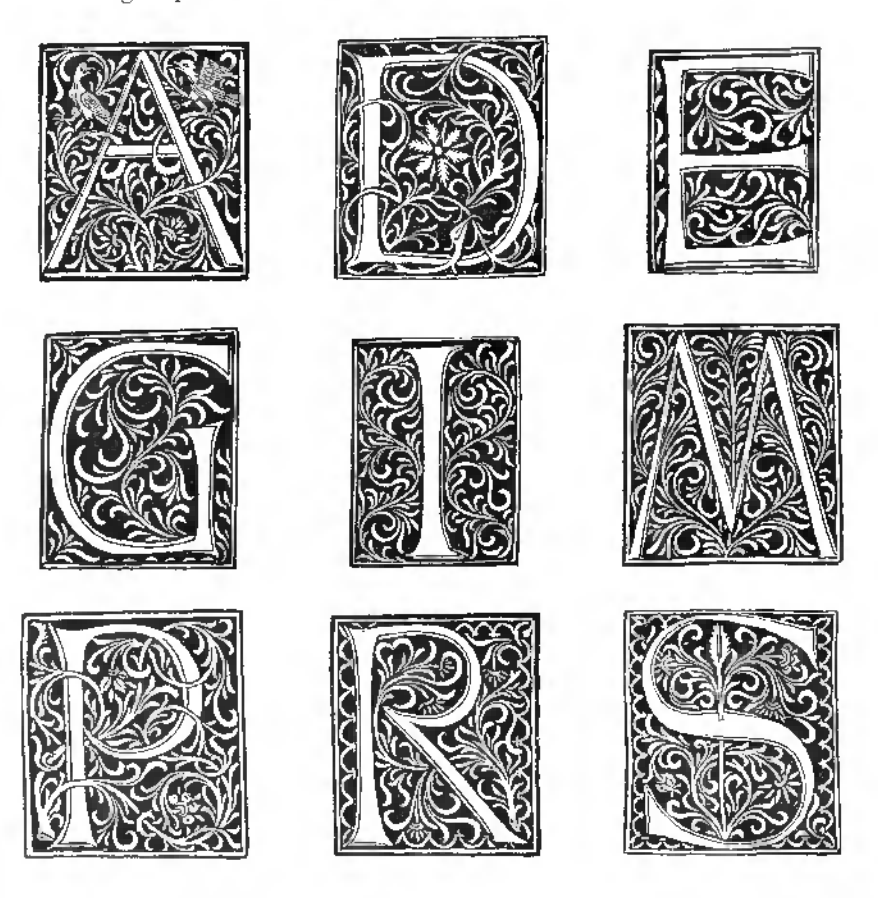

Ces bestes Icy soubz pourtraites sont comme nous les avõs veues en la terre saicte



Les grandes initiales ornées, que l'on voit en tête de la dédicace et des chapitres, sont d'un style particulier, sur fond noir.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On a pu en voir déjà des spécimens aux pages précédentes (2, 4 et 6) du présent volume; nous reproduisons ci-dessous les autres lettres dispersées dans l'ouvrage, qui, réunies, ne forment pas encore l'alphabet complet :



Ces initiales sont de même style et imitées en plus grand module de celles que l'on trouve dans certaines impressions d'Erhard Ratdolt, imprimeur à Venise et ensuite à Augsbourg.

Le Huen étant encore à Jérusalem en août 1487, ainsi qu'il le déclare, ne pouvait guère être de retour avant la fin de l'année ou au commencement de 1488. Il avait dû emporter comme guide un exemplaire imprimé de la relation de Breydenbach, en latin, qu'il a annoté en y ajoutant ses observations personnelles en cours de route. C'est ainsi qu'il a pu, dès son retour avec Henry de Cucharmois à Lyon, livrer promptement copie de l'édition

française aux imprimeurs, qui ont dû déployer une activité prodigieuse pour terminer leur livre et le publier le 28 novembre 1488.

Si l'on considère que, nouveaux venus à Lyon, il leur a fallu, en moins d'un an : dessiner, graver et fondre un caractère spécial qu'ils n'ont pu trouver chez les fondeurs et qui n'a été employé que par eux; graver sur cuivre six grandes vues composées de plusieurs planches ajoutées l'une à l'autre; graver les bois d'illustration et les grandes initiales; composer, mettre en pages et tirer un volume in-folio, on sera étonné du peu de temps qu'ils ont mis à l'exécuter.

Nous savons, par un rôle d'archives, que Michel ou Michelet Topié était spécialement «compositeur» d'imprimerie[1]. Il est probable que c'est Jacques de Heremberck ou de Hernberg, son associé, qui a été le graveur des planches de cette édition. Telle était l'opinion d'Huber et Rost, iconographes distingués[2]. «On le regarde comme ayant été graveur», dit M. Rondot[3]. On s'explique qu'ils se soient ainsi partagé le travail dans lequel chacun avait un rôle défini.

Heremberck et Topié ont produit, en 1490, un autre grand livre illustré qui mérite une mention toute particulière. C'est le *Recueil des Hystoires troyennes,* par Raoul Le Fèvre, chapelain de Philippe le Bon, duc de Bourgogne : ouvrage divisé en trois livres, dont le premier contient la généalogie de Saturne et de Jupiter, son fils, avec leurs faits et gestes; le deuxième, les faits et prouesses du vaillant Hercule; le troisième, la réédification de Troie par le roi Priam, et son entière destruction par les Grecs, «avecques plusieurs aultres belles et plaisantes matières».

La première page de la dédicace au duc de Bourgogne, qui vient après le titre, est décorée d'une bordure sur fond noir, dans le style florentin, formant encadrement. Dans le compartiment du haut, on voit un chien qui force un lièvre; dans la bordure latérale, ce sont des enfants nus qui grimpent dans un arbre pour prendre un oiseau. Dans le bas, un enfant tire de l'arc et vise un lapin qui sort la tête d'une touffe de feuillage. La pièce d'ornementation la plus remarquable de cette page est une superbe initiale Q,

[1] «Michellet TOUPIER, imprimeur compositeur.» — Archives de Lyon, CC 225, fol. 147 r°.

[2] M. HUBER et C. C. H. ROST, *Manuel des curieux et des amateurs d'art* ou *Notice des graveurs et de leurs principaux ouvrages;* Zurich, 1797-1808, 9 vol. in-8° (t. VII, p. 4).

[3] *Les graveurs et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle,* ouvrage cité, p. 177.

au milieu de laquelle chevauche un chevalier de Saint-George, brandissant une épée. Le fond, formant tapisserie, est semé de fleurs de lis.



Cy commence le volume intitule le recueil des hystoires de troyes compose par venerable homme Raoul le feure prestre chappellain de mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc philippe de bourgoingne en lan de grace mil.cccc. lxiiii.

Quant Je regarde et congnois les oppinions des hommes nourris en aucunes singulieres hystoires de troyes/et voy et regarde aussi que de Icelle faire vng recueil Je indigne ay receu le commãdement de tresnoble et tresvertueux prince Philippe par la grace faiseur de toutes graces duc de bourgoingne/de lothrique/de brabant & de lambourch. Cõte de flandres/dartoys et de bourgoingne/Palatin de henault de hollãde de zelande et de namur/marquis du sainct empire. Seigneur de frise/de salins et de malines. Certes ie trouue assez a penser/car des hystoires dont vueil recueil faire/tout le monde parle par liures translatez de latin en frãcoys moins beaucoup que Je nen

Le titre débute par une grande lettre initiale L, formée de traits calligraphiques avec des singes qui en escaladent les montants; un autre singe est assis dans le versant inférieur de la lettre et joue de la cornemuse. Cette même initiale de fantaisie se retrouvera sur d'autres livres non signés que

nous attribuerons aux mêmes imprimeurs; en 1494, elle passe chez Jacques Maillet, qui la met en tête de *La Somme Rural* (sic) *compilée par Jehan Boutiller, conseiller du Roy à Paris* (voir fac-similé, p. 110).



E recueil des hystoires troyẽnes cõtenant troys liures.

Au premier est contenu la genealogie de Saturne et de Jupiter son filz/avecques leurs faitz et gestes.

Au second est contenu des faitz et des prouesses du vaillant hercu les/cõmẽt il destruisit troyes deux foys dessoubz le roy laomedon/⁊ loccit

Au tiers est contenu la reedification de ladicte troye faicte par le roy priant/et generale destruction dicelle faicte par les gregoys avecques plusieurs aultres belles ⁊ plaisantes matieres.

Après avoir été employée par différents imprimeurs, cette lettre réintègre son atelier d'origine et reparaît sur le titre d'un opuscule intitulé : *La dévote exposition de l'Ave Maria faicte nouvellement* (voir fac-similé, p. 40).

Les autres initiales ornées, de moindres dimensions et placées au commencement des chapitres, ne sont pas moins remarquables par leur originalité.

Plusieurs de ces lettres ont été empruntées par Jean Du Pré et d'autres imprimeurs lyonnais. Elles ont aussi servi de modèles et ont été copiées par Jean Tréperel, imprimeur et libraire parisien du XVe siècle, qui les a utilisées dans différentes éditions, notamment dans une *Vie de Robert le Dyable,* datée d'août 1497 (voir alphabet de Tréperel, *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 152).

LETTRES INITIALES ORNÉES DES HISTOIRES TROYENNES



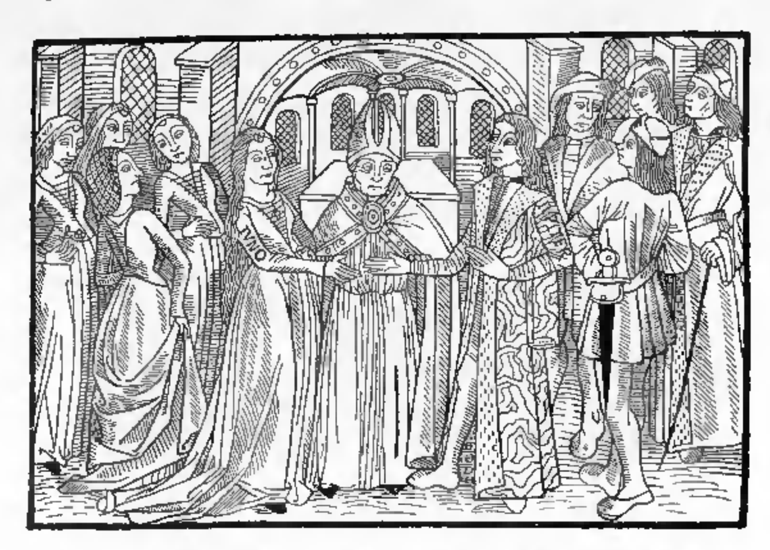
Les illustrations qui accompagnent le texte ne sont pas moins curieuses. La gravure ci-dessous représente la famille d'Uranus dont l'histoire et la généalogie sont racontées par l'auteur en ces termes : Uranus « fut filz légitime de Ether, filz de Demogorgon le vielart habiteur des cavernes d'Archade et le préayné de tous les payens dieux ». D'après la légende, « cestuy Uranus eut à femme sa sœur nommée Vesca. Il vesquit glorieusement avecques elle. Il possessa la pluspart de l'isle de Crète et habonda ès choses du monde prospérées en assouvissant les humains appetiz : premièrement en ampliation et mondaine seigneurie, et secondement en fécondité et augmentation de lignée et fut riche à merveilles. Il eut deux fils, c'est assavoir Tytan et Saturne, et deux filles, c'est assavoir Cybelle et Cérès ».



La planche que nous reproduisons à la page suivante représente la cérémonie du mariage de Jupiter et de Junon. « Juno en habit de pucelle qui se marie » a derrière elle, à gauche, ses demoiselles d'honneur. A droite, se présente Jupiter, en longue robe d'apparat brochée à ramages, avec ses témoins derrière lui. Un évêque, coiffé de la mitre, bénit, d'un air attendri, cette union d'un païen et d'une païenne. Tout ce monde est en costumes et en coiffures du xve siècle.

Une autre page illustrée que nous reproduisons plus loin contient une planche à deux compartiments. Dans le premier, Agamemnon tient conseil

avec Diomède, Télèphe, Achille et autres guerriers grecs pour assurer le ravitaillement de l'armée qui assiège Troie. On décide d'envoyer une expédition au « royaulme de Messe pour y avoir vivres continuellement, car c'est une terre moult fertille ». Deux chefs, Achille et Télèphe, fils d'Hercule, sont désignés pour faire ce coup de main.



a si grāt ioye et triumphe quil nest possible la racōpter/et coucherent ensemble et engendrerent vne fille quilz nommerent depuis Hebe.

Pour memoire de ce mariage fonderent les parthemiēs illec vng temple ou ilz mirent le simulacre de Juno en habit de pucelle qui se marie/et tousiours depuis a tel iour que Jupiter espousa Juno ilz firent en ce temple vng anniue faire celebre en maniere de nopces. Apres toutes ses choses Saturne retourna en crete et Pluto retourna en vne partie de thesaille ou il fonda la cite denfer dont on parlera ou second liure/et Neptune retourna en athenes/dōt les atheniēs de leur bon gre le firent roy tant pour ses vertus comme pour ce quil estoit filz de Saturne lors le plus renomme roy du monde.

EN ces iours que Saturne se veit quitte de Tytan ⁊ de ses generaciōs ⁊ quil veit ses enfans de parfons abismes mōter en regions et chaieres haultes/ certes toutes ses doleurs sesuanuyrent et commenca la clerte de son regne paisible Toutes doubtes/tous souffis/tous souspecōs la bādonnerēt. Il eut des biēs de fortune autāt quil en vouloit prendre. Nul nestoit lors qui conspirer osast contre sa dominacion.

Ils abordent dans le pays désigné, livrent bataille au roi Teucram qui s'opposait à leur projet et l'« occirent ». Télèphe devient roi à sa place.

Dans une autre illustration (voir p. 18), la reine Panthasilée accourt de son royaume des Amazones, « accompaignie de mille pucelles » armées, au secours des Troyens. Elle livre une bataille furieuse aux assiégeants sous les murs de Troie, « occist plusieurs Grégois », et finalement, à son tour, « fut occise par Pirrhus, le filz de Achilles ».

Comment Agamenon aſſembla en conſeil les gre gois pour auoir des viures. Et commẽt ilz enuoyerẽt Achilles ⁊ Thelephus ou royaulme de meſſe ou ilz oc cirẽt le roy Teucram en bataille et en fut Thelephus fait roy ⁊ des roys qui vindrẽt en laide du roy Priant





Pres ces choſes Agamenon appella ſes gẽs a conſeil en la plaine & thenedon ⁊ leur diſt entre autres choſes. Il no⁹ fault neceſſairement aduiſer comment durãt le ſiege deuãt troyes noſtre oſt ſera ſecouru & viures. Et pource ſil vous ſemble bon nous enuoyerons ou royaulme de meſſe pour y auoir vi ures cõtinuellemẽt/car ceſt vne terre moult fertille. Et ceulx qui yront prendront ſeurte de ceulx du pays quilz ne fauldront denuoyer vi ures en loſt tant comme nous ſerons en ceſte terre. Ce cõſeil pleut moult aux gregois/ et eſleurẽt incõtinent Achilles et Thelephus le filz de Hercules pour

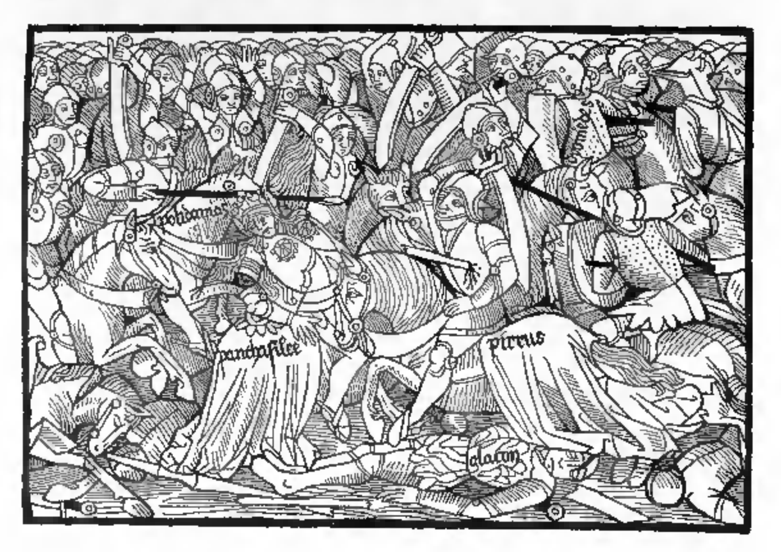
L ii

On verra ensuite des spécimens de plus grandes illustrations. Les tentes des Grecs sont dressées dans la plaine, devant Troie. On apprête les échelles pour escalader les murailles. Une porte de la ville est battue en brèche à

IMPRIMERIE NATIONALE.

coups de hache. Des femmes en cornettes, montées sur les tours qui en défendent l'entrée, essayent de repousser l'assaillant à l'aide de pierres, de flèches ou de « bâtons à feu[1] ». L'attaque ne fait que commencer : les archers bandent leurs arcs et visent avec leurs flèches les défenseurs de la place, d'autres chargent leurs arquebuses; dans les tranchées, les coulevrines ou canons s'apprêtent à vomir leurs boulets de pierre. Deux autres planches représentent la lutte homérique des Grecs et des Troyens, « Troye la Grande » en flammes et enfin la catastrophe finale.

Comment la royne Panthasilee vint de son royaul me damazonie accompaignie de mille pucelles au se cours des troyens et comment elle se porta vaillam ment & occist plusieurs gregois & de puis fut occise par Pirrhus le filz de Achilles.



A cette époque, on n'était pas difficile et les dessinateurs ne prenaient pas garde aux anachronismes : représenter le mariage de Jupiter et de Junon béni par un évêque ou figurer l'attaque des Grecs contre les remparts de Troie avec de l'artillerie et des engins de guerre modernes, cela leur semblait tout naturel et personne n'y trouvait à redire.

[1] C'est ainsi qu'on nommait les armes à feu ou fusils au xve siècle.

RECUEIL DES HISTOIRES TROYENNES

ÉDITION DE LYON, 10 OCTOBRE 1490



Le siège de Troie.

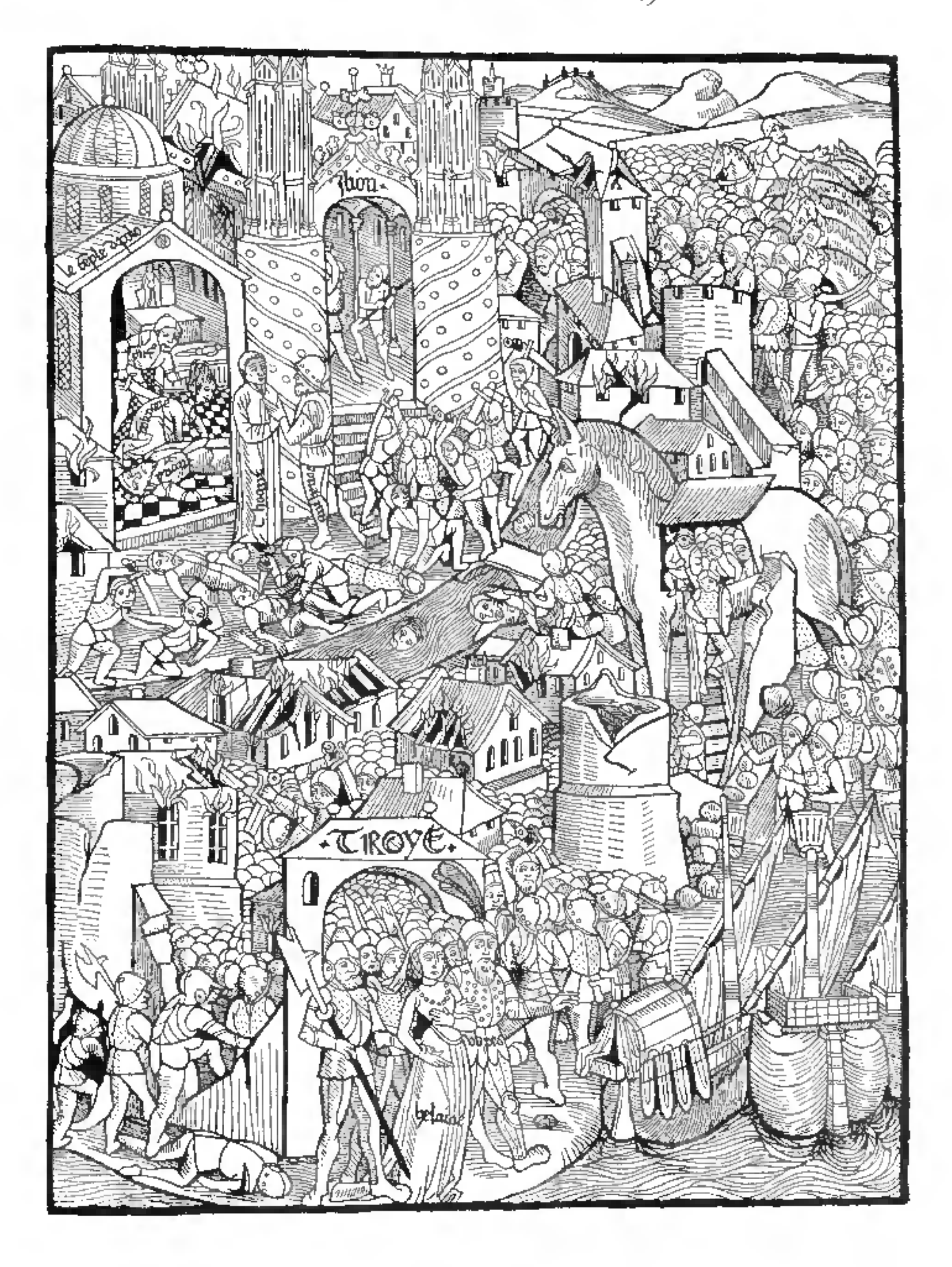
RECUEIL DES HISTOIRES TROYENNES

ÉDITION DE LYON, 10 OCTOBRE 1490



RECUEIL DES HISTOIRES TROYENNES

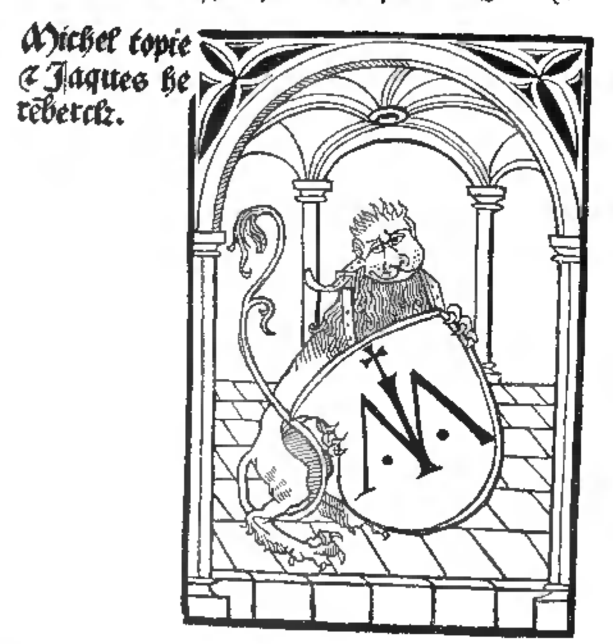
ÉDITION DE LYON, 10 OCTOBRE 1490



Le cheval de bois qu'on a introduit dans la ville vomit pendant la nuit les guerriers cachés dans ses flancs; les Grecs, auxquels on a ouvert par trahison les portes de la ville, l'envahissent en rangs pressés, pendant que d'autres, par des brèches, escaladent les murailles; on se bat corps à corps et on s'égorge dans les rues, dans les maisons, dans les palais. Le roi Priam est tué dans le temple d'Apollon; le fleuve Scamandre, qui traverse la ville, roule des flots de sang et charrie des cadavres; la belle Hélène, cause de la guerre avec les Grecs, est conduite à la galère de Ménélas.

L'achevé d'imprimer qui figure à la dernière page est daté de Lyon, «le dixiesme iour d'octobre l'an mil quattre cens quattre vings et dix», et suivi de la marque des imprimeurs Michel Topié et Jacques Heremberck.

Finist le recueil des histoires de troyes contenant la genealogie dicelle: ensemble les glorieuses prouesses forces & vaillances de Hercules. Et aussi les trois destructions et reedifications de la dicte cite faictes tant par ledit preu Hercules comme par les gregois. Imprime a Lyon le dixiesme iour doctobre Lan mil quattre cens quattre vings et dix.



Cette marque se compose d'un monogramme formé des lettres M et I, initiales de *Michel* et *Iaques* ou *Jacques*, l'I surmonté d'une petite croix;

le chiffre est placé dans une *targe* ou écusson suspendu par une courroie au cou d'un lion assis de face, tenant cet écusson dans ses pattes de devant. La marque de ces imprimeurs avait déjà paru en 1488, à la fin du *Breydenbach*.

« Devant ces planches de batailles à nombreux personnages, dit M. Natalis Rondot[1], composées avec beaucoup de verve, traitées avec vigueur, on a la sensation du mouvement, de la mêlée furieuse et de la vie. Le *faire* est encore un peu gothique, le dessin est hardi, quelquefois très expressif et la taille très ferme. « Ces *histoires* sont dessinées et gravées dans le style flamand ou bourguignon.

Le *Breydenbach* et les *Hystoires Troyennes* sont les deux seuls livres, signés de ces deux imprimeurs associés, qui soient cités par les bibliographes.

Il y en a d'autres qui ne sont ni signés ni datés. Nous signalerons tout d'abord une édition illustrée des *Fables d'Ésope*, traduites par Julien Macho, prieur des Augustins de Lyon. C'est un petit in-folio de 72 feuillets, cité dans la *Bibliotheca Grenvilliana*[2] et qui, pendant longtemps, a passé pour être le premier Ésope en français, l'imprimeur restant inconnu. Cette assertion, qui a été répétée par Brunet et par d'autres, n'a plus sa raison d'être depuis qu'on a découvert que la même traduction de Julien Macho avait été imprimée à Lyon même, dès 1480, par Marc Reinhart et Nicolas Müller, dit *Philippi*, les seconds imprimeurs de cette ville. Feu Proctor avait examiné l'exemplaire de la collection Grenville, qui appartient aujourd'hui au Musée Britannique[3], et a pu déterminer avec exactitude que le livre était imprimé avec les caractères de Topié et Heremberck[4].

Comme ces derniers n'ont commencé à exercer qu'en 1488, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'édition en question serait tout au plus la quatrième sortie des presses lyonnaises[5].

On trouvera plus loin des spécimens de pages illustrées de cette édition.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon*; ouvrage cité, p. 34.

[2] *Bibliotheca Grenvilliana* or bibliographical notices of rare and curious books forming part of the library of the Right Hon. Thomas GRENVILLE, by John Thomas PAYNE and Henry FOSS; London, printed by William Nicol, 1842-1872, 3 part. en 4 vol. in-8° (t. I, p. 15).

[3] Il n'en existe aucun exemplaire dans les bibliothèques publiques de France. Le seul que nous ayons vu, à part celui de Grenville, se trouve à Amiens, dans la collection de M. J. Masson.

[4] *Index to early printed books*; ouvrage cité, n° 8592.

[5] La première est celle de Reinhart et Philippi, parue le 26 août 1480; la deuxième a été imprimée par Mathieu Husz et Jean Schabeler, le 15 mai 1484, et la troisième, qui est datée du 9 avril 1486, a été « imprimée à *Lyon sur le Rosne*, par maistre Mathis Husz ».

FABLES D'ÉSOPE ILLUSTRÉES

IMPRIMÉES À LYON PAR MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK VERS 1489

Les subtilles fables de esope auec celles
de auian de alfonce et de poge florentin.



Portrait d'Ésope.

FABLES D'ÉSOPE ILLUSTRÉES

IMPRIMÉES À LYON PAR MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK VERS 1489

Cy cõmence le liure des subtilitez/hystoires/⁊ fables de esope translatez de latin en frãcois/et aussi de anian/et de alfonce/⁊ aucunes ioyeuses de poge florentin/lequel a este translate de latin en frãcois par reuerend docteur en theologie frere iulien des augustins de lyon.

CY cõmẽce la vie de esope toute sa vie fut de fortune cõbiẽ quil fut subtil ⁊ sage natif de grece pres de troye la grãt dune ville appellee amoneo. Entre tous les hõmes il estoit difforme/car il auoit vne grosse teste/grãt visage/longues ioues/les yeulx agutz/le col brief/⁊ bossu ⁊ grosse pance/⁊ auoit grosses iãbes ⁊ larges piez/q̃ pis est il estoit si bret q̃l ne sauoit parler/toutesfoys il auoit grãt haultesse/⁊ grandement estoit ingenieulx ⁊ subtil en cauillacions et en parolles ioyeuses

La premiere hystoire fait mencion cõment esope se excusa de ce quon luy imposoit quil auoit mangeez les figues de son seigneur



ET pource q̃ son seigneur le cuidoit inutille il lennoya labourer aux champs ⁊ vng iour cõe son seigneur vint aux chãps son laboureur luy amassa des figues ⁊ les luy presenta en disant mõseigneur pren de tes premiers fruictz de tes chãps. Et le seigneur ioyeusement les prist en disant a son seruiteur nõme agatopus q̃l print celles ⁊ les gardast bien iusques quil seroit retourne du baing. En celluy iour aduint que esope venant de labourer demanda a manger ainsi quil auoit acoustume. Et agatopus leq̃l gardoit les figues en mãgea deux ⁊ dist a vng ses de cõpaignõs se ie ne doubtoye mon maistre ie mangeroye toutes les figues. Et son compaignon luy dist se tu veulx que ie mange auec toy ie trouueray subtilite que nous ne

a ii

Vie d'Ésope.

FABLES D'ÉSOPE ILLUSTRÉES

IMPRIMÉES À LYON PAR MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK VERS 1489

La quarte fable de iuno la deesse du paon et du roussignol
CHescun doit estre content de nature et des biens que dieu luy a don-
nez/& en doit iustement vser ainsi que recite ceste fable dun paon qui
vint a iuno la deesse et luy dist. Je suis triste et doulant de ce que ie ne scay si
bien chanter que le roussignol/car chescun se mocque de moy pource que ie ne
scay chanter. Et iuno le voulut cõsoler et luy dist. ta belle figure et beaute est
plus belle et plus digne et de plus grant louenge q̃ le chant du roussignol.
Car tes plumes et ta couleur sont resplãdissantes cõe esmeraudes/& si nest
oyseau qui ressemble a tes plumes ne a ta grant beaute. Et le paon luy dist
tout cecy ne vault rien/car ie ne scay pas chanter. Et adõc iuno dist au pa-
on pour le contempter cecy est a la disposicion des dieux qui ont dõne a vng
chescun de vous vne propriete et vne vertu telle quilz leur a pleust. Ainsi q̃
a toy ont dõne belle figure. a laygle ont dõne force. chant au roussignol. cou-
leur a la coulombe. le garruller au corbeau/& ainsi de la nature des autres
oyseaulx. Et pource chescun se doit contẽter de ce quil a/car les miserables
auaricieux tant quilz ont plus de biens tant plus en desirent a auoir
La cinquiesme fable de la panthere et des villains



CHescun doit bien faire a lestrangier et pardõner au miserable ainsi q̃
racõpte ceste fable dune pãthere q̃ tõba en vne fosse/et quant les vil
lains du pais la virent aucũs la cõmẽcerẽt a frapper/et les autres dirent
pardõnez luy pource quelle na nul blesse/et les autres luy dõnerent du pain
& vng autre dist aux villains gardez bien q̃ vous ne la tuez/et pource quilz
furẽt tous de diuerses voulentez chescun sen retourna en sa maison cuidant

La Panthère et les Vilains.

FABLES D'ÉSOPE ILLUSTRÉES

IMPRIMÉES À LYON PAR MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK VERS 1489

Quant aucũ a perdue sa dignite il doit delaisser sa p̃miere audace dõt
esope noꝰ dist vne fable dun lyon lequel en sa ieunesse estoit fier et ou-
trageux/⁊ quãt il fut vieulx le porc sanglier da venir a luy ⁊ de ses dẽs le def
fira en se vẽgẽt du tort ql luy auoit fait.⁊ ap̃s vint le thoreau ⁊ le frapa de
ses cornes.ap̃s lasne le vint frape du pie au frõt p vindicacion. Et le lyon
cõmẽca a plourer ⁊ a dire quãt iestoye ieune ⁊ vertueulx chescũ me doubtoit
⁊ maintenãt quant ie suis vieux nul ne tient conte de moy mais me deboute
pource q̃ iay perdue ma vertu ⁊ ma force iay perdu biẽ ⁊ hõneur. Et pource
admoneste pluseurs q̃ sont en leurs dignitez q̃lz soyent doulx/car celluy qui
naquiert amis doit doubter de tomber en telz cas ⁊ en telz perilz

La.xvii fable est de lasne ⁊ du petit chien




Nul ne se doit entremettre de ce ql ne scet faire.cõe il appert dun asne
qestoit en la maison dun seigneʳ leq̃l aimoit fort vng petit chiẽ ⁊ luy
donoit fort a mãger sur sa table/⁊ le chien le leschoit ⁊ saultoit sur sa robe ⁊
a toꝰ faisoit bõne chere dõt lasne fut enuieulx ⁊ dist en soymesmes.se mõ seigneʳ
⁊ toꝰ ceulx de la maison aimẽt ceste orde beste pource q̃lle fait feste a toꝰ/par
plus forte raison ilz maimerõt.se ie leʳ fais feste.Lors lasne dit en soymesmes
ie veulx faire cõe le chiẽ. Lors il vit ẽtrer son seigneʳ a lostel ⁊ cõmẽca a dã-
cer ⁊ chanter de sa doulce voix/⁊ puis sap̃oucha de luy et luy saulta sur les
espaulles ⁊ le cõmẽca a baiser ⁊ a mordre/⁊ le seigneʳ cõmẽca a crier batez bi
en se paillar asne q̃ aisi me p̃sse ⁊ blesse. Adõc les seruiteurs cõmẽcerẽt a fra
per sur lasne/⁊ fut si biẽ batu ql neust cure de dãcer. Et pource nul ne se doit
ẽtremettre de chose ql ne scet faire.

La.xviii.fable du lyon ⁊ du rat.

L'Âne et le Petit Chien.

FABLES D'ÉSOPE ILLUSTRÉES

IMPRIMÉES À LYON PAR MICHEL TOPIÉ ET JACQUES HEREMBERCK VERS 1489





point fors q̄ pour māger quelque geline pourquoy le coq fist ioucher toutes
ses gelines sur vng arbre. Et quant le renart cōmēca a appproucher il cria
au coq. Bōnes nouuelles bōnes nouuelles/⁊ puis salua le coq biē autenti-
quemēt en luy demādāt cōpere q̄ fais tu si hault mōte auec tes gelines as tu
point ouyes les nouuelles q̄ tant sont salutaire pour noꝰ. Adōc le coq plein
de malice respōdit certes nō mō cōpere/mais ie te prie q̄ tu les noꝰ dies. Adōc
le renart luy dist certes cōpere ce sont les meilleures nouuelles q̄ iamais voꝰ
ouystes dire/car voꝰ pouez aler et venir auec toutes bestes sans ce q̄lles vous
ousassent poit faire de mal ⁊ te ferōt toutes plaisir⁊ seruice/⁊ ainsi est il or
dōne du grāt cōseil de toutes les bestes. Pource ie te prie q̄ tu descēdes ⁊ chā
terons Te deum laudamꝰ de ioye. Et le coq q̄ biē lentēdit respōdit certes mō
cōpere tu maporte tresbōnes nouuelles dōt cēt mille foys ten remercie en di
sant ces parolles le coq haulca la teste en regardant au loing. Et le renart
luy demāda hau cōpere q̄ regardes tu q̄ tu estens si fort le col. Le coq luy res
pōdit certes mō frere ie vois courir deux gros chiēs q̄ ont la gorge toute ou-
uerte⁊ ie cuide q̄lz nous apportēt les nouuelles q̄ tu noꝰ as dittes. Adōc le re
nart q̄ trēbloit de paour de ces chiēs dist au coq a dieu cōpere il est tēps q̄ ie
men voise deuāt q̄ ces chiēs viēnēt plus aduant⁊ en disant cecy commēca a
fouir. Et le coq luy dist cōpere pourquoy fouys tu si celles pasches sont fai-
tes il ne fault rien doubter. Ha cōpere dist le renart ie doubte q̄ ces chiēs ycy
nayent point ouy le decret de la paix. Et pource quāt vng trompeur est trō
pe cest le salaire q̄l doit auoir. Pourquoy chescun sen doit garder

Cy finissent les fables de esope. de auian. ⁊ de
alfonce ⁊ aucunes ioyeuses de poge florentin

Le Coq et le Renard.

On n'y voit point de lettres ornées comme dans les *Hystoires Troyennes* de 1490; la place des initiales de début est laissée en blanc pour être remplie par une lettre en couleur tracée au pinceau, ce qui nous fait conjecturer que l'*Ésope* a pu paraître avant les *Hystoires*. Les bois d'illustration de l'*Ésope* sont disposés de la même manière que dans le *Breydenbach*, avec des bordures sur les côtés, remplissant les vides pour s'aligner avec le texte.

Les caractères dont Topié et Heremberck se sont servis dans leurs impressions représentent une bâtarde anguleuse d'environ douze points typographiques, qui n'a été employée par aucun autre atelier lyonnais. Ce type est facilement reconnaissable à certaines lettres majuscules, l'A, le B, le C et surtout le D qui a une forme toute particulière. Nous en avons pris l'alphabet suivant dans le *Breydenbach*, premier livre signé de ces imprimeurs, en novembre 1488 :

A B C D E F G H I J K L M N O P

Q R R S T V X Z   ( ) . : /

a b c d d e f g h i k l m m n n o p q r r s ſ t u v x y z

& ꝯ ff pe po ſſ ſt ke ꝯ   ā ē ę ī ō o⁹ p̄ q̄ q̇ ū p̄

Ce type subit une légère modification dans les *Hystoires Troyennes* datées d'octobre 1490 et dans les *Fables d'Ésope*. Les majuscules restent les mêmes, mais les lettres minuscules ou de « bas de casse » sont en partie regravées sur le même modèle. Elles paraissent moins étroites, plus grasses, et les approches sont moins serrées. C'est une fonte nouvelle faite sur le même corps, mais d'un œil un peu plus gros, et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R T S V X

a b c d e f g h i l m n n o p q r r s ſ t u v x y z

ā c⁹ & ē e' ō p̄ pp po' q̄ ę t⁹ ū ꝯ⁹

ff ſſ ſt   . / /

On ne peut s'apercevoir, à première vue, de cette différence de caractères, si l'on ne met pas en face l'une de l'autre les pages du *Breydenbach* et celles

des *Hystoires Troyennes*, dont les unes paraîtront plus serrées et plus compactes que les autres. Les *Fables d'Ésope* sont imprimées avec cette seconde fonte plus large à l'œil.

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 1867) cite une édition petit in-quarto des *Croniques abrégéez des roys de France*, sans lieu ni date, qui lui a paru « avoir été imprimée à Lyon avec des caractères semblables à ceux dont ont fait usage Jacques Heremberck et Michel Topié dans leur édition du *Voyage* de Breydenbach ». L'exemplaire qu'il signale comme se trouvant à la Bibliothèque de l'Arsenal était incomplet du titre. Depuis, nous en avons trouvé un exemplaire complet, avec son titre, à la Bibliothèque nationale.



Apres toutes ces choſes les princes du royau
me ſaſſemblerent ⁊ dun commun accord menerẽt
⁊ acompaiguerent monſeigne'le daulphin facrer
a rains/⁊ dela faire ſon entree a paris en ſe mon
ſtrant cheſcun auoir bon zele ⁊ affection a la cho-
ſe publique.⁊ a la treſnoble courõne ala quelle ilz
ſont ſubiectz ⁊ dont ilz ſont deſcenduz. Auquel iu-
ſte propos ⁊ ſainte voulẽte il plaiſe a dieu les cõ-
tinuer ⁊ faire perſeuerer tellement que le roy no-
ſtre ſire charles.viii.de ce nom puiſſe ſi vertueuſe
ment gouuerner ⁊ entretenir ſon royaume treſcre
treſtiẽ que ce ſoit au proffit ⁊ ſalut de ſon ame.a
lonneur⁊ exaltation de toute nobleſſe/a laugmen
tation ⁊ traſquilite de leſgliſe/⁊ a la proſperite et
ſoulas de tout le peuple de france/⁊ generalemẽt
de toute la choſe publique
Amen

Les caractères sont effectivement ceux de Topié et Heremberck. Ils n'appartiennent pas à la première fonte du *Breydenbach*, mais bien à celle des *Hystoires Troyennes* et des *Fables d'Ésope*.

Brunet attribue encore, et avec raison, à Topié et Heremberck l'édition originale de la Chronique dite *scandalense* du roi Louis XI.

L'initiale L à queue de dauphin reparaît en tête des *Croniques de Loys de Valoys;* mais on remarquera que, dans ce dernier livre, la tête du dauphin ou du dragon ne rejoint pas le corps principal de la lettre dont elle est séparée par un vide de 7 millimètres, tandis que, dans les *Croniques abrégéez*, elle fait partie du même bloc de bois gravé sans aucune solution apparente de continuité. En comparant très attentivement entre elles ces deux

épreuves, on distinguera dans les tailles des différences presque imperceptibles, qui indiquent que le bois de cette initiale a dû être retouché, sinon regravé, avec une habileté déconcertante, de sorte que nous ne pouvons tirer aucune preuve certaine d'antériorité de l'un ou de l'autre de ces livres.

Il est donc probable que la première et la seconde fonte du caractère de Topié et Heremberck ont été employées presque en même temps et concurremment.



Es croniq̃s du treschrestien & tres victo
rieux Loys de valoys feu roy de frãce q̃ dieu absolue vnziesme de ce
nõ auecq̃s plusieurs aultres aduẽtures aduenues/tãt en ce royaul-
me de france cõme es pays voisins depuis lan mil quatre cens .lx.
iusques en lan mil quatre cẽs quatre vingtz & trois Inclusiuemẽt.

L'ouvrage a-t-il, comme on l'a dit souvent, été écrit par Jean de Troyes, greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, ou, selon d'autres, par un autre greffier parisien du nom de Denis Hesselin? Tous deux n'ont-ils fait qu'adapter à leurs vues particulières le travail dont Jean Castel, chroniqueur du Roi, mort vers 1480, a laissé des fragments plus ou moins avancés? Il est reconnu aujourd'hui que c'est l'œuvre de Jean de Roye, depuis que M. Bernard de Mandrot en a publié une nouvelle édition. Le premier texte diffère notablement, surtout au commencement, de celui des éditions postérieures.

L'édition de Lyon est un petit in-folio à deux colonnes, de 44 lignes par page. Elle ne porte pas de date et se termine par la formule : *Deo gracias.* Le livre est imprimé en entier avec la première fonte à approches serrées et compactes du *Breydenbach,* comme on peut s'en assurer par le fac-similé de la dernière page de texte dont nous allons donner la reproduction.

CHRONIQUE DITE *SCANDALEUSE* DE LOUIS XI

ÉDITION ORIGINALE IMPRIMÉE À LYON

pelle du palaix royal a paris /ou elle y de
mourai usq̃s a lendemain au soir premier
io' daoust q̃lle fut ẽportee dudit lieu de pa
ris au roy en son hostel dez mōtilz lez tours
Auec les verges de moyse ꝛ aaron/et la
croix de la victoire q̃ aussy fut ẽuoree par
grace diuine au bon roy sainct charlemai
gne pour obtenir victoire alencōtre dez in
fideles. Lesq̃lles verges et croix auoiẽt
tousiours este audit lieu de la saincte cha
pelle a paris auecq̃s lez sainctes reliq̃s
estās illec au p̃mier io' daoust q̃lz en furẽt
auecq̃s ladicte saĩcte ãpolle par leuesq̃ de
seetz ꝛ aultrez cōmissaires a ce ordonnees
de par le roy emportes.

a Udit an le lundy.xxv.iour dudit
mois daoust le roy deuit fort ma-
lade en son hostel dez montilz les
tours tellemẽt q̃l p̃dit la parolle et tout en
tendemẽt/ꝛ en vindrẽt lez nouuelles a pa
ris le mercredi.xxvii.io' dudit mois quil
estoit mort p̃ vnes lettres q̃ en escripuit
maistre iehã briconet Ausq̃lles lettres fut
foy adioustee po' ce q̃ ledit briconnet estoit
hōme de bien et de credit. Et a ceste cause
lez p̃uost des marchās et escheuins de la
ville de paris po' pourueoir aux affaires
dicelle ville firẽt mettre garde aux portes
de ladicte ville po' garder q̃ hōme nen ys-
sist ne y entrast. Et a ceste cause fut bruyt
tout cōmun p̃ my ladicte ville de pares q̃
le roy estoit ainsy mort dont il nestoit riẽs
Et sen reuint but/parla/ꝛ mẽga tresbiẽ.
et vesquit iusq̃s au samedi au soir ensui-
uãt.xxx.et penultie io' dudit mois daoust
enuirō lentre de entre.vi.ꝛ.vii.au soir quil
rẽdit lame. Et incōtinẽt fut le corps ha-
bandōne de ceulx q̃ lauoiẽt seruy en la vie
Et ap̃s ledit trespas son corps depuis
q̃l fut appareille cōe on a de coustume de
faire fut porte inhumer dudit lieu dez mō
tilz en leglise nr̃e dame de clery. Pource q̃l
voulut ꝛ ordōna en son viuãt q̃ ainsy feust
fait. Et ne voult estre mys auecq̃s lez def
functz tres nobles roys de frãce ses p̃de-
cesseurs en leglise ꝛ abbaye de saĩct denis
en frãce. Et ne voulut iamais dire la rai
son q̃ le auoit meu ad ce. Mais aucũs pẽ
soiẽt q̃ ce feust po' la cause de leglise ou il
fist moult de biẽs/ꝛ aussy po' la grãde de
uocion q̃l auoit a la benoiste vierge marie
pryee audit lieu de clery. Leq̃l deffũct roy
en son viuãt a cause daucũs p̃sonnaiges q̃
estoiẽt alentour de sa p̃sonne cōme oliuier
le dyable dit le dain son barbier / Jehan de
doyac ꝛ aultres plusieurs. lesquelz il creoit
plus q̃ gẽs de son royaulme/fist durãt son
regne beaucoup de iustices maulx ꝛ vio
lẽces/et tellemẽt q̃l auoit mys son peuple
si aubas q̃ au io' de son trespas estoit pres
que au desespoir/car lez biẽs q̃l p̃noit sur
sōdit peuple dōnoit et distribuoit aux egli
ses en grãs pẽsiōs/en ãbassades ꝛ gẽs de
bas estat et cōdiciō. Ausq̃lz po' lez exaul-
cer ne se pouoit tenir de leur dōner argent/
biẽs et possessiōs/en telle facō q̃l auoit dō
ne et aliene la pluspart du demaine de son
royaulme. Et non obstãt q̃l eut durãt son-
dit regne plusieurs affaires. Toutesfoys
il mist en telle subiectiō ses ẽnemys quilz
vindrẽt to⁹ par deuers luy a mercy /ꝛ fut
si crainct et doubte quil ny auoit si grant
en son royaulme /et mesmement ceulx de
son sang qui dormist ne reposast seuremẽt
en sa maison. Et auant sondit trespas fut
moult fort moleste de plusieurs maladies
Pour le guerir desquelles maladies fu-
rent faictes pour luy par les medecins q̃
auoient la cure de sa personne de terribles
et merueilleuses medecines. Lesquelles
maladies luy puissent valoir au salut de
son ame/et luy donne son paradis par sa
misericorde. Celluy qui vit ꝛ regne au sie
cle des siecles Amen.

Deo gracias.

Dernière page de texte.

Un autre livre de format petit in-quarto, intitulé : *Des Miracles Nostre-Dame*, est sorti des mêmes presses. Il contient le récit en prose des *Miracles de la Vierge*, mis en vers au XIIIᵉ siècle, par Gauthier de Coincy. « On y trouve plusieurs passages plaisants et ridicules », dit Brunet.

Sur le titre, on voit une grande figure sur bois de la Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Le texte finit par la prière de la Salutation angélique : *Ave Maria*, et le mot : *Amen*, au bas de la dernière page.

Des miracles nostre dame



Plusieurs autres miracles a fait la glorieuse
vierge marie mere de dieu & fait toꝰ les iours cō-
tinuellemēt cōe chescun voit clerement en si grant
nōbre ql nest entēdement humain q̇ les peust com
prendre/ne langue dire/ne tout le mōde escripre.
Et il est biē en sa puissance veu q̄ dieu la faite des
penseresse & sa benigne grace & misericorde. Poꝛ
laquelle chose ce petit liure na poīt de fin/car les
grās & excellēs miracles delle multipliēt toꝰ les
iours de plus en plus. Mais ce petit q̇ y est fait
est fait tātseullement poꝛ auoir remēbrāce de la
benoiste vierge marie/& a lonneur & louange del
le/& affin quon lappelle plus souuent en son aide
car elle peut plus q̄ toꝰ les saintz de paradis/et
cest bien raison veu quelle est mere de dieu. Si la
prirōs tres deuotement ql luy plaise noꝰ impetrer
grace enuers son benoist filz iesus q̄ noꝰ puissons
obtenir la gloire eternelle & paradis ꝑ le moyē de
ses dignes prieres & intercessions. Et affin quil
luy plaise en estre plus ēcline noꝰ la saluōs pre
sentement de la salutacion angelique que lange
gabriel luy apporta si en disant. Aue maria gra
cia plena dominus tecū benedicta tu in mulieribꝰ
& benedictꝰ fructus vent ris tui iesus. Sācta ma
ria mater dei ora pro nobis peccatoribꝰ. Amen.

Les caractères sont ceux de la fonte des *Hystoires Troyennes*. Ils paraissent un peu alourdis en raison de tirages antérieurs d'autres livres. On remarque, à la cinquième ligne de la page reproduite en fac-similé, une lettre *o*, avec signe abréviatif au-dessus, plus étroite que les autres. Elle provient, ainsi qu'une lettre *q* qu'on trouve à la seizième ligne et d'autres, de la première fonte employée dans le *Breydenbach* et les *Croniques de Loys de Valoys*.

L'exemplaire en maroquin rouge, qui a passé en 1817 à la vente de Regnault-Bretel et, depuis, dans diverses collections sans que l'impression ait été identifiée, est entré en dernier lieu à la Bibliothèque nationale.

Une édition de la *Danse Macabre*, sans figures, de format in-quarto, a été imprimée avec les mêmes caractères. On n'en connaît, jusqu'à présent, qu'un seul exemplaire, lequel est incomplet des deux premiers feuillets[1]. Cette *Danse Macabre* est datée de 1492.

Est locuplex mane vespe paup erit
Le premier mort
Vous par diuine sentence
Qui viues en estatz diuers
Tous danseres en ceste danse
Une fois/et bons et peruers
Et si seront menges de vers
Voz corps helas regardez nous
Mors/pourris/puantz/descouuers.
Comme sommes/telz seres vous
Le second mort.
Dictes nous per quelles raisons
Vous ne penses point a mourir
Quant la mort va en voz maisons
Huy lung/demain lautre querir
Sans quon vous puisse secourir
Cest mal viure sans y penser
Et trop grant danger de perir
Force est quil faille ainsi danser
Le tiers mort
Entendez ce/que ie vous dis
Jeunes et vieulx/petis et grans
De iour en iour selon les dictz
Des saiges vous alez mourans
Car voz iours vont diminuans
Pourquoy tous serez trespasses
Ceulx qui viuez/deuant cent ans
Las/cent ans seront tost passes
ai

De dire a dieu peccaui seullement
Ainsy mourras tost sans contricion
Don tu seras par diuin iugement
Homme deffait et a perdicion
Homme en peril saiches certainement
Que se tu nas autre vouloir briefment
De ramender ne autre deuotion
Tu te verras vng iour subitement
Homme deffait et a perdition

Arte noua p̄ssos si cernis mente libellos
Ingenium totiens exuperabit opus
Nullus adhuc potuit huius cõtingere sũmũ
Ars modo pluca nequit/ars dedit omne suũ

Vit fuit istud opus quod cõditor indicat eiꝰ

Cy finit la danse macabre augmentee de plusieurs beaulx dis / et les trois vifz et les trois mors ensemble nouuellement composee et imprimez. Lan mil.CCCC.lxxxxij.

La *Danse Macabre* a été précédée ou suivie, nous ne savons au juste, d'une édition de la *Danse aux Aveugles*, de Pierre Michault, avec figures sur bois provenant du matériel déjà dispersé de Guillaume Le Roy. Ces deux éditions sont imprimées dans un format identique et avec les mêmes caractères provenant de

[1] Cet exemplaire a été trouvé par nous, en 1868, à Albi. Nous l'avions communiqué au docteur Desbarreaux-Bernard, qui en a donné une description dans la seconde édition de son ouvrage sur l'*Imprimerie à Toulouse* (p. 121-122), et l'a attribué aux presses toulousaines en raison de l'identité absolue des caractères avec ceux d'une édition des *Ordonnances touchant le fait de la justice des pays de Languedoc*, qu'il croyait, à tort, comme nous le démontrons plus loin, avoir été imprimée dans cette ville. Ledit exemplaire de la *Danse Macabre* de 1492, que nous avions cédé à M. le comte R. de Lignerolles, a repassé à sa vente et est aujourd'hui dans la bibliothèque de M. le baron Joseph Vitta, à Lyon.

la deuxième fonte de Topié et Heremberck. Au commencement du volume[1], un bois représente, en méditation devant son ouvrage, l'auteur du livre, celui qu'on désigne généralement sous la dénomination du «Philosophe appuyé sur son bâton», qui figure en tête du même ouvrage imprimé par Guillaume Le Roy (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 101, et fac-similé, p. 94).

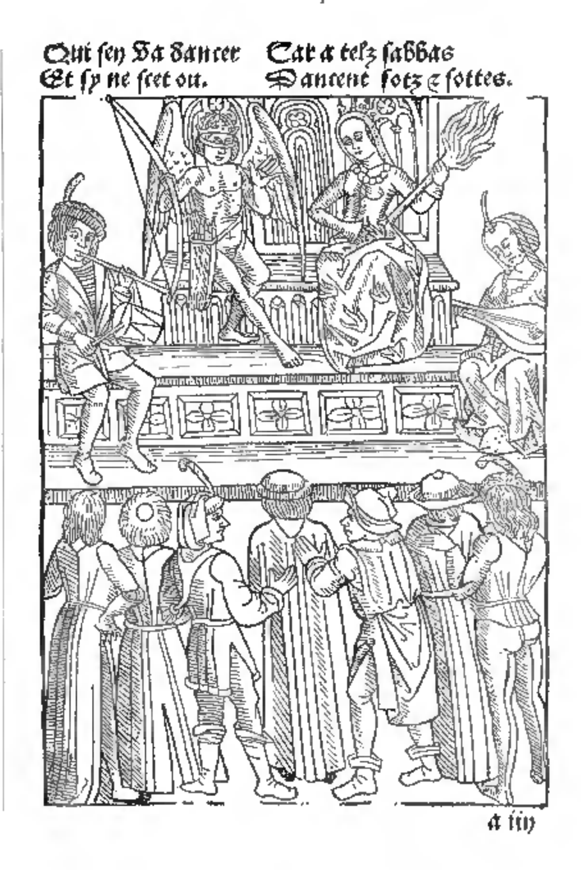
Les autres illustrations sont exactement les mêmes. Les planches présentent des brisures et des marques de détérioration, comme on peut le voir dans le fac-similé ci-dessous, qui ne laissent aucun doute sur leur provenance.

Cy commence la dance des aueugles

Lacteur

a Taint au cueur par vng
courroux terrestre
Ou point secret dune nuyt
necte ꝛ clere
Pensoye seul que tout conuient terrestre
Ce que a eu ou aura en terre estre
Et rediger en sa prime matiere
Si fus long temps en ce pensse austere
Mais en la fin sommeil tant me pressa
Que mon penser en dormir se adressa
Dormant ainsi ꝛ de corps alite
Comme il aduient souuent apres grant veille
Se reposoit la sensualite
Car le corps fust las ꝛ debilite
Par trop veiller qui mains hõmes trauaille
Senti lesperit qui iamais ne sommeille
Estre ententif a faire veille ꝛ guet
Et se tenir pour le corps en aguet

Entendement.



C'est vers le même temps qu'ont dû paraître les *Ordonnances faites par le Roy nostre Syre touchant le fait de la Justice du pays de Languedoc lues, publiées et*

[1] Cette édition, qui n'est citée par aucun bibliographe, est restée complètement inconnue. Nous en avons vu un exemplaire très incomplet dans une bibliothèque particulière, celle de M. J. Masson, à Amiens; jusqu'à présent, nous n'en connaissons pas d'autres.

enregistrées en la Court de Parlement de Tholose, le 28 août 1491. Le livre est composé avec les mêmes caractères un peu plus fatigués, et le titre renferme une figure sur bois; une autre plus grande à la fin, grossièrement gravée, tient presque toute la page. Nous nous dispensons d'en donner des fac-similés que l'on trouvera dans la seconde édition de *L'Imprimerie à Toulouse,* du docteur Desbarreaux-Bernard (pl. 16 et 17), et dans le *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild* (t. Ier, p. 60-61). L'exemplaire, considéré jusqu'à présent comme unique, est décrit à nouveau par M. Émile Picot dans ce catalogue admirable rédigé avec une science impeccable.

Le docteur Desbarreaux-Bernard, tout en constatant que la *Danse Macabre* et les *Ordonnances de Languedoc* étaient sorties incontestablement de la même presse, les attribuait, par un patriotisme de clocher très excusable, à un imprimeur inconnu qui aurait résidé à Toulouse, et il avait conjecturé que ce typographe pouvait être Jean de Guerlins.

Il avait confondu avec Jean Gherline, imprimeur allemand, qui exerçait en Espagne à la fin du xve siècle, et n'a rien de commun avec Jean de Guerlins, lequel a imprimé avec des fontes amenées de Lyon : au monastère de la Grasse, près Carcassonne, en 1513; à Saint-Pons-de-Thomières, en 1516; à Carcassonne, en 1518, et n'est arrivé à Toulouse qu'en 1519. Les figures sur bois qui sont au commencement et à la fin des *Ordonnances* se retrouvent dans d'autres livres imprimés à Lyon, de sorte qu'il est impossible d'admettre que cette édition ait appartenu aux presses toulousaines.

Jacques Heremberck était retiré de l'association en 1492, et Michel Topié opérait seul à cette date. On cite une édition in-quarto du Missel de Clermont et de Saint-Flour (*Missale secundum consuetudinem Ecclesie Claromontensis et Sancti Flori*), qui a été achevée d'imprimer le 7 novembre de cette même année et que ce dernier seul aurait signée, sans faire mention de son associé[1].

En 1494, le matériel d'illustration des *Hystoires Troyennes* de 1490 passe chez Jacques Maillet. Les grandes initiales du singe jouant de la cornemuse

[1] Bien que cette édition soit citée par M. James Weale (*Bibliographia Liturgica*, p. 54) et par M. Ambroise Tardieu (*Histoire de Clermont*, t. II, p. 14 et 24), d'après des auteurs dignes de foi, tels que Savaron et le P. Le Brun, nous n'avons pu jusqu'à présent en retrouver d'exemplaire. L'édition annoncée au *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque Mazarine* (no 693, p. 360) comme étant celle-ci, d'après un exemplaire auquel manquerait la fin, a été imprimée non à Lyon, mais à Venise, la même année, par J. Ant. de Biretis, ainsi que nous nous en sommes assuré en comparant l'exemplaire incomplet avec un autre complet qui se trouve à Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

et du chevalier de Saint-George, avec la belle bordure de dédicace et les autres gravures accompagnant le texte, sont employées par Maillet dans une autre édition des *Hystoires Troyennes,* datée du 16 avril 1494.

Feu Proctor a reconnu les caractères de Topié et Heremberck dans un *Traicté des dix commandemens,* par Gerson, petit in-quarto sans lieu ni date[1].

A la louange de dieu & edificaciõ de son prochain.

S Si vis ad vitã ingredi serua mandata Math.
xix. A vng homme qui demãda a ihũcrist. bon
maistre quel biẽ feray ie ad ce que iaye la vie par
durable. Jhesucrist respondit se tu veulx entrer
en la vie pardurable garde les commandemẽs de dieu. Au
salut de hõme & de femme deux choses sont necessaires. La
premiere est vraye foy. La secunde est bõnes euures faites
par charite Ad galatas quinto. In christo ihesu neqꝫ cir-
cuncisio aliquid valet neqꝫ preputium: sed fides cum per di-
lectionem operatur. Pource semble moult necessaire pour le
salut du peuple. lire en predicacion deux liures. lung des sa-
cremens de saincte esglise. lautre des commandemens de la
loy. Dit monseigneur sainct iaques Jacobi.ii. Fides sine
operibꝰ mortua ẽ. La foy sans bõnes euures est morte. dõc-
ques ne souffiroit il mye voꝰ auoir declaire les sacremẽs de
la foy: si nõ que apres par deue ordre fussent declaires les cõ
mãdemẽs de la loy: lesquelz ẽseignẽt le biẽ faire quãt aux cõ-
mandemẽs affirmatifz: et le mal fuir quãt aux cõmãdemẽs
negatifz. Pour la declaraciõ des dix cõmãdemẽs tresneces-
saire est la grace de dieu: pour laquelle ipetrer par le moiẽ de
celle qui en est la tresoriere & toute plaine. A icelle presente-
rõs le salut ẽgelique en disãt Aue maria grã plena. Si vis
ad vitã igredi serua mãdata. Dieu en la mõtaigne de sinay
bailla a moyse deux tables escriptes: nõ mye de hõe maiz du
doy: cestadire de la vertu de dieu. En ces deux tables estoiẽt
escriptz dix commãdemẽs. troys en la premiere table et sept
a ii

Le titre est disposé, comme il suit, en trois lignes d'un gros caractère qui est celui du Missel romain, imprimé par Topié seul en 1497, dont il sera question plus loin :

Le traicte des dix commandemens de
la loy selon maistre Jehan gerson en son
viuant chancellier de paris.

Le texte, dont nous donnons la première et la dernière page, est exécuté avec la fonte à approches serrées du *Breydenbach* et des *Croniques de Loys de Valoys.*

[1] *Index to early printed books ;* ouvrage cité, nº 8594.

Outre l'exemplaire du Musée Britannique, nous en avons vu un autre provenant de la bibliothèque de feu M. le comte de Nédonchelle, de Tournai, qui a été mis gracieusement à notre disposition par M. Édouard Rahir, libraire; nous sommes également redevable à ce dernier de la communication de plusieurs livres précieux qui, sans son concours dévoué à notre œuvre, n'auraient pu être convenablement analysés ni reproduits, ce dont nous tenons à le remercier publiquement

en maintes aduersites et tribulaciōs. Ainsy le dit dieu par le
prophete ysaie. i. Si volueritis et audieritis me: bona terre
comedetis. quod si nolueritis et me ad iracōdiā prouocaueri-
tis gladi⁹ deuorabit vos. Si vo⁹ ainsy q̄l est en vrē volente
me oyes et obeisses a mes cōmādemēs vo⁹ mēgeres les biēs
de la terre. Si vo⁹ ne voules garder mes cōmādemēs et vo⁹
me prouoquez a ire ꝛ pugniciō le glaiue vo⁹ deuourera. Veez
cy cōme la loy enciēne iduit a lobseruāce des cōmādemēs de
dieu p̄ promettre des biēs tēporelz a ceulx q̄ les garderōt: et p̄
cōminer p̄secuciōs a ceulx q̄ les trespasseront. Mais la loy
euāgeliq̄ cōme plus haulte ꝛ plus parfaicte iduit a lobseruā-
ce des cōmādemēs de dieu. par promettre des biēs eternelz q̄
sont souuerains biēs ꝛ souuerainemēt a desirer. Lesquelz elle
promect a ceulx q̄ garderōt les cōmandemēs de dieu et cōmi-
ne les paines et tormens p̄durables en enfer q̄ sur to⁹ maulx
sont a craindre et doubter. q̄ souffrerōt ceulx q̄ trespasserōt lez
cōmādemēs de dieu. Mathei. xxvi. Ibūt hii i suppliciū eter-
nū. Iusti aūt i vitā eternā. Les pecheurs q̄ trespasse aurōt
les cōmādemēs de dieu yrōt en tormēt p̄durable labas en en-
fer. Et les iustes q̄ aurōt garde lesditz cōmādemens yront en
vie eternelle la sus es cielz. Cōclusiō dōcq̄s nrē theume. Si
vis ad vitā igredi serua mādata. Si tu veulx toy quicūquez
soie ou hōme ou fēme entrer en la vie perdurable. garde lez cō
mādemēs de dieu. Ce q̄ faire et acōplir no⁹ doint dieu benoist
et glorieulx ou siecle des siecles. Amen.

Cy finit le traicte des dix cōmandemēs de la loy exposes
en frācois par maistre iehan gerson en son viuant docteur en
theologie et chāsellier en leglise de paris.

Il est assez difficile de préciser la date de cette impression et de déterminer à quelle époque Topié cessa d'employer ces caractères.

Nous pouvons néanmoins constater qu'il s'en servait encore en 1494, car, dans un recueil de la bibliothèque de la ville de Toulouse, nous avons vu une édition de format petit in-quarto des *Ordonnances de la justice du pays de Languedoc,* datées du 31 janvier 1493 (1494 n. st.), laquelle a été imprimée, partie avec la seconde fonte des *Hystoires Troyennes,* partie avec un autre caractère plus petit, c'est-à-dire un diminutif du premier.

La coupe des lettres est partout la même et facilement reconnaissable à la forme de certaines majuscules, telles que A, B, C, D, E.

Les ordõnances faictes par le roy nostre syre/touchãt le fait de la iustice du pays de langue-doc leuez publieez z enregistreez en la court de plemẽt de tholose.

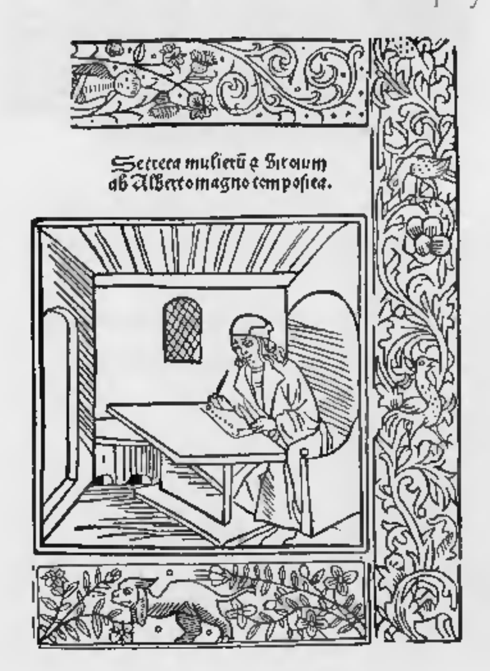


Leues et publies en iugement au chastellet de paris es presences de monseigneur le puost de paris. de Messeigneurs maistres martin de bellefaye cõseilliers du roy en plemẽt a paris. Jehã luillier lieutenãt ciuil. Jehan ploys cõmis du lieutenãt criminel des aduocatz et procureurs dud seigneur aud chastellet. De sires raoul de hacqueuille. Pierre rolin escheuins de lad ville. Et de plusieurs cõseilliers aduocatz z procureurs aud chastellet. Le vẽdredy dernier iour de Januier. Lan mil.cccc.quatre vings z treze. Ainsi signe. G. michel. Leu crie et publie par les carrefours de ceste dicte ville de paris acoustumez a faire cris et publicaciõs par moy Nycole glauart crieur iure du roy nostre sire au chastellet de paris. appelle auec moy pontelet guillaume sergent a verge z trõpette dudit seigneur aud chastellet. Es presences de hõnorables hõmes z saiges Messeigneurs maistres Jehã luillier lieutẽnt ciuil de la preuoste de paris. Pierre quatreliures procureur du roy nostred seigneur audit chastellet. Sires germain de marcle. Nycolas potier generaulx des mõnoyes. Maistre Jehan guillebõ. Et pierre turquã executeurs du roy nostred seigneur aud chastellet z aux criz presẽs Le vẽdredy.xxxi. de iãuier. Lã mil.cccc.quatre vings z treze. Ainsi signe. N. glauart.

Et nous a ce present trãscript ou vidimus auõs mys le seel de lad preuoste de paris. Lan et iour dessusditz. J. asmaury

Cy fine la copie z vidimus desdictes ordonnances.

Ce dernier caractère a été employé seul dans les *Secreta Mulierum et Virorum.*



Secreta mulierũ z virorum ab Alberto magno composita.

etiam in cõueniunt. Textus. Hic auctor ponit dubiũ et satis pz in textu. Nota calor i aiale nõ facit digestionẽ ãtum est bene regulatũ ab anima et ideo pertauerunt aliqui antiqui dicentes qp in plantis esset nutritio. Et in superiori parte esset ab igne et in iferiori parte esset a terra. hoc nõ valet qi dicit aristo. ii. de aia qp si sic esset tũc mixtũ cito dissolueretur. Quid eni contineret elimenta in mixto nisi aiam vnde aia est pricipiũ oĩs actionis. Sz calor siue spiritus sunt instrumenta q sunt ĩ virtute aie et nõ in virtute sui ipsius. Cõmentuz His dictis finem dictis ipõnam et grates deo reddam qui nostrũ in hoc opere z in aliis illuminat intellectum et de obmissis peto veniã et auxiliuz diuine gratie a qua omnis sapientia orta est et vita eterna ad quã nos deus omnipotens et gloriosus cũcta gubernãs atq regnãs perducat. Qui cum patre et spiritu sancto viuit et regnat et in quo est summa securitas. tranquillitas iocunditas et sine fine eternitas scrõx epistat oim per infinita seculoz secula. Amen.

Finis huius Tractatuli venerabilis. Alberti magni de secretis mulierum.

La grande initiale L du singe jouant de la cornemuse, qui était passée chez Jacques Maillet, revient chez Topié. On la revoit en tête du livre intitulé : *La dévote expositim de l'Ave Maria.*



A deuote exposition de laue maria faicte nouuellement a lhonneur de la tressacree Vierge mere de nostre saulueur ihesucrist auecques plusieurs aultres choses deuotes et dignes de grant recommandation ainsi que en lisant on pourra congnoistre et veoir

lapostre. Ce fut le nom de iesus prononcie et prophetise par le prophete abacuch qui dit en son premier chapitre ainsi. Je me resiouyray et prendray ioye en iesus mon dieu et mon saulueur. Et dient les docteurs de lescripture saincte que ce nom iesus a este impose au filz de la Vierge selon les proprietes de luy combien que par trinite soit commis et destaint le pechie de lomme, ce neantmoins la redemption de nature humaine a este proprement faicte par le filz de dieu certainement combien que le filz de dieu ait plusieurs autres noms que narre ysaie en disant que le redempteur sera appelle emanuel admirable conseillier et fort toutesfois le propre nom du filz de dieu et de la Vierge est ce nom iesus de quoy est escript Marci. vltio. In nole meo demonia eucient. zc.

De ce mot et terme Amen. Chap. xxx.



Ce mot et terme amen nest du salut angelique. Aue gratia plena: mais a este adiouste par lesglise. Cest acoustume de dire en la fin de son oraison. et vault autant a dire en francois comme vrayement ou leallement. Ou comme ainsi soit il. Et aucunesfois vault autant comme sans faulte. Et comme dit saint augustin ou liure de la doctrine christienne ilz sont aulcuns motz & termes qui ne peuent proprement estre interpretez ou translatez en aultre languaige. Ainsi est il dit de ce mot amen en ce pas.

La conclusion du liure. Cha. xxxi.



Nous auons la fin de nostre traictie en mottes de de langaige qui nous a este possible sans vser de termes couleurs rethoricques par lequel plusieurs aians deuotion a la tressacree Vierge marie mere de dieu pourront auoir congnoissance daucunes perfections et vertus qui estoient en elle. Et si auront congnoissance de la dignite des sacres motz qui sont en laue maria. Et comme ceulx sont bien eureux qui sont ses aggreables seruiteurs. Et ce tout fait a la louenge de son benoist filz & delle qui nous doint si bien viure que soions des esleuz pour assister & demourer ou saint palais roial et eternel. Amen

Le titre est composé avec le même type que celui dont Balsarin s'est servi à partir de 1498 (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 519, et fac-similés, p. 520-523).

Le texte de l'ouvrage est imprimé avec le petit caractère des *Ordonnances de Languedoc* et des *Secreta Mulierum*, dont nous présentons ici l'alphabet :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m n n o p a r r s t u v x y z

ā ē ē ī ō ō̄ p̄ p̄ q̄ ū

ff ff ff ft , ; ;

Outre *La dévote exposition de l'Ave Maria*, nous avons vu d'autres impressions, sans date, exécutées avec les mêmes types.

Indépendamment des livres que nous avons cités, Topié et Heremberck ont dû en imprimer d'autres que nous ne connaissons pas.

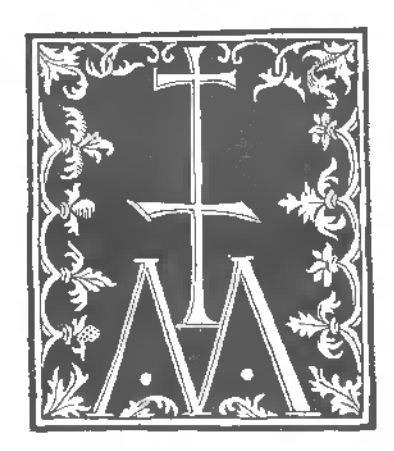
En 1495, nous trouvons Topié travaillant avec Jean Neumeister, dont il devient le «serviteur», c'est-à-dire le premier ouvrier.

Ils impriment ensemble le Missel d'Uzès (*Missale Ucetiense*) aux frais de l'évêque Nicolas Maugras (voir fac-similés dans l'*Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 370-372).

Le nom de Michel Topié reparaît seul, le 31 mars 1497, à la fin d'un Missel romain. Topié change en même temps sa marque :

collocatus qui semper in celo es in tue carnis pressura perhennitus mixtura cum mirrha et aloes allelnia. Postcō
Sacramenta que sumpsim⁹ quesumus domine: et spiritualibus nos instruant alimentis: et corporalibus tueant auxiliis. Per dñm nr̃m iesum christũ

Missali completũ ad usum romane curie ob dei gloriã et honorem animarũq3 salute: ac totius ecclesie militãtis utilitatẽ. Lugd. impressum: minime require tali folio oneratũ vel imperfectũ: sed solerti industria emedatũ atq3 curiose correctum: cũ additione duarum missarũ. scz Missa nr̃e dñe pietatis. Et missa de sãcto sudario. Atq3 etiã benedictio fontium facienda in vigilia pasche et penthecostes: nōdũ posita. cũ notis in locis suis necessariis ipressis: Impressum lugduni p Michaele topie ipressore die vero ultima martii. Anno dñi millesimoq̃dringẽtesimo nonagesimo septimo



MISSEL ROMAIN

IMPRIMÉ À LYON PAR MICHEL TOPIÉ (31 MARS 1497)

Dñica prima aduẽtus

Incipit ordo miſſalis ſecun
dũ ɔſuetudinẽ Romane eccleſie
Dñica pma de aduẽtu. ſtatio ad
ſanctã mariã maiorẽ. Ad miſſaꝫ
Introitus.
AD te leuaui ani-
mã meaꝫ: deꝰ me
us in te confido
non erubeſcã: ne
qꝫ irrideãt me ini-
mici mei: etenim
vniuerſi q̄ te ex-
pectant nõ cõfũ-
dentur. Ps. Uias tuas dñe demõſtra mi-
hi: ꝛ ſemitas tuas edoce me. Sequit̃ i-
mediate. ℣ Glia patri Quo finito
repetit̃. Introitꝰ. Ad te leuaui. Et
iſte modꝰ repetẽdi introitũ ſer-
uatur p totũ annũ cũ dicit̃. Glia
pa. Poſt introitũ etiã ĩ feſtis du
Excita qſu plicibus. Oro
mus dñe potentiã tuã ꝛ ve
ni: vt ab iminẽtibꝰ peccatoꝝ no-
ſtrorũ piculis: te mereamur pro
tegẽte eripi: te liberãte ſaluari.
Qui viuis ꝛ regnas In. Ab hac
die vſqꝫ ad vigiliã natiuitatꝫ dñi
poſt orõnẽ diei dicit̃ orõ d̃ ſãcta
maria: ſcilꝫ. Deus q̄ de beate ma
rie virginis ꝛc̃. Tertia orõ dicit̃
Eccl̃ie tue vel. Deus oĩm. Infra
ebdoma. ſi fuerit feſtũ pma orõ
dicit̃ de feſto. ſecunda de dñica:
tertia de ſancta maria. Lectio
epiſtole beati pauli apl̃i. Ad ro-
Fratres manos. xiij. ca.
Scientes quia hora eſt iã
nos de ſomno ſurgere. Nunc au
teꝫ propior eſt noſtra ſalus: quã
cum credidimus. Nox preceſſit
dies autẽ appropinquauit. Abij
ciamus ergo opera tenebrarũ: ꝛ
induamur arma lucis: ſic vt in
die honeſte ambulemꝰ. Nõ ĩ cõ-
meſſationibꝰ: ꝛ ebrietatibꝰ. Nõ
in cubilibꝰ: ꝛ impudiciciis. Nõ ĩ
cõtentione ꝛ emulatõe: ſed idui
mini dñm ieſuꝫ xp̃m. Grad. Uni
uerſi qui te expectant non cõfundent̃ dñe
℣. Uias tuas dñe notas fac mihi: ꝛ ſemi-
tas tuas edoce me: Alleluia. ℣. Oſtẽde
nobis dñe miſericordiã tuã: ꝛ ſalutare tuũ
da nobis. Sequẽtia ſancti euãge-
In illo tẽ lij ſcd̃m lucã. xxi.
pore. Dixit ieſus diſcipulis
ſuis. Erunt ſigna in ſole et luna
ꝛ ſtellis: ꝛ in terris preſſura gen
tiũ: pre cõfuſione ſonitus maris
ꝛ fluctuũ. Areſcentibus hoibus
pre timore ꝛ expectatione: q̄ ſup
ueniẽt vniuerſo orbi. Nam vir-
tutes celorũ mouebunt̃: ꝛ tũc vi
debũt filiũ hominis venientẽ ĩ nu
be cuꝫ poteſtate magna ꝛ maie-
ſtate: His aũt fieri incipiẽtibus
reſpicite ꝛ leuate capita vr̃a. qm̃
appropiquat redemptio veſtra.
Et dixit illis ſimilitudinẽ. Uide
te ficulneã et oẽs arbores cum
producũt iam ex ſe fructũ: ſcitis
qm̃ prope eſt eſtas. Ita ꝛ vos cũ
videritis hec fieri: ſcitote quoni
am prope ẽ regnũ dei. Amen di-
co vobis: quia nõ preteribit ge-
neratio hec: donec oĩa fiant. Ce
lũ ꝛ terra trãſibũt ṽba autẽ mea
nõ trãſibũt. Offr̃. Ad te leuaui aiaꝫ
meã: deus meus in te confido nõ erubeſcã
neqꝫ irrideant me inimici mei: etenim vni-
uerſi q̄ te expectãt nõ cõfundent̃. Sec̃.
Hec ſacra nos dñe potẽti vir
tute mundatos: ad ſuũ fa-
A

Première page de texte.

MISSEL ROMAIN

IMPRIMÉ À LYON PAR MICHEL TOPIÉ (31 MARS 1497)



Prefatio cōis

Per oīa secula seculorū: ℟ Amē. ℣ Dominus vobiscū. ℟ Et cum spiritu tuo. ℣. Sursū corda. ℟ Habemus ad dominū. ℣ Gratias agamus domino deo nostro. ℟ Dignum et iustum est. Vere dignū ꝛ iustū est equum ꝛ salutare: nos tibi semper ꝛ vbiqꝫ gratias agere: domine sancte pater oīpotēs eterne deꝰ: per christū dominū nostrū. Per quem maiestatē tuam laudant angeli: adorant dominationes tremunt potestates. Celi celorūqꝫ virtutes ac beata seraphin: socia exultatione concelebrāt. Cū q̄bus ꝛ nostras voces: vt admitti iubeas deprecamur: supplici confessione dicentes.

L iij

Spécimen d'une page de plain-chant.

MISSEL ROMAIN

IMPRIMÉ À LYON PAR MICHEL TOPIÉ (31 MARS 1497)

Sancti andree

Incipit propriū sanctoꝝ de missali. In vigilia scti ādree apli Introitus.
D Ominus secus mare galileevidit duos fratres pe-
trū ꝛ andreā ꝛ vo
cauit eos venire
post me faciā vos
fieri. piscatores
hoīm. ℟. Illi aūt relictis rethibus et naui
secuti sunt dñm. ℣. Glia patri. Oratio
Q Vesumus omps deus: vt
beatus andreas apl's tuū
pro nob̄ iploret auxiliū: vt a nr̄is
reatibus absoluti: a cunctis etiā
periculis eruamur. p dñm. Dein-
de pro sancto saturnino martyre
D Eus qui nos beati Oīo
saturnini martyris tui: cō
cedis natalitio perfrui: eius nos
tribue meritis adiuuari. p dñm.
Lectio libri sapientie. ij. ca.
B Enedictio domini sup ca-
put iusti. Id eo ddit illi do
min⁹ hereditatē ꝛ diuisit ei par-
tem in tribub⁹ duodecim: ꝛ inue
nit gratiā in cōspectu omis car-
nis ꝛ magnificauit eum in timo
re inimicoꝝ: ꝛ in verbis suis mō
stra placauit. Glorificauit eum i
conspectu regū: ꝛ ostēdit illi glo
riam suā. In fide ꝛ lenitate ipi⁹
sanctū fecit illuz ꝛ elegit eū ex oī
carne. Et dedit illi coꝛ ad prece-
pta ꝛ legem vite ꝛ discipline: et
excelsuz fecit illū. Statuit illi te-
stamētū eternū ꝛ circūcinxit euz
zona iusticie. Et induit euz dñs
corona glorie. Grad. Nimis honora
ti sunt amici tui deus: nimis confortatus ē
principatus eoꝝ. ℣. Dinumerabo eos et
super arenā multiplicabuntur. Secūdū
I N illo tēpo iohannē. i. ca.
re. Stabat iohānes et ex di-
scipulis eius duo. Et respiciens
iesum ambulantē dixit. Ecce a-
gnus dei. Et audierūt eū duo di
scipuli loquentē ꝛ secuti sunt ie-
sum. Conuersus autē iesus ꝛ vi-
dens eos sequentes se dicit eis.
Quid queritis? Qui dixerunt ei
Rabbi: quod est iterpretatū ma-
gister vbi habitas? Dicit eis. Ve
nite ꝛ videte. Venerūt ꝛ viderūt
vbi maneret ꝛ apud eū māserūt
die illo. Hora aūt erat quasi de-
cima. Erat autē andreas frater
symonis petri vn⁹ ex duobus q̄
audierant a iohanne ꝛ secuti fu
erant eum. Inuenit hic primuz
fratrē suū symonē ꝛ dicit ei. In-
uenim⁹ messiam: quod est inter-
pretatū christus. Et adduxit euz
ad iesum. Intuitus autē eum ie
sus dixit. Tu es symō filius io-
hāna. Tu vocaberis cephas qđ
iterpretatur petr⁹. In crastinū au-
tem voluit exire in galileā ꝛ inue-
nit philippum: et dixit ei iesus.
Sequere me. Erat aūt philipp⁹
a bethsaida ciuitate andree ꝛ pe
tri. Inuenit philipp⁹ nathanae-
lem ꝛ dixit ei. Quē scripsit moy-
ses in lege ꝛ prophete inuenim⁹
iesuz filiū ioseph a nazareth. Et
dixit ei nathanael A nazareth po
test aliqd boni esse? Dixit ei phi-
lippus. Veni ꝛ vide. Vidit iesus
nathanaelē venientē ad se et di-
xit de eo. Ecce vere israelita in
quo dolus nō est. Dixit ei natha
Q

Première page du Propre des Saints.

Le *Missale Romanum*, imprimé par Topié, est un livre des plus rares, qui a échappé aux recherches de Péricaud. Le seul exemplaire que nous ayons pu voir se trouve à la Bibliothèque royale de Munich. Il ne contient, au *Canon* de la Messe, qu'une seule gravure, celle de Dieu le Fils sur la croix.



C'est un volume de format grand in-quarto ou petit in-folio, dans lequel on remarque des initiales historiées sur cuivre, en relief[1]. Nous en avons reproduit deux : l'A de la première page de texte (voir p. 42) et le D en tête du *Commune Sanctorum* (voir p. 44). On verra les autres à la page 46.

[1] Il est certain que Topié avait dans son atelier des illustrations gravées sur cuivre. Les initiales historiées du *Missale Romanum* faisaient probablement partie des *Historiæ in cupro* qu'il loua plus tard à un confrère de Lyon, Pierre Rohault, d'Amiens, qui venait de s'établir à Avignon (voir p. 50).

INITIALES HISTORIÉES DU MISSEL ROMAIN

IMPRIMÉ PAR MICHEL TOPIÉ



Pour le *Missale Romanum* de 1497, Topié a fait usage d'un caractère nouveau, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝰ dꝰ ꝺ ē ꝛꝰ mꝰ m̃ ñ ō ꝑ p̄ ꝗ ꝓ qꝫ r̄ ꝛꝰ ť ū ꝟ

ff ſſ ſt . : ; ⸗

Il l'a employé concurremment avec un caractère moyen de même famille, plus petit, que nous présentons également et que l'on trouvera ci-dessous :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝫ d ē ꝛ ſ̄ l̄ m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō p p̄ q̄ q̃ t̄ uꝰ v̄ ꝑ ꝓ

ff ſſ ſt ꝗ . : ;

Topié a aussi imprimé des bréviaires à l'usage des églises du Midi. Nous citerons celui d'Aix, qu'il a exécuté aux frais du chapitre (*impensis dominorum canonicorum predicte ecclesie*). On voit à la fin, sur un feuillet séparé, la nouvelle marque de Topié, réduite :

De extrema

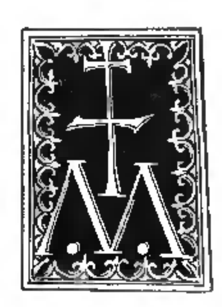
gnum tuū dn̄e famulum tuū vel ancillam tuā suscipe. Suscipiat eū vel eā sanctꝰ michael archā gelus q̄ milicie celestis meruit principatū: veniāt obviā illi angeli dei et perducant eū vel eā in civitatē celestē hierusalē. Suscipiat eū vel eam beatꝰ petrus aplūs cui a deo tradite sunt claues regni celestis. Adiuuet eū vel eā sctūs paulus aplūs: qui dignatus fuit esse vas electōis. Intercedat pro eo vel ea sctūs iohannes electus dei apostolus: cui reuelata sunt secreta celestia. Orēt pro illo vel illa oēs sancti apli: qbus a dn̄o deo data est potās ligādi atq3 solvendi. Intercedant p eo vel ea oēs sancti dei qui p xp̄i noīe tormenta in hoc seculo sustinuerūt vt vinculis carnis exutus vl' exuta puenire mereat ad gloriam regni celestis p̄stante dn̄o nostro iesu xp̄o qui cū p̄re z sp̄ū sancto viuit z regnat deus in secula seculoꝝ. Amen. Oībus expletis fit sermo dīno defuncto vl. Oratio.

Pie recordatōis affectu frēs carissimi cōmemoratōēz facimus carissimi nr̄i vl' carissime nostre quē vel quā dn̄s de tēptationibus huius seculi assumpsit obsecrantes miām dei nostri vt ipse tribuere dignet placidam z quietam mansionem. Et remittat oēs lubrice temeritatis offensas vt cōcessa venie plena indulgētie quicqd in hoc seculo pprio reatu deliquit totū ineffabili pietate ac benignitate sua deleat z abstergat: p eū qui venturus est iudicare viuos z mortuos z seculū per ignem. Amen. Finis.

Impressum Lugduni per Magistrū Michaelem Topie. Expensis dn̄oꝝ canonicoꝝ predicte ecclesie Aquē.

Registrum sine ordo huius opis.

a.b.c.d.e.f.g.A.B.C.D.E.F.G.H.J.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.V.X.aa.bb.cc.dd.ee.ff.gg.hh.ii.kk.ll.mm.nn. Omnes sūt quaterni preter oo qui est ternus.



Le Bréviaire d'Aix n'a pas de date, mais nous savons qu'il a été imprimé en 1499 et tiré à près de 500 exemplaires. La table des fêtes mobiles commence à 1500 et va jusqu'en 1534. L'exemplaire de la Bibliothèque d'Aix, le seul que nous connaissions, est imprimé sur vélin. D'après une note qui nous a été obligeamment communiquée par M. E. Aude, bibliothécaire, on trouve à la fin, sur des feuillets ajoutés, les mentions suivantes, de la main de l'abbé Dubreuil, tirées des archives du chapitre : *Die 9ª octobris 1499 fuerunt recepta per Capitulum 487 Breviaria,* et ensuite on en vendit, est-il dit, aux chanoines et bénéficiers pour trois florins la pièce.

On doit aussi à Topié le Bréviaire de Sainte-Marie de Gap. Le *colophon*, imprimé entièrement en rouge, nous apprend que ledit bréviaire a été examiné au préalable, revu et corrigé par Bertrand Champsaur (*Campissauri*), Guillaume Aguillene (*Aguillenqui*) et Gilbert Garrel (*Garrelli*), tous trois délégués par l'évêque et le chapitre tout entier. S'associant pour obéir à l'ordre et à la volonté de leur prélat et du chapitre (*dicti socii jussioni ac voluntati sui prelati... ac capituli obedire volentes*), ils ont fait imprimer le livre à leurs propres dépens, chacun suivant ses moyens (*suis propriis expensis ac facultatibus imprimi fecere*).

¶ Regnante reuerēdissimo in xp̄o patre ac dn̄o : domino Ga
briele de sclaffanatis ep̄o vapinceñ. comiteq; eiusdē Egregij
et venerabiles viri Bertrādus cāpissauri Guillelmus aguillē
qui: et Gilbertus garrelli socij : zelo deuotionis ac instinctu spi
ritussancti cōmoti: de licētia ac iussu dicti p̄sulis dn̄iq; prepo
siti ac aliorū dominorū τ canonicorū totiusq; capituli ecclesie va
pinceñ. totam suā fiduciam in deo ponētes sine quo nichil vali
dum nichilq; perfectū: breuiarium ad vsum τ cōsuetudinē eccle
sie beate marie vapinceñ. per dictum dn̄m p̄positum ceterosq;
dn̄os τ canonicos eiusdē capituli rite debiteq; visitatum corre
ctum τ emendatum ac iuxta ritum τ morē dicte ecclesie ordina
tum: cū pluribus officijs: videlicet beate appolonie: sancti tho
me de aquino: ioseph spōsi marie : sancti vincentij cōfessoris:
sancti pācracij: visitatiōis beate marie: beate marthe: sancti la
zari: exaltationis scē crucis: sancti firmini: beatarum marie ia
cobi τ salome: nouiter additis: aliq; in suis p̄prijs locis insertis
et situatis. Dicti socij iussioni ac voluntati sui prelati dictiq; do
mini prepositi ac capituli obedire volentes: suis proprijs expen
sis ac facultatibus imprimi fecere. Quod quidem breuiarium
ad honorē trinitatis: necnō beate marie semper virginis: san
cti quoq; arnulphi: ac omnium sanctorū τ sanctarū totiusq; cu
rie celestis: magna cū aduertantia diligētia τ sollicitudine: ad
bonum: felicem τ perfectum finem diuina fauente gratia dedu
ctum est quindecima die aprilis. Anno domini millesimo qua
dringentesimo nonagesimonono.

Laus deo.

L'impression a été menée à une bonne, heureuse et parfaite fin par la faveur de la grâce divine (*ad bonum, felicem et perfectum finem divina favente gratia deductum est*), le quinzième jour d'avril de l'an du Seigneur 1499.

Le nom de Topié ne figure pas dans cet achevé d'imprimer, mais il est facile de s'assurer que les caractères sont exactement les mêmes que ceux du Bréviaire d'Aix, signé de cet imprimeur. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

a b c ꝺ d e ꝛ f g h i j l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝰ cꝰ ꝺ̄ ė i lꝰ ł m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō ꝑ ꝓ ꝕ ꝗ q̃ ꝙ ı ꝛ tꝰ ſ ç ū ꝭ ꝝ ꝯ

ff ſſ ſt . : ; ? ¶

Le Bréviaire de Gap fait partie des collections de la Bibliothèque nationale, à laquelle il a été donné par feu Champollion-Figeac en 1823 (voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. I[er], col. 1246-1247). La première page après

le calendrier qui commence ledit Bréviaire est décorée d'une belle bordure peinte en miniature, que nous reproduisons ci-dessous :


Psalterium Folio. i.

In nomine dni nostri iesu xpi
sui ipsi secularium dur visuz z co-
suetudiné ecclesie beate marie
vapinci. Et primo nota q iste
hymnus sequens dicitur ad no
cturnu dni in diebus ab octa-
ua epyphanie vsq ad quadra-
gesimi: z a kaledis octobris vs
q ad aduentu dni. Hymnus.
Rimo dierz
omniu quo
mundus ex
tat conditus
vel quo re-
surgens códi
tor nos morte
victa libe
ret. Pulsis pcul corporib⁹ sur
gamus oms ocius: z nocte que
ramus pium: sicut prophetá no
uimus. Nostras preces vt au-
diat: suaq dexteraz porrigat: vt
expiatos sordib⁹: reddat polorum
sedib⁹. Ut quiq sacratissimo:
hui⁹ diei tépore: horis quietis
psallim⁹: donis beatis mune-
re. Iam nunc paterna claritas:
te postulam⁹ affatim: absit libi
do sordidans: omnisq actus no
xius. Ne feda sit vel lubrica:
compago nostri corporis: per
quá auerni ignib⁹: ipsi cremes
mur acrius. Ob hoc redemptor
quesumus: vt probra nostra di
luas: vite perhennis comoda: no-
bis benigne conferas. Quo car
nis actu exules: effecti ipsi celi
bes: vt prestolamur cernui: me-
los canam⁹ glie. Presta pater
piissime: patriq cópar vnice: cu
spiritu paraclito: regnans per
omne seculum amen. Hymn⁹
sequens dicitur ad noi turnu
dnicis diebus ab oi taua pe
costes vsq ad kalen. octobris.
Octe surgentes hymn⁹.
vigilem⁹ oés semp in psal
mis meditemur atq viribus to
tis dno canam⁹ dulciter hym-
nos. Ut pio regi pariter canen
tes cu suis sanctis mereamur
aulá ingredi celi simul z beatá
ducere vitam. Prestet hoc no-
bis deitas beata patris ac nati
pariterq sancti spiritus cuius re
boat in omni gloria mundo. Amé.
In primo nocturno antiphona.
Pro fidei meritis. Psalm⁹ dd.
Eatus vir q
non abiit in
cósilio impio-
rum: z in via
pctóz nó ste
tit: et in ca-
thedra pesti
lentie nó se
dit. Sed in lege dni voluntas
ei⁹: z in lege ei⁹ meditabit die
ac nocte. Et erit tanq lignum
qd plantatú est secus decursus
aquaru: qd fructú suú dabit in
tépore suo. Et foliú ei⁹ nó de-
fluet: z oia quecuq faciet sem
per psperabútur. Non sic impii
non sic: sed tanq puluis quem
pricit ventus a facie terre. Ideo
nó resurgunt impii in iudicio:
neq pctóres in cósilio iustoz.
a

On connaît encore un bréviaire des chanoines réguliers de Saint-Ruf, près Valence. Le nom de Topié figure dans ces mauvais vers placés à la fin :

Huic operi tanto Michaelis *tanta* Topie
Ars favet, ac promptum presidet ingenium.

Les vers suivants mentionnent la date et le lieu d'impression :

Annus erat Domini per M. D. tunc bene pictus,
Exemplum pressum Breviarii cum fuit hujus.
Quod nunquam potuit Rupheusibus ante venire
Hoc Mayus sexto mensis tunc efficit Idus.
Lugdunum pressit, Valentiaque suscipit...

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le Bréviaire de Saint-Ruf est décrit, au catalogue de la *Bibliothèque liturgique* de Charles-Louis de Bourbon, par A. Alès (Paris, 1878, in-8°, p. 493-494).

Topié demeurait, depuis 1493, avec Neumeister, comme l'a constaté M. Rondot, d'après les rôles de recensement[1]. Ils paraissent avoir travaillé ensemble jusqu'en 1497. Neumeister, qui était tombé dans la misère, cède ensuite son matériel à son ancien ouvrier. Topié s'établit rue de la Blancherie et prend pour associé François Dalmès, qui le quitte peu de temps après[2].

M. Rondot a trouvé trace de Topié[3] comme imprimeur ou libraire dans les rôles d'imposition, jusqu'en 1512, mais on ne cite pas de livres imprimés par lui après le Bréviaire de Saint-Ruf, qui porte la date de 1500.

Topié était, en même temps qu'imprimeur, graveur et fondeur de caractères. Il louait le matériel d'imprimerie, voire même des planches d'illustration, à des confrères.

M. l'abbé Requin, d'Avignon, a découvert un contrat notarié de 1501, par lequel Topié loue pour deux ans, à Pierre Rohault, imprimeur à Avignon, une presse d'imprimerie avec tous ses accessoires (*unam pressam sive torcular ad imprimendum libros completam*), des matrices, deux quintaux et quarante livres de matière pour la fonte des caractères, douze gravures sur métal de cuivre (*cum duodecim historiis... in cupro*), treize autres *histoires* ou gravures en bois (*item tredecim historias in bosco*) pour imprimer des Heures dites *Matines* (*pro Matutinis imprimendis*)[4].

[1] On lit, dans le rôle des imposés de 1498 : « Jehan d'Alby (Neumeister), imprimeur; Michellet Toupier, compositeur et imprimeur; Françoys Dalmès, imprimeur, compagnon dudit Michellet. » (Archives de la ville de Lyon, CC 225, fol. 87 v°.) — Un peu plus loin, dans le même registre (fol. 147 r°), on trouve cette mention rectificative : « Michellet Toupier, imprimeur compositeur, Françoys Dalmès, imprimeur, compagnon dudit Michellet. Ledit Michellet estoit serviteur... Mestre Jehan, son mestre imprimeur, lequel aussi quicté par MMrs pour ceste foys. »

[2] En 1499, Topié obtient en ces termes diminution d'une partie de son impôt en raison du départ de son *compagnon* ou associé : « Accordé par Messrs pour ledit Michellet à xxv s, vu que ledit Dalmais s'en est allé. » (Archives de la ville de Lyon, CC 229, fol. 227.)

[3] Son nom, qui est écrit Topie dans les livres imprimés, doit être prononcé Topié. C'est la leçon qui nous est fournie par les extraits d'archives de Lyon, dans lesquelles il est tour à tour appelé *Touppier*, *Toupier* ou *Toppier*.

[4] Le texte de ce document inédit est publié dans l'ouvrage de M. Rondot : *Les graveurs et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle* (p. 110-111).

CHAPITRE LX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN TRECHSEL

(1488-1498)

Trechsel collaborateur des premiers imprimeurs de Mayence; document suspect cité par les bibliographes. — Jean Trechsel succède à Nicolas Müller de Bensheim dit *Philippi* et épouse sa veuve. — Le *Quadragesimale aureum* de Robert de Litio, premier livre signé de Trechsel, avec gravure du maître I. D. — Une édition du *De Imitatione Christi*. — Autres livres imprimés par Trechsel, la même année. — Succès de vente des éditions de Trechsel. — Pièces de vers enthousiastes de l'imprimeur. — La marque de Trechsel. — Impression de livres de médecine et de pharmacie. — Le *Philonium* de Valesc de Tarante et le *Clarificatorium* de Jean de Tournemire. — Impression de Sermonnaires. — Josse Bade, professeur de belles-lettres, correcteur et directeur littéraire de l'imprimerie de Trechsel. — Introduction du caractère romain dans l'atelier. — Publication d'un *Térence* illustré qui est imprimé avec ces nouveaux types. — Mérite artistique de ces illustrations. — Prospectus illustré des œuvres d'*Ockam* avec appel à la jeunesse studieuse par Bade. — Lettre de Bade à Jean de Genas, dans laquelle il fait l'éloge de Trechsel. — Publication de l'*Amicus Medicorum* du capucin Ganivet. — Rapports de Trechsel avec Robert Gaguin. — Jacques Ponceau, premier médecin de Charles VIII, obtient par l'intermédiaire de Lascaris, en faveur de Trechsel, le premier privilège royal qui ait été accordé à un imprimeur en France. — Publication grandiose des œuvres d'Avicenne commentées par Jacques Despars. — Trechsel meurt à la peine, avant d'avoir achevé son œuvre.

Jean Trechsel, Allemand, occupe une place distinguée dans l'histoire de la typographie lyonnaise.

M. Rondot, qui s'en est rapporté comme les autres bibliographes à Wetter, le dit originaire de Mayence, ce qui est douteux[1]. Selon Wetter, Trechsel aurait été témoin des premiers essais des inventeurs de l'imprimerie et aurait même travaillé avec eux au perfectionnement de l'art à ses débuts. A l'appui de son dire, le bibliographe allemand cite une pièce de vers qui, suivant lui,

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 474. — Trechsel est qualifié tout simplement d'*Alemannus* dans la plupart de ses livres. Nous n'avons encore trouvé dans aucun l'indication de son lieu de naissance. Selon nous, il venait probablement de Bâle.

aurait été insérée à la fin d'une édition in-quarto de l'*Expositio Georgii super Summulis Petri Hispani*, imprimée par Trechsel :

Sic prima in buxo concisa elementa premendi
Parva quidem scribe damna tulere bono;
At ubi divisas Germania fudit in ere
Inciditque notas, iisque ter usa fuit
Exempla inventis cesserunt artibus omnes.
Quas salers potuit scribere dextra notas
Calluit impressos docta ligare libros.
Principioque rudem nunc artem hanc ipse Johannes
Trechsel ea duxit quo nihil ulterius.

Au début de l'Imprimerie, les premières lettres taillées dans du bois firent peu de tort au bon copiste; mais, dès que l'Allemagne eut fondu séparément des caractères gravés dans l'airain et eut renouvelé trois fois cet essai (*iisque ter usa fuit*), aussitôt que l'on sut que l'art était inventé dans toutes ses parties, les plumes tombèrent. Les mains habiles à tracer des notes se sont ingéniées, depuis, à relier les livres imprimés. De grossier qu'il était au commencement, l'art de l'imprimerie a été mené, par Jean Trechsel lui-même, au point où il en est arrivé maintenant et auquel il a atteint son dernier degré de perfection.

Ces vers sont reproduits par Hessels dans sa dissertation sur Laurent Coster[1]. Le document, qu'il a cru authentique, est emprunté à Wetter[2].

Nous n'avons trouvé dans aucun exemplaire du livre de Georges de Bruxelles, imprimé par Trechsel, les vers en question. Wetter a cité comme autorité le bibliographe Seemiller, qui a rédigé en 1787 le catalogue des incunables de la bibliothèque de l'Académie d'Ingolstadt.

Le *Georgius* imprimé par Trechsel y figure effectivement dans la quatrième partie, page 124, au numéro 225, mais la pièce de vers sur les premiers essais de l'art typographique n'y est pas rapportée. Vérification faite sur l'exemplaire cité, elle ne s'y trouve pas non plus, soit imprimée, soit manuscrite[3]. Nous avons donc lieu d'en suspecter l'authenticité.

[1] *The Haarlem Legend of the invention of Printing by Lourens Janszoon Coster*, critically examined by Dr Van der Linden, from the Dutch, by J.-H. Hessels with an introduction and a classified list of the Costerian Incunabula; London, East, Blades and East, 1871; in-8°, p. 77.

[2] *Kritische Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch Johann Gutenberg zu Mainz*; Mainz, 1836; in-8°, p. 189-190.

[3] L'exemplaire du *Georgius* décrit par Seemiller existe encore et fait partie actuellement de la bibliothèque de l'Université de Munich. Voici un

Le premier livre imprimé au nom de Trechsel est le *Quadragesimale aureum* ou Recueil de sermons à prêcher pendant le temps du Carême, composés par Robert de Litio. Nous en reproduisons ici la première et la dernière page :



In noie dñi nři iesu xpi Incipit quadragesimale aureũ de peccatis p̄in fratres Robertũ caracholũ de licio ordinis minoꝝ epm liciēsem. Et p̄mo dñica septuagesimi de numero dānatoꝝ ꝓpter eorum peccata.

Sermo primus.

Multi enim sũt vocati pauci vero electi. Scribunt hec verba Mathei secundo capitulo. et in euangelio p̄sentis dñice.

Explicit q̄dragesimale aureũ de peccatis ceptũ in uniuersitate Perusij: ibiq̧ ꝯpletũ ad laudē ꝛ gl'iam oīpotētis dei ꝛ virginis gl'iose Marie ac beatissimi p̄ris Francisci ꝛ noui sancti Bonauēture Amen Finitũ est anno dñi. 1483. die nona mēsis octob: la hora vi spertina. Et impressum lugdũ p Johanē trechsel alemanũ. Anno nře salutis. 1488. die vo nona Februarij feliciť est cõsummatum,

Ainsi qu'il est dit à la fin, l'auteur a terminé la copie de ces sermons « le 9 octobre 1483 au soir », et le livre « a été imprimé à Lyon par Jean Trechsel, allemand, et achevé heureusement l'an de notre salut 1488, le neuvième jour de février » (1489 n. st.).

Le volume est folioté en chiffres arabes placés au-dessus de la seconde colonne. Après la table qui termine l'ouvrage, on trouve une pièce de vers

extrait de la lettre qui nous a été adressée en réponse à notre demande de vérification :

« Bibliothèque de l'Université de Munich, le 4 avril 1904.

« Très honoré Monsieur,

« En réponse à la question que vous avez bien voulu nous soumettre, j'ai l'honneur de vous informer que l'Université d'Ingolstadt a été transférée à Landshut en 1800 et à Munich en 1826. Le catalogue de Seemiller se rapporte donc à notre bibliothèque. Dans l'exemplaire que nous possédons de l'ouvrage en question, les vers que vous citez ne se trouvent ni imprimés, ni manuscrits. . . Weller (p. 189-190) doit donc avoir eu un autre exemplaire dans lequel les vers se trouvaient sans doute manuscrits.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« Dr Schnorr von Carolsfeld,
« Bibliothécaire en chef. »

dans laquelle l'imprimeur fait l'éloge de son contenu en engageant jeunes et vieux à l'acheter, puis rappelle que c'est lui, Jean Trechsel, qui l'a fabriqué et imprimé à Lyon (*fecit pinxitque*[1] *Luduni* [sic]).

Hic liber est magnus hec pagina maxima celi.
Continens historias et rerum gesta potentum.
Mille hominum species tibi liber denotat iste.
Aureus cum dicit aureos tibi collige fructus.
Theologus rhetor poeta et dicier hic est.
Fruge cleam ea petite hunc iuuenesq; senesq;.
Finem animo certum miserisq; viatica canis.
Nanq; doceat verum quo lingui sermone faceti.
Tullius heroicum virgiliusq; pater.
Et doceat ut fuerint variis erroribus usi.
Multa quos doctos inscia turba putat.
Hunc igitur legito iuuenis studiose senexq;.
Johannes trechsel fecit pinxitq; Ludum.
Redemptor christe quo liber explicit iste.
Sit tibi laus amen deo et fuit omne iuuamen.

La gravure sur bois du commencement, qui représente l'auteur en chaire prêchant devant le Pape et ses cardinaux, est l'œuvre d'un artiste lyonnais dont les initiales I. D., placées à la partie supérieure du dessin, seraient, suivant M. Rondot, celles d'un cartier du nom de Jean Dalle ou de Dales, natif des environs de Bourg-en-Bresse et figurant, précisément à cette époque, sur les rôles des contribuables de Lyon[2].

Péricaud, dans sa *Bibliographie lyonnaise du xve siècle* (p. 12, n° 50), attribue à Trechsel l'impression d'un ouvrage de Guillaume Vorrilong, moine franciscain de Dinan, sur les quatre livres des Sentences (*Opus super quatuor libros Sententiarum*), volume in-folio sans nom d'imprimeur, mais portant la mention qu'il a été achevé heureusement le 24 août 1489, dans la célèbre ville de Lyon (*feliciter consummatum est in inclita urbe Lugdunensi*).

Après avoir examiné attentivement cette impression, nous pouvons affirmer catégoriquement qu'il y a eu de sa part une erreur, reproduite par la plupart des bibliographes. Le *Vorrilong* en question n'est pas composé avec les caractères que nous connaissons à Trechsel, mais il est exécuté, selon nous, avec ceux du commentaire des *Auctores octo*, datés du 17 mars 1489 (v. st.) et signés de l'imprimeur Jean Du Pré, de Lyon (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. III, p. 482). Feu Proctor, dans son *Index to early printed*

[1] *Pinxit* remplace ici le mot *impressit* et signifie littéralement *qui l'a peint*, par métaphore ou par allusion à l'encre d'imprimerie déposant son empreinte sur le papier, comme la peinture laisse sa trace en se fixant sur le bois ou la toile.

[2] Le même a gravé une *Annonciation* pour Guillaume Le Roy (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 82) et les planches d'un *Ars moriendi* très remarquable. Pour plus de détails sur cet artiste et son œuvre, voir l'ouvrage de feu RONDOT : *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, p. 48-50 et p. 133.

books (n° 8548), a mis le *Vorrilong* au compte de Jean Syber, possédant une fonte analogue, mais que, suivant nous, il n'a utilisée qu'une seule fois pour composer les notes d'une édition in-folio, sans date, du sixième livre des *Décrétales* de Boniface VIII et des *Clémentines*. Quoi qu'il en soit, le *Vorrilong* doit être rayé de la liste des éditions de Trechsel.

Trechsel a publié, à la date du 11 octobre 1489, sous le nom de Thomas A-Kempis, une édition in-quarto du texte latin de l'*Imitation*, dont nous avons vu un exemplaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

¶ Liber primus ¶ Folium. I.

¶ Incipit liber primus fratris Thome de Kēpis canonici regularis ordinis scti Augustini. De imitatione christi et de contēptu omniū vanitatū mundi.

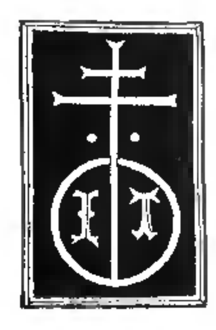
¶ Capitulum primum.

Qui sequit me nō ambulat in tenebris sed habebit lumen vite dicit domin⁹. Hec sunt verba christi quib⁹ amonemur quaten⁹ vitā eius et mores imitemur si velimus veraciter illuminari: et ab omni cecitate cordis liberari. Sūmum igit studiū nostrū sit in vita ihesu xpi meditari. Doctrina christi omnes doctrinas sctōꝝ precellit. et qui spiritū xpi haberet: absconditū ibi manna inveniret. Sed cōtingit ꝙ multi ex frequenti auditu euāgelij parvū desideriū sentiūt qꝛ spiritum christi nō habent. Qui aūt vult plene et sapide christi vba intelligere oportet vt totam vitam suā illi studeat conformare. Quid pdest tibi alta de trinitate disputare si careas humilitate vnde displiceas trinitati. Vere alta verba nō faciūt sanctū et iustū: sed virtuosa vita efficit deo charū. Opto magis sentire cōpunctionē: ꝙ scire eius diffinitionē. Si scires totam bibliam exterius: et omniū philosophorꝫ dicta: quid totuꝫ pdesset sine charitate dei et gra. Vanitas vanitatū et omīa vanitas: preter amare deū et illi soli servire. Ista ē summa sapientia p contēptū mundi tendere ad celestia regna. Vanitas igit est divitias perituras querere et in illis sperare. Vanitas q̄ est honores ambire et in altū se extollere. Vanitas ē carnis desideria sequi. et illud desiderare vnde postmodum graviter oportet puniri. Vanitas est longā vitam optare: et de bona vita parū curare. Vanitas est psentem vitam solū attendere: et que futura sunt nō previdere. Vanitas est diligere quod cū omni celeritate transit: et illuc nō festinare vbi sempiternū gaudiū manet. Memento illius frequēter pverbij: quia nō satiat oculus visu: nec auris implet auditu. Stude ergo cor tuū ab amore visibiliū abstrahere et ad invisibilia te transferre. Nam sequentes suā sensualitatem maculāt conscientiam: et pdūt dei grām.

¶ Folium LXVI

gestus puentū est. Avertat de⁹ a servis suis id qđ reliquū silem⁹. Timeo inquit apl's. ne cū spū ceperitis: carne ɔsumamini. Scripsi iā plies talia ɔtra ad Augustinū noiati tractatulo d̄ pbatōe spirituū. Inquit aliud picnlū meditātes: cū i solis fantasijs: cū sol' imaginibus corporeis se tradūt. et toto corde vehementer incumbūt. Fit pinde ꝙ mediātes cū trāsire satagit in ɔtēplatōeꝫ collabat ad melācolicā seu fantasticā lesioneꝫ. ita tandē vt imagines iterū versatas in imaginativa ɔtute p rebus ipis exteriorib⁹ accipiat. Et sicevenit in somniātib⁹ cū dormiūt. nō aliter istis in vigilia ɔtingit quoꝝ vba et opa nullā inter se ɔnexionē. nullū ordinem servāt. vbi neq₃ est principiū neq₃ finis. vbi sic vulgo di. neq₃ est caput neq₃ cauda. sꝫ de gallo fit saltus ad cignū: ita vt vigilantes somniare videant. Porro timēt non timenda. sperant nō speranda. Nūc gaudio dissoluunt. nunc subito merore tabescunt. Quales egent ampli⁹ fomēto socratiꝙ monitōe sapientis.

¶ Tractatulus venerabilis mgri Johānis Gerson de meditatōe cordis Lugduni impssus p Johēꝫ trechsel artē impressorie magistrū Anno nre salutꝭ. M cccclxxxix. die vo. xi. mensis octobris finit feliciter.



Ce livre est composé avec des caractères tout différents de ceux du *Quadragesimale aureum*, qui appartenaient en propre à Trechsel et qu'il aurait gravés, comme il le déclare lui-même ci-après.

Les types du *De Imitatione* provenaient de l'atelier lyonnais de Nicolas Müller (*Pistoris*) dit *Philippi* de Bensheim, décédé en l'année 1488, dont

Trechsel avait continué les travaux et dont il venait d'épouser la veuve[1]. Après avoir été d'abord la propriété de Pierre Hongre, de 1482 à 1484 (voir t. III, alphabet, p. 337), ces caractères étaient passés chez Sixte Glockengieser, de Nordlingen, établi imprimeur et hôtelier à Lyon. Au commencement de 1488, ils se trouvaient entre les mains de Jean Du Pré (voir t. III, alphabet, p. 473), associé temporairement avec Nicolas Philippe, et, finalement, restèrent dans l'atelier de ce dernier, auquel Jean Trechsel succédait.

Le 23 octobre, douze jours après l'*Imitation*, paraissaient les sermons latins de Gritsch; le 12 novembre suivant, Jean Trechsel, allemand (*Alemanus*), maître en l'art d'impression (*artis impressorie magister*), publiait à Lyon, toujours dans le même format in-quarto, le *Sermo de Passione*, de Guillaume Textor, d'Aix-la-Chapelle, prêché à Bâle et dédié à Guillaume de Rochefort, chancelier de France.

De passione christi

Pendente eni in patibulo creatore. Ait leo in ser. xi. de passione 7c. vt s. b. l. Addat auctoritas Bern. de sacramento b. v. El au gust. qui statim sequit ibidē. Adde re uera nō sufficeret nisi 7 de interioribus aie nre scaturiret. Quippe cui nō satis visuz est p nris pctis vniuersa extrinsecus illata sustinere nisi etiā passionis aq intrarent vsq ad aiaz suā digue nō respondemus nisi cōpassionis torrēs amaricet aie nre interiora q pei pctā nra p qbus ille passus est sedauerūt. Verū nisi ille qui solus dare pōt aquā viuā peten- tibus fontē nobis donauerit lachrymarū in vanū nitimur. Ideo ad illū fiducialiter recurramus deuotissime rogātes vt qui sua pas sione nouit celū terrā 7 inferna nostra etiā corda scindere ac ad recte cōpaciendū dignet emollire intercessione tristissime sue ma tris hodie sibi a ceteris derelicto ineffabilibus fletibus 7 lachrymis assistent. p cuius impetratiōe dicamus Pater nr 7 Aue maria. In trauerūt aque vsq ad aiam meā. aqs illas passiōis de xpi aia re- dūdantes ita nos suscipe curemus in nobis. Quō ille suscipe ē dignatus. ipse eni ad patris honorē p nobis tantaz aquaz susti nuit impetū nos ad illius honorē 7 nostrā salutē easdem aquas degustādo cōpatiamur. qd vt fieri facilius possit. Primo 7c.

Explicit sermo magistralis 7 deuotissimus de passiōe dni nri ie- su xpi. editus a mgro Guilermo lextoris de Aquisgrano sacre the- ologie famosissimo doctore Impressus Lugd. p Johēz trechsel alemanū artis impressorie magistrū. Anno nre salutis M cccclxxxix die do. xij. nouembris. Finit feliciter.

En 1489, Trechsel avait déjà imprimé plusieurs livres qui s'étaient si bien vendus qu'à la fin des Commentaires de Le Tourneur (*Versoris*) sur Aristote, sortis de ses presses, il s'écrie, dans un élan d'enthousiasme : « Le Français et l'Allemand se gorgent toujours de mes livres. La France tout entière en fait

[1] RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV[e] siècle;* ouvrage cité, p. 175.

l'éloge; elle les aime et les achète. C'est moi Jean Trechsel qui ai gravé les caractères que tu vois :

Gallus, Germanus semper meis libris repletus.
Laudat, amat, emit meos tota Franchia libros.
. . . .
Has (sic) *quidem caractheres sculpsit Trechselque Johannes.*

Il donne ensuite la date d'impression qu'il faut dégager de ces deux vers passablement alambiqués :

Anno milleno ter C, LL *sociato,*
Lx adjuncto ter X, *semel* I *que amota.*

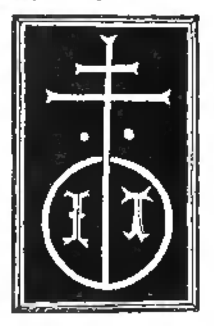
L'an millième, plus trois fois cent, deux chiffres cinquante accouplés (1400) auxquels on ajoute soixante, et trois fois dix, dont on retranche I (90 moins I).

Ce qui donne au total : 1489[1].

Epigrāma Johannis versoris.

Hic est ille tuus doctor parisea: pro quo:
Non cessas mesto spargere rore genas.
Patribus haud paruis pietateq; iohannes impar.
Qui scripserit quicquid philosophia docet.
Nam quāuis alie glosule modulamina temptēt,
Nulla potest modulos equiparare tuos.
Ex alijs paleas et istis collige grana.
Qui nostrum sydus qui gloria nostra perhēnis.
Omnia tu nostre iura salutis habes,
Sancta tamē domino depromis munera laudis.

Gallus germanus semper meis libris repletus.
Laudat, amat, emit, meos tota franchia libros.
Me sinus omnis habet: me manus vna capit.
Ecce nubet quidam pallet super oscitat odit
Has quidem caractheres sculpsit trechselq; iohannes.
Anno milleno ter. c. ll. sociato.
Lx adiuncto ter x semel i q; amoto.



[1] L'exemplaire que nous avons vu de cette édition appartient à la Bibliothèque royale de Munich. Il est décrit par Hain (n° *16022) et provient de l'ancienne abbaye de Tegernsee.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette élucubration poétique est suivie de la marque de J. Trechsel.

Peu de temps après, Trechsel réimprime l'*Expositio Georgii super Summulis magistri Petri Hyspani*. Enflé par le succès, il renchérit encore dans une longue tartine de 31 vers sur les Commentaires qu'il édite, pour forcer la main aux acheteurs : « Achète-les, dit-il (*Hos eme*), et afin que tu n'ignores pas où je suis en vente (*Ne tum ignores ubi sim venalis*), car tu te promènerais en errant par toute la ville (*et erres urbe vagus tota*) : c'est Jean qui m'a imprimé tel que je suis, Trechsel est mon nom ajouté à mon prénom. » La date d'impression est exprimée de la même manière et d'une façon encore plus compliquée :

Anno milleno ter C, bis L quoque deno,
X sex adjuncto, XX semel, I que remoto.

L'an millième et trois fois cent, avec deux fois cinquante, plus dix (1410); six fois dix ajoutés, et une fois vingt, en retranchant une unité (60 plus 20 moins 1).

Ces chiffres donnent 1489 comme pour le *Versor*.

Trechsel indique en outre le jour où il a achevé d'imprimer le volume et prend congé des lecteurs par cette péroraison :

Felix utraque lux diesque nobis,
Ut nonas amo apriles kalendas
Signandi melioribus lapillis.
Hic finem tribui, sed hic amicum,
Lector, solve. Taces dissimulasque : vale.

Le jour qui nous apporte la lumière est un jour heureux. C'est ainsi que j'aime le neuf des Calendes d'avril qui doit être marqué d'une pierre blanche, car c'est à cette date que j'ai achevé d'imprimer cet ouvrage. Maintenant, lecteur, paye ton ami. Tu ne dis plus rien et tu te dérobes : adieu.

Le 9 des Calendes d'avril correspond au 24 mars 1489; or, la fête de Pâques tombant cette année le 19 avril, c'est donc en 1490 (n. st.) que cette date doit être reportée.

Nous reproduisons en entier, à la page suivante, ce long *colophon* dont Hain n'a transcrit qu'une partie[1], et qui contient encore d'autres curieux détails. Nous en avons extrait quelques passages pour lesquels nous avons essayé une

[1] *Repertorium bibliographicum*, n° *7602. Ce livre est aussi à la Bibliothèque royale de Munich.

traduction libre, car de pareils morceaux sont intraduisibles mot à mot et la saveur particulière ne peut en être appréciée que dans l'original latin.

Le livre, de format in-quarto, est imprimé à deux colonnes avec le caractère gothique gravé par Trechsel. Les commencements de chapitres ainsi que les *Parva Logicalia* qui terminent le volume sont composés avec un caractère beaucoup plus fort, qui n'est autre que le gros caractère du texte de la *Pragmatica Sanctio,* dernier livre sorti des presses de Nicolas Philippe en septembre 1488 (voir t. III, alphabet, p. 153). La marque de Trechsel est placée au verso du dernier feuillet, au milieu d'une page blanche.

Si vis auribus atticis probari
Exhortor:moneoq te libelle.
Ut docto placeas te appollinari
Nil exi mius eruditiusq est
Sed nec candidius benignius
Si te pectori:si tenebit ore
Nec ronchos metues malignorum
Cu fons est riuus est ortus est paradisus
Cu flos et florum.sal oim philosophorum
Qui tecu cupis esse meos vbicumq libellos
Et comites longe queris habere vie.
Hos eme:quos arctat breuibus membrana tabellis
Scrinibus da magnis me manus vna capit.
Ne tamen ignores vbi sim venalis:et erres
Urbe vagus tota me duce certus eris.
Meq piger cure primia ferre mee
Post me victurem me quoq vinere carthe
Incipiat.cineri gloria sera venit
Quis tam longo possis satur esse libello
Lector:adhuc a me distich a pauca petis
Sed lupus vltra puerique orant a poscunt
Liberu docti lugdunensiq secundus
Me qui dicit iohannes impressit vt habeat es
Strechsel addamus nomen cognomen hemus
Anno milleno qui c.bis.L quoq deno
Et sex adiuncto.xx.semel i q remoto
Felix vtraq lux diesq nobis
Ut nonas amo aprilis kalendas
Signandi melioribus lapillis.
Hic finem tribui:sed hic amicum
Lector:solue.taces:dissimulasq vale.

Trechsel publie ensuite les gloses de Jean Le Maître (*de Magistris*) sur Pierre d'Espagne, commentateur d'Aristote, en copiant une édition que venait de donner son confrère, Henri Mayer, de Toulouse.

En tête du livre, il réimprime en gros caractères l'avis de Mayer.

A la fin de ce volume, Trechsel répète avec quelques légères variantes la pièce de vers finale du *Vasor* (voir fac-similé, p. 57) :

Gallus, Germanus, semper meis libris repletus.
Laudat, amat, emit tota meos Francia libros.
Me sinus aunis habet, me manus una capit.
Ecce rubet quidam, pallet, stupet, oscitat, odit.
Has quidem caracteres sculpsit Trechselque Johannes.

La date d'achèvement est ensuite formulée de la même manière qu'au *Versor* et au *Georgius* (voir fac-similés, p. 57 et 59) :

Anno milleno ter c, LL sociato,
Lx adjuncto ter x, nil inde amoto.

L'an millième et trois fois cent accouplés à deux chiffres de cinquante (1400), en y ajoutant soixante et trois fois dix (90), sans en rien retrancher.

Ce qui donne 1490. La marque de Trechsel vient ensuite :

Famosissimi bonarum artiũ ac philosophie monarche Parisiensis magistri Johannis de magistris summularũ Petri hyspani glosule exactissime ad mentem doctoris subtilis felici sydere limunt.

Gallus germanus semper meis libris repletus.
Vandat amat emit. tota meos francia libros
Me sinus omnis habet me manus vna capit
Ecce rubet quidam pallet stupet oscitat odit
Has quidē caracteres sculpsit trechsel q̄ Johes
Anno milleno ter. c. ll. sociato.
L. x. adiuncto ter. x. nil inde amoto.



Le volume, de format petit in-folio à deux colonnes, qui n'est pas cité par les bibliographes, se trouve à la Bibliothèque d'Avignon. Cette édition avait échappé à nos recherches; elle a été signalée à notre attention par M. Labande, conservateur de cet établissement.

Le 19 mai 1490, Jean Trechsel terminait l'impression de la *Pratique de médecine et de pharmacie* de Valesc de Tarante[1], docteur de Montpellier et médecin du roi de France (*Valesci de Tharanta Practica que alias Philonium dicitur*).

[1] Balescon, médecin célèbre du XVᵉ siècle, plus connu sous le nom de Valesc ou Valois de Tarante, naquit à Montpellier ou aux environs, vers l'an 1382. Quelques-uns disent qu'il était Portugais. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a exercé la médecine en France pendant trente-six ans. Il a recueilli tout ce que l'étude et l'expérience lui avaient appris dans son livre intitulé : *Practica seu Philonium.*

La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire de cette édition qui est la première[1]. Nous reproduisons ci-dessous le commencement du prologue avec son initiale peinte en or et en couleurs :

Prologus Folium I

Incipit prologus in practicam usualem Valesci de tharanta artium ⁊ medicine doctoris famosissimi q alr philoniu dicitur.

[D]Eus ad laudē tuā: honorē et bñdictionē. Incipiā philoniū qd ex antiquorū riuis scaturientium aquarum disposui cōponere: vt mentes iuuenū in arte studentiū phisicali arce ⁊ sapiam a fonte perennē hauriāt incessanter. Nomē aūt cōpositoris ē Valescus: gallice Balescon de tharantha discipulorū medicine discipul⁹. Incipe ab eo qd ē bonū: ē melius ⁊ laudabili⁹: vt aiūt Galien⁹ in libro de mala cōplexiōe diuersa caplō secūdo: et Pithagoras i libro de vitis philosophorū. Cum incepis aliqd bene opari incipias deū inuocare q tibi in illo bene succedat. Quia igit deus est summū bonū a quo cūcta bona recipiūt bonitatem: a quo fontes gratie ⁊ misericordie eternalr ⁊ indesinēter decurrūt: ab eo tāq̄ a pncipio sine fine ⁊ sine pncipio cūcta opa sunt inchoāda: ad ipm igit tota mēte ⁊ tota fiducia me couerto: dicens sic. Pijssime ⁊ misericors de⁹ incōprehēsibilis: imputabil' oim creaturarū cōditor: oimqz bonorū largitor optim⁹: q pter tuā bonitatez et miscdiam infinitā sup oia sine comparatiōe es eligend⁹ colend⁹ metuēd⁹ ⁊ honorand⁹: ⁊ cū summa reuerētia ⁊ honore contēpland⁹: q tuā sapiētiā supbis ⁊ improbis celas ⁊ abscōdis: ⁊ eam simplicib⁹ ⁊ humilib⁹ reuelas: illumina secūda hodie ⁊ quotidie imbecillē intellectū meuz: ⁊ signa me lumine vultus tui: ⁊ mihi indignissimo emittere digneris tuā assistricez sapiam: vt te sp diligat: bñdicat ⁊ collaudat aia mea: splēdeat et in me tua ineffabilis gra ⁊ candor lucis eterne: sine qua nihil⁹ cordiū vllaten⁹ effugit: nec vllū pfecte agibile inchoat: vt in hoc libello vitā eas artis medicine absqz fastidiosis mēdacijs scribam: et tibi dñe diantium humiliter presentet. Expostulat qdem reipublice vtilitas: ⁊ cōgrua expriri: imo vt noui codices in oi scia ⁊ facultate nouissime fabricent. Si a in loquēdi scribendi ⁊ docēdi veni ⁊ practicādi mod⁹ cōtinue variatur edax ampli⁹ vetustas antiquorū volumina pter pauca cōtinuo in frandādo abolet. Alioqn anūcia qso vbi Demetris Pauli ⁊ Ruffi Andromachi Oribasij ⁊ Veronis opa repiuntur ⁊ labores. Qua ex re mihi Valesco licet indigno ⁊ discipulorū medicine discipulo ventilanū ē ea super q studio freqnēti ⁊ ope elaboraui: liis parentib⁹ alijs posten⁹ vetustis relinqre ⁊ explanare. Nec eni mortalis cuiuscūqz dilectio nec fallibilis arrogātia fame seu supstitiosa operū accumulatio in istis cōiungēdis florib⁹ in diuersis tpibus excitatis me delectādo elicuit: s inexhausti gaudij eterneqz tranqllitatis cōmemoratio cū intrinseca cordis iubilatiōe pferēs ad dei cultum ad hec peragēda me distringūt. Affectat non imerito animus largitoris felicitatē: quā in cōsumptibilib⁹ queat inuenire. Si m quēpiā emulorū me rephēdere ex sup abundāti librorū cōstructiōe animet: vana repit paldubio ei⁹ fabulatio. qr laudare qdem opiet eos q cōmētati sunt ea q bene dicta sunt: ⁊ eos q qd derelictū erat addiderūt. Nō est eni possibile eūdez incipe ⁊ finire: vt sunt verba Ga. ij° de virtutibus naturalib⁹ ca°. vltimo. ⁊ vituperatio de esse librorū nō ē res noua: imo ātiq valde adeo q Plato sciuit eā: ⁊ dicit q non saluat aliqs liber a vitupatōe vitupantis. ij°. de crisi. ca°. v. Sed iste noster liber non ē factus emul' ⁊ sophisticis: s illis q tendūt ad sciam ⁊ veritatē ij. de crisi. ca°. v°. Nec vilipēdat: qr codices huic multi sites quasi inueniant scripti p eos quorū forte nō sum dignus snorū calciamētorū soluere corrigiā. Nam dicit Ga. i°. de crisi. ca. viij° Res qiunamēta pstāt ozvt iterēt multotiēs. ⁊ mega tegi pticlā. 13. geiata eni disputatio iuuat qr facili⁹ memorie cōmēdat. Et Sen. Nūq bn dicit qd satis non dr. et oratio decies repetita placebat. Non g stupēdū ē si diuersi flores nati sulcis arescenab⁹ incogniti in lucē manifestatōis vitescēres hui⁹ opusculi explanatōe reducūt: vt minus intelligētes sui odorū fragātia odoratu cerebruz ⁊ ei⁹ vtutes corroborent: ⁊ torpescētes sui colorū alacritate excitent ⁊ peritiores ex fructu cuz sua dulcedine nutriant. Charitatē cuiuslibet hunc librū plegentis vt eius intētiōes in statera examinis librāt tota mētis deuotione deposco: qten⁹ si aliqd in eo nim⁹ fuerit colore rōnis decognitū: silentio sepeliat vel a vitio expurgatū amicabili sentētia pmulget: qd non in fabrica prudentie ⁊ laboris videbit expoliri: celebriter ⁊ nō morda citer capiat. ⁊ inde vide cui gestat obprobriuz q suos satellites pmiando in puteo recludit dānatōnis eterne. Rationabile mihi visum est hūc librū in. vij. pticulas esse ptiendū ppi multiplices dignitates hui⁹ numeri septēnarij quod

a

L'ouvrage a été publié par les soins d'Hieronymo Ferrera, médecin d'origine espagnole, qui demeurait alors à Lyon.

[1] Les bibliographes indiquent une édition de 1478 au nom de J. Clein. Cette date est fausse. Jean Clein, qui a succédé à Trechsel en 1498, n'a pas exercé avant cette date. Le 20 novembre 1490, Mathieu Husz publiait à Lyon une nouvelle édition du même ouvrage.

On lit, à la fin de l'ouvrage, ces quatre vers latins rimés :

Laus et honor sint nostro creatori
Qui finem imposuit presenti labori.
Completum est Philonium jussu Salvatoris
Liber utilissimus et magni valoris.

Le dernier feuillet porte la marque de Trechsel tirée en rouge.

Le 17 juin de la même année, Trechsel publie un autre ouvrage de médecine et de pharmacie, intitulé : *Clarificatorium Johannis de Tornamira*[1] *super nono Almansoris cum textu ipsius Rasis*, à la fin duquel on voit la marque de l'imprimeur tirée en rouge comme dans le volume précédent. Cette édition est un in-quarto imprimé à deux colonnes. On en trouvera la description dans le *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Toulouse*, rédigé par le docteur Desbarreaux-Bernard (n° 31).

Des bibliographes citent comme ayant été imprimé en 1491, par Trechsel, le recueil des *Sermones dormi secure Dominicales et de Sanctis*, de Jean de Werden, ou Sermons tout préparés pour les dimanches et les fêtes des Saints, permettant aux prédicateurs de dormir la grasse matinée. Cette édition se trouve à la bibliothèque de Versailles et à celle d'Avignon.

A la fin de juillet, Trechsel achève l'impression des Sermons de Jacques de Voragine sur le temps de Carême et sur les fêtes sanctifiées pendant tout le cours de l'année. Cette édition se termine par un dizain dont les premières lettres en acrostiche sont imprimées en rouge et donnent le nom de l'auteur. Au-dessous, la marque de Jean Trechsel est imprimée également en rouge et suivie d'un quatrain qui donne la date de l'impression :

Hoc opus a mendis tersit mira arte Joannes
Trechsel Lugduni, numine Christe tuo,
Mille et quingentos jam (demptis ter tribus) orbes
Complebat Phœbus, Virginis ora petens.

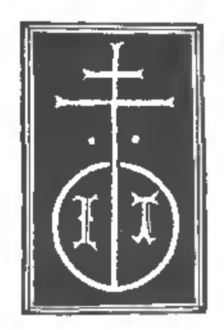
[1] Il existe un manuscrit de cet auteur aux archives de la Haute-Garonne, signé par un bachelier en médecine du nom de *Joannes Caverius*; il renferme des documents intéressants sur le célèbre chancelier de la Faculté de Montpellier. Ces documents, contrairement à l'opinion d'Astruc, établissent que Jean de Tornamire est né en 1330, à Pouzols, village de l'Albigeois, au sud-ouest d'Albi, et non dans une petite localité du Rouergue, Tornamire, dont il aurait pris le nom. — Ce manuscrit contient deux autres ouvrages de Tornamire qui ne sont pas dans l'imprimé de Trechsel.

Cet ouvrage a été corrigé de ses fautes, avec un art admirable, par Jean Trechsel, à Lyon, sous ton invocation, ô Christ! Phébus accomplissait déjà mille et cinq cents cycles moins trois fois trois, en arrivant au signe de la Vierge [1].

illi vltra nõ dominabitur. id est faciat nos resurgere a peccato. Faciat nos mori sine peccato. Faciat vt vlt a nõ dominetur nobis peccatũ: vt sic a peccato resuscitati. peccato mortui. a peccato liberi. et isto pmo resurrectiõe a cl̃pa: pvenire mereamur ad scdaz resurrectionẽ in gloriam. Ad quã meritis gloriose virginis et precibus matris sue et beati dominici patris nostri. ipse filius dei nos perducat. Qui cum patre et spiritusãcto per infinita secula regnat.
AMEN.

Sermones quadragesimales temporis necnõ sanctorum per totius anni circulũ Reuerendissimi dñi Jacobi de Voragine sacre theologie professoris ordinisq; sãcti dominici: finiunt feliciter.

Dulcinos quisquis latices sitit huc pperato
Egregios fontes nostra vorago vomit.
Uatũ quicqd eni veterũ monumẽta legẽri
Obtulerint: hoc in gurgite respiciet.
Respiciet siquidẽ sermones totius anni
Aurea qui vite dant documenta bone.
Grande sophos merito factori dicet abũde
Ingenium si quis preferet eloquio
Nã quicũq; sacri viridissima flumina verbi
Eloquij fuco turbat: ineptus homo est



Hoc opus a mẽdis tersit mira arte Iohãnes
Trechsel lugdũni numine christe tuo
Mille 7 qngẽtosiã (dẽptis ter trib9) orbes
Cõplebat phoebus: virginis ora petens

En 1492, Trechsel réimprime les Sermons de Gritsch qui paraissent le 15 juillet. Le bibliographe allemand Panzer qui, le premier, a signalé cette édition, en avait vu un exemplaire dans la bibliothèque des Frères Mineurs de Ratisbonne. Il en existe un autre à la bibliothèque d'Avignon.

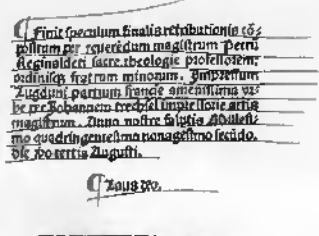
Le 3 août, paraît le *Miroir du Jugement dernier* (*Speculum finalis retributionis Petri Reginaldeti*). Après la marque de l'imprimeur on lit ces deux vers :

Eduam Lugdunum regalis vox facit unum
Nam tenet antistes morientis jura superstes.

Ils indiquent que, lors de la publication du livre, le siège archiépiscopal de Lyon, vacant par suite du décès de Charles de Bourbon, son titulaire, était alors administré, tant au spirituel qu'au temporel, par l'évêque d'Autun, lequel était alors Antoine de Chalon.

[1] Cette édition, qui n'est pas indiquée par Péricaud, se trouve à la bibliothèque de Versailles et est décrite dans le Catalogue des Incunables de cette ville par Mlle Pellechet (1re partie, n° 206).

Trechsel se plaisait à Lyon. Il fait l'éloge de la cité qui lui a été si hospitalière et, comme son prédécesseur, Nicolas Philippe, il qualifie Lyon de ville la plus agréable du pays de France (*partium Francie amenissima urbs*).


Finit speculum finalis retributionis compositum per reverendum magistrum Petri Reginaldeti sacre theologie professorem ordinisque fratrum minorum. Impressum Lugduni partium francie amenissima urbe per Johannem trechsel impressorie artis magistrum. Anno nostre salutis Millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo. die vero tertia Augusti.

Laus deo.



Edua lugdunum regalis vox facit unum
Nam tenet antistes moveris ipsa supstes.

Trechsel a employé, pour l'impression de ce livre, un petit caractère gothique qui présente, principalement dans les lettres capitales, quelques différences de détail avec un autre dont il se servait assez souvent. Voici cet alphabet, reconnaissable à la première lettre A non barrée au milieu :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V Y
a b c d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z

Nous donnons également ci-dessous l'alphabet de l'autre caractère, qui paraît avoir été spécialement réservé pour l'impression des sermonnaires :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z

Trechsel s'était acquis une réputation méritée parmi les gens instruits, en raison du soin méticuleux qu'il apportait dans la correction des livres sortant de ses presses; aussi Josse Bade, à peine installé à Lyon où il enseignait publiquement les belles-lettres, s'adressa-t-il à lui, de préférence à tout autre, pour faire imprimer des discours et des poésies du célèbre Philippe Béroalde, que son ami Laurent Bureau, confesseur du roi Charles VIII, avait rapportés d'Italie.

Dans une lettre adressée à ce prêtre, Bade s'exprime ainsi : «Je m'étais décidé à faire imprimer ces œuvres, mais, voyant que beaucoup de livres, par suite de l'ignorance ou de la négligence de ceux qui les impriment, étaient gâtés et pleins de fautes (*multosque aut inscitia aut vecordia imprimentium libros depravatos mendososque viderem*), je tardais quelque peu à donner suite à mon projet (*paulisper ab incepta moratus sum*). Dans l'intervalle, ayant eu connaissance de l'excellente et irréprochable réputation de l'Allemand Jean Trechsel, très habile dans son art, ainsi que tout le monde en témoigne (*Dum egregiam candidamque Johannis Trechsel, Alamani, hujusmodi artis peritissimi famam omnium testimonio laudatam intelligerem*), et ayant appris en outre que cet imprimeur avait une fonte neuve et toute prête de caractères italiens (*sciremque ipsum italicam litteram*[1] *paratam habere*) avec laquelle il pourrait imprimer plus nettement et plus correctement cet ouvrage (*qua tersius castigatiusque opus hoc imprimi posset*), je me suis décidé, avec ton approbation, à lui en confier l'impression.»

Peu de typographes lyonnais ont mérité de pareils éloges de la part de leurs contemporains.

Cette lettre, datée de Lyon le 7 des Calendes d'août (26 juillet) 1492, est imprimée en tête du volume et suivie d'une pièce de vers de Josse Bade

[1] On appelait alors *littera italica* les caractères ronds à la mode d'Italie qui remplacèrent peu à peu les caractères gothiques. La dénomination de *caractères italiques*, usitée de nos jours, s'applique à des caractères penchés de l'invention de Francesco di Bologna; ils furent employés pour la première fois par Alde l'Ancien, à partir de 1501, dans les éditions qu'il donna des classiques latins, puis furent rapidement contrefaits à Lyon, à Florence et ensuite ailleurs. On attribue généralement, mais à tort, à Josse Bade, qui devint ensuite un imprimeur parisien célèbre, l'introduction du caractère italien appelé depuis *romain*. C'est une erreur : le caractère romain avait été employé pour la première fois à Lyon deux ans auparavant, en 1490, par Jean Du Pré, dans une édition de Juvénal et Perse (voir fac-similé, t. III, p. 492). A Paris, les premiers imprimeurs de Sorbonne, appelés par La Pierre et Fichet, se sont servis, dès 1470, de caractères romains copiés sur ceux de Sweynheim et Pannartz, de Rome. Ulrich Gering, l'Association ouvrière du *Soufflet vert*, Georges Wolf, Thielman Kerver et d'autres avaient employé des caractères de forme ronde avant l'établissement de Bade à Paris. C'est encore une de ces fausses légendes typographiques qui doivent être rectifiées.

IMPRIMERIE NATIONALE.

aux lecteurs, dans laquelle, après avoir fait l'éloge de Laurent Bureau, il remercie Trechsel de son concours en ces termes :

Nec minus est merita donandus laude Johannes
Trechsel qui ære suo multiplicavit opus.

Jean Trechsel n'a pas moins droit à nos louanges, lui qui a multiplié (c'est-à-dire imprimé) cet ouvrage à ses frais.

Le volume se termine par un huitain de Bade, dans lequel l'imprimeur est comparé à un pilote qui vient de conduire à bon port son navire chargé de marchandises et attend qu'on lui achète sa cargaison :

Nunc Beraaldinas, studiosi, quærite merces
Lugdunum appulsas dexteritate nova.
Vix rastra optatum pulsabant ærea portum
Cum pater a puppi talia Trechsel ait :
Jam satis egregiam mecum navastis opellam
Dædalii socii : stringite vela citi ;
Solvite vota Deo lætique resumite vires
Cras vento et remis magna iteranda via est.

Après cette tirade, le lieu d'impression et la date sont indiqués dans la ligne finale qui suit :

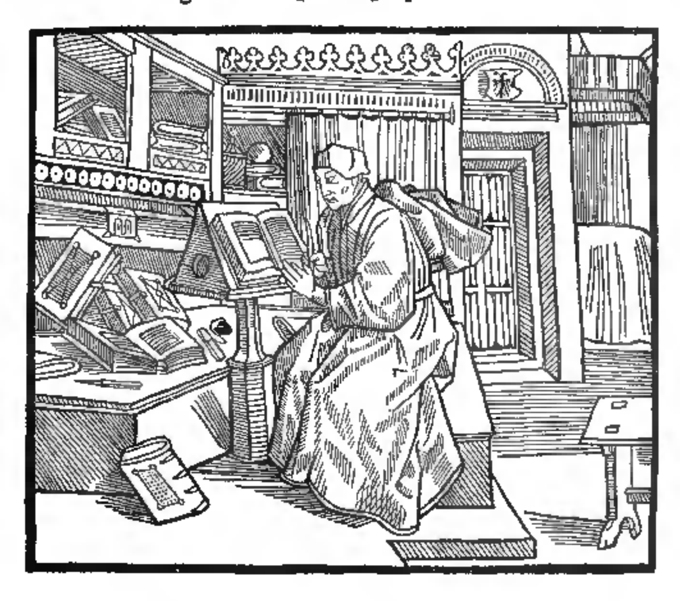
Impressum Lugdini (sic) *anno* M. CCCC. XCII. *iiii septembris*[1].

Environ deux mois après, paraissait un choix de poésies morales fait par Bade, intitulé : *Sylvæ morales*, contenant des extraits de Virgile, d'Horace, de Perse, d'Ennius, de Juvénal, du Mantouan, de Caton et d'Alain de Lille. Le livre était imprimé avec les mêmes caractères que le Béroalde et dédié par Josse Bade à Jacques et Pierre de Semur (*de Sine muro*), chanoines-comtes de Lyon. Des relations suivies furent dès lors établies entre Trechsel et Bade, qui, en dehors de ses fonctions de professeur, vaquait à des travaux de revision de textes et de correction dans l'imprimerie de Trechsel, et assurait ainsi la supériorité de ses éditions sur celles de ses concurrents.

[1] Des exemplaires de cette édition sont signalés par M[lle] Pellechet à Paris, à la Bibliothèque Mazarine et aux bibliothèques de Besançon, de Dijon et de Grenoble. Les exemplaires de la Mazarine et de Besançon n'ont pas le feuillet de titre; ceux de Dijon et de Grenoble sont complets.

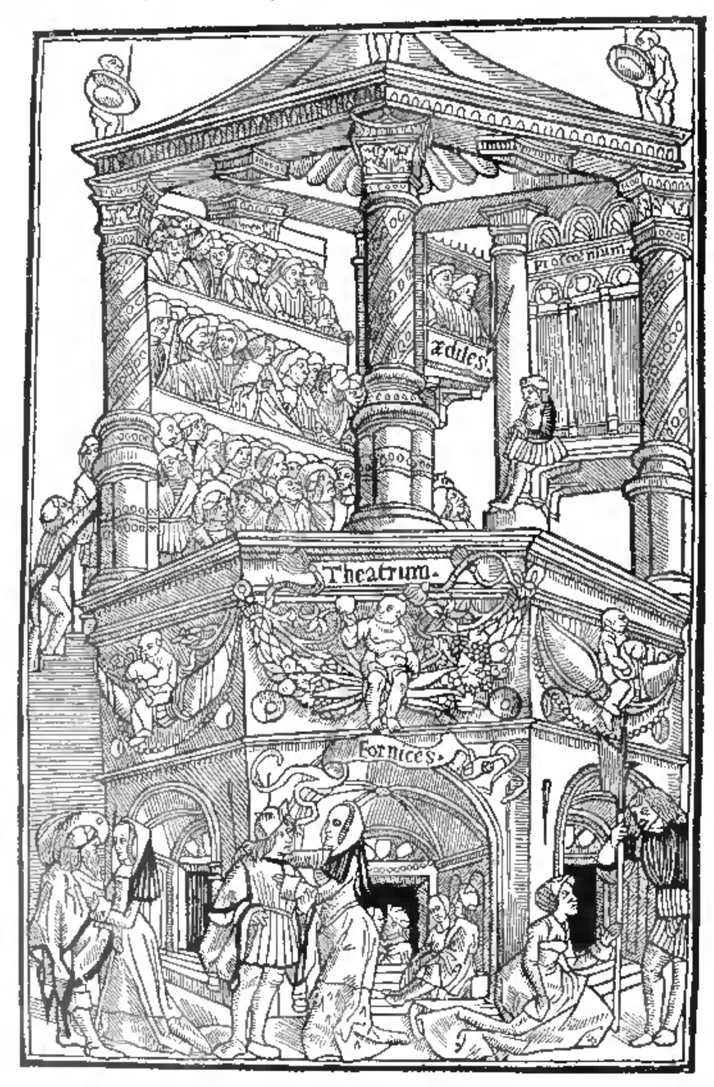
C'est ainsi que, sur l'avis et le conseil de Bade, Trechsel se décida à publier une édition illustrée de Térence avec le commentaire de Guy Jouenneaux, qui venait de paraître l'année précédente à Paris. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. II, p. 16.) Bade y ajouta des explications nouvelles. Trechsel avait peut-être songé à s'adresser à l'artiste qui signait I. D. et avait fait la planche de son premier livre (voir p. 54), mais ce dernier était occupé à graver une suite de planches d'un *Ars moriendi* et ne pouvait le satisfaire promptement. Il s'adressa à un autre non moins habile qui produisit une œuvre remarquable. «Le Térence de Trechsel offre à un rare degré, dit M. Rondot, les qualités d'une œuvre d'art.» On y compte 159 planches gravées sur bois. La première, qui est placée au-dessous du titre disposé en trois lignes, représente l'auteur dans son cabinet de travail.

Guidonis Iuuenalis natione Cenomani
in Terentium familiarissima interp̄tatio
cū figuris unicuiq; scænæ præpositis.



La seconde, qui occupe toute la page, est la représentation très curieuse (voir page suivante) d'un théâtre à la fin du XVe siècle avec la loge des *ædiles,* c'est-à-dire des consuls ou échevins. Les diverses classes de la société sont placées en haut, suivant leur rang, ou mêlées au populaire. L'orchestre est figuré par un joueur de flûte, et dans le soubassement du théâtre se trouvent

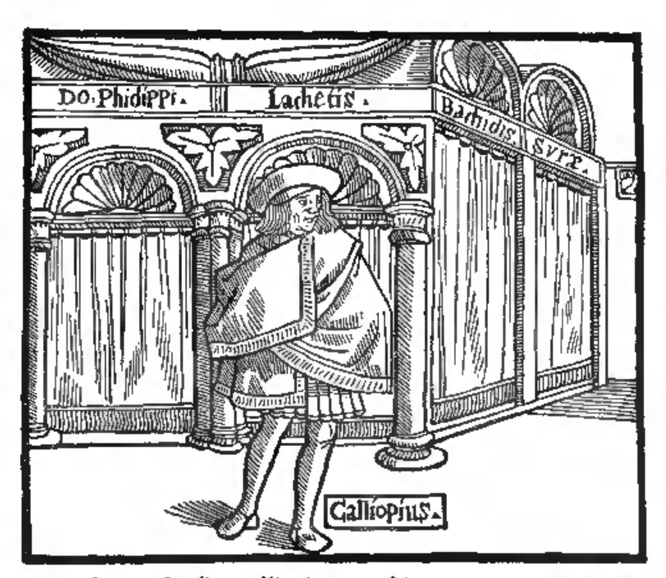
les *fornices*, où sont figurées des scènes de galanterie : c'est de ce mot latin que dérive le verbe français «forniquer».



Dans un avis au lecteur, Bade fait savoir qu'en illustrant ainsi le théâtre de Térence on a voulu faciliter l'intelligence du texte, même aux moins lettrés, afin de leur faire comprendre plus facilement, par des images, les arguments des comédies (*Effecimus ut etiam illitterati ex imaginibus quas cuilibet scenæ præposuimus legere atque accipere possent comica argumenta*).

Les 157 autres planches qui décorent ce Térence sont ainsi réparties : 50 pour l'*Andrienne* (la figure de *Calliopius* est répétée en tête de la pièce suivante); 28 pour l'*Eunuque*, dont deux fois celle de *Calliopius;* 24 pour l'*Heautontimorumenos*, dont trois sont répétées; 30 pour les *Adelphes;* 26 pour le *Phormion* et 21 pour l'*Hécyre*. La dernière planche, qui représente *Calliopius* prenant congé des spectateurs en demandant des applaudissements (*Valete et plaudite, Calliopius recensui*), est suivie de l'achevé d'imprimer portant la date du 4 des Calendes de septembre (29 août) 1493.

Ecyræ



u Alete:& plaudite;Calliopius recensui. u Alete discedite cum sanitate & plaudite. i. gratulamini poetæ & actoribus ego Calliopius partium poetæ defensor recensui. i. diligēter recognoui hanc comœdiam & censuræ meæ iudicium adhibui illi.

Impressum est hoc opus Cura atq; impensis Magistri Iohannis Trechsel. In ciuitate Lugdunensi. Anno. M.CCCCXCIII. ad quartum kalendas septēbrias.

«Ce qui fait le charme de ces nombreuses compositions, dit M. Ambroise Firmin-Didot, dans son *Essai sur l'histoire de la gravure sur bois* (col. 226), et ce qui est surtout apprécié des artistes, c'est la vie, c'est la mise en scène toujours vraie et aussi simple que spirituelle dans sa naïveté, c'est l'expression des figures et la pose naturelle de chaque personnage.»

LES COMÉDIES DE TÉRENCE ILLUSTRÉES

LYON, JEAN TRECHSEL, 1493

Eunuchi



Andriæ



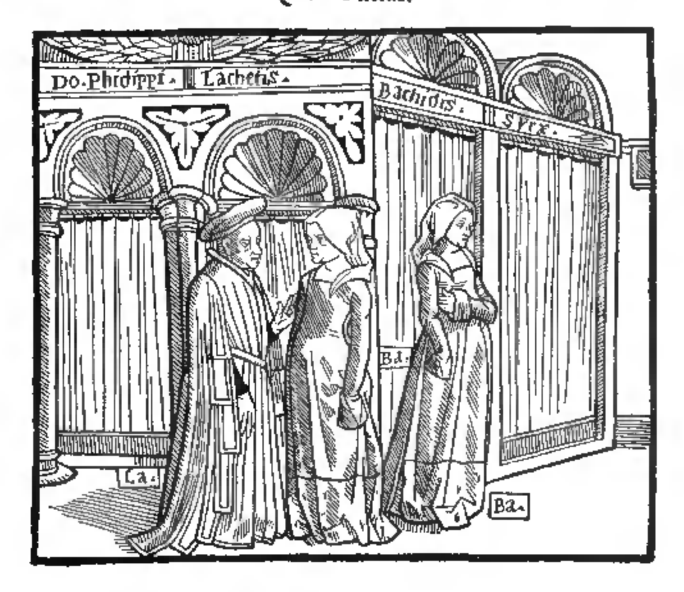
LES COMÉDIES DE TÉRENCE ILLUSTRÉES

LYON, JEAN TRECHSEL, 1493

Quartus actus



Quartus actus.



LES COMÉDIES DE TÉRENCE ILLUSTRÉES

LYON, JEAN TRECHSEL, 1493

Quartus actus



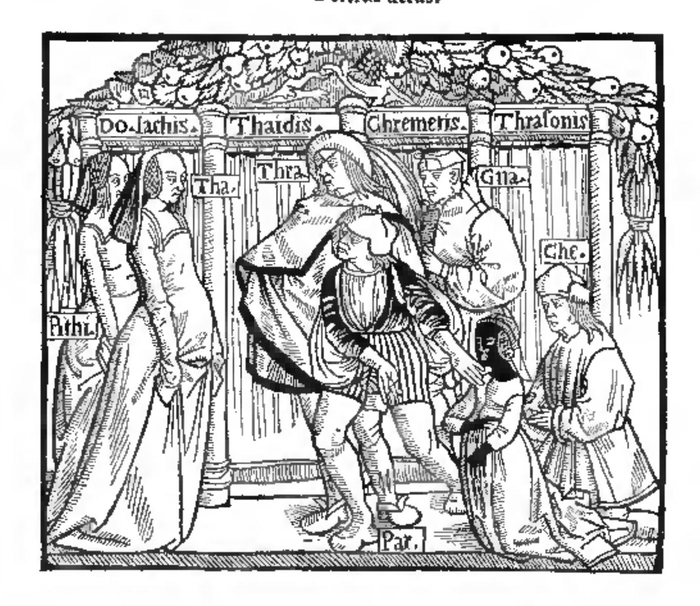
Quartus actus

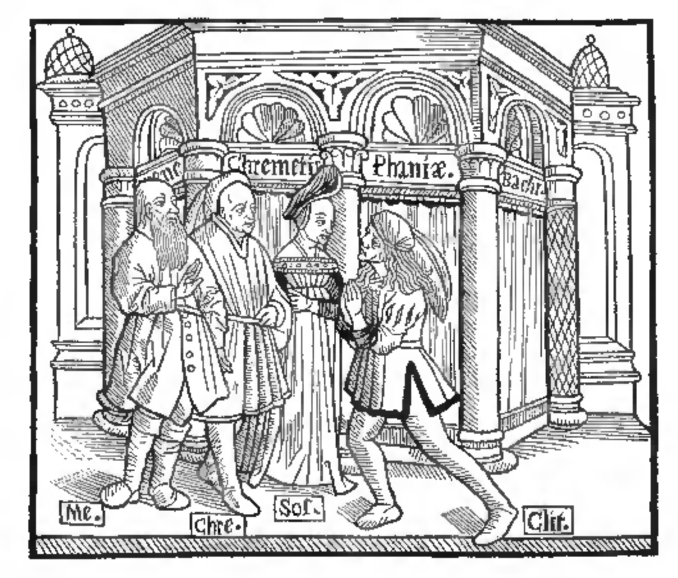


LES COMÉDIES DE TÉRENCE ILLUSTRÉES

LYON, JEAN TRECHSEL, 1493

Tertius actus.

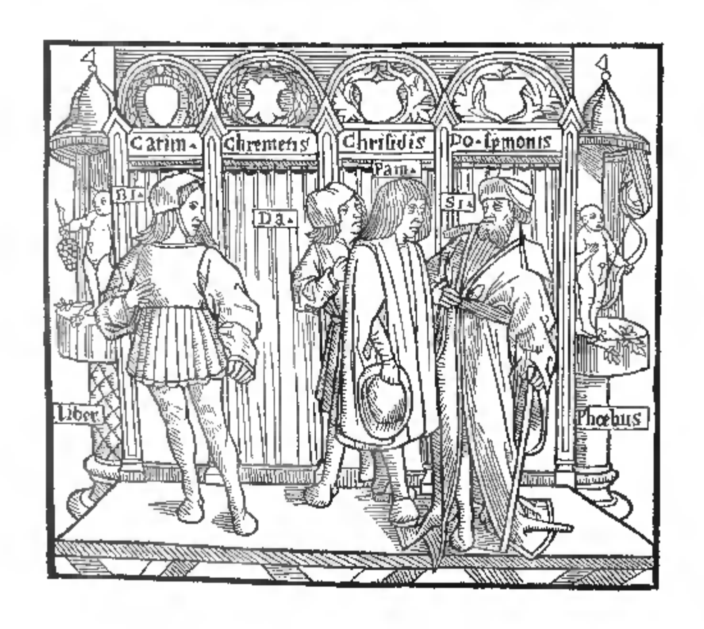




LES COMÉDIES DE TÉRENCE ILLUSTRÉES

LYON, JEAN TRECHSEL, 1493





« L'ouvrage est réellement beau, dit M. Rondot[1]. Le dessinateur, resté inconnu, s'est montré intelligent et a conduit son crayon avec intelligence et adresse. Les effets de scène ont été observés avec finesse; les personnages se meuvent librement et l'on voit sur leurs visages l'expression voulue par leur jeu. Plusieurs graveurs ont été employés à ce travail. Le dessin a été rendu avec simplicité et avec largeur; il y a toutefois un peu de roideur. Quoique les graveurs n'aient pas eu un talent en rapport avec celui du dessinateur, tout est clair, vrai et correct. La diversité des tailles mérite d'être remarquée. »

Feu Didot avait émis l'hypothèse que les dessins de ce Térence pouvaient être de Jean Perréal, dit *Jean de Paris*[2]. Cet artiste habitait effectivement à cette époque Lyon, où il est recensé, en 1493, l'année même de la publication du livre en question. Cette attribution nous paraît trop problématique pour que nous nous y arrêtions. Nous avons en main d'autres éléments de comparaison qui nous permettront de nous rapprocher davantage de la vérité.

Les illustrations du Térence de 1493 ne sont pas les seules œuvres de cet artiste jusqu'ici inconnu. Entre autres morceaux, il a dessiné et gravé les planches d'une édition des *Vigilles de la mort du feu roy Charles septiesme*, dont nous avons attribué l'impression à Claude Dayne, et celles du roman des *Quatre Filz Aymon*, imprimé par Jean de Vingle. Il n'y a pas à s'y tromper : c'est le même soin méticuleux dans l'expression des figures respirant la vie et le mouvement, dont les muscles du visage semblent trahir la pensée; les poses sont également simples et naturelles. Le crayon qui a tracé les figures des acteurs du Térence a dessiné aussi celles des personnages des *Vigilles* et des *Quatre Filz Aymon*. On y retrouve les mêmes costumes et les mêmes coiffures. La manière de disposer les tailles de la gravure pour en éclairer les parties ombrées est identique. On remarque aussi les mêmes faiblesses dans l'ornementation et les défauts de perspective. L'attention de l'artiste, spécialement portée sur la tête et le visage dont il étudie et scrute les

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*; ouvrage cité, p. 37.

[2] « A propos de cette date, je dois signaler une coïncidence d'époque qui a peut-être sa signification. Je trouve ceci à la page 9 de la *Bibliographie lyonnaise*, de M. Péricaud : « Lors de l'entrée de Charles VII (lisez Charles VIII), le 6 mars 1494, maistre Anthoine Chivallet et maistre Jehan Perréal dit *de Paris* furent chargés par le consulat, l'un de la *poetrie et versification*, l'autre de la *painctare et décoration du mystère* qui fut représenté devant la Cour. » N'y aurait-il pas quelque rapport entre la présence du célèbre miniaturiste à Lyon et la publication des dessins du Térence! (*Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*; ouvrage cité, col. 225, note 2.)

mouvements divers pour arrêter la pose de ses personnages, l'absorbe et lui fait négliger le dessin des parties inférieures ou accessoires. Les pieds sont généralement trop courts et affectent plutôt la forme ronde du pied de cheval ou celle d'un pied bot. En raison de cette particularité, M. Félix Desvernay, le distingué bibliothécaire de la ville de Lyon, qui s'est trouvé avoir fait les mêmes rapprochements, nous a proposé de donner à ce maître artiste le qualificatif de *Maître aux pieds bots*.

Telle est la caractéristique qui se dégage de ces illustrations et permet de distinguer cette œuvre de toutes les autres productions des graveurs lyonnais de la même époque. L'ornementation, un peu négligée et presque grossière du Térence, ne permet pas de les rapprocher de l'œuvre de Jean Perréal, à en juger d'après le spécimen des armoiries «à l'espée flambante» de l'archevêque Charles de Bourbon, que Perréal a certainement dessinées et qui figurent dans le Missel de Lyon, imprimé en 1487 par Jean Neumeister, sur l'ordre de ce prélat. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 365.)

Claude Dayne et Jean de Vingle se sont servis des mêmes caractères dans quelques-unes de leurs impressions et se sont repassé quelquefois leurs planches d'illustrations, comme cela se pratiquait assez communément à Lyon. Ils employaient assurément le même artiste qui avait travaillé auparavant pour Trechsel. Un rôle d'*Establies en cas d'effroy*, dressé en janvier 1492 (1493 n. st.), fait mention d'un graveur du nom de Jean de Vingle, natif de Tournai, qui demeurait rue Mercière, dans la maison de Jean de Vingle l'imprimeur, et occupait trois «serviteurs» ou ouvriers[1]. Il semble difficile d'admettre que l'imprimeur, ayant sous la main, dans sa propre maison, un graveur qui était très probablement un de ses parents, se soit adressé ailleurs pour faire «tailler» les bois dont il ornait ses livres.

Notre conjecture n'a rien d'invraisemblable, car on ne doit pas perdre de vue que les planches du Térence de 1493 sont au nombre de 150 et qu'elles ont dû être exécutées dans l'espace de temps relativement court d'une année, sinon moins. Le Térence, avec le commentaire de Jouenneaux, avait paru le 11 octobre 1492, à Paris; l'édition de Trechsel, qui reproduisait ce commentaire, était terminée à Lyon, le 29 août de l'année suivante. Il est vrai de dire que Bade avait commencé à rédiger lui-même un commentaire, qui

[1] «Jehan de Vingles de Tornay, graveur et a .iij. serviteurs.» (Archives de la ville de Lyon, série EE, IV, 298[d], 3.)

était déjà imprimé pour les deux premières comédies, l'*Andrienne* et l'*Eunuque*, avant que Guy Jouenneaux l'eût autorisé à publier le sien, auquel Bade fit ensuite les corrections et les additions qu'il jugea utiles au fur et à mesure de l'impression. Les premiers rapports de Bade avec Trechsel ne datant que d'août 1492, on doit conclure avec nous que la gravure des planches du Térence faites sur son initiative n'a pas demandé plus d'une année.

Si les figures du Térence de 1493 sont l'œuvre du même dessinateur, elles ne sont pas toutes du même graveur. «Plusieurs graveurs ont été employés à ce travail, comme l'a fait remarquer M. Rondot, c'est ce qui explique certaines inégalités.» Les trois «serviteurs» qui étaient attachés à l'atelier de Jean de Vingle, le graveur, ont collaboré à cette œuvre avec leur patron, et c'est ainsi qu'elle a pu être exécutée et terminée dans l'espace d'un an.

Trechsel a encore imprimé, en 1493, les Sermons de Vincent Ferrier. Des Sermons de Léonard d'Udine (*Sermones quadragesimales de Legibus Leonardi de Utino*) paraissaient en juin de l'année suivante. On lit à la fin une pièce de 16 vers, qui se termine ainsi :

Non ere exiguo, nec sollicitudine parva
Obtinet impressum tam bene TRECHSEL *opus.*

Ce n'est pas sans beaucoup d'argent, ni sans de grands soins, que Trechsel est arrivé à si bien imprimer cet ouvrage.

Soucieux de sa réputation, Trechsel avait à cœur de faire savoir qu'il n'avait rien épargné pour produire des textes corrects, car on lit à la fin d'une édition du *Quadragesimale aureum* de Jacques de Voragine, publiée en mars 1494, au moment des préparatifs pour l'entrée de la Reine à Lyon, ces quatrains significatifs :

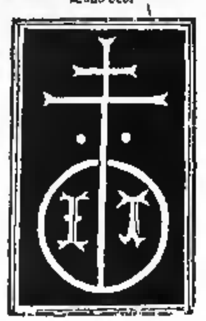
Arte, expensis, vigiliisque, cura
TRECHSEL *explevit opus hoc Johannes*
Mille quingentos ubi Christus annos
Sex minus egit.

Jamque Lugduni juvenes senesque
Martias Nonas celebres agebant
Magnæ reginæ quia prepotenti
Festa parabant.

Le 12 mars 1494 (1495, n. st.), notre maître typographe donne une nouvelle édition du *Miroir du Jugement dernier* (*Speculum finalis retributionis*), qu'il avait déjà imprimé en 1492. (Voir fac-similé, p. 64.)

Finit speculum finalis retributionis cõpositum per reuerendum magistrũ Petrũ Regnalderi sacre theologie professorem ordinisq; fratrum minorum. Impressum Lugduni partium Francie amenissime vrbe per Johãnem trechsel impressorie artis magistrum. Anno nostri salutis Millesimo quadringentesimo nonagesimoquarto, die vero xij. Marcij.

Laus deo.



Ne forte exiguũ spernas documenta libelli
Perlege: et inuenies nobile dogma tibi
Tu siquidẽ fugies vitiũ virtutis amore:
Cernes virtutũ premia digna dari
At si forte nihil moueat te regia celi
Tormenta inferni plurima conspicies
Quin et iudicij diẽ cẽs hic iura superni
Eiusq; quibus surgent corpora muneribus?
Denique qualis erit totius machina mundi
Dum celi motus desinet: accipies.
Quocirca vt rerum possis cognoscere finẽ
Sepe sit in manib⁹ hoc tibi lector opus.

Le 27 avril, il réimprime les Sermons pour le Carême, de Gritsch[1]. Comme dans le volume précédent, Trechsel dit qu'il a mis ce livre sous presse à Lyon, la ville des provinces de France entre toutes la plus agréable (*partium Francie*

[1] Les Sermons de Gritsch, qui ont eu plusieurs éditions, sont de ceux qui ont été le plus en vogue au XVe siècle, en raison des apologues populaires dont ils sont parsemés. C'est ainsi que, dans le dixième de ses sermons, la fable de la *Cigale et de la Fourmi* est présentée : « Pendant l'hiver, la Cigale vint vers la Fourmi, lui demandant un peu du grain qu'elle avait ramassé durant la belle saison (*In hieme Alauda venit ad Formicam, expetens de granis quod colligeret*). La Fourmi lui demanda ce qu'elle avait fait pendant l'été (*et quæsivit Formica quid Alauda in æstate fecerit*). La Cigale lui répondit qu'elle avait chanté (*Respondit quod cantaverat*). Si pendant l'été tu as chanté, tu peux danser maintenant, lui dit la Fourmi (*Si per æstatem cantasti, nunc potes saltare*). » Gritsch termine par la moralité suivante : « Ainsi dans l'autre vie tu n'auras rien autre que les bonnes actions dont tu auras fait provision pendant le temps de grâce (*Sic in alia vita nihil nisi de tuis meritis habebis quæ modo tempore graciæ cumulasti*). » — Dans le second sermon de Gritsch, on trouve la fable du *Chêne et du Roseau*, dans le quatrième celle du *Loup et des Brebis*, et dans le quinzième celle du *Villageois et du Serpent*.

amenissima urbs), comme il se plaît à le répéter; il ajoute que cette édition est plus correcte que les précédentes; enfin, dans le quatrain suivant adressé au lecteur, Trechsel renchérit sur les soins qu'il a apportés à la nouvelle publication :

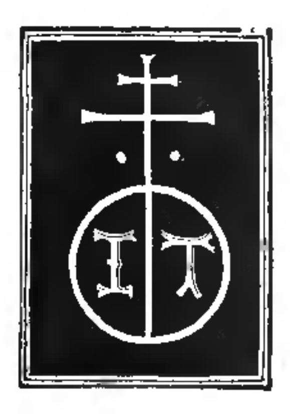
Respice divini cultor lepidissime verbi
Ut tuus antiquus Gritsch nitet arte nova,
Nam quecumque ierant veteri vestigia mende
Tersimus, errorem cauti abolere novo.

Vois donc, toi qui cultives avec tant de grâce la parole sacrée, comment l'art nouveau a embelli ton vieux Gritsch, car nous l'avons corrigé des moindres fautes de l'ancien texte, en nous efforçant de faire disparaître l'erreur du nouveau.

Explicit quadragesimale eximij sacre theologie doctoris Johãnis gritsch ordinis minorum. quod non solum sermones quadragesimales: verumetiam temporis et sanctorum per circulum totius anni indicat. Impressum correctius Lugd. partium francie amenissima vrbe per Johannem trechsel alemanum anno domini M.cccc.xcv. die vero .xxviij. mẽsis Aprilis. Deo gratias.

Ad lectorem.

Respice divini cultor lepidissime verbi
Ut tu' antiquus Gritsch nitet arte noua.
Nam quecũq; ierant veteri vestigia mẽde
Tersimus: errorem cauti abolere nouo.



La marque de Trechsel, qui avait subi des chocs et commençait à se détériorer, a été regravée et remplacée dans ce volume par une autre de même modèle, mais un peu plus large. Il faut croire qu'en raison des soins méticuleux qu'il apportait à ses éditions, les recueils de sermons de prédicateurs en renom s'enlevaient chez Trechsel comme ses livres de scolastique.

Tous les volumes que nous avons énumérés jusqu'à présent sont des in-quarto. Avec les dialogues et autres œuvres du théologien Ockam qu'il imprime en 1494, Trechsel inaugure l'in-folio dans son imprimerie.



Iodoci Ba. Ascensii. ut boni iuuenes ad litterarũ studia feruẽtius incũbãt cohortatio cũ q̃dã huius opis & clarissimi uiri Iohãnis de tritenhem abbatis i spanhẽ cõmẽdatiũcula.

Ingenui iuuenes fatis melioribus orti:
Quis acre ingeniũ iuppiter ipse dedit:
Pellite segnitiẽ: ueteresq; reuoluite libros
Quos; instar licitũ ẽ cõdere cuiq; nouos.
Edite quo noscãt uixisse aliquãdo mĩores:
Triste etenĩ totũ ẽ morte migrare uirũ.
Nec mihi tã ignaua quisq̃ formidie dicat:
Quid faciã: quãdo facta perisse sciam?
Scilicet egregii periere uolumina Crispi
Et bona pars Plauti: diaq; uerba Titi.
Deniq; si ueterũ repetas monumẽta uirorũ:
Heu quota quæq; extet portio codicibus
At nihil excuses translacti obliuia secli:
Nec belli rabiem: nec rapidi astra poli
Perpetuũ siquidem cũctis extantibus euũ
Mira impressores arte dedere libris.

Ecce mõ arguti liber optatissimus ockam
In quo de uariis quæritur hæresibus:
Et maiestates papalis & imperialis
Pensantur trutinæ lancibus æquiferæ
Atq; incredibili pandũtur dexteritate:
Vnde aliis uisum ẽ hiscere grãde nephas
Is liber in quã olĩ iã multũ optatus amicũ
In spanhemẽsis ouat patris abire sinũ.
Nẽpe uiri auspicio tã magni p̃ditus: orbẽ
Terrarũ/exigua sperat obire die.
Nã neq; germanis studiosis charior alter
Nec magis heroum dignus amicitia.
Illũ & magnifici p̃ceres mirãtur: & omnis
Vt patriæ patrem relligiosus amat.
Proide morer mĩme qn nr̃o multa labori
Illius accedant cõmoda præsidio.

Ce fut Josse Bade qui revit le texte des œuvres d'Ockam. En tête des *Dialogi*, on trouve la lettre-préface datée de Lyon, la veille des Ides de septembre (12 septembre) 1495, adressée par Bade à Trithème, abbé de Spanheim, qui lui avait donné le conseil de les publier. Le livre une fois imprimé, Bade eut

l'idée de faire un prospectus illustré contenant, en langage poétique, un appel à la jeunesse studieuse et l'éloge d'une œuvre aussi recommandable, qui paraissait sous le patronage du célèbre et docte abbé son ami[1].

Cette pièce, dont nous avons donné une reproduction exacte à la page précédente, est imprimée d'un seul côté sur un feuillet détaché pour être distribuée à la main, placardée ou ajoutée dans le volume. La gravure de tête représente un maître et son disciple, comme l'indiquent les inscriptions abrégées qui se détachent en lettres blanches MA. (*magister*) et DIS. (*discipulus*). Ce feuillet additionnel a été inséré dans quelques exemplaires après la table placée au commencement et le feuillet blanc qui termine le premier cahier, comme dans l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Munich. Il est imprimé avec le caractère italien (*italica littera*) qui avait les préférences de Bade, tandis que le volume lui-même est composé tout entier en caractères gothiques. L'exemplaire que nous avons vu dans la bibliothèque de M. Jean Masson, à Amiens, formait une feuille volante, non rognée, placée au hasard en tête du volume d'Ockam relié à l'époque même. Cette particularité nous a fait considérer cette pièce comme un véritable prospectus-réclame du xve siècle, destiné à faire vendre le livre.

L'année 1496 est une de celles durant lesquelles Trechsel a le plus produit, grâce à la collaboration de Bade qui devint non seulement le correcteur attitré, mais encore le directeur littéraire de son imprimerie. Dans une lettre à Jean de Genas, bachelier en théologie, qui est insérée en tête des *Sermones floridi* de Léonard d'Udine, il fait en ces termes l'éloge de son patron : «Bien des gens savent avec quelle activité et quels frais maître Jean Trechsel, qui a imprimé ces Sermons fleuris (*noscunt enim mortalium plurimi quantum M. Johannes Trechsel cujus opera diligenti atque impendio dicti Sermones floridi impressi sunt*), s'est attiré l'estime et la considération de tous les hommes studieux (*studiosos omnes sibi devinxerit*), car il est le seul dans cette ville de Lyon (*qui unus in hac*

[1] Josse Bade avait trente-trois ans en 1495, selon le témoignage de Trithème qui parle de lui en ces termes et définit ainsi l'emploi qu'il faisait de son temps à Lyon : «Judocus Badius Gandensis, natione Theutonicus, vir in secularibus litteris eruditissimus et divinarum Scripturarum non ignarus, philosophus, rhetor et poeta clarissimus, ingenio excellens et disertus eloquio qui olim Ferrariæ Baptistam Guarinum litteras græcas docentem audivit et in ea quoque scientia disertus evasit, Lugdunum modo eruditione exornat, poetas legit publice et privatim, plures magnatum filios instruens, scripsit carmine et prosa multa preclara opuscula... Vivit usque hodie annos natus duo et triginta, multa et varia componens sub Maximiliano inclyto rege, anno Domini 1494, indictione XII.» — (TRITHEMIUS, *Liber de Scriptoribus ecclesiasticis;* Basileæ, 1494; in-4°, fol. CXXXVII.)

quidem Lugdunensi civitate) qui édite les livres non encore imprimés et qui méritent de l'être, à ses propres frais, et en soigne la correction et l'impression (*libros nondum impressos atque imprimi dignos suo ere et castigare et imprimere curat*). »

Jodocus Badius Ascensius. M. Joanni de gentas sacrarū litterarū baccalario: ac inter cives Lugdunen. honesto loco genito: virtutibusq; studijs laudatissimo: salutē.

Cum ad optimi maximi cunctorū oim cōditoris ac conseruatoris dei mi cōsida ac si pe incognita nobis: mūq; aut iniuste o pa mētis oculos cōuerterē: q ppso suo peculiari atq; selecto pce pit vt postulet vir ab amico suo: & muliere vicina sua vasa argētea & aurea & vestē. Per que oia qdā carū rerū peritissimi: scientiarū oim decora atq; ornamētū ad diuinos cult⁹ referendū esse interpretati sūt. Cū inq̄ hec penitiori animo cōplecterer: i mētē venit factuosia tui virorū solertissime: quo his dieb⁹ ab amicissimo & longe venerādo viro magistro Maturino esplardi sacre theologie pfessore pstantissimo: ac sacri pdicatorū ordinis cōfratre religiosissimo: pciosam sane supellectilē & vasa illa egyptiorū nō inferiore mercuriastica quadā vafricie sublegisti. Proxime siqdē misistis cū ad iudeorū facin⁹ allusisti vis sum i. Illi etenī deo auctore atq; pside frēti pnimis ac duris opis iustā mercedē: tam et si clam egyptijs: acceperūt: tu cōsciētie tue integritate munit⁹: q nulli fraudē: oib⁹ i ē gratissimā facē pcedisti: diuinos & (sicut inscribit) floridos smones. M. Leonardi de Utino: qs cōmodato acceptos: tu nō abstulisti cuiq;: & iā cō plurib⁹ multiplicasti. Illis pterea q illud pperrarēt pfacillime: oēs grām coā egyptijs fecit: at tibi virorū suauissime blande charites oēm grām vi nusquā ē afflauere: ad quā religionis tue pulchritudo: studiorū vigilantia: morū tercētia: verborūq; comitas nō sine multo virtutū tuarū pōdere accessirunt: vsqueadeo vt nihil mirer si grām in oculis venerādi patris maturini nact⁹: ab illi⁹ manibus tā pstārē thesaurū suscipe potuisti. In q q̄ de sacro clemēti⁹ egisti ac cū egyptijs iudei nō eni ab inuito vi illi: nec qd ppetuo ablatū velles: s ab amico viro vtero pstanie volumē illi integrū ac inuiolatū restituēdū cōmodat⁹ es. At dicet fortasse calūniator quispiā illi fraudē ac fucū factū eo q ab illi⁹ exēplari clam eo atq; incōsulto exēplū trāscriptū ad amicum tuū imprimēdū trāsmisisti. Verū vt videat q iniuste cēsuerit: primū e qnidē credere nō possem dictū patrē maturinū virū iā aut religiosū: & tā religiose laudabile in ea re se lesum cōquestū ire. Cū eni de scriis lris pri⁹ mortaliū optime merit⁹ sit: q ppe q plurima in cubiculo: magno impēdio: incredibiliq; studiositate rarissima queq; volumina illi⁹ ipsius negligētia fere sicu victa: in lucē pdiderit ac ne pereāt cōseruarit: nō verisimile ē se illis solam oblectari cōstituisse. Sed esto (nā etiā sctis viris sepe incessit nescio q studiorū emulatio: & oib⁹ mortalib⁹ ea inest cupiditas vt q multo labore pepererint nō facile prodāt) esto inquā vt vir ille plusculos adhuc dies peculiares libros suos sibi occultasse voluisset nullā tñ iniuriā sibi factā causabit: si maturi⁹ inuite: & (qd cū venia dico) iniuste detectos exisse cōperit. Quinadeo rem sibi gratissimā pot⁹ agnoscet q vtinā valensq; oim studiosorū ingenia demeruerit. Nemine siqdē horū smonū lectorē fore arbitramur: q nō & illi q eos congsiuit ac cōseruauit & tibi cui⁹ cura trāscripti sūt: grās acturus sit maximas. Insuper nulli⁹ est illi iuste qrele relict⁹ loc⁹. Nō eni illū debita laude fraudatū voluisti: s anxie curasti: vt q cqd vere laudis aut grārū cuiq; p hoc tam egregio munere deberi fateamur id nō tibi s venerādo pstdio suo maturino acceptū referam⁹. Adde ad hec q non apud indignos aut ingratos bñficiū hoc collocatū eqre iudicauerit. Noscit eni mortaliū plurimi quātū. M. Joānes Trechsel⁹ suo opa diligēti atq; impēdio dicti smones floridi impressi sunt: studiosos oēs sibi deuinxerit: qui vn⁹ (in hac quidē Lugdunen. ciuitate) libros nondū impressos atq; imprimi dignos suo ere & castigare & imprimere curat: quo factum ē vt cōplures libri pcipue isti⁹ egregij pdicatorū ordinis ab impio uorū oliu rigo redempti ppetua viuacitate donati sint. Quocirca nō inique nec ab re sperem: iam sepe memoratū sepi⁹ cū memorādū patrē maturinū vltro suapteq; spōte qs adhuc abditos atq; secretos habet (qui plurimi sūt) libros: ad Joānē suū Trechsel imprimēdos trāsmissurum. qui et si aliud emolumentū aut auctoramentū nō sperauerit: abūde tñ sibi mercedē recondītā nouit: vnde dictū est. Omnes qui elucidāt me vitā eternā habebunt. Neq; tñ is est qui ingrata manu abs quouis hoie beneficiū suscipere vellet. Sed hec hacten⁹. Vale & virum illum nobis quoq; obseruandū: tecum rerum tenetiorē facito. Ex Lugduno ad quintū idus iulias anni huius. M.cccc.xcvi.

Ce volume contient le recueil des Sermons composés par Léonard Matthæi d'Udine, très excellent docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs de Saint-Dominique, et qu'il a prêchés lui-même non seulement à Florence, devant toute la cour romaine, pendant le séjour du pape Eugène IV en cette cité, mais encore à Venise et, plus tard, dans d'autres villes. Cet ouvrage, ainsi qu'il est dit à la fin, « a été imprimé par l'art et aux frais de très habile homme maître Jean Trechsel, Allemand, en la cité de Lyon (*Impressit autem eas arte et impendio solertissimus vir Magister Johannes Trechsel Alemannus in civitate Lugdunensi*), et achevé le xv[e] jour de juillet de l'an du Seigneur 1496. Grâces en soient rendues à Dieu ».

Après l'achevé d'imprimer, on lit, en tête de la seconde colonne, une pièce ou invocation poétique en vingt-quatre vers, en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique. Au-dessous, la marque de Trechsel agrandie et semblable à celle qui avait paru à la fin des Sermons de Gritsch.

Sermonum floridorum Finis

cto fine quo ligatus erat de stabulo exiuit et appropiās feretro in quo corpus sancti docto ris iacebat cū ipsum vidisset, prostratus ad ter rā subito mortuus est. Odor quoque maximus ex eius corpe exalabat itavt totā ecclesiā et mona sterium redderet odoriferū. Tandē honorifice sepultus est ad laudē et gloriā nostri Iesu xpi. Ita vt oēs iste generationes possint dicere verbum primo ppositū: scz. Venit sol vere. Cuius claritatē et splendorē atque gloriā. Vt dicit frater Albertus de brixia cū oraret in ec clesia ad altare btē virginis. vt pz in legen do. Ecce quomodo sancti thome vita et do ctrina in ecclesia dei tanto fuit clarior quanto ab omni inquinamento et errore fuit pur gatior. Ita vt de eo dicat. Ioh. i. Erat lux ve ra que illuminat oēm hominē venientez in hunc mundum. Et sancta mater ecclesia hodi e sentiat: quē venit sol vere. Per cuius clarita tem illuminatē perduci mereamur ad celos beati. Prestante eo qui viuit et regnat in se cula seculorum. Amen.

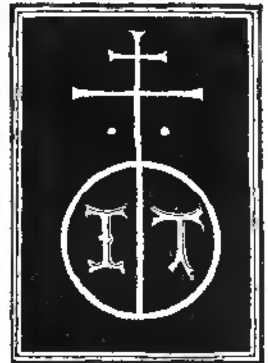
Habes itaque lector optime sermones flo ridos quos cōposuit ac predicauit reuerens dus Magister Leonardus de Utino sacre theologie doctor excellentissimus: ac sacri ordinis predicatorum ,pfessor obseruantissimus. Quorum plurimos predicauit Florentie coram tota curia romana ibidem tunc temporis re sidente tēpore sanctissimi dñi Eugenii pape quarti. Nonnullos autem venetiis et ipse ali bi ,pfitef. Neque vero vno sed diuersis annis eos declamauit: sed nequis grauetur in inqui rendis de vno tpe in diuersis locis sermoni bus: quilibet circa idem tps sunt cōtigui im pressi sunt. Impressit aūt eos arte atque spen dio solennissimus vir Magister Johannes Trechsel alemānus in ciuitate Lugdunēsi. Anno dñi. M. cccc xcvi. die vero. xv. Julii.

Deo gratias.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. v. x. y. z. A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. sunt quaterna M quinternum.

Ad diuū thomam de aquino quo cōfra trū suorum atque doctrine sue amātissimos atque obseruantissimos sanctissimo presidio suo tueri dignet metrica precatio.

Splendor aquorū: diui sator optime verbi
Iubar phebee lampadis irradians:
Omnibus angelice prefulgens lumine vite:
Diuini eloquii flumine quelibet doces.
Hereticos perus: errorē gentibus aufers:
Fidaque xpicolū pectora lacte fouens.
Doctores alios stellas si dico nitentes:
Te solem in terris quisque vocare potest.
Deque tuo (fateor) splēdore accepimus oēs:
Quo valeamus iter carpere sydereum.
Proinde decus nimi: doctor sanctissime thoma:
Declarator gloria precipua:
Qui xpi sponsam (que mater nostra) fideli
Ne labet aut titubet: ducis ad astra gradu
Ecce leonardus vtinensis: magnus amator
Doctrine: cultus: eloquiique tui
Seque suosque tibi cōmendat: hic labores
Dans suo presidio dogmata cuncta tuo.
Ergo tuum placido confratrem suscipe charū
Flosida qui nobis hec dedit eloquia
Nos quoque si quicquam meruisse ,pbabimus ere
Ac studio sanctos mult eplicando libros:
Et quicunque tui fuerit studiosus amator
Ordinis: ad superos duc pie alme choros.



Durant cette année, Trechsel ne s'est pas borné à publier des livres de vente courante, comme les sermonnaires; il a imprimé aussi la première édition d'un livre de Jean Ganivet, capucin du couvent de Vienne, sur la manière de guérir les maladies et sur les influences célestes, dont voici le titre :

Amicus medicorū magi
stri Joannis Ganiueti: cum opusculo qd Celi enarrant propter principium eius inscribitur: et cum abbreuiatio ne Abrahe auenezre de luminarib9 et diebus creticis . .

Ce livre est accompagné d'une lettre d'Antoine de Tolède, dit *Gondisalvo*, au docteur Hieronymo Ferrera, médecin du roi : « pour que le volume soit mieux fait, il s'est adressé, dit-il, à maître Jean Trechsel, Allemand, de tous les imprimeurs qu'il connaisse le plus habile et le plus diligent, pour le lui imprimer nettement et correctement (*quod ut rectius fiat operam adhibui ut... a magistro Joanne Trechsel Alemanno apud omnes impressorie artis* [*quos quidem norim*] *peritissimo et diligentissimo terse et castigate imprimatur*) ».

Gondisaluus Toledo artiũ ꝛ medicine ꝓfessor: dño Hieronymo ferrera cohyspano suo: egregio sane artium medicineq3 doctori ꝛ regio phisico prestantissimo: atq3 amico in pri mis honorando: salutem dicit.

Cum diu diutiusq3 tua viroꝝ prestãtissime in me collata beneficia ipse mecũ hisce dieb⁹ volu tarē: cerebã ꝓfecto: qd tua arte tuaq3 prudētia amplissima quidē dignũ afferre possem: cũ te hac nostra tēpestate preter ceteros nō modo nationis nostre hyspane: sed velut dia toti⁹: oim bonarũ artiũ gloria pollere claresçat: vsq3 adeo vt vel parca habeas q̃ paucissimos. Quos circa cũ plurius memori ꝛ nō ingrato aio istic hererē: tandē nō ingratũ fore putabã: si hoc op⁹ nouiter in diuinis altiori theologie: astrologie: ꝛ medicine facultatib⁹: magistri Joānis Ganiuetī ordinis diui francisci sacre theologie ꝓfessoris e cōuentu fratrũ minoꝝ vienneñ. editũ: cui amico medicoꝝ nō ab re nomē indidit: impressum tersius tuo nomini dicare curarē: presertim cũ eiusmodi reb⁹ te nō mediocriter delectari sciam: nō q̃ quicq̃ ex hoc te addiscere posse arbitrater: veruq3 qui suã quisq3 artē beniuolo semp oculo cōspiciat. Sed ne quisq̃ imperitior cui hec nostre deditionis testimonia legere cōtingat: fortassis addubitet cur amic⁹ medicorũ presens opus inscribat: norit hic q̃ plurima ad astrologie principia capessenda ptineri. Nec ignoret quantũ astrologia medicine cōferat cũ sit iudicioꝝ ei⁹ directiua: vt plenissime deducit conciliatoꝝ: est sententia ypocratis in libro suo de aere ꝛ aqua ꝛ regionib⁹: vbi si quidē recte meminit sic ait. Qui recta teneat ꝛ credunt: norint astronomiã non minimã partē esse medicine. Quã item vel clarius expressit Galien⁹ in eo quē de spermate cōscripsit libro sic dicēs. Scire debet medic⁹ planetã ꝛ signũ in quo est cũ egrotare qs cepit: tēp⁹ ipm diem atq3 horã similiter. Et subdit. Opus nostrũ est cognoscere oēm phisicã operationē superioꝝ corpoꝝ ꝛ inferioꝝ: ꝛ generationē ꝛ operationē coꝝ: ꝛ colligantiã ꝛ operationē ipoꝝ p numerũ planetarũ: q̃bus precognitis notet in quib⁹ infirmitatib⁹ quisq3 laborat: ꝛ quib⁹ pharmacijs deceat curari fm corporis sui naturã. hec Galien⁹ ypocratis auctoritat ead quelonge plura peritissimoꝝ virorum testimonia adducere possem: si rem persuasu difficilē tractarem. Quantũ vero presens opusculũ volentib⁹ ꝛ astrologie ꝛ medicine principia capere cōducat: nemine nisi nō lecturus latere poterit: vt tamē quã sibi quisq3 partē desiderabit: facile offendat: ad finē operis repertoriolũ capituloꝝ adiectũ est. Ceterũ viroꝝ amicissime ne aures tuas fortassis obtundã: hec missa facio. Unũ illud summopere exoratũ velim vt placato supcilio exiguũ hoc munusculũ a me suscipere nō aspernaris: longe etenim plura debere fateor: neq3 minime moriem alguerio vbi maior referendi beneficij affuerit facultas. Uerũtamē nc preter morē mun⁹ ipse meũ vili faciã: spero equidē fore vt p istec tantilla amicitie nostre monumēta oēs mortales ad q̃s presens opus afferet: uoleant quantũ te galliarũ pcipue Lugduneñ. proceres faciũt: apud quos in summo precio amplissimaq3 charitate semp habit⁹ es. Q̃d vt rectius fiat operã adhibui: vt iam sepe memoratũ opusculũ a magro Joāne Trechsel alemāno: apud oēs impressorie artis [quos quidem norim] peritissimo ꝛ diligentissimo terse ꝛ castigate imprimat: qd certo scio ipm lubentissimo animo facturũ: cũ ex plurimum habeã dignitatē nominis tui apud ipm plurimũ posse: vt pote quã plurima dilectione nō immerito ꝓsequit. Hec sunt igit que in nostri amoris perpetuũ pignus ad te vir excellentissime ota a volui: que si accepta intellexero: nihil iocundius vnq̃ cōtigerit. Uale medicinarũ medicorũq3 columen. Ex sancta ciuitate Uienneñ. pridie calendas octobris. Anno salutis nostre. 1496.

L'achevé d'imprimer porte que l'impression a été finie correctement et diligemment par l'art et l'industrie de Jean Trechsel, le 14 octobre 1496.

Et sic est finis hoꝝ opusculoꝝ accurate ꝛ diligenter impressoꝝ: arte et industria Magistri Johānis trechsel alemāni: i ciuitate Lugduneñ. Anno salutis nostre. 1496. die vero. 14. octobris.

La lettre-préface est datée de la sainte cité de Vienne-en-Dauphiné, la veille des Calendes d'octobre (30 septembre) 1496.

L'année 1497 n'a pas été moins bien remplie par les travaux de Trechsel. Sa réputation d'imprimeur soigneux et correct grandissait et s'étendait au loin. Le célèbre Robert Gaguin, général de l'ordre des Mathurins, mécontent d'une première édition, pleine de fautes, de son Abrégé de l'Histoire des rois de France (*Compendium de origine et gestis Regum Francorum*), qu'il avait fait imprimer à Paris par Pierre Le Dru, en 1495 (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 58-59), songeait à en donner une édition plus correcte pour remplacer l'ancienne qu'il aurait voulu pouvoir racheter à prix d'or et détruire. Il en écrivit à Josse Bade et chargea Trechsel du soin de réimprimer son ouvrage. L'édition nouvelle fut exécutée à son entière satisfaction et parut le 8 des Calendes de juillet (24 juin) 1497.

A la sollicitation de son ami Josse Bade, Gaguin avait réuni la copie des lettres qu'il avait écrites autrefois à des amis et à divers personnages; il y joignait son poème sur la Conception de la Vierge, ainsi que quelques petites pièces de vers composées jadis et qu'il avait retrouvées dans ses papiers. Le 7 octobre 1497, il envoie le tout à Lyon[1] pour être imprimé chez Trechsel. Le 18 des Calendes de mai (14 avril suivant), il écrit à Bade et le presse de commencer l'impression desdites lettres et des opuscules dont ce dernier a toute la copie en main[2]. Bade l'avait déjà prié d'attendre que l'on eût fini l'ouvrage de Jean Despars dont l'impression était commencée (*quod differendum esse aiebas ob susceptam impressionem librorum Joannis de Partibus*)[3].

Cet ouvrage, qui occupait les presses de Trechsel et arrêtait tous les autres travaux, n'était autre que l'Avicenne avec les commentaires de Jacques et non de Jean Despars, comme l'écrivait Gaguin. Jacques Despars était renommé en son temps par sa science; il avait été médecin de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et ensuite de Charles VII, roi de France[4].

[1] Cette date exacte d'envoi, 3 des Nones d'octobre, correspondant au 7 du même mois, est donnée dans la préface des Lettres de Gaguin, imprimées à Paris, en 1498, par André Bocard pour Durand Gerlier qui en fut l'éditeur.

[2] « Meis te litteris Badi hortabar sollicitum esse opusculorum meorum quos ut imprimendum darem impulisti... Nunc ne promissi obliviscaris tui iterum atque iterum maxime oro. Cura implere quod pollicitus es. Namque exemplar habes totius operis mei et lucubrationis mee de Conceptu virgineo... Vale et tuo patrono meo nomine commendationis officium exhibe. *Ex Parisiis, XVIII kalendas Maias.* » — (GAGUINI *Epistole;* Parisiis, 1498, in-4°, fol. XLIII, v°.)

[3] GAGUINI *Epistole;* même édition; *ibidem.*

[4] Jacques Despars, né vers 1380, mort le 3 janvier 1458, était originaire de Tournai. Il étudia d'abord la médecine à Montpellier, puis vint à Paris où il se fit immatriculer sur le registre de la Faculté au mois de mars 1406, sous le nom de *Jacobus de Partibus Tornacensis.* Il reçut le bonnet

Trechsel, que cette importante publication entraînait à de très grosses dépenses, craignait que des concurrents peu scrupuleux ne vinssent à la réimprimer aussitôt après à Lyon même, comme ils l'avaient fait pour le *Valescus de Tharanta*, ou que des marchands libraires, flairant une bonne affaire, ne le fissent imprimer ailleurs pour le vendre en France, à son grand détriment.

Afin de sauvegarder ses intérêts, Trechsel sollicita et obtint, par l'intermédiaire du savant Lascaris, un privilège spécial du roi Charles VIII. C'est le premier exemple, à notre connaissance, d'une protection de ce genre, qui ait été accordée à un imprimeur en France. On se pillait et se volait réciproquement sans aucun scrupule. On trouve dans la préface d'un Virgile, imprimé à Paris, en 1496, par Gering et Renbolt et publié par Paul Maillet (*Paulus Malleoli*), de curieuses révélations sur ceux qui se livraient à ces manœuvres déloyales. Laissons parler, dans son style naïf, Chevillier, le vénérable historien de l'imprimerie parisienne : «Il se plaint, — dit-il en citant des passages de la préface de Maillet, — de quelques-uns d'entre eux qui, voyant un bon livre imprimé par un autre Maître, parfaitement bien et avec grande dépense, le contrefaisoient aussitôt par une autre impression fort négligée et remplie d'un grand nombre de fautes, qui coûtoit peu d'argent, faisant perdre au premier, par cette malice, le gain légitime qu'il pouvoit espérer, et trompant le public par une très méchante impression... C'est ce désordre qui a été une des causes pourquoi on a eu recours à l'autorité des souverains et qu'on a obtenu d'eux des privilèges d'impression qui étoient inconnus aux premiers imprimeurs[1]».

de docteur le 7 avril 1410. Il était clerc, c'est-à-dire de l'ordre ecclésiastique, et fut successivement chanoine de Tournai et chancelier de l'église de Paris. D'abord attaché avec Jacques Avantage à la personne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, il devint premier médecin (*primarius medicus*) de Charles VII, roi de France. — Ce fut lui qui, le premier, assura aux réunions de la Faculté un local convenable qu'il meubla de ses deniers et dota d'une bibliothèque.

[1] Chevillier (André), *L'origine de l'imprimerie de Paris*; ouvrage cité, p. 206-207. — Chevillier continue ainsi : « Maillet en accuse d'autres d'être faussaires et de mettre à leurs éditions fort misérables le nom d'une ville de grande réputation, afin de les vendre plus cher... Il apporte l'exemple d'une impression des *Décrétales*, dont la plus grande partie des exemplaires coûtoient beaucoup plus que les autres sous une fausse souscription qu'on y mettoit qu'elles étoient imprimées à Venise. » — Pour notre part, nous avons déjà cité le fait d'une édition des *Epistolarum Formulæ*, contrefaite à Lyon par Guillaume Balsarin, marchand libraire, avec le nom de Pierre César, imprimeur à Paris. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. Ier, p. 141-144.) Nous citerons encore une édition du *Confessionale*, de Bartolomeo de Chaimis, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (Réserve D, 6944) et porte impudemment le nom de Christophe Valdafer, imprimeur à Milan, en 1474, tandis qu'elle a été, en réalité, imprimée à Bâle. Et ces exemples ne sont pas les seuls!

Trechsel est le premier imprimeur qui ait eu le respect de la propriété littéraire et qui l'ait fait protéger à son tour en faisant intervenir l'autorité royale. Lorsqu'il publia en 1493 son Térence illustré, il fit demander par Bade à Guy Jouenneaux la permission d'y insérer le commentaire familier que ce dernier venait de faire imprimer à Paris. Comme la réponse tardait à venir, il passa outre et imprima les deux premières comédies avec un autre commentaire rédigé par Bade; il ne réimprima le travail de Jouenneaux que lorsque l'autorisation écrite de l'auteur lui fut parvenue. Ce trait d'honnêteté justifie la réputation universelle de probité à toute épreuve que Trechsel s'était acquise parmi ses contemporains.

Le privilège de Trechsel, transmissible à son successeur, à ses héritiers ou à toute autre personne qu'il désignerait, était concédé pour cinq ans à dater du jour où l'ouvrage serait achevé d'imprimer. Il avait le droit exclusif, pendant ce laps de temps, de le réimprimer comme bon lui semblerait, en telle forme qu'il jugerait convenable, ou de le faire imprimer hors du royaume pour le vendre en France. Défense était faite à tous autres d'imprimer l'Avicenne ou d'en faire venir des exemplaires de l'étranger, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire.

Ce fut Jean Lascaris, alors à Paris où il avait été attiré par le roi Charles VIII après la mort de Laurent de Médicis, son protecteur, qui annonça l'heureux résultat de cette démarche à Jacques Ponceau, premier médecin du Roi : dans la lettre qu'il lui adresse et à la fin de laquelle il reproduit les termes et teneur du privilège, il lui affirme avoir vu ledit privilège muni du sceau royal qui doit être remis et délivré entre les mains de l'imprimeur Trechsel ou de son fondé de pouvoirs.

Nous reproduisons ci-après la lettre de Lascaris qui contient ce document et que Trechsel a imprimée en tête du premier volume de l'Avicenne, au verso du titre.

On a argué de la présence de cette lettre dans l'Avicenne pour en inférer que Lascaris avait été correcteur à Lyon, dans l'atelier de Trechsel, et qu'il avait été chargé de surveiller l'impression de l'ouvrage.

Il n'en est rien, d'après nous. Lascaris était à Paris depuis 1495 et y enseignait le grec. On sait qu'il fut le maître de Budé et de Danès. Il n'avait aucune raison de s'occuper de la revision d'un texte qui avait été traduit non du grec, mais de l'arabe en latin, par Gérard de Crémone, pendant son séjour

à Tolède. Jacques Despars avait suivi cette traduction. Il en fit faire une copie écrite en grosses lettres sur parchemin (*de littera grossa in pergameno*), qu'il collationna lui-même et annota de sa main. Il passa dix années à étudier le texte du *Canon* d'Avicenne et à l'enrichir de doctes commentaires.

Operis huius magistri Jacobi de partibus in auicennã nuncupatio ac priuilegij ne alibi imprimatur aut aliunde aduehatur manifestatio.

Johannes lascaris Jacobo ponceau regio archiatro. S. P. D.

Vetus sane romanorum institutum fuit vt qui ciuem hostibus circũuentũ ab exitio defendisset corona frondea donaretur quam a seruato ciue ciuicam appellabant. Te autem vir prestantissime non solum ciuica: verumetiam aurea eorum ornamento apud antiquos: qui de omni gente optime meriti indicarentur iure optimo dignum existimauerim. Nam quod agis in presentia nõmodo ciuem seruare est: verumetiaz in omnem gentem tuum ingens beneficium conferre. Dum enĩz iacobo de partibus viro admodum excellenti reuiuiscere concedis: ac defuncti iam diu animam in lucem reuocas: et illius vite et toti gallie et regie valitudini magnopere consulis. Sed ne quod diximus ad magicam aliquis spectare arbitretur: dicam apertius. Animaz ego virorum illustrium: mentem ipsorum ac mentis opera et ingenij fructus scientiam et eloquẽtiam esse existimo. Sepulchra autẽ animarum istarum libros et litteras: in quibus veluti in monumentis eorũ reliquie posite sunt. Hec igitur monumenta incuria hominum ac praua quadam negligencia: quasi edificia corruunt: ac paulatim abolentur: et cum his deficiunt anime que in eis in memorie quodammodo thesauris seruabantur. Quod tu minime passus es ve patriote tuo: tibiq̃ cognomini ac eiusdẽ artis professori accideret. Sed eius speciosissimum monumentum puluere obsitum: exposituq̃ blactis ac tineis a tenebris erutum esculapij nepotibus vendicasti: non minori diligentia vsus q̃ marcus tullius quando archimede sepulchrum: quod glorie sibi ascribi postulat: paliuris ac dumis obductum syracusanis aperuit. Verum ille quidnam vlterius ageret. Tu autem vna cũ sociorum collegio: qui curam regiam pondus atlanticum sustinetis: opere per q̃ studiose recognito quanta in eo esset vtilitas facillime pspexisti. Nam dum vir ille copiosũ auicenne volumen his commẽtarijs interpretatur abstrusissima queq̃ auctoris sensa diligentissime perscrutatus omnem medicine artis facultatẽ complexus est: et ad eius fastigium per omnia curarum genera facilem et expeditam viam aperuit. Quinetiam non his contentus doctor iste: quod nostris medicis in primis gratum ac commodum fit: et francorum populis perutile: locorum et aeris varietatem totius gallice regionis summo studio distinguit ac determinat: habitaq̃ ratione morum ac consuetudinis suorum hominum que sunt in medicina non parui negocij: horum varietati p totum opus pharmacorum species ac proportiones accõmodat. In quibus tu eum quum vbiq̃ optimum medicum ac summũ philosophum preseferentem intellexeris: non distulisti vlterius regnum hoc vtilitate ac laude propria in eo homĩe fraudari. Sed ilico impetras a rege beneficentissimo nec magis inuicto q̃ litterarum et bonarum artium studioso vt recuperatum opus eius auspicijs in plurima exemplaria promulgetur per chalcographos: passimq̃ iam vsui pateat. Jure igitur et gallia omnis tibi debere fateatur: et medici ipsi te nõmodo vt artis principem venerentur: verumetiam vt parentem colant amentq̃: quandoquidem et defunctorum gloriam restituis: et minorum commoditatibus assidue consulis. Jmmo vero me quoq̃ pluribus iam tibi beneficijs deuinctum hoc tam pio officio adeo commouisti vt nec in presentia hoc opus tuũ tacitus pergrediar: et in futurũ magnã spem conceperĩ: meis q̃ doctoribus qui bonorũ oĩm auctores excitere tua opera a rege magnanimo ac munificẽtissimo inclitarũ reliquiarum monumenta (heu nimis iam misere corruẽtia) facile reparatũ iri: opus quod proculdubio et aspectu mausoleis gratius futurum sit: et regi ipsi maiorem gloriam allaturum q̃ si edificia strueret colossis et pyramidibus admirabiliora.

Quod vt sine preiudicio aut damno impressorum in lucem edatur: voluit ac vult mandauit ac mandat regia ipa maiestas: vt predictum opus nemo post primam impressionem (quam fido et in familiã suã ascriptitio viro Johanni trechsel artis impressorie in ciuitate sua lugdunensi magistro in primis industrio commissam voluit) reimprimere quouis modo audeat: aut alibi impressum intra limites regni sui vendere quinquẽnio proximo: preter dictum Johannem trechsel aut eius successorem aut ab eo constitutum. et id in confiscationem omniũ librorũ predicti opis in regno suo impressorum aut illuc aductorum. In penam preterea indignationis regie: et pene arbitrarie si quis (quod absit) transgressor fuerit. Cuius rei mandatũ publicum omnibus in ciuitatibus regni sui publico sonitu et clangore tubarum vbi dictus impressor aut eius successor petierit publicanduz voluit ac vult mandatq̃ dicta regia maiestas sigillo suo regio cũ (vt dicũt) vidimus muniendum: et penes dictum impressorem aut eius loco fungentem derelinquendum: vt et eius munimine fretus in transgressores legitimam habeat animaduersionem. Cuius q̃dẽ regij mandati in calce huius meminisse placuit: ne in fraudem iam sepe dicti impressoris heredumue eius: et in damnũ suum quisquis temerarius et ad aliena presepia ignauus incubator in hanc messem vbi nihil seuerit iniquã falcem immittere audeat. Vale litterarum patrone.

Son travail, commencé en 1432, fut terminé le 4 août 1453, ainsi qu'il le déclare lui-même. L'original manuscrit existe encore à la bibliothèque de la

Faculté de médecine, à laquelle il a été légué par son auteur. Trois autres copies anciennes sont dans les collections de la Bibliothèque nationale (Fonds latin, n[os] 6926, 6927 et 6929).

Despars mourut le mardi 3 janvier 1458, dans sa maison du Cloître-Notre-Dame[1]. Il jouissait de son temps d'une telle renommée, que les médecins de Paris, jaloux de posséder un si beau trésor de science, tinrent cachés, pendant fort longtemps, ces fameux commentaires sur le *Canon* d'Avicenne, qui passaient pour être des oracles.

Jacques Ponceau, premier médecin du Roi, résolut de les tirer de l'obscurité et les fit imprimer, afin que toute la France pût en profiter. La lettre que lui adresse Lascaris établit nettement son rôle d'éditeur : « Les anciens Romains, lui dit-il, avaient une vieille coutume qui consistait à décerner une couronne de feuilles de chêne à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen sur le point d'être tué par l'ennemi, et que pour cette raison ils appelèrent civique (*Vetus sane Romanorum institutum fuit ut qui civem hostibus circumventum ab exitio defendisset corona frondea donaretur quam a servato cive civicam appellabant*). Quant à toi, homme des plus distingués, ce n'est pas d'une simple couronne de chêne, mais d'une couronne d'or comme les Anciens en récompensaient ceux qui avaient rendu service à la nation tout entière, dont tu es digne et que tu as méritée à mon jugement (*Te autem, vir prestantissime, non solum civica, verum etiam aurea corona ornamento apud antiquos qui de omni gente optime meriti judicarentur jure optimo dignum existimaverim*); car ce que tu fais présentement ne sauve pas la vie à un seul homme, mais rend un immense service à toute la nation (*Nam quod agis in presentia, non modo civem servare est, verum etiam in omnem gentem tuam ingens beneficium conferre*). En t'occupant de faire revivre un homme aussi éminent que Jacques Despars (*Dum enim Jacobo de Partibus viro admodum excellenti reviviscere concedis*), tu fais revenir à la lumière l'âme de celui qui est défunt depuis si longtemps (*ac defuncti jam diu animam in lucem revocas*) et, en lui donnant ainsi une nouvelle vie, tu veilles grandement à la santé de la France tout entière et à celle du Roi que tu conserves (*et illius vite et toti Gallie et regie*

[1] « Anno 1458, tertia januarii die, hora prima pomeridiana, obiit Magister Jacobus Despars artium et medicine doctor eximius, thesaurarius et canonicus ecclesie Tornacensis, in domo sua edificata in claustro Nostre Domine et sepultus est in dicta ecclesia, in capella Sancti Jacobi retro chorum. Is Facultati omnes Avicenne libros legavit in pergameno cum textu et glossa sive expositione. » — (*Commentaria Facultatis Medicinæ Parisiensis*, t. II, p. 180.)

valitudini magnopere consulis)... Secondé par tes collègues, et, tout en soutenant une charge aussi écrasante que celle d'Atlas, pour soigner la santé du Roi, tu as très studieusement revu l'ouvrage et jugé sans peine de quelle grande utilité il pouvait être (*Tu autem una cum sociorum collegio qui curam regiam pondus Atlanticum sustinetis, opere perquam studiose recognito quanta in eo esset utilitas facillime perspexisti...*)».

Il est probable que Jacques Ponceau fit faire une copie de l'original et que ce fut sur cette copie envoyée à Lyon que Trechsel imprima l'Avicenne, annoté par Jacques Despars.

Les livres de sciences médicales et pharmaceutiques s'imprimaient alors à Lyon. A Paris, pendant tout le xve siècle, c'est à peine si l'on a imprimé un petit et un grand herbier, deux ou trois éditions de l'*École de Salerne*, le traité sur les Vins, d'Arnaud de Villeneuve, et un Régime de santé pour les vieillards, le tout en latin. Aucun imprimeur, aucun libraire, pas même Vérard, le grand libraire de la Cour, habitué à n'éditer que des livres français, n'aurait risqué la publication du *Canon* d'Avicenne, malgré l'appui de la Faculté.

A Lyon, au contraire, en raison du voisinage de l'école de médecine de Montpellier, de celles de l'Italie et des fréquentes épidémies qui se déclaraient dans le Midi, les livres de médecine étaient de bon débit. A Lyon même, à Vienne et à Valence, il y avait de petits collèges où l'on enseignait la médecine et le droit. Dès 1478, on imprimait à Lyon des livres de pratique de chirurgie, de médecine et de pharmacopée, dont quelques-uns, tels que le *Guy de Chauliac*, l'*Alenfranc*, le *Bernard de Gordon* et le *Valesc de Tharante*, furent réimprimés. On y imprima aussi les ouvrages de *Mesué*, d'*Aldobrandin*, de *Jean de Tournemire*; l'*Amicus Medicorum*, du frère capucin Ganivet; plusieurs éditions de l'*École de Salerne*, tant en latin qu'en français; des traités sur la peste et les épidémies; le poème sur les urines, de Gilles de Corbeil; les *Vertus des eaux et des herbes et aussi plusieurs bons remèdes*, etc....

Trechsel avait accepté d'imprimer à ses frais l'Avicenne, mais à condition d'être garanti contre la concurrence déloyale de ses confrères. Jacques Ponceau sollicita l'appui du roi Charles VIII, grand ami des lettres et protecteur de l'imprimerie. Jean Lascaris, attaché à la personne du Roi dont il était le conseiller pour tout ce qui touchait aux choses de l'esprit, lui écrivit en ces termes pour lui faire connaître le résultat favorable de sa démarche auprès de Sa Majesté : «Tu viens, dit-il, de demander au Roi très bienfaisant et

non moins victorieux qu'ami de l'étude des lettres et des belles sciences (*Ilico impetras a Rege beneficentissimo nec magis invicto quam litterarum et bonarum artium studioso*) que l'ouvrage que tu as recouvré et que tu vas faire imprimer à un grand nombre d'exemplaires, pour être mis en pratique et servir un peu partout, soit publié sous les auspices de Sa Majesté (*ut recuperatum opus ejus auspiciis in plurima exemplaria promulgetur per chalcographos passimque jam usui pateat*). Toute la France t'en sera reconnaissante à bon droit, et les médecins eux-mêmes te tiendront en vénération non seulement comme étant le prince de leur art, mais te considéreront et t'aimeront comme un père, toi qui fais revivre la gloire des morts et donnes tes soins assidus aux plus humbles (*Jure igitur et Gallia omnis tibi debere fateatur et medici ipsi te non modo ut artis principem venerentur, verum etiam ut parentem colant amentque, quandoquidem et defunctorum gloriam restituis, et minorum commoditatibus assidue consulis*). Lascaris termine sa lettre par l'énoncé de la teneur du privilège accordé par Charles VIII lui-même à Jean Trechsel, maître en l'art d'impression dans sa ville de Lyon, habile entre tous (*Johanni Trechsel artis impressorie in civitate sua Lugdunensi magistro in primis industrio*[1]).»

La lettre de Lascaris, dont nous venons d'analyser les passages principaux, ne contient aucune allusion à l'emploi de correcteur que, suivant certains bibliographes mal renseignés, il aurait rempli dans l'imprimerie de Trechsel; la même erreur s'est glissée, du reste, dans les biographies. Comme nous l'avons dit plus haut, Jean Lascaris n'a pu être à Lyon, puisqu'il résidait à la cour de Charles VIII, soit à Paris, soit à Amboise. Nous croyons même qu'il remplissait auprès du Roi les fonctions de lecteur, en remplacement de Guillaume Tardif

[1] Voici la transcription de ce document : « Quod ut sine prejudicio aut damno impressorum in lucem edatur, voluit ac vult, mandavit ac mandat regia ipsa Majestas, ut predictum opus nemo post primam impressionem (quam fido et in familiam suam ascriptitio viro Johanni Trechsel artis impressorie in civitate sua Lugdunensi magistro in primis industrio commissam voluit) reimprimere quovis modo audeat aut alibi impressum intra limites regni sui vendere quinquennio proximo, preter dictum Johannem Trechsel aut ejus successorem aut ab eo constitutum et id in confiscationem omnium librorum predicti operis in regno suo impressorum aut illuc advectorum. In penam preterea indignationis regie et pene arbitrarie si quis (quod absit) transgressor fuerit. Cujus rei mandatum publicum omnibus in civitatibus regni sui publico sonitu et clangore tubarum ubi dictus impressor aut ejus successor petierit publicandum voluit ac vult mandatque dicta regia Majestas sigillo suo regio cum (ut dicunt) vidimus muniendum, et penes dictum impressorem aut ejus loco fungentem derelinquendum ut et ejus munimine fretus in transgressores legitimam habeat animadversionem. Cujus quidem regii mandati in calce hujus meminisse placuit, ne in fraudem jam sepe dicti impressoris heredumve ejus, et in damnum suum quisquis temerarius et ad aliena presepia ignavus incubator in hanc messem ubi nihil severit iniquam falcem immittere audeat. — Vale litterarum patrone. »

dont on n'entend plus parler après 1495. L'Avicenne, commenté par Jacques Despars, a dû être corrigé non par Lascaris, mais par Josse Bade qui, dans une lettre adressée à Gaguin, lui annonce que Trechsel en a commencé l'impression et le prie, en conséquence, de lui accorder quelque répit pour imprimer ses lettres et autres petits ouvrages dont il a reçu la copie. (Voir plus haut, p. 85.)

Une autre lettre de Gaguin, en date du 15 des Calendes d'août (18 juillet) 1498, dit positivement que Bade était alors à la solde de Trechsel, son patron (*cujus stipendiis alebatur*).

L'Avicenne forme trois énormes volumes grand in-folio divisés en quatre parties, qui ont, reliés, de 42 à 43 centimètres de hauteur sur 30 de largeur. La justification typographique mesure 30 centimètres et demi de hauteur sur 21 et demi de largeur. La lettre de Lascaris, que nous avons reproduite plus haut (p. 88), représente environ les deux tiers d'une page pleine.

C'est la seule page de l'ouvrage qui soit imprimée en longues lignes. Les autres pages sont disposées à deux colonnes. Le texte du *Canon* est imprimé avec un gros caractère de 14 points, semblable, sauf de légères différences de détail dans deux ou trois lettres capitales, à celui du *Missale Romanum* de Topié. (Voir alphabet, p. 46.)

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝫ ꝯ ꝺ ꝺ̄ ē ꝛ̄ ī lꝫ ł m̄ n̄ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝑ q̄ ꝗ q̃ ꝗ̄ ꝓ ꝭ ꝭ ꝯ ꝟ x̄ ꝝ

ff fi fl ſſ ſt . : ⸗ ¶

Le commentaire qui entoure ou plutôt qui enserre le texte est un type de 11 points qui paraît semblable à l'une des fontes de Jean Du Pré.

A B C D E F G H J K L M N O P Q R S T V X Y

a b c d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝫ ꝗ ꝯ ꝺ ē eꝰ ꝛ ħ i lꝰ ł m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō p̄ ꝑ ꝓ p pꝰ q̄ ꝗ ꝗ̄ q̃ r̄ ꝝ ꝭ ꝭꝰ ꝭ̄ ꝭ ū ꝟ x̄

ff fi ſſ ſt . : ⸗ ( ) ¶

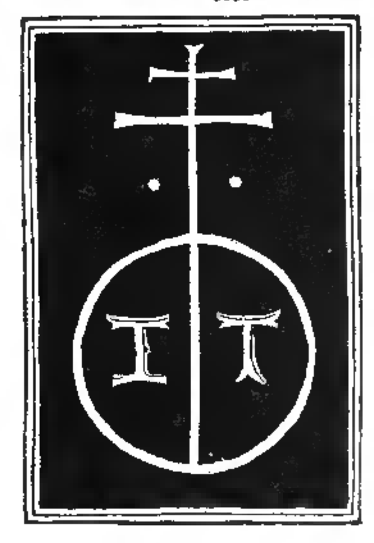
C'est exactement le même que le caractère moyen du Missel romain imprimé par Michel Topié le 31 mars 1497. (Voir alphabet, p. 47.)

Les titres courants, l'intitulé de la lettre de Lascaris et les commencements de chapitres sont imprimés avec le gros caractère gothique de 19 points qui servait à Trechsel pour ses titres et faisait partie depuis longtemps du matériel de son atelier. Ce caractère provenait de son prédécesseur et avait paru pour la première fois dans le *Promptuarium Exemplorum* de 1483 (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 143), imprimé par Nicolas Philippe après la rupture de son association avec Marc Reinhart.

Habes lector optime Magistri iacobi de partibus medicorum sui temporis facile peritissi
mi in Auicennã: quãtam ipse post finẽ tertij se cõposuisse ꝑtestatus est: editionẽ: vna cũ textu
ipsius Auicẽne a se castigato ꝛ exposito iuxta fidem exẽplarioꝝ que ipse recognouisse ꝓfessus
est. Quocirca siquis (vt sunt varie hominũ sententie) aliã fortasse text' lectionẽ alicubi ꝑtule
rit: nõ ꝯtinuo diligẽtiã impssoris dãnabit: q̃ castigationẽ auctoris secut' ẽ. Ut ecce stati in ꝑfa
tione: vbi nõ mendaciter impssum ab alijs videt. Nun' nanq; qd medico necessariũ est cõpre
hendit: qd vo sup ipm addicit ẽ: incõprehẽsibile ẽ. Auctorẽ secut' ita impssit. Min' nãq; q̃ me
dico necessariũ ẽ cõprehẽdit ꝛc. Boni itaq; equiq; ꝯsulẽs lector: hec amico sinu suscipies. Uale.

Impssuz est aũt hoc opus lugduni (cũ puilegijs in epl'a declarat) incipiẽte q̃dẽ ac ꝓcurã
te egregio viro. M. iohanne Trechsel alemãno artis impssorie peritissimo: cui' aĩa in pace q̃escat
ꝯsummãte aũt. M. iohãne Clein itidẽ alemãno nec min' perito. Anno christiane pietatis mil
lessimo quadringentesimo nonagesimooctauo nono kalendas ianuarij. Sit laus deo.

Registrũ huius operis. aaaa: bbbb: cccc: dddd: eeee: ffff: gggg: hhhh: iiii: kkkk: llll: m m m m.
n n n n: oooo: pppp: qqqq: rrrr: ssss: tttt: vvvv: xxxx: yyyy: zzzz. oẽs sũt terni ꝑter a ꝛ z. q sũt q̃terni



Trechsel, qui avait laissé de côté tous autres travaux de son imprimerie pour ne s'occuper que de l'Avicenne, comme semble l'indiquer la lettre de Gaguin (voir p. 85), n'en vit pas la fin. Il vint à mourir dans l'intervalle et l'impression fut terminée par Jean Clein. Il est dit, dans le *colophon*, que

le présent ouvrage a été imprimé à Lyon, avec les privilèges déclarés dans la lettre du commencement, aux frais de Jean Trechsel, Allemand, homme distingué et imprimeur très habile, dont l'âme repose en paix, qui en avait commencé l'impression, laquelle a été terminée par Jean Clein, non moins habile, l'an de l'Incarnation mil quatre cent quatre-vingt-dix huit, le 9 des Calendes de janvier (24 décembre). Dieu soit loué! — Au-dessous, la grande marque de Trechsel, telle que nous l'avons reproduite.

On ne connaît pas la date exacte de la mort de Trechsel, mais ce fut très probablement en juin ou juillet 1498. On n'a qu'à rapprocher les lettres précitées de Gaguin, la première du 18 des Calendes de mai (14 avril) 1498, dans laquelle il demande à Bade s'il va bientôt commencer l'impression de la copie qu'il a en main, et une autre adressée à Durand Gerlier, libraire parisien, datée du 15 des Calendes d'août (18 juillet) de la même année, dans laquelle il le charge de faire imprimer le recueil de ses lettres et de ses poésies, qu'il avait envoyé auparavant à Lyon et dont Bade vient de lui retourner la copie par suite de la mort subite de Trechsel, son patron[1]. Le rôle des impositions de la ville de Lyon, établi dans les premiers mois de l'année après le terme de Pâques, est au nom de Trechsel, qui est ensuite biffé et remplacé par celui de Clein, son successeur[2].

Nous n'avons pas indiqué toutes les impressions faites par Trechsel. Nous n'avons cité que les principales. Ceux qui voudront en connaître davantage n'auront qu'à consulter la *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, par Péricaud, et l'*Index to early printed books*, de M. Proctor, ainsi que les catalogues d'incunables de bibliothèques publiques, publiés dans ces dernières années. Trechsel n'a publié que des ouvrages latins, principalement de scolastique et de théologie, des sermonnaires et des livres de médecine. Il n'a rien imprimé en français.

[1] Voici le texte des passages de cette lettre, qui concernent Trechsel et Bade, son correcteur attitré : « Jodocus Badius imprimendorum librorum diligentissimus castigator; cum me crebris scriptionibus et litteris admoneret ut si eorum epistolarum atque opusculorum qui a me aliquando emissa essent exemplaria conservassem, ea omnia Lugdunum ad se demitterem, impetravit tandem. Nam cum fidei atque amicitie ejus vehementer confiderem, nichil dubitabam credere quod illi studiorum meorum monumenta quod imprimenda fideliter curaret, fuisetque sui propositi certus executor nisi Johannis Trechsel *cujus stipendiis alebatur* immatura mors successisset. Sed eo patrono defectus, cum intelligeret pariter cum illo impressoriam ejus officinam aut omnino interisse aut vacuam diu fore, ea que acceperat ad me remisit. . . » — (GAGUINI *Epistolæ et orationes;* Parisiis, 1498; in-4°, fol. tt v°.)

[2] « JEHAN CLAINPS [*sic*] (ce nom remplace celui de TRESSET [*sic*] qui avait été rayé), Allemand, imprimeur, n l. t. » — Archives de la ville de Lyon, CC 225, fol. 66 r°.

Trechsel s'est servi, à ses débuts, d'un caractère gothique qu'il aurait gravé lui-même, comme il le déclare en ces termes : *Has* (sic) *quidem characteres sculpsit Trechsel Johannes,* et dont, suivant M. Proctor, il y aurait eu deux fontes, avec une différence d'un point à peine entre elles. En voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

a b c d e f g h i j k l m n o p q r r s f s t u v x y z . : ? ¶

ff ſſ ſt ꝙ á b⁹ ƀ ċ ꝯ ꝯ̄ đ ē e⁹ ꝛ ĝ gl ƀ ƀ ꝺ l l⁹ m̄ n̄ ō ꝑ ꝓ ꝑ̄

ꝑ q́ q̇ ꝙ̄ q̄ q⁹ ꝗ ꝛ ī ꝗ ƒ ƒ ƒ ł ꝗ ú ꝟ ƀ ꝭ ꝏ .§. ¶

Il a employé aussi les premiers types de Pierre Hongre ou le Hongrois, qui, après avoir été dans les mains de Sixte Glockengieser et de Jean Du Pré, étaient rentrés dans l'atelier de Nicolas Philippe, son prédécesseur, auquel ils appartenaient en dernier lieu. Nous en donnons ci-après l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r r s f s t u v x y z

ff ſſ ſt ꝙ á b⁹ ƀ c̄ đ ꝯ d⁹ ē ė e⁹ ꝛ gl ĝ ĝ ƀ ƀ ƀ í i⁹ ł m̄ m⁹ n̄

ī ō ꝑ ꝑ ꝓ ꝑ q́ q̇ ꝙ ꝛ̄ ī ꝑ ƒ ƀ ꝗ t⁹ ƒ ł ꝗ ū ꝓ ꝏ . : ? ? .§. ( )

Il s'est servi pour le Béroalde, les *Sylvæ Morales* de Bade, le Térence illustré de 1493 et le prospectus d'Ockam, d'un caractère rond de deux grandeurs, dit *italica littera.* Le plus gros paraît être le même que celui du *Juvenalis* du 2 décembre 1490, imprimé par Jean Du Pré, et dont nous avons déjà donné l'alphabet (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 491). Nous ne reproduisons ici que le plus petit alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z _ ꝶ &

a b c d e f g h i k l m n o p q r s ſ t u x y

á b⁹ ē i i⁹ m̄ m⁹ ō ꝑ ꝓ p̄ q q̃ ꝙ ꝗ r̄ t̕ ū æ œ ff fi ſſ ſt ct _ . : ? / ( )

Trechsel possédait aussi deux fontes différentes d'un petit caractère gothique et compact, qu'il a employées le plus souvent pour l'impression de livres de théologie, de sermons, ainsi que pour des ouvrages de médecine. (Voir, pour les alphabets, plus haut, p. 64.)

On trouve dans les rôles d'impositions de la ville de Lyon, en 1489, cette mention : « La relaicée Nicolas Philippe et son mary, impresseur de livres[1] ». Ce mari de la « relaicée » ou veuve était Trechsel. En 1492, les héritiers du décédé avaient encore des intérêts dans l'imprimerie; car l'impôt est inscrit à leurs noms conjointement avec celui de Trechsel, sous cette rubrique qui est citée par M. Rondot : « Les hoirs Nicolas Philippe impresseur de livres et Mr Jehan Tressel (*sic*)[2] ». Nous avons relevé, la même année, le nom de Trechsel dans un état de visite d'armes de la milice lyonnaise[3].

Trechsel était veuf lui-même lorsqu'il épousa la veuve de Nicolas Philippe. Il avait eu des enfants d'un premier mariage, dont une fille, nommée Thalie ou Ostelye, qui fut mariée à Josse Bade. Trechsel était le tuteur des enfants de sa seconde femme : c'est ce qui explique les intérêts qu'avaient ces enfants encore mineurs, dénommés « les hoirs Nicolas Philippe », en 1492, dans l'établissement fondé par leur père. Melchior et Gaspard Trechsel, imprimeurs à Lyon, à partir de 1515, qui passent pour être les fils de Trechsel, étaient trop jeunes, lorsqu'il mourut, pour lui succéder.

Des bibliographes ont prétendu, d'après un renseignement pris dans l'ouvrage de La Caille, que Trechsel aurait commencé à imprimer seul à Lyon, dès 1487, les œuvres de saint Augustin, qui furent, disent-ils, achevées à Bâle par Jean d'Amerbach. Il n'a imprimé que les *Quæstiones D. Augustini*, non en 1487, mais en 1497. Le premier livre au nom de Trechsel est daté du 9 février 1488 (1489, n. st.). On n'en connaît pas d'autre qui porte une date antérieure. Trechsel avait son atelier dans la ruelle Ferrandière.

[1] Archives de la ville de Lyon, CC 205, fol. 294 v°.

[2] Archives de la ville de Lyon, CC 220.

[3] 1492. — « *Establie de Jehan Chappuis et Pierre Crestien depuis le puis Pelouz tirant par la Ferranderie jusque devant la cave d'Aynay.* — Maître Jehan Treyssel (*sic*) Allemant, bâton, sallade et cote de maille. » — Série BB (fol. 1 v°, quatrième nom).

CHAPITRE LXI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JACQUES MAILLET

(1489-1500)

Romans de chevalerie illustrés publiés par Jacques Maillet. — L'*Ystoire des deux vaillans chevaliers Valentin et Orson.* — Le *Fier-à-Bras.* — *Le livre du preux et vaillant chevalier Jason et de la belle Médée.* — *Le livre de Baudoin, comte de Flandres.* — Autres livres français. — Le *Songe du Vergier.* — Le *Doctrinal de Sapience.* — La *Destruction de Jherusalem.* — La *Somme Rurale.* — Maillet imprime des livres latins et des Missels. — Un Missel de Besançon faussement daté de Venise. — Le Missel de Bourges. — Autres livres imprimés au nom de Maillet. — La marque parlante de Jacques Maillet.

Jacques Maillet, marchand libraire et imprimeur, a exercé, d'après nos données, ces deux métiers à Lyon à partir de 1489.

Le plus ancien livre qui soit cité avec son nom est un roman de chevalerie illustré de figures sur bois et intitulé : *L'Ystoire des deux vaillans chevaliers Valentin et Orson, filz de l'empereur de Grèce.* Ce volume est daté du *pénultime* (sic), c'est-à-dire de l'avant-dernier jour de mai 1489, suivant l'achevé d'imprimer que nous reproduisons ci-dessous :

Cy finist lystoire des deux vail-
lans chevaliers Valentin et Orson
filz de lempereur de grece Imprime
a lyon le penultime iour du mois de
may par Jaques maillet Lan mil
quatre cens quatre vingtz et neuf.

Cette édition, du format petit in-folio à deux colonnes de 36 lignes par page, est imprimée avec les caractères de bâtarde du roman de *Ponthus et la belle Sydoine,* signé du nom de *Maistre Caspar Ortuin,* imprimeur à Lyon. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 391-394.)

Ici un problème se pose. Jacques Maillet a-t-il été réellement imprimeur à ses débuts ? N'aurait-il pas, à l'exemple de Guillaume Balsarin et d'autres, fait travailler Gaspard Ortuin, typographe de métier ?

Coment le roy pepin espousa berte dame de grant renomee. i. chap



V Eritablement nous trouvons aux croniques anciennes que noble et vaillant roy pepin si espousa et prist a femme berte dame de grant renomee: saige et prudente qui en son temps eust et souffrit par envye grande habondance de pestillance et tribulatio. Car elle fut chassee et expellee de la compagnie et habitation du dit roy son mary: par une faulce et maulvite femme vielle et envenimee en malice. laquelle vielle pour la premiere nuytee trouva facon et maniere de bailler et delivrer une sienne fille au lieu de la bonne royne berte. et elle mena et conduisist ceste trahison pour maintenir sa fille avec le roy au lieu de berthe son espouse. lequel roy dicelle fille eut deux filz hauffroy et henry. qui ou temps de leur regne moult fort greverent et gasterent le pays de france. Et furent de fier courage plai et de male voulente. ces deux furent cause de mettre la royne berthe en exil. dont luy convint mainte douleur et angoisse souffrir. et en exil fut la dite dame moult longuement usant et passant ses iours en larmes et gemissemens. Mais puis apres de son amere et douloureuse fortune dieu le createur des peines et tourmens vray protecteur deffendeur et trespiteux voulut la bonne dame en son aversite misericordieusement secourir. Et en tant que dieu createur du monde au moyen et a lintercession de plusieurs barons de france desirant le bien et utilite du dit royaulme: la royne berthe fust accordee au roy. lequel en grant pitie et honneur la receust. et apres peu de temps en elle engendra ung filz. Ce fut le trespuissant et redoubte roy charlemaigne. lequel puis apres fut deboute et dechasse hors du royaulme par les dessudis. hauffroy et henry. ainsi que plus aplain appert en ce present livre. mais a tant ie vous veul parler de la matiere subiecte ia devant proposee: et par especial du fait et du gouvernement du vaillant valentin et de son frere orson. Or est vray que le roy pepin avoit une seur nommee bellissant: belle plaisant et tresgracieuse en toutes choses bien aprise et endoctrinee et laima le roy pepin son frere de bonne amour cordiale. Et tant quil avint que pour le bruit et renomee dicelle laquelle de grans et de petis estoit prisee et amee. pour la beaulte et tresgracieux parler maniere et contenance que en elle

Le même cas s'est présenté à Paris pour Vérard, libraire attitré des princes et des têtes couronnées, et pour Simon Vostre, éditeur de livres d'heures.

D'un autre côté, Maillet a pu emprunter ou acheter à Ortuin une fonte ayant déjà servi, car il est à remarquer que le caractère du livre de *Valentin et Orson* paraît fatigué; le tirage n'est pas aussi net que dans le *Ponthus* et même dans le *Breydenbach*, cet ouvrage non signé et daté de février 1489 (v. st.) que nous avons attribué à Ortuin. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 397-406.)

Le 21 juillet 1489, Jacques Maillet signait comme imprimeur une édition du *Fier-à-Bras*, exécutée avec les mêmes types.

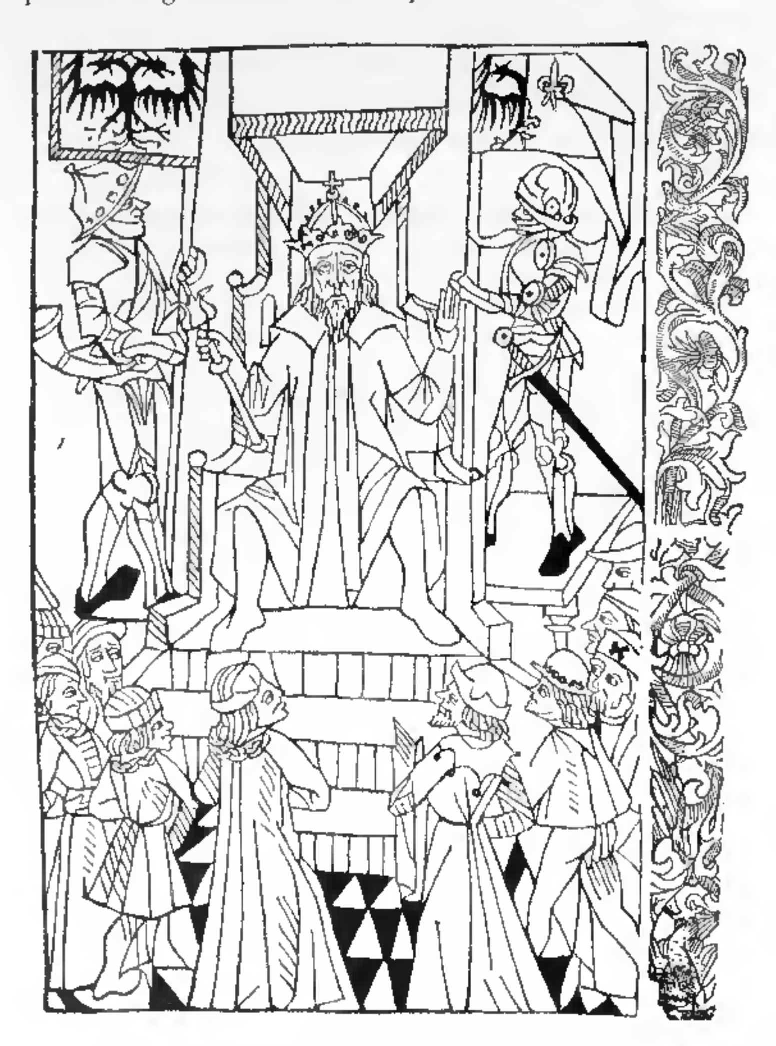
> Omme iay dit au cõmencement de loeuure presente les eſcriptures et fais aulcũs ont eſte reduitz en eſcript pour en eſtre memoire affin q̃ ceulx q̃ ont bien fait no⁹ ſoient exemple en les enſuiuãt et ceulx q̃ ont mal fait q̃lz ſoiẽt cauſe de rigler noſtre vie pour venir au port de ſalut. car le cõmun entendement eſt plus cõtent a retenir paraboles et exemples pour lymaginacion localle q̃ a ſimple auctorite laq̃lle ſe retient par entendement. Et auſſi ſemblablement les hyſtoires parlantes de noſtre ſeigneur ieſucriſt de ſes miracles et de ſes ſubiectz vertueux chũn les doit volũtiers eſcouter et retenir. Et ainſi eſt q̃ a la poſtulation et req̃ſte du deuant nõme venerable hõme meſſire henry bolomier chanoyne de loſãne ie iehan bagnyon ay eſte inſite de luy tranſlater et reduire en proſe francoiſe la matiere deuant deduite tant cõme il touche le premier et le tiers liure ie les ay prins et extrais dung liure q̃ ſe diſt mirouer hyſtorial pour la plus grant partie: et le ſecond liure iay tant ſeullement reduit dũg rõmãt ancien en francois et ſans aultre information q̃ de celuy liure ie lay reduit en proſe ſubſtanciallemẽt ſans faillir par ordõnance des chapitres et parties du liure ſelon la matiere en celuy cõtenue. Et ſe aulcunemẽt en ceſtui liure iay meſprins ou parle aultrement q̃ bon langage ſubſtancieux plain de bon entendement a tous ſacteurs et clers ien demande correction et amendemẽt et des faultes pardon. car ſe la plume a mal eſcript le cueur ne penſoit q̃ bien dire et auſſi mon ſens et entendemẽt q̃ eſt bien petit ne porte pas de deduire telle matiere ſans errer. Toutesfois q̃ entendra bien la lettre et cõprendra bien mon intencion il ne trouuera que bien et moyẽ pour venir a ſaluation. En laquelle puiſſent ſinablemẽt paruenir tous ceulx qui voluntiers le liront orront ou feront lire.
>
> Cy finiſt Fierabras Imprime a Lyon par Jaques maillet Lan de grace Mil.cccc.lxxxix. Le xxi. iour de iuillet. DEO GRATIAS

Ce livre, de format petit in-folio, comme le *Valentin et Orson*, est illustré de figures sur bois.

On y retrouve les gravures des éditions imprimées auparavant par Guillaume Le Roy, y compris les deux grandes planches du *Fier-à-Bras*, le héros du



roman, à cheval, et le roi Charlemagne, sur son trône, entouré des grands de sa cour, que l'on remarque au commencement et à la fin. Les bois, fatigués par des tirages antérieurs, sont plus ou moins ébréchés.



Dans la planche finale reproduite ci-dessus, le filet de cadre, à droite, a disparu en partie dans le bas. On a ajouté sur ce même côté, pour remplir un vide dans la marge, des fragments de la bordure ornementée qui figure en tête du *Roman de la Rose*, imprimé par Guillaume Le Roy. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 97.)

Le *Fier-à-Bras* édité par Jacques Maillet est un livre fort rare[1] dont la date a été mal lue par des bibliographes, qui ont pris l'*x* final pour un *v* et ont, par suite, faussement daté son impression de 1484. Le fac-similé de la dernière page, suivi de son achevé d'imprimer, que nous venons de présenter (voir p. 99), évite toute discussion à ce sujet et, mettant les choses au point, ne permet plus de douter de l'erreur que nous signalons.

Le 9 juin 1490, Maillet publie une Bible latine dont le texte fut revu par le Frère Jacques Pariset, de l'ordre des Frères Mineurs, docteur en théologie. Ce religieux était gardien du couvent des Cordeliers de Besançon[2], et il est à présumer qu'il fit son travail de revision et de correction dans cette ville même, d'où il l'envoya à Lyon. Nous reproduisons ci-dessous le libellé final dans lequel Jacques Pariset est cité comme le correcteur de l'édition :

Zelm. iniquus vel iniquitas
Zená. iniquus eis vel iniquitas
eorum
Zenoth. gentilis vel spartio
Z Hic .i. post .z
Iph. florēs vel germians
Ziphei. florētes vel ger
minantes
Zipha. germen vel illuminare
Ziphai. germen meum vel illu-
minatio mea
Zio. unctio vel oliva
Ziza. horrendus vel terribilis
Z Hic .o. post .z.
O. iste vel ista
Zoara. minor vel parvu
la seu vitula consternans aut vi-
tula consternata
Zobadonias. fluēns vel lorens
iniquus dominus. aut fluens lo-
ris merenti domino
Zocho. prophetia vel propheta
tio
Zoc. attrahens vel attractio
Zoeleth. tractus vel protrahēs

Z Hic .u. post .z.
Usiidis. consilium vel
consolamē
Zuzim. consiliantes eos vel con
siliatores eorum

Expliciunt interpretationes
hebraicorum nominum

Correcta et in capitulorum ca-
pitibus singulorum veteris et no
vi testamenti intitulata sufficien
ter fuit per venerabilē religiosum
fratrē stephanū pariset ordinis
minorum sacre theologie doctorem
egregium. et impressa p iacobum
maillet. Anno dñi millesimo. cccc
lxxxx. die nono mensis Junii.
Laus deo.

[1] On n'en connait qu'un seul exemplaire qui, de la librairie Molini, de Florence, a passé dans la bibliothèque Bourdillon, vendue depuis 1847. Acheté par M. Yemeniz, de Lyon, ce volume est entré ensuite dans la collection de M. Ambroise Firmin-Didot, aujourd'hui dispersée.

[2] Jacques Pariset résidait, dès 1483, au couvent des Cordeliers de Besançon, avec la qualité de vicaire et compagnon du ministre des Cordeliers conventuels de la province de Bourgogne. En 1485, il fut le principal organisateur de la représentation d'une moralité dévote de Marie-Madeleine, jouée à Chamars, sous les auspices de la municipalité de Besançon, le dimanche 14 et le lundi 15 août. En décembre 1491, il était encore chez les Cordelirrs avec les mêmes titres. (Voir Castan, *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon*, ouvrage cité, p. 145, note 1.)

Cette Bible est un in-folio à deux colonnes, imprimé avec un type gothique différent de la bâtarde d'Ortuin. Nous en donnons l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T U X Y Z

a b c d d e f g h h i j k l m n o p q r z s f t u v x y z

ā b̄ d ē ẽ g ī l m̄ n̄ ō p̄ p̄ q q̄ ū

ff ſſ ſt

Le 3 novembre 1491, Mailler publie le *Livre du preux et vaillant chevalier Jason et de la belle Médée,* petit in-folio avec figures sur bois dont voici la fin :

Cy finist le livre du preux & vaillant
chevalier Jason et de la belle Medee. Im
prime a lyō sur le rosne par Jaques mail
let Le. iii. iour de novēbre Lan mil. cccc.
lxxxxi.

Ce livre est encore exécuté avec les types du *Valentin et Orson* et du *Fier-à-Bras.* (Voir fac-similés, p. 97-99.)

Jacques Maillet fait ensuite paraître le roman de *Baudoin, conte de Flandres.* Le titre, au milieu de la première page, se compose de cette seule ligne :

Baudoin conte de flandres.

Le libellé final donne l'année, le mois et le jour de la publication du volume.

Cy finist ce present livre intitule le li
vre de baudoin conte de flandres. Et de
ferrant filz au roy de portingal qui apres
fut conte de flandres Contenant aulcu
nes cronicques du roy philippe de france
& de ses quatre filz. Et aussi du roy saint
loys et de son filz iehan tristan qlz firent
encontre les sarrasins. Imprime a lyon
sur le rosne par Jaques maillet Lan de
grace Mil quatre cens. lxxxxi. Le. xxvii
iour de novembre.

Les quatre dernières lignes portent cette mention : *Imprimé à Lyon sur le Rosne par Jaques Maillet, l'an de grace mil quatre cens lxxxxi, le xxviie jour de novembre.*

Il n'a donc guère fallu plus de trois semaines à Maillet pour mettre au jour, après le *Jason*, un volume petit in-folio comme le *Baudoin*, illustré de figures sur bois. Au verso de la page de titre, on voit une grande planche qui représente la rencontre de Baudoin et de sa fiancée au milieu d'un bois.



Ce n'est certes pas une œuvre d'art, mais plutôt de l'imagerie populaire comme, de nos jours, l'imagerie dite *d'Épinal*. La naïveté même en fait le charme; cela suffisait pour le gros public peu exigeant de cette époque.

Le texte débute par cet intitulé : *Cy commence le livre de Baudoin conte de Flandres et de Ferrant filz au roy de Portingal qui après fut conte de Flandres.*

Cy commence le liure de baudoin con
te de flandres/et de ferrant filz au roy de
portingal qui apres fut cõte de flandres.

e
n lan Mil cent quatre
vingtz auoit en flandres
vng conte nõme philip-
pes/duquel conte quator
ze aultres contez estoyent
tenues par hõmaige/cestassauoir/holan
de/zelande/alos/haynault/tarache/cam
bresis/vermendoys/noyon/aumarle/bo-
loigne/amiens/corbie/artoys/⁊ la conte
de guimens. Et la estoiẽt subiectz a luy/
et si estoyent lune des pars de france/⁊ a
uec ce estoit fillol ⁊ portoit le nom de phi
lippes lors roy de frãce q̃ fut moult preu-
dõme ⁊ loyal/⁊ au temps que cellup roy
philippes regnoit vng payẽ doultre mer
nõme Caquedent/lequel vint deuãt rõ-
me acompaigne de .xii. de ses filz ql auoit
engendrez/⁊ eut bien trois cens mille hõ
mes qui par force prindrent la cite de rõ
me/⁊ tuerent le pape et les cardinaulx ⁊
tout lautre clergie. Et si prindrẽt ⁊ pille
rent tous les tresors de rõme ⁊ arditent
la grant ville de rõme/⁊ getterẽt es feux
femmes ⁊ enfans/⁊ puis sen alerent les
sarrasins ⁊ vindrent a rõme ⁊ entrerent
en tousquẽne ⁊ en lombardie/⁊ arditent
et epillerent le pays ⁊ vindrent deuãt la
cite de millan ⁊ lassiegerent Car taque-
dent le payen qui entre les aultres estoyt
geant fut moult craint ⁊ doubte ⁊ estoyt
son escu de fin or coulourre a vng lyon rã-
pant/⁊ se vantoit le payen quil estoit roy
couronne de tous les aultres royaulmes
dentre le ciel ⁊ la terre.

Cõment le marquis de millan en-
uoya vng messagier par deuers le roy de
france pour luy dõner secours ⁊ aide.



l
e marquis de millan q doub-
toit moult les payens ⁊ les sar
rasins quãt il se veit ainsi assie
ge pource ql auoit peu de viures ⁊ de vi-
taille/il en fut moult doulent/⁊ enuoya
vng messagier en france requerir ⁊ sup-
plier au roy philippe quil le venist secou-
rir cõtre les payens. Le messagier sen vit
a paris ou il trouua le roy philippe qui es
toit acompaigne de moult grant nõbre de
gens/ou il auoit troys ducz ⁊ dix contes
Et lors le messagier du marquis de mil
lan salua le roy ⁊ luy bailla les lettres du
marquis/⁊ luy conta la destruction de rõ
me. Et adonc le bon roy philippe se accor
da quil iroit secourir le noble marquis de
millan/⁊ aussi aideroit a venger la loy de
nostre seigneur iesucrist. Et ainsi cõme
le bon roy philippe diuisoit auec ses prin-
ces ⁊ barõs cõment il seroit bon daler se
courir ⁊ aussi aider au marquis de millã
a ii

La petite illustration insérée dans cette page représente le messager envoyé par le marquis de Milan au roi de France pour lui demander secours et aide contre les mécréants.

Cette édition, infiniment rare, n'est signalée par aucun bibliographe. Le seul exemplaire que nous en connaissions, bien qu'il soit incomplet et laisse à désirer au point de vue de sa condition, a été recueilli par M. J. Baudrier, l'auteur de la *Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle,* qui sait mieux que personne apprécier la valeur de documents de cette importance.

Le 20 mars 1491 (1492 n. st.), Maillet signe, comme imprimeur, *Le Songe du Vergier qui parle de la disputacion du clerc et du chevalier.* Ce livre est exécuté avec un nouveau caractère qui a été employé spécialement pendant un certain temps par Maillet, et dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V / ⸗

a b c d e f g h i k l m m n n o p q r r ſ s s t u v x y z ꝺ   ff ſſ ll ſt

ā ꝯ ē ꝛ g̃ ī m̄ ō ꝑ p̄ ꝓ ç o⁹ q̄ ꝗ ꝙ r̄ ꝑ t̄ ꝫ ū ꝑ . : .§ ¶

Il a imprimé avec ce nouveau type le livret latin suivant, petit in-quarto de 14 feuillets à longues lignes, édition non citée par les bibliographes :

Reseruationes constitutiones et
regule cancellarie romane curie.

Cet opuscule ne porte ni date, ni nom d'imprimeur : il contient des règlements promulgués en chancellerie, à Rome, au mois d'août 1492.

¶ De prorogationibus su
sciptendorum ordinum.
¶ Item q possit ad ordines susciptendos etatis prorogare
terminos de dictis susciptendis ordinibus vsq ad proxima
tunc a iure statuta tempora in quibus sic etati successiue ad
ipsos ordines promoueantur.
Placet publicetur et describā-
tur i cācellaria apostolica. R.

Lecte et publicate fuerunt suprascripte regule Rome in can-
cellaria apostolica die lune. xxvij. mēsis augusti. Anno incar
nationis dominice. M. CCCC. nonagesimosecundo. Pon
tificatus sanctissimi in christo patris et domini nostri dn̄i.
Alexandri diuina prouidentia pape sexti anno primo.

N. de Gottifredis Custos.

Il est fort probable que la publication a dû en être faite à Lyon vers la fin de la même année ou au commencement de la suivante.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le 2 mai 1493, Maillet imprime avec ces mêmes caractères le *Tractatus munerum*, par Pierre Antiboul (*Antiboli*), jurisconsulte provençal de la fin du xiv[e] siècle. L'ouvrage forme un petit in-quarto de 100 feuillets, à deux colonnes de 36 lignes par page, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris[1].

Le nouveau type adopté par Maillet a été copié plus tard par Guillaume Balsarin avec quelques différences dans des lettres capitales que nous avons indiquées. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabets, p. 519.) Le même caractère, dont Maillet paraît avoir abandonné l'usage après 1494, repasse plus de dix ans après dans l'atelier de Martin Havart, qui s'en sert pour imprimer en 1505 la *Conqueste du grant Charlemaigne ès Espaignes*.

Le 30 août 1493, Maillet publie une édition du *Doctrinal de Sapience*, de Guy de Roye, archevêque de Sens. C'est un petit in-quarto de 86 feuillets à 36 lignes par page, dont nous avons vu un exemplaire à la bibliothèque de la ville d'Avignon. Nous en reproduisons la fin avec l'achevé d'imprimer :

si le faictes/et se vous nous voyez mal faire ne le faictes pas
car au iour du iugement nulles excusacions ne seront receues
mais portera chascun son fais/a celuy qui aura bien fait aura
ioye et gloire pardurable auec nostre seigneur la glorieuse me-
re a tous les sains de paradis/a celuy qui aura mal fait aura
peine torment a dānacion auec les dampnez en enfer. Et en la
fin le vous prie que vueillez tous prier dieu pour moy/a que
tant cōme dieu vous donne espace a vous portez que vous en
tendez a bonnes oeuures a a faire penitence/car vous ne sca-
uez combien le temps durera/a qui ne le fait quant il peult il
ne le fait pas quant il veult/a dieu par sa grace nous doint te
lement gouuerner a viure en ceste briefue vie que nous puis-
sons viure et regner sans fin in secula seculorum. Amen.

¶ Cy finist le doctrinal de sapience tresutile
a toute personne pour le salut de son ame Im-
prime a lyon le penultime iour daoust par Jaques
maillet lan de grace. Mil.CCCC.xciij.

[1] Il s'en trouve aussi des exemplaires à Aix, à Arles et à Rouen (voir *Catalogue général des Incunables des bibliothèques de France*, par M[lle] Pellechet, n° 813). On nous a reproché de n'avoir pas toujours indiqué où se trouvaient les exemplaires des livres que nous citions : on n'aura qu'à consulter le *Catalogue des Incunables*, dressé par M[lle] Pellechet et continué par M. Louis Polain, pour savoir dans quelles bibliothèques de France ils se trouvent. Quant aux livres qui font partie de collections particulières, nous n'avons pas toujours été autorisé à en nommer les propriétaires actuels. Nous l'avons fait, cependant, autant qu'il nous était possible. Quand il s'est agi d'éditions dont on pouvait douter, nous avons fourni des preuves de leur existence à l'aide des fac-similés de pièces originales.

Le 16 avril 1494, Maillet réimprime avec son nouveau caractère le *Recueil des Hystoires troyennes*, de Raoul Le Fèvre, et se sert du matériel d'illustration de Topié et Heremberck, qui avaient donné une première édition de ce livre en 1490 (voir p. 11-22). On voit reparaître, dans celle de Maillet, la grande lettre L, historiée, du singe jouant de la cornemuse, la belle bordure sur fond noir du prologue, avec l'initiale du chevalier de Saint-George et les autres illustrations du volume; mais les lettres ornées plus petites, des commencements de chapitres, qui étaient déjà passées en d'autres mains, ne s'y retrouvent pas. C'est toutefois un superbe volume[1].

Nous avons vu au Musée Britannique, à Londres, ainsi qu'à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, une édition latine sans figures du *Belial*, qui n'est pas signée et ne porte pas de date. Elle est évidemment sortie des mêmes presses, et M. Proctor l'attribue formellement à Jacques Maillet[2].

Le titre : *Processus Belial*, est en une seule ligne placée au milieu de la première page :

C'est un très petit in-folio ou in-quarto à deux colonnes de 38 lignes par page, exécuté avec le caractère à forme angulense du *Songe du Vergier* et de la *Somme rurale*; il se termine par le libellé suivant :

¶ Processus luciferi principis demo-
niorum: necnon totius infernalis con-
gregationis quorum procurator Belial
Contra Jhesum creatorem: redemptorem:
ac salvatorem nostrum. Cuius procura-
tor Moyses. de spolio animarum que
in limbo erant cum descendit ad infer-
na rec. Coram iudice Salomone feli-
citer finit.
¶ In cuius libri sive forma extremi in
dicti perpulchre colligitur in consola-
tionem peccatorum.
¶ Explicit consolatio peccatorum

Le 6 juillet 1494, Maillet imprime *La Destruction de Jherusalem et la mort de Pilate*, livret in-folio de 14 feuillets.

[1] Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale sous la cote Y^2 71, de la Réserve. —
[2] *Index to early printed books*; ouvrage cité, n° 8625.

Nous avons vu cette édition à la Bibliothèque de Metz. L'exemplaire provient de la collection léguée par le baron de Salis. Nous en reproduisons ci-dessous la dernière page de texte, qui contient l'achevé d'imprimer :

ilz virent tant de dyables sur les creneaulx
que cestoit vne chose merueilleuse/a ny auoit
celluy qui neust moult grant peur/et virent
que la tour sen entroit au rosne/et fondoit en
habisme. Et lors les iusticiers/cheualiers
les bourgeoys et tous ceulx qui estoyent de=
uant la tour furēt fort espouantez et de ce ses=
merueillerent moult/et apres voulurent es=
prouuer se la tour sen estoit ētree gueres par=
fond au rosne & dirēt aux pescheurs Ilz fault
que vous allez auec vng bateau et de cordes
ou la tour sen est entree sauoir selle est entree
gueres parfond en leau.

Comment les pescheurs laisseretnt aller
bien quatre cens toises de cordes esquelles
auoyent estache vng basteau p vng des boutz
et tout sen entra dedans.

c Et quant les pescheurs veirent que
leau tournoit tousiours ilz dirent q̄
point ny entreroyent q̄ premier neus
sent essayer sil y auoit peril ou non. Et adonc
ilz prindrent vng bateau et bien quattre cens
toyses de cordes quilz auoyent appareillees &
estacherent le bateau par vng des boutz de
la corde puis sen monterēt sur le pōt au droit
de la ou tournoit leau & laisserent aller la cor
de auec le bateau tant que tout fut entre de=
dans fors le bout de la corde quilz tenoyēt ou
ilz estacherent vng grant tōneau plein de lie
ge puis le laisserent aller et tout sen entra de
dans basteau cordes et tonneau la dedans ou
estoit fondue la tour/& aīsi mourut Pilate/
ne oncques puis on ne trouua riens de luy/
ne du basteau ne des cordes ne du tōneau plei
de liege/et encores y tourne leau et le piller
deuoit estre iusticier demoura tout fait en la
place de Vienne. Les dyables firent ces cho=
ses affin quil ne se repentist/car silz leussent
iusticie par aduenture il se fut repenty et ilz
leussent perdu. Et le firent aussi pour lauoir
en corps & en ame/et quil fust dampne a tous
iours mais. Et apres toutes ces choses les
cheualiers de lempereur sen retournerent a
romme et compterent tout le fait de Pilate
a lempereur et a ses gens. Et pareillement
le compterent a Iaffet de iaffa/a Iacob et a
Ioseph dabarimathie.

Cy finist la destruction de iherusalem im
primee par Iacques maillet. Lan mil.cccc
quatre vingz et quatorze. Le.xij.io de iullet.

Au verso du premier feuillet, on voit la grande planche de Vespasien alité et de sainte Véronique lui présentant le Saint Suaire, bois provenant de Pierre Boutellier. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 436.)

On voit à la fin la *Vierge à l'Enfant Jésus,* figure passée de l'atelier de Le Roy dans celui d'Orruin, mais ici les filets de cadre ont disparu.

Folio i

AU nom du roy iesus Amen
Comme moy petit clerc in-
digne de pe(r)tite / auditeur
du roy nostre sire commis a
ce par mon tresgrant a tres
redoubte seigneur monseigneur le baillif
damyens / desirant de augmenter mon pe
tit et tresrude entendement / affin de plus
deuement exercer le dit office / ay emprins
desirant recueillir escripre et copier ung
petit liure nomme Somme rural / lapie
ca colligie par feu de bonne memoire Je-
han le boutillier / considerant la noble scie
ce de pratique dont ladicte somme fait me
cion / que par le moyen du saint esperit le
puisse ladicte somme tellement et si iuste
ment transcrire / que ceulx qui leuure ver
ront en puissent retraire aulcun bien / et
mesmement quilz en puissent mieulx va
loir / ce que de tout mon cueur ie desire fai
re. Et se aulcun vice par faulte de tran-
scrire et de petit scauoir y estoit trouue /
quil soit corrige selon lopinion des lisans
tant aux auctoritez transcriptes selon le
latin comme du francois. Sans laide du-
quel saint esperit nul ne peult faire ne
acomplir chose qui soit loable. Laquelle
commencie a transcrire le .xiii. iour du moys
de iuing lan mil quatre cens cinquante
neuf / a finie le .xxii. iour du moys de iuil
let lan mil quatre cens et soixante. Et
premier ensuyt le tiltre du composeur de
ladicte somme.

¶ Sensuyt le tiltre du composeur de ce
present liure.

In nomine dni Amen. Soit
commence ce liure appelle So
me rural colligie somme par
moy Jehan le boutillier ho-
me rural / toutesfoys enclin a la noble pra
tique et patrocinacion de stille de court
laye. Considerant memoire humaine mes-
mement en moy treslabile a fresle / ay vou
lu redigier a metere en ceste Somme ru
ral ce que ie ay peu retenir des sages clers
en droit ciuil et canon de plusieurs cou-
stumiers et en plusieurs lieux et cours /
tant en parlement comme dehors. Si sup
plie treshumblement a tous ceulx qui en
ceste Somme liront quilz la vueillent sup
plier et corrigier / et moy auoir pour excu
se se ruralement lay mis et somme selon
mon petit sentement.

¶ Quest pratique a en quantes manie-
res elle se deuise.

Comme il soit dit par le phi-
losophe que pratique soit la se-
conde science de philosophie / et
celle qui le plus du monde gou-
uerne a instruit a sagement viure / te vueil
monstrer la fondacion de pratique qui est
fourme a voye comme tout homme qui a postu-
lacion de court laye et de aduocacerie se
veult mettre / se doit rigler. Si est assa-
uoir que pratique est la seconde science de
philosophie / qui enseigne a demonstrer quel-
le chose on doit dire a quelle non. Et si deui
se la premiere fourme de pratique en quatre
Cest assauoir par son premier nom est appelle
ethique. par son second nom yconomie. par
son tiers nom rhetorique. par son quart nom
politique Par son premier nom par lequel
est appellee ethique elle aprent a enseigne
lomme a viure honnestement a faire les ver
tueuses euures / a soy garder des vices /
car ce enseigne a faire la pratique de ethique.
Et appartient a tout homme de honneur / que
selon la rigle de iustice se veult mainte-
nir. Le second nom de yconomie aprent par sa
pratique lomme garder le sien a acroistre
par rayson a par mesure / a viure lomme se-
lon sa faculte a sa industrie gouuerner et
instruire ses enfans a ses gens en mesure
a en labeur de pratique lucratiue / dont elle

a

Le 14 novembre de la même année, Maillet publie *La Somme rural* (sic) *compilée par Jehan Boutiller, conseiller du Roy à Paris.*

Cette édition de la *Somme rurale,* signée de Maillet comme imprimeur, est un bel in-folio à deux colonnes de 42 lignes par page. Nous venons de donner à la page précédente le commencement du prologue, placé après la table, en tête du volume.

Au début du titre, on voit la grande initiale grotesque du singe jouant de la cornemuse; cette lettre dans le principe, en 1490, appartenait à Michelet Topié et Jacques Heremberck, imprimeurs associés, et avait reparu sur le titre du *Recueil des Hystoires troyennes,* du 16 avril 1494.



Feu Robert Proctor attribuait encore à Maillet les trois publications suivantes, de format petit in-quarto, qui ne sont ni signées ni datées : *Le Doctrinal des Filles, La Doctrine du Père au filz,* et la *Vie de sainte Marguerite*[1]. Ces pièces, figurant dans les collections du Musée Britannique, sont imprimées avec la bâtarde d'Ortuin, qui a été employée aussi dans quelques-unes des premières impressions au nom de Maillet. Comme elles ne sont pas signées de ce dernier, nous croyons devoir, dans le doute, les attribuer de préférence à Gaspard Ortuin, qui gardait le plus souvent l'anonyme.

[1] *Index to early printed books*, ouvrage cité, nos 8619, 8620 et 8621.

Jacques Maillet n'a pas seulement imprimé ou fait imprimer des livres français, il a édité aussi des livres latins. La bibliothèque de l'Université de Gand possède une édition du *Rationale divinorum officiorum*, de Guillaume Durand, évêque de Mende, portant à la fin le nom de Jacques Maillet. Nous donnons ci-dessous la dernière page, datée du 15 juillet 1497 :

Folium .ccxxiij.

structuris collegi et hanc doctrinam intentioni studentem nectarie velut fauum mellis in omnibus officiis speculari volentibus diuino suffultus presidio propinaui: hanc solum apud homines exiguam perpesso labore mercedem expectans: vt apud misericordissimum iudicem pro peccatis meis deuotas orationes effundant.

Finis.

Ohan. aloisius tuscanus auditor camere apostolice reuerendissimo D. domino petro cardinali Tirasonensi. Inter omnes libros quos hominem qui sacris initiatus sit habere oportet: hic mihi Reuerendissime pater videtur esse precipuus. Immo ceteri vtiles iste necessarius. Quippe ex aliis quid agere debeamus edocemur. ex hoc vero: quid illud sit et qua ratione agere debeamus. Cum ergo fundamentum lacti cultus sit mens et intentio nostra: profecto qui ignorat quid agat frustra altari sacro se ingerit. caret enim fundamento. s. mente et intentione: quarum partes ignoramus, quamquam versantur circa illa que nescimus. Quot hominum singulis diebus diuinam illam celebrant orationem. Pater noster et ore annunciant quam non animaduertunt: quippe et sue vocis iudicio se condemnant. Quot hominum vestes et indumenta sacerdotum induunt: qui earumque multiplicia et varia misteria sunt: penitus ignorant. Quod sacerdotum annis innumeris missam celebrauere. Quot episcoporum annis innumeris consecrauere. Quot archiepiscoporum tare diu in ecclesia pallio vsi fuere. Quot denique antistitum omnia que pastoralis officii sunt: per longissima tempora ministrauere: a quibus si roges quare id fecerint illico mussabunt: nec habebunt quid respondeant. Verum enim vero vt iuris consultus illi dicere solebat. turpe est viro id in quo quotidie versatur ignorare. Quare multum et multum: tum in ceteris: tum in hoc vno maxime Guilhelmus duranti publice saluti et communi vtilitati prospexit et consuluit: qui vniuersi sacri mysterii figuras typos et rationes accuratissime in hunc librum congessit: ex quo nisi pigeat laboris: facile discere possumus quid et qua ratione operemur. Adde iocunditatem: cum in omnibus incognitis. tum in his maxime que inditio pre manibus sunt: omnia ad eorum cognitionem vel studio vel casu peruenisse comperimus. Licet enim rem ipsam in digitis tenere arbitramur. et quod alias difficile vt in memoria teneretur iudicaremus: nunc facillimum reputamus: et ad memoriam ac maiora: sublata difficultatis formidine allicimur et inuitamur. Quod quod nunc tantum modo et non prius quod legimus quod gerimus quod operamur amamus: Quomodo enim fieri potest vt amemus quod nescimus: non intelligimus: non cognouimus: quod non oculo vel visu vel intellectus intuemur: Magnas ergo gratias Guilhelmo debemus quod in hoc opere conscribendo ipse quod prius vel sparsa vel abdita erant reposita et patefecerit: vt nos otium et quietem persuaderet vt nobis curam et laborem preciperet: ipse vigilauerit vt nos quiesceremus. Ego quantum ad me attinet ordinum antequam militie clericali me adduxissem: cum in adhortationis seu postulationis officio me exercerem: conabar vt omnes scirent quantum Guilhelmo ob speculum iuris elucubratum teneremur. Nunc quando alia studia me vocant et prospicio quid sint in hac militia future partes mee et quid sit officii et muneris mei: satis cognoscere nisi hic liber foret dubitaturum me omnino indoctissimus et sicuti euaderem. Gallicanum fuit Guilhelmi ingenium: sed in italia tamen enutritum. qui non idcirco minus gratie apud nos quam si extra italiam natus fuerit: sed plus quam consecratus factus in italia viuere: oppidum sui nominis in italia relinquere: et in italia mori: ac mortuus in loco italie florentissimo vrbe Roma iacere elegit et voluit: debet esse consecutus. Operepretium est vt quod viuum defunctus exhiberi potest: in manus plurimum transeant monumenta ingenii sui: laudentur: legantur: ementur.

Finit rationale diuinorum officiorum: quod ante multis locis deprauatum: obuiam lucubrationum magistri Boneti de locatellis bergomensis correctum est: et Impressum per Jacobum Mailleti. Anno salutis re incarnationis. M.cccc. xcvij. Die. xv. Julij.

Bien qu'il soit dit que le livre a été imprimé par Maillet (*Impressum per Jacobum Mailleti*), il y a lieu de douter que cette mention soit vraie, car les caractères, entièrement différents de ceux dont Jacques Maillet s'était servi

jusqu'alors, sont identiques à ceux employés dans les notes d'un Térence du 12 octobre 1496, exécuté au nom de Claude Gibolet avec des fontes provenant de Nicolas Wolff, imprimeur et fondeur de caractères à Lyon.

Le bibliographe Hain cite de Maillet dans son *Repertorium bibliographicum*, sous le n° 4531, une édition du texte de la Pragmatique Sanction (*Decreta Basiliensia necnon Bituricensia*), avec les commentaires de Cosme Guymier, à la date de 1496; ce livre nous est inconnu.

Liber

Qua caput augustum. hoc est qua augustus in sedes deorum celestes orbe terrarum quem gubernat relicto transferatur. Absens. in celum receptus. Tunc enim presens supplicibus fauebat. Optat autem poeta ut diutissime viuat augustus presensque romanis opituletur.
Iamque opus exegi. Mos est fere poetarum: ut in suorum operum fine aliquid de se dicant. sic Virgilius quarto in georgicon cludit. Hec super aruorum cultu pecorumque canebam. Et super arboribus cesar cum magnus ad altum. Fulminat euphratem. consuetudinem ouidius in fine operis imitatus nonnulla in commendationem operis sui ait. Sic Horatius. Exegi monumentum ere perhennius. Regalique situ pyramidum altius. Quod non imber edax. non aquilo impotens. Possit diruere aut innumerabilis annorum series et fuga temporum. Verissimus autem fuit vates ouidius. Cum enim hactenus tot bellorum incendiis quibus priora secula fuerunt vexata: absumptum non fuerit hoc varium egregiumque opus vero simillimum est iam facili prorsus imprimendi librorum arte excogitata semper esse duraturum ac elegantissimus quibusque ingeniis maxime voluptati futurum. Quanti vero hoc opus faceret poeta hinc facile apparet: quod nullo vel ipsum vnquam interiturum sibi persuasit. Exegi. perfeci. Iouis ira. aspera tempestas. fulmen. Edax vetustas. omnia rodens et corrumpens. Abolere. delere. ad nihilum redigere. Cum volet illa dies. de morte se nihil curare ait: quando suum et opus et nomen immortale sit futurum. Parte tamen meliore mei. ingenio quo nihil melius contingere homini potest. nam vt Cicero in Bruto scribit. Hominis decus est ingenium. ingenii vero ipsius eloquentia. Perhennis. immortalis ac per omnia annos duraturus. Indelebile. incorruptibile. immortale. Quaque patet domitis. per totum orbem terrarum suum opus lectum iri colligit: cum illo tempore totus orbis augusto pareret. Vatum presagia. poetarum diuinationes.

Metamorphoseos commendatio.

Qua caput augustum: quem temperat orbe relicto
Accedat celo: faueatque precantibus absens.
Iamque opus exegi: quod nec Iouis ira: nec ignes:
Nec poterit ferrum: nec edax abolere vetustas.
Cum volet illa dies: que nil nisi corporis huius
Ius habet: incerti spacium mihi finiat eui.
Parte tamen meliore mei super alta perhennis
Astra ferar: nomenque erit indelebile nostrum.
Quaque patet domitis romana potentia terris:
Ore legar populi: perque omnia secula fama:
Si quid habent veri vatum presagia: viuam.

Publij Ouidij Nasonis
Metamorphoseos finis.

¶ Publij Ouidij Nasonis metamorphoseos liber vna cum enarrationibus Raphaelis regij. Lugduni impressum per Jacobum mailliet. Die. xxvi. Februarij. Anno. M. CCCC. lxxxxvij.

Maillet a publié à la date du 26 février 1497 (1498 n. st.) un texte latin des Métamorphoses d'Ovide avec commentaires, qui figure au *Catalogue des Incunables* de Lyon[1] et se trouve aussi à la bibliothèque de la ville de Nancy.

[1] *Catalogue des Incunables des bibliothèques publiques de Lyon*, par Mlle PELLECHET, n° 453, p. 322.

Le 24 octobre 1499, Maillet édite le *De Consolatione* de Boëce, suivi du *De Disciplina Scholarium* du même, et dont voici le titre :


Ommentum duplex in Boetiū de consolatione philosophie cum vtriusq3 tabula. Item commē-tum in eundem de disciplina scholarium: cuz cō-mento in Quintilianum de officio discipulorū: diligenter annotata.

Comme l'Ovide, le Boëce est composé avec deux sortes de caractères que l'on retrouve dans une édition donnée la même année par Jean de Vingle, imprimeur à Lyon. Ce sont encore des fontes de Nicolas Wolff.

Sextum.

frasic vxoris fuerat tua cōprehēsus est in alexādro. quid vltra. Erat ospe tractus capillis casti-gatus verbere. lacerat⁹. i. lamat⁹ vulnere: z deinde sale fricat⁹: atq3 postea in augmētū penarū vrina seruo℞ infusus: z sic ex eiect⁹ anguli a sup. dom⁹ erectus a trabib⁹. tādez ꝓ tortorib⁹ ipm vl permittitur cruciātib⁹ lassatis z fessis genitalib⁹ priuat⁹ est: sterquilinioq3 supposit⁹. trāseunti bus exposit⁹. subaudi in ridēdo fabulā: quib⁹ oib⁹ sic ꝑpetratis extitit plebis abiectio. i. derisio zc. vt in littera clari⁹ ꝓsequit: q̄ñ littera nulla eget expōne. ¶ Nota

Posit⁹: plebis abiectio: discipulo℞ desolatio: ꝯmilitonū opprobriū: crudūq3 ac crudele mise℞ ac miserrimū cūctis extitit doloris spectaculū: af finitat̄ gr̄a parēteleq3 glīa in nullo sibi ꝓficiē-tib⁹. ¶ Lz eni ꝑmeua q̄nq3 salua fiāt indicia: vltia ꝓo alteri⁹ saporis inq̄namēta ꝑmanebunt.

licz mechos atq3 adulteros simili ter q̄z z alios fornicarios cuiuscū-q3 ꝯditiōis existēt multa mala in-sto de iudicio cōcomitētur: hec tñ que littera exēplo enūerat: lz non plerūq3 contingūt quēadmodum Eratoni euenisse narrantur: simi tñ de his que cū adulter in vico de prehēdit ipsi propt⁹ q̄ reliqua in fligūtur. similia sunt q̄ Hora. li. i. sermonū cōmmerat satyra scda.

inquit eni ipse h̄ mō. Hic se p̄cipitem tecto dedit ille flagellis. Ad mortez cesus fugiēs hic deci dit acrem Predonū in turbaz: dedit hic ꝓ corpe nūmos. Hūc ꝑminxere calones quinetiam il-lud Accidit vt quidā teste a: caudāq3 salacem. Demeterei ferro iure omēs zc. hec ille. Item me ror ꝓprie dolor est cum silentio: z venit a mereo. res. qd̄ p̄terito caret. lz mereo res. rui. inenit tñ nō in eadē significatōe. Itē diuersoriū diuersitas viarū est: vbi viator ad callē diuertitur: vel locus remot⁹ ab alio: vel receptaculū: scz hospitiuz vel hospitale: z dr̄ a diuerto. Unde in luca. Non erat ei locus in diuersorio. Et di in glo. est loc⁹ inter duos muros hn̄s duas ianuas: vt scz ex diuersis vijs recipiat aduenientes. ¶ Licet eni q̄nq3. In hac finali ꝑticula hui⁹ libri de discipli na scholarium circa ꝓxime dicta quoddam subiungit notabile quo magistros quoslibz cōmo-net: vt quicūq3: tum in morib⁹: tum quoq3 administratione doctrinarum gesserint: hec tali eo ordine atq3 manerie gerant: vt sicut media primis preualeāt: sic quoq3 vltima medijs primisq3 antecellant: qd̄ tñ plerūq3 alio ordine geritur: q̄uis eni primeua indicia. i. signa sint q̄nq3. i. se-piua salua subaudi z laudabilia: tñ vltima sup. indicia ꝑmanebunt plerūq3 inquinamēta. i. tur-pia et scelera tāalterius saporis. i. manerie q̄ prima. ¶ No. sicuti parum prodest bene agere si mens labilis existat: cum ex nullis actib⁹ generetur habitus nisi boni opis perseuerātia coexi-stat: sic quoq3 parū imo nihil proficiat qui a bonis incipit: medio tēpe: finemq3 horrore cōfun dit. Uñ in ꝓuerbijs sapientū bene dictuz est. Nihil prodest benefacere si cesses. Nam turpe est bona opera cepta deserere: atq3 in mala declinare. Incepto ergo bono ꝓposito perseuerandū est iugiter. Ille autem perseuerat: qui bona cepta continuat. Ille quoq3 cōtinuat q̄ summo cre ationis fine singula clausit. Qui dena glo: iosus est in secula cuncta benedictus. Amen.

¶ Consiliabar item gnatorum soluere carmen
Obliqua facie surdos ab arce vehor.
Non pudeat sit vixisse dolos exaggere fato.
Rumiferos sonitus dum mouet ampla seges.
Aderat interdum rabies contermina pontho
Dum loquor ex quatto capite confer opus.
Vos precor o iuuenes quibus est celebranda iuuentus
Suggerat innocuos nunc mea lyra modos.

¶ Finitur Boetius de disciplina scholarium cum commento
Impressus Lugduni. opera Jacobi maillet. Anno Domini.
M. cccc. xcix. die. xxiiij. Octobris.

L'édition de Maillet, qui n'est pas citée dans la *Bibliographie lyonnaise* de Péricaud, se trouve à la bibliothèque de Toulouse. Elle est décrite dans le *Catalogue des Incunables*, rédigé par le Dr Desbarreaux-Bernard (n° 50).

En 1498 et 1499, Maillet a publié les leçons et commentaires du professeur Tartaret sur les *Summulæ* de Pierre d'Espagne, ainsi que sur la Logique, la Philosophie et la Métaphysique d'Aristote. On trouvera la description exacte des diverses parties qui composent le volume dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon* (nos 895, 896 et 897).

Maillet a encore publié d'autres livres que nous n'indiquons pas ici.

Nous arrivons maintenant à l'année 1500, durant laquelle, d'après quelques bibliographes, Maillet se serait établi à Venise.

Il existe, en effet, à la bibliothèque de la ville de Besançon, un Missel de l'Église et du diocèse de Besançon[1], à la fin duquel on lit que ledit Missel a été imprimé à Venise par l'industrie de Jacques Maillet, libraire juré dans la haute et très puissante cité vénitienne (*Venetiis, industria Jacobi Malieti in alma Venetiarum civitate potentissima librarii jurati*).



Sur le titre, on voit la marque parlante de Jacques Maillet : un maillet dans une *targe* ou écusson soutenu par deux dogues.

[1] *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon*, ouvrage cité, n° 699, p. 537-538.

Il est dit, en outre, dans le *colophon,* que « les exemplaires de ce livre, nécessaires aux ecclésiastiques pour la célébration des offices divins, après avoir été au préalable revus et corrigés de leurs fautes, ont été fidèlement imprimés en grande diligence, avec très beaux caractères, comme les acheteurs s'en rendront très facilement compte en le voyant ».

Bñdictio crucis Fo.cccvi

calas familie tue potabiles tri
buas: vt ꝛ potantiū mundent
corpa: cordaqꝫ sctificēt. Per
xpm dñz no. Bñdictio putei.
D Eprecamur dñe clemē
tiā pietatiꝫ tue: vt aquā
putei hui⁹ celesti benedictiōe
sanctifices: et ad cōmunē vitā
concedas salubrē; ꝛ ita fugare
digneris ex eo omnē diaboli
ce tentatiōis incursum; vt qui
cūqꝫ ex eo ab hinc hauserit vel
in qbuslibet necessarijs vsibus
hausta aqua vsus fuerit: toti⁹
virtutis ac sanitatis dulcedie
pfruatur: ꝛ semper tibi creato
ri ac sctificatori oim dño gra
tias agere mereatur. Per xpꝫ
dñm nrm. Amen. Bñdictio
R Ogam⁹ te do crucis.
mine scte pater omps/
eterne deus: vt digneris bene
✠dicere hoc lignū crucꝫ vt sit
remediū salulare generi hūa
no: sit soliditas fidei/ pfectus
bonoꝝ operū/ redēptio aīarū/
ptectio ac tutela ꝯtra seua ia
cula inimicorū. Per christum
dominū nostrum. Alia.
B Ene✠dic dñe hāc cru
cem tuā: per quā eripui
sti mūdū a potestate demonū;
ꝛ superasti passione suggesto
rem peccati: q gaudebat ī pre
uaricatiōe primi hoīs per li
gni vetiti solutionē. sanctifica
dñe istud signaculū passionis
tue: vt sit inimicis tuis obstacu
lum; ꝛ credentib⁹ in te ppetuū
perfice vexillum. Qui viuis et
regnas cum deo patre ꝛc.

Registrū hui⁹ opis ✠ a,b,c,d,
e,f,g,h,i,k,l,m,n,o,p,q,r,s,t,
v,x,y,z, A,B,C,D,E,F,G,
H,I,K,L,M,N,O,P, oēs
sunt quaterni. dēpto kalenda
rio et P, qui sunt quinterni.

¶ Ad laudē dei omipotētis/
eiusqꝫ itemerate genitricis et
virgis/ totiusqꝫ curie celestis:
missalia ad diuinū officiū exe
quendū necessaria (castigatis
pri⁹ repressisqꝫ erroꝛib⁹) scdm
bisuntine metropolitane eccle
sie vsuz/ Venetijs īdustria Ja
cobi malieti in alma Venetia
rū ciuitate potētissima librarij
iurati/ summa cū diligentia fi
delis optimisqꝫ caracterib⁹ vt
visu emētib⁹ facillime constat
sunt impressa. Anno dñi mille
simo quingentesimo, die vero
mensis Aprilis. xiiij.

Le Missel de Besançon est de format petit in-quarto; la date d'achèvement est du 14 avril 1500. Il est exécuté avec un caractère gothique, ressemblant beaucoup à celui de la Bible de 1490, mais non, cependant, d'une façon identique, car on trouve des différences dans les lettres capitales.

C'est un type qui est semblable à celui du *Ratione Duranti,* d'avril 1494, imprimé par Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 240), et dont Maillet s'est encore servi pour un Missel de Bourges que nous citons plus loin.

Nous avons de bonnes raisons pour douter que l'indication de Venise comme lieu d'impression du Missel de Besançon soit véritable, et nous la considérons

comme apocryphe. C'est mensongèrement que Maillet a indiqué comme lieu d'impression Venise, ville alors renommée pour imprimer avec soin et à bon compte les livres de liturgie à l'usage des diocèses français[1]. Son édition du Missel de Besançon est une contrefaçon, dans un format plus petit, du même missel in-folio imprimé à Paris, le 30 septembre 1497, par Jean Du Pré, dont il a copié la formule finale relative à la correction et à la beauté des caractères qui devaient à première vue séduire l'acheteur[2]. Maillet a publié son édition sans l'autorisation de l'archevêque ni du chapitre. Ce dernier s'en plaignit, comme le constate un document découvert par M. J. Gauthier dans les archives du chapitre. Il est donc avéré pour nous que Maillet n'a jamais exercé à Venise. La date de l'achevé d'imprimer du 14 avril 1500 serait exacte pour Venise (l'année commençant dans l'État vénitien au 1[er] janvier), mais, à Lyon, l'année commençait à Pâques. Cette fête tombant le 17 avril, le Missel de Besançon devrait être reporté à 1501 (n. st.), à moins toutefois, — ce qui est probable, — que Maillet n'ait entendu, comme pour le Missel de Bourges, le dater de l'année commençant à la Noël (*A nativitate Domini*).

Maillet n'avait pas quitté Lyon. Le 17 juin 1500, il imprimait, en un volume in-folio de 312 feuillets à deux colonnes, une édition du Dictionnaire latin connu sous le nom de *Catholicon*, de Jean Balbi, de Gênes, sur lequel il apposait sa nouvelle marque et à la fin duquel il déclare formellement que le livre a été imprimé à Lyon par lui maître Maillet, homme recommandable, citoyen de Lyon (*Impressum Lugduni per eximium virum magistrum Jacobum Mailleti civem Lugdunensem*). Ce livre est cité par le bibliographe Panzer (*Annales typographici*, t. XI, p. 329, n° 256), qui l'a vu à Villingen dans la bibliothèque du monastère de Saint-Georges.

Il en existe un autre exemplaire à la Bibliothèque royale de Copenhague, qui est décrit, sous le n° 370, par M. Jorgen Andressen Bölling, dans l'*Index librorum seculo xv[mo] impressorum* de cet établissement. Le texte de Balbi avait été revu et corrigé par Pierre Gilles (*diligenter castigatum per prestantem doctrina virum eximium Magistrum Petrum Egydium*).

Un mois après, le 17 août 1500, Maillet imprimait un Missel de Bourges de format petit in-quarto, comme celui de Besançon.

[1] Dès 1478, Cluni y faisait imprimer son bréviaire. On connaît des bréviaires ou des missels de Paris, de Chartres, de Nantes, de Périgueux, de Clermont et autres, qui ont été imprimés à Venise.

[2] Voir *Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Besançon;* ouvrage cité, n° 535.

Le livre commence par le titre suivant, en une seule ligne tirée en rouge :

Missale Bituricense.

Le Missel de Bourges[1] avait été exécuté pour le compte de Gérard Paon, libraire demeurant en la ville de Bourges, à l'enseigne du Pélican, dans la maison duquel il se vendait.

Dñica prima aduẽtus Fol. i.

Incipit missale scdm usum insignis ecclesie bituricen̄. Gregorius presul meritis et noie dignus: vnde genus duxit summū conscēdit honorē renouauit monimenta patrū priorꝫ: tūc cōposuit hūc libellum in musice artis scole cantorum anni circulo eya dic domine eya. Ad missam Introitus. Ad te leuaui aīam meā deus me⁹ in te cōfido nō erubescam: neqꝫ irrideant me inimici mei: etenī vniuersi qui te expectant nō cōfundētur. ps. Uias tuas dñe demōstra michi: et semitas tuas edoce me. Glīa pa. Non dicitur Gloria in excelsis. p totū aduentū: nisi fuerit festū nouem lectionū solī. Oratio. Excita dñe q̄sum⁹ potētiā tuā ꝛ veni vt ab īminentibus pctoꝝ nostroꝝ periculis: te mereamur ꝓtegēte eripi: te liberāte saluari. Qui viuis ꝛ reg. Lectio epl'e beati pauli apti ad Romanos. xiij. ca. Fratres. Scientes quia hora est iam nos de sōno surgere. Nūc enī ꝓpior est nostra salus: q̄ cū credidim⁹. Nox ꝓcessit: dies autē appropinquauit. Abijciam⁹ ergo opera tenebrarum, ꝛ induamur arma lucis sic vt i die honeste ambulem⁹. Nō in cōmessationib⁹ ꝛ ebrietatib⁹ nō i cubilib⁹ ꝛ īpudicicijs: nō in cōtentione ꝛ emulatione. Sed induimini dñm iesum xpm. R. Uniuersi qui te expectāt nō cōfundētur dñe. V. Uias tuas domine notas fac michi: et semitas tuas edoce me. Alleluya. V. Ostēde nobis dñe miam tuam: ꝛ salutare tuum da nobis. Prosa. Salus eterna indeficiēs mundi vita. Lux sempiterna ꝛ redēptio vere nostra. Cōdolēs humana perire secla p tētantis numina. Nō linquens excelsa adisti ima ꝓpria clemētia. Mox tua spontanea grā assumēs humana. Que fuerant pdita omia saluasti terrea. Ferēs mūdo gaudia; tu aias et corpa nra xpe expia. Ut possideas lucida nosmet habitacula. Aduētu primo iustifica. In secūdo nos libera. Ut cū facta luce magna iudicabis oia. Cōpti stola icorrupta nosmet tua subsequamur mox vestigia q̄cunqꝫ visa. Amē. Scdm math. xxi. ca. In illo tēpore. Cum appropinquasset iesus hierosolimis ꝛ venisset bethfage ad mōtem oliueti: tūc misit duos discipulos dicēs eis. Ite in castellū

a

Ad laudē dei omnipotentis eiusqꝫ intemerate genitricis ꝛ virginis totiusqꝫ curie celestis Missalia ad diuinū officiū exequenda necessaria. scdm Bituricen̄. metropolitane vsum: industria magistri Jacobi mailleti in ciuitate Lugdunen̄. librarij summa cum diligētia fideliter optimisqꝫ caracteribus vt visu emētibus facillime cōstat sunt impressa. Anno a natiuitate domini millesimo quingentesimo Die sedecima Augusti. Unde emere cupientibus veniant ad domum Gerardi paon in dicta Bituricen̄. ciuitate commorantis ad intersigniū Pellitani.

Registū huius operis. kalēdariū. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. tt. A. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M. N. O. P. omnes sunt quaterni dempto kalendario qui est quinternus s, vero ꝛ. tt. triterni.

Maillet vante la beauté des caractères avec lesquels l'ouvrage a été exécuté, comme les acheteurs le constateront très facilement en le voyant (*optimis caracteribus ut visu ementibus facillime constat*).

[1] Le Missel de Bourges est mentionné sans aucun détail par H. Boyer (*Histoire des imprimeurs et libraires de Bourges*; Bourges, imprim. de Jollet-Souchois; in-8°, p. 45). — Le seul exemplaire connu de cette édition appartient à M. l'abbé de Quincerot, qui nous l'a communiqué avec une extrême obligeance; ce dont nous tenons à le remercier publiquement.

Le caractère est exactement le même que celui du Missel de Besançon, prétendue impression de Venise.

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y
a b c d d e f g h i j k l m n o p q r z s ſ t u v x y z
ā b⁹ c⁹ d̄ c̄ ꝛ l̄ m̄ n̄ ō ꝑ p̄ ꝓ q̄ q̄ ꝝ r̄ t̄ ū x̄ ꝑ
ff ſſ ſt . : /

Un plus gros caractère, dont nous donnons ci-après l'alphabet, a été employé pour le *Canon de la Messe* et d'autres parties du Missel :

A B C E F G H I L M N O P Q R S T V U
a b c d d e f g h i j l m n o p q r z s t u v x y z
ā b⁹ d̄ c̄ ī l' m⁹ ñ ō ꝑ p̄ ꝓ q̄ q̄ r̄ t⁹ ſ ū ꝑ ꝛ
ff ſſ ſt . : / ⁊

Comme nous avons pu le constater, Maillet s'est servi à diverses reprises de caractères provenant d'autres ateliers. On peut en déduire qu'il a fait travailler simultanément plusieurs imprimeurs ou qu'il leur a acheté des fontes.

Maillet est positivement indiqué comme imprimeur dans le registre des *Nommées* lors du recensement de 1493[1]. Dans le rôle des *Establies* de la même année, il est inscrit comme ayant « vingt serviteurs ».

Jacques Maillet était marié avec Ennemonde Gueynard, fille d'Étienne Gueynard, relieur de livres et libraire-éditeur. Il demeurait dans la rue Mercière, côté Est, près la rue de Bonnevaux « tirant aux Cordeliers », c'est-à-dire au centre de la ville. Il continua à exercer après 1500 et mourut en 1514.

[1] « JACQUES MAILLET, IMPRIMEUR, tient une maison neufve, haulte, moyenne et basse et jardin derrière en lad. rue (depuis le puys Grillet tirant en Bonnevaulx) du costé devers le matin, joignant à la maison dudit Piot devers la bize et la maison de Jehan Duc, garde des ports, devers le vent et peult valoir xx lt. » (Archives de la ville de Lyon, CC 6, fol. 76 vº.) — 1498. *Establies en cas d'effroy.* « Devers l'Empire. En la rue de Bonnevaux tirant aux Cordeliers. 5e pennonage, 8e dizaine (1er nom), JAQUES MAILLET, *imprimeur.* » (Archives de Lyon, série EE, fol. XXVII rº.) — Le registre CC 107 porte JACQUES MAILLET, IMPRIMEUR, taxé à 2 l. 12 s. 6 d. en 1499.

CHAPITRE LXII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN FABRI

(1490-1500)

Débuts de Jean Fabri. — Il imprime avec le matériel de Mathieu Husz. — Le *Procès de Bélial* illustré. — Le *Guidon de Chirurgie de Guy de Chauliac.* — Impression du Missel de Genève en 1491. — Livres publiés en société avec Mathieu Husz. — Autres livres latins. — La marque de Jean Fabri. — Sa seconde marque avec devise.

Jean Fabri, qui s'intitule imprimeur et qui passe généralement pour tel, a travaillé d'abord avec le matériel de Mathieu Husz, qu'il a eu à sa disposition soit comme collaborateur de l'atelier de ce dernier, soit à titre de prêt ou de louage. Il est à remarquer que, sur certaines impressions qu'il a signées, on voit figurer la marque de Mathieu Husz.

Le plus ancien livre portant son nom qui soit cité par les bibliographes est une édition du *Procès de Bélial à l'encontre de Jhesus,* qu'il aurait imprimée à la date du 15 octobre 1485.

Cette date de 1485 est controuvée, ainsi que nous allons l'établir d'une façon péremptoire.

Pendant cinq années, à partir de cette date supposée, on ne connaît aucun livre imprimé par Fabri et son nom ne reparaît qu'en 1490. Les rôles municipaux sont muets à son égard pendant le même intervalle.

Il existe une édition du *Procès de Bélial* de format petit in-folio, imprimée à longues lignes au nombre de 41 par page pleine, avec figures sur bois, qui porte comme suscription ce libellé : *Et a esté imprimé à Lion sur le Rosne par Johannes Fabri, l'an de grâce mil cccc lxxxx. Et le quinziesme jour d'octubre a esté fini ce présent livre.*

Le matériel d'illustration dudit livre appartenait à Husz, qui a donné plusieurs éditions de l'ouvrage, soit avant, soit après 1485.

Nous ferons remarquer que, l'achevé d'imprimer étant identique à celui de 1485 que cite Maittaire en partie seulement[1], nous avions tout lieu de douter de son exactitude et de supposer que ce bibliographe avait pris le dernier *x* pour un *v* et transcrit ainsi 1485 au lieu de 1490.

Il est surprenant que personne n'ait vu ce livre avec la date de 1485 depuis près de trois siècles, époque à laquelle Maittaire rédigeait ses notes.

Brunet, dans son *Manuel du Libraire* (t. Ier, col. 803), décrit l'édition de 1490 et la considère comme n'étant autre que la prétendue édition de 1485, imprimée dans le même mois et sous le même quantième.

L'édition de 1490, qu'il mentionne, se trouve à la Bibliothèque nationale. Nous donnons ci-dessous la fin du texte, suivie de la suscription :

le pays de asie/symon egypte et le pays de iherosolime.et sainct andrieu ac
chaye Sainct thomas print les medes persiens et ytaliens & ynde la souue
rayne.mathias iudee,et sainct bartholomy print licaonie ynde la mineur et
armenie.sainct mathieu ethiopie et macedonie.et tous cheminerent parmy
le monde.et prescherent la parolle de dieu.dieu aydant en confermant leurs
sermons et predications par signes et miracles et firent ces oeuures pour
amour des champions de ihesus et pour acquerir gens contre enfer et les
princes infernaulx.et batailleren contre yceulx princes infernaulx par mer=
ueilleux signes et miracles,et qui vouldra scauoir des batailles & miracles
et histoires des sainctz apostres/quil lyse les actes et aussi les faitz de leurs
successeurs et il verra la gloyre des batailles des douze princes comptant
depuis leur commencement iusques a lucifer lappostat.et comment en leur
sang ilz sont paruenus iusques a la victoyre du regne des romains et aussi
daultres gens.et comment ilz ont acquis le regne spirituel et de beatitude
auquel ilz habiteront perpetuellement et meriteront icelluy moyennant la
victoyre de martire.Dieu par sa saincte grace nous doynt en ce monde tel=
lement meriter que auec eulx nous puissons eternellement regner.et le bien
qui iamais ne fault perpetuellement posseder.Per illum qui viuit et regnat
trinus et vnus in secula seculorum. Amen.

¶ Cy finist le liure nomme la consolacion des poures pecheurs fait par
maniere de proces mene entre belial procureur denfer et ihesus filz de la vier
ge marie redempteur de nature humaine.Et a este translate de latin en fran=
coys par venerable et discrete personne frere Pierre ferget docteur en theo
logie de lordre des augustins de Lion. Et a este imprime a lion sur le rosne
par Johannes fabri Lan de grace. Mil.CCCC.lxxxx. Et le quinziesme
iour doctobre a este fini ce present liure.

Le caractère est celui que venait d'employer pour la première fois Mathieu Husz dans une édition du *Valère le Grant* traduit par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, dont l'impression fut achevée le 23 juin 1489, veille de la Saint-Jean. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 284.) Les

[1] *Imprimé à Lyon sur le Rosne, le quinzième d'Octobre* (ANNALES TYPOGRAPHICI; ouvrage cité, t. Ier, part. I, p. 461, note 1).

figures sur bois sont les mêmes que celles des éditions précédentes du *Bélial*, sorties successivement des presses de Martin et de Mathieu Husz.

Trois mois auparavant, avait paru la *Chirurgie* de Guy de Chauliac. Le volume, imprimé à deux colonnes, se termine par le libellé suivant : *Cy finist le livre appellé Guidon de la practique en Cirurgie de maistre Guidon de Calliac... Imprimé à Lyon par Johannes Fabri, natif d'Alemaigne, l'an de grâce mil. cccc. lxxxx. et le .xxvij. jour d'aoust.*

¶ Cy finist le liure appelle guidon
de la practique en cirurgie de maistre
guidon de calliac tresexcellēt docte'
et maistre en medicine et en cirurgie
Imprime a lyon par Johānes fabri
natif dalemaigne Lan de grace Mil
cccc.lxxxx.et le.xxvij.iour daoust.

Cette édition du *Guidon* est un livre de la dernière rareté; nous n'avons pu le trouver en France dans aucune des bibliothèques publiques que nous avons été à même d'explorer.

Le seul exemplaire que nous ayons vu fait partie de la collection de M. J. Baudrier, l'auteur de la *Bibliographie lyonnaise du XVIe siècle*, œuvre admirable de patience et d'exactitude. Ce bibliographe distingué a mis gracieusement ce volume à notre disposition, libéralité qui nous a permis d'en donner des fac-similés.

Dans son remarquable ouvrage sur Guy de Chauliac, le docteur Nicaise cite une édition du *Guidon de Chirurgie*, imprimée par Jean Fabri à la date du 27 août 1485, qu'il dit appartenir à la bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Nous avons mis son assertion en doute, car nous le soupçonnions d'avoir pris le dernier *x* de la suscription pour un *v*, ainsi que l'a fait Maittaire pour le *Bélial*. Par contre, le docteur Nicaise indique l'édition de 1490 comme ayant disparu. Selon nous, le livre de 1485 et celui de 1490, datés du même quantième avec un millésime différent, ne forment qu'un seul et même volume.

Désireux de contrôler le dire du docteur Nicaise, relativement à l'édition de 1485, nous nous sommes adressé à M. Van Someren, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, qui nous répondait quelques jours après par une lettre des plus obligeantes, dont nous extrayons le passage suivant : « Je m'empresse de vous faire savoir que l'exemplaire du *Guidon français*, imprimé à Lyon par Johannes Fabri, figure sur le catalogue ancien de notre bibliothèque comme daté de 1485, mais il me semble que le chiffre *v*, examiné sous la loupe

IMPRIMERIE NATIONALE.

a été changé, c'est-à-dire qu'on a ôté avec un grattoir le trait inférieur de l'*x* afin de le faire passer pour un *v.* » La question est ainsi définitivement tranchée. Le fac-similé de l'achevé d'imprimer permet de constater combien il était facile d'en falsifier la date.

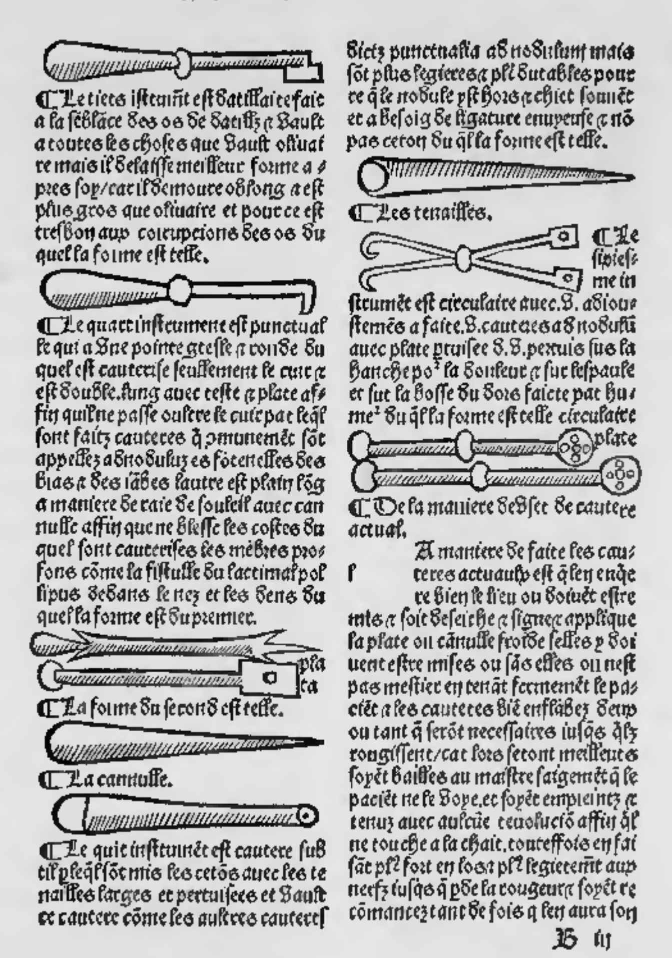
Puis que ie auray rendu
graces a dieu qui donne
vie perpetuelle aux ames
et sante aux corps medict
nāt les grādes maladies
par la grace quil a dōne au corps hu
main des vertuz cōseruantes la san
te & deffendātes des maladies. Sē
blablement a donne a entendre lart
de medicine & engin de sanite es di-
uins de courage et bien entendans.
doncques ie donneray oeuure a com
mācer & assommer au pmēcemēt aul
cune cōmētacion ou collectiō de lart
de cirurgie. Mais premierement ie
rendray louenge a dieu qui donne a
tous estre/sans lequel nul cōmence-
ment nest bien fonde. Et en retour-
nant a luy bien et deuotement en luy
suppliāt de toutes les forces de mon
cueur que en ceste oeuure et en tou-
tes les aultres mennoye aide du ciel
et me deffende par son saintiesme
nom en moy donnant tresbon cōmē
cement et meilleur moyen/en moy
gouuernant a acōplir chose qui soit
proufitable en amenant a tresbonne
fin ¶ La raison de ceste cōmentaci-
on ou collection na pas este le def-
fault des liures mais vnite et perfe-
ction. car chescun ne peut pas auoir
tous les liures/& silles auoit ce se-
roit trop grant ennuy les lire et les
auoir tous en memoire seroit chose
diuine et diuerse lection fait delit/et
la certaine prousfice. et les construcci-
ons viennent tousiours a amende-
ment car par adioustement fut faicte
sciēce. et pource il nest pas possible
vne mesme chose a cōmencer & finir.
Pource nous sommes enfans au
col dugeant car nous pouons veoir
autant cōme luy et aulcun pou plus
Doncques es cōstructions & assum
macions est vnite & proufit. Car cō
me dit platon les choses q̄ sont escri
ptes plus briefues quelles ne doyuēt
sont diminues & obscures. et celles q̄
sont escriptes trop longues ennuyēt
et pour ce ilz sont bien pou de liures
qui ne soyent reprins aulcunement.
Donc au soulas de ma vieillesse & a
lexercite de mon entendement a vos
messeigneurs les meiges de mont-
pellier de boulongne de paris et da-
uignon. Et especialemēt a ceulx du
pape que me auez acompaigne aux
seruices des sainctz peres auec les
quelz iay este en oyant et en lisant et
en ouurant en obseruant la moyen-
ne compendiosite et attrempee voye
veulx compiller et acōplir vng trai-
ctie de diuers liures fais des saiges
par auoy sera nomme linuentoire ou
collectoire de cirurgie. Et de moy
iay bien pou adiouste si non aulcūes
choses lesquelles selon la mediocrite
de mon entendement ie veoye prou-
fitables. mais toutessfois se aulcune
chose y estoit trouuee doubteuse im-
perfecte superflue ou obscure ie me
soubzmectz a vostre correction & sup
plie que pardon y soit ottroye a ma
trespecite science.
¶ Chapitre singulier au quel est cō
tenu aulcunes choses cōmunes et
a ii.

Nous reproduisons ci-dessus la première page de l'ouvrage et, plus loin, un autre fac-similé qui représente, au milieu du texte, les instruments de chirurgie en usage à cette époque.

Le *Guidon* de 1490 est composé avec les mêmes caractères anguleux que ceux qui ont servi à l'impression du *Bélial* paru la même année.

Jean Fabri a imprimé un Missel de Genève in-folio, qui a été achevé le 31 mai 1491. Le lieu d'impression n'étant pas indiqué, des bibliographes ont cru que Fabri avait publié ce livre à Genève même.

Gaullieur a confondu notre Jean Fabri avec Jean Le Fèvre, de Langres, imprimeur à Turin de 1474 à 1482.



¶ Le tiers instrumēt est dactillaire fait a la sēblāce des os de datilz et vault a toutes les choses que vault oliuaire mais il delaisse meilleur forme a pres soy / car il demoure oblong et est plus gros que oliuaire et pour ce est tresbon aux corrupcions des os du quel la forme est telle.

¶ Le quart instrument est punctualle qui a vne pointe gresle et ronde du quel est cauterise seullement le cuir et est double. lung auec teste et plate affin quil ne passe oultre le cuir par lequel sont faitz cauteres q̄ cōmunemēt sōt appellez ad nodulus es fōtenelles des bras et des iābes lautre est plain lōg a maniere de raie de souleil auec cannulle affin que ne blesse les costes du quel sont cauterises les mēbres profons cōme la fistulle du lacrimal polipus dedans le nez et les dens du quel la forme est du premier.

plata

¶ La forme du second est telle.

¶ La cannulle.

¶ Le quit instrumēt est cautere subtil par lequel sōt mis les cetōs auec les tenailles larges et pertuisees et vault ce cautere cōme les aultres cauteres dictz punctualia ad nodulum mais sōt plus legieres et pl' durables pource q̄ le nodule p̄st hors et chiet sou(n)uēt et a besoig de ligature enuyeuse et nō pas ceton du q̄l la forme est telle.

¶ Les tenailles.

¶ Le sixiesme instrumēt est circulaire auec. v. adioustemēs a faire. v. cauteres ad nodulū auec plate ptuisee. v. v. pertuis sus la hanche po' la douleur et sur lespaule et sur la bosse du dos faicte par hu me' du q̄l la forme est telle circulaire plate

¶ De la maniere de vser de cautere actual.

La maniere de faire les cauteres actuaulx est q̄ len entende bien le lieu ou doiuēt estre mis et soit deseiche et signe et applique la plate ou cānulle froide selles y doiuent estre mises ou sās elles ou nest pas mestier en tenāt fermemēt le paciēt et les cauteres biē enflābez deux ou tant q̄ serōt necessaires iusq̄s q̄lz rougissent / car lors seront meilleures soyēt baillees au maistre saigemēt q̄ le paciēt ne le voye. et soyēt empleintz et tenuz auec aulcūe reuolucīō affin q̄l ne touche a la chair. toutesfois en faisāt pl' fort en los et pl' legieremēt aux nerfz iusq̄s q̄ perde la rougeur et soyēt recōmancez tant de fois q̄ len aura son

B iii

Favre est tombé dans la même erreur et tous deux ont supposé que l'imprimeur avait été appelé à Genève en 1491 pour y exécuter le Missel génevois.

Ledit Missel a été imprimé à Lyon et non à Genève, avec des fontes appartenant à Mathieu Husz. On verra ci-après la première page du texte, ainsi que les deux grandes planches qu'on y remarque.

Dñica prima aduentus

In nomine sancte et indiuidue trinitatis pris et filii et spiritussancti Incipit ordo missalis scdm vsuz cathedralis ecclesie dyocesis gebenn. Dñica pria in aduētu ad missam Introit' Ad te leuaui animaz meam deus meus in te confido non erubescā neq3 irrideāt me inimici mei etenī vniuersi qui te expectant nō cōfundētur. ps. Uias tuas dñe demōstra michi et semitas tuas edoce me. Sequit' imediate. ℣ Gloria patri et filio et spiritui scto. Sicut erat in principio et nunc et semp: et in secula seculoz amē. Quo finito repetitur. Introitus Ad te leuaui. et iste ordo seruatur p totū annū Non dicit' Gloria in excelsis. p totū aduentū nisi festū alicuius sancti euenerit. Oratio.

Excita dñe quesum' potēciaz tuā et veni. vt ab iminētib' peccatoz nostrorū piculis te mereamur ptegente eripi et te liberante saluari. Qui viuis.

Lcō epistole beati pauli apostoli. Ad romanos. Caplo. xiii

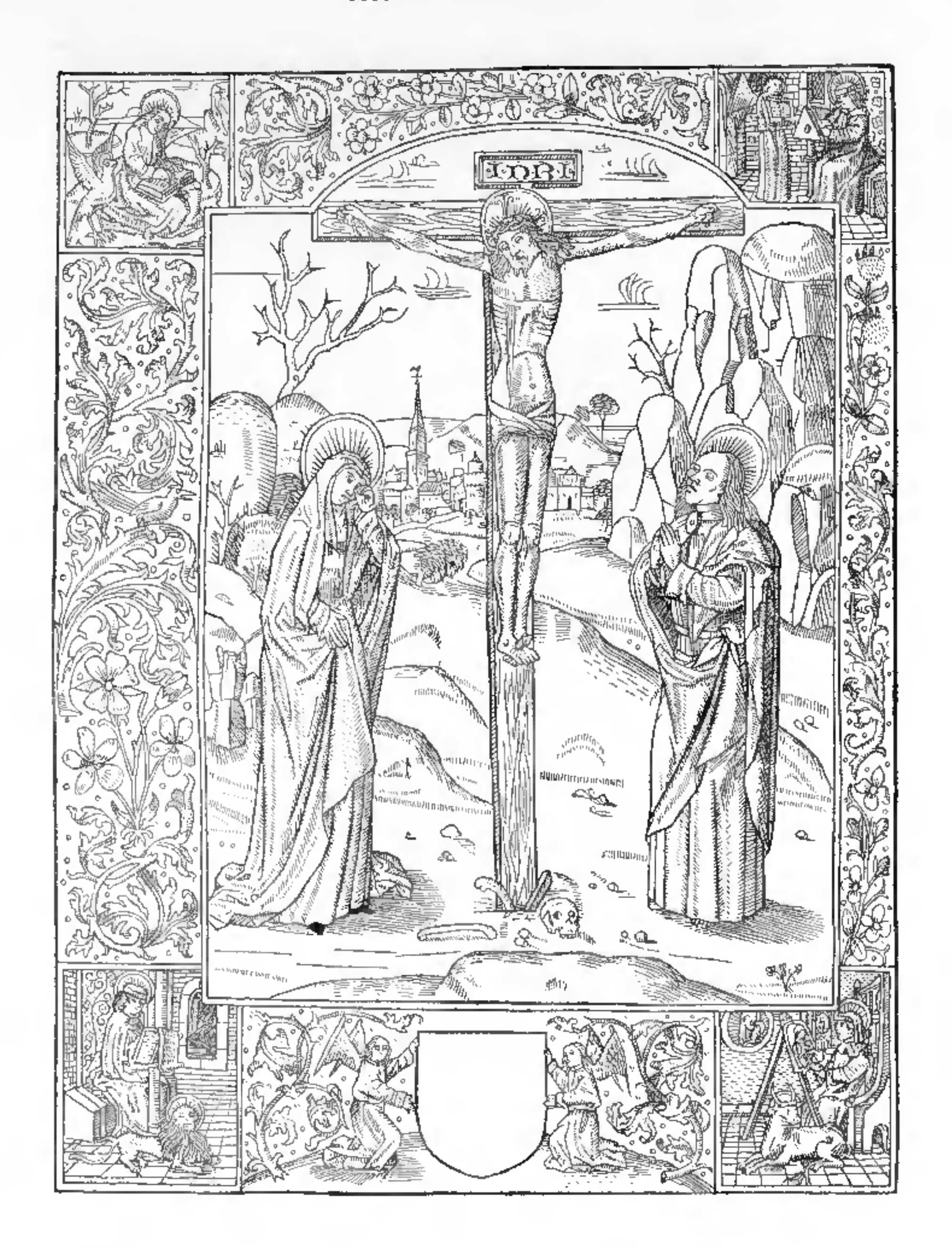
Fratres. Scientes qr hora est iam nos de somno surgere. Nūc aūt ppior est nostra salus q̄ cum credidimus. Nox precessit. dies autē appropinquauit. Abiiciamus ergo opa tenebraz: et induamur arma lucis: sic vt i die hōeste ambulemus. Nō in cōmessationibus et ebrietatibus. Non in cubilib' et impudicitiis. Nō in cōtentione et emulatiōe. Sed induimini dñm ihesum christuz. ℟ Uniuersi qui te expectant non cōfundētur dñe. ℣ Uias tuas dñe notas fac michi: et semitas tuas edoce me alleluya. ℣ Ostende nobis dñe misericordiā tuā: et salutare tuuz da nobis. Sequētia sancti euāgelii scdm matheū. Caplo. xxi.

In illo tempe. Cum appropinquasset ihesus iherosolimis et venisset bethfage ad mōtē oliueti. tūc misit duos discipulos suos dicens eis. Ite in castelluz qd contra vos est. et statim inuenietis asinam alligatā et pullū cū ea. Soluite et adducite michi. Et si quis aliqd vobis dixerit. dicite qr dñs his opus habet. et cōfestim dimittet eos. Hoc aūt totum factū est vt adimpleret' qd dictū est per pphetā dicentem. Dicite filie syon. Ecce rex tu' venit tibi māsuetus sedēs sup asinā et pullū subiugalis. Eūtes aūt

MISSEL DE GENÈVE



MISSEL DE GENÈVE



La grande planche de la Vierge, placée après le Calendrier, en regard de la première page de texte, est un morceau de gravure remarquable.

Elle a dû être exécutée à Genève, et tout démontre que c'est l'œuvre d'un graveur qui travaillait dans cette ville. On doit à cet artiste les illustrations du roman d'*Olivier de Castille,* imprimé par Louis Garbin. C'est encore le même qui a gravé la planche qui occupe le verso de la *Confession d'Olivier Maillard,* petit in-quarto publié à Genève (bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, IVE, 64). Nous remarquons le même style et le même procédé de gravure à tailles croisées que dans les illustrations qui lui sont attribuées. On y retrouve en plus petit la figure de la Vierge au front haut et bombé, dont le dessin révèle la manière des peintres rhénans et de l'école de Souabe.

Missale ad vsum gebeñ. dyo
cesis per magistruz Johānem
fabri impressuz et accuratissime
emēdatuz ad opus honorabil'
viri Johānis de stalle burgeñ
gebeñ. Explicit felicit Anno
dñi millesimo quadringentesi-
mononagesimoprimo. die xo
vltima mensis Maii.



Ce fut Jean de Stalle, bourgeois de Genève, qui fit les frais de l'édition, comme le mentionne l'achevé d'imprimer suivi de la marque aux initiales de Jean Fabri.

Jean de Stalle avait publié auparavant le Bréviaire de Genève, qui fut imprimé le 7 avril 1487 (1488, n. st.) par Louis Cruse, dit *Garbin*, à Genève même.

De Stalle désirait faire grand et beau. L'imprimeur génevois, n'étant pas pourvu des gros caractères affectés spécialement aux Missels, s'adressa à Lyon, et ce fut Jean Fabri qui eut la commande de l'impression[1]. Les planches d'illustration furent gravées à Genève et de là envoyées à Lyon[2].

Voici maintenant une édition des *Auctores Octo* au nom de maître Fabri :

Auctores cum glosa octo libros
subscriptos cõtinentes: videlicet
Cathonis
Theodoli
Faceti
Cartule: alias de contẽptu mũdi
Thobiadis
Parabolarum alani
Fabularum Esopi
Floreti

La date du 23 janvier 1490, qu'on trouve à la fin de l'ouvrage, correspond à l'année 1491 (n. st.).

Actores cum glosa octo libros subscriptos continentes, videlicet
Cathonis, Theodoli, Faceti, Cartule alias de contemptu mundi,
Thobiadis, Parabolarum Alani, Fabularum Esopi, necnon,
Floreti finiũt feliciter. Impressi Lugduni per Magistrũ Johannem
Fabri. Anno dñi. M. cccc. lxxxx. die. xxiij. Januarij.

Le livre des *Auctores Octo* ou des huit auteurs est un de ceux qui furent en grande vogue dans les écoles à l'époque de moyen âge jusqu'à la Renaissance. Il en a été fait plusieurs éditions, tant à Lyon qu'ailleurs, en raison de son débit assuré. La présente, de Jean Fabri, est exécutée avec deux sortes de caractères qui sont encore des fontes de l'atelier de Husz.

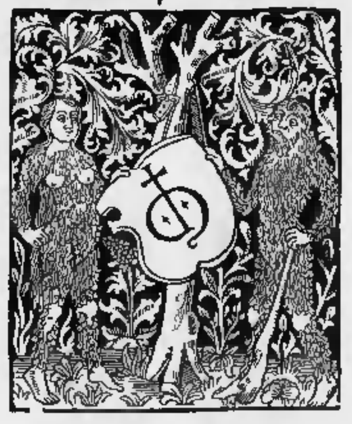
[1] Les gros caractères employés par Jean Fabri provenaient de Mathieu Husz. On en retrouvera toutes les lettres capitales sans exception dans l'alphabet que nous avons donné à la page 284 du tome III de l'*Histoire de l'Imprimerie*. Quant aux lettres de « bas de casse », elles ont été accouplées à d'autres capitales de même corps dans les intitulés de chapitres et les titres courants de divers livres imprimés par Mathieu Husz. (Voir p. 298, 301 et 313 de l'*Histoire de l'Imprimerie*, t. III.)

[2] La grande planche de la Vierge gardée par les apôtres saint Jean et saint Pierre, aux armes de la ville de Genève, reparaît dans des éditions subséquentes du même Missel. Elle semble être restée à Lyon, car nous l'avons retrouvée au verso du titre du livre intitulé : *Le Trésor des Pövres*, par maistre Arnoult de Villeneuve, imprimé à Lyon par Claude Nourry et daté du 23 octobre 1512; petit in-folio, caractères gothiques. (Bibliothèque de la ville d'Amiens, n° 3054.)

Le plus gros est employé pour le titre et le texte proprement dit des auteurs (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 300, 2e alphabet); le plus petit est réservé pour la glose et l'achevé d'imprimer (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 171, 1er alphabet).

Nous citerons ensuite de Jean Fabri une édition de la grammaire latine de Perotti, avec exemples en français, qui n'a pas encore été signalée par les bibliographes et dont un exemplaire est entré depuis peu dans les collections de la Bibliothèque nationale.

Grammatica
Nicolai pirotti



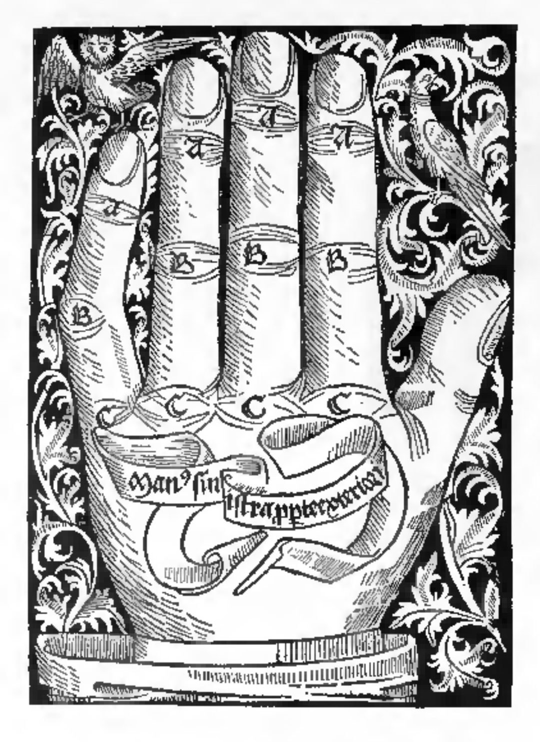
Le nom de Fabri comme imprimeur se lit au milieu du sixième feuillet du cahier P, avant le chapitre qui traite de la manière de correspondre par lettres et du style épistolaire.

¶ Nicolai Perotti pontificis Sypontini ad pyrrhum Pe-
rottum Nepotem ex fratre suavissimum rudimentorum grã-
matices finis. Impressumq; est hoc opus haud dubiũ cuili-
bet proficere cupienti accõmodatissimum. Et laboriosissime
exaratum Lugduni per magistrum Johannem fabri Alama-
nicum. Anno salutifere incarnationis domini. M.CCCC
XCII. die vero vicesimaseptima Marcii.
¶ Qui petis absentis animum tibi iungere verbis:
Hanc lege que brevibus plurima summa docet.
¶ Si tu quemq; suo deponit in ordine p̃ ipsum
Nomine virtus qua valet ipsa vocat.

Jean Fabri déclare avoir exécuté très laborieusement, à Lyon, l'impression de cet ouvrage (*Impressumque est hoc opus... et laboriosissime exaratum Lugduni*

per magistrum Johannem Fabri Alamanicum), l'an de l'Incarnation 1492 et le vingt-sixième jour de mars[1]. L'expression : *laboriosissime exaratum per magistrum Johannem Fabri*, peut donner à entendre que Fabri a composé lui-même ce *labeur* typographique dans l'atelier de Husz.

C'est un volume petit in-quarto, qui est imprimé avec le caractère du *Bélial*, emprunté à Mathieu Husz. La deuxième marque de Husz, à « l'homme et la femme sauvages », figure sur le titre.





Jean Fabri publie ensuite une édition in-quarto du *Compotus cum commento*, attribué à Anien.

Sur le titre, on voit, comme au livre précédent, la marque de Mathieu Husz, dont Fabri a encore emprunté les caractères.

L'achevé d'imprimer est au nom de maître Jean Fabri, Allemand (*Liber Compoti finit feliciter impressum Lugduni per Magistrum Johannem Fabri Alemanum*) et daté du 14 janvier 1492, c'est-à-dire 1493 (n. st.).

[1] Fabri ayant daté ce volume de l'année de l'Incarnation, qui commençait au 25 mars fixe, il n'y a pas lieu de tenir compte de la fête mobile de Pâques et de ramener cette date au nouveau style.

Ce livret, composé de 40 feuillets, contient des figures xylographiques représentant des mains, avec certains signes correspondant au texte de l'ouvrage, dans lequel ils sont expliqués tout au long. Ces mains sont entourées d'une ornementation de fleurs et d'oiseaux se détachant en blanc sur fond noir dans le style florentin.

Ces planches appartenaient au matériel de Husz et avaient paru déjà dans un *Compotus* imprimé par ce dernier le 17 août 1491.





Un mois après (le 13 février), Fabri réimprimait le *Compotus* et il employait pour cette nouvelle édition la fonte du petit caractère de bâtarde dont se servaient simultanément Mathieu Husz et Jean Du Pré.

En 1494, Fabri publie une édition du *Floretus* avec le commentaire de Jean Gerson. C'est un fort volume grand in-quarto qui est encore imprimé avec les caractères de Husz.

Le petit caractère du commentaire qui entoure le texte est celui de la *Chirurgie de Guillaume de Salicet*, in-quarto imprimé par Mathieu Husz, le 16 novembre 1492. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 296-297.)

Le gros caractère employé pour le texte du poème est celui dont Husz s'était servi dans le *Compotus* du 17 août, cité précédemment; nous en présentons ici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O

P Q R S T V

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s s t u v x y z

ff ſſ ſt ꝓ ā ē ꝛ ō ū tᵒ ꝙ ꝙ̄ .

Au lieu de la marque de Husz, on voit sur le titre de ce volume la suivante, qui est la même que celle que l'on a pu remarquer déjà à la fin du Missel de Genève de 1491. (Voir p. 127.)

**Floretus in quo flores omnium virtutum et detestatio
nes viciorum metrice continentur vna cum commēto.**



Le livre étant signé de Jean Fabri, Allemand, il devient évident que cette marque n'appartient pas, comme l'avait avancé Gaullieur, à Jean Le Fèvre, imprimeur français établi à Turin de 1474 à 1483, et encore moins à un autre Jean Fabri, imprimeur à Stockholm en 1495 et 1496, ainsi que Favre l'avait supposé. Les lettres I et F, composant ladite marque, sont reliées ensemble de manière à former, avec l'I et le jambage de l'F, une M, lettre initiale du mot *Magister*.

La *Summa Floreti* est datée, à la fin, du 21 juin 1494 (*Finit feliciter impressa Lugduni per magistrum Johannem Fabri Alemannum, anno Domini M. cccc. xciiij. die vero .xxi. Junij*).

¶ Summa ad moduz vtilis et fructuosa
theologalis τ canonica Edita sup floretū
p magne litterature virū sacre theologie
doctorē parisieñ. famatissimū mgr̄z Johez
Jarson cācellariū insignis eccle cathedra
lis parisieñ. Finit feliciter Impressa lug-
dum per magistrū Johem fabri alemanū.
Anno dñi. M. cccc. xciiij. die vo. xxi Junij

Cet ouvrage est le dernier livre, portant une date certaine, qui puisse être attribué à l'imprimeur Jean Fabri, dont nous venons de constater, par les éditions précitées, l'exercice régulier de 1490 à 1494.

La Bibliothèque Bodléienne à Oxford et celle de l'Arsenal à Paris possèdent toutes deux une édition sans date de Boëce : *De Consolacione Philosophiæ*, suivie du traité du même : *De Disciplina Scholarium*, avec le commentaire de saint Thomas.

¶ Boetius de consolatione philoso
phie: necnon de disciplina scholariū
cum commento sancti Thome.



Sur le titre, on voit la marque de maître Jean Fabri, enjolivée de fleurs et entourée de la devise suivante : *Ratio recta recte retribuit retribuentibus rationem rectam.*

Le *Boetius* forme un volume in-quarto de 180 feuillets non chiffrés, avec initiales fleuronnées ou à feuillages. Il ne porte pas de nom d'imprimeur ni de lieu d'impression et se termine par cette simple mention : *Finitur Boetius de disciplina Scholarium cum commento.*

Liber primus



¶ Anitij: Maulij: Torquati: Seuerini: Boetij: Ordinarij: Patricij: viri Exconsulis: de cõsolatio-ne philosophie Liber primus feliciter incipit.



Armina qui quondã studio floren-te peregi
Flebilis heu mestos: cogor inire modos.
Ecce mihi lacere dictant scribenda camene.
Et veris elegi fletibus ora rigant.

Le fac-similé ci-dessus montre la disposition typographique des pages du livre, qui sont composées avec deux sortes de caractères différents de ceux des autres livres publiés jusqu'ici par Fabri. On en verra ci-contre les alphabets.

Le plus gros est un type de 13 points, réservé pour le texte proprement dit des deux ouvrages.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X
a b c d d e f g h i j l m n o p q r z s ſ t u v x y z
ā bꝰ ð ē ꝛ ī ꝟ ꝁ m̄ mꝰ nꝰ ō p̄ ꝑ pꝰ q̇ ꝗ ꝙ ꝛ ꝃ tꝰ ꝧ ū x̄ ꝓ ꝯ
ff ſſ ſt . : ? ∴ / ¶

Le caractère plus petit est employé pour la prose du commentaire qui enserre le texte : c'est un type de 11 points.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X
a b c d d e f g h i j l m n o p q r z s ſ t u v x y z
ȧ bꝰ ð ė ꝛ i ꝟ ꝁ m̄ mꝰ n̄ ō ꝑ ꝑ p̄ q̇ ꝗ ꝙ ꝛ ꝃ ꝃ tꝰ ꝧ ū x̄ ꝓ ꝯ
ff ſſ ſt , : / ¶

Cette édition n'est pas imprimée avec le matériel de Mathieu Husz, comme les livres précédemment cités. Les deux caractères nouveaux employés pour le Boëce, dont nous venons de donner les alphabets, sont des fontes provenant de Nicolas Wolff à Lyon[1].

Proctor, qui avait examiné l'exemplaire de la Bodléienne, l'attribuait à Pierre Maréchal et Barnabé Chaussart, imprimeurs associés à Lyon, qui auraient exécuté cette impression pour le compte du libraire dont la marque,

[1] Proctor dit que le caractère de texte paraît semblable (*apparently*) à celui dont s'est servi Jean Du Pré pour l'impression d'un autre Boëce daté du 22 mars 1493 (v. st.). Nous avons donné au tome III, page 504, de l'*Histoire de l'Imprimerie*, un fac-similé de cette impression de Du Pré avec l'alphabet dudit caractère qui se retrouve l'année suivante dans l'atelier de Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille, associés. L'imprimeur Jean de Vingle avait aussi en service une fonte identique qu'il a employée dans la *Pragmatica Sanctio* datée de 1497. Quant au caractère plus petit du commentaire, Proctor a constaté qu'il se trouvait chez de Vingle à partir de 1495. Maréchal et Chaussart ont employé les deux caractères en 1497 dans un *Ovidius, De arte amandi*, et en 1500 dans un *Rationale Duranti*. Enfin les mêmes types apparaissent dans une édition des *Juvenalis Satyræ*, avec le commentaire de Mancinelli, revue par Josse Bade, imprimée en 1498 par Nicolas Wolff pour Étienne Gueynard, libraire-éditeur et relieur à Lyon. Ainsi voilà six imprimeurs qui ont les mêmes caractères dans leurs casses. Que conclure de ces faits, sinon que ces types n'étaient la propriété exclusive d'aucun atelier typographique, mais que les poinçons et les matrices appartenaient à un fondeur qui en vendait des fontes aux imprimeurs lyonnais! Or, parmi les six imprimeurs que nous venons de nommer, l'un d'eux, Nicolas Wolff, dit *Lupi*, bien qu'il n'ait signé aucun livre avant 1498, est recensé à partir de 1493 dans les *Nommées* comme « fondeur de lettres pour imprimer ».

figurant sur le titre, renfermait, selon lui, les lettres M. F. (Voir *Index to early printed books*, n° 8634.)

La disposition des lettres I. F. faisant corps avec la lettre M, placée au milieu comme trait d'union, a donné lieu à confusion et a été cause de l'erreur de Proctor. Il faut lire I. F. (*Ioannes Fabri*); la lettre M, supportant une croix latine, indique le titre de Maître.

Il nous reste maintenant à parler d'un livre que nous n'avons pas vu, mais qui est cité par un bibliographe digne de foi, Michel Denis, le continuateur de Maittaire. C'est le commentaire latin du professeur Jean Dorp sur les petites sommes (*super Summulas*) de Buridan. Le volume, de format in-quarto, est au nom de Jean Fabri et porte la date de 1490, mais le lieu d'impression n'est pas désigné. Denis a fait suivre son indication de cette note concernant l'imprimeur : *Taurini hic antea impressit*. Il a évidemment confondu Jean Le Fèvre (*Fabri*), de Langres, imprimeur à Turin, avec notre Jean Fabri, de Lyon, qu'il ne connaissait pas. Cette erreur a été reproduite par Panzer, Hain et autres bibliographes. Manzoni, dans ses *Annali tipografici Torinesi del secolo xv*, décrit ce livre qu'il a vu, lui aussi, et refuse de l'attribuer à Turin, par la raison que Jean Le Fèvre avait cessé d'exercer depuis sept ou huit ans et qu'il n'employait pas le caractère gothique. Il restitue le *Dorp* à Fabri, de Lyon. Nous sommes complètement de son avis.

Fabri est appelé Jean Favre, ou Faure, *alias* Fafan, imprimeur, dans les *Nommées* de 1493 (CC, 7). Dans un autre registre de la même année, il est inscrit sous le nom de Farfam «le libraire allemant de la rue Merchière», et ses meubles et pratiques sont estimés 60 livres (CC, 9). Sur un rôle d'«Establyes» de 1498[1], il figure au cinquième pennonage «en la rue du Puys Peloux tirant au port Charlet» dans la quatrième dizainerie et est ainsi qualifié : «Fafan le libraire». Dans un autre rôle de visites d'armes, on trouve : «Fafan pourveu de s. (salade), v. (voge) et g. (gantelès)»[2]. Favre ou Faure, imprimeur, est imposé à 16 s. 8 d. en 1499 (CC, 107) et, en 1503, Jean Farsan, d'Allemagne, est taxé à 20 s. (CC, 113).

[1] Archives de Lyon, EE, 4, 198^{r} 2. — [2] *Ibid.*, 198^{r} 1, fol. xxvi r°.

CHAPITRE LXIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER D'ANTOINE LAMBILLION ET MARIN SARRAZIN

(1491-1500)

Premiers livres imprimés par Lambillion et Sarrazin, associés. — Leur marque commune. — Ils se séparent et Lambillion imprime seul. — Marque personnelle d'Antoine Lambillion. — Leur réassociation. — Nouvelle rupture. — Le traité d'astronomie populaire de Guillaume Gilles de Wissekere.

Antoine Lambillion et Marin Sarrazin ont commencé à imprimer à Lyon en société, le 2 mai 1491.

Leur premier livre est une édition latine de la *Pratique en médecine*, de Bernard de Gordon, dont nous reproduisons ici l'achevé d'imprimer :

Expleta est practica excellentissimi ar
tium et medicine doctoris dñi magři Ber
nardi de Gordonio dicta Lilium medici
ne. In qua continet scientia curatōis mor
borum tam universaliū ꝙ particulariū acci
dere potentiū corpori humano. Et scien
tia de ingenio curandorum morborum. Cū
tractatu de regimine acutorum. Et tractatu
de pnosticis. Diligentissime emendata.
Impressa Lugduni per Anthoniū lābil
lionis. et Marinū sarraceni: cōsociorum
Anno dñi.1491.die 2.maij. Ad laudem
oīpotētis dei totiusque curie celestis. amē.

Si l'on s'en rapportait au bibliographe italien Sardini, Antoine Lambillion aurait exercé en Italie, à Pavie[1], avant de venir s'établir à Lyon; mais cette assertion n'est pas confirmée par Siro Comi, l'historien de l'imprimerie à Pavie[2], qui ne le fait point figurer parmi les imprimeurs ayant travaillé dans

[1] *Esame sui principii della Francese ed Italiana typografia ovvero Storia critico di Nicolas Jenson* da Giacomo SARDINI; Lucca, stamperia Bonsignori, 1796-1798; 2 parte in 1 vol. in foglio, p. 21.

[2] *Memorie bibliografiche per la storia della Tipografia Pavese del secolo XV*, raccolte e presentate da Siro COMI; Pavia, dalla stamperia Bolzani, M.D.CCC.VII (1807); in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cette ville au xv[e] siècle. Nous expliquerons plus loin quelle a été la cause de l'erreur dans laquelle est tombé un bibliographe aussi recommandable que Sardini, qui, le premier, a retracé la vie et les travaux de Nicolas Jenson, le célèbre typographe français, la gloire de notre pays à l'étranger. D'autres ont dit que Lambillion était imprimeur à Venise, parce qu'il a imprimé un livre avec des caractères vénitiens[1]. Antoine Lambillion n'a pas exercé dans d'autre ville que Lyon.

Quant à Marin Sarrazin, avant de venir se fixer à Lyon, il a effectivement imprimé à Venise, soit seul, soit avec des associés, pendant une dizaine d'années, de 1478 à 1488.

Le 28 novembre 1491, parurent les *Tragédies* de Sénèque en latin. Le texte avait été revu et commenté par Bernard Marmita de Parme.

¶Letheos.iternales, ¶Summas horas.ultimum tempus uite, ¶Pendet aperiet: hi sunt de quibus Maro inquit.Hos ardens euexit ad ethera uirtus.

Tu fulminibus frange trisulcis:
Fortius ipso genitore tuo
Fulmina mittes:

¶Sed tu.iam precatur Herculem tanquam deum: ¶Ades.faueas nobis & gere curam nostri:ut si quod monstrum natum fuerit de cœlo mittas fulmina.

¶Hbes amice lector commentaria in aureas.L.Anei Senecæ tragœdias tāto uitæ bono:ut si diligenter eas perlegeris:nihil tibi conducibilius repetire possis ad bene uiuendum:& ad rerum locorumq͂ omsinfariā cognitionem.Ibi sententiæ graues ad instituendum uitæ modum:hystoriarum fabularumq͂ enarratio:fortunæ uarietas urbium:montium:aquarum maris:& fluuiorum:regionū populorumq͂ descriptio: uerborum enucleatio:ordo textus ita simplex:ut qsq͂ nouitius omnia facile percipere ualeat.Itaq͂ leges gratumq͂ accipies:si minima prosequti simus:ut tu maiora indipiscemi possis:uale.

¶Impressum lugduni per Anthoniū lambillon:& Marinū sarazin socios:
Explicit feliciter.die nouēbris.xxviii.Anno millesimo.CCCC.lxxxxi.

Registrum:

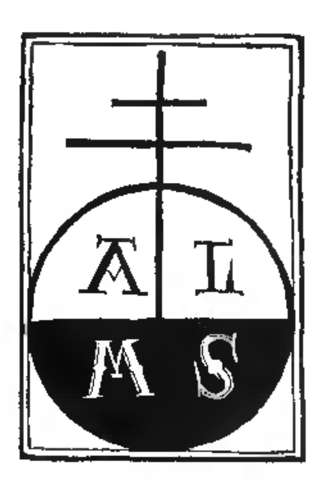
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t v x y z & ɔ ꝝ A B C D.
Omnes sunt quaterni & signati per ordinem alphabeti sicut ibi patet.

Cette rare édition est la première qui ait été imprimée avec une date certaine, comme le fait remarquer Brunet (*Manuel du Libraire*, t. IV, col. 285). Elle est dédiée à Guillaume de Rochefort, chancelier de France. L'éditeur, auteur du commentaire, Gilles Bernardin de Parme, était un savant professeur

[1] A Lyon, on a donné le nom générique de caractères vénitiens aux types de forme ronde qu'on appelait aussi lettres italiennes (*italica littera*). C'est ainsi que Bade désigne le caractère romain avec lequel Trechsel imprima les *Orationes* de Béroalde, les *Sylvæ morales* et son Térence illustré de 1493.

qui fut attiré, par le vice-légat Clément de la Rovère, à Avignon, où il enseignait les règles de la poésie avec grand succès.

L'achevé d'imprimer est suivi d'une marque aux initiales des deux associés, dont nous donnons ci-dessous le fac-similé :



En 1492, Antoine Lambillion imprime seul un Virgile in-folio, avec les notes des deux plus anciens commentateurs, Servius et Donat, auxquelles était joint le nouveau commentaire de Christophe Landini, de Florence.

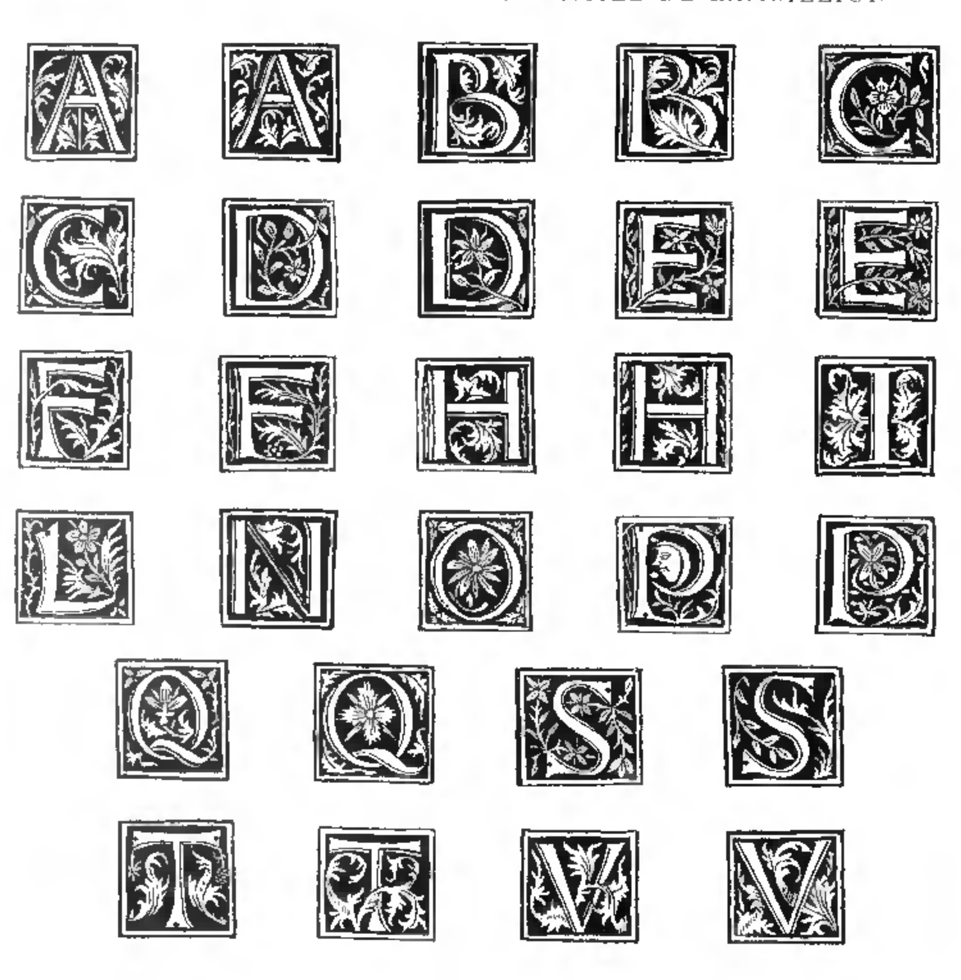
¶ Impressum est hoc opus cum summa accuratiõe Characteribus Venetis im-
pensis Francisci de Gerardenghis de Papia, labore & industria Antonii Lam-
billionis. Anno 1492, nonis nouembribus.



Le livre est daté des Nones de novembre (5 novembre), mais ne porte pas de lieu d'impression. Il est dit dans le colophon que cet ouvrage a été imprimé (*Impressum est hoc opus*) avec le plus grand soin (*cum summa accuratione*), aux dépens de François de Gerardenghis de Pavie (*impensis Francisci de Gerardenghis de Papia*), par le travail et l'industrie d'Antoine Lambillion (*labore et industria Antonii Lambillionis*).

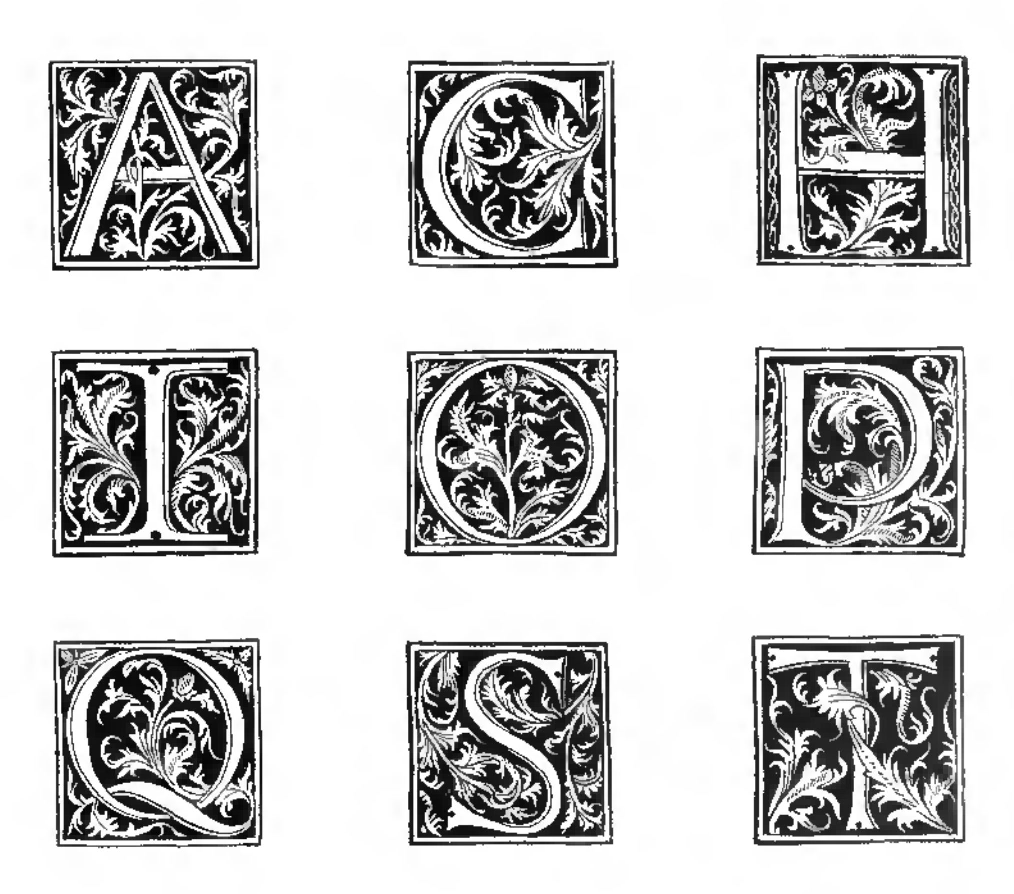
On remarque dans ce volume des initiales ornées à feuillages, petites et grandes. Bien qu'elles ne constituent pas un alphabet complet, nous reproduisons néanmoins, à titre de spécimens, celles qui s'y trouvent :

PETITES INITIALES ORNÉES DU VIRGILE DE LAMBILLION



ALPHABET DES GRANDES INITIALES ORNÉES DU VIRGILE

IMPRIMÉ PAR LAMBILLION



Sardini a cru que Lambillion avait quitté Lyon pour aller à Pavie imprimer ce Virgile. D'autres, qui n'avaient pas vu cette impression, l'ont placée à Venise en donnant une fausse interprétation aux mots : *Characteribus Venetis*, qu'on lit dans l'achevé d'imprimer, à la fin de la première ligne.

Antoine Lambillion menait de front, avec le Virgile, l'impression d'une édition petit in-folio des *Auctores Octo* qu'il exécutait en caractères gothiques, sa fonte de caractères vénitiens, engagée dans la composition du Virgile, n'étant pas libre.

Lambillion termina ce nouveau volume le 12 des Calendes de décembre (20 novembre) 1492, juste quinze jours après le Virgile. Il est donc matériellement impossible qu'il ait pu aller à Pavie avec son matériel, revenir à Lyon et y imprimer les *Auctores Octo*, tout cela dans l'espace de quinze jours.

A la fin des *Auctores Octo*, comme au Virgile, on voit la marque personnelle d'Antoine Lambillion, différente de celle qu'il avait employée auparavant, lors de son association avec Marin Sarrazin. Le cercle est soutenu par deux lions; dans les compartiments supérieurs sont placées les lettres A. L., initiales d'Antoine Lambillion, et le compartiment inférieur est rempli de petites langues de feu.

Autores octo opusculorum cum glosematibus
diligentissime emendatos expliciũt industrius vir
Antonius Lambillion. xii. Calendas decem
bris Anno MCCCCXCII.



Le texte du volume est composé avec un gros caractère gothique de 16 points, représenté ci-dessous :

ABCDEFGHILMNOPQRSTUX
abcdefghiilmnopqrꝛsſtuvxyz
ābꝰcꝰꝺd̄ēeꝰꝛīiꝰm̄mꝰn̄nꝰōp̄ꝑꝑpꝰq̄q̄ꝗꝗ̄
rꝰꝫfℓtꝰūuꝰ ſſſſſt

Les gloses qui entourent le texte sont composées avec un type plus petit :

ABCDEFGHIKLMNOPQRSTUXY

abcdefghijklmnopqrsstuvxyz

āb⁹c⁹pōēꝛBĩi⁹l⁹m̄m⁹ñn⁹ōp̄ꝑꝑp̄q̄q̄ꝙq̄

ꝗrꝛꝯẽq̄ꝯūꝫ ẽgꝭ ffſſſt .:℄

Nous donnons ici une page comprenant les deux sortes de caractères :

Fabularū Esopi

d ℄ Ponit actor vltimā parabolā dicens sic. O puer miserāde compesce furores illicitos ⁊ scito ꝙ hostis cōmouet eos vt conducat te ad mortem auferendo tibi mentē de eis que debes cogitare scȝ quid fueris quid sis ⁊ quid eris. Tu fuisti de limo terre factus. Tu es cras puluis ⁊ eris vermibus putredo quando iacebis in limo terre. Tu vides quando homo est mortuus nemo vult eum videre vltra. Cur ergo secas caput tuum proprio ense. Cur ergo intras sponte cathenas demonis. Obsta ⁊ sis obuius assidue suis motibus surgentibus contra te repugnādo ne vincat te. Con. O puer miserāde compesce furores illicitos. scito ꝙ hostis commouet eos ad mortez. Aufert ab his mentē ꝗ p ⁊ videto dolores miseros altera sunt meditanda tibi plus istis. Esto memor ꝙ eris puluis ⁊ esca .i. putredo vermibus quando iacebis in humo gelida. nō erit i mundo qui te velit videre vltra cū caro tua sit rancidior carne corrupta. Cur secas caput tuū proprio ense. Cur spōte incurris cathenas demonis. Cur facis sua iussa obsta .i. sis obuius motibus surgentib⁹ assidue. Nec dyabolus sup superet te q̄ putat superare sic te.

d Illicitos miserande puer cōpesce furores.
Scito ꝙ ad mortem cōmouet hostis eos
Aufert his mentē miserosꝗ videto dolores
Altera plus istis sunt meditanda tibi.
Esto meor ꝙ puluis eris vel vermibus esca
In gelida putris quando iacebis humo
Nō erit in mūdo qui te velit vltra videre
Cum tua rancidior sit cane rupta caro
Cur ꝓprio caput ēse secas: cur spōte cathēas
Demonis incurris: cur sua iussa facis.
Motibus assidue surgētib⁹ obuius obsta
Ne superet qui te sic superare putat.
e Heu q̄d homo tantū q̄rit q̄ trāsit vt vmbra
Qui nunc stare putat: nūc cadit yma petēs
Quid certū maēt huic nisi mors ⁊ mortis ymago
Hūc sēp seq̄r hūc tenet hūcꝗ trahit
Heu cur gaudȝ homo cur ille supbit ⁊ ad q̄d
Cur ducitꝗ statum qui cinis est et erit
Cur cupit atꝗ metit: ⁊ cur sibi subdere tētat
Omnia: cur semper viuere posse putat
Nō sic nō quoniam perit illa putatio vana
Ros cadit et vite cursus ad yma ruit
Sic stat homo vel sic quo scō cetera cōstāt
Quid plus sunt vana singula queꝗ nihil.
f Tiuueret psit conat pagina p̄sēs
Dulci⁹ arrident seria picta locis
Ortul⁹ iste pit fructū cū flore fauorē
Flos et fructus emūt: hic nitet: ille sapit
Si fruct⁹ plus flore placȝ fructū lege: si flos
Plus fructu florem: si duo carpe duo
Ne mihi torpentem sopiret inertia mentem
In quo peruigilet mens mea nouit opus

e ℄ Heu. Dicit act. Quid hō tm̄ q̄rit q̄ qn̄ credit stare transit vt vmbra ⁊ cadit ad yma qn̄ putat stare. Et q̄d hoi manet certū nisi mors siue imago mortis quē semp sequitur trahit atꝗ tenet. Heu cur hō gaudet siue supbit ⁊ ad q̄d. Cur etiā .i. q̄re hō ducit statū q̄ cinis est ⁊ erit. Et cur cupit sibi subdere oia putando se semp posse viuere. Sed nō est sic qm̄ illa putatio vana perit ⁊ deficit atꝗ cadit sicut ros ⁊ ruit ad yma. Et q̄d plus oia predicta ⁊ singula queꝗ sūt vana ⁊ trāsitoria nec in ipsis cōstat eē aliquid firmitatis. Et iō hō illa dȝ cupere siue desiderare que sūt vera ⁊ eterna bona nō trāsitoria siue caduca operando virtuose ⁊ se exercendo in rebus pijs ⁊ vt ipsis mediātib⁹ possit acq̄rere regnū celi sti .s. paradisum qd̄ nobis cōcedat ille q̄ est trinus ⁊ vnus amen. Constructio est plana.

Liber parabolaꝝ Alani cū glose finit feliciter. Incipit liber fabularum Esopi.

f Tiuuet ⁊ p̄sit. In principio huius libri quinꝗ sūt inquirēda .s. cā efficiēs formalis: materialis ⁊ finalis vel

v iij

Lambillion s'est réassocié avec Sarrazin peu de temps après. En février 1493 (1492 v. st.), leurs deux noms reparaissaient avec la marque commune, aux initiales de chacun d'eux, à la fin de l'*Aurea practica* de Pierre d'Aurillac, dont la Bibliothèque nationale et celle de Lyon possèdent des exemplaires.

Cette nouvelle association dura à peine deux mois.

Lambillion se sépare une seconde fois. Le 10 des Calendes de mai (21 avril) de la même année, il imprime un Térence à son nom et à sa marque seule. Le 14 décembre 1493, il termine un Virgile (*Bucolica et Georgica*) in-quarto, que nous avons vu à la bibliothèque de Bordeaux (n° 5508) et à la Nationale. Péricaud cite une édition de la Somme des cas de conscience (*Summa de casibus conscienciæ*), de frère Ange de Chivasso (*Angeli de Clavasio*), qu'il a imprimée seul en 1494. Le livre n'est pas signé, mais il porte la marque de Lambillion.

Nous attribuons à Lambillion ou à Sarrazin l'impression d'un traité d'astronomie par Guillaume Gilles de Wissekere en Zélande, dont voici le titre :

**Liber desideratus sup celestiu3 mo-
tuu3 indagatione sine calculo.**

Cet ouvrage composé en 1494 à Carpentras, où se trouvait alors l'auteur, est daté de cette dernière ville : *Ex Carpen. per Guillermum Egidij de Wissekere ex Zelandia.*

Ex predictis. vltima finalisq3 patet sui conclusio. q3 licet q multa p
astrorum influxus tanq per causas et signa cognita q ventura sunt et
vt plurimum fiunt per coniecturam quandam et cum timore semper
et dubitate quadam comprehendere possumus. Non tamē nostrū
sed solius est creatoris altissimi de futuris effectibus determinare.
Quapropter effectibus ex celestibus signis productis etiam nulles
sico perte experto fides certa ut euangelica de futuris non est ad-
hibenda. sicut nec vllo ex signis a secundis causis prouenientibus.
nisi coniecturalis. nil aliud astroru3 vera scientia docet. Cum vnus
tantum sit deus cui soli omnia preterita pariter et futura presentia
consistunt. Cui et hec et nos humiliter commendo. Et hec sunt q
mihi pro nunc. meliori iudicio semper saluo super astrorum cam mo
tibus q influentijs generaliter occurrunt dicenda.
Et hic finis expositionis canonu3 libri desiderati equationis
celestium motuu3 sine calculo. in honorem sydereum conditoris
qui et nos conseruare dignetur in euum Amen. Ex carpen. per
Guillermū Egidij de vvisselzere. ex zelandia. 1494.

Certains bibliographes ont cru que le mot *Carpen.*, qui est l'abréviation de *Carpentoractum*, désignait le lieu d'impression, et ont présenté cet ouvrage comme étant le premier livre imprimé à Carpentras. D'autres, n'ayant pas vu l'ouvrage, — qui est fort rare du reste, mais dont un exemplaire existe à la Bibliothèque Mazarine, — se sont imaginé qu'il y avait une faute

d'impression et que l'on devait lire *Campen*, c'est-à-dire la ville de *Kampen* en Hollande, comme lieu de publication[1].

Le traité de Guillaume Gilles a été certainement imprimé à Lyon. Les caractères, que nous avons vérifiés, sont identiques à ceux de la *Practica Medicinæ* de Bernard de Gordon, du 2 mai 1491, signée d'Antoine Lambillion et de Marin Sarrazin, imprimeurs associés.

Voici l'alphabet des caractères qui ont été employés par Lambillion et Sarrazin dans le *Bernard de Gordon*, avec les signes spéciaux indiquant les poids des médicaments. On pourra ainsi les comparer avec le texte ci-contre :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V Y

abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz ff fi ſſ ſt

[illegible]

[illegible] ℞ ℈ ʒ ℥

Une édition du même traité a été faite à Milan d'après l'édition de Lyon au compte de Bonino de Boninis. Elle est augmentée d'une préface dans laquelle on trouve des détails intéressants.

[1] Prosper Marchand, dans son *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie* (La Haye, Vve Le Vier et Pierre Paupie, 1740; in-4°, p. 89, n° CLXV), est le premier qui ait soulevé cette question en ces termes : « Mais que veut dire *Carpen*? Gesner, *Bibliothecæ Universalis*, fol. 286 v°; Frisius, *Epit. Biblioth. Gesneri*, p. 299; Spachius, *Nomenclatoris philosophici*, p. 365; Fr. Swertius, *Athenarum Belgicarum*, p. 297; Valère André, *Bibliothecæ Belgicæ*, p. 305; *Oudheit en Gestigt van Zeeland*, p. 75; Hendreich, *Pandect. Brandenburg.* p. 45, et Pieter de la Rue, *Geletterd Zeeland*, p. 292, parlent bien tous d'un livre de semblable titre imprimé en 1494, in-4°; mais, comme ils n'indiquent aucun lieu d'impression, on n'en sauroit tirer aucun secours pour expliquer cet étrange *Carpen*. Peut-être faudroit-il *Campen*! Quoi qu'il en soit, tous ces auteurs attribuent cet ouvrage à un Guillelmus Ægidius ou Gillis Zelandus, mais Gesner et ses abréviateurs le font mal, de Visselreck, et Valère André, de Wilckerk, au lieu de Wissekerke en Zuyd-Bevelandt. C'étoit un mathématicien dont on avoit alors une si haute opinion qu'on fit ce distique à sa louange :

In cælo scribens stellam, sedisse videris
Indagat motus cum tua dextra leves. »

Dans son *Supplément à l'Histoire de l'Imprimerie*, de Prosper Marchand (édit. de 1775, p. 115-116), l'abbé Mercier de Saint-Léger ajoute ceci : « J'ai inutilement cherché dans différentes bibliothèques de Paris ce livre de Guillaume Ægidii ou Gillis dont J.-F. Weidler ne fait aucune mention ni dans son *Historia astronomiæ*, ni dans sa *Bibliographia astronomica*, non plus que Christ. Heilbrunner dans son *Historia Matheseos universæ*. Foppens (*Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 388) copie, selon l'usage, les bibliographes qui l'ont précédé. Lorsque j'ai ouvert l'*Adparatus litter.* de Freytag qui indique cet ouvrage (t. II, p. 1420)... Freytag dit... que dans un autre titre de cette édition l'auteur est appelé *pro nunc civis Carpentoratensis*. D'après ces notions qu'un exemplaire de ce livre éclairciroit encore davantage, il me semble que cet *étrange Carpen* qui a tant inquiété Marchand n'est autre

Antoine Lambillion et Marin Sarrazin ont imprimé, soit en société, soit séparément, d'autres livres que nous ne connaissons pas ou qu'ils n'ont pas signés, car il est certain qu'ils ont exercé jusqu'en 1498 au moins.

Marin Sarrazin figure avec la qualité d'imprimeur en 1498 dans un rôle de la milice lyonnaise[1].

Il y avait, à la fin du xve siècle, des Avant, dits *Lambillion*, travaillant à la Monnaie de Lyon, et qui, comme tels, furent exemptés de contributions[2]. Antoine, l'un d'eux, était notre imprimeur.

Il demeurait, en 1491, rue d'Ambronay[3]. En 1493, nous trouvons un Antoine Avant, dit *Lambillion*, imprimeur rue Saint-Georges[4]. M. Rondot croit que ce n'est pas le même que l'associé de Marin Sarrazin; cependant les imprimés ne présentent point cette distinction, et nous ne connaissons aucun livre imprimé au nom d'Antoine Avant.

chose que l'abrégé de *Carpentrariam* dont Gillis était citoyen... que l'*ex Carpen.* 1494 est la date de la composition du livre que l'on a prise pour celle de l'édition. »

[1] « Les deux dixenneries qui s'ensuyvent seront en cas d'effroy ausdites gardes de Bourgneuf et de la Tour neufve du Boullevart où se ferme la chaîne qui traverse la rivière... — A la 3e tour... Martin Sarrazin, imprimeur... » — Archives de la ville de Lyon, EE, IV, Inv. Chappe, 198 D, 114.

[2] « 1495. *Exemptés des contributions de la Collecte* (Inventaire). — Les trois Lambillon Avant se disent de la Monnoye, VII l. XI s.; Philippe Avant, dit *Lambillon*, se dit de la Monnoye, XXIV l. VIII s.; Anthoine et Jaques Avant se disent de la Monnoye, III l. VI s. VI d. »

[3] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 191.

[4] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 191.

CHAPITRE LXIV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JACQUES ARNOLLET ET CLAUDE DAYNE

(1492-1500)

Un prétendu établissement d'Arnollet à Genève. — Ses débuts à Lyon avec Claude Dayne. — Premiers livres illustrés portant son nom. — Livres signés de Claude Dayne ou attribués à lui seul. — Deux éditions des *Offices de Cicéron.* — Les *Vigilles de Charles VII* illustrées. — Deux éditions du *Doctrinal de Sapience.* — Le *Rebours de Matheolus.* — Les *Coustumes de Bourbonnois* imprimées par Arnollet. — La *Passion de Nostre Seigneur.* — Les *Lunettes des Princes.* — Arnollet n'a exercé qu'à Lyon.

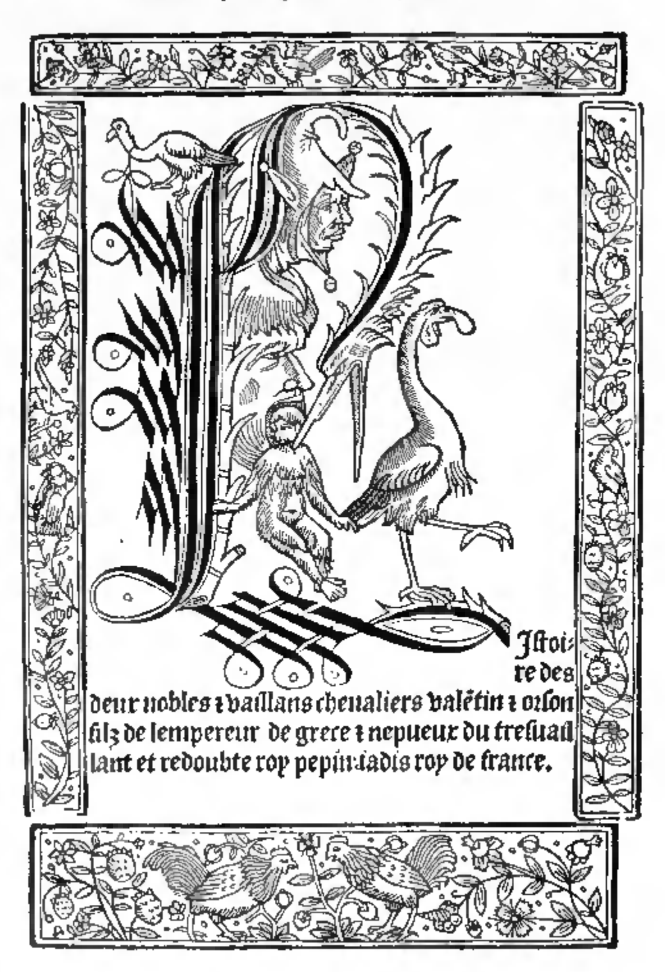
Jacques Arnollet ou Arnoulet et Claude Dayne, imprimeurs à Lyon, ont été «compagnons», c'est-à-dire associés en 1492[1]. M. Rondot a fait remonter leur association en 1490[2], mais il n'en fournit pas la preuve. Nous ne connaissons pas de livre qui puisse leur être attribué avant 1492, date à laquelle nous faisons commencer leur exercice. Ils ont ensuite travaillé chacun de son côté, par intermittences.

Quelques bibliographes ont prétendu que Jacques Arnollet avait exercé simultanément à Genève et à Lyon, à partir de 1490. Gaulieur, qui a écrit l'histoire de la typographie à Genève, met sur le compte de Jacques Arnollet, comme imprimeur à cette date, une édition du *Roman des Sept Sages de Rome* et un *Passionale Christi,* avec figures sur bois; mais il suffit de jeter les yeux sur la citation qu'il fait en deux lignes de chacune de ces prétendues impressions génevoises, pour se convaincre qu'il ne tient pas de première main ses

[1] Dans le rôle de visite d'armes de 1492, on trouve au folio 4, v° : «*Derrs le Temple*», après le nom de Jean de La Fontaine, imprimeur, la mention suivante : «JAQUES ARNOLLET, natif auprès de Bourges, et CLAUDE DAYNE, son compaignon, ung serviteur de Charoles. Commandé à chacun maistre, ung voge.» — Archives de la ville de Lyon; Série EE.

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 183-184.

renseignements : il les a pris dans les *Annales typographici* de Maittaire, fourmillant d'erreurs de ce genre et dont les indications ont besoin d'être contrôlées une à une. De plus, après nous être renseigné à meilleure source, auprès de MM. Théophile Dufour et Alfred Cartier, bibliographes génevois dignes de confiance, nous pouvons affirmer qu'il n'existe, dans les archives de Genève, aucune trace du passage de Jacques Arnollet dans cette ville.



On ne cite pas de livres signés de Jacques Arnollet ou de Claude Dayne avant 1495, soit en nom collectif, soit isolément, quoiqu'il en existe certainement d'autres qu'on peut être autorisé à leur attribuer, d'après l'identité des caractères avec d'autres impressions portant le nom de l'un ou de l'autre.

Jacques Arnollet a imprimé à Lyon le roman de *Valentin et Orson*, petit in-folio qu'il a achevé le 23 avril 1495.

son demoura empereur de grece q̃. vii. ans seulemẽt ap̃s la mort de valētin gouuerna lēpire: et en icelluy tēps eut vng filz de galasie nōme morāt. Celluy morant en son tēps possedа le royaulme dongrie. Et dedēs les sept ans mourut galasie dont lēpereur orson grāt dueil demena: ⁊ despuis la mort delle il ne mengea que pain ⁊ racines et petis fruitz q̃ p̃my le bois trouuoit. Si luy ault vne nuyt en vision ql luy sembla ql vit toutes les portes de p̃adis ouuertes et vit les ioyes des sauluez: les sieges des saintz courōnez en la gloire les āges q̃ melodieusemēt chātoient deuant le saulueur du mōde: puis vit ap̃s entre deux haultes roches au p̃fond dune grāt valee obscure ⁊ tenebreuse le gouffre denfer ou estoiēt les dānez: les vngz en vng feu ardāt: les aultres en chauldieres bouillās: les autres pēdus p̃ les lāgues: les autres assailliz ⁊ enuirōnez de serpēs: ⁊ generallemēt vit toutes les peines denfer q̃ sont horribles ⁊ espouētables a racōter: ap̃s laq̃lle vision il sesueilla tout effroye ⁊ esmerueille des choses ql auoit veues: si se recōmēda a dieu ⁊ a la vierge marie: ⁊ en plourāt piteusemēt vit au verd cheualier ⁊ luy dist. Amy ie ɔgnois q̃ le mōde est de petite valeur ⁊ de peu de duree ⁊ q̃ tout nest q̃ vaine gloire des pōpes ⁊ estatz de ce mōde desplaisātes a dieu: ⁊ au salut petit p̃ffitables: pour laq̃lle chose ie vo⁹ prie q̃ de mes deux enfans vueillez penser ⁊ les ɔfermer en meurs ⁊ en cōdiciōs en telle maniere qlz puissēt lēpire de grece biē gouuerner au gre de dieu ⁊ du mōde: car la charge vo⁹ en laisse cōme a celluy q̃ sur to⁹ les hōmes du mōde iay p̃faicte fiāce: ⁊ sachez q̃ le demourant de mes iours ie veulx mener vie solitaire ⁊ le mōde abandōner: ⁊ de ceste heure ie renōce a tous hōneurs mōdains ⁊ p̃ies cōgie de vo⁹. Quāt le verd cheualier ouyt ces parolles il se prit tēdremēt a plourer: ⁊ orson le reconforte ⁊ dit doulcemēt. Helas pour moy ne plourez pl⁹: mais p̃iez dieu pour moy ql me doit force ⁊ puissance de mō vouloir acōplir: puis se partit orson en deffendāt au verd cheualier que son entreprinse ne declairast a p̃sonne. Si sen ala en vng grāt bois ou le demourant de ses iours mena vie saincte tant q̃ apres sa mort il fut fait canonise: ⁊ plusieurs miracles fit. ¶ Et le verd cheualier gouuerna les ēfans en telle maniere qlz furēt sages: vaillās ⁊ de tout le peuple aimez: si tindrēt pasiblement lēpire de grece et le royaulme de hongrie ⁊ plusieurs terres payēnes qlz cōquesterēt. Lesquelles choses sont declairees plus a plain aux liures histoires ⁊ croniq̃s q̃ despuis ont este faites. Si me vueil lez p̃dōner: car de valentin ⁊ de orson ne sa enye plus auāt escripture: fors q̃ celuy q̃ souffrit mort ⁊ passiō vueille dōner sa gloire a tous ceulx q̃ escouterōt cestuy liure: laq̃lle no⁹ doit le pere ⁊ le filz ⁊ le saīt espit. Amē.

¶ Cy finist listoire des deux vaillās cheualiers valentin ⁊ orson filz de lēpereur de grece. Imprime a lyon sur le rosne par iaques arnollet. Le. xxiij iour dauril. Lan mil. cccc. iiii. xx. ⁊. xv



C'est un livre d'une rareté extraordinaire qui avait disparu de la circulation depuis près de deux siècles, jusqu'au moment où il a été découvert en Angleterre et acquis par le duc d'Aumale. Cet exemplaire unique se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly.

Arnollet a ensuite imprimé *La Vie de Nostre Seigneur Jhesu Crist, parlant du viel Testament et du nouveau, commençant à la creacion des anges jusques au trespassement de Nostre Dame, translatée de latin en françoys*, volume petit in-folio de 62 feuillets non chiffrés à deux colonnes, avec figures sur bois. Ce livre est daté du 23 juin 1495 et signé également de Jacques Arnollet.

Le seul exemplaire connu, qui a été signalé par le bibliographe Ebert, est conservé à la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel, en Allemagne. A la suite est relié un opuscule de 14 feuillets : *La destruction de Jherusalem et comment Pilate fina ses jours mallensensement* (sic), sans lieu, ni date, imprimé avec les mêmes caractères et portant à la fin la marque de Jacques Arnollet.

Quant à Claude Dayne, le premier livre que nous connaissons, portant sa signature, est une traduction française des *Offices* de Cicéron.


Sensuyt vng tresnoble et eloquent liure nõme Marcus Tullius Cicero des offices/contenant troys volumes/parlant de iustice et iniustice/et des quatre vertuz cardinales.

Le même ouvrage de Cicéron, traduit par David Miffant, gouverneur de Dieppe, avait paru à Paris chez le Petit Laurens, qui l'avait imprimé pour le libraire Jean Petit.

L'initiale du titre, l'S aux deux dauphins abouchés, est copiée sur celle de l'édition parisienne du Petit Laurens, qui est elle-même imitée, sous une forme réduite, d'une des grandes lettres de la *Mer des Hystoires*, imprimée par Le Rouge en 1488. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 134; t. I, p. 460.) L'édition lyonnaise des *Offices* est datée du 15 janvier 1496 (1497, n. st.).

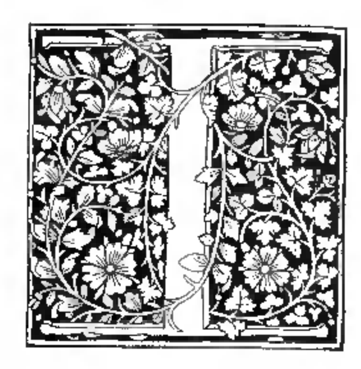


R mon filz Marcus tu as vng don de ton pere qui est en ce pre/sent liure. Et selon mon iugement le don est bien grant/mais il te sera ainsi grant comme tu le vouldras prendre. Et pourtant tu re ceuras ces troys liures/comme hostes entre les commentz de ton maistre Crapitus. Cestadire que tu ne mettras pas tant de tẽps a veoir les commentz de ton maistre/que tu ne voyes aucũeffoiz de ce present liure. Et se ie fusse alle a athenes/tu meusses ouy aucuneffoiz parler Laquelle chose ieusse fait/se ce ne fust que noz rommains me renuoyarent querir comme iestoye ia emmy chemin. Mais pource quen ces volumes ma voix est al lee iusques a toy/tu y employeras ton temps tant que tu pourras/et y en pourras tant employer que tu vouldras. Et quant ie sauray que tu tesiouyras destudier en ceste maniere de science/ie me hasteray bien brief de taller veoir/comme iespe. Et quant tu ne feras pas auecques moy ie parleray a toy en mon absence par ce pre/sent liure.

E te salue donecques mon filz Cicero/et saches q̃ ie taymе beau/cop/ et te tiens bien cher. Mais encores te tiendray ie plus cher/se tesioys des commandemens et enseignemens des offices ꝛ ver tuz que ie tenuoye.

Cy finist ce present liure intitule Marcus Tullius Ci cero/contenant troys volumes/parlant de iustice ꝛ iniusti/ce/et des quatre vertuz cardinales. Imprime a lyon p moy Claude dayne. Le. xv. iour de Januier. Lan de grace Mil quatrecens nonante six.

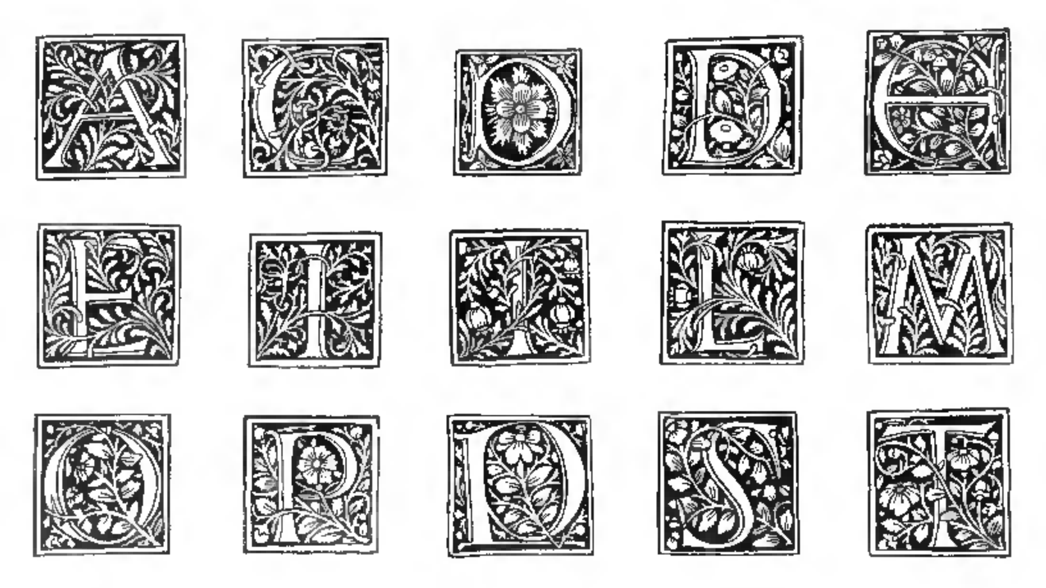
En tête de chaque livre des *Offices*, on voit ces trois grandes lettres à fleurs de pervenche sur fond noir. La lettre O est une copie de l'initiale du titre d'*Ogier le Dannoys*, imprimé à Paris. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 135.)







Les chapitres débutent par des initiales plus petites, représentées ci-dessous :



Trois ans auparavant, avait paru une édition non signée du même ouvrage de Cicéron :



R mon filz Marcus tu as vng don de ton pere qui est en ce present liure. Et selon mon iugement le don est bien grant/ mais il te sera ainsy grant comme tu le vouldras prendre. Et pourtāt tu receptras ces troys liures/ comme hostes entre les commans de ton maistre Cratipus/ cest a dire que tu ne mettras pas tant de temps a veoir les commans de ton maistre que tu ne voyes aulcunesfoys de ce p̄sent liure/ et se ie fusse alle a atheines tu meusse ouy aulcunesfoys parler/laquelle chose ieusse fait se ce ne fut que noz rommains me renuoyerent querir comme ie estoye ia en my chemin. Mais pource que en ces volumes ma voix est allee iusques a toy tu y employeras de ton temps tant que tu pourras/et y en pourras tant employer que tu vouldras. Et quāt ie sauray que tu te esiouyras de estudier en ceste maniere de science ie me hasteray bien brief de te aller veoir comme iespoire Et quant tu ne seras pas auecques moy ie parleray a toy en mon absence par ce present liure.



E te salue doncques mon filz Cicero/ et sache q̄ ie te ayme beaucop et te tiens bien cher. Mais encore te tiendray ie plus cher se tu te esiouys des commandemens et enseignemens des offices et vertuz que ie te enuoye.

¶ Sy finist ce present liure intitule Marcus Tullius Cicero contenāt troys volumes parlant de iustice et iniustice/et des quattre vertuz cardinalles. Imprime a lyon. Lan. M.cccc.lxxxxiii.le.xi.iour de feburier.

Les caractères sont identiques; on retrouve dans cette nouvelle édition les trois grandes lettres à fleurs de pervenche et les mêmes initiales ornées. Elle porte la date du 11 février 1493 (1494 n. st.). Les deux éditions ont au verso du titre la même gravure de Cicéron assis dans son «étude» ou cabinet et remettant le livre des *Offices*, qu'il vient de composer, à son fils Marc.



Nous croyons qu'en raison de cette conformité absolue de caractères, d'initiales ornées, d'illustration et de composition typographique page pour page et presque ligne pour ligne, cette première édition anonyme peut être mise à l'actif de Claude Dayne ou des deux associés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une édition de *Cathon en françoys*, qui se trouve à la Bibliothèque Mazarine, est composée avec les caractères des *Offices*. La fonte en paraît toute neuve; le livre, de format petit in-quarto, est daté du 26 novembre 1492, à Lyon.

En ce present livret est ptenue une brieve
& utille doctrine pour les simples gēs la
quelle est prinse & composee sur le cathon
avec aulcunes addiciōs & auctoritez des
sains docteurs & des pphetes / & aussi plu
sieurs histoires & exemples autentiques
des sains peres & croniqēs anciennes vrayes & approuve-
es. Item ce petit livre sera divise en deux parties principa
les. La premiere est le proesme qui commence a Cum ani-
maducterem / & dure iusques a Itaqz deo supplica. Et la
seconde partie est le traictie & toute la matiere de ce petit li
vret / & commence a Itaqz deo supplica / & dure iusques a
la fin dudit livret. Item la seconde partie principale est di-
visee en deux parties. La premiere est en prose / & la secon-
de est en vers. La premiere qui est en prose commence Ita
qz deo / et dure iusques a si deus est animus / laquelle con-
tient cinquantesix commandemens. Item la seconde par
tie qui est en vers est subdivisee en quatre parties princi-
pales. La premiere commence a Si deus est animus / & du
re iusques a Telluris si forte velis / laquelle contient qua
rante commandemens. La seconde partie cōmence a Tel
luris si forte velis / & dure iusques a Hoc quicunqz / laquel
le contient trentecinq commandemens. La tierce partie
commence a Hoc quicunqz / & dure iusques a Securam q̄-
cunqz laquelle contient. xxvi. commandemens. La quarte
partie commence a Securam / et dure iusques a la fin du li
vre / laquelle contient. li. commandemens / & ainsi ce pre-
sent livret contient en somme deux cens & trente et ung cō
mandemens tant en prose comme en vers. Mais affin
ait

mēt. Premierement pour eviter longues parolles & trop grāt
prolixite. Car se ie y eusse mis plusieurs vers / la sentence
fust si grāde & si obscure que a peine mon sens ne leust peu
comprendre ne exposer. Et pource ay ie fait ce petit livret en
doubles vers / lesquelz contiennent deux briefves sentences
& utiles pour les simples gens. Et aussi pource que au iour
dhuy plusieurs se esiouissent de briefves parolles ou senten
ces. La secōde cause pourquoy iay fait ce petit livret est pour
ce que la doctrine & gouvernement du corps & de lame y est
contenue. Pour laquelle chose lon peult intituler ce petit li-
vret le mirouer regime & gouvernement du corps & de lame

¶ Cy finist le cathon en francoys
ipime a lyon lan de grace. M.
CCCC. nonātedeux. le. xxvi.
iour de novembre.

Elle nous paraît être sortie du même atelier et nous croyons pouvoir l'attribuer conjointement à Jacques Arnollet et Claude Dayne, qui travaillaient ensemble à ce moment, comme nous l'avons établi par un document d'archives, au commencement de ce chapitre. Nous remontons, en procédant ainsi, du connu pour arriver à l'inconnu. Ici se présente une difficulté. Les caractères de bâtarde française avec lesquels Claude Dayne a exécuté le *Livre des Offices* de Cicéron de 1496 (v. st.), qu'il a signé de la façon la plus formelle : *Imprimé par moy Claude Dayne*, se retrouvent chez un autre imprimeur lyonnais, Jean de Vingle, originaire de Picardie, qui avait le même matériel de lettres ornées et employait aussi le même artiste graveur, surnommé « le Maître aux pieds bots » par M. Félix Desvernay (voir plus haut, p. 76).

Comme le nom de Jean de Vingle n'apparaît pas dans les livres, ni dans les documents tirés des archives avant 1493, nous avons donné la priorité à Dayne et à son associé Arnollet, qui figurent dans les rôles de la milice dès l'année 1492.

Nous reviendrons plus loin sur cette question qui est assez obscure et compliquée. Nous nous bornons, pour le moment, à constater les rapports que ces imprimeurs ont pu avoir entre eux.

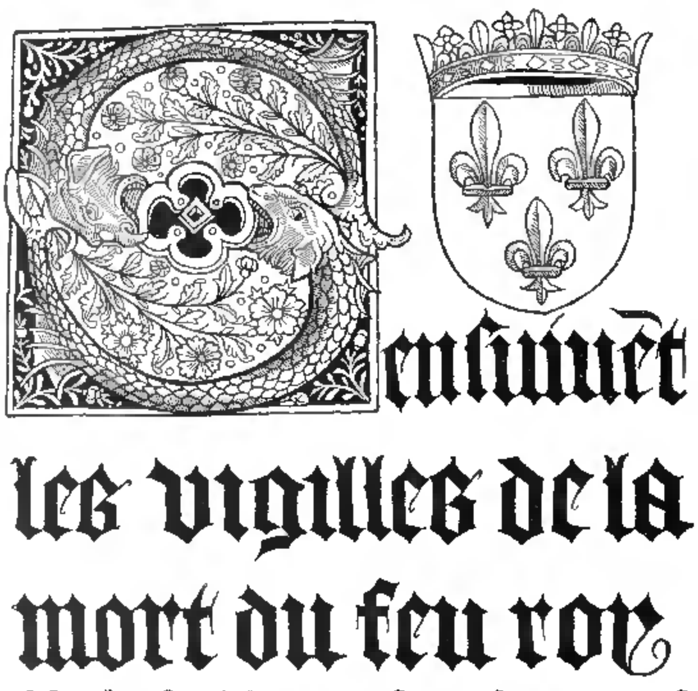
Il existe à la bibliothèque de Besançon (n° 315 du *Catalogue des Incunables*) une édition du texte latin de Caton, sans lieu ni date, dont l'initiale du titre, la lettre L, est historiée et représente l'Annonciation aux bergers. Le texte est exécuté avec les mêmes caractères que les *Offices* de Cicéron et le *Cathon en françoys*. La grosse lettre du titre est de même sorte que celle qu'on voit en tête de la *Passion de Jhesu Crist*, attribuée à Dayne (voir p. 167), mais nous n'avons aucun élément certain qui nous permette de fixer la date du *Liber Cathonis*, soit avant, soit après le texte français.



¶ Cede locum lesus fortune cede potenti
Ledere qui potuit aliquā prodesse valebit
¶ Cum quid peccaueris castiga teipsum subinde
Vulnera dum sanas dolor est medicina doloris
¶ Damnaris nunquā post longum tempus amicum
Mutauit mores sed pignora prima memento
¶ Gratior officiis quo sis mage carior esto
Ne nomen subeas qd dicitur officiperdi
¶ Suspectus caueas ne sis miser omnibus horis
Nam timidis et suspectis aptissima mors est
¶ Cum seruos proprios fueris mercatus in vsus
Et famulos dicas/homines tn esse memento
¶ Quāprimū capienda tibi est occasio prima
Ne rursus quecas que iam neglexeris ante
¶ Morte repentina/noli gaudere malorum
Felices obeunt quorum sine crimine vita est
¶ Cum tibi sit coniunx nec res et fama laboret
Vitandum ducas inimicum nomen amici
¶ Cum tibi contingerit studio cognoscere multa
Fac discas multa vita nil velle doceri
¶ Miraris verbis nudis me scribere versus
Hec breuitas sensus fecit cōiūgere binos. Laus Christo.

Nous avons vu, dans la riche collection de M. Jean Masson, à Amiens, une édition, petit in-folio ou grand in-quarto, des *Vigilles de la mort du feu Roy Charles septiesme*, par Martial d'Auvergne, qui a fixé notre attention d'une manière toute particulière en raison de ses illustrations.

Un exemplaire, insuffisamment décrit par le libraire Debure, était passé inaperçu sous le n° 2846, à la vente du duc de La Vallière, faite en 1783. Brunet l'a décrit avec un peu plus de détails dans le *Manuel du Libraire* (t. III, col. 1482), en disant que le titre, qu'il rapporte tout au long, est imprimé en lettres de forme et porte les armes de France; il ajoute que la première capitale S, commençant le mot *Sensuyt,* est historiée et représente deux dauphins. Ce signalement correspond exactement au titre ci-dessous :


Sensuiuēt les vigilles de la mort du feu roy Charles septiesme a neuf pseaulmes et neuf lecons contenans la cronique et les faitz adue nuz durant la vie dudit feu roy, composees par maistre marcial de paris dit dauuergne procureur en parlement

On reconnaîtra sans peine avec nous que les deux dauphins sont ceux de la grande initiale du titre des *Offices* et que les très grosses lettres de forme des trois premières lignes sont de même sorte. Ces lettres de début sont la reproduction exacte de celles d'un *Ogier le Dannoys,* imprimé à Paris par

le Petit Laurens. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 135.) L'identification se complète par les caractères du texte, qui sont identiques à ceux du *Marcus Tullius Cicero*, signé de Claude Dayne à la date du 15 janvier 1496 (v. st.), et dont nous présentons ici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M O N O P Q R S T V

a b c d d e f g h i l m m n n o p q r r s ſ t u v y y z

ff ſſ ſt . : / ; ¶

On revoit dans les *Vigilles* les petites initiales ornées sur fond noir des chapitres du *Cicéron*, accompagnées de quelques autres.



Les gravures sur bois, dont nous reproduisons quelques spécimens, n'ont pas la raideur de lignes des dessinateurs qui travaillent pour les ateliers d'imprimeurs allemands établis à Lyon; ce n'est pas non plus l'imagerie grossoyée des cartiers lyonnais. C'est de l'art français mêlé d'art bourguignon et flamand; les traits sont plus souples. La perspective manque absolument, mais les costumes et les coiffures sont bien dessinés dans tous leurs détails. Les gestes, les physionomies, l'expression des visages sont rendus avec un sentiment de vérité donnant de la vie et de l'animation à ces figures, qui semblent se mouvoir devant vous. Les lignes fortes des contours, mises en opposition avec les ombres formées de traits serrés et plus fins, produisent des effets de lumière voulus, comme dans la planche ci-après, qui représente Jeanne d'Arc devant le roi de France.

LES VIGILLES DE LA MORT DU FEU ROY CHARLES SEPTIESME

ÉDITION ILLUSTRÉE IMPRIMÉE À LYON

¶ Comment la pucelle vint devers le roy.



¶ Tost apres en ceste doulceur
Vint au roy une bergerelle
Du villaigr dit Vaucouleur
Quon nommoit iehanne la pucelle
¶ Cestoit une poure bergiere
Qui gardoit les brebis es champs
Duur doulce et humble maniere
Dr leage dr dixhuit ans
¶ Devant le roy on la mena
Ung ou deux de sa cougnoissance
Et alors elle senclina
En luy faisant la reverence
¶ Le roy par ieu sy alla dire
A ma mye se ne suys ie pas
A quoy elle respondit sire
Cestez vous/ne ie ne faulx pas

¶ Au nom de dieu sy disoit elle
Gentil roy ie vous mrneray
Couronner a reins qui que vueille
Et sirge dorleans levray
¶ Le feu roy sans soy esmouuoir
Clers et doctrurs sy fist eslire
Pour linterrogurr et scavoir
Qui la mouvoit de ce la dire
¶ A chynon fut questionne
Dungz et daultres bien grandement
Ausquelz par raison assignee
Elle respondit saigement
¶ Chascun delle sesmerveilla
Et pour a la verite venir
De plusieurs grans choses parla
Quon a veues depuys advenir

Jeanne d'Arc devant le Roi Charles VII.

LES VIGILLES DE LA MORT DU FEU ROY CHARLES SEPTIESME

ÉDITION ILLUSTRÉE IMPRIMÉE À LYON

¶ Cela fait dens les champs entrerent
Entre la forest et vng lieu
Aupres duquel ilz rencontrerent
Les angloys estans a beaulieu
¶ Lors poton pres de la iustice
Ayant auec luy six vingtz lances
Sy mist ses gens en excercice
Pour combatre ⁊ faire vaillances
¶ Quant ceulx de la ville sy virent
Que cestoit a bon escient
Tous en vng mouuement saillirent
Pour ioindre aux francoys quāt ⁊ quāt
¶ Sy vindrent a vne bastille
Dangloys et de portingaloys
Ou la en mourut belle ville
Car de cent nen eschappa troys
¶ Les gens de poton aussy vindrent
A vne bastille a charnieres
Laquelle par assault ilz prindrent
Auecques plusieurs prisonniers
¶ Les angloys voyans a coste
La perte desdictes bastilles
Sy se mirent a sauluette
Et tantost tirerent leurs quilles
¶ Les bourguignons sy sen allerent
En leur pays semblablement
Et ainsy les francoys leuerent
Ledit siege honnorablement

¶ Comment les angloys amenerent la pucelle a rouen/et la firent morir.



¶ A tant les angloys sen allerent
Non pas en ioyeuse maniere
Et a rouen en amenerent
La pucelle pour prisonniere

e i

Jeanne d'Arc mise en prison par les Anglais.

LES VIGILLES DE LA MORT DU FEU ROY CHARLES SEPTIESME

ÉDITION ILLUSTRÉE IMPRIMÉE À LYON

Cest assez dit retournons au feu roy
Qui par sa paix/conseil/et noble arroy
Et par son train et grant cours de iustice
Sy a tenu le royaulme en police
En tel party que chascun seurement
Dormoit au lict sans paour aulcunement
Dauoir nul mal son neust beaucop mespris
Enuers iustice auant que len leust prins
Or plaise a dieu et a la belle dame
Quil vueille auoir dont pitie de son ame
Et luy donner paix es cieulx ioye a gloire
Comme il a fait cy a son populaire
¶ Amen. ¶ Les respons.
¶ O ihesus prince de clemence
Plaise par tes dons gracieux
Tenir le royaulme de france
En paix/en ioye/et abondance
De biens/tousiours de mieulx en mieulx

¶ Ta foy/ta loy /et/ta creance
Ton nom loue par excellence
y sont plus que en nulz aultres lieux
¶ O ihesus prince de clemence
Plaise par tes dons gracieux
Tenir le royaulme de france
En paix/en ioye/en abondance
De biens tousiours de mieulx en mieulx

¶ La neufiesme lecon chantee par leglise

p i



Le Roi sur son lit de justice.

Les illustrations des *Vigilles* n'ont d'autre auteur que l'artiste qui a exécuté en 1493 les gravures du Térence de Trechsel, publié par Josse Bade, œuvre que M. Ambroise Didot et M. Rondot proclament à tour de rôle comme étant le chef-d'œuvre de l'art de la gravure lyonnaise sur bois au xve siècle.

C'est encore le même maître qui a illustré le roman des *Quatre Filz Aymon*, publié par Jean de Vingle à Lyon. Son «faire» est facilement reconnaissable à sa manière de dessiner les pieds, qui, au lieu d'être allongés avec des chaussures pointues «à la poulaine», selon la mode du temps, sont presque toujours ronds et comme gonflés dans des pantoufles ou chaussons, ou bien encore sont représentés droits, en forme de pied bot.

Les caractères des livres français édités par Jean de Vingle, qui était en même temps libraire et imprimeur, sont identiques à la fonte de bâtarde de Claude Dayne. Seules les lettres de forme employées pour les titres diffèrent. Pour cette raison, nous avons attribué les *Vigilles* à Dayne de préférence.

Il est fort difficile en l'état de la question de se faire une idée exacte de la situation de chacun d'eux, et nous en sommes réduit à des suppositions. Jean de Vingle, à l'exemple de Guillaume Balsarin, de Jacques Maillet et d'autres, a pu, au commencement, faire travailler Dayne, et de libraire-éditeur devenir à son tour imprimeur de métier.

Le caractère employé simultanément par Dayne et par de Vingle est un type parisien copié sur celui dont s'est servi Jean Du Pré dans une édition des *Lunettes des Princes* de Jean Meschinot, petit in-quarto, sans date. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. I, alphabet, p. 280.) Il n'existe de différence que pour la lettre J majuscule. Dans la fonte lyonnaise[1] il y a un trait retombant par devant, qui n'existe pas dans le modèle parisien.

Un caractère analogue se trouve aussi chez Denis Meslier et chez Nicole de la Barre, tous deux imprimeurs à Paris; mais, si la forme des lettres est partout la même que celles de Du Pré, la capitale M est dissemblable.

Les deux lettres M, celle de Du Pré et l'autre de Meslier et de Nicole de la Barre, sont employées concurremment chez Dayne et chez de Vingle.

[1] Nous avons cité dans notre travail sur les *Pérégrinations de Neumeister* plusieurs noms de fondeurs qui étaient établis à Lyon, dans le voisinage des imprimeurs et des libraires (voir A. Claudin, *Les origines de l'imprimerie à Albi*, ouvrage cité, p. 66-67, note 1). A ces noms et à celui de Nicolas Wolff dit *Luppi*, qualifié plus spécialement de «fondeur de lettres pour imprimer», il convient d'ajouter celui de Jean de Savoie «fondeur de lettres d'imprimerie», relevé depuis par M. Rondot (voir *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*, ouvrage cité, p. 211).

On retrouve la bâtarde parisienne chez Pierre Maréchal et Barnabé Chaussart, imprimeurs lyonnais en exercice vers la même époque; or ceux-ci ont bien le J nouveau, mais ils n'ont pas l'M contournée de Du Pré et n'ont employé que l'M de Meslier. Cette lettre sert de point de repère pour distinguer leurs impressions de celles des autres.

Dayne, de Vingle, Maréchal et Chaussart paraissent s'être pourvus de matériel chez le même fondeur, qui s'est contenté de changer une ou deux lettres pour différencier les fontes de chacun d'eux.

Revenons maintenant à Jacques Arnollet et à Claude Dayne, pour indiquer les impressions signées d'eux, qui sont venues à notre connaissance.

Après le roman de chevalerie de *Valentin et Orson*, signé d'Arnollet et daté du 23 avril 1495, nous avons, du 23 juin suivant, la *Vie de Nostre Seigneur Jhesu Crist* avec figures sur bois, également signée d'Arnollet, et la *Destruction de Jherusalem*, sans date, avec la marque au nom de Jacques Arnollet à la fin. (Voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. I, col. 1185.)

Le 15 mars 1497 (1498 n. st.), Claude Dayne imprime une édition in-folio du *Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, archevêque de Sens, qu'il signe seul. Ce livre est exécuté avec sa fonte de bâtarde française; nous en avons vu un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Réserve D, 2390).

L'année suivante, le 10 avril 1498 (1499 n. st.), Dayne fait paraître une édition de format petit in-quarto du même ouvrage. Il se sert pour ce livre d'un caractère différent, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ct ff fi ſſ ſt ã ꝯ d̃ ẽ ⁊ ĩ l̃ lꝰ m̃ õ oꝰ p̃ ꝑ ꝓ q̃ q̇ tꝰ t̃ ũ ... ¶

Ces types sont copiés en partie sur ceux de l'*Ordinaire des Crestiens*, imprimé à Paris par Le Petit Laurens. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. II, p. 122.) Les lettres majuscules ou minuscules capitales C, L et S présentent des différences chez Dayne et celles de «bas de casse» sont plus grasses et plus carrées. Jacques Arnollet avait employé déjà un caractère analogue en 1495 pour le roman de *Valentin et Orson*, mais avec cette différence qu'il y avait substitué des *f* et des *ſ* longues d'une autre sorte, qui disparaissent ensuite.

La grande lettre initiale L, placée au début du titre du *Doctrinal de Sapience,* est formée de traits de plume fantaisistes, hardiment entrelacés et enjolivés de figures grotesques d'hommes et d'animaux. Dans le haut, c'est une espèce de singe à tête de lion, qui se joue avec sa longue queue dans les rinceaux de la lettre. Dans le bas, un homme coiffé du bonnet de fou avec grelots, embrasse amoureusement sur les lèvres une jeune fille; ces deux personnages sont représentés à mi-corps. Au-dessus, la face d'un homme déjà mûr est placée comme à une fenêtre au milieu de la lettre historiée, et contemple leurs ébats d'un air grave et soucieux. Deux autres têtes, vues de profil, à droite et à gauche ont l'air d'être indifférentes à ce manège amoureux, tandis qu'un chien à oreilles courtes, posé sur les pattes de devant, paraît sortir du treillis, où il reste suspendu par les pattes de derrière.



Le doctrinal de sapience tresutile a toute personne pour le salut de son ame.



Ce present liure en frãcoys est de tresgrant proffit & edificatiõ & a este examine & approue a paris p plusieurs maistres en diuinite & la fait trãscrire reuerẽd pere en dieu mõseigneur guy d roie p la miseration diuine archeuesq̃ d sẽs pour le salut de son ame & des ames de tout sõ peuple. & p special des simples gẽs lays pour lesq̃lz ledit liure a este fait speciallemẽt & ordone. Et cõmãde ledit reuerend pere archeuesque par grant & feruente deuotion que en chascune paroisse de la cite & diocese de sens ait vng tel liure. & que les curez et chappellains des dictes paroisses en lisent au peuple deux ou troys chapitres se aulcuns en veulent oyr. Et affin que les curez & chappellains en soiẽt plus deuotz a lire et le peuple dessusdit a loyr / ledit reuerend pere au salut de leurs ames et en esperant quon prie dieu pour luy a donne et octroye a tous ceulx qui seront en estat de grace qui de ce liure liront a aultruy .xx. iours de pardon / et aussi a tous ceulx qui en oyront lire ou a par eulx en lyront & qui prieront pour ledit reuerend pere .x. iours pour chascune foys perpetuellement. Et sil advient que aulcun face doubte daulcune chose contenue en ce dit liure & on ne lentẽde pas bien pource quil a este briefuement et grossement pour les simples gẽs par ledit reuerend pere ou ses successeurs ou leurs conseilliers leur en sera donne entendement & declaratiõ souffisante quil len vouldra auoir.

a ii

Au commencement du texte, on voit une grande initiale fleurie, qui doit provenir de Louis Garbin dit *Cruse,* imprimeur à Genève.

La même initiale grotesque du *Doctrinal de Sapience* figure sur le titre de deux éditions du *Livre de Matheolus,* que Brunet et d'autres bibliographes ont attribuées à Vérard, par la raison qu'une lettre semblable avait été employée dans les publications de cet éditeur.

Nous avons déjà fait observer que pareille lettre grotesque avait été copiée par un imprimeur parisien, du nom de Nicolas Desprez, qui l'a mise en tête d'une édition des *Cent Nouvelles nouvelles* (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 359). Avant nous, M. Henry Harrisse, bibliographe des plus sagaces, avait, dans ses *Excerpta Columbiniana* [1], redressé cette erreur, qui passait jusqu'alors pour parole d'évangile, et mis les choses au point. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire les propres paroles de cet érudit, qui n'a jamais eu d'autre souci que celui de la vérité historique, ni d'autre préoccupation que celle de relever les bévues et les erreurs accréditées : «On retrouve, dit-il, cette lettre appelée le grand L de Vérard,... dans le matériel de quatre imprimeries distinctes et contemporaines, chez Jehan Trepperel, chez Michel Le Noir, chez Nicolas Des Prez, tous trois de Paris, et chez Claude Dayne, de Lyon.

«Au premier abord, ces quatre lettres initiales se ressemblent tellement qu'elles paraissent être des empreintes du même relief, mais en les examinant de près, les unes à côté des autres, on distingue des différences dans les détails. Ici un «repentir» de burin, là de minces traits omis; ailleurs un ornement agrandi ou rapetissé. Ces dissemblances sont légères il est vrai, et cependant suffisantes pour démontrer que les impressions sont sorties de quatre bois distincts et non d'un seul. Les planches ont été évidemment gravées sur un décalque par d'habiles ouvriers,... aussi l'ensemble du dessin est-il si bien reproduit et les différences sont-elles si peu sensibles, lorsqu'on regarde les épreuves isolément, que des bibliographes émérites comme Brunet et Renouvier, trompés par l'apparence générale de ces vignettes, ont cru reconnaître la même planche dans des impressions produites par plusieurs bois. Cette confusion est devenue une source d'erreurs bibliographiques...»

On ne saurait s'expliquer d'une façon plus claire et plus compréhensible. Les deux éditions du *Livre de Matheolus* sont imprimées à Lyon et non à Paris, comme on l'avait toujours cru jusqu'à présent.

[1] *Excerpta Columbiniana;* bibliographie de quatre cents pièces gothiques françaises, italiennes et latines du commencement du XVIe siècle, non décrites jusqu'ici, précédée d'une histoire de la Bibliothèque Colombine et de son fondateur, par Henry HARRISSE; Paris, H. Welter, 1887; gr. in-8°, p. VI-IX.

Elles ne sont ni signées ni datées, mais exécutées avec la fonte de bâtarde des *Offices* de Cicéron, et sur les titres on retrouve la grande lettre historiée du *Doctrinal de Sapience*, livre signé de Claude Dayne.



e liure de matheolus
Qui nous monſtre ſans varier
Les biens ⁊ auſſi les vertus
Qui viennēt pour ſoy marier
Et a tous faitz conſiderer
Il dit que lomme neſt pas ſaige
Si ſe tourne remarier
Quant prins a eſte au paſſage

Feu Proctor, qui a restitué avec raison à Dayne les deux éditions de *Matheolus*[1], croyait que la date était exprimée dans ces vers de la fin :

Pour l'an que je fus mys en sens
Retenez .M. et cinq sens
Je vous prie; ostez en huit.
Mettez octobre le tiers jour.

C'est à cette date du 3 octobre 1492 que l'ouvrage composé par l'auteur *Matheolus* ou Mathiolet, au XIVe siècle, fut retouché et mis en langage du

[1] *Index to early printed books*, ouvrage cité, nos 8665 et 8666.

xv[e] siècle, par un nommé Alexandre Prinet, dont le nom : *Allesandre Prinet*, se lit en acrostiche dans les vers de la fin et que l'imprimeur a reproduits tels quels, d'après la copie qu'il avait entre les mains.

¶ Amen.

¶ A tous ceulx qui me liront
Leur supplie de cueur entier
Louent le bien que ilz verront
Et tout le mal par conte ront
Sans mesdire mette a quartier
Amys iay fait vostre psaultier
Non obstant quil est imparfait
Donques vueilles de cueur entier
Retenir le meilleur sentier
Et laisser le mal sil vous plaist

¶ Pour lan que ie fus mys en sens
Retenez, M, a cinq cens
Je vous par ostes en huit
Mettez octobre le tiers iour
Et prenez plaisir a se iour
Tout ainsy comme il sensuyt
¶ Explicit

L'impression a été faite non en 1492, mais quelques années après. Une cassure avec écartement, qui s'est produite dans le haut de la lettre grotesque, fournit la preuve matérielle que les deux éditions du *Matheolus* ont été imprimées après le *Doctrinal de Sapience* du 10 avril 1498 (1499 n. st.) et avant le 31 mars 1501 (v. st.), époque précise à laquelle le même bois reparaît plus fatigué encore, dans la *Destruction de Iherusalem*, imprimée par Claude Nourry[1], chez lequel la planche était passée.

Le 6 décembre 1498, paraissaient les *Coustumes du pais et duché de Bourbonnois*, imprimées à *Lyon sur le Rosne*, pour le compte d'Eustache Marion, libraire à Moulins, livret petit in-quarto de xxiii feuillets chiffrés.

.xxiij.

¶ Cy finissent les coustumes du pais et duche de bourbonnois. Imprimees a Lyon sur le rosne. Lan mille quattre cens nonante et huit Le.vi.iour de decembre.pour heutace marion marchant et libraire demourant a molins.

[1] Cette édition de la *Destruction de Iherusalem* est de format in-quarto. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale, sous la cote H, 961, de la Réserve.

Cette impression n'est pas signée, mais elle est exécutée avec les caractères du *Doctrinal de Sapience* d'avril 1498 (voir alphabet, p. 162), attribué à l'imprimeur Claude Dayne, qui prêta les mêmes types à Jacques Arnollet, son associé.

Ce dernier était originaire du Berry; il semble tout naturel qu'on se soit adressé à lui de préférence, pour faire imprimer les coutumes du Bourbonnais, province limitrophe de la sienne.

Cette édition, la première de toutes, que nous avons découverte récemment, était inconnue. Elle se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale.

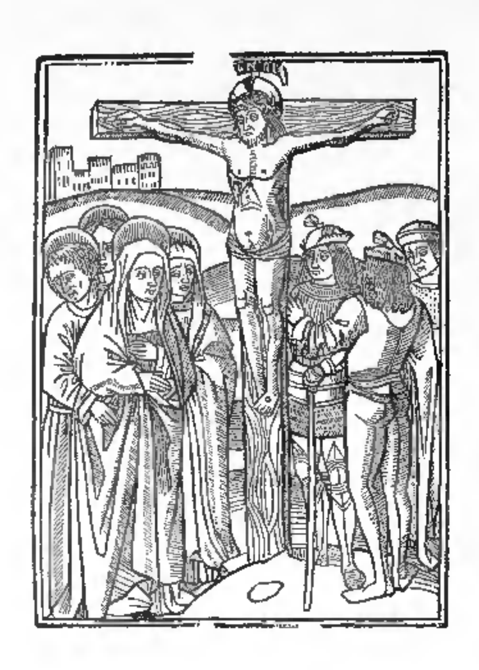




Le 6 janvier 1499 (1500 n. st.), on publiait, à Lyon, un volume petit in-quarto, avec figures sur bois, intitulé : *La Passion de Notre Seigneur Ihesu Crist moralisée, figurée et hystariée par auctoritez, exemples et questions.*



La Passion de Notre Seigneur Ihesu Crist est imprimée avec la petite lettre gothique du *Doctrinal de Sapience* in-quarto, et le volume se termine par ce colophon en deux lignes : *Cy finist la Passion de Notre Seigneur Ihesu Crist. Imprimée à Lyon, le VIe jour de janvier, l'an M. CCCC. XCIX.*



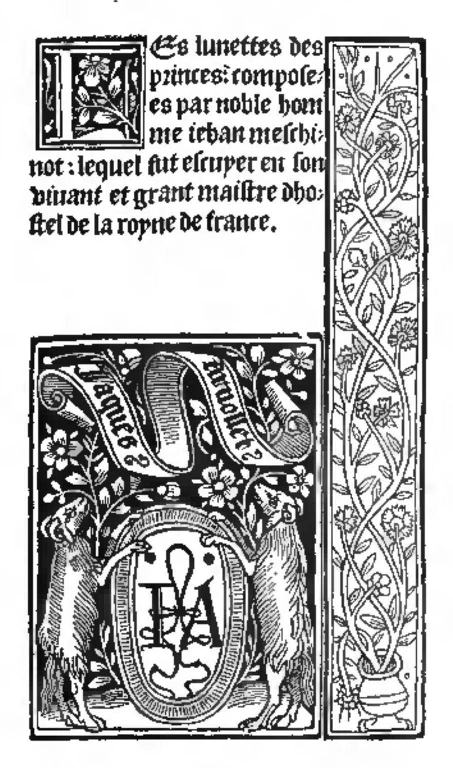
corps de ihũs par vnite de foy en le mettant au ſepul-
cre dune pierre ceſt aſſauoir en lame eſtable/lequel io
ſeph na pas mis en oubly ſon createur/ mais en grãt
cõſtance le tint en ſa memoire. Vueillons ainſi oindre
de mirre ⁊ aloez ꝑ penitẽce ⁊ aprete de vie ⁊ lenueloper
au drap net ⁊ blanc par purete ⁊ humilite de corps ⁊ de
cõſciece/⁊ vueillons clouer le ſepulcre/⁊ ſecretemẽt te
nir ⁊ nõ pas enſuiuir les vanitez / mais clore noz cinq
ſens corporelz cõtre les delices ⁊ vanitez du mõde ⁊ cõ-
tre la tẽptation du dyable denfer affin q̃ en la gloire
de ſa benoiſte reſurrectiõ no⁹ puiſſiõs ꝑticiper. Et au
tremẽt lexpoſe ſainct iherosme en concluãt ceſte ſaicte
doctrine leq̃l dit. Non pas ꝑ fortune ou cas dauẽture
il eſt dit q̃ ioſeph miſt le corps de ihũs en vng ſepulcre
dune grant pierre laq̃lle eſtoit nouuelle ⁊ le cõuint a
demonſtrer q̃ ce que par deuãt eſt mis es hy ſtoires de
ceſte paſſiõ eſt pure/nette/⁊ ſaincte doctrine nouuelle
⁊ merueilleuſe ⁊ q̃ nullemẽt ne fait a oublyer/⁊ pour-
tant celluy q̃ a cõpile ceſte oeuure de diuers liures ex-
traictz prie a ceulx qui liront ceſte paſſion q̃lz aiẽt me
moire des choſes q̃ dedans ſon cõtenues a lhõneur de
dieu q̃ ſans fin regne ⁊ regnera i ſcl'a ſclorũ. Amen.
¶ Celluy qui ceſte preſẽte paſſion a redigee a eſte a li
ſtance dũg noble roy de France prie a ceulx q̃ liront
⁊ orront ceſte paſſion priẽt dieu pour les ames des de-
ſuſditz roys treſpaſſes ⁊ extracteurs.

¶ Cy finiſt la paſſiõ de nr̃e ſeigñr ihũcriſt Imprimee
a lyon le. vi. iour de ianuier lan. M. cccc. xcix.

Au-dessous du titre, la page est remplie par une gravure sur bois du Christ en croix. Cette illustration se trouvait déjà derrière le titre du *Doctrinal*, imprimé au nom de Claude Dayne. On retrouve dans ce volume les lettres ornées du *Doctrinal*, notamment la grande initiale C fleurie, imitée des lettres génevoises. Les petites figures intercalées dans le texte sont des bois usés par des tirages antérieurs et faisant partie d'anciens matériels. Nous y avons reconnu entre autres deux planches provenant de chez Jean de la Fontaine : *Jésus prêchant à ses disciples*, et la *femme guérie d'un flux de sang*, qui se jette aux pieds du Christ. Elles avaient paru dans l'édition des *Expositions des Évangiles*, par Maurice de Sully, sortie des presses de cet imprimeur. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 536.)

Serait-ce là le *Passionale cum figuris,* de 1490, cité par Gaulieur comme ayant été imprimé à Genève par Arnollet en 1490, et dont la date aurait été mal lue ou les deux derniers chiffres grattés? Nous croyons qu'il s'agit plutôt de la *Vie de Jésus-Christ* avec figures, imprimée par Jacques Arnollet en 1495, dont on aurait mal copié la date et latinisé le titre en celui de *Passionale.*

Nous reviendrons plus amplement sur la question, que nous essayerons d'élucider à la fin de ce chapitre.



La marque de l'imprimeur Arnollet, avec son nom et ses initiales, figure sur le titre d'une édition des *Lunettes des Princes,* de Jean Meschinot, petit in-quarto sans date.

Le bois de la Crucifixion, cité plus haut, qui avait paru dans le *Doctrinal de Sapience,* édité le 10 avril 1498 (1499 n. st.) et signé de Claude Dayne, ainsi que dans la *Passion de Notre Seigneur Ihesu Crist* de janvier 1499 (1500 n. st.), reparaît dans les *Lunettes des Princes,* derrière le titre. Les caractères sont semblables à ceux du *Doctrinal de Sapience* de 1498 (v. st.), avec cette différence

IMPRIMERIE NATIONALE.

que la lettre L capitale diffère, de même que quelques signes. Il y a en outre des lettres tourneures au commencement des strophes.

Voici l'alphabet de ces types :

ABCDEFGHIL MNOPQRSTV

abcdefghijklmnopqrsstuvxyz

āꝯēilꝰm̄ōoꝰp̄pꝑq̄qtꝛꝰū

ffllſt .:/ ¶

ABCDEHIKMNOPQRSTV

Le nom de Jacques Arnollet reparaît, avec sa marque, à la fin d'une édition petit in-folio de la *Somme Rurale* de Bouteiller [1], du 30 juillet 1500. La lettre L, initiale en *cadeaux* [2], du *Doctrinal* et du *Matheolus* est remplacée par la grande lettre grotesque du titre de *Valentin et Orson* (voir p. 148).

Nous avons vu également une édition des *Exposicions des Evangiles en francoys*, par Maurice de Sully, petit in-quarto de 31 lignes par page avec figures sur bois, sur le titre duquel on retrouve l'initiale à tête de fou du *Matheolus*. Le texte est imprimé avec la bâtarde du *Cicéron* de Claude Dayne. Le livre n'est ni signé ni daté, et se termine par ce *colophon* en deux lignes : *Cy finissent les Exposicions des Evangiles en françoys* [3].

Arnollet a encore imprimé, à l'usage des écoliers, les *Principia grammatica familiariter figurata*, petit in-octavo sans date, avec sa marque; ce livre se trouve à la bibliothèque de la ville de Troyes. La bibliothèque cantonale de Soleure, en Suisse (n° 586 du *Catalogue des Incunables*), possède les *Articuli Fidei*, livret petit in-quarto de 12 feuillets, sans date, avec la marque de Jacques Arnollet sur le titre.

[1] Nous avons vu un exemplaire de cette impression à la bibliothèque de la ville de Douai.

[2] *Cadeau* est le terme qu'on employait autrefois pour désigner les grandes lettres avec les traits indéfiniment prolongés et hardiment entrelacés qui les accompagnaient. Le vieux lexicographe français du XVIe siècle, Nicot, dépeint ainsi le mot *Cadeau* : « Est une grande lettre capitale tirée par maistrise de l'art des écrivains ou maistres d'escriture à gros traits de plume. » Le *Dictionnaire de Trévoux* donne le même sens : « *Cadeau*. Grand trait de plume fort hardi que font les maîtres écrivains sans lever la main pour orner leur écriture, pour remplir les marges et le haut et le bas des pages. *Linearum decora inter se implexentium circumductio*. » Lire à ce sujet, dans le *Journal des Savants* de janvier 1899, un très intéressant article de M. Léopold Delisle, qui cite d'autres exemples étymologiques, historiques et graphiques.

[3] Pour avoir une description plus ample de ce livre, on consultera le catalogue de la librairie Éd. Rahir, n° 42645.

Dayne et Arnollet paraissent avoir travaillé chacun séparément avec le même matériel pendant un certain temps. Voici, selon nous, comment ce fait pourrait s'expliquer. Dayne, que nous avons trouvé dans les rôles d'archives après 1494, qualifié de libraire, sous le nom de «Fodayne, dit *Vicaire*», se servait probablement du matériel d'Arnollet, comme Jean Fabri, dit *Fafau*, qualifié de «libraire allemant», quoiqu'il ait signé des livres comme imprimeur, le faisait chez Mathieu Husz. Ce qui paraît certain en tout cas, c'est que Jacques Arnollet était réellement imprimeur de métier[1].

Arnollet et Dayne ne semblent pas avoir demeuré ensemble en 1498-1499, ou du moins les renseignements que nous fournissent les statistiques municipales sont confus et manquent de précision[2]. Le nom de Claude Dayne ne se trouve plus sur aucun livre après avril 1498 (1499 n. st.).

Jacques Arnollet n'a imprimé à Genève ni en 1490 ni en 1498, comme l'ont prétendu les bibliographes qui se sont tous copiés. Il n'a exercé d'une façon certaine qu'à Lyon.

L'erreur commune provient d'une note inexacte de Saubert, savant allemand du XVII[e] siècle, qui écrivait en latin. Reproduite dans l'*Histoire de l'Imprimerie* publiée en 1689 par Jean de La Caille, Maittaire l'a copiée, et tous ceux qui sont venus après, sans essayer de remonter à la source du renseignement, ont versé dans la même ornière.

Saubert avait vu, évidemment, le volume de Wolfenbutel contenant la *Vie de Jhesu Crist* et la *Destruction de Jherusalem*, cette dernière avec le nom de Jacques Arnollet, et, sans y voir d'inconvénient, il a latinisé les titres des deux ouvrages en un seul, sous celui de *Passionale Christi cum figuris*.

[1] Arnollet a été recensé sous le nom de Jacques Arnault, le mercredi 26 juin 1493, dans la section comprise « *Depuis Notre Dame de Confort, tirant à l'ospital du pont du Rosne*. — Jacques ARNAULT, imprimeur, tient à louage l'ung des corps de lad. maison, qui en baille par an VI l. t. » (Archives de la ville de Lyon, CC 6, fol. 17, r°.) — Les noms propres sont la plupart du temps écrits de façon différente par les scribes municipaux, voire même défigurés. — La maison en question était celle de « Jehan du Peyrat, marchant, contenant deux corps de maisons et jardins derrière en lad. rue (la rue Mercière) du costé devers le matin, joignant aux murs dudit Gillet Huart devers la bize et la place contenant deux piez de Jehan de Paris, peyntre devers le vent ».

[2] Dans le rôle d'*Establies en cas d'effroy* d'avril 1498, après Pâques (pl. XLII r°), dans le quartier : « Depuis la maison d'Ambronay tirant à l'ospital comp. la rue Chann «, on trouve, « en lad. grant rue et rue Chann «, inscrit deuxième « *Jacques ARNOLLET, imprimeur* ». — Dans une autre establie de 1498 (1499 n. st.), à la septième dizainerie « suivant le pont du Rosne, tirant à la chaîne d'Esnay «, est inscrit au septième nom « *Glaude DAIGNE*, dit *Vicaire*, le libraire, et comme dixième : « *JACQUES, l'imprimeur* ». (Archives de la ville de Lyon, série EE.)

A la suite de ces deux ouvrages, sous la même couverture, se trouvait relié le livre des *Sept Sages de Romme*, imprimé à Genève le 21 juillet 1498. Comme ce dernier ne portait pas de nom d'imprimeur, Saubert lui attribua, sans réflexion, celui d'Arnollet, qui se trouvait sur les deux autres ouvrages.

Voici comment les choses ont dû se passer, selon nous. Encore une fausse légende bibliographique qu'il était nécessaire de passer au crible de la critique.

Quelques bibliographes ont douté de l'existence de cette édition des *Sept Sages de Romme*. Gaulieur lui donne la date de 1490, comme au *Passionale*. Panzer, qui la cite d'après Maittaire, dit qu'il ne l'a pas encore vue (*nondum vidi*) et la qualifie d'édition très suspecte (*valde suspecta*).

Elle existe cependant bel et bien. Non seulement nous l'avons fait vérifier à Wolfenbutel par M. O. von Hainemann, conservateur en chef de la Bibliothèque ducale, qui nous en a transmis une description avec sa date exacte, mais nous avons acquis la certitude qu'un autre exemplaire est passé de la vente du prince d'Essling (n° 139 du catalogue) dans la collection Yemeniz (n° 2240 du catalogue); Brunet en a donné une description exacte dans son *Manuel du Libraire* (t. V, col. 296-297). Le nom d'Arnollet ne s'y trouve point, et nous ne croyons guère nous tromper en disant que le livre a été imprimé par Jean Belot, de Rouen, qui exerçait alors à Genève.

Jacques Arnollet était des environs de Bourges, et Claude Dayne, natif de Salins[1]. Le nom de ce dernier est écrit de diverses manières dans les documents d'archives : Daygne, Dayne, Deyne ou Fodayne, dit *Vicaire*.

Nous avons adopté de préférence la forme *Dayne*, qui se justifie par les *colophons* des livres signés de lui.

[1] 1492. *Establies en cas d'effroy*. — « *Devers le Temple*. — Jacques Arnollet, natif de Bourges, et Claude Deyne, son compaignon, natif de Salins, ung serviteur de Charoloys. Commandé une voge à chascun d'eux. » (Archives de la ville de Lyon, série EE.)

CHAPITRE LXV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE PIERRE MARÉCHAL ET BARNABÉ CHAUSSART

(1492-1500)

Date de l'association de Pierre Maréchal et Barnabé Chaussart. — Erreur des bibliographes à cet égard. — La vie de *Robert le Dyable.* — Le roman du *Fier-à-Bras.* — Livres latins imprimés par Maréchal et Chaussart. — Les trois éditions d'un *Missale Romane curie.* — La *Facetia loquendi.* — Les *Libri Salomonis.* — Livres français. — *L'amant rendu cordelier à l'Observance d'amours.* — *La vertu des Eaues et des Herbes.* — *La belle dame qui eut mercy.* — *Les contenances de la Table.* — *Le livre de chiffres et de getz.* — *La Vie du mauvais Antecrist.* — Autres pièces de poésie française et de littérature populaire. — *Le voyage de Mandeville.*

Pierre Maréchal aurait commencé seul, soit comme libraire, soit comme imprimeur, à Lyon, dès 1490, si l'on devait s'en rapporter à une indication d'Antoine Du Verdier, s[r] de Vauprivas, bibliographe de la fin du XVI[e] siècle, qui cite le livre suivant à son nom : « *Opus tripartitum contenant trois traitez des Commandements de Dieu, de la Confession et de l'Art de bien mourir de Jean de Gerson;* Lyon, pour Pierre Mareschal, 1490; in-quarto. »

La Caille, Maittaire, Panzer, Brunet, Péricaud et autres bibliographes ont tous reproduit cette note sans en vérifier l'exactitude. Nous n'avons pas trouvé d'exemplaire de cette impression, que personne n'a vue, de sorte que nous ne l'inscrivons ici que sous bénéfice d'inventaire, la date nous paraissant suspecte et tout au moins problématique. Du Verdier a d'ailleurs commis une erreur analogue au sujet d'une pièce intitulée : *Le Congié prins du siècle séculier,* par Jacques Bugnin, qu'il a inscrite au nom de Pierre Maréchal à la date de 1480, tandis qu'elle n'a paru qu'après 1500.

On connaît une autre pièce : *Le Doctrinal des Filles,* en vers, sans date, de quatre feuillets in-quarto. Sur le titre, on voit la marque de Pierre Maréchal. La plupart des bibliographes la datent de 1490 environ.

C'est une erreur, car Pierre Maréchal n'a employé cette marque à son nom seul qu'après la mort de Barnabé Chaussart, son associé, vers l'année 1505 ou 1506.

On peut voir un fac-similé du titre du *Doctrinal des Filles* dans le *Catalogue de la bibliothèque de M. le baron James de Rothschild* (t. I, p. 368). La même marque de Pierre Maréchal se retrouve dans une édition de l'*Ars moriendi*, sans date, mais imprimée après 1500, et décrite au même catalogue si savamment rédigé par M. Émile Picot (p. 47-48).

La date de 1490 doit, selon nous, être rejetée pour ne s'en tenir qu'aux données certaines fournies par les documents d'archives et les imprimés.

En 1492, nous trouvons Pierre Maréchal, originaire de la Bresse, associé avec Barnabé Chaussart, de Nevers. Ils sont inscrits tous deux dans un rôle d'*Establies* comme imprimeurs « non mariés[1] ».

Dans le registre des *Nommées* de 1493, ils sont qualifiés « imprimeurs de livres, compaignons », c'est-à-dire associés, et leurs meubles et pratiques sont évalués 48 livres. Ils avaient établi leur atelier dans la maison de Robinet de la Sausoye, teinturier[2], quatre maisons plus loin que Guillaume Le Roy.

Maréchal et Chaussart ont imprimé des livres de toutes sortes, mais surtout des pièces françaises de littérature populaire, tant en vers qu'en prose, qui, pour la plupart, ne sont pas datées.

Du Verdier cite, à la date de 1493, une édition in-quarto des *Évangiles des Quenouilles faites à l'honneur et exaulsement des Dames, lesquelles traitent de plusieurs dames assemblées pour filer durant six journées;* il la présente comme ayant été imprimée à Lyon par Maréchal, auquel il donne par erreur le prénom de Jean, au lieu de celui de Pierre[3]. Cette édition a disparu comme tant d'autres de cette époque.

Parmi les livres datés, nous signalerons en première ligne un Missel romain du 22 novembre 1495, dans lequel on lit au folio ccii le curieux *colophon* suivant qui est entièrement imprimé en rouge : *Missale completum ad usum Romane curie ob Dei gloriam et honorem animarumque salutem ac totius Ecclesie*

[1] 1492. — « *Establie depuis la cave d'Esnay jusques Nostre Dame de Confort, comprins Saint Michel.* — Pierre MARESCHAL, natif de Brèce et son compaignon BARNABÉ, natif de Nevers, non mariés, imprimeurs. Commandé ung voge et ung espieu. » — Archives de la ville de Lyon, série EE; liste de format allongé, fol. 11 v°, 3es noms.

[2] « Barnabé et Pierre imprimeurs, tiennent à louaige partie de ladite maison (la maison de Robinet de la Saulsoye teyntnrier de toyles). » — Archives de la ville de Lyon, CC 6, fol. 10 v°.

[3] DU VERDIER, *Bibliothèque françoise*, édition in-4° publiée par Rigoley de Juvigny; ouvrage cité, t. I, p. 559.

militantis utilitatem apud Lugdunum Gallie impressum... solerti industria emendatum atque curiose correctum cum Fontium benedictione facienda in Vigili Pasche et Penthecostes nondum posita. Impressum per Petrum Mareschal et Barnabam Chaussart, anno Domini millesimo cccc nonagesimo quinto, die XXII mensis novembris. Au-dessous, on voit la marque des deux associés avec les initiales seules de leurs prénoms : P pour Pierre Maréchal, et B pour Barnabé Chaussart, tirée en rouge.

Cette édition, qui n'est citée par aucun bibliographe, se trouve aux archives de l'hôpital Saint-Jacques, à Toulouse.

La vie du terrible
Robert le dÿable.



Le 7 mai 1496, Maréchal et Chaussart impriment la *Vie du terrible Robert le Dyable*. C'est l'édition la plus ancienne que nous connaissions de ce roman populaire en prose, réimprimé l'année suivante à Paris, le 2 avril 1497, par Nicole de la Barre (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, p. 288) et, le 31 août,

par Jean Tréperel. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, p. 153.) L'exemplaire de l'édition lyonnaise, que nous avons vu, se trouve à la Bibliothèque nationale. La gravure sur bois du titre est répétée au verso; la marque des imprimeurs est placée à la fin.



Le 4 avril 1497, ils achèvent l'impression d'un *Fierabras* dont nous donnons le titre avec la figure du héros du roman, à cheval, brandissant fièrement sa large et puissante épée de combat.

C'est par erreur que Péricaud, dans sa *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle* (n° 373), a inventorié cette édition sous la date du 7 avril; le jour indiqué

est bien le 4 avril comme le porte l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'on pourra s'en assurer par le fac-similé ci-dessous.

Cette édition, de format grand in-quarto, que l'on peut voir aussi à Chantilly, est une de celles qui donnent le nom de l'auteur de la compilation.

gne' iheſucriſt de ſes miracles ⁊ de ſes ſubiectz vertueux chaſcũ le doit vou
lentiers eſcouter ⁊ retenir: car il eſt noſtre createur. Et ainſi eſt q̃ a la poſtu
lation ⁊ requeſte du deuãt nõme venerable hõme Meſſire henry bolonnier
chanoine de lauſaine. Je iehan baignon petit citoyen de lauſanne ay eſte in-
cite de le luy trãſlater ⁊ reduyre en ꝓſe francoyſe la matiere deuãtdicte tant
cõme il touche le p̃mier ⁊ le tiers liure ie les ay prins ⁊ extraictz dung liureq̃
ſe dit mirouel hyſtorial pour la plusgrãde partie ⁊ le ſecõd liure iay tãt seul-
lement reduyt dung romãt ancien en frãcoyes ⁊ sans aultre information q̃
de celluy liure ie lay reduit en proſe ſubſtanciallemẽt ſans faillir par ordon-
nance des chapitres ⁊ parties du liure ſelon la matiere en celluy contenue.
Et ſe aucunemẽt en ce liure iay meſprins ou parle aultremẽt q̃ bon langai-
ge ſubſtancieux plain de bon entẽdement A tous facteurs ⁊ clercz ien demã
de correction ⁊ emãdemẽt ⁊ des faultes pdon. car ſe la pleume a mal eſcript
le cueur ne pẽſoit q̃ bien dire ⁊ auſſi mon entẽdement q̃ eſt bien petit ne par-
te pas de deſduire ſi grãde matiere ſans errer: toutesfois q entẽdra biẽ la let
tre ⁊ cõprendra mon intention ne trouuera q̃ bien ⁊ moyen pour venir a sau
uement. Auquel puiſſons tous paruenir. Amen.

Cy finiſt Fierabras imprime a lyon par Pierre mareſchal ⁊ bar-
nabas chauſſard. Lan de grace. M. cccc. xcvii. Le. iiii. de auril.



On lit, à la dernière page du texte, à partir de la deuxième ligne, ce passage significatif : « Et ainsi est que à la postulation et requeste du devant nommé vénérable homme Messire Henry Bolonnier, chanoine de Lausaine, je Jehan Baignon petit citoyen de Lausanne ay esté incité de le luy translater et reduyre en prose françoyse la matière devant dicte. » L'achevé d'imprimer est suivi de la marque des deux imprimeurs associés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Citons ensuite un opuscule singulier, dont nous avons vu un exemplaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui est intitulé : *Loquendi facetia.*

¶ Hanc loquendi facetiam multis a viris interpretibus solertissimis approbatã tue illustrissime matris beatricis opidi salsacij nutu ex alta vicecomitum vuhe orte prosapia. tibi francisco de caitallione nobili atq3 egregio: ex potentissima nobiliũ stirpe procreato. oppidorũ montis drachonis ꝛ rupe accute. ꝓpotenti cõdomino. ipse ego Gonetus de prato: in facultate artium humilis magister parisius humiliter offero.
¶ Per. G. dirit⁹ intelligit̃. p. C. corinthus
¶ Auctoris prologus.

Opera sola bona sedrinis manẽt digna tabellis. Felix heu nimiũ atq3 beatus qui nube pulsa: serena capit tempora Omnia quidem vario labũtur mortalia cursu. Nichilq3 vere eterna datur conditione. Heu q̃ vanuz est homini perеclitantibus fidere rebus. Omnia si recto apprehendat temporalia sensu Dulcia cuz dulci miscebimus plurima verbula risu. Idq3 studij genus egregijs vtinã gratum foret iuuenib⁹. Oratorum disertas obmittẽdo loquelas. Sed prophanas nimiũq3 insulsas tãtũ erudiere curauimus neophitorum linguas.
a iij

angelus leticiã. fili⁹ dei carnis substãtiã: ꝛ tota trinitas gloriam. Anima igit̃ nostra insignita dei facie sit dotata fide et caritate. Ipsa enĩ est preciosior corpeꝛ oĩm possessione. Mens igit̃ nostra assidue sit bona: deliberatio enixe matura: et ratio apud deum irrefragabiliter recta. Qua semper habita benedicte virginis marie precibus oĩm imperatricis ãgelorũ oibus misericorditer eterna donantur paradisi gaudia.

¶ Hec loquẽdi facetia nobili francisco de cauallione legata. A multĩ ꝑfecto doctoribus approbata a mgr̃o Goneto de prato: parisius graduato inclite ville Priuacij fuit cõfecta. Sub curriculo anni dñj millesimj quadringentesimj nonogesimj sextj. In venusto abolene oppido: penes insignem basilicaz nostre domine de planis: ꝛ in edibus nobili 3 sazi: ad dei honorem fuit terminata.

Maréchal et Chaussart se sont servis, pour cette impression, d'un gros caractère gothique de 14 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S
T V X abcdefghijlmnopqrꝛsſtuvxyz
ãb⁹ꝯdẽꝛh⁹ii⁹ll⁹m̃m⁹ñn⁹õp̃ꝑꝓp⁹q̃ꝗꝙꝙq̃
r̃ꝝt̃t⁹ũv̇ .:⁊/⸗¶ ffflſſſt

Cette élucubration, dédiée à François de Cavaillon, a été composée d'abord à Privas et ensuite terminée dans la ville de Bollène, en 1496, par un nommé Gonet du Prat ou Du Pré (*Gonetus de Prato*). L'ouvrage a été imprimé peu de temps après à Lyon.

Les fac-similés de la page précédente représentent la première et la dernière page de ce livre. Le titre porte la marque des imprimeurs Maréchal et Chaussart.

N'oublions pas de mentionner, parmi leurs livres latins, une édition des *Auctores aucti*, publiée le 24 août 1496, que Mlle Pellechet a signalée.

Le 4 juin 1497, les mêmes éditent un Psautier latin avec hymnes et cantiques, de format in-octavo, décrit au *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Grenoble* (n° 474).

La même année, ils impriment le *Blason de faulses amours*, in-quarto de 27 feuillets, cité dans le *Manuel du libraire* de Brunet, et le poème d'Ovide : *De arte amandi et remedio amoris*, avec les commentaires de Merula[1].

Le 3 des Nones d'octobre (13 octobre) 1497, ils publient une édition in-quarto des Sermons latins de Vincent Ferrier[2].

Le 20 janvier 1497 (1498 n. st.), paraissent à leur nom les *Summulæ logicales* de Pierre d'Espagne.

La même année, ils avaient réimprimé dans le format in-octavo le *Missale ad usum Romane Ecclesie* de 1495. (Voir le *Catalogue de la Bibliothèque liturgique du comte de Villafranca*, n° 140.)

Le 5 avril 1498 (1499 n. st.), Maréchal et Chaussart donnent une édition in-quarto du livre intitulé : *Le Chapellet de Vertus*. (Voir BRUNET, *Manuel du Libraire*, t. I, col. 1796.)

Péricaud cite d'eux un *Liber Floreti* de la même année, et l'*Expositio Canonis Missæ*, d'Odon de Cambrai. Le *Floretus* est de format in-quarto et daté du 18 avril[3]. L'*Expositio Canonis* est du 11 juin 1499 et indiqué dans le catalogue des incunables de la bibliothèque de Dijon (n° 2040), rédigé par Mlle Pellechet, comme étant de format in-octavo.

Le 15 août 1499, ils font paraître en in-octavo une troisième édition du *Missale Romanum* de 1495, qui se trouve à la Bodléienne.

Le 1er octobre, ils achèvent le *Confessionale diocesis Albiensis*, de Barthélemi de Manso, dont il y a un exemplaire complet sur vélin à Aix. Quinze jours après, paraît le *Synodale*, qui existe sur vélin à la Faculté de Montpellier.

[1] *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon*, par Mlle PELLECHET; ouvrage cité, n° 451, p. 321.

[2] Bibliothèque d'Albi. *Catalogue des incunables et des livres de la première moitié du XVIe siècle* avec divers fac-similés, par Ch. PORTAL, archiviste. Paris, 1892, in-8°, n° 21, p. 13-14.

[3] *Catalogue des incunables de la Bibliothèque municipale de Grenoble*, par Edmond MAIGNIEN; ouvrage cité, n° 272, p. 200.

Le 8 novembre, ils réimpriment la traduction par Julien Macho des *Subtilles fables de Esope et d'Avien avec aulcunes joyenses de Pnge Florentin*, illustrée des mêmes bois qui avaient servi à l'édition de Topié et Heremberck (voir facsimilés, p. 24-28). L'édition de Maréchal et Chaussart, qui n'est pas moins rare que la précédente, appartient à la Bibliothèque nationale.

Le bibliographe lyonnais Péricaud indique, à la date du 18 septembre 1500, les *Libri Salomonis filii David Regis Israel,* petit in-quarto de 52 feuillets.



La suscription nous donne avec le lieu d'impression la dernière adresse de ces imprimeurs-libraires : *Impressum Lugduni prope Nostre Dame de Confort per Petrum Mareschal et Barnabam Chanssard impressores et librarii* (sic).

¶ Incipit oratio Salomonis.

Et inclinauit salomon genua in conspectu totius ecclesie israel: & aperuit manus suas ad celum & dixit. Domine deus israel nō est tibi similis deus in celo sursum neque in terra deorsum: qui custodis pactum & misericordiam pueris tuis qui ambulant in conspectu tuo in toto corde. seruans puero tuo dauid que locutus es illi: & locutus es in ore tuo & in manu tua implesti, quasi dies iste. Et nūc domine deus israel custodi puero tuo dauid patri meo que locutus es illi dicens, Non deerit tibi vir a facie mea sedēs in throno israel, Uerumtamen si custodierint filii tui legem meam: & in preceptis meis ambulent sicut ambulauerunt in conspectu meo fideles. Et nunc domine deus israel creditum est verbum quod locutus es puero tuo dauid quoniam si vere habitauit deus cum hominibus in terra. Si celum celi non sufficiunt tibi: quāto magis domus hec quam edificaui. Sed respicias ad orationem serui tui: & deprecationem eius vt exaudias domine placationem orationis quam puer tuus orat coram te hodie: vt sint oculi tui super domum hanc die ac nocte in locum quem dixisti inuocare nomen tuum: & exaudias orationem quam puer tuus orat in hoc loco: & exaudias deprecationem pueri tui & populi tui israel si orauerint in loco isto: & exaudias in loco habitationis de celo & exaudias & propicius sis si peccauerit vir in te.

¶ Finit oratio Salomonis.

¶ Impressum lugduni prope nostre dame de confort. Per petrum mareschal & barnabam chaussard Impressores & librarij. Anno dn̄i M.ccccc. Die vero. xviij. Mēsis septēbris.

L'initiale fleurie du titre des *Libri Salomonis* est exactement la même que celle du *Doctrinal des Filles* à la marque de Pierre Maréchal, dont Brunet

croyait l'impression antérieure à 1496 (voir *Manuel du Libraire*, t. II, col. 781) et que d'autres bibliographes ont fait arbitrairement remonter à 1490. Cette lettre, qui reparaît tout à fait usée dans le *Doctrinal* (voir fac-similé dans le *Catalogue Rothschild*, t. I, p. 368), est une preuve matérielle que le *Doctrinal* est postérieur aux *Libri Salomonis*, c'est-à-dire après 1500.

Les grosses lettres gothiques de forme, que Maréchal et Chaussart ont employées en tête des *Libri Salomonis*, de *La vie de Robert le Dyable* et de la plupart des titres de leurs livres, provenaient de Gaspard Ortuin qui s'en était servi le premier, en mai 1489, pour le titre de l'édition qu'il a faite du *Voyage à Jérusalem* de Breydenbach. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 397.)

Le volume des *Libri Salomonis* est imprimé avec deux sortes de caractères; le plus gros est celui du livre intitulé : *Loquendi facetia*, dont nous avons donné l'alphabet (voir p. 178); le plus petit est celui que nous présentons ci-dessous :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V Z

abcdefghijklmnopqrꝛſstuvxyz

ā bꝰ ꝯ đ ē ꝛ ī ꝭ ꝭ m̄ mꝰ n̄ nꝰ ō ꝑ ꝓ ꝑ q̄ ꝗ ꝗ̄ r̄ ꝭ ſ̄ tꝰ ꝝ x̄ ꝟ ꝟ

ff fi ſſ ſſ ſt . : ⁄

Le 25 septembre, c'est-à-dire sept jours après l'apparition des *Libri Salomonis*, les mêmes imprimeurs mettaient en vente un *Rationale* de Durand, évêque de Mende, qu'ils venaient d'achever et dont un exemplaire est signalé par M. Proctor parmi les incunables de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford[1].

Nous avons vu à la Bibliothèque nationale, sous la cote Y[+] 4481 de la Réserve, un recueil petit in-quarto contenant les pièces suivantes, qui sont imprimées par Maréchal et Chaussart : *Le Bréviaire des Nobles; — La Doctrine du Père au Filz; — Les Commandements de Dieu et du Dyable; — La Voye de Paradis avec aulcunes louanges de Nostre-Dame; — Le Doctrinal des Filles.* Le verso du titre de cette dernière est occupé par un bois représentant l'auteur assis dans une stalle et inspiré par l'ange; ce même bois est placé en tête du *Chapellet de vertus* ou *Romant de prudence*, imprimé par Guillaume Le Roy. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, fac-similé, p. 92.)

[1] *Index to early printed books;* ouvrage cité, n° 8633.

Une partie du matériel d'illustration de Le Roy était passée chez Maréchal et Chaussart. C'est ainsi qu'ils ont pu, sans grands frais, donner encore une édition de la *Danse aux Aveugles,* qui contient les planches de l'édition de Guillaume Le Roy.

Parmi les impressions exécutées par Maréchal et Chaussart, dont bon nombre ne portent pas de date et qui s'échelonnent sur un cours de sept années au moins, nous citerons principalement des pièces françaises, telles que les *Proverbes communs* et l'*Amant rendu cordelier en l'observance d'amours.*





Du Verdier mentionne le *Traicté des Eaux artificielles* que Guillaume Le Roy aurait imprimé en 1483.

Cette édition n'a pas été retrouvée, mais c'est le même livre que Maréchal et Chaussart ont imprimé, sous le titre de : *La Vertu des eaues et des herbes.* Il existe au moins deux éditions de cet ouvrage, qui auraient été imprimées à Lyon par Martin Havart, dont le titre : *Vertus des Eaux et des Herbes,* est suivi plus loin de cet autre intitulé plus explicite : « *Cy commence ung petit*

traictié des eaues artificielles et les vertus et propriétés d'icelles, lesquelles sont prouffitables pour les corps humains. »

La figure que nous reproduisons ci-dessous nous paraît être dans le style des illustrations des livres de Le Roy, dont le matériel était passé en grande partie dans l'atelier de Maréchal et Chaussart, et appartenait peut-être au livre perdu, signalé par Du Verdier.

La vertu des eaues

Et des herbes. Et aussi plusieurs bons remedes contre plu
sieurs grãdes maladies.



L'édition de Maréchal et Chaussart est indiquée, par erreur de format, petit in-folio par Péricaud, qui ne l'a certainement pas vue. C'est, au contraire, un petit in-quarto dont il y a un exemplaire à la bibliothèque de la ville de Toulouse. Les imprimeurs donnent leur adresse « en la grant rue du Puys Pelu à l'ymaige Sainct Pierre ». Le livre de *La Vertu des eaues et des herbes* est imprimé avec un petit caractère de bâtarde gothique qui paraît fatigué.

Le fac-similé suivant donne la fin du texte, qui n'occupe pas la page entière, avec l'achevé d'imprimer :

ble avec eaue ⁊ faictes tant boullir quelle viengne a la moitie ou tier
ce port/ ⁊ de ceste eaue lavez souvent voz mains de soir ⁊ matin.
Item pour rangne. Prenez demy livre de beurre sale ⁊ deux onces
dhuille doliue ⁊ bouillez ensemble ⁊ vous en oigez devant le feu.
¶ A aster ⁊ esourger la rongne.
¶ Prenez fume terre/plantain/lectues/ ⁊ cerfueil/ ⁊ broyez tout
ensemble tresbien/ ⁊ puis les destrempes de vin ⁊ de laict cler de va-
che au de brebis si en beuvez souvent ⁊ vous guerirez de mauvai
ses humeurs qui sont dedans le corps.
¶ Pour demengerie ⁊ gratelle.
¶ Prenez la ronce par elle sans les racines ⁊ brolez avec beurre de
may ⁊ y mettez aingt de porc au miel ⁊ coulez parmy vng drap/ et
mettez en boites ⁊ vo⁹ en oignez bien devant le feu si guerirez.

¶ Cy finist la vertu des eaues ⁊ des herbes Impri
mee a Lyon en la grant rue du puys pelu a lymaige
sainct pierre p pierre mareschal ⁊ bernabe chaussart.

Les caractères employés d'ordinaire par Maréchal et Chaussart pour leurs textes français sont des fontes de caractères parisiens, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H J I M N O P Q R S T V X

abcdefghilmnopqrſstuvxyz

ā c⁹ ē ⁊ i l⁹ õ o⁹ p̄ p p̄ q̄ q̄ e⁹ ū

ff ſſ ſſt ſt .:- :

En les examinant, on reconnaîtra que ce sont des types analogues à ceux dont se sont servis, vers la même époque, Denis Meslier et ensuite Nicole de la Barre, imprimeurs à Paris. (Voir alphabet, t. I, p. 114, et fac-similé, p. 295.)

En les comparant, on verra qu'il n'y a qu'une lettre de changée, la majuscule J, avec un trait par devant dans la fonte lyonnaise.

Ces caractères paraissent également semblables à ceux qu'a employés Claude Dayne à Lyon pour l'impression des *Offices de Cicéron* (voir alphabet, p. 157). Une seule lettre, la lettre M majuscule, diffère parfois, ainsi que quelques signes particuliers ou abréviatifs.

Nous citerons maintenant *La Belle Dame qui eut mercy*, pièce non signée ni datée, qui est imprimée avec les caractères dont nous venons de présenter l'alphabet.

On reconnaîtra aussi les grosses lettres gothiques provenant du matériel d'Ortuin, avec lesquelles Pierre Maréchal et Barnabé Chaussart composaient de préférence les titres de leurs livres, afin de tirer l'œil et d'appeler ainsi l'attention des acheteurs.

Il a paru deux éditions semblables, page pour page et ligne pour ligne, de cette pièce qui contient des passages graveleux et même orduriers, auxquels on ne prenait pas garde alors. Elles sont imprimées avec les mêmes caractères, la même figure sur bois au titre, et ne diffèrent entre elles que par quelques abréviations; la lettre ornée du début, au lieu d'être sur fond noir comme dans l'édition que nous reproduisons ci-dessous, appartient à un autre alphabet d'initiales sur fond clair ou évidé.

La belle dame qui eut mercy.



Je ne say quil men auiendra
    Sil Vous plaist maimer par amour
Et que pour pire ne meillour
Vous ne me Vueillez ia changer
Je Vous abandonne mamour
Et laisseray toute rigour
Sans iamais en faire danger
Je ne Vous Vueil pas estranger
Combien que iaye estrine
De grace ne serez priue
Dont dame ne doit estre large
Mais soyez secret & priue
Si sera tout blasme escheue
Ce sont les pointz q̃ ie Vous charge
    Puys que nous sommes alliez
Ainsi comme Vous me priez
Si fais ie Vous de tresbon cueur
Quen ma loyaute Vous fiez
Et que iamais ne moubliez
Je ne le Voudroye a nul feur
Mais ainsi comme frere & seur
Tout Vng mesmes Vouloir ayons
Et ia pour riens que nous oyons
Que nostre amour ne se dessemble
Dun mesmes Vouloir nous soyons
Et souuant nous entreuoyons
Ainsi aurons bon temps ensemble

Cy fine la belle dame q̄ eut mercy

Notre édition appartient aux collections du château de Chantilly, léguées à la France par le duc d'Aumale, le prince des bibliophiles; l'autre édition, qui a fait partie de la bibliothèque du duc de La Vallière, est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Le livret des *Contenances de la table,* dont nous reproduisons ci-après le titre et la première page de texte, est composé avec les mêmes caractères et porte au commencement la marque aux initiales P (Pierre) et B (Barnabé), prénoms de nos imprimeurs. L'initiale L du titre est la même que celle de la seconde édition de *La Belle Dame qui eut mercy.*





¶ Sensuyuent les cōtenā-
ces de la table.·.

Enfant qui veult estre courtoys
Et a toutes gens agreable
Et principalement a table
Garde ces reigles en francoys.
Enfant soit de coupper soigneux
Ses ongles & oster lordure
Car sil est ord de nature
Quant il se gratte il est roigneux
Enfant dhonneur laue tes mains
A ton leuer & au disner
Et puis au soupper sans finer
Ce sont troys fois a tout le moins
Enfant dy benedicite
Et fais le signe de la croix
Ains que prandre si tu me croys
Ce qui test de necessite
Enfant quant tu feras aux places
Ou aulcun prelat deglise est
Laisse luy dire sil luy plaist
Tant benedicite que graces
Enfant se prelat ou seigneur
Te dit de son auctorite
Que dies benedicite
Fay le hardiment: cest honneur
Enfant se tu es en maison
Daultruy a le maistre te dit
Que tassies: sans contredit
Faire le peux: car cest raison

Il y a un exemplaire des *Contenances de la table* à la Bibliothèque nationale, et nous en avons eu en main un autre n'ayant jamais été rogné, à l'état de neuf, qui appartient à la Bibliothèque royale de Munich.

Les autres livres français, signés ou non signés de ces imprimeurs, sont pour la plupart des livrets de légendes populaires ou des pièces de poésie qui sont dispersées un peu partout. Il y en a certainement d'ignorées ou de disparues dans le nombre. Parmi les plus connues, nous citerons : *La Belle Dame sans mercy,* les *Faintises du Monde,* de Guillaume Alexis; le *Grant Blason de faulses amours,* du même; le *Recueil des Repues franches,* de Villon; les *Souhaitz des*

hommes et des femmes; le *Doctrinal des nouveaulx mariez;* le *Débat de l'homme et de la femme;* le *Débat de l'homme mondain et du religieux;* le *Débat du jeune et du vieulx amoureux;* l'*Oraison à Nostre Dame,* de Pierre de Nesson; la *Remembrance de la Mort;* le *Bréviaire des Nobles,* d'Alain Chartier; le *Débat du vin et de l'eau,* etc... N'oublions pas de mentionner les *Croniques des Roys, ducz et comtes de Bourgougne,* le roman de *Richart sans paour, filz de Robert le Dyable,* et le *Livre de chiffres et de getz nouvellement imprimé,* qui se termine ainsi : *Et suffise quant à présent de l'art d'arismetique tant de nombres entiers que de rouptz et fractions avec plusieurs règles et questions lesquelles icy finent; à Lyon imprimées le XXVIII*[e] *jour du moys de fevrier.* Cette dernière impression, que nous avons vue à la Bibliothèque Méjanes de la ville d'Aix en Provence, n'est citée nulle part. Elle est sans date et porte la marque de Maréchal et Chaussart.



Et suffise quant a present de lart darismetique tāt de nombres entiers que de rouptz et fractiōs auec plusieurs regles et questiōs lesquelles icy finent. A lyon imprimees le xxviii. iour du moys de Feurier.

Il est bon de faire remarquer ici que les premiers livres de sciences médicales, qui ont été imprimés en France, ont vu le jour à Lyon; il en a été de même pour les ouvrages d'arithmétique.

Il y avait alors à Lyon un mathématicien qualifié «maître d'argorisme», Étienne de la Roche, dit *Villefranche,* parce qu'il possédait quelques biens au-dessus de Villefranche. Il est recensé dans les *Nommées* de 1493 [1] comme

[1] PÉRICAUD, *Bibliographie lyonnaise du XV*[e] *siècle;* ouvrage cité, 2[e] partie, p. 49-50.

propriétaire d'une maison dans la rue Neuve; c'est probablement lui l'auteur de cette arithmétique à l'usage des marchands et des illettrés qui ne savaient compter qu'au moyen de « jectz » ou jetons.

Nous attribuons, avec réserves toutefois, à Maréchal et Chaussart, une édition latine et française du *Maulvais Antechrist,* petit in-folio de 22 feuillets, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire (Réserve, D, 1818). Nous donnons ici le fac-similé de la dernière page de texte :

QT expoſt quando pla-
cebit deo et domino no-
ſtro iheſu criſto: omniū
creatori et redemptori
videbunt filium hominis. ideſt do-
minum noſtrum iheſum criſtum fi-
lium marie virginis venientem in
nubibus celi cum virtute et gloria:
et tunc mittet angelos ſuos a quat
tuor ventis a ſummis terre vſq3 ad
ſummū celi. Ut habetur marci. xiij.
capitulo. et mathei. xxiiij. c. Et mit-
tet āgelos cum tuba et voce magna
&c. Et omnes cum propriis corpori
bus reſurgent. et de ſuis partis ope
ribus ſiue bonis ſiue malis rationē
reddent prima ad corinthios. xv. ca
pitulo. Omnes quidem reſurgem⁹
&c. Danielis. xij. capitulo. Omnes
quidez reſurgemus &c. Et danielis
duodecimo capitulo. Et multi de
his qui dormierunt in terre puluere
euigilabunt. alii in vitam eternam
alii in opprobrium ſempiternum.
Mathei. xxiiij. capitulo. Bonis di
cetur a criſto. Uenite benedicti pa-
tris mei poſſidete regnuz eternū &c.
Malis autem dicetur. Ite maledi-
cti in ignem eternum. Johel. tertio
capitulo. Congregabo omnes gen-
tes et ducam eas in vallez ioſaphat
& diceptabo cum eis &c.

¶ En francois.

¶ Apres ce noſtre createur
Redempteur
Quant de ſon bon plaiſir ſera
Les quinze ſignes dont grāt peur
Auront viuans lors mandera
Que tout ce monde finer deura
Et puis ſera
Tout corps humain reſſuſciter
Maintz anges de dieu ſonnera.
Et dira.

¶ Surgez mortz venez aſſiſter
A voſtre dernier iugement
Droictement
Voſtre ſentence eſcouter
Que noſtre ſauueur proprement
Donra ſans nul meſconter
¶ Penſez que lors fart redoubter
Et doubter
Deura bien le poure pecheur
Voyant anges et ſaintz trembler
Le iuſte tranſira de peur
¶ Pource chaſcun ſa poure vie
Qui diffinie
Vueille de mal en bien tourner
Affin que la vierge marie
Prie ſon filz que pardonner
Nous vueille
¶ Et puis nous donner
Sans finer
Par ſa benoite paſſion
Paradis ou puiſſions mener
Demener
En luy noſtre exaltation
¶ Amen

On y reconnaîtra sans difficulté les caractères de ces imprimeurs, dont nous avons plus haut donné l'alphabet (voir p. 184). Les xylographies sont les mêmes que celles de l'édition sans date, imprimée avec les caractères de Gaspard Ortuin. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 409-411.)

Notre édition est postérieure à celle-ci, comme le démontrent des brisures dans certaines planches. (Voir *Fac-simile Type Society* pour 1903, pl. XXII.)



La XIII[e] planche (fol. *B, iiii*), représentant des supplices à l'exécution desquels préside l'Antéchrist, manque dans l'exemplaire de première édition.

Un corps, dont la tête a roulé à terre, gît à droite. Au premier plan, á gauche, un patient est étalé sur un banc, pieds et mains liés; deux hommes le scient à hauteur de la poitrine. A droite, un autre, debout, les mains attachées derrière le dos, est tenu par le bourreau qui lui arrache les yeux. Derrière le trône, á gauche, un homme est grillé à petit feu, puis, à côté, un autre est jeté dans une fosse béante et enterré vivant. A droite, dans le fond, est dressée une potence à laquelle pendent deux suppliciés, tandis que deux autres, á gauche, sont crucifiés. Le texte explicatif latin est suivi de ce huitain :

EN FRANÇOIS.

Ceulx qui ne vouldront croyre en luy
Et comme Messias adorer
Beaucoup de torment et d'ennuy
Leur fera par martiriser
Aux ungs fera les yeulx tirer
L'autre décoller, l'autre pendre,
Vif enterrer, crucifier,
Le corps fier brusler en cendre.

Comme dans l'édition précédente, le livre commence par la figure de l'Antéchrist comparé à la bête de l'Apocalypse, sous la forme d'une sorte de lion, la tête hérissée de quatre dards surmontés de couronnes, avec six têtes d'hydres couronnées. Dans le haut, cette légende sert de titre : + YMAGO · FIGVRA · SEV · REPRESENTACIO · ANTICRIPSTI PESSIMI · APOCA · XIII · CAPI° +. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 410.) La même figure de la bête de l'Apocalypse est répétée au verso, et on la retrouve encore derrière le texte reproduit ci-contre, qui commence par les mots : *Iste sunt auctoritates.*

L'édition que nous avons mise à l'actif d'Ortuin se compose de douze planches seulement, tandis que la nôtre en contient vingt-deux, y compris la figure allégorique de l'Antéchrist, répétée trois fois. Elles ne sont pas non plus disposées dans le même ordre : la planche de l'Antéchrist se circoncisant lui-même, *coram populo*, qui était primitivement la sixième, devient la onzième; celle des Supplices ainsi que d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, n'existent pas dans le premier tirage.

Le texte, qui commence avec la signature *aii*, au bas de la première page, est imprimé avec un gros caractère gothique de 18 points, qui n'est autre que celui dont s'était servi Neumeister pour imprimer un *Missale*

Romanum à Albi en 1481 et le *Missale Lugdunense* à Lyon en 1487. (Voir alphabet et fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 360-361.)

Iste sunt auctoritates san
ctorum doctorũ de aduentu
cristi ad iudicium Cum horri
bili preambulo et malicia illi⁹
pessimi hominis antecristi.
Signa terribilia que
p̄cedēt aduẽtum xp̄i
ad iudiciũ cũ preãbu
lo horribili et malicia illi⁹ pessi
mi homis ãticristi. Plene de
signãtur ore nostri piissimi re
dẽptoris ihesu xp̄i Luce. xxi. c
Erũt signa in sole et luna et stel
lis et in terris pressura gentiũ
pre confusione sonitus maris
et fluctuũ arescentibus homi-
nibus pre timore et expectati-
one que superuenient vniuer
so orbi. Etiam Mathei. xxiiij
capi. Erit tunc talis tribula-
tio qualis non fuit ab initio
mũdi neq; fiet. Et nisi abbre
uiati essent dies illi non fieret
salua omis caro: sz ꝓpter elec
tos breuiabũt dies illi Dani-
elis. xij. capi. Veniet tunc tem
pus quale non fuit ab eo quo
gentes esse ceperũt vsq; ad tẽ
pus illud. Hieronimus in an
nalibus hebreoꝝ ponit signa
quindecī. et etiã alij doctores
q signa satis parẽt intuẽti etc.
De die autẽ et hora iudicij ne-
mo scit. neq; angeli celorũ ni-
si pater solus. Mathei. xxiiij.
capitulo. Et etiam isaye. lxiij.
capitulo. Dies enim vlcionis
in corde meo ãnus retributio
nis mee venit.

En francois

O crestiẽs q̃ voulez la gloire
De dieu eternelle auoir
Employez cy sens et memoire
Sil vo⁹ plaist et pourrez sauoir
Cõme lantecrist vẽra de voir
Vers la fin de ce present mõdē
pour plusieurs ames dceuoir
Et dãner en fosse parfonde
a ii

A l'époque qui nous occupe, Neumeister, étant tombé dans une gêne extrême, avait vendu son matériel et travaillait comme simple ouvrier chez Topié. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 377.)

Mlle Pellechet a bien reconnu le caractère des Missels de Neumeister dans cette édition de l'*Antéchrist* (voir *Catalogue des incunables des Bibliothèques de France*, n° 805) et l'a attribuée à ce dernier.

Feu Proctor, qui a donné dans la *Fac-simile Type Society* (1903, pl. *rr, ss, tt*)

trois fac-similés, texte et planche, dont deux différents des nôtres, était d'accord sur ce point et, en en fixant l'impression vers 1500, émettait l'opinion, à l'appui de cette date, que Topié en était peut-être l'imprimeur.

Topié, qui a imprimé en 1497 un *Missale Romanum* (voir p. 41 et suiv.), ne s'est pas servi, — et c'était ici le cas, — des caractères de Missel de son ancien associé, qui les avait déjà cédés à un autre.

Maréchal et Chaussart paraissent avoir recueilli les épaves dispersées d'anciens ateliers lyonnais. C'est ainsi qu'on retrouve chez eux une grande partie des bois de Guillaume Le Roy, les planches de l'*Art de bien mourir* de Pierre Bouttellier, passées ensuite chez Jean Syber, les lettres de forme de Gaspard Ortuin et les xylographies de l'*Antéchrist*.

Quant au petit caractère de bâtarde de la dernière page, qui était la clef du problème, notre excellent ami Proctor l'avait mis en attendant au compte d'un imprimeur inconnu (*unknown printer*) et nous avait prié en même temps de rechercher la paternité de ce type particulier (*a vernacular type*), comme il nous l'écrivait. Ce n'est que tout récemment que nous en avons découvert l'origine.





O maria mater dei
Miserere precor nostri
Serua ad te fugientes
Serua in te cõfidentes
Amen.·.

Parmi les impressions latines non datées, avec la marque de Maréchal et Chaussart, nous citerons les *Prerogative gloriose Virginis Marie*, livret petit in-octavo de quelques feuillets seulement, fort rare et inconnu des bibliographes.

Mentionnons aussi des traités de dévotion : l'*Expositio Hymnorum*, de la bibliothèque de Besançon[1], les *Articuli fidei;* puis des livrets d'écoliers : les *Octo principia; Auctoritates Aristotelis; Prudentius, de conflictu virtutum; Ricardus, de Nuptiis*, etc.

Brunet, au *Manuel du Libraire* (t. IV, col. 1358), décrit une édition sans date du *Voyage de Mandeville,* qu'il croit être de la fin du XV[e] siècle.


Monteuille cōpose par messire Jehā de mōte ville cheualier natif dangleter re de la ville de saint alain: leq̄l parle de la terre de promission / de hierusalem / & de plusieurs pays / villes / & isles de mer / & de diuerses & estranges choses / & du voyage de hierusalem.



Les six premières lignes du titre, tirées en rouge, sont composées avec la grosse lettre de forme de Gaspard Ortuin; le reste, ainsi que le texte, est

[1] Castan a attribué par erreur à un nommé Pierre Buyer la grande marque aux initiales P. B., placée sur l'*Expositio Hymnorum*. (Voir *Catalogue des incunables de Besançon*, p. 321.)

exécuté avec une petite lettre gothique carrée de 11 points, dite *lettre de somme*, ressemblant beaucoup à celle de Jacques Arnollet et Claude Dayne. Le titre présente la figure d'un chevalier lançant son cheval au galop et brandissant une épée. Cette planche est la même que celle qui est en tête d'une édition in-quarto du roman du *Fier-à-bras*, intitulée : *La conqueste que fist le grant Charlemaigne ès Espaignes*, et imprimée à Lyon par Martin Havard, en 1505. La cassure que l'on remarque à droite dans le filet d'encadrement est un peu moins prononcée dans le *Mandeville* que dans la *Conqueste*.

Le livre porte le seul nom de Barnabé Chaussart. On lit au recto du dernier feuillet : *Cy finist le tres plaisant livre intitulé Monteville parlant moult autentiquement de pays et terre d'oultremer; Imprimé à Lyon par Barnabé Chaussart.* Au-dessous de cette suscription, est reproduite la planche du titre. Le volume est un grand in-quarto de 66 feuillets à longues lignes, au nombre de 44 par page, avec figures sur bois.

Quoi qu'en dise Brunet, cette édition doit avoir été imprimée après 1500, car, à cette date extrême, nous avons cité plus haut des volumes au nom des deux associés, tandis que ce livre ne porte que le nom de Chaussart. D'après l'état matériel de la planche que nous venons de constater, elle a dû paraître avant 1505. Maréchal et Chaussart se sont séparés pendant un temps, puis réassociés, à l'exemple de plusieurs de leurs confrères.

On connaît encore d'autres impressions au nom de Chaussart seul, telles que les *Faintises du Monde*, la *Marguerite des Vertus*, *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, le *Prouffit que l'on a d'ouyr messes*, les *Cent nouveaulx Proverbes*, le *Dialogue du Fol et du Sage*, etc..., mais toutes sont sans date et n'appartiennent certainement pas au XV[e] siècle.

Il y a même eu deux Barnabé Chaussart, le père et le fils.

N'oublions pas *Le Livre des Quatre Choses*, que nous ne devons pas passer sous silence. Il est attribué par tous les bibliographes à Maréchal et Chaussart, sur la foi d'une indication erronée de Gazzera, de Turin, qui avait reconnu sur le titre un bois de Guillaume Le Roy, utilisé par nos imprimeurs. Ce livre doit être rayé de la liste de leurs productions. Les caractères, que nous avons vérifiés nous-même, sont ceux de l'imprimeur anonyme du *Champion des Dames*, dont nous aurons à nous occuper ultérieurement.

Beaucoup de livres de Maréchal et Chaussart n'étant pas datés, la distinction n'est pas toujours possible entre ceux qui ont été imprimés à la limite

du xve siècle et ceux qui datent du xvie; la confusion est facile. Nous ne suivrons pas davantage ces imprimeurs et nous renvoyons, pour la fin de leur exercice qui s'est prolongé assez avant dans le xvie siècle, à la *Bibliographie lyonnaise*, rédigée avec tant de compétence et d'exactitude par M. J. Baudrier.

Maréchal et Chaussart se sont servis le plus souvent pour leurs livres français des types parisiens dont nous avons donné ci-dessus l'alphabet (voir p. 184). Ils ont cependant employé quelquefois cette fonte pour des pièces en latin, comme dans l'opuscule des *Prerogative gloriose Virginis Marie*, cité plus haut.

Dans les *Sermones aurei funebres Johannis de Sancto Geminiano*[1], ils ont pris un type gothique beaucoup plus petit, de 8 points environ, qui paraît avoir déjà servi et dont nous donnons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G G H I K L M N O P Q R S S T V X

abcdefghijklmnopqrzsftuvxyz

āb̄c̄ꝯp̄ēẽꝝg̃gl̄ſm̄ñm̄ō p̄ꝑꝓꝗq̄ꝗ

ꝙꝙ̄r̄ꝝꝭt̄ūd̄ .:⸗ ff ſſ ſt

Pour les autres livres latins, ils avaient des types lyonnais, ainsi que nous en avons vu un exemple dans le *Gonetus de Prato* (voir p. 178). Dans l'*Expositio Hymnorum*, in-quarto, c'est une fonte de 16 points dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTUX

abcdefghilmnopqrzsftuvxyz ꝛ

āb̄c̄ꝯd̄ēb̄īl̄m̄n̄ōp̄ꝑꝓq̄ꝗꝙꝙ̄

ꝗꝫq̄r̄ꝝt̄ūd̄ .:⸗ ff ſſ ſt

Maréchal et Chaussart n'ont pas imprimé, que nous sachions, d'ouvrages de droit comme certains de leurs confrères. Les livres latins dont l'édition leur appartient sont plutôt des réimpressions d'ouvrages courants pour les

[1] Cette édition, qui n'est point citée par Péricaud, est un petit in-8° à deux colonnes de 35 lignes par page. Sur le titre, on voit la petite marque des imprimeurs Maréchal et Chaussart. A la fin du texte, on lit : *Acta Cremone decimo Kalendas februarii millesimo quadragesimo nonagesimo secundo*. Cette date de 1492 ne s'applique pas à l'impression. Elle se lit dans toutes les éditions de ces sermons publiés, sous le nom de *Johannes de Sancto Geminiano*, au xve siècle. L'exemplaire que nous avons vu provient du legs de l'abbé Delaunay, curé de Sainte-Geneviève-du-Mont, fait à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et figure au Supplément du *Catalogue des incunables* de cet établissement, sous le n° 1164.

écoles et le clergé lyonnais. Ils se sont fait une spécialité du livre français de lecture pour les masses.

Pierre Maréchal et Barnabé Chaussart sont des imprimeurs français qui méritent une mention spéciale. Ils ont soutenu vaillamment la concurrence contre les étrangers qui s'étaient implantés en maîtres du marché lyonnais. Ils ont propagé la littérature populaire de la France plus que qui que ce soit. Leurs presses, soit qu'ils aient travaillé ensemble ou chacun séparément, ont été très productives. Leurs affaires paraissent avoir été florissantes[1], car on les voit fonder une succursale pour la vente de leurs livres à Toulouse, où ils avaient établi un représentant spécial[2].

Ils donnent leur adresse à Lyon « en la grant rue du Puys Peln, à l'ymaige Sainct Pierre » dans l'achevé d'imprimer des *Vertus des eaues et des herbes* (voir fac-similé, p. 184).

Dans les registres des *Nommées*, ils sont tour à tour recensés comme « demeurans près les Jacobins » et « en la rue Nostre Dame de Confort ».

Pierre Maréchal était originaire de la province de Bresse, et Barnabé Chaussart, natif de Nevers[3].

[1] En 1493, leurs meubles et pratiques sont évalués 48 livres. Ils sont qualifiés d'*imprimeurs de livres, compaignons*. — En 1496, leurs meubles et pratiques sont portés à 60 livres. (Voir PÉRICAUD, *Bibliographie lyonnaise*; ouvrage cité, 2e partie, p. 24-25.)

[2] Ils avaient pour facteur à Toulouse, en 1506-1507, un nommé Jean Pariset ou Parisat, établi dans le quartier de Saint-Sernin, qui est inscrit dans les cahiers d'impôts de cette ville sous cette rubrique : « Johan Parisat librayre que demora en la mayso de Mossr Peyre Bonat le quel te lo cabal de dos librayres de Lion, so es assaber de Mestre Pierre Mareschal et Barnabas Chusard, librayres de Lion; detz sos — xs. » (Voir *Les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse* aux XVe et XVIe siècles [1480-1530], documents et notes pour servir à leur histoire, publiés et annotés par A. CLAUDIN; Paris, 1893; p. 8 et p. 35.)

[3] 1493. *Visite d'armes.* — « Pierre Manesset (*sic*), natif de Breysse, son compaignon Barnabé de Navers (*sic*) enprimeurs (*sic*) commandé ung voge, ung espieu. » Fol. 2 ro. (Archives de Lyon, série EE.)

CHAPITRE LXVI

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MARTIN HAVARD

(1493-1500)

Date de l'établissement de Martin Havard comme maître imprimeur. — Ses premiers livres en latin. — Le *Catholicum parvum* de 1499. — Il change ses caractères et imprime des livres français de littérature populaire. — Ses emprunts d'initiales ornées et de bois pour illustrer les titres de ses pièces. — Sa marque. — La *Conqueste du grant Charlemaigne* et sa nouvelle marque. — La *Summa Angelica* de 1500. — Les *Remèdes pour guarir tous chevaulx*.

Martin Havard, maître imprimeur, est mentionné dans le registre des *Nommées* de 1493 comme «tenant à louage une chambre» dans la maison de Louis Tèze[1]. «Il avait trois valets (ouvriers imprimeurs)», dit M. Rondot.

Voici l'alphabet du premier caractère que nous lui connaissons :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T T V X

a b c d ꝺ e f g h ſ j k k l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z

ff ſſ q̃ ß ſſ ſt ꝯ   à bꝰ cꝰ dꝰ ꝺ̃ ẽ eꝰ ꝛ ß ß bꝰi ꝑ lꝰ m̃ mꝰ

nꝰ õ p̃ ꝶ ꝑ ꝑ gꝰ q q̃ ꝙ ꝗ q̃ꝫ r̃ ꝶ ſꝰ ſ̃ ĉ t̃ tꝰ ũ ꝝ   . / ¶

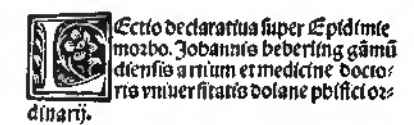
Ces types, d'environ 10 points, paraissent être en partie les mêmes que ceux du *Breviarium Viennense* de 1489 (v. st.), imprimé à Lyon par Jean Neumeister, qui ont servi dans les premières impressions portant la marque de Balsarin

[1] « *Dep. la maison d'Ambronay tirant en la Grand Rue jusqu'au puys Pelonx.* — Martin Avart imprimeur tient à louaige une chambre de lad. maison (de Louis Tèze). » — CC 6, fol. 42 v°.

(voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 514), avec lesquelles on peut très facilement les confondre, si l'on n'y prête attention.

Les lettres de « bas de casse » paraissent être les mêmes. S'il y a des différences, elles sont très légères et presque imperceptibles à l'œil nu; les capitales seules ne sont pas toutes semblables. Chez Martin Havard, le B, le C, l'E et l'L ont un double jambage; le D et l'N ont une double barre transversale au milieu de la lettre; l'H, le J, le P et l'U sont différents quoique copiés l'un sur l'autre; la lettre M, semblable à celle de Neumeister, se présente la plupart du temps hors d'aplomb, dépassant la ligne. Elle aura été mal justifiée dans la fonte, et ce défaut servira de signe caractéristique pour distinguer les impressions de Havard de celles de Balsarin.

Ce procédé d'identification nous a permis de reconnaître et de restituer à Martin Havard le traité *Super Epidimie morbo* de Jean Heberling.


Lectio declarativa super Epidimie morbo. Johannis heberling gamundiensis artium et medicine doctoris universitatis dolane publici ordinarij.

Les bibliographes ont placé le lieu de cette impression à Dôle, en se fondant sur l'épître dédicatoire à Jean Laurent, qui est datée de cette ville le 1er octobre 1492. Pour justifier leur dire, ils ont imaginé que l'imprimeur Pierre Metlinger, après avoir imprimé en 1490, à Dôle, les *Ordonnances du comté de Bourgogne* et s'être établi l'année suivante à Dijon, était revenu à Dôle.

Heberling de Gmünden était un célèbre professeur de médecine à l'Université de Dôle, en Franche-Comté. Il a fait cette conférence à l'occasion d'une épidémie de peste qui sévissait alors; il paraît donc improbable qu'un imprimeur soit venu s'établir à Dôle, au moment où la plupart des habitants ne songeaient qu'à quitter cette ville.

Metlinger, qui avait installé sa presse dans l'hôtel du Petit-Cîteaux à Dijon, n'avait pas quitté cette localité et y imprimait à la requête de Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, dans le courant d'août de cette même année, l'ouvrage de Maffeo Vegio : *Disputacio inter solem, terram et aurum.*

Les caractères de la *Lectio declarativa* d'Heberling n'ayant aucun point de ressemblance avec ceux employés par l'imprimeur dijonnais, il nous fallait chercher ailleurs.

C'est ce que nous avons fait, et nous avons trouvé une identité parfaite entre les caractères de la *Lectio super Epidimie morbo* et le *Catholicum parvum* signé de Martin Havard. C'est donc à ce dernier que nous l'attribuons, et il est probable que c'est une de ses premières impressions.

¶ Spectabili utriusq; iuris licentiato domino Johanni laurentij: dole locum tenenti. Jo. be-
berling. Ar. ⁊ medicine doc. se diligenter com-
mendat.



His diebus nescio qua fama populari vlgo
vulgatum est. Jo. laurentij oim suauissime
Epidimie pestē dole sub intrasse in banī no-
stram villam: a deo vi graui quodam terro
re timoreq; perculsi homines dubitabant:
Aliq hinc proficisci loi umq; mutare statue-
runt. Id quidem non imprudenter: si ita fu
isset: in ea namq; aeris intemperantia. summū
remedium applicat hoc prouerbiale dictum: Cito: Longe: Tar-
de. Cito demutabis loci ubi ista seuit pestis acerbitas. Longe ex
tra ambitū huiusq; limites: ne facile contagione hec te comprehē
dat. Tarde redire animus tibi sit donec integra purgatione lacta
Aer iste in priorem redeat sanitatis tranquillitatem. Valid⁹ enī
transmutatoi existi nostri corporis ob ineuitabilem inspirandi
necessitatem. fuere itaq; ec si holaribus huius nostre vniuersita-
tis qui plurimū rogarūt aliquid in medium declarare super epi
dimie morbo: Quid in se sit: quomodo ac qua de causa fiat: Quo
tempore magis seuiat. que corpora ad hanc aperciora: Signa q̄q;
⁊ curam eius: cum preseruatione ob eadē. Et id publice in scho-
lis resumptione perficerem: quam nuper cū ita vt potui absoluis
sem. Coram ei manifesta lectione: quedamq; non ex officina mei
ingenij: quippe nōdum pennatus ego qui propria auctoritate re-
migio adhuc insuetus: sic ventis Ausim vela cōmittere: sed poti⁹
aliorum doctorum dicta super hijs quoad potui pro mea virili
illis tunc auditoribus meis exposui ⁊ ostendi. Moi⁹ preterea eas
hec scriptis subsignare: id quod vt infra sic posui. Ad quem autē
potius ⁊ in primis legenda ⁊ castiganda transmitterem: preter te
alium nunc adoptaui neminem. Non certe quo aliquid noui hic
sit admirandiq;: sed vt aim mee meum liquido: affectiūq; magis
quam rem ipsā intelligeres qui profecto si vberiora pro te inq; rē
tuam prosequi sufficiēs essem: non est qd subire nō magnopere
vellem: idq; pro amicie ⁊ familiariter. Accipe igit hoc breue de hijs
qualecunq; sit interpretamentum: dumq; ocij quid adiecit: perle
ge. Corrige ⁊ emenda. Me quoq; rei cōmendatum ⁊ ad vota sem
per parū habe. Vale Ex edibus nris dole. in Lotrobris. Anno salu
tis. ꝛc. lxxxij.

a ij

uans a putredine cui⁹ laudē egregie magnificat mesue: vt q̄ assi-
duarait eptionē ei⁹ non videt in corpore suo neq; in instrumentis
suorū sensuū egritudinē q̄ nō sit sanari abilis. Mirrha quoq; mū-
dificat atq; dissoluit cōsumere sufficit sua virtute cōgluttinādi plu
rimū conforrās. Crocus coi instrumētaq; ānelit⁹ mirifice fouet
at enutrit. Qd si huic cōpositioni adderet aliqd boli armeniat-
q; Agarici admodū vtile esset: cū aqua herbarū melisse ⁊ buglosse
fomentando: quorū primū putrefactioni se iure obuiat: Agaricus
autē opilationū: egritudinūq; quarū mater ē opilatio, probatissima
medicina reputat. Preterea h̄ pseruatiuam q̄rūdā experientia ma-
gnopere celebrat. cū modicā grē panis mūdi parū torrefacti ace-
to applicas admodū vippe quo super de bolo armeno ⁊ tormētil-
la radice simul puluis satis at ieiune sūpseris: vnde corruptionis
putrefactionū intra fieri defendūt: ⁊ cōprobaui. Aliq sic in electua-
rij forma hoc preferūt: Recipe nuces gallicanas nu. xx. ficuū mū-
datarū. xv. Rute. M. j. Gentiane. drame. v. Aristologie rotunde:
Pinpenelle: Granorū iunipi: Agrimonie. Tormentille: an. ʒ. vi. Salis
cōis. drame. xv. Melli rof q̄tū sufficit. fac electm. Sūt qui ex bolo
armeno: Cinamomo: Galanga: Gariofilis cū zuccaro ⁊ aqua ro
facea vel herbe acetose elrm in tabulis optie conficiunt: coq; vti
credunt saluberrimū. Mutationē etiā loci cū fortis ē aeris impres-
sio mirifice psuadent medici: Contagiosus enī hic morb⁹ est valde:
qd si a celesti ⁊ superiorū causa aerē imutatū cōperies: ic trāsfer ab
altis ad loca tue domus bassa ⁊ infima. Si vero ad terrestri quā-
dā euaporatione: alia pete. Cū autē valida oimodo ea sit pestifera
rabies: id qd supra designatū est age. Cito: Longe: Tarde.

Habes humanissime Laurētī sic demū super Epidimie
b morbo hui⁹ mee resumptiōis in scholis nup habite pu
blicā indaginē: id qd ita paucis vt vides in vnū figura-
uerim⁹. Potest si vult medicorū rit etiā peritus hijs plura vel adde
re vel diminuere: Nō enī omia hic q̄ necessaria adhuc forēt ad vn
guē nūc absoluimus. Oculatū esse oportet vbertoriq; vsu eget et
exercitationi qui dim de hijs dicta ⁊ disputata huc redigere ⁊ cō
cordare presumit qd si quid bene actū cristilis attribue quorū ver
ba ⁊ sententias in h̄ptulim⁹. At si illepide minusq; prudent adie
ctum aliquid cognoueris: parce precor. Patienterq; discute et ex
purga. Vale.

¶ Explicit.

C'est encore à l'atelier de Martin Havard que fut établie une édition in-quarto de l'ouvrage de Gilles de Corbeil, dont voici le titre :



Ce poème médical sur les diagnostics des urines et les mouvements du pouls est sans date comme la plupart des livres imprimés au xve siècle par Martin Havard. Il n'y a pas non plus de lieu d'impression indiqué, mais les

caractères sont identiques à ceux du traité d'Heberling mentionné ci-dessus et d'un volume signé de cet imprimeur, dont nous parlerons tout à l'heure. Nous avons retrouvé aussi les mêmes initiales dans d'autres impressions de Havard. Nous reproduisons la première et la dernière page du Gilles de Corbeil :

¶ Carmina de urinarum iudiciis edita ab excellentissimo domino magistro Egidio cum commento eiusdem feliciter incipiunt.

Iste liber noue institutionis: studiose compositionis artificio et auctorum sententiis elicitus est et excerptus: in quo phisicalis scientie misticum archana quia secreta iudicia urinarum continentur: que quidem quorundam lectoris animum exigit et extol lit: nostrorum amicorum instantie inscripsimus. De iudiciis urinarum et precepto cum traditiones in hoc opere metrice describuntur: Metrica namque oratio succincta breuitate diffinitiones diffinitas specificatas alligata est certitudine. Id: eque confirmat memoriam: et corroborat doctrinam. Prosaica vero oratio propria libertate subfugiens conturbat memoriam: et ignorantie parit confusionem. Unde qui debent recta ratione transferri et exemplo communi motationisque caractere sigillari potius metrice breuitatis affectant compendium: quam prosaice prolixitatis dispendium. Forsitan igitur de versibus incompositis et de metri incongruitate nos arguet lectoris importunitas. Sed attendat quoniam phisicalium verborum causa lex est et ratio: quod metrice orationis consortium velut designauit: vix enim multo conatu mansuescere vixque castigari potuerunt quin metrorum legibus arctarentur. Ab hoc autem opere fugiant qui planetici sunt et discursores alienis scribis imbuti: et a musandino dogmate recedant aliena. Socii autem nostris domestice fidei quorum gratia hoc opus suscepimus huius noue institutionis offerimus. Diuiditur autem iste liber in duas partes in primam scilicet et in secundam. In prima igitur parte agit de iudicio urinarum secundum cognitionem colorum et substantiarum. In secunda agit de iudiciis urinarum secundum distinctionem suorum contentorum.

¶ Deriuationem nominis uel ue ponit.

mus: quod tamen per assumptionem aque frigide et confortatione et aromaticis ad priorem statum regreditur. De pulsu quod ex tali causa mutato non debet desperare medicus: nec morti pacientem adiudicare. Galienus namque recitat se de quadam muliere habente suffocationem matricis: in qua nullus sentiebatur pulsus cuius os lane flosculum apposuit subtiliter carpinare vel carminare: et lana aliquantulum commouere vel fortem: ex quibus eius cognouit eam adhuc viuere: et post operam suam adhibendo eam ad sanitatem conuertit. Nam si pulsus formicans et vermiculosus fiat in corporibus defectis: et desiccatis et febribus acutis non propter immutationem nature subitam: tunc desperandum est et per talem pulsum sententia mortis diffinienda est.

¶ Sequitur de pulsu serrino.

Occurrit digito species serrina priori.
Debilis: in reliquo sit languida: nulla frequenti.
Hic trahit a serra cognata vocabula pulsus.
Cuius cum primis incisio dentibus arta.
Est grauis: in reliquis gracilior: funesta supremis.
Corporis hoc pulsu fatalis serra vigorem.
Amputat: et vitam nubes letalis obumbrat.

¶ Hic agit auctor de pulsu serrino qui diuersis modis intelligi potest. Nam quandoque sub uno digito mouetur: sub vno est quietus: aut sub duobus primis mouetur: sub aliis quiescit: aut sub vno fortis: sub alio debilis: sub tertio velox: sub quarto tardus. Serrinus autem notatur a serra: quia dentibus serre assimilatur: quasi inequalem facit incisionem: et secundum hoc laudi tur serrinus. Serrinus pulsus sub quibusdam speciebus predictorum pulsuum potest contineri. Fit autem serrinus quandoque ut in primo digito sentiatur debilis in secundo quasi deficiens. In tertio omnino non sentitur. Secundum autem hanc estimationem quandam caudam fortunie finitimam erit pulsus serrinus.

¶ Hic auctor continuationem suam allo quitur ut sigillet opus de pulsibus.

Figere tuo metas operi. sat prata biberunt.
Semina luxuriant. petus arida terra colono.
Plenius arridet pingui letamine gaudens.
Et fructus nobis reponere diuite vena.
Iam sterilem cultum philareti somnus horret.

¶ Finis. ¶ Deo gratias.

Martin Havard a certainement imprimé d'autres livres latins ou français que nous ne connaissons pas ou qui n'ont pas encore été identifiés. Il faudra les chercher parmi les impressions lyonnaises anonymes, sans lieu ni date, plus nombreuses que l'on ne croit généralement et dont nous ne faisons que commencer à débrouiller le chaos dans lequel elles ont été jusqu'alors confondues.

Nous arrivons tout de suite à un volume daté et signé, le *Catholicum parvum* ou vocabulaire latin-français, dont nous donnons ci-contre le titre et la dernière page en fac-similés.

L'alphabet de caractères que nous avons présenté au commencement de ce chapitre est tiré de ce volume et nous a servi de point de repère pour

l'identification des deux impressions que nous avons citées plus haut et qui étaient restées avant nous à l'état d'énigmes.

Nous avons découvert une autre impression faite par Martin Havard avant le *Catholicum parvum* : il a exécuté pour la ville la pancarte de la taxe municipale du pain.



Y.est nomen dei sm q
y est inuisibilis.
yas grece idem est q vi
ride latine.
yaspis dis.quidā gēma pciosa z est
viridis. f
ydrus.i.serpēs habitās in aquis.
ydea dee.exemple ou forme. f
ydida de.nomē salomonis.
ydioma tis.langaige n
ydolatria rie.ydolatrie culture de
ydoles. f
ydria drie.cruche a eaue.
ydromantia cie.ydromance. f
yle yles.pmiere matiere. n
ymen nis.de⁹ nuptiaz. vel est pel-
lis que rumpit in deflorarōe virgi
nis.z est.m.ge.vel neutri.
yperbole.quedam spēs tropi f
ypodrom⁹ mi.i rauoir a ferrer che-
uaulx. m
ypos grece.equus latine.vel idē est
q sub.
ypostasis.idest substātia intellecta
siue forma. f
ypotheca ce.res que cōmodat sine
dispositione pignoris. f
yris yris vel dis.arc du ciel. f
¶ Et hec de littera.y.
Zabulon fuit fili⁹ Isr. m
z zabulō cōtraire ou trās
gresseur dyable m
zabuligena gene. filz ou
fille de dyable. cō.
zacharias.pprium nomē hois.z in
terpratur auxilium dnī. m
zacheus interpratur iustus vel iu-
stificatus. m
zelata zelate. idem est q grando
graille. f
zema.genus monstri.
zeb.pprīū nomē hois.z itpta͂t lup⁹
zebede⁹ fuit pater iacobi z iohānis
euangeliste. m
zelotes tis.vel zelot⁹ta tū.ialoux. o
zelotopia pie.enuie ribauldie. f
zelonpus a ū.enuieux ialoux. o
zelus zeli. muie ou amour ou fer-
ueur bonne ou male. m
zephirus ri.vng vent qui fait flou-
rir ou germer. m
zeta indeclinabile.vne lettre.
zeuma tis.vne figure de grāmaire
zerababel vel terabel. pprius nomē
mulieris.z interptat fluxus san-
guinis vel fluens sanguinē. fe
zima dicitur fermentum. n
zimos idem.
zinziber ris.gingembre. n
zizaniū nij.singlaris nūe.n.z plālit
zizanie.f.g.herba quedam.
zodiaceus cea ceum de zodiaq. o
zodoera re.qdaz species aromati-
ca.dragee. f
zodiac⁹ ci.zodiaque vng cercle. m
zona ne.ceinture ou courroye, ou
large portion de terre. fe
zonitragiū gij.briseure d ceinture.n
zorobabel.proprium nomen princi
pis babylonie. m
zoticus ca cum.i.vitalis. o
zozimus ma mum.viuable. o
zurara re.sucre vne espice. f
zoos vel zius dicitur quidā mensis
scilicet marius. m

¶ Impressum lugdunī p Mar-
tinum hauard. Anno domini.M.
ycix.die vero.xiiij. mēsis martij.

Le 12 juillet 1497, il donnait quittance à Jacques de Bailleux, trésorier municipal, de la somme de 60 sous tournois « deuz et accordez pour cent feuilletz papier qu'il a imprimez contenant l'ordonnance de boullengerie et poiz du pain de ladicte ville afin que tous les habitans au moyen d'icelle impression puissent tousjours veoir et sçavoir à quelz priz doit estre ledit pain en ayant regart à la valeur et vente du blé [1] ».

[1] Archives de Lyon, CC 534, n° 80 *bis.* — Ce document a été publié par M. Baudrier (*Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 100). Au dos du mandat, Havard a écrit de sa main : « Je Martin Havard imprimeur confesse avoir receu de honorable homme Jaques de Bailleux, trésorier et receveur de la ville

Martin Havard a employé pour les textes français d'autres types que ceux du *Catholicum parvum*. C'est une petite bâtarde grasse qui est copiée en grande partie sur celle de Pierre Le Caron, imprimeur à Paris[1].

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V
a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z
ā ē ꝛ l' ꝺ o ꝑ ꝓ p̄ q̄ q̃ ū
ff ſſ ſt . ꝛ / ¶

La bibliothèque du Musée Condé à Chantilly possède une édition de *La Belle Dame sans mercy*, imprimée avec ces caractères.

Quil auoit ſes cheueulx deſcroux
Et que tant ſe deſconforta
Quil en eſtoit mort de courroux.

Sy vous prix amoureux fuyez
Les venteurs ꝛ ces meſdiſans
Et comme infames les huyes
Car ilz ſont a vous fais nuyſans
Pour non les faire voir diſans
Reffuz a ſes chaſteaulx baſtis
Car il ont trop mis puis dix ans
Le paix damours en apaſtiz.

Et vous dames ꝛ damoyſelles
Et qui honneur croiſt et aſſemble
Ne ſoyes pas ſy treſcruelles
Chaſcune ne toutes enſemble
Que ia nulle de vous reſſemble
Celle que moyes nommer cy.
Que lon appelle ſe me ſemble
La belle dame ſans mercy

Explicit la belle dame
ſans mercy

Ce type, qui est particulier à Martin Havard, a été employé pour imprimer *Le Conseil des Oiseaux*, pièce en vers de 4 feuillets, non encore identifiée, et dont on trouvera un fac-similé dans le *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild* (t. III, p. 392, n° 2585).

de Lyon, la somme de 60 s. t. à moy donez pour les causes contenues ou mandement escript de l'autre costé; de laquelle somme de soixante s. t. je me tiens pour content et bien payé, tesmoing ceste quittance signée de ma main le XIIe de juillet l'an mil IIII^c IIII^{xx} et XVII. — M. HAVARD. »

[1] Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, alphabet de la page 93.

Nous avons vu une édition du *Blason de faulces amours* de Guillaume Alexis, sur le titre de laquelle on trouve la marque de Martin Havard, formée de ses initiales M. H., retenues par un nœud d'amour au milieu de fleurs et se détachant en blanc sur un fond noir. Le texte, dont nous reproduisons la fin, présente les mêmes types :

Le blason de faul ces amours.



Liuet procure
Tiltre de plours
A plaisirs courtz
Longues doulours
Et ce voyant ie vueil conclure
Le blason de faulces amours
Justement monstre que leurs tours.
Dont telz quon ney doit avoir cure.

¶ Cy fine ledit blason

Martin Havard a imprimé aussi une édition in-quarto, sans lieu ni date, et non signée, de l'*Ystoire des deux vrays amans Eurial et la belle Lucresse,* dont le texte alterne avec de petites figures sur bois.

Cette traduction du roman d'Æneas Sylvius Piccolomini se termine par la pièce de vers suivante :

L'EXCUSATION DE L'ACTEUR.

A tous ceulx qui cecy lyront
Nous supplions tres humblement
Tiennent tels termes qu'ils vouldront
Hault ou bas, car moyennement
Il procède et rudement;
Tout est fait en gros bourguynon.
Vous nous pardonrez franchement
Sans adviser de nous le nom.

L'exemplaire que nous avons vu se trouve à Amiens dans la bibliothèque de M. J. Masson, qui nous a fourni plus d'une fois de précieux documents pour notre ouvrage.

Nous donnons ci-dessous les fac-similés du titre et de la première page de texte, qui permettront ainsi de reconnaître les types de Martin Havard :






Ensuyt listoire de eurial et lucresse compillee par Enee silvius/ et translatee de latin en frā/ coys par maistre Antithus chappellain de la saincte chappelle aux ducz de bourgoigne a dijon a la priere et requeste des dames.



A La requeste et priere des dames
Ausquelles sont les bons obeyssans
Sans vouloir dire choses qui soient infames
Sans adiouster ne mynuer du sens
De ceste hystoire ainsi comme ie sens
Ay prins audace faire tranlation.
Me soubmettant aux presens et absens
Vrays orateurs a leur correction.

M. Émile Picot, dans son admirable catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild, donne la description et l'analyse d'un poème intitulé : *Le discord des troys chevaliers; le chevalier preux, le chevalier voyageur,* petit in-quarto de 20 feuillets. Il y a reconnu les bois ainsi que les caractères de l'imprimeur Martin Havard.

On trouvera des fac-similés du titre, qui est disposé d'une façon toute particulière, dans ledit catalogue (t. III, p. 399, n° 2590) et dans la *Bibliographie lyonnaise* de M. J. Baudrier (t. III, p. 107).

M. Picot place l'impression du volume vers 1495. Nous ne sommes pas tout à fait de son avis quant à la date, qui doit être reportée, selon nous, à quelques années plus tard, vers 1498, et en voici la raison :

Martin Havard a corrigé et retouché légèrement les matrices de ce caractère. Il en a fait faire une nouvelle fonte dont les lettres paraissent plus nettes et les approches plus serrées. Il a changé et regravé la capitale J qui diffère entièrement de l'ancienne, comme on peut le remarquer dans les pages suivantes du *Chevalier délibéré* d'Olivier de la Marche, impression qu'il a signée avec son adresse : «en rue Raisin, près Nostre Dame de Confort», et dont les bois et les caractères ont servi à M. Picot pour établir son identification.

Cy commence le chevalier deli
bere, comprenant la mort du
duc de Bourgongne qui trespas
sa devant nansy en lorraine.

Ainsy que a lartiere saison
Tant de mes iours que de lannee
Je partiz hors de ma maison
Par vne soubdaine achoison
Seul a part moy plain de pensee
Qui ma compaigna la iournee
Et me mit en rementevance
Le premier temps de mon enfance

Celle qui moult estoit mamye
Print vng propoz de verite
Et me dit celluy qui soblye
Fuyt honneur et cy la menuye
Je le tiens pour desherite
Soit davoir ou de la sante
Ou despoir de grace diuine
Que chascũ nest pas dauoir digne

Tu voys pour la saison passée
Arbes terres et tout herbaige
Lung tout vert laultre sans ramee
Fleur et odeur toute est cassee
Plꝰ nest feueille ne fruit nõbraige
Tout tend a froideur/et a naige.
Tout est nect sãs nulle vigueur
Et nest plus seve ne chaleur

Quant ieuz entendement perdu
Ou tant et bon conseil trouuay
Je me trouuay tout espardu.
De ce quil mestoit aduenu
Tout appart moy ie recorday
Diligemment ie me leuay
Pour mectre sus par escriptures
Le droit vray de mes aduentures.

Dont la matiere presente
Jay fait par couplet et tractie
Lequel ienuoye et le presente
A vng chascun de bonne entente
Non pas pour estre bien dictie
Mais pour cheritable amytie
Pour faire don et despartie.
Du tresor de mon armoyrie

En la marche de la pensee
Et ou pays dauise toy
Est ceste queste commencee
Dieu doint quelle soit acheuee
Au prouffit de tous et de moy
Le liure iay nomme de soy
Pour estre de tiltre pare.
Le cheualier delibere
Explicit.

Imprime a lyon par Martin
hauard demourãt en rue rai
sin pres nostre dãe de cõfort.

Sur le titre de cette édition, on voit la figure du personnage appuyé sur un bâton autour duquel se déroule une banderole. Ce bois, provenant de Guillaume Le Roy, après avoir servi dans divers ateliers lyonnais, était resté chez Maréchal et Chaussart, qui l'ont employé en tête du *Livre des Quatre Choses* (voir p. 194); on le retrouve cette fois chez Martin Havard.

Il existe deux éditions du *Chevalier délibéré*, signées de Martin Havard : l'une, de 50 feuillets, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, d'après lequel nous avons donné nos fac-similés, porte l'adresse de Havard « en rue Raisin, près Nostre Dame de Confort »; l'autre, de 53 feuillets, est citée par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, col. 781) comme ayant fait partie de la bibliothèque Coste. Martin Havard y est indiqué comme demeurant « en la grant rue du Pont du Rosne[1] ». Nous mettons à l'actif de Martin Havard *Le Privillege des foires de Lion*, pièce de 4 feuillets seulement, sans lieu ni date, qui est restée inconnue des bibliographes lyonnais.

Le priuillege des foires de lion





Ensuiuent les articles declaration et priuilleiges des quatre foires frãches que le roy loys cui dieu pardoit ordonna estre tenues & establit apertpetuite en la ville et cite de lion. Lesquelles le roy charles moderne a son aduenement a la couronne conferma et depuis cestassavoir ou moys de iuillet lan de grace mil quatre cẽs quatre vintz et quatorse. Les a reintegrees et perpetuees a ladite ville pour les causes plus aplain contenues es lectres surce octroyees et leuees en forme de chartre desquelz articles et declaration la tenent est telle

Premieremẽt que les troys foires qui ont este establites a temps limite audit lion les conseilliers bourgois et habitans de lion puissent doresenauãt perpetuellement chascun an faire tenir a quatre foys durãt chascũe desdites quatre foires quize iours entiers ouurables et continuelz sans interruption. cestassauoir La premiere cõmencant le premier lundi apres quasimodo La seconde est le quatriesme iour daoust. La tierce est le tiers iour de nouembre. Et la quarte le premier lundi a pres la feste des roys.

Item que durant lesdites quatre foires toutes monnoyes estranges quellesqueles soient y auront cours pour leur iuste pris et valeur. Et que tous marchãs quelzconques puissent marchander et faire leur fait de marchandise ausdits monnoyes estranges sans reprehension quelconque et que lesdites monnoyes ensemble tout or et argent mõnoye ou non monnoye en

[1] Nous avons relevé aux Archives de Lyon, dans la série EE des rôles d'*Establies*, les mentions suivantes concernant Martin Havard en 1498 : « *Establies en cas d'effroy en la ville de Lyon à la part devers l'Empire, commencées au mois d'avril après Pasques mil cccc. IIII^xx* xviii. — La dixiesme dixaine qui suivra soubz le dixiesme pennon que portera Jehan Gandin en cas d'effroy depuis le portal Vieil par dedens les Cordeliers jusques au pont du Rosne. — Dixainier : Martin Avart, imprimeur (fol. xiii r°). » Autres *Establies* de la même année : « *Depuis la porte de l'Hospital, regardant la rue de la Blancherie au long de ladite rue.* — (1er nom) Martin Avart, imprimeur (fol. xxxiiii v°). »

Le seul exemplaire que nous ayons vu se trouve à la bibliothèque de Grenoble et est décrit dans le *Catalogue des incunables*, si consciencieusement rédigé par M. Ed. Maignien (p. 545, n° 470).

A première vue, l'impression nous avait paru pouvoir être attribuée à Mathieu Husz en raison de l'initiale ornée, de style rustique, qu'on voit au commencement; mais, vérification faite, ce n'est point la même. Les caractères sont ceux de la seconde fonte de Martin Havard, employée dans le *Chevalier délibéré* avec la capitale J regravée, comme nous l'avons identifié depuis, ce qui indique que l'impression n'est pas antérieure à 1498 ou 1499.

L'initiale ornée est la même que celle qui se trouve sur le titre de l'*Ystoire d'Eurial et la belle Lucresse* (voir ci-dessus, p. 204).





Fort & cruel a tout mal faire
Enclin suis a toute luxure
Eureux est qui sen scet retraire
Le tesson
Pour obuier a la tempeste
Que ie congnois du ciel venir
En cauerne fourre ma teste
Le grant iuge doit on cremir
Le renart
Je suis subtil plein de malice
Pour toute beste decepuoir
Au corbin ie fais sa police
Chascun ne peut pas tout sauoir
Le lieure
Courir me font souuant les chiens
Car a manger suis sauoureux
Tant plus amasse lomme grans biens
Tant plus engendre denuieux
Le cinge
Je fais de tours plus de cent mille
Si que ie sers de passe temps
Tout hom humain doit estre habille
Pour bien gouuerner ses cinq sens

¶ Cy finissent les ditz des bestes

Citons deux impressions sans date avec la marque de notre imprimeur : l'une d'elles, dont nous donnons ci-dessus des fac-similés, est une pièce intitulée : *Les Ditz des Bestes*, et fait pendant, en quelque sorte, au *Conseil des Oyseaulx* (voir p. 202); l'autre est le poème des *Lunettes des Princes*, par Jean Meschinot.

Le titre de ce dernier livre présente une curieuse disposition typographique offrant quelque analogie avec celle du *Discord des troys chevaliers*. Les quatre

premières lignes forment un carré dans lequel huit autres sont imprimées en travers. MM. J. Baudrier et Émile Picot placent l'impression des *Lunettes des Princes* vers 1500.



Martin Havard, à ses débuts en 1492-1493, s'est servi, pour les impressions que nous avons cru pouvoir lui attribuer, d'une fonte défectueuse, avec lettres mêlées, qu'avaient déjà employée Neumeister et Guillaume Balsarin. Il empruntait les initiales et ornements accessoires, ainsi que les bois de ses titres, à des confrères, et principalement à Michel Topié, qui travaillait avec Neumeister. Topié paraît avoir eu la spécialité de fournir en location le matériel d'imprimerie aux débutants, comme l'indique le contrat, découvert par M. l'abbé Requin, affermant une presse avec tous les accessoires nécessaires, y compris un petit matériel d'illustration, à Pierre Rohault, d'Amiens, imprimeur à Avignon (voir p. 50).

La lettre historiée de la lettre-préface de la *Lectio declarativa* (voir p. 199), représentant un oiseau à long bec qui plonge la tête dans une aiguière à

étroite encolure, provenait de Topié. Elle avait passé pour la première fois dans le *Recueil des Hystaires troyennes,* imprimé en 1490 par Michel Topié et Jacques Heremberck (voir alphabet de lettres ornées, p. 14).

La bordure placée sous les armoiries de la ville de Lyon, au *Privillege des Foires* (voir p. 206), appartenait également à Topié, qui s'en était servi dans les *Secreta Mulierum,* d'Albert le Grand (voir p. 39).

La gravure illustrant le titre de cet opuscule, et représentant un homme qui écrit, se retrouve sur les *Faintises du Monde,* pièce petit in-quarto (bibliothèque du Musée Condé, IV, E, 8), imprimée avec les caractères du *Blason des Faulses Amours,* du même auteur, appartenant en propre à Martin Havard.

Pour le *Chevalier délibéré,* Havard emprunte la planche du « personnage appuyé sur un bâton autour duquel se déroule une banderole ».

Cette figure avait paru pour la première fois en 1485 chez Guillaume Le Roy, puis était passée chez Topié, l'imprimeur du *Champion des Dames,* enfin chez Maréchal et Chaussart, entre les mains desquels elle semble être restée définitivement.

Havard emprunte aussi la lettre initiale L bouclée et fleuronnée du *Roman de la Rose,* de Guillaume Le Roy. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 98.)



Vous qui vendengez
Prenez de cecy la coppie
Et priez dieu pour le vignel
Affin que nous crocquons la pye
Le testament je vous affie
Est fait dun tresbon champion
Est fut passe a lestudie
Par dessoubz maistre Jhan plon

Cy fine le testament de taste
vin roy des pions.

Cette lettre, qui avait été employée dans d'autres impressions de Le Roy (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 91), revient sur le titre du *Testament de Tastevin roy des piaus,* pièce populaire de 4 feuillets seulement, non signée; mais il est facile de le constater, comme nous l'avons fait nous-même, cette

pièce a dû être imprimée, d'après les fac-similés ci-dessus, avec les caractères dont se servait à ce moment Martin Havard.

Cette édition du *Testament de Tastevin,* qui nous a été gracieusement communiquée par M. Henri Gallice, bibliophile des plus distingués, est restée inconnue des bibliophiles et diffère de celles qui ont été signalées jusqu'à présent. Au premier vers de la dernière strophe, on a omis les mots *sans coutel,* qui le terminent, et le prénom de *Jehan Pion* est orthographié *Jhan.*

La grande lettre L grotesque du singe jouant de la cornemuse, qui décorait la page de titre du *Recueil des Hystoires troyennes,* imprimé par Topié et Heremberck à Lyon, en 1490 (voir p. 13), était passée chez Jacques Maillet (voir p. 110) et, après un assez long séjour chez ce dernier, est revenue à son point de départ, dans l'atelier de Topié (voir p. 40). On la retrouve ici sur le titre des *Souhaitz des hommes et des femmes,* pièce petit in-quarto, imprimée avec les caractères de bâtarde de Martin Havard :



Quāt ꝑ ſouhais viēt biē ceſt auēture

De ſouhaitter autant vault vne feue
Semee parmy deſ pierreſ ou deſ haiz
Et pour teſmoingz auons adā ⁊ eue
Leuangile de dieu et de ſes faitz
Jamais ſouhaitz ſi ne furēt parfaitz
Cauſe parquoy.car ilz paſſēt meſure
Quāt ꝑ ſouhais viēt biē ceſt auēture

Il neſt ſouhait qui peche ne conceue
Raiſon le dit.car ilz ſont imparfaitz
Il neſt dame que tāt ſouhaitter ſceue
Quelle paſſe lonneur domme iamaiſ
Je ſouhaitaſſe cēt mille foiſ plꝰ mais
Il ſuffit deſire de dieu la creature
Quāt ꝑ ſouhaitz viēt biē ceſt auēture

Pꝛīceſſe vierge iapꝑcoy ⁊ congnois
Que iay aſſes dauoir voſtre ſtature
Je ſouhaite vrē amour pour toꝰ metz
Quāt ꝑ ſouhaitz viēt biē ceſt auēture

Cy finent les ſouhaitz des dames

L'édition non encore identifiée de ce livret, qui faisait partie du cabinet Cigongne, acquis par le duc d'Aumale, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Musée Condé (III, E, 15), où nous l'avons vue.

C'est ainsi que les grandes initiales de début des titres et les planches d'illustration des livres lyonnais passaient d'un atelier dans l'autre. La présence d'une planche chez un imprimeur n'est pas toujours la preuve que le livre la renfermant soit sorti de son atelier. A Lyon, plus que partout ailleurs, on doit être très circonspect dans les attributions de ce genre.

Martin Havard a publié à son tour les *Vertus des eaues et des herbes,* imprimées auparavant par Maréchal et Chaussart et par Guillaume Le Roy, sous le titre de *Traictié des eaux artificielles* (voir p. 182-183).



Rue.

La rue est moult bonne. ⁊ est de chauld de nature ⁊ de seiche. elle est moult bonne a la douleur du ventre qui en boit chascũ iour destrẽpee en vin blãc. Item pour la toux. dõnez a boire au malade . du ius de . la rue sy guerira. Pour la douleur des oreilles prenez du ius ď la rue et le mectez dedans si gueriront. Item quãt on est trop enfle ⁊ plain de ventuosite. cuisez la rue en vinaigre ⁊ en dõnez a boire chescũ iour aĩsĩ si ostera toute maladie du polmon ⁊ foye.

Aulx.

Les aulx sõt chaulx au quart degre: ilz guerissent de morsure de serpẽt descorpiõ ⁊ ď chiẽ. ⁊ ď to⁹ mauuais venis. Destrẽpez les aulx ď fort vin puis beuuez ilz vo⁹ guerirõt. Itẽ destrẽpez les aulx de fort vĩ. ⁊ beuue. si vo⁹ tuerõt les vers q̃ sõt au vẽtre. Itẽ si vo⁹ les vsez auec lait ilz degastẽt diuerses maladies du polmon. Item qui les vse en vin ilz amolissent le ventre. Item qui les cuit auec feues tresbien. et en face emplastre sur son chief. quant se deult il guerira. Itẽ cuisez les aulx en gresse doye et de ce mectez es oreilles qui sont malades. Item qui mengeroit les aulx a iung. nul mauuais aer ne le peut greuer.

Cy finissẽt les vert⁹ et pprietes des herbes faites p la discretiõ dũg docteur q̃ sappelloit Maistre ichan hymbres. ⁊ plusieurs autres maistres en medicine. Lesq̃lles herbes ilz ont approuuees

Le titre est formé d'un bloc xylographique comprenant de grosses lettres gothiques entaillées et, au-dessous, sur un fond noir ressortant en blanc, des plantes, puis, à droite, un fourneau de distillation avec une cornue et un grand flacon à gauche. La pièce, qui n'est pas signée, est encore exécutée avec les caractères déjà usés de Martin Havard et se compose de 20 feuillets non chiffrés, dont le dernier est entièrement blanc.

Cette édition, dont la Bibliothèque nationale possède un bel exemplaire (Réserve, Te², 139), ne se termine pas de la même manière que celle de Maréchal et Chaussart. Au 8ᵉ feuillet verso, après la 10ᵉ ligne, on lit ceci : *Cy fine ung petit traictié des eaues artificielles et de leurs proprietez faict à l'instance et requeste de dame Ma dame la contesse de Boulongne pour mediciner les povres malades...* Au 9ᵉ feuillet : *S'ensuivent plusieurs vertus et proprietz de la mélisse*, et, au bas du 19ᵉ feuillet, se trouve le colophon final : *Cy finissent les vertus et propriétés des herbes faites par la discretion d'ung docteur qui s'appelloit Maistre Jehan Hymbres et plusieurs autres maistres en médicine, lesquelles herbes ilz ont approuvées.*

Le Messager d'Amours, par Pilvelin, suivi de la *Ballade joyeuse pour les nobles partant de France*, édition en 16 feuillets, sans date, provenant de la collection Cigongne, aujourd'hui à Chantilly, a été imprimé également par Martin Havard, quoique ne portant ni son nom ni sa marque. On y retrouve encore la bordure des *Privilleges des Foires* et la planche de «l'homme qui écrit», provenant du matériel de Topié.

Le debat du vin et de leaue.



Citons encore une édition de la *Belle Dame sans mercy*, qui se trouve à Chantilly, et *Le Débat du Vin et de l'Eaue*, pièce de poésie de 6 feuillets seulement, avec la marque de Martin Havard sur le titre, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque nationale.

Martin Havard a encore imprimé d'autres livres qui appartiennent plutôt au XVIᵉ siècle et dont on trouvera l'énumération dans l'excellente *Bibliographie*

lyonnaise de M. J. Baudrier (3[e] série, p. 99-110). En voici un, cependant, qui a échappé à ses recherches; bien qu'il soit daté de 1505 et qu'il dépasse la limite extrême du xv[e] siècle, nous avons cru devoir le mentionner ici en raison de l'intérêt qu'il peut présenter pour l'histoire des travaux de notre imprimeur.

Le volume dont il s'agit est une édition in-quarto du roman de *Fier-à-Bras*, sous cet autre titre : *La conqueste que fist le grant roy Charlemaigne ès Espaignes, avec les nobles prouesses des douze Pers de France, et aussi celles de Fierabras.*

La conqueste que fiſt le grãt roy Char-
lemaigne es eſpaignes / Auec les nobles prouesses des
douze pers de france. Et auſſi celles de ffierabras Oul-
plus eſt cõprins aulcun recueil fait a lonneur du treſcre-
ſtien roy de frãce Charles huytieſme dernieremẽt dece-
de touchant la cõqueſte de naples ⁊ la iournee de fornou.



Ce volume du roman de *Fierabras* est un livre d'une insigne rareté; il n'est pas mentionné par Brunet, et le seul exemplaire que nous en connaissions se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Cette édition possède en outre un avantage sur celles qui ont été imprimées avant la fin du xv[e] siècle, elle contient une relation de l'expédition d'Italie sous Charles VIII, de la conquête de Naples et de la bataille de Fornoue, comme il est dit au

titre : *Oultre plus est comprins aulcun recueil fait a lonneur du trescrestien roy de France, Charles huytiesme dernièrement décédé, touchant la conqueste de Naples et la journée de Fornou.*

La figure du preux brandissant son épée est la même que celle du *Mandeville* de Barnabé Chaussart (voir fac-similé, p. 193). Les illustrations du texte, dont nous donnons ci-dessous des spécimens, proviennent du matériel dispersé du *Fier-à-Bras* de Guillaume Le Roy, qui était passé successivement chez Jacques Maillet (voir p. 100), puis chez Maréchal et Chaussart, et dont les bois avaient été utilisés dans les éditions publiées tour à tour en 1489, en 1496 et, en dernier lieu, en 1501, par ces derniers imprimeurs.

Quant ladmiral lentendit a bien peu quil ne mourut tant fut dolent de la mort des roys dessusditz

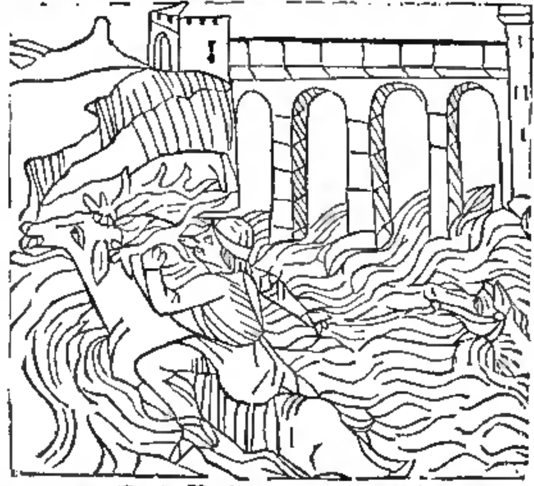
¶ Du pont merveilleux de mantrible et du tribut que il y failloit payer pour y passer/et cõment par belles paroles les francoys passerent oultre. Le .vii. chapitre

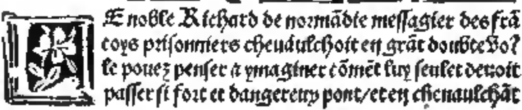


Quant les francoys dessusditz eurẽt mis a mort les sarrazins ilz en furẽt tous traveillez et lassez et se võt reposer en ung pre verdolant puis dist le duc naymes. Mes seigneurs je cõseille q̃ no⁹ no⁹ en retournons a charles et luy dirons cõment nous avons fait/a je scay biẽ q̃l sera biẽ content quãt il verra nostre gouvernement Adonc rolant va respõdre. Sire naymes nen parlez plus car p la foy de mon corps tãt quil plaira a dieu q̃ je pourray tenir

pe le messagier ne ceulx qui estoient presens ne fussent/toutesfois il monta sus une tornelle/et au son dune trompette cõvoqua plusieurs gensdarmes qui estoient en nõbre quinze mille lesquelz furent tantost a cheval et passerent le pont. Et quant ilz furent oultre il fut tantost leve/et vont courant ca et la po⁹ rencontrer le messagier des barons de france.

¶ Cõmẽt le noble richard passa la riviere de flagot moyẽnãt ung serf blãc q̃ se trouva devãt luy miraculeusemẽt. .iiii.c





Le noble Richard de normãdie messagier des frãcoys prisonniers chevaulchoit en grãt doubte vo⁹ le povez penser a ymaginer cõmẽt luy failloit devoit passer si fort et dangereux pont/et en chevaulchãt

Le volume est composé avec des caractères différents de ceux que Martin Havard employait habituellement dans les livres qui lui sont attribués. Ce

sont exactement les mêmes types que l'on trouve, à partir de 1492 (n. st.), dans certaines impressions au nom de Jacques Maillet, par exemple : dans le *Baudoin de Flandres,* daté du 26 novembre 1491, et la *Somme rurale,* du 9 novembre 1494. (Voir alphabet, p. 105, et fac-similés, p. 102, 104 et 110.)

N'y a-t-il pas lieu de supposer que Martin Havard a travaillé pour Jacques Maillet qui, selon nous, était plutôt marchand libraire et éditeur qu'imprimeur de métier? Havard, à l'exemple d'Ortuin, a bien pu imprimer pour le compte de Maillet, son ancien commanditaire, les livres composés avec ce type spécial et portant le nom de ce dernier.

L'édition du *Fier-à-Bras,* sortie des presses de Martin Havard, est datée du 18 avril 1505. On voit, à la fin, une marque assez énigmatique qui paraît avoir été adoptée depuis par cet imprimeur, car on ne retrouve plus la marque avec ses initiales enrubannées au milieu de fleurs.

¶ Cy finist Fierabras imprime a Lyon par Martin Havard/ Lan de grace Mil.CCCCC.et cinq.Le xviii.iour davril.

¶ Cy apres sensuyt les nobles prouesses et vaillances faictes p le treschrestien roy de France Charles.viii.de ce nom/touchant la conqueste du royaulme de naples/ Et aussi de la iournee de fournoue.



Dans la nouvelle marque, les initiales qui se détachent en blanc dans le cercle de l'écusson donnent bien les lettres H A V. A la rigueur, l'H mal formée pourrait représenter encore une lettre R, l'A servirait une seconde fois et la barre au-dessus de cette lettre pourrait figurer un T, à moins qu'on ne retourne et dresse la croix placée au milieu du cercle pour en faire la même lettre T : on aurait ainsi le nom de HAVART. Quant à la lettre G qui se trouve au-dessus du cercle, dans la hampe du 4 de chiffre qui est le signe de maître ou de commerçant, ne serait-ce pas une marque de propriété?

Cette initiale G ne pourrait-elle pas s'appliquer au nom de Gueynard, relieur, fort à son aise, propriétaire de divers immeubles, marchand libraire et éditeur, rue Mercière à Lyon, qui a fait travailler plus d'un imprimeur et a bien pu subventionner Havard?

Le 19 septembre 1500, paraissait à Lyon une édition de la *Summa Angelica* de frère Angelo de Chivasso, dont nous donnons ici le titre et le *colophon* :

Summa Angelica de
casibus conscientie
per venerabilem
fratrē Angelū
de clauasio
cōpilata
incipit
felici
ter.

¶ Finit summa angelica de casibus cōsciē
tie per fratrem Angelū de clauasio compilata:
cu maxima cum diligentia reuisa: et fideli stu
dio emendata: sicut ipsum opus per se satis
attestabitur. Impressa Lugduni Anno dn̄i
M.CCCCC. die xix. Septembris.

[illegible]

En tête de la première page de texte, on voit la gravure reproduite ci-contre, que l'on retrouve dans d'autres éditions du même livre postérieures à celle-ci, imprimées à Lyon. Cette gravure a pour sujet : l'auteur dans son étude remettant à une députation de religieux l'ouvrage qu'il vient de terminer.



Cette édition, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et à celle de Besançon, est soigneusement décrite par Auguste Castan, dans le *Catalogue des incunables* de cet établissement (n° 346, p. 257-259).

Le volume est imprimé avec des fontes de Nicolas Wolff, imprimeur et fondeur de lettres d'imprimerie, qui fournissait de caractères ses confrères lyonnais. Wolff avait travaillé aussi pour Étienne Gueynard et avait imprimé pour lui un *Juvenalis et Persius*, avec commentaires, en 1498-1499.



Abbas Folium.I.

Summa Angelica de casibus consciētie per venerabilem fratrem Angelū de clauasio compilata: incipit feliciter.

Abbas debet esse presbyter. c. Cū in cūctis. de elec. et qualitate et etatis annorum .xxv. ut infra etas.

1 ¶ Abbas e quo debet eligi? R. a monasterio cui preficitur debet. .xviij. q. ij. cap. abbatem.

2 ¶ De cuius monasterio debet eligi? R. q de proprio nisi quando idoneam personam nō haberet: quia tunc de alio monasterio eligi potest. .xviij. q. ij. c. [illegible]

3 ¶ A quo debet confirmari. vide .j. confirmatio. § .iiij.

4 ¶ A quo debet bndici? R. q ab epō diocesano p quā bndictiones intelligit ei dari cura monasterij sm Inno. in .c. i. de sup. neg. prel. Nec anteq̄ sit bndict⁹ debz exercere q̄ ptinēt ad ei⁹ officiū sm glo. in .d. ca. i. Quod limito sm Laud. in .c. i. attendētes. de sta. mo. q̄n est consuetudo in monasterio q bndicatur aliquando. Et sic intelligo .d. c. i.

5 ¶ Sed qd si epūs recuset eū bndicere? R. q si [illegible] cū humilitate et deuotiōe [illegible] recusauerit eū bndicere: tūc potest et monachos suos bndicere, et alia q̄ ad ei⁹ officiū pertinent exercere. ut in .d. c. i.

¶ Quo die debet bndici? R. q solūmō in diebus in quib⁹ ordines minores possunt pferri sm eōdem epi. doc. ut no. glo. in .d. c. attendētes et Pa. in .c. cū sit. de cōse. eccl. vel al. 6

¶ Utrū possit aliquid exigi pro tali bndictione? R. q non. alias esset simonia. tex. est in c. sicut .el. .iij. de simo. 7

¶ Utrū vn⁹ abbas possit preesse duob⁹ monasterijs seu duob⁹ ecclesijs cui ā aīaꝝ habētib⁹? R. q nō sine dispēsatiōe pape: nisi vnū monasteriū aut ecclia dependeat ex alia: vel ad inuicē sint annexa. vt in .c. vl. in. si. de ec. vo. 8

¶ Utrū abbas possit solēniter populo bndictionē dare? R. q in ecclesijs q̄ ei pleno iure pertinēt: pōt post missaꝝ vesperoꝝ et matutinarū officia. Alibi aūt publice et p viasnō potest nisi ex spāli priuilegio ei cōcedatur. vt in .c. abbates. de priui. li. vi. 9

¶ Utrū possit benedicere paramenta et que vide .j. benedictio .§ .i. et .ij. 10

¶ Utrum possit ordines conferre. vide .j. ordo .ij. in prin. 11

¶ Utrū abbas possit absoluere suos monachos? R. q sic. ab oibus petis et censuris nisi spāliter alterius iure reseruent. Et idē Pa. in c. monachi. de sen. ex. tenens q nō pōt absoluere nisi ab excōicatione p iniectiōe manuū in personā ecclesiasticā. Sz tamen tene q potest. vt .j. absolutio .i. § .ij. 12

¶ Utrū possit phibere suo monacho ne cōfiteatur epo vel ei⁹ penitentiario? R. sm Ja. de lau. in sūma. q nō. Qđ limito nisi sit exēptus: vel aliud habeat p priuilegiū a papa. 13

Au folio 409 v°, on retrouve la même marque que dans le *Fier-à-Bras* signé de Martin Havard, avec cette différence qu'on n'y voit pas figurer le berger et la bergère avec leurs moutons placés à droite et à gauche de l'écusson.

Feu Castan, qui ne connaissait pas le *Fier-à-Bras* de 1505 avec la marque énigmatique qui porte, croyons-nous, les initiales de Martin Havard et de Gueynard, avait cru déchiffrer dans ces lettres le nom des Giunta, libraires florentins, qui s'établirent à Lyon vers le milieu du XVIe siècle; mais cette explication, tout ingénieuse qu'elle est, ne nous semble pas être la vraie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous mettrons à l'actif de Martin Havard le livret suivant, petit in-quarto de huit feuillets sans date ni nom d'imprimeur, dont le titre débute par une très belle initiale fleurie dans le style des grandes lettres du *Cicéron* de Claude Dayne (voir p. 151) :


Es remedes & medicines
tresubtilles & prouffitables
po^r guarir tous chevaulx
et bestes Chevalines de quelque maladie que ce soit/ Et sont
bien approuvees.

Nous reproduisons ci-dessous la dernière page du texte composé avec un caractère différent de ceux que nous connaissions jusqu'à présent pour avoir été employés par Martin Havard :

laisses dedens ung peu reposer/puis ostes voz estouppes in
continent verres yssir et descendre grant puantise infinie du
nez du cheval puis lessuis et lendemain si vous voules vous
poues recommencer et faire comme dit est/car si la maladie
est nouvelle il sera tantost guary a laide de dieu.

¶ Pour guarir ung cheval de la gorme q̃ est au gosier.
Qui veult guarir la gorme qui est au gosier du cheval pour
la faire meurir. Prenez des guimauves de la semence de lin
de la rue de lalupne/des fueilles de lyerre terrestre & faictes
tout boullir ensemble en de leaue et prenes de chascun une
poignee/et y mettes de leaue ung demy seau et en estuves le
mal bien chauldemẽt. Et puis oingnes le lieu dhuylle lorin
de beurre frays et de ane mis ensemble et en oignes ledit che
val et il sera bien tost guary.

¶ En aultre maniere.
Item apres si vous voules mettes y ung emplastre fait de ra
cines de guimaulves/ou dung oignon ou deux de lys et de le
vain qui soit fort batu ensemble apres ce que loignon & les ra
cines qui soyẽt fort cuites en leaue & le stendes dessus les estou
pes asses espesses et le stendes sur le mal/et quãt il vous sem-
blera quil ait boue/faites la ouvrir dune lancette ou dũg fer
chault et puis mettes dessus quelque oingnement que le ma
reschal fera bien.

¶ Explicit.

Ces recettes vétérinaires ont ensuite été réimprimées à Paris plusieurs fois jusqu'au milieu du xvie siècle, sous le titre de *Medicine des chevaulx et des bestes chevalines*, avec le nom de l'auteur, «le bon maistre maréchal de Lozenne» ou Lozane près Villefranche en Beaujolais. Notre édition, qui est la plus ancienne, a été insuffisamment décrite par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. V, col. 1210) et n'avait pas encore été identifiée. L'exemplaire fait actuellement partie de la remarquable collection de M. Henri Gallice.

Les caractères sont exactement les mêmes que ceux d'une édition des *Vertus des Eaues et des Herbes*, signée de Martin Havard, récemment acquise par la Bibliothèque nationale (Réserve T^{e} 139.2 A). En voici l'alphabet, sauf les majuscules G et H, qui manquent dans les deux livres :

A B C D E F J L M N O P Q R S T V
a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z
ã ė oꝰ ō ꝑ p̄ q̇ q̄ ꝛ ũ vꝰ
ff ſſ ſt , / ⁄ ¶

La dernière page blanche du traité des *Remèdes pour les chevaulx* est occupée au recto par la gravure suivante représentant saint Jean-Baptiste :



Cette illustration n'a évidemment pas été faite pour l'opuscule en question. C'est une planche, provenant d'un autre atelier, qui a dû être employée primitivement pour une *Vie de saint Jean-Baptiste,* imprimée à Lyon.

N'oublions pas de mentionner un ouvrage de droit canonique en latin : *Francisci de Zabarellis lectura super Clementinis,* volume in-folio que Martin Havard aurait imprimé en 1499 pour Simon Vincent. Cette édition ne nous est connue que par une note du bibliographe Mercier de Saint-Léger, qui l'avait vue au XVIII[e] siècle dans des bibliothèques de couvents qu'il nomme.

Martin Havard a surtout imprimé des textes français, principalement des pièces de poésie et de littérature populaire. La plupart du temps, ces impressions ne sont pas datées ou ne portent pas sa marque, de sorte que nous ne pouvons les connaître toutes, faute d'identifications qui sont encore à faire. Il y a certainement dans le nombre des pièces qui ont disparu.

A l'inverse de ses confrères Maréchal et Chaussart, qui ont fait de bonnes affaires dans ce genre de publications, Havard ne s'est pas enrichi. Il est signalé comme «pauvre» dans un rôle d'impôts. (Voir *Rondot,* p. 212, note 2.)

Il y a un fait certain, c'est que, bien qu'on ne connaisse aucun livre signé par Havard avant 1499, il était déjà établi maître imprimeur à Lyon en janvier 1493 (1492 v. st.)[1].

Martin Havard a prolongé son exercice, soit comme imprimeur, soit comme libraire, jusqu'en 1524, d'après M. Rondot. On ne connaît pas de livres imprimés par lui qui soient datés au delà de 1508. M. Rondot nous apprend aussi que Havard a été associé avec un nommé Jean Picot, en 1509 et 1510. M. J. Baudrier cite, d'après Du Verdier, un livre imprimé par Havard en 1507, en société avec le même Jean Picot.

[1] « *Establie de Pierre Fenoillet et Benoît de Belleville faicte en Janvier mil IIII[c] IIII[xx] XII depuys Ambronay jusques au puys Peloux comprins la ruele tendant dudit Ambronay à Nostre Dame de Confort.* — Maistre Martin AVART, *imprimeur,* garni d'ais, trousses et aultres abillemens pour ses valés dessoubz nomez : Laurent son valet, Pierre Nyvre, Jehan de Flandre. » — Archives de Lyon, EE IV, 198 F, 129,2.

CHAPITRE LXVII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JEAN DE VINGLE

(1493-1500)

Les débuts de Jean de Vingle à Lyon. — Son atelier de gravure sur bois. — Les livres qu'il a illustrés. — Ses éditions du roman des *Quatre Filz Aymon*. — La marque de Jean de Vingle. — La *Légende dorée* en français, imprimée et illustrée avec un matériel parisien. — Il se sert de fontes lyonnaises pour imprimer des livres latins. — Il publie principalement des ouvrages de théologie et des classiques pour les écoles. — Le *Guidon de la Pratique en Cyrurgie* de Guy de Chauliac. — Ses échanges de matériel avec d'autres imprimeurs, et ses lettres ornées.

Jean de Vingle, originaire de Picardie (*Picardiæ nationis*), comme il s'intitule lui-même, est recensé à Lyon dans les registres des *Nommées* sous la double qualification d'imprimeur et de libraire [1].

Il demeurait dans la rue Mercière, entre la maison de Guillaume Balsarin et celle de Jacques Maillet, pelletier, et occupait « la tierce partie » de l'immeuble des frères Gibolet que lui louait Claude, l'un d'eux [2]. C'était le local que l'imprimeur Jean Neumeister, dit *Jean l'Allemand* ou *Jean d'Albi*, venait de quitter pour aller s'installer rue de l'Arbre-Sec, dans la maison d'Antoine Julian, prêtre. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 369.)

La date des débuts à Lyon de Jean de Vingle comme imprimeur est incertaine, car, pendant un temps, Claude Dayne et lui se sont servis concurremment des mêmes caractères et des mêmes bois (voir p. 150-161).

Le premier livre, cité par les bibliographes, qui soit signé du nom de Jean de Vingle, est une édition du *Belial* traduit en français par Pierre Ferget.

[1] Il est inscrit dans les rôles de la ville sous les noms suivants : Jehan Vengle d'Aubeville, Jehan d'Aubeville ou d'Ambeville (d'Abville), Jehan Vengle, Jehan de Vengle ou Jehan Le Picart.

[2] « Jehan d'Aubeville, imprimeur et libraire, tient à louaige lad. partie, qui en baille par an xx l. t. » — Archives de la ville de Lyon, CC 6, fol. 3.

Nous reproduisons ci-dessous le titre de ce livre avec son initiale ornée, de style fleuri, sur fond noir :


elial en francoys.

L'ouvrage avait déjà paru chez Martin et Mathieu Husz qui en avaient donné plusieurs éditions illustrées de figures sur bois. Celle de Jean de Vingle, dont nous présentons la dernière page, a été achevée d'imprimer le 19 juillet 1494 :

le pays de asye/symon egypte et le pays de iherosolime.et sainct andrieu achaye: Sainct thomas print les medes persiens et ytaliens et ynde la souueraine.mathias iudee.et sainct bartholomy print linconie ynde la mineur et armenie.saict mathieu ethiopie et macedonie.et tous chemineuent parmy le monde.et prescherent la parolle de dieu.dieu aidant en confermant leurs sermons et predicatiõs par signes et miracles et firent ces oeuures pour amour des champiõs de ihũs et pour acquerir gens contre enfer et les princes infernaulx.et bataillerent contre iceulx princes infernaulx par merueilleux signes et miracles.et qui vouldra scauoir des batailles et miracles et hystoires des sainctz apostres/quil lyse les actes et aussy les faitz de leurs successeurs et il verra la gloire des batailles des douze princes comptant depuis leur commancemẽt iusques a iulien lappostat et comment en leur sang ilz sont parueuus iusq̃s a la victoire du regne des rõmains et aussy daultres gens.et comment ilz ont acquis le regne spirituel et de beatitude auq̃l ilz habiteront perpetuellement et meriteront icelluy moyennãt la victoire de martire.Dieu par sa saincte grace nous doynt en ce monde tellement meriter que auec eulx nous puissons eternellement regner. et le bien qui iamais ne fault perpetuellement posseder.Per illum qui viuit et regnat trinus et vnus in secula seculorum amen.

¶ Cy finist le liure nomme la consolation des poures pecheurs fait par maniere de proces meue entre belial procureur denfer et ihesus filz de la vierge marie redempteur de nature humaine. Et a este translate de latin en frãcoys par venerable et discrete personne frere Pierre ferget docteur en theologie de lordre des augustins de Lion. Et a este imprime a lyon sur le rosne par Johan de Vingle. Lan de grace. Mil.CCCC.lxxxx.iiii. Et le.xix.iour de iuilet a este fini ce present liure.

Jean de Vingle a utilisé pour l'impression de son *Belial en françoys* les figures sur bois sortant des presses de Husz. Ce sont ces mêmes planches qui ont servi à illustrer l'édition latine imprimée à Lyon, en 1483, par Neumeister. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 357-359.)

L'année suivante, le 5 mai 1495, le nom de Jean de Vingle reparaît à la fin d'une édition du roman de chevalerie des *Quatre Filz Aymon*, avec figures sur bois dessinées dans un style tout particulier. Ce ne sont plus les naïves

et grossières estampes des premières éditions lyonnaises, dont la valeur artistique était subordonnée au talent de l'enlumineur, c'est de l'art français bien compris, s'adaptant merveilleusement au texte.





Le titre en grosses lettres gothiques de forme commence par une grande initiale à larges traits entrelacés, qui débute par un visage exprimant l'étonnement et se termine par le bec d'un oiseau fantastique dont le long col couvre le tout en s'accrochant à l'extrémité supérieure du jambage principal

de la lettre. Au-dessous du titre, apparaissent les quatre héros de la légende chevauchant sur leurs coursiers.

Ces énormes lettres sont xylographiques, c'est-à-dire entaillées ou gravées sur un seul bloc de bois. La planche a servi pour les autres éditions du même roman, publiées par Jean de Vingle.

Deux ans auparavant, le 20 avril 1493, avait paru à Lyon une édition des *Quatre Filz Aymon,* sans nom d'imprimeur ni de libraire. Elle est composée avec des caractères identiques et contient les mêmes illustrations. Le texte est pareillement compris en 133 feuillets, comme dans l'édition de 1495 signée de Jean de Vingle. Il y a donc lieu de la mettre à l'actif de ce dernier, avec d'autant plus de raison que la date de 1493 concorde avec son inscription sur le registre des *Nommées.*

La bibliothèque de la ville de Toulouse possède dans un recueil (n° 109 du *Catalogue des incunables*) des *Ordonnances sur le cours des Monnoies,* imprimées avec les mêmes caractères que le *Belial* et les *Quatre Filz Aymon.*

Les diverses aloiz de loi		La valeur du marc
	A .xv.li.	lxxxi.l.vii.soubz.i.d.
	A .xv.li.i.quart	lxxxii.l.xiii.soubz.ii.d.i.tiers
	A .xv.li.et demy	lxxxiii.l.i.sz.iii.d.v.sixiesme
	A .xv.li.iii.qt	lxxxv.l.viii.soub.v.d.i.quart
Florins au trec	A .xvi.li.	lxxxvi.l.xv.sz.vi.d.ii.tiers
Florins de provence	A .xvi.li.	lxxxvi.l.xv.sz.vi.d.ii.tiers
	A .xvi.li.i.quart	lxxxviii.l.ii.soubz.viii.d.
	A .xvi.li.et demy	lxxxix.l.ix.sz.ix.d.et demy
	A .xvi.li.iii.qt	xc.li.xvi.sz.x.d.v.sixiesme.
Philippus	A .xvii.li.	xcii.l.iii.soubz.o.d.i.tiers
	A .xvii.li.i.qt	xciii.l.xi.soubz.i.d.iii.quart
Florins daragon	A .xvii.li.et dmy	xciiii.l.xviii.s.ii.d.i.sixiesme.
	A .xvii.li.iii.qrt	xcvi.l.v.sz.iii.d.et demy
	A .xviii.li.	xcvii.l.xii.soubz.vi.d.
	A .xviii.li.i.qrt	xcviii.l.xix.sz.vii.d.i.tiers
	A xviii.li.et dmye	c.l.vi.sz.viii.d.v.sixiesme
	A .xviii.li.iii.qrt	ci.l.xiii.sz.x.d.i.quart
Flor. alem. Guillus	A .xix.li.	ciii.l.o.sz.xi.d.ii.tiers.
Flor. aux.iii.aliances	A .xix.li. [illegible]me	ciii.l.o.soubz.xi.d.ii.tiers
Or de paris	A xix.li.i.cinqes	ciiii.l.ii.soubz.viii.d.
	A .xix.li.i.qrt	ciiii.l.viii.soubz.i.d.

Le docteur Desbarreaux-Bernard date cette impression de 1493, en faisant remarquer que le papier de ces quelques feuillets porte le filigrane de la « roue dentée », marque essentiellement lyonnaise. Il y a donc lieu de l'attribuer à Jean de Vingle ou à Claude Dayne qui se servait alors des mêmes caractères.

Jean de Vingle s'est servi pour le *Belial* et les *Quatre Filz Aymon* d'un caractère de bâtarde parisienne, dont voici l'alphabet :

A A B C D E F G H J L M N O P Q R S T V

abcdefghijklmmnnopqrzsstuvxyz .:/ ¶

ā ꝯ ē ā ī ꝰ m̄ ñ ō ꝰ p̄ ꝑ ꝓ q̄ q̀ ſt ū ff ꝑ ſſ ſt w

Panzer signale une édition in-folio, de 164 feuillets, des *Satires* de Juvénal en latin, avec le commentaire de Calderinus, « imprimée très soigneusement et très correctement » (*summa diligentia et castigatione*) par Jean de Vingle, qui fut achevée le 18 mai 1495 (*Annales Typographici*, t. IV, p. 350, n° 144).

Le 26 juillet de la même année, maître Jean de Vingle signe le *Sophologium* de Jacques Le Grand (*Jacobi Magni*), de format in-quarto.

Sophologium magistri Jacobi magni.



Liber

epistola.xcv. Caueas inquit ne iuxta te ambulet procurator vel histrio nô tuncenis inldus: sed babet o tecuz viduarum et virginum choros: tuiqz sexus solacia quere sic in manibus tuis diuina lectio: et in ore deuota oratio: vt adolescentie cogitationes huiusmodi clipeo repellantur. Unde ardentes dyaboli sagitte ieiuniorum et vigiliarum frigore restingende sunt. Ceterum animaduertamus narrationem ambrosij in suo exameron omelia quinta qui narrat de turture q si perdiderit comparem iterate coniunctionem recusat. Discite ergo mulieres inquit ambrosius. Quante sit dignitatis viduitatis gradus que etiam in auibus predicatur. Melius est tamen nubere q vri id est fornicari. Ideo hieronym⁹ epistola.xcv. Tolle quod peius est et suscipe quod per se bonum nô est scz nubere et loquitur vidue.

Ephigramma ad huius operis conspectorem.

Istud clarorum contendunt dogmata patrum.
Doctos atqz bonos: vt faciat homines.
At quorum non leuiter possit percurrere quisquam.
Auctores cunctos multa neglecta mouent.
Omnia doctorum quo ergo documenta legantur.
Hunc iacobus magni condidit ecce librum.
Tu quoqz si bonus esse velis sapiens qz videri.
Quod manibus tractas disce sophologium.
Quicquid enim veterum legit precepiio digna.
Mille voluminibus claudit hoc opere.

Jacobi magni sophologium finit feliciter.

Anno dñi millesimo.cccc.lxxxv. die.xxvi. mensis iulij impressum fuit istud sophologium lugduni per magistrum Johanné de vingle.

Sur le titre, on voit la marque de l'éditeur avec son nom sur une banderole flottant au-dessus d'un cartouche couronné en forme de cœur, au milieu

duquel sont les initiales I. V. Cet écusson, soutenu par un lion et un lévrier, est entouré de ceps de vigne et de raisins, tant au milieu qu'en bordure.

Cette marque avait déjà paru à la fin des *Quatre Filz Aymon*, du 5 mai. On la retrouve dans beaucoup d'autres livres.

Le *Sophologium* est imprimé avec un caractère lyonnais différent du type parisien que Jean de Vingle avait adopté pour ses textes français. Nous en présentons ci-dessous l'alphabet :

ABCDEFGHILMNOPQRSTVXY

abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz

āb⁹cꝫꝯꝺẽꝛbīl⁹lm⁹n̄ōp̄ꝑꝓp⁹q̄ꝗꝙꝗ̄ꝗ̄ꝛ̄ꝛ̄t

t̄ūꝯ ffſſſſt

Ce caractère avait déjà été employé dans l'atelier de Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille, pour l'impression d'un *Rationale Duranti* du 24 avril 1494. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 226, 227, et alphabet, p. 240.) On le retrouve dans le *Missale Bisuntinum* de 1500, au nom de Jacques Maillet, livre faussement daté de Venise (voir p. 115), et dans le texte courant du *Missale Bituricense*, imprimé par le même pour Gérard Paon, libraire de Bourges (voir p. 117).

La bibliothèque d'Orléans possède un exemplaire du *Doctrinale* en vers latins, d'Alexandre de Villedieu, avec glose (*Monachi glosa una cum textu Alexandri*), in-quarto de 124 feuillets non chiffrés. Cette impression est datée du 18 août 1495, au nom de Jean de Vingle qui se déclare Picard d'origine (*Impressa Lugduni per magistrum Johannem de Vingle Picardum*). Au-dessous du titre, on voit la grande marque de Jean de Vingle.

La même année, de Vingle avait publié un volume petit in-folio, le poème d'Ovide : *De Arte amandi*, avec le *De Remedio amoris* du même, accompagné du commentaire de Bartolomeu Merula de Mantoue.

On voit sur le titre la marque de Jean de Vingle et, dans le colophon, au verso du folio LXXIV, son nom mal orthographié; ainsi on lit : *Impressit Lugduni Joannes Vingel* (sic). Un exemplaire de cette édition nous est signalé par M. Haebler, de Dresde, à la Bibliothèque royale de Berlin.

Le 20 août 1496, paraît l'*Expositio Magistri Georgii Bruxellensis in Logicam Aristotelis una cum Magistri Thome Bricoti textu de novo inserta.* Le titre, imprimé en rouge, est suivi de la marque de Jean de Vingle en noir.

Nous avons vu cette édition à la bibliothèque de l'Université de Louvain. C'est un petit in-folio gothique à deux colonnes, de CCLXXIIIJ feuillets chiffrés. Après l'achevé d'imprimer, au nom de Jean de Vingle, on trouve les lettres suivantes en «bas de casse» et en «capitales» mêlées ainsi en une ligne :

h. h. m. P. M. h. c. L.

Ces lettres désignent peut-être ceux qui ont pris part à la confection matérielle du livre. C'est tout au plus si, dans cet ordre d'idées, nous nous hasarderons à conjecturer timidement que les deux dernières lettres pourraient signifier : *composuerunt* ou *confecerunt Lugduni*.

Péricaud, dans sa *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle* (n° 369), met à l'actif de Jean de Vingle une édition in-folio du *Fier-à-Bras* avec figures sur bois, que nous n'avons pas vue. Le livre décrit par Panzer, qui le possédait, est daté du 20 novembre 1496, mais n'est pas signé[1].

Jean de Vingle, de la province de Picardie (*Picardiæ nationis*), a publié une édition des seize livres des *Epistolæ familiares* de Cicéron, avec les notes de divers commentateurs et des explications par Ange Politien.

Nous en reproduisons ci-dessous le titre :



Oc in uolumine hæc continentur.

Marci Tullii Ciceronis Epiſtolarum Familiarium Libri ſexdecim.

Hubertini Clerici Creſcentinatis In Ciceronis epiſtolas commentarii.

Martini philetici In quaſdã epſas electas cõmentaiii
Georgii Merulæ Alexandrini In epiſtolam ad Lentulũ Spintherem accurata Interpratatio.

Addita ſunt etiam nonnulla alia loca In libro Miſcælanæarum: per Angelum Politianum Interpratata:

Tabula Epiſtolarum: quota cartha contineantur: & ad quos ac quas ſcribantur: De nouo addita.

Summa cura ac diligentia Caſtigatum.

[1] Voici la description de Panzer : «FIERABRAS. Icon equitis armati ligno incisi *in fronte fol. 1 a. Fol. 2 a.* Incipit tabula cum proœmio. *Fol. 4 b.* Incipit opus. In fine *fol. 65 a. Cy finist Fierabras imprimé à Lyon l'an de grâce mil quatre cens quatre vingt et seize, le XXe jour de novembre. Fol. cod. 6. Icon chor. goth. Joh. de Vingle cum sign. et figg.* fol.» (*Annales Typographici*, ouvrage cité, t. I, p. 550, n° 166.)

Ce volume, de format in-folio, a été achevé d'imprimer à Lyon le 12 mars 1496 (1497 n. st.).

LIBER DECIMVS SEXTVS CCXXXVI

sitis gallorum castris.i.cũ pugnarẽt aduersus gallos:& haberẽt eos oppositos. Ille la.M.Anto.quẽ etiã supra multis in locis latronẽ appellauit. Aliqd fir.cũ eis.i.nisi electi fuerit cũ eis aliqd firmiores q nõ ita facile a rep.alienẽtur. Deliniat:demulceat:alliciat ad se. Societate ui.qa laborabũt iisdẽ uitiis:qbus ipse Anto.& filia filibus gaudent. Resẽ:sensusẽ eligẽdi sunt ad hãc ꝓuinciã aut tribuni aut aliq priuati q cõsiliis suis ꝓuideant:ne ii nos in naufragiũ deducãt. Res creatio istorum consulũ & ꝓuidentia eis data. Est firmãda:qa supra dixit nisi aliqd firmius fuerit. Consiliis tri.auctoritate tribunorum. Istic:ad cõtemptũ dixit. Cesenã:paruã & desertã urbẽ in italia in gallia togata. Tabernarum:ut aliq loco diximus: taberna dicit oẽ uille ad habitandũ ædificium:qd tabulis claudat:tabernas igit cossutianas locũ aliquẽ ad habitaculũ uille intelligit cossutianas a cossutio uel auctor uel dño earum ita appellauit. Fero oculis:hẽo in oculis:& in cõspectu. Dissuauiabor:deosculabor:licet aliqui dicant dissuauiari libidinis esse qd Ci.hic cõtra sentire uidet. In me so.q.d.in cõspectu oĩum palã. In hoc ostẽditur nimiũ desideriũ Ci.uidendi Tyronẽ.

Delinire

Cesena

Taberna.

Dissuauiari.

stris i estiuis fecisse: quos ille latro nisi aliqd firmius fuerit:societate uiciorum d'liniat. res ẽ ãt tribũitiis ãt ꝓuatis cõsiliis mũiẽda. Nã isti duo uix sũt digni:qbus alteri Cesenã:alteri Cossutianarum tabernarum fũdamẽta credas: te ut dixi fero ocl'is. Ego uos ad.iiii.cal. uidebo.tuosq ocl'os ẽt si te ueniẽs i medio foro uidero dissuauiabor. Me ama.

Vale. M.T.Ci.Epi.Fami.Sextidecimi & ultimi. Finis.

FINIS. LAVS SIT TRINO ET VNO. HH

Hubertinus Clericus Crescẽtinas Bonaccursio Pisano disertissimo & humanissimo Salutẽ plurimam dicit.

QVum iã multos & eosdẽ utiles libros uir erudissime Bonaccursi Pisane opa tua imp̄mẽdos curaueris nõ cõtentus ea quã iam plurimis labore tuo utilitatẽ attulisti: cupiẽs etiã indies maiorẽ afferre sæpe numero me hortatus es:ut q̃ inter legendũ interꝑtandũq idoneos Romanæ linguæ auctores optima & ꝓbatissima annotassem ea tandẽ ad studiosorum hoium utilitatẽ ederẽ:ne essent penes me tanq̃ ignis abstrusus in ueneris cilicio. Ego uero & si id libẽter te hortãte erã facturus:tñ qm multis & publicis & priuatis occupatõibus ipediebar:quominus id satis cõmode facere possem:in hũc diẽ distuli nõ ut tuæ honestissimæ uolũtati aduersarer in te ꝓsertim:q̃ esset mihi nõ minus beniuolẽtiã & gratiã cõciliatura q̃ aliis utilitatẽ allatura:sed qd existimabã oportere esse & ingenio elaboratũ & idustria atq diligẽtia ꝑfectũ qd esset cõe & liberorum oim iudiciũ subiturum. Quod & si plane ut uolebã fieri nõ potuit:nolui tñ diutius expectationem tuã morari:ne maius esset in mora incõmodũ q̃ in celeritate utilitas:& gra ꝓsertim cũ eplarum Ci.quas familiares appellant:interꝑtationẽ & cõmentationẽ a me factã exigeres in quarum lectione & imitatiõe tanta est & rudibus & lõgius ꝓuectis utilitas:ut ne sciã an in aliis eius libris ulla maior esse possit q̃ in his eplis ꝓter tersum quoddam & familiare dicẽdi genus:iest etiã magna philosophiæ pars:unde utrãq cõmoditatẽ & dicẽdi & uidendi ꝑcipere possumus. Itaq id opus ea diligẽtia explicauit ut sperem nemine fore uel mediocri ingenio ꝓditum:q meæ industriæ opa si mõ paululũ studii adhibere uoluerit: breuiter plurimũ nõ sit ꝓfecturus. Nec quisq deterreat q sint aliq in hoc uolumine eplæ:quarum obscuros locos & quedam quasi ænigmata nõ modo Oedipus ipse:sed ne appollo quidẽ soluerit. Neq.n.hac cã ipedimur:quominus ad dicẽdi cõmoditatẽ ꝑueniamus:si tãto eplarum numero aliq ignorent q̃s uel ipse Ci.uel alii eius ætatis doctissimi uiri: ita ex industria scripserũt: ne ab aliis quã ab his ad quos scribebãt:intelligerent re interdũ ita exigẽte in qbus uel ꝑcepto Ci.lib.pmo officiorum. Ne cõtrrendũ qdem est tps. Dicit.n.in ipsa prudẽtia duo uitia uitãda Primũ ne incognita ꝓ cognitis hẽamus. Deinde ne nimiũ ope in his rebus cõteramus q̃ nõ sunt admodũ utiles ædẽq nõ necessariæ. Obscure.n. dicere:ut tu optime nosti cũ inutile est:tũ uero unicuiq sine ꝑceptore & imitatione facile. Quãtum tñ & ingenio nostro & multorum librorum diligenti inuestigatõe consequi potui:effeci:ut ad huius opis interꝑtationẽ parum admodũ desiderari possit:de quo tibi plurimũ debuit studiosa iuuentus q me ad hunc laborẽ impulisti eius cã:cui & ingenio tuo & labore assiduæ cõsulere studes:nõ modo latinos:uerum etiã & græcos codices ita in mediũ afferens diligenter impssos:ut iam nemo possit q nõ discat nisi negligentiã suã accusare. Itaq ut qd instituisti psc̃rias:libenter tibi morẽ gessi. Celerius aũt id efferi cũ te efflagitante:tũ uero addente calcar ingenii & studiorum meorum amore & fauore Christophoro Cãbiago ducali secretario uiro:ut scis nõ solũ mira qnadã rerũ prudẽtia:egregia ꝓbitate & in inuictissimũ Galeaciũ Mariam Mediolanũ ducẽ Quintum spectata fide etiã ita oium bonarum artiũ cognitione excellentẽ ut fidelior secretarius an melior orator sit: nõ facile sit iudicatu. Itaq si & tuo & talis uiri grauissimo iudicio has laborum & uigiliarum mearum primitias ꝓbatũ iri uidero: edã ꝓpediẽ q & i primo nasonis metha.& in offic ia Ci.nõ negligenter cõscripsimus:deinde in alios idoneos auctores. Quãobrem deũ optimum maximũ oium bonorum operum auctorẽ supplic iter precor:ut his cæptis meis ita aspiret ut cũ eius ope & numine opus meũ uestrum iudiciũ meruerit reliqua alacriori aio persequi possim. Vale & me ama. Mediolani.iiii.Idus Augusti. FINIS. LAVS DEO. H.H.

Expliciunt Marci Tullii Ciceronis eplæ familiares cum cõmento Hubertini Crescẽtinatis & Martini philetici supe eplis electis & Georgii Merule Alexandrini: Addita et sunt nõnulla alia loca p Angelũ Polirianum interꝑtata. Impressit p magistium Iohannẽ de uingle picardiæ nationis. Sub annis a natiuitate diui iesu xpi redẽptoris nostri. M.cccc.xcvi.die duodecima mensis Martii in qua celebrat festum beati Gregorii pape. Regnante illustrissimo Karolo Valesio Francorum ac Siciliæ & Ihrlm rege inuictissimo: Octauo sui nominis.

Le livre est fort bien imprimé en caractères romains de deux sortes : le plus gros est employé pour le texte; le plus petit, pour les commentaires qui entourent la page.

On remarquera, après la formule : *Laus Deo,* les mêmes lettres H. H. du commencement de la ligne énigmatique qui termine le *Georges de Bruxelles.*

L'année 1497 est une de celles où Jean de Vingle a le plus produit.

Karolus dei gratia francorum rex.

Le 7 avril après Pâques, Jean de Vingle, s'intitulant « maître en l'art d'impression » (*artis impressorie magister*), imprime à Lyon, que les Allemands appellent « la ville française de province la plus agréable » (*Lugduni partium Francie amenissima*), la Pragmatique Sanction (*Decreta Basiliensia necnon Bituricensia que Pragmatica Sanctio intitulantur*), avec la glose de Cosme Guymier.

La page de début contient, encadrée dans le texte, une petite gravure sur bois représentant, assis sur son trône, le roi de France entouré de ses sujets

et tenant le sceptre. Cette même planche avait déjà figuré dans les *Vigilles* de Charles VII, dont il a été question au chapitre de l'atelier de Claude Dayne (voir ci-dessus, p. 161); elle reparaît dans une relation de l'*Entrée de Louis XII à Milan*, imprimée à Lyon en 1509. M. J. Baudrier, qui en a donné un fac-similé, met cette impression au nombre des publications de Noël Abraham (voir *Bibliographie lyonnaise*, 3e série, p. 18).

Le gros caractère gothique de la Pragmatique Sanction, qui paraît à première vue semblable à celui du *Sophologium*, n'est cependant pas le même.

Nous en donnons l'alphabet, qui présente des différences essentielles dans les capitales, notamment pour les lettres G, H, N, O, P, Q et U :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T U

abcdefghijkklmnopqrꝛsſtuvxyz

ā bꝰ cꝰ ꝯ dꝰ d̄ ē ꝛ g̊ ḡ i iꝰ k̄ m̄ mꝰ ū uꝰ ō p̄ ꝑ ꝓ pꝰ q̄ q̊ q̈

ꝙ q̄ r̄ rꝭ x̄ k̄ t tꝭ tꝰ ū v̂ ff ſſ ſſ ſt .:?

Ce caractère, ainsi que celui qui a été employé pour le commentaire, est une fonte de Nicolas Wolff, imprimeur et fondeur établi à Lyon.

Le 20 juillet, de Vingle achève l'impression de la *Légende dorée en françois*.

¶ A lhonneur et louenge de dieu le pere tout
puissant/de la vierge marie/et toute la court
celestielle de paradis/a este acheuee de impri/
mer a Lyon ceste presente legẽde en francoys
Par honneste hõme Jehan de vingle. Lan
mil.cccc.lxxxxvij.le vingtiesme iour du moys
de Juillet.

Ce livre est illustré d'un grand nombre de figures sur bois.

Les gravures ne sont pas l'œuvre d'artistes lyonnais, suivant l'opinion de M. Rondot, qui signale d'une façon toute particulière, dans la page-spécimen illustrée que nous donnons ci-contre, la gravure du martyre de saint Denis comme étant « d'une exécution simple et élégante[1] ».

Ces bois venaient de Paris et sortaient de l'atelier de Jean Du Pré, qui les prêta à Jean de Vingle, son correspondant de Lyon. C'est également Jean Du Pré qui fournit à de Vingle le caractère de bâtarde entrant dans la composition de ses livres français.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 42, note 2, au bas de la page.

Ce matériel rentra peu après à Paris, et Nicole de La Barre en utilisa les planches pour illustrer une autre édition de la *Légende dorée*, qu'il publia le 6 décembre 1499. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 292.)

De saincte Geneuiefue. Fueillet.cccy.

au conuent des religieux de la glorieuse vierge marie nostre dame des carmes de Paris/ Vng notable religieux eleua lymage ꝛ en fist faire chappelle et especialle commemoration a vng chascun dimenche de lan. Et fait on la feste du glorieux monseigneur saint Roch le seziesme iour daoust le lendemain de lassumption nostre dame / et y a messe solennelle et sermon audit conuent de nostre dame des carmes de paris / et oncques puis dieu mercy et la glorieuse vierge marie ꝛ les merites du glorieux amy de dieu monseigneur saint roch religieux de leans ne mourut de ceste maladie de pestilence. Au mesmes temps en plusieurs villes au pays de picardie / cōme en la ville damiens/beauuays/tournay/hedin/arras/abeuille/estable/douay/saint quētin/terouēne/saint omer/ ꝛ aultres bonnes villes ou la peste a regne. Mais depuis ont faict cōfraries festes ꝛ solennitees du glorieul amy ō dieu mōseigneur saint roch la peste est miraculeusement cessee. Lan mil quatre cens quatre vingtz et quinze/ furent plusieurs gens malades tant hommes que femmes ꝛ enfans a paris/le peuple se mist en prieres et oraisons visitāt le conuent de nostre dame des carmes ou est lymaige ꝛ chappelle fondee et messe solennelle chascun dimenche de lan de monseigneur saint roch/ auquel lieu de iour en iour se font plusieurs beaulx miracles/ tellement que par les merites ꝛ intercessions du saint/ plusieurs personnes ont este preseruez de la peste/ les aucuns ont este audit conuent malades de la bosse qui sont retournez sains et venuz a conualescence.



¶ Legende de saincte geneuiefue.

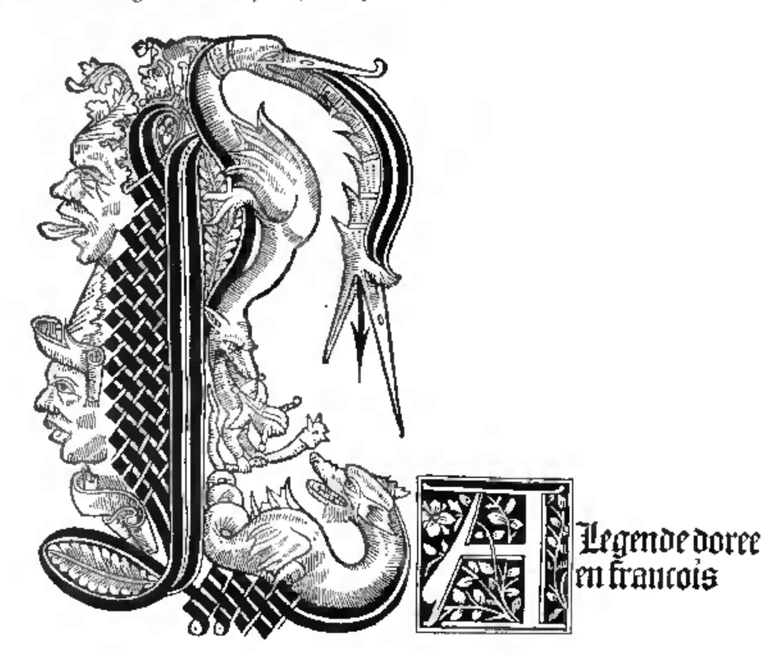


N nēterre pres paris fut nee la vierge digne ma dame saincte geneuiefue/au temps des empereurs hōnore ꝛ theodore le mēdre et fut auec pere et mere iusques au temps de lempereur valentinien. Bien tost apres sa natiuite reuela le sait esperit a sait germain dauxerre cōment elle seruiroit dieu sainctemēt ꝛ virginalement. Laquelle chose il dist a plusieurs. Puis fut sacree ō leuesque de chartres villiques/ꝛ vint demourer a paris plaine de vertus et de miracles / par le temps de Nicase ō rains que les hōgres martyriserēt/ ꝛ par le temps saint remy soubz le roy de frāce childeric/ puis soubz le roy clouis son filz/ premier roy de france crestien dit loys/ en son baptesme/ lequel saint remy baptisa / et apporta vng āge de paradis vne Ampolle plaine de saint cresme dont il fut oingt/ et ses successeurs roys de france sont oingtz a leur couronnement. Puis fut de bonne vie/et fonda leglise que on appelle maintenant saincte geneuiefue au mont de paris en lhōneur de saīt pierre ꝛ de saint pol / a la requeste de la royne saincte Clote sa femme / dont le corps re-

Seule, la grande initiale ornée du titre, que Du Pré mettait en tête de ses autres publications, fut conservée dans les ateliers de Paris. Elle a été

remplacée par une autre lettre grotesque qui se trouvait disponible chez un confrère à Lyon et que Jean de Vingle put emprunter.

Cette lettre L, qui faisait partie du matériel de Mathieu Husz, avait déjà paru en août 1491 en tête du second volume de la *Mer des Hystoires,* imprimée à Lyon par Jean Du Pré, et figure encore sur le titre d'une édition du roman de *La Mélusine,* sans date, imprimée par Husz. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 305.) En s'en servant comme lettre de début dans le titre de la *Légende dorée,* Jean de Vingle la fit suivre d'une initiale A plus petite, de style fleuri, sur fond noir, qui doit provenir de son propre matériel, si l'on en juge par une lettre B de même hauteur placée en tête du *Belial,* premier livre signé de Jean de Vingle en 1494 (voir p. 222).



Cette même année, Jean de Vingle réimprima les *Quatre Filz Aymon.* Les illustrations de ce livre ont une note de style toute particulière. Si l'on rapproche ces compositions de celles des *Vigilles* de Charles VII, sans date, dont nous avons attribué l'impression à Claude Dayne, tout en réservant les droits de la collaboration de Jean de Vingle, on se convaincra facilement qu'elles sont l'œuvre du même artiste. C'est encore la même main qui a dessiné les scènes du *Térence* publié par l'imprimeur Jean Trechsel en 1493. Cette édition

des *Quatre Filz Aymon* est la troisième qui, à notre connaissance, est sortie des presses de Jean de Vingle. Elle porte la date du 4 novembre 1497.

> Or ne vous desplaise de ce que ie vous diray. Il mest aduis que vous auez grant tort
> de vous ainsi desconforter/car vous deussiez mener grant ioye pour vostre frere q̃ est
> saint en paradis/lequel a souffert martyre au seruice de nostreseigneur. Vous voyez
> quil luy en rend bon guerdon/vous voyez deuant voz yeulx les beaux miracles quil
> fait. Parquoy ie vous prie que vous vous vueillez reconforter/& nous dittes sil vous
> plaist qui vous estes & commẽt sappelle ce corps saint. & comment on lappelloit quãt
> il viuoit/a celle fin que nous faisons mettre son nom dessus sa tombe. Quant les fre-
> res ouyrẽt larceuesque ainsi parler/ilz commẽcerẽt a moderer leur dueil. Et lors alard
> qui estoit laisne apres regnault leur dist. Seigneurs puys quil vous plaist de sauoir
> qui nous sommes & comment ce corps sappelle ie le vous diray tout apresent sans nul
> le faulte. Vous deuez sauoir que ce corps fut appelle regnault de montauban le vail-
> lant & preux cheualier/& nous troys qui sommes icy sommes ses freres/ et bien say q̃
> vous auez ouy parler des quatre filz aymon lesquelz charlemaigne roy de frãce guer-
> roya si longuement. Adonc quant larceuesque & le peuple ouyrent q̃ cestoyent les qua-
> tre filz aymon desquelz tout le monde parloit/& q̃ le corps saint estoit regnault de mõ-
> tauban/le noble & vaillant cheualier/ilz se mirent tous a plourer de pitie & de ioye/ de
> ce quilz veoyent deuant leurs yeulx/ le plus vaillant cheualier de tout le monde/ qui
> estoit mort au seruice de nostreseigneur faisant penitence. Apres ce que les troys fre-
> res eurent vng peu delaisse leur dueil/ilz firent mettre en sepulture leur frere moult
> honnorablement/& le mirent dedens vng riche tombeau lequel larceuesque auoit fait
> faire/la ou le saint corps est encores cõme chascun le scet. Et est appelle saint regnault
> martyr. La memoire de luy fut mise en escript autenticquement/& en fait lon chascun
> an grant solennite & feste au pays de pardela. Apres lenterrement du corps saint ses
> freres sen retournerent en leur pays. Mes beaux seigneurs qui ce present liure lirez
> nous prions dieu & le glorieux corps saint/quil nous doint grace de viure en bonnes
> euures. Par lesquelles no⁹ puissons auoir en la fin de noz iours vie eternelle & la gloi-
> re celestielle de paradis. AMEN.
>
> ¶ Cy finist listoire du preux & vaillant cheualier
> Regnault de montauban. Imprime a lyon par
> Jehan de vingle. Lan mil quatrecẽs nonantesept.
> le quatriesme iour de nouembre.

Nous en avons vu une quatrième, non citée par Brunet, également signée de Jean de Vingle; elle a été imprimée à Lyon, le 6 novembre 1499, avec les mêmes caractères et illustrations[1].

[1] Elle est décrite par Mlle Pellechet dans le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque publique de Dijon*, p. 110, et porte le no 13325 de classement général. — Nous ne savons pas où se trouve actuellement la première édition du 20 avril 1493. Nous en avons suivi la trace jusque dans ces derniers temps. L'exemplaire du duc de La Vallière, le seul connu, avait le vingt-deuxième feuillet manuscrit et était taché. Il ne fut alors vendu que 20 francs. Il a atteint le prix de 1,000 francs à la vente Félix Solar. On l'a vu passer dans la collection Chedeau (de Saumur), puis dans la première vente de J. Renard (de Lyon) en mars 1881 (no 881 du catalogue). Il est allé ensuite en Angleterre chez lord Crawfurd de Balcarres, a figuré à l'exposition d'Aberdeen et a été cédé ensuite à M. Quaritch, libraire à Londres, pour la somme de 41 livres sterling (1,025 francs). Là s'arrêtent nos renseignements.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Feu M. Rondot, si expert dans les questions d'art, dit, à propos des gravures qui décorent les livres de Jean de Vingle, qu'il « ne s'est montré inférieur à aucun de ses devanciers. Il avait réuni de bons ouvriers. On peut juger de leur travail par les *Quatre Filz Aymon* et la *Légende dorée*[1] ».

¶ Cōment regnault ⁊ ses freres furēt traiz ⁊ vendus au roy charlemaigne par le roy yon de gascoigne q̇ les enuoya es plais de vaulcouleurs tous desarmes fors q̄ de leurs espees mōtez sur muletz vestuz de māteaulx descarlate fourrez dermines. chapitre.ix.



OR dirons de roland et doliuier qui venoyent de chasser des riuieres auecques leurs cōpaignōs / ⁊ venoiēt par semblāt moult ioyeulx / car ilz auoyent bien chasse ⁊ prins grant quātitez doyseaulx. Et ainsi cōment ilz sen venoient ilz rencōtrerent daps rambault le frāc cheualier qui leur dist p moult grant ire. Vous auez prins asses oyseaulx roland ⁊ vous oliuier et pensez estre bons marchans vendez bien vostre proye / car ie vo⁹ pmetz q̄ vous ne vendrez iamais tant vostre chasse cōme elle vous couste / ⁊ se vous auez prins oyseaulx regnault ⁊ ses freres ont prins cheualiers ⁊ cheuaulx. Quāt vous voyes vostre dragon qui est dessus la tour de montauban bien en deuez estre ioyeulx / ⁊ en scauoir bon gre aux quatre filz aymon / car tous ceulx q̇ le voyent cuident q̄ ayes prins mōtauban. Quāt roland entē/dit ces parolles a peu q̇l ne sortit de son sens / il descēdit de son muletz ⁊ sassist sur vne pierre ⁊ se mist a penser moult fort ⁊ oliuier pareillement. Et quant roland eut asses pense il appella larceuesque turpin ⁊ ogier le danoys ⁊ richard de normādie ⁊ leur dist. Beaulx seigneurs pour dieu quel bon conseil me donnez vous sur cestuy fait. Je ne me oseroye trouuer deuant mon oncle le roy charlemaigne / car iay moult grant doubte de

M. Rondot ignorait, comme tant d'autres, que les bois de la *Légende dorée* fussent l'œuvre de graveurs parisiens; il ne devait pas connaître les illustrations si remarquables des *Vigilles*, autrement il eût modifié son opinion.

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*; ouvrage cité, p. 42.

A part les bois de la *Légende dorée*, qui ont été gravés par des artistes parisiens, ainsi que nous en avons la preuve certaine, les illustrations que l'on trouve dans les autres livres publiés à la même époque par Jean de Vingle ont un tel caractère d'homogénéité, qu'il est impossible d'admettre que cet imprimeur, suivant l'exemple de ses confréres, ait eu recours à différents artistes.

¶ Comment apres q̃ regnault les freres & maugis leur cousin furẽt departis de leur mere de dordõne pour trouuer leur aduẽture ilz allerẽt tãt p leurs iournees q̃lz arriuerent au royaulme de gascoigne/& commẽt en allant ilz firẽt plusieurs maulx en france. Et cõment le roy de gascoigne les retint en son seruice.



Il y avait tout à côté de lui un atelier de gravure à sa disposition. Un Jean de Vingle de Tournai est inscrit à Lyon, en 1493, dans un rôle d'*Establies* avec la qualification de graveur et occupant « trois serviteurs » ou ouvriers[1]. Il serait même possible que Jean de Vingle, le graveur, et Jean de Vingle, le libraire-imprimeur, ne fussent qu'une seule et même personne : mêmes nom et prénom, même contrée d'origine. On comprenait à cette époque, sous la dénomination de pays picard, toute la région s'étendant de Beauvais à Saint-Omer, où la langue française du Nord, c'est-à-dire le parler picard, était en usage. On a

[1] « *Establie en cas d'effroy* » de janvier 1492 (1493 n. st.). — « Jehan de Vingles de Tornay, graveur et a iij serviteurs. » — Archives de la ville de Lyon, série EE iv, 198^{d}, 3. — Il est recensé dans le même quartier ainsi délimité « depuis le commencement de la rue Marcyére (*sic*) jusques au carré de la maison Saint Anthoine et la rue traversant vers le puys Pelouz ».

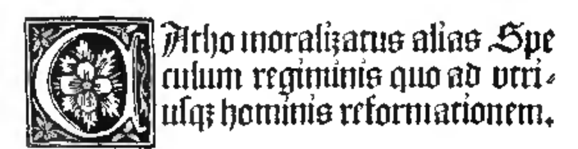
toujours employé ce dialecte à Tournai [1], qui était pays frontière avec les États du duc de Bourgogne.

« Il n'y a rien d'étonnant, disait dans une question semblable feu le président Baudrier, de voir, au xve siècle, plusieurs talens réunis en le même personnage, au lieu qu'il est assez singulier de voir deux individus de noms et prénoms semblables, venir de si loin se fixer à la même époque dans la même ville [2]. »

Les de Vingle étaient graveurs de moules de cartes et cartiers à Tournai dès la fin du xive siècle [3]. Un Jean de Vingle, peintre, était maître cartier dans cette ville en 1456 [4]; notre Jean de Vingle était peut-être son fils. Il serait fort possible qu'avant de venir se fixer à Lyon il eût fait son apprentissage d'imprimeur à Abbeville, dans l'atelier de Jean Du Pré et Pierre Gérard, qui y exécutèrent, de 1486 à 1487, les livres illustrés bien connus de la *Cité de Dieu* et des *Neuf Preux*, et qu'en raison de son séjour dans cette ville il eût pris à Lyon le surnom de *Jean d'Ambeville* (c'est-à-dire d'Abbeville), comme Jean Neumeister avait pris celui de *Jean d'Albi*, en souvenir du nom de la dernière ville où il avait travaillé.

Ainsi s'expliqueraient ses relations avec Jean Du Pré, de Paris, qui lui fournit ses premières fontes de bâtarde française et lui prêta le matériel d'illustration de la *Légende dorée*.

Jean de Vingle a publié sous son nom une édition du *Catho moralizatus*, de Philippe de Bergame, dont voici le titre :


Catho moralizatus alias Spe-
culum regiminis quo ad utri-
usq; hominis reformationem.

[1] La preuve de ce que nous avançons se trouve dans le texte même de la *Légende dorée* imprimée par Jean de Vingle. On lit, en effet, dans le fac-similé de la page cccii que nous avons reproduite plus haut (voir p. 231), ce passage ayant trait au récit d'un miracle qui se serait produit en 1495 par l'intercession de saint Roch : « Au mesmes temps en plusieurs villes au pays de Picardie comme en la ville d'Amiens, Beauvays, Tournay, Hedin, Arras, Abeville, Estable, Douay, Saint-Quentin, Terouenne, Saint-Omer et autres bonnes villes où la peste a régné. »

[2] Voir Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle*; ouvrage cité, p. 39, note 1.

[3] La famille de Vingle ou Wingles est peut-être originaire de Wingles, petite localité près de Lens, à 17 kilomètres de Béthune, dont elle aura pris le nom. Il y a eu aussi un de Wingle qui a joué un rôle politique à Cambrai au xve siècle.

[4] Voir Pinchart, *Recherches sur les cartes à jouer et sur leur fabrication en Belgique depuis l'année 1379 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*; Bruxelles, 1870; in-8°, p. 18.

C'est un volume petit in-folio à deux colonnes, de 54 lignes par page. Au verso du titre, on remarque une grande gravure sur bois qui tient toute la page et représente l'auteur dans son cabinet d'étude, remettant à un jeune adolescent le livre qu'il vient de composer pour son instruction morale.

Cette planche est exactement la même que celle qui avait été gravée pour le *Livre nommé Marcus Tullius Cicero des Offices*, petit in-folio imprimé à Lyon et signé de Claude Dayne à la date du 15 janvier 1496 (v. st.). Ce bois est répété au commencement de chacun des trois livres de cet ouvrage (voir fac-similé, p. 153). On le reverra encore dans une édition latine du *De Officiis*.

Claude Dayne, qui imprima le *Cicéron* et les *Vigilles* avec les caractères, les lettres ornées et les bois de Jean de Vingle, a-t-il simplement loué ledit matériel pendant un certain temps pour établir ces livres, ou a-t-il opéré pour le compte de Jean de Vingle, marchand libraire? C'est ce qu'il est impossible de déterminer dans un sens ou dans un autre; nous ne pouvons que constater l'identité absolue des quelques impressions faites au nom de chacun. Il est à remarquer toutefois qu'à partir de 1498 un changement ou plutôt une scission paraît s'être opérée entre eux. Dayne ne se sert plus des caractères de bâtarde parisienne de Du Pré, ni des initiales ornées et des planches d'illustration dessinées par le même artiste et employées alternativement par l'un et l'autre, tandis que de Vingle les utilise le dernier pour le *Catho moralizatus* et les *Quatre Filz Aymon*, de novembre 1499.

Le *Catho* a été achevé d'imprimer le 28 janvier 1497 (1498 n. st.).

¶ Opus preclarissimum quod Speculum regiminis quo ad utriusque hominis reformationem intitulatur: alias Catho moralizatus: finit feliciter. Impressum Lugduni per Johannem de Vingle. Anno domini. M. CCCC.xcvij. die xxviij. Januarij.

Le titre, les intitulés et les commencements de chapitres du volume sont imprimés avec une grosse lettre gothique de forme d'environ 20 points.

Le caractère du texte n'est pas un type spécial à Jean de Vingle. C'est une fonte de Nicolas Wolff, qui paraît en avoir approvisionné plusieurs de ses confrères. Ces mêmes lettres ont été en effet employées par Jean Fabri, dans le commentaire d'une édition de *Boëce* (voir p. 135, 2e alphabet); par Maréchal et Chaussart, Claude Gibolet, Aymon David, ainsi que par d'autres imprimeurs lyonnais.

Quelque temps auparavant, Jean de Vingle avait publié une édition in-quarto des histoires de Salluste avec diverses additions, qui est exécutée avec les mêmes caractères et à la fin de laquelle il se qualifie d'«imprimeur distingué» (*impressorem insignem*).

Accipe humanissime lector opus egregium Salustij hystoriographi Antiquissimi cum eius vita et variis orationibus ac epistolis diversarum materiarum. Rome castigatum ac emendatū per Pomponium letum parentem latine lingue. Atq; accuratissime et fideliter impressū Lugduni per magistrū iohannem de vingle impressorez insignem. Anno ab incarnatione seu nativitate Milleno quadringenteno.xcvi. Altera die epyphanie domini que est septima dies Mensis Januarij.

Un exemplaire de cette édition lyonnaise a pris place récemment dans les collections de la Bibliothèque nationale. On retrouve dans ce volume les lettres ornées suivantes, qui avaient déjà paru dans les impressions de Claude Dayne (voir alphabet, p. 152).

Jean de Vingle a imprimé les sermons d'Olivier Maillard et autres prédicateurs en vogue, suivant en cela l'exemple de son confrère Jean Trechsel.

¶ Finis adest fructuosorum sermonū de adventu.p celeberrimū divini verbi precones fratrē Oliverij maillardi ordis minor. parisius declamatorū. opera Johānis de Vingle Lugduni iei se impsso. Necnō diligenti examie castigato.. Anno xpiane salutis. M. cccc.xcviij.die.xxij.mensis Maij.

Ces recueils de sermons sont de format in-quarto à deux colonnes et imprimés avec un petit caractère gothique d'environ 7 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r r s s t u v x y z

ff ff ft fi cz   á b' b̄ ꝯ d ď ē ꝛ ḡ ğ h̄ ĥ i l' l' m̄ m' n̄ n' ō

ṗ ꝑ ꝓ p̄ q̇ ꝗ ꝙ q̄ q̈ ꝗ ꝗ i ſ ſ̄ ç ſ ſ ū ꝯ   . : ? ¿ ꝯ. ¶ ()

Ce type est encore une des fontes de Nicolas Wolff[1].

[1] Bien qu'il existe des livres signés de Claude Dayne, de Claude Gibolet, de Jacquemin Suigo et de Nicolas Wolff, qui sont imprimés avec les divers caractères dont se servait Jean de Vingle, soit qu'il ait loué son matériel, comme cela paraît être le cas avec Dayne et Gibolet, soit que Suigo ait

Parmi les livres imprimés au nom de Jean de Vingle, nous mentionnerons une édition in-quarto ou petit in-folio d'un Boëce avec double commentaire, dont le titre débute par une très belle lettre C ornée et historiée, qui à elle seule tient presque toute la page.



Om mētuz duplex in Boetium de consolatione philosophie cum vtriusq; tabula. Item commentum in eundem de disciplina scholarium: cum commento in Quintilianum de officio discipulorum: diligenter annotata.

Nous avons vu deux tirages différents de ce livre à la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'un daté du 20 avril 1498[1] et l'autre du 15 juillet 1500. Dans la dernière édition, la grande lettre du titre est tirée en noir et le libellé

acheté des fontes à Wolff, qui était imprimeur et « fondeur de lettres d'imprimerie », il n'en est pas moins évident que Jean de Vingle est par la suite devenu imprimeur de métier, comme Guillaume Balsarin et Jacques Maillet. De Vingle a travaillé pour Étienne Gueynard : on ne fait pas des livres pour autrui, si l'on n'est pas soi-même imprimeur. C'est ce qui résulte clairement du libellé final d'un Ovide « fidèlement imprimé à Lyon en 1500 aux frais de l'excellent libraire Étienne Gueynard, par les soins et l'ingéniosité de l'habile Jean de Vingle, imprimeur » (*fideliter impressum Lugduni impensis probi bibliopole Stephani Gueynardi, opera vero et artificio discreti viri Joannis de Vingle impressoris*).

[1] La bibliothèque de la ville de Lyon possède l'édition du 20 avril 1498. Au verso du titre est une dédicace de Josse Bade à Étienne Gueynard, libraire lyonnais : « *Stephano Gueynardo bonarum litterarum studioso et bibliopolarum Lugdunensium optimo, viro nimirum integerrimo.* »

imprimé en rouge. Le fac-similé de ce titre, que nous venons de donner, fera apprécier le contraste de ces deux couleurs, qui est d'un bel effet.

De Vingle a publié des classiques latins, parmi lesquels un *De Officiis* de Cicéron, suivi des petits traités *De Amicitia* et *De Senectute* et des *Paradoxes*, avec d'amples commentaires de Pierre Marsi et autres.

Voici le spécimen d'une page de texte, accompagnée de ses commentaires :

Liber primus lviii

Omnino itaque iusticie honestatique adherescet vt dum eam conseruet: quis grauiter offendat mortem oppetat poti⁹ quam deserat illa que dixi.

Ambitio.

Miserrima ē omnino ambitio honorum que contentio de qua preclare apud eundem est Plato similiter facere eos qui inter se cōtenderēt : vter potius rempu. administret: vt si naute certarent: quis eorum potissimum gubernaret: idem que precepit: vt eos aduersarios existimem⁹ q̇ arma cōtra ferāt:



b

L'exemplaire du *De Officiis* que nous avons vu à la bibliothèque de Charleville ne porte pas de date. Celui du Musée Britannique, cité par Proctor (*Index to early printed books*, n° 8652), est d'un autre tirage et daté du 30 août 1499.

Au verso du titre, reproduit ci-dessous, on retrouve la grande planche de Cicéron remettant son livre à son fils Marc. Cette figure avait paru pour la première fois dans les deux éditions du *Livre des Offices,* imprimées par Claude Dayne (voir p. 153) :

Tullius de Officijs cum cōmenta-
riis petri Marsi eiusq; recognitiōe
Cuius epistolas queso perlegas ꝛ
in principio et in calce operis edi-
tas. Insunt preterea paradoxa: de
amicitia: de senectute: cum interpretibus suis.

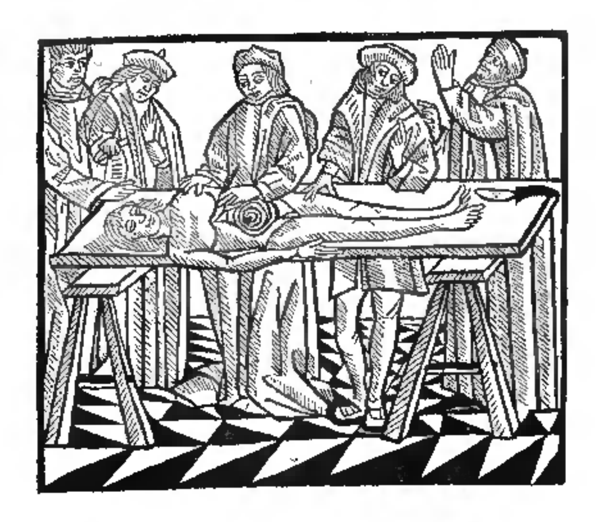
Le gros caractère du *De Officiis* de Jean de Vingle est celui de la *Pragmatica Sanctio* de 1497.

Le petit caractère du commentaire, dont nous donnons ici l'alphabet, est le même que celui qui se trouvait en 1490 chez Jean Du Pré, de Lyon (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 491) :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R T V X
a b c d d e f g h i j h l m n o p q r ꝛ ſ s t u v x y z
ȧ bꝰ c̄ d̄ ė eꝰ ꝛ ı̇ ſꝰ m̄ nꝰ ȯ pꝰ ꝑ q̇ q̄ ṙ t̄ u̇ d̄ ꝑ
ff ſſ ſt . : ⸗] [ꝯ

Jean de Vingle a donné le 14 février 1498 (1499 n. st.), dans le format in-quarto, une édition du *Guidon en françois,* par Guy de Chauliac, dont voici le titre :

Le guidon en francois.



IMPRIMERIE NATIONALE.

La petite illustration du titre, répétée au verso, est une copie réduite de celle qui se trouve dans les éditions du *Propriétaire des Choses,* imprimées successivement par Guillaume Le Roy, Jean Syber et Mathieu Husz. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 203 et 289.) Les instruments de chirurgie qui accompagnent le texte sont les bois originaux de l'édition de 1478, publiée par Barthélemy Buyer. L'ouvrage est composé avec la petite bâtarde pointue de Jean Du Pré, de Lyon. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, alphabet, p. 478.)

ne fenugreci et se. lini ead. a fere
an. ℥. i. cere cl ui(rte) a foen an. ʒ. i. et
ʒ. butyri ꝗ sufficit fiat eplastrū.

¶ Le huytiesme chapitre des agdes des iambes et des parties basses.



Embra infe-
riora multa
haberie aupt
sia quorū pri
mū est dele-
ctare tibias
copas et pe-
des stupheeme et fomētētur cum
aqua marina aut salsa decoctiōis
ebulorū sambuci tribulorum an.
part. ʒ. calamenti absintij pa-
rietarie an. part. i. apo sore mis
sur fumstaction tel emplastrum.

℞ : urtice parts part. i. farine fa-
barum part. ij. stercoris colum-
bi part. ʒ. pulvericentur et cum
aceto decoctionis affrodillorum
et succo caulium rubeorum su-
pra ignem incorporentur et fiat
emplastre. ¶ Il est temps de fi-
nir ce sermon en suppliant a celi
luy qui en magent ma guide et
gouverne q en atirant les ames
fideles / istre colloque en la glor
re celeste. Laquelle chose a moy
et a ceulx qui liront et liretedueil
le conceder le benoit dieu qui re-
gne et vist in secula seculorum.
Amen.

Cy finist le livre appelle guidon
de la practique en cirurgie de mai-
stre Guidon de cauliac tresexpert-
sent docteur et maistre en medici
ne et en cirurgie. Imprime a lyō
par Jehan dingle imprimeur.
Lan de grace M. il. cccc. xcviij.
Le. viiij. iour de feurier.

Le seul exemplaire connu de cette édition se trouve à la bibliothèque de Besançon et a été exactement décrit par feu Castan dans son *Catalogue d'incunables,* sous le n° 326. Le livre se compose de 290 feuillets non chiffrés à deux colonnes de 36 lignes. Au verso du dernier feuillet, reproduit ci-dessus, on voit la grande marque de l'imprimeur.

De Vingle a imprimé avec les types de Wolff un *Vocabularius juris,* in-folio, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale. Cette édition,

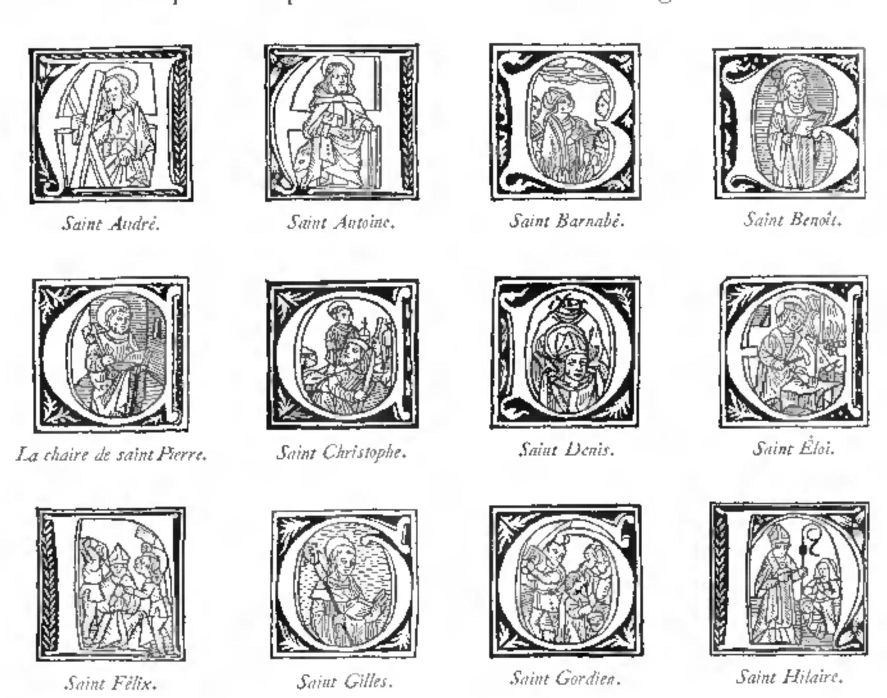
d'ailleurs fort rare, a été citée dans la *Bibliographie lyonnaise du xve siècle* par Péricaud, d'après une mention de Panzer qui, lui-même, la tenait de Maittaire; ce dernier n'indique pas la date exacte d'achèvement (24 décembre 1499).

¶ Vocabularius iuris pro communi omnium
vtilitate ꝛ faciliori aditu ad vtriusqꝫ iuris noti-
ciam finit feliciter. Impressus Lugduni per
Johannem de Vingle. Anno dñi. M.cccc.
xcix. die. xxiiij. mensis decembris.

Nous ne faisons pas état de divers autres livres latins, principalement de ceux de théologie, que Jean de Vingle a imprimés jusqu'en 1500 et dont on trouvera la liste dans la *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, de Péricaud.

Pour ses initiales ornées, de Vingle s'est servi de lettres gravées dont il a mélangé les alphabets et que, tour à tour, ont employées Claude Dayne, Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti, ainsi que Nicolas Wolff.

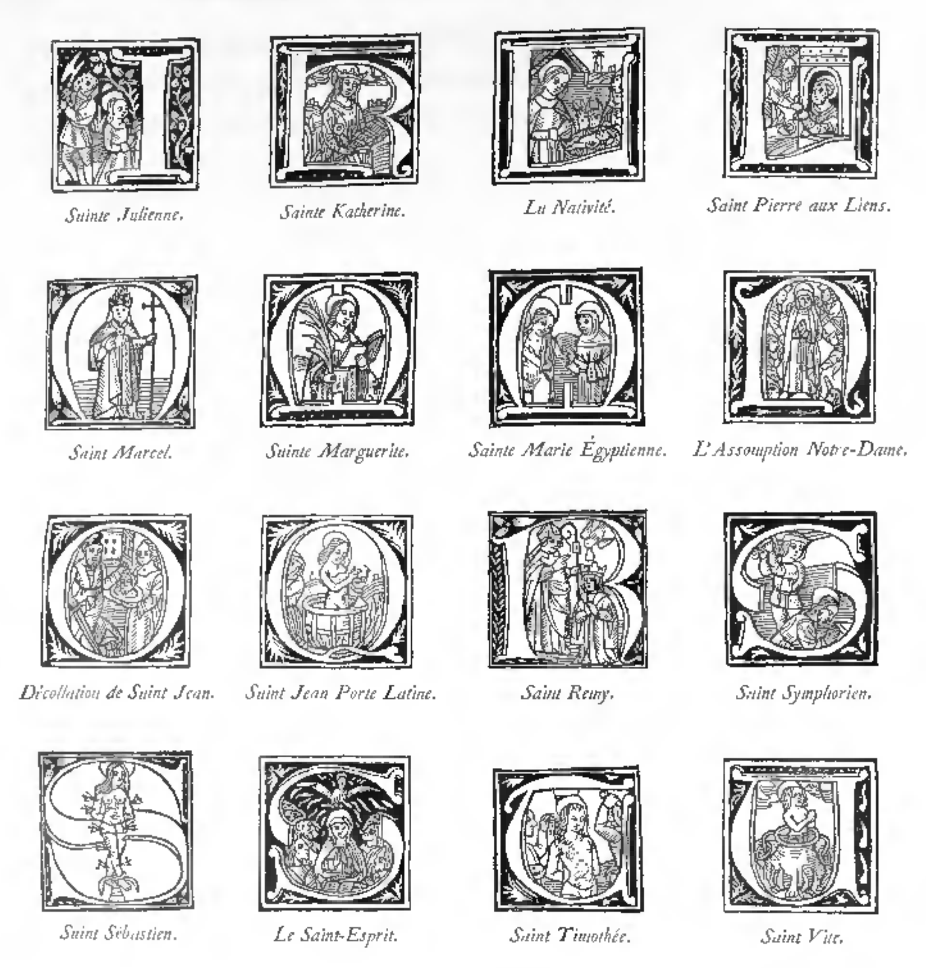
De Vingle ne s'en est pas toujours tenu à cette ornementation qu'il partageait avec d'autres confrères; il a publié plus tard (en 1504) une édition de la *Légende dorée* en français, qui renferme 190 lettres historiées, toutes dissemblables, parmi lesquelles nous avons choisi les vingt-huit suivantes :



Saint André. — *Saint Antoine.* — *Saint Barnabé.* — *Saint Benoît.*

La chaire de saint Pierre. — *Saint Christophe.* — *Saint Denis.* — *Saint Éloi.*

Saint Félix. — *Saint Gilles.* — *Saint Gordien.* — *Saint Hilaire.*



Sainte Julienne. *Sainte Katherine.* *La Nativité.* *Saint Pierre aux Liens.*

Saint Marcel. *Sainte Marguerite.* *Sainte Marie Égyptienne.* *L'Assomption Notre-Dame.*

Décollation de Saint Jean. *Saint Jean Porte Latine.* *Saint Remy.* *Saint Symphorien.*

Saint Sébastien. *Le Saint-Esprit.* *Saint Timothée.* *Saint Vite.*

Jean de Vingle a poursuivi sa carrière jusqu'en 1512, et sa production a été considérable. L'aîné de ses fils, Pierre dit *Pirot Picard,* embrassa les idées nouvelles de la Réforme et s'établit imprimeur à Genève, puis à Neuchâtel. Ce fut lui qui imprima en 1536 la première Bible protestante de la version d'Olivetan.

CHAPITRE LXVIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE NICOLAS WOLFF

(1493-1500)

Les débuts de Nicolas Wolff comme fondeur de lettres. — Il fournit des fontes de caractères à plusieurs imprimeurs lyonnais. — Il se fait plus tard imprimeur avec le concours de Josse Bade comme correcteur. — Ses éditions de *Perse*, de *Juvénal* et d'*Horace*. — Le recueil des *Epistolæ illustrium virorum* d'Ange Politien. — Premiers caractères grecs gravés et fondus à Lyon. — Le nouveau caractère romain de Wolff. — Le *Philonium* de Valesc de Tarante. — Il imprime pour des éditeurs lyonnais. — Les deux marques, petite et grande, de Nicolas Wolff.

Nicolas Wolff ne doit pas être confondu, comme l'ont fait plusieurs bibliographes, avec Georges Wolf, imprimeur à Paris de 1489 à 1500, qui travailla successivement avec Gering, Jean Philippe et Thielman Kerver. Nicolas Wolff était originaire de Lutter, dans le duché de Brunswick.

Ses débuts à Lyon furent modestes : il a commencé par être fondeur de lettres d'imprimerie. C'est sous cette qualification qu'il figure dans le recensement des *Nommées* de 1493[1]. Nicolas Wolff a fourni des fontes de caractères à Jean Fabri, à Maréchal et Chaussart, à Jean de Vingle, à Claude Gibolet, à Jacques Maillet, à Perrin Le Masson et autres. Il a gravé et fondu ensuite les premiers caractères grecs, qui ont été employés à Lyon.

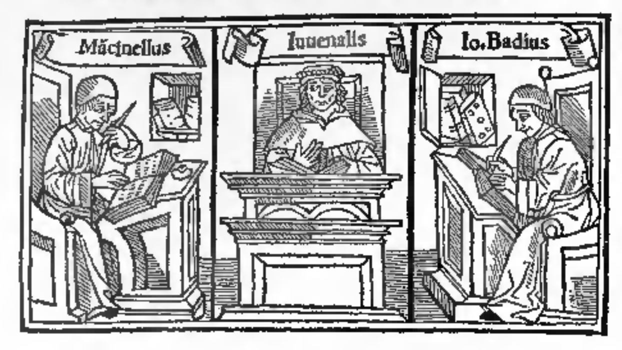
Il ne se révèle comme imprimeur qu'en 1498, après la mort de Jean Trechsel. Josse Bade, qui avait été correcteur chez ce dernier, passe dans le nouvel atelier.

[1] Il demeurait, en 1493, dans la rue de l'Archidiacre : « Nicolas Luppi, fondeur de lettres pour imprimer, tient à louage partie de la maison (traversant en la rue de l'Archidiacre) et en baille par an XXVII s. t., compris une haune de velloux sur les six ans. » — Archives de la ville de Lyon, CC 7, fol. 23 v°. — *Luppi* est la traduction latine de son nom allemand patronymique, comme Wolff l'explique lui-même à la fin de l'édition latine des Satires de *Perse*, revue par Josse Bade (voir p. 248).

Le premier livre portant le nom de Nicolas Wolff est un *Juvénal* en latin, avec le commentaire familier d'Antoine Mancinelli, qu'il imprime en 1498 pour le compte d'Étienne Gueynard, libraire-éditeur à Lyon.

Juuenalis familiare cõmentũ

Cum Antonij Mancinelli viri eruditissimi explanatione.



Argumenta Satyrarum Juuenalis per Antonium Mancinellium.

Prima docet Satyre causas: formãq; libelli.
Qui simulant curios satyra patuere Secunda.
Ex vrbe vmbritij digressum Tertia narrat
Quarta quidẽ crispinum odit: caluumq; neronẽ
Saneo que tolerat parasitus Quinta notauit:
Sexta hec infidas mulieres pandit abunde
Septima demonstrat Romam nil ferre poetis.
Nobilis Octaua propria virtute vocatur.
Turpia qui tolerant Nona carpuntur auari
Cure hominum Decima rerumq; libido notãtur
Arguit Undecima vates conuiuia lauta
Bissena arguitur satyra captator auarus.
Tertia post decimam solatur damna dolentes.
In Decimaquarta dant praua exẽpla parentes
Numina diuersa egypti Penultima monstrat
Ultima militie felicis premia narrat.

L'édition est dédiée «à Henri Valuphin, chanoine de Saint-Nizier, savant professeur d'humanités et de grammaire à Lyon» (*Henrico Valuphino artium bonarum professori et disertissimo apud Lugdunenses grammatico*). Josse Bade y a joint un commentaire de sa façon et a ajouté à la fin une pièce de vers adressée «aux commençants de la phalange littéraire» (*ad litterarie militie tirunculum*).

Le titre, imprimé en rouge et noir, contient une gravure sur bois divisée en trois compartiments.

Satyra Sextadecima   Fo.CXCVIII

Gellius aũt li.ii.c.xi.scribit sicinniũ Dentatũ strenuũ bellatorẽ ob ingenté fortitudiné appellatũ esse Achillé romanũ: pugnasseq; in hoste Centũ et viginti prelia. Donatũq; fuisse Torquibus. lxxxiii. Armillis plus cétũ. lx. phaleris. Ité Hastes viciesq; Octo: videlz milit es.

¶ Da teste. Impunitaté militũ rursus potius notat q̃ laudet. Ordo est. Da tu qui offensus es testé sup. fide dignũ qué iudex dixerit: audeat ille nescio qs qui vidit pugnos sup. in te iactos: dicere ego vidi pugnos. s. et ego credã illũ dignũ barba et capillis maiorũ. i. severitate quã prisci tenuerũt: tu illico possis citius producere testé falsum cõtra paganũ. i. rusticũ læsum q̃ loquentem vera cõtra fortunã. i. in preiudiciũ bonorũ armati. s. militis: aut cõtra pudoré. i. famã ei⁹. Notemus: vel hoc verbũ irrisioni a notã habet. Notem⁹ nũc alia premia atq; alia emolumẽta. id est lucra sacramẽtorũ. i. iuratorũ militũ. Si improbus vicinus ademit mihi nõ militanti i pualle. i. prẽ in valle positã rurĩ auiti: qd bona fide diu etiã maiores mei possederũt: aut si ademit mihi capiũ id est locũ capacé et planũ: aut si effodit de medio limite. i. de cõfinio et termino: sacrũ saxũ. i. religiose cultũ: qd mea annua puls coluit cũ veteri libo. i. qd annuo sacrificio prosecutus sum: aut si debitor pergit. i. pseuerat nõ reddere nũmos sumptos a me. dicés chirographa. i. manu pp̃ria scripta: ligni. i. tabelle lignee et cerat e. s. pacul. i. ad nihil seruiẽtia: esse sup. vana. i. mẽdacia et nullius fidei: annus q̃ in hoet lites totius populi erit mihi expectãdus in vrbe. s. sed mille. i. innumera tedia erũt ferenda. s. tolerãda quoq;. i. etiã tũc cũ annus venerit: et mille more. i. dilationes erũt sup. ferendẽ. subsellia. i. loca in q̃bus iudices sedeãt sternũtur totiés tm̃. i. ita q̃ nihil agat cũ iudices desint et hoc ceditio illo causidico facũdo: ponẽte. i. deponẽte lucernas quas adduxerat vt vel noctu audiat. vel ponẽte lucernas. i. nõ amplius vigilãte: vt bene oret cũ nõ sit locus dicẽdi: sed meli⁹ priori mõr et fusco alio causidico iã micturiẽte. i. exeũte vt mingat. nos ergo parati agere causas digredimur: et pugnam⁹. i. certamus in harena. i. exercitio fori lenta. i. leni e. pcedente et sepe differẽte. At si. i. sed tẽpus agẽdi prestat illis quos arma tegũt et quos balte⁹. s. militaris ambit. i. cingit. hoc est militib⁹: qd placitũ est illis nec res atterit. i. cõsumit sufflamine. i. dilatione lõge litis: sicut sufflamé atterit longo tractu aut descensu rotarũ: est enĩ qd sub rotis ponit in descensu. Preterea ius testandi. i. faciẽdi testamẽtũ de peculio castrẽsi datur solis militibus viuo patre. i. existẽtibus etiã sub potestate patris. Nã placuit sup. legislatorib⁹ ea que sunt parta labore militie nõ esse in corpore census. i. patrimonij cui⁹ pater tenet omne regimé. Ergo q̃uis pater iã tremulus. i. vetul⁹ captet coranũ (sicut apud Horatiũ vafica captauit corãnũ) Coranũ dico comité signorũ et merẽté era castrorũ. i. militantẽ: equus. i. iust⁹ labor prouehit. i. ad dignitas vehit hunc. s. coranũ q̃ pater nõ potest ipsi inuito auferre: et reddit sua. i. debita dona pulchro labori. Certe hoc vidẽtur referre. i. interesse ipsius ducis vt is idẽ qui erit fortis. i. strenuus in bello: sit felicissim⁹. i. ditissim⁹. vt oẽs sub eo militãtes sint leti phaleris. i. ornamẽtis equorũ suorũ: et torquib⁹. i. cathenis ex auro intorto: q̃ equitibus strenuis datur.

¶ Hec sunt lector optime q̃ quãta maxima potuimus facilitate atq; breuitate litterarũ tyrocini explicuim⁹: ad quẽ sic peroare libet.

¶ Ascẽsius ad litterarie militie tirũculũ.
Claude puer facilis (sat prata bibere) canales
 Arida iam toto non sitit herba solo.
His manifesta loquar: satis explanasse poetam
 Arbitror: vt desit qd dubitare queas.
Acria mellifluo diluta phalerna liquore
 Promimus: et liquida cecuba fluminibus.
Quid dubitas? claria obscura volumina verbis
 Explicui: iam me credo nouelle tapis.
Cretica cui nullo sapiũt diluta fluento
 Ebibat: hic nulli demimus enophorum.
Tarde quid hic heres? facilis si in famine erua ẽ
 Plus equo: alterius perlege scripta: licet.
Bina tuis posui (si nescis) pocula mensis
Hec prebent liquidũ flumen: at illa merum
Dilue forti e merũ ne sit tibi sinciput egrum.
 Singula ve et sapiunt illa vel illa bibe
Nil capies vnq̃: duo cõmẽtaria iuncti
 Ut vel vtrũq; legas alterutrũ ve. Vale.

¶ Impressum est hoc op⁹ pro fido et bono bibliopola Stephano Gaynardo ciui lugdunẽsi: arte et industria Nicolai Wolf alemanni: ipso Ascẽsio vtriorũ explictore. Anno salutis christiane. M. cccc. xcviij. ad decimũquartũ kl. decẽb.
 Sit optimo maximo deo gloria: et mercatori pecunia.
 Registrum.
¶ Omnes autem carthorũ coniectiones signatẽ his characteribus. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. v. x. y. z. Et sunt quaterne: p̃ma vero atq; penultima terne.

Celui du milieu représente de face, dans une chaire, Juvénal, lisant ses satires; à droite, Mancinelli, son commentateur, assis devant un pupitre sur lequel un livre est ouvert, écoute et s'apprête à écrire; à gauche, Josse Bade, ayant à sa portée une armoire garnie de livres, note ses observations.

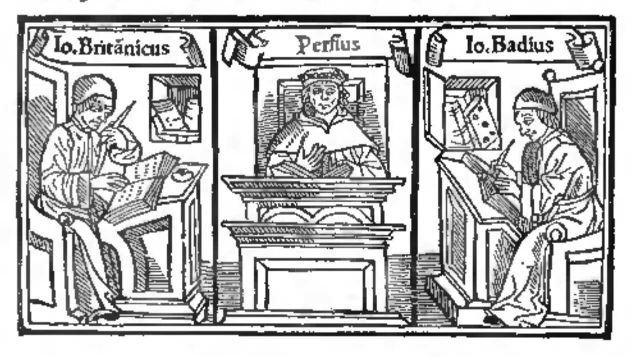
L'ouvrage, daté du 14 des calendes de décembre (18 novembre) 1498, a été imprimé «par l'art et l'industrie de Nicolas Wolff, allemand» (*arte et industria*

Nicolai Vuolf alemanni) « pour le loyal et bon libraire Étienne Gueynard, citoyen de Lyon » (*pro fido et bono bibliopola Stephano Gaynardo civi* [sic] *Lugdunensi*) ; Josse Bade « en personne en a corrigé les fautes » (*ipso Ascensio vitiorum expunctore*).

La date d'achèvement du *Juvénal* est suivie de cette formule peu banale : « Qu'il y ait de la gloire pour Dieu, infiniment bon et grand, et de l'argent pour le marchand » (*Sit optimo maximo Deo gloria et mercatori pecunia*).

Bade a encore revu pour Wolff un *Perse* avec commentaire qu'il a fait précéder d'une préface.

Persij familiare cōmentum
Cum Joannis Britannici eruditissima interpretatione.



Argumenta satyrarum ac prefationis Persiane per Jodocum Badium.

Preludendo docet Satyram se scribere posse
Scriptorē in Prima satyra reprehendit ineptū.
Vota nephanda auidi: sacra pontificūq; Secūda.
In Tertia ignauos notat inflatosq; potentes:
Carpitur in Quarta rex & reprehensor ineptus.
Seruire in Quinta stultiq; maliq; probantur.
In Sexta heredi tacat nimium cumulantem.

Wolff a latinisé son nom en celui de *Lupi*. On lit à la fin de cette impression, datée du 6 des calendes de février (26 janvier) 1499 : *Impressum est Lugduni opera ac diligentia Nicolai lupi : hoc est teutonico : vocabulo Wolf.*

¶ Hoc opus: cuius omnes cartharum complicationes Quaterne sunt: impressum est Lugduni opera ac diligentia Nicolai lupi: patrio: hoc est teutonico: vocabulo vvolf. Anno a natali dominico. M. CCCC. xcix. ad. vi. calendas februarias. Sit omnipotēti deo gloria & gratiarū actio.

Cette édition se trouve au Musée Britannique (voir Proctor, *Index to early printed books*, n° 8675). Nous en avons vu un exemplaire relié à la suite du *Juvénal*, du même imprimeur, à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

En examinant le volume, nous avons constaté que les lettres de tête, fleuries ou ornées, C, E, S et V, comparées avec celles que l'on trouve dans quelques publications de Jean de Vingle, sont exactement les mêmes.

Les caractères, qui ont servi à la fois pour le *Juvénal* et pour le *Perse*, sont de deux sortes. Le plus gros, que nous présentons le premier, est employé pour le texte courant; il est reconnaissable à un point posé au milieu des lettres capitales D et U.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U X Z

a b c d e f g h i j l m n o p q r r s ſ t u v x y z

ā b' c' d' ð e' ē ꝛ i l' ł m' n' ō ꝑ ꝕ ꝗ ꝙ ꝗ r' ꝛ t' ū

ff ſſ ſt . : ; ;

Le plus petit a été réservé au texte des notes et du commentaire. C'est celui que l'on rencontre le plus souvent chez les autres imprimeurs lyonnais auxquels Wolff fournissait ses fontes.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U X Z

a b c d e f g h i j l m n o p q r r s ſ t u v x y z

à b b' c' ꝯ ð d' ē ꝛ h i l' ł m' m̄ n' ō ꝑ ꝕ ꝗ ꝙ ꝗ r' ꝛ ł ꝗ t' ū ꝫ ẓ ꝯ

ff ſſ ſt . : ; ( ) ¶

Nicolas Wolff a imprimé, avec le concours littéraire de Bade, une édition des *Sermones* et des *Épîtres* d'Horace, accompagnée du commentaire d'Acron. La planche de titre à trois compartiments reparaît pour l'*Horace*. On n'a fait que changer les noms des personnages. Horace a remplacé Juvénal et Perse, Acron a été mis à la place des autres commentateurs; Bade est resté le même, ce qui nous fait supposer que nous avons peut-être là son portrait. Les caractères sont encore les mêmes que ceux du *Juvénal* et du *Perse*.

La première partie du volume est dédiée à Laurent Bureau, confesseur du Roi; la seconde contient, en tête, une épître de Bade aux Frères Hiéronymites ou de la Vie commune de Gand-sur-l'Escaut (*Religiosis admodum fratribus domus*

Sancti Hieronymi ad Scaldem), chez lesquels il avait fait son éducation. L'*Horace* en question, dont un exemplaire est décrit au *Catalogue des incunables* de Besançon (n° 573), a été achevé d'imprimer aux ides de mars de la même année, c'est-à-dire le 15 mars 1499.

Bade a aussi préparé une édition des *Epistolæ illustrium virorum* recueillies par Ange Politien. C'est dans ce livre que l'on voit paraître pour la première fois des caractères grecs à Lyon.

Epistola CCXIIII
Angelus Politianus: Bartholomæo Scalæ suo S. D.
e Gi tecum liberius(ita enim soleo)qui(quoniam tu Culicem muliebri ge
nere:quod contra virili decuit: vsurpaueras in Epigrammate)luserim sic
ex tempore Culicis verbis.
Non sum fœmina Scala: nec latinis
Nec græcis: ideo placet puella.
Quos tu meos versiculos aiils eiusdē generis remuneratus es: bellis me Hercules
& facetis: sed in syllaba tamen vna: & altera neglegēribus vt in quibus hoc fit: Cō
gressū peris sic meæ puellæ. Rursusq;: sed tu ni caueris: scio iacebis. Possis tamen in
priore: sicuti veteres illi solebāt cū fluerent adhuc lutulenti ores: elidere s literam:
qd hendecasyllabis tū puto non licet: sicuti nec hexametris iam liquidioribus: nisi
tu grāmaticis credis: parū docte putātibus: ita legendū esse apud Maronē: Inter se
coiisse viros: & decernere ferro: sed & illa vident ἄκυρα citare somnū: bonā curē se
rire: sicut ὑποσόλοικον Pasce meas potius carnes: p illo vescere meis potius car
nibus. Cæterū qm̄ tu versiculos ais istos ad imitationē te fecisse græci cuiusdam epi
grāmatis: libuit etiā mihi nunc epigrāmate græco tueri causam Culicū. Quod an q
busdā placiturū sit nescio: imo plane scio non placiturū: quia nō transmarinū: q̄uis
ipsi quoq; iampridē: sicuti vides: transmarini hoīes mussent. Vale.
Τοὺς κώνωπας ἐρᾶν μᾶλλον πρέπει: ἤπερ ἄνδρας:
φύντας τῶν γονὶ μωμῶς κύπρις ἐξ ὑδάτων.
Καὶ μιμησα μένους ἀερσίποτη τον ἔρωτα
Εἰρεσίῃ πτερύγων: τῶν ἐμὲν αἱμοπότας
Τόνκωμοντᾶδοντας ἐγερσιγύναικα: πλανήτην
Αἰνῶς ὑπναπα τῶν ἱεμένους ὀάρων
Ἐσλέχος ἐμπταίοντας: ἐς ἀυτοῖς πολλάκι μασθοῖς
Κάμφαφόοντας ὅλης ἄψεα θηλυτέρης
Ταύοντας χειλῶντε καὶ ἐκμυζῶντας ὀπωπῆς
Μαρμαρυγάς γλώσσης τ᾽ἠρέμα γευομένους
Ἀγρύπνουσι ταμοῦς. σκοτοδερκέας. ἆρά τις ἀνδρῶν
Οσσαγεκώνωπες δείγματε ἔρωτος ἔχει.

Le recueil des *Epistolæ illustrium virorum* a été composé par Wolff avec un nouveau caractère romain, dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIKLMNOPQRSTVXZ

abcdefghiklmnopqrsſruvxyz

ăb⁹c⁹ē&īi⁹m̄m⁹n̄n⁹ōp̄ꝑꝓq̄q̄ꝗꝗt̄r⁹ū

æctffflœpꝫſſſt ꝶ .:/=()

Le caractère romain de Wolff n'est pas celui dont Jean Du Pré s'est servi pour la première fois à Lyon en 1490. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 492.) Ces lettres, dont l'aspect paraît un peu moins large,

ressemblent à s'y tromper, de prime abord, au type italien (*italica littera*) que Trechsel a employé à la sollicitation de Bade (voir alphabet, p. 95); mais, en les comparant minutieusement, on trouve entre elles des différences presque imperceptibles. Nous avons fait dans les lettres majuscules deux remarques qui suffiront à différencier les alphabets : la tige de soutien du K est plus élevée que le corps de la lettre, tandis qu'elle est de niveau dans le type de Trechsel; la lettre Q se présente chez Wolff avec une queue doublement prolongée, qui apparaît parfois cassée, tandis que, chez Trechsel, elle est souvent plus courte.

L'édition est précédée d'une épître dédicatoire à Antoine Koberger, imprimeur et libraire renommé à Nuremberg. L'achevé d'imprimer est daté des ides de février 1499, c'est-à-dire du 13 de ce mois.

Epigramma de Angelo Politiano,

Huc huc viator paululum gradum siste,
Vatem potentis spiritus vides clarum,
Qui mente promptus acri: & arduum spirans
Ac summa quæq & alta consequi suetus,
Is ille ego Angelus Politianus sum
Fouit benigno me sinu flora: & illhic
In fata cessi: Parthenopeos reges
Cum gallica arma intuerent minabunda,
Tu vale: & hoc sis meriti memor nostri,

Hæ sunt Antoni præstãtissime: Illustrium virorũ epistolæ: quibus quas annexas inuenimus præfationes: non quidem pœnitendas: dempsimus: q eis peculiarem locum recepimus. Colligimus siquidem quædam alia non minoris facienda: præstantium virorum opera in suum locum collocãda: Has autem interea: vel ideo q a nobis reformatæ sunt: benignius suscipies. Vale.

Hoc opus diligẽter impressum est Anno a natali christiano, M.cccc.xcix, ad Idus Februarias. In officina Nicolai Vvolf: Lutrieñ. Eiusq catharum cõnexiones his signatæ characteribus a,b,c,d,e,f,g,h,i,k,l,m,n,o, Sunt omnes ternæ.

Parmi les livres imprimés par Wolff l'année suivante, nous citerons le traité du frère Armand de Bellevue (*de Bellovisu*), de l'ordre des Frères Prêcheurs, dont nous reproduisons ci-dessous le titre et l'achevé d'imprimer daté du 12 mai 1500 :

Armandus de declaratione
difficilium terminorum
Theologie Philo-
sophie atq
Logice.

Doctissimi atq Eximij Theologie professoris necnon Sacri palacij preclarissimi doctoris fratris Armãdi de Bello visu Diui ordinis predicatorũ. Compẽdiũ difficiliũ terminorũ. Theologie. Philosophie: atq Logice declarantium. In officina Nicolai vvolff alemani impressum. Anno a natali christiano. M.cccc. Die vero. xij. maij. Eiusq cartharũ connexiones his signate characteribus. a b c d e f g h i k l m n o p q r s t v x y z & p. Omnes quaterne: preter z que est quinterna.

32.

Le 8 août, paraît le livre des *Questiones,* du cardinal Pierre d'Ailly, sur les *Livres des Sentences,* qui est suivi d'autres petits ouvrages du même auteur. A la fin, on voit la petite marque de Nicolas Wolff se détachant en lettres blanches sur fond noir. Wolff est qualifié « d'homme très ingénieux par l'art et l'industrie duquel ces divers traités ont été imprimés » (*impresse autem arte et industria ingeniosissimi viri Nicolai Wolff Alemani*) :

Questiones Magistri Petri de Aylliaco cardinalis Cameracensis super libros sententiarum. Una cum laudibus theologie: et quibusdam aliis questionibus de potestate ecclesie. in suis vesperiis disputatis. post positis: non tamen pretermittendis Expliciunt. Impresse aut arte et industria ingeniosissimi viri Nicolai vvolff alemani. Anno a natali xpiano. 1500. die vero. 8. Augusti.

Earum quidem chartarum connexiones his caractheribus sunt signate videlicet. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. v. x. y. z. A. B. C. D. E. aa. et. bb. pro tabula. omnes quaterni depta E. que est triterna. et. bb. que est quinterna.



Les deux livres que nous venons de citer sont exécutés avec un petit caractère gothique dont nous présentons ici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X C. R

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s s t u v x y z

ff ss st . : / § ( )

Le 10 décembre, Wolff imprime les leçons de Pierre Tartaret sur la Logique et la Philosophie d'Aristote.

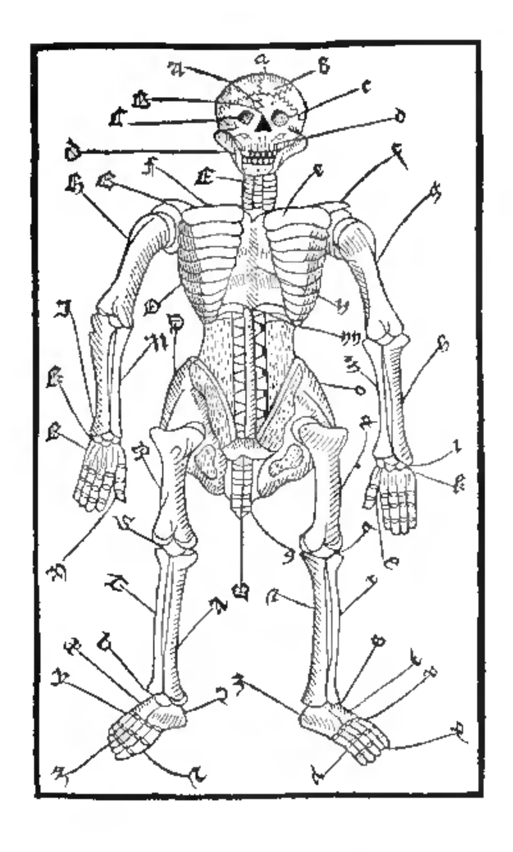
Wolff ayant daté l'*Armand de Bellevue* et le *Pierre d'Ailly* de l'année commençant à la Noël, c'est-à-dire le 25 décembre, il est à supposer qu'il a adopté cette méthode de compter pour les autres livres sortis de son atelier. En conséquence, nous mettrons encore à son actif le livre suivant : *Postilla seu expositio literalis et moralis Nicolai de Lira... cum questionibus fratris Antonii Betonini ejusdem ordinis,* petit in-quarto à deux colonnes, que nous avons vu à la bibliothèque de la ville de Vire.

Cette édition des *Postilles* de Nicolas de Lyre est mentionnée par Hain et par Péricaud, mais de façon incomplète quant à sa date véritable. Elle a été

achevée d'imprimer, «sur l'ordre et aux frais de Nicolas Wolff, dans son atelier, l'an 1500 et le 10 février» (*Jussu et impensis Nicolai Wolff et in officina ejusdem impresse, anno M.CCCCC., die vero x Februarii*). L'impression en a bien été exécutée à Lyon et non à Paris, ainsi que l'ont enregistré Hain (*Repertorium*, n° 10392) et son continuateur Copinger, qui a reproduit l'indication erronée.

Le 18 janvier 1500, Wolff avait imprimé l'*Expositio super Summulas Petri Hyspani*, qui est citée par M. Proctor.

Le 10 mars 1500, Wolff termine l'impression du *Philonium* de Valese de Tarante, médecin de Montpellier, volume in-quarto à deux colonnes, de CCCLXIII feuillets chiffrés, plus 14 feuillets non chiffrés au commencement.



Ossa dentium sunt triginta duo. Quorum quattuor primi vocantur duales.
Et post istos sunt quattuor alii qui dicuntur quadrupli.
Deinde sunt quattuor canini. Et post istos sunt sexdecim molares.
Et quattuor ultimi vocantur arabice neguegid vel nebeguedib. Latine vero dentes sensus vel sapientie.

A Os parietale.j.
B Os coronale.i.
C Os petrosum.i.
D Ossa paris.iiij.
Ossa nasi.ij.
Os colatorij.i.
Ossa mandibuli superioris.xij.
Et inferioris.ij.
E Spondiles vere et mendosi.xxx.
F Os furcule.i.
G Os spatule.i.
H Os adiutorij.i.
I Os focile maius sive arundo maior.i.
K Ossa rasete.viij.uno eis addito
L Ossa pectinis.iiij.
M Ossa digitorum.xv.
N Os focile minus sive arundo minor.i.
O Coste vere et mendose.xxiiij.
P Os scie vel anche.i.
R Os coxe.i.
S Oculus genu sive spatula genu sive rotule genu.i.
T Minor canna.i.
V Os cahab arabice i greco dicitur astragalus et est ad modum enim balliste.i.
X Os naviculare ob utraque parti concavum ad modum navis.i.
Y Ossa rasete.iiij.
Z Ossa digitorum.xiiij.
et Ossa pectinis.v.
9 Os calcanei.i.
Maior canna.i.
9 Tria sunt ossa caude que sunt de numero.xxx.spondilium.

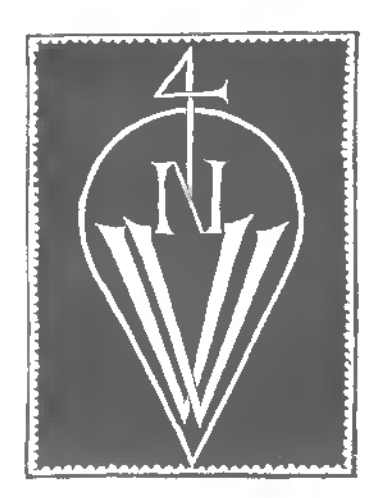
a Os occipitale vel laude.i.
b Os parietale.i.
c Os petrosum.i.
d Os paulare.i.
e Os furcule.i.
f Os spatule.i.
g Os adiutorij.i.
h Os focile maius.i.
i Ossa rasete.viij.
k Ossa pectinis.iiij.
l Ossa digitorum.xv.
m Os focile minus.i.
n Ossa thoracis.vij.et os epiglotale.i.
n n Os cordis.i.
o Os anche.i.
p Os coxe.i.
q Rotula genu.i.
r Minor canna.i.
s Os cahab.i.
t Os naviculare.i.
v Ossa rasete.iiij.
x Ossa digitorum.xiiij.
y Ossa pectinis.v.
z Os calcanei.i.
A Maior canna.i.
B Os pectinis seu femoris.

Os ylij dictum arabice belhatafar etiam pixis. sub osse anche comprehenditur.

Totalis numerus ossium absque ossibus sisaminis et osse laude sub lingua.cc.lxviij.

Après la table, placée au commencement du volume, on remarque une figure sur bois qui représente un squelette dont chaque partie est marquée d'une lettre renvoyant à la nomenclature descriptive des os. C'est une des

plus anciennes représentations de l'ossature humaine dans un livre de médecine. Sur le titre, qui est imprimé en rouge, on trouve la grande marque du monogramme de Wolff tirée en même couleur.



Cette édition, dont nous avons vu un exemplaire à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris, est imprimée en très petits caractères. Dans l'achevé d'imprimer que nous reproduisons avec la dernière page, Wolff est qualifié de « maître renommé dans l'art de l'impression » (*insignem artis impressorie magistrum*) :

Septimus CCCLXIIII

[illegible]

Nunc loquamur [illegible]

[illegible]

[illegible] domini.1500.die vero.10.martii.

Dans le courant de l'année 1500, Nicolas Wolff, Allemand, a exécuté avec « son art et son industrie » (*arte et industria*) l'impression de l'*Opus trivium* de Jean

de Bromyard, théologien anglais, «pour le compte de l'honnête maître Jean Jenin dit *le Dyamantier*» (*expensis probi viri Johannis magistri Jenini alias Dyamantier*)

Opus triuiũ a venerabili viro. F. Johãne
de bromyard. ordinis predicatoꝝ doctore
theologo nomine anglice edito. Castiga
tum vero per. F. Symonẽ berthery eiusdẽ
ordinis sacre theologie professorem bene
meritum expensis probi viri magri Johã
nis Jenini al's dyamantier explicitum est
Impressuz vero arte ꝛ industria Nicolai
wolff alemani. anno xpiane salutis. M.
ccccc,

Frère Simon Berthier, professeur distingué de théologie du même ordre, avait été le correcteur du livre.

Tertiũ opus sancti bernardini de senis. ordinis fratrum minorum de obseruantia.



En tête du *Tertium opus* de saint Bernardin de Sienne, apparaît l'image de ce pieux personnage.

Cette figure jointe au bois à trois compartiments du *Juvénal*, qui a servi de «passe-partout» pour le frontispice d'autres livres, et celle du squelette du *Philonium* sont les seules illustrations que nous ayons rencontrées jusqu'à présent dans les livres signés de Wolff.

Le *Bernardinus de Senis* a été imprimé comme le *Bromyard* pour le libraire Jean le Dyamantier.

De natiuitate domini

Sequit tabula isti9 opis

Ces deux derniers ouvrages, ainsi que le *Philonium* de Valese de Tarante (voir p. 254), ont été exécutés avec le petit caractère gothique dont l'alphabet suit et que l'on retrouvera dans les impressions de Jean de Vingle :

On ne connaît aucun livre français au nom de Nicolas Wolff. Son atelier, qui était en pleine activité à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, a dû fonctionner jusqu'en 1515.

CHAPITRE LXIX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE MICHEL WENSSLER

(1494-1498)

Antécédents de Wenssler. — Son arrivée à Lyon. — Il y imprime de grands ouvrages de droit canonique. — Le livre des *Décrétales* du pape Boniface VIII. — Les *Clémentines*. — Le *Décret* de Gratien. — Les *Décrétales* de Grégoire IX. — Durée de l'exercice de Wenssler à Lyon.

Michel Wenssler, originaire de Strasbourg, fut un des premiers imprimeurs de Bâle; ayant fait de mauvaises affaires dans cette ville, il vendit son matériel d'imprimerie et vint chercher fortune en France.

Il imprima successivement à l'abbaye de Cluni, en 1493, des livres liturgiques aux frais de la communauté, puis monta une presse dans la ville de Mâcon et enfin se fixa à Lyon où il exerça en dernier lieu, soit comme imprimeur, soit comme libraire, de 1494 à 1498.

Wenssler, lorsqu'il quitta Bâle en 1491, avait dû abandonner les poinçons et les matrices de ses caractères; il n'avait donc plus de matériel à lui appartenant, quand il voulut reprendre ses travaux[1].

Lorsqu'il obtint la commande de l'impression du Psautier et du Missel de Cluni, Wenssler se procura, à Lyon, le matériel nécessaire. Nous avons constaté que les caractères avec lesquels Wenssler exécuta ces livres sont identiques à ceux d'un *Missale secundum usum Ecclesie Romane*, in-folio imprimé à Lyon, en 1485, par Mathieu Husz. Ce fut donc ce dernier qui, probablement, prêta sous certaines conditions ou loua à Wenssler une fonte de caractères de missel, et peut-être aussi la presse avec les accessoires nécessaires qu'il fit ensuite transporter en Bourgogne.

[1] Le 20 mars 1490, il avait vendu à Jacques Steinacker, dit *Algauwer*, moyennant 253 florins du Rhin, toute son imprimerie : presses, lettres, matrices, etc.... (Voir A. Claudin, *Les origines de l'Imprimerie à Albi-en-Languedoc*, ouvrage cité, p. 67-68, note 1.)

C'est sous le nom de maître Michel de Bâle (*Michael de Basilea*) qu'il a publié, à Lyon, «la compilation du sixième livre des Décrétales, par Jérôme Clario de Brescia» (*Sexti libri Decretalium compilatio Hieronymi Clarii Brixiensis*), achevé d'imprimer le 1er avril 1494.

¶ Anno quarto. Fuit hec data ꝛ iste ann⁹ pōtificat⁹ sui currētibus annis dñi. Mccxcviij. Quero aūt qñ incepeīt ligare noue ꝯstitutōes hui⁹. vi. li. de his loquoꝛ que sūt iuris noue ꝑmulgatorie nō declaratorie veteris iuris ꝛ videt ꝙ a tpe hui⁹ publicatōis post duos mēses. in auc. vt facte no. ꝯstitutōes in rubeo ꝛ nigro. circa pn. §. vt aūt apti⁹. ꝛ h tenet her. s. in ꝓhemio in fi. glo. ꝛ. s. de ꝯsti. c. ij. ꝛ facit qđ no. de postu. ꝓla. c. i. cū eñ id sit iure ciuili expressuz: ꝛ nr̄o iure ꝯtrariū expsse nō sit cautū. g⁹ illud ius seruabimus. ꝛ ideo ſm h finitis duob⁹ mēsibus. scz. iij. die intrāte mayo eodez anno inceperūt ligare. Itē in nr̄o videt iure roborari. s. ne cle. vl' mo. c. vlt. ꝛ. s. de sen. ex. nouerint. ꝛ. s. e. li. de cōces. ꝓben. qꝛ dictis circa pnc. ꝛ in his oibus. De h tñ videt tenere io. lxxxij. di. ꝓposuisti in gl. ex h ꝙ ſm canones ligat ꝯstitutio post sex mēses allegat. xviij. di. c. vlt. qđ de ꝯstitutione principis nō loquit. sed ꝙ illud tpe duoꝝ mēsiū nō sit tps ordinariū videt ꝓbari. s. de pe. ꝛ re. cū infirmitas. vbi ꝯstitutio principis non ligat. nisi ex q̄ ꝑ ꝓlatos fuerit publicata ad idē. s. eo. li. de ꝓben. cū singula vbi dat vn⁹ mēsis a tpe noticie. ad idē in auc. vt in priuatis. do. sacra. mi. nō fi. circa fi. col. v. vbi dant tres menses. ꝛ in auc. vt neqꝫ miles neqꝫ federatus. §. si igit. col. ix. vbi dant. xxx. dies tñ. Dixit accu. ꝙ in ꝑdictis. ll. dicit esse spēale. ꝛ idē de supradictis decr. est dicēdū. fateoꝛ eñ ꝙ licet cōstitutio principis ligat post duos mēses. vt. s. dixi. id locū habet cum in ipsa ꝯstitutōne aliud nō cauet nec tps adijcit. illud eñ seruandū est. ꝛ intelligunt sic ꝯtraria vtriusqꝫ iuris. De h habui questionē de facto a principio hui⁹ li. ꝛ dicebāt ꝯtra me q̄dam aduocati ꝙ ꝯstitutōes hui⁹ li. nō ligabant: nisi ex q̄ iste liber publicat⁹ est bono. vt si ignorantes nō ligarēt ꝑ. c. ꝓposuisti. lxxx. dist. ꝛ. xxxij. q. iiij. dixit sara. ꝛ ego ꝯtra eos dicēs ꝙ ſm dictū ipoꝝ in ciuitatibus in q̄bus nō viget studiū. ꝛ ad q̄s liber iste directus nō fuit adhuc ꝯstitutōes hui⁹ li. nō ligarēt qđ esset absurdū. Saīj g⁹ ꝓbabili rōne id tenendū videt qđ. s. dixi ꝛ audiui etiaz tpe Nicolai tercij cassatā electōem cuiusdā epi. qꝛ nō seruauerat decr. cupientes. s. eo. li. de elec. que tñ ante duos menses solūmodo fuerat publicata. An aūt cōstitutio respiciat pendētia dixi. s. eo. li. de elec. licet canon. Que his scripta sūt supflua defectuosa vel falsa reddēda supplenda ꝛ corrigēda se offerūt in q̄bus aliqualr excusari mereoꝛ: qꝛ corrigi suz paratus. tñ qꝛ ex quo scribere cepi singulis q̄i dieb⁹ binis lectōibus ꝛ alijs preter lecturā innumerabilib⁹ negocijs implicatus singula pōderare nō potui. tñ qꝛ dñi mei supius iaz dicti mandato ꝛ studentiū deuictus instantia ea nō meo velle librata publicata cōpelloꝛ. q̄nimo etiā ex falsis scriptis ſm ꝓbm. ij. metha. cōmēdaboꝛ. qꝛ ꝑ ipsa veritatis inuestigāde materiā alijs preparaui. Suscipiāt igit istud studentes minute sciencie labores meos reminiscētes ꝙ vidua que obtulit duo sola minuta ꝓpter sui affectū larga plus oibus dicit obtulisse. Marci. xij. xxiiij. q. i. odi. de pe. di. i. c. i. Ysus fi. nam si deus dederit maiores ꝛ summe vtiles eis in posterū labores meos offeram iam licet nouiter inchoatos. Jo. an.

Finis.

Lugduni ꝑ magistrū Michaelem de Basilea. die .i. aprilis. Mccccxciiij.

Registrū. a. b. c. d. e. f. g. h. i. k. l. m. ꝛ. n. omnes sunt quaterni.

Le 13 mai 1495, il met au jour les *Constitutiones* du pape Clément V avec le commentaire de Jean André. Ces deux ouvrages, imprimés en rouge et noir sur deux colonnes, sont du plus grand format in-folio de l'époque, format adopté de préférence pour les livres de droit canonique que l'on

consultait souvent, et qui, pour plus de commodité, étaient placés sur des pupitres inclinés en forme de lutrins.

neatur. Quod si nō fecerit: cā ipsa ab eo aduocata et lis penit⁹
extincta censeantur. Et si forsan aliquis eorundem iudicum cu-
stusus sibi cōmisse cause expeditionē maliciose ꝓrogare aut dif-
ferre presumpserit: excōicationis et omnium beneficiorum suo
rum priuationis penas ipso facto incurrat: a qua quidem excōi
cationis pena absolui nequeat. nisi a nobis et successoribus no-
stris romanis pontificibus: ac ī mortis articulo. Quodqꝫ de ce-
tero in litteris expediendis in regno Francie delphinatu et ter
ris aliisqꝫ dominiis predictis seruentur taxe super hoc edite per
Johannem. xxii. papam prefatum ⁊ excessus si qui fuerint corri
gantur. Et quia ꝓpter assiduas guerras et nouitates que conti
nue vigent in dicto regno: pretendit ecclesias dum vacant gra
uatas in taxa etiam reformata in concilio constanciensi: que re
ducta est ad medietatem antique taxe: ꝙ grauatus in eadem ta
xa prelatus promouendus soluat cōia et minuta seruitia: q̄ plu
res ex gallis annatam vocant: tantum pro vera estimatione fru
ctuum ecclesie et monasterii ad que sit promotus: eaqꝫ in dicta
cancellaria et camera apostolica inuiolabiliter obseruari man
damus: ⁊ quia in supradictis concessionibus regnum ac regem
maxima sumus charitate complexi: credendum est non immerito
vt se deuotos obedientes erga sanctam romanam ecclesiam ex
hibeant. Quare volumus et eiidē auctoritate et tenore sta-
tuimus: ꝙ prefatus rex infra quattuor premissa acceptare ⁊ ob-
seruare: ac in regno delphinatu ⁊ dominiis huiusmodi obserua
ri facere: necnon infra alios duos prefatos quattuor immedia-
te sequentes menses super acceptatione et obseruatione aliisqꝫ
premissis omnibus ⁊ singulis per suas patentes litteras nos ⁊
sedem prefatam certificare teneatur. Alioquin presentes litte-
re et inde secuta quecūqꝫ sint cassa et irrita nulliusqꝫ roboris vel
momenti. Nos enim extunc irritum decernimus et inane: si
secus super his a quoquā quauis auctoritate scienter vel igno-
ranter contigerit attemptari. Nulli ergo omnino hominum
liceat hanc paginam nostrarum concessionis intentionis volun-
tatis constitutionis declarationis indulti mandati ⁊ statuti in
fringere: vel ei ausu temerario cōtraire. Si quis autem hoc at
temptare presumpserit: indignationem omnipotentis dei et bea-
torum petri et pauli apostolorum eius se nouerit incursurum.
Datum rome apud sanctum petrum anno incarnatiōis do-
minice. M. cccclxxii. septimo idus augusti pōtificatus nostri an
no primo.

Finis.

Impressum Lugduni p Michaelem de Basilea. Anno dñi
M. cccc. xcv. die. vero. xiii. may.

Ces deux livres sont exactement décrits par M. Gloria[1], d'après les exemplaires de la bibliothèque de Besançon.

[1] *Le premier imprimeur mâconnais, Michel Wenssler, de Bâle,* notice bibliographique, par H. Gloria; Mâcon, imprimerie Protat, 1877; in-8° de 41 pages, p. 30, 31.

En décembre de la même année, Wenssler achève l'impression d'un énorme volume in-folio du *Decretum cum suo apparatu* de Gratien, comprenant la *Concordia discordantium Canonum*, par Barthélemy de Brescia. Il signe cette fois de son nom patronymique et déclare que le livre « a été imprimé à Lyon, par maître Michel Wenssler, de Bâle, en l'an 1495, le quatrième jour du mois de décembre » (*Impressus Lugduni per Magistrum Michaelem Venzeler* (sic) *de Basilea, anno M. CCCC. XCV, die vero iiij mensis decembris*). L'achevé d'imprimer est suivi de la marque de Wenssler, figurée par deux écussons et tirée en rouge.

Cette édition est décrite dans le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon* (n° 505).

Un an après, le nom de Wenssler reparaît à la fin d'une édition des Décrétales de Grégoire IX, très bien imprimée en rouge et noir.

Decretaliū dñi pape Gregorij noni
Compilatio accurata diligētia emēda
ta summoqꝫ studio elaborata: cum sum
marijs diuisionibusqꝫ z rubricarum cō
tinuationibus. vnacū scripturis sacris
aptissime ad textum concordata.

On lit à la fin que le volume a été « imprimé par Michel Wenssler, de Bâle, l'an mil quatre cent quatre-vingt-seize, le dix-huitième jour du mois de novembre » (*Impressum Lugduni per Michaelem Venczeler* (sic) *de Basilea, anno millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, die vero decima octava mensis Novembris*).

La marque de Wenssler, tirée en rouge comme au volume précédent, termine l'ouvrage. Un exemplaire de cette impression existe à la bibliothèque de Lille, où nous l'avons vu. Depuis, nous en avons découvert un autre qui se trouve actuellement dans la bibliothèque de M. Cordier, bibliophile, à Toul.

Nous ne connaissons jusqu'à présent que quatre ouvrages qui soient sortis des presses de Wenssler pendant son séjour à Lyon. Il est vrai de dire que ce sont d'énormes et majestueux volumes qui ont dû demander un certain temps à composer et à imprimer. La hauteur et la largeur des pages sont si grandes, que nous n'avons pu reproduire jusqu'ici que des fractions de colonne de texte. La page de fac-similé ci-contre, quoique dépassant déjà notre justification, ne représente pas encore toute la longueur de la page de l'original.

Les livres imprimés à Lyon par Wenssler, malgré leur format encombrant et d'un déplacement difficile, sont devenus presque introuvables, et c'est à peine s'ils sont connus; les bibliothèques de Lyon n'en possèdent même pas.

a Q Um in contemplatione questionib⁹.ff.de questi.l.i. ⁊.C.eo.ti. mi lites quod si fiat appellari potest.ij.q.vi.non solent.ver.añ sniam 6 intellige nulla prescriptione pcedente.ar.5.v.q.v.illi q̄.vbi de hoc.

b Q Ue multotiēs.š.de penis.c.i. ⁊.vi.q.i.imitare.⁊.i.q.i.reperiũtur ar.š.de iude.ita quorundam.

vnde apostolus.⁊ si tradidero corpus meum ita vt ardeam charitatem autem non habeam nihil mihi prodest.de pe.distin.ij.si quis ad si.distinctionis sic etia m in teste qui aliquid adiicit de suo totum testimonium partis mendacio decolorat.iij.q.ix.pura si.de conse.di. iij.non licet nõ oportet.⁊.xi.di.si ad scri pturas sacras.

c In sacrati.siue sit hõ siue ager qui illa aufert ⁊ inuadit sacrilegiũ cõ mittit.xij.q.ij.nulli liceat. ⁊ tanq̄ sacrilegus iu dicari debet.vt eo.ca.et q.ea predia. ⁊ per ecclesiam debet iudicari.š.d foro compe.conquest⁹.

d Episcopis.isti ius publicum offendunt qd consistit in sacris.et sacerdotibus.i.distin.ius publicum.

e Q Ui ex timore. scilicet seruili quoniã filialis timor bonus est ⁊ põt introducere charitatem.de pe.dist.ij.sicut seta introducit filum . vnde q̄ timore pene seruit non amore iusticie . non ducitur spiritu dei vnde dicitur timor non est in caritate.scilicet seruilis.xxiij.q.vi.§.ex his quia perfecta charitas foras mittit timorem . vt in e.§.dicitur.

nulla debet stabilitate subsistere.

Tormenta indicijs non precedentibus inferenda non sunt.

¶ Idem varieñ. episcopor

Q Um icontemplatiõe: ⁊ infra ¶ In ipso cause initio nõ est a questionibus[a] inchoandum.

Sacrilegus est offendens rẽ vel personam ecclesiasticam.

¶ Stephanus papa.

Q Ue multotiēs[b]: ⁊ ĩfra. Quicquid in sacratis[c] deo rebus ⁊ episcopis[d] iniuste agitur: pro sacrilegio reputatur: quia sacra sunt et a quoq̄ violari non debent.

Qui facit aliter q̄ debet: facere nõ dicitur.

¶ Augustinus.

Q Ui ex timore[e] facit preceptũ aliter q̄ debeat facit: et ideo iam non facit[f].

Committens vnũ peccatũ reus est oĩm quo ad vitam eternam.

¶ Idem in libro de penitentia.

D Efleat[g] peccator quia offendens in vno factus est omniũ reus.

Ignorantia non excusat prelatum in peccatis subditorũ hoc dicit quo ad misticum ⁊ moralem intellectum.

¶ Gregorius in registro.

Q Uamuis cause ⁊ infra. Non põt eē pastoris excusatõ si lup⁹ oues comedit: ⁊ pastor[h] nescit.

Pro spiritualibus homagium non prestatur.

¶ Lucius tertius.

I Ndignuz est ⁊ a romane ecclesie consuetudine alienum vt p spiritualibus facere quis homagium[k] compellatur.

Quãuis. ¶ Ignorantia pastoris non excusat eum si lupus oues rapit hoc quo ad litteram vel aliter quo ad misterium vel moralem intellectum vt in summario. ab. si.

h ¶ Pastor nescit. qꝛ pastor seu prelatus inquirere ⁊ corrigere debet subditorũ excessus alias sanguis eorum de prelatorum manibus requiretur. š.de offi.or.irrefragabili.i.responso.cum suis concordãtijs ibi positis ⁊ sic nõ habebit excusationez. pastor eñ qui tacet consentire videt xliij.di.si rector.ibi pastorem eñ ⁊c.lxxxiij.di.error.q̄re nõ põt vti pro defensione sua vbo apostoli.munde sunt manus mee a sanguine ⁊c.xliij.disti. ephesis.vnde ⁊ tales deponi debent propter negligentiaz lxxxi.di.dictum.⁊.i.q.i.§.ecce cum hon oris.item pastor tenetur d custodia.ff.loca.qui mercedem.xxiij.q.iiij.tres psonas ⁊ si dicatur q̄ dolo ei⁹

f ¶ Iam non facit.ar.q̄ non dicitur factum quod legitime nõ fit.xxiij. q.i.pudenda.⁊.xxij.q.ij.faciat homo.ar.š de iurepa.quod autem. ⁊.š. d regula.ad nostram.item habes hic arg.q̄ qui inuitus seruit etiam rem ⁊ meritum perdit.⁊ ideo indignus premio fit.xxiij.q. vi.§. ex his versus pain.⁊ talis obedientia vel nulla vel minima est.viij.q.i.sciendũ ergo per contrarium qui inuitus offendit.non est ei imputandum.arg.ff. de ho.li.qui cum maior.§.si libertus.⁊.ff.fami.her.qui erat heres. idem ẽ ⁊ si clericus inuitus ferat testimonium contra ecclesiam suam q̄ ei non fit imputandum.secus si sponte aduocet contra ipsam.š.de postulan.c. vltimo.

g D Efleat.in vno scilicet precepto legis. vnde scriptum est. qui totã legem seruauerit offendat autem in vno omnium factus est reus de pe.di.v.fratres vel in vno scilicet mortali peccato factus est omniũ re⁹ quo ad vitam eternam.quia propter illud solum damnabitur. qꝛ omnis virtus detrimentum patitur ab vno vitio de pe.di.v.dolendũ.dum eñ in vno peccato perseuerat omnia bona perdit.vt ibi vel in vno.i.in vna virtute cum virtus eijcitur.tunc vitium nascitur.xxxij.questione prima. cum renunciatur . vel in vno.id est in charitate.sine qua nemo saluatur

pertit et ipse neget.ipsi incumbit probatio.cuz ipse ratione officij sui debeat custodiam habere.š.de offi.archidi.ca que.et si dicat amissam ouem probet ille dolum adfuisse.sicut argentarius probare debet se amisisse rationem casu ruina vel incendio.ff. de eden.si quis ex argentarijs.§. vltimo idem in custode carceris.ff.de custo.et exhib.re.l.vlti.et idem in deposito.š.de depo.bonafides cum suis concor.

i I Ndignus alienuz.ergo et a consuetudine aliarum ecclesiarum debet esse alienum.qꝛ quod romana ecclesia probat vel reprobat et alie ecclesie d idem facere debent.cuz ad ipsã suam habeant institutionem et auctoritatez xi.or.pñs.et.c.nolite.

k ¶ Homagium.i.sacramentuz fidelitatis quod pro aliquo spirituali facere quis non debet cum illud sit simoniacum.š.de simo.ex diligenti.alioquin clericus tenetur facere prelato suo obedientiam.et in casibus debet iuramẽ tum facere de obedientia siue etiam de fidelitate post receptã admistratiões š.de iureiu.nullus.xxij.di.q̄q̄.et.š.de ma. et obe.dilecti filij.et.š.de iureiu. ego.n.et.š.de priuile.antiqua.alias eñ nullum iuramentuz nulla pactio vel obligatio illicita in spiritualibus dꝫ interuenire.et si interueniet nullã obligationem de iure vel de facto. inducit.š.de pactis pactiones.

Finis.

¶ Impressum Lugduni per Michaelem Wenczeler de Basilea anno millesimo quadringẽtesimo nonagesimo sexto. Die vero decimaoctaua mensis Nouembris.



Wenssler s'est servi de deux sortes de caractères dans les impressions qu'il a exécutées à Lyon. Voici l'alphabet de celui qu'il employait généralement pour les textes :

A B C D E F G H J L M N O P
Q R S T U X
a b c d e f g h i j k l m n o p q ꝛ r s ſ t u v x y ȝ
ā ď ꝓ ē ꝛ ƀ ī ľ m̄ mᵒ ñ nᵒ ō ꝑ ꝓ q̄ r̄ ƀ t̄ tᵒ ꝯ x̄ ꝯ
ff fl ſſ ſt . : / ⁊

Pour les notes avec les développements et les longs commentaires qui s'y rattachent, il se servait du caractère suivant :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T U
a b c d e f g h i j k l m n o p q ꝛ r ſ s t u v x y ȝ
ā ē ꝛ ƀ ī m̄ mᵒ ñ nᵒ ō ꝑ ꝓ q̄ r̄ ƀ t̄ ū ꝯ x̄ ꝯ ꝓ $ ¶
ff fl ſſ ſt . : / ⁊

Wenssler est mentionné plusieurs fois dans les archives de la ville de Lyon sous le nom de « Michiel, Michel ou Mihahel » de Bâle, ou bien encore sous celui de « Michiel, Michel l'Allemant, Michiel Alemant, le libraire ». Nous ne connaissons pas de livres signés de lui après 1496, mais il est certain qu'il a exercé jusqu'en 1498, car il est inscrit à cette date dans deux rôles de la milice lyonnaise[1] comme dizainier de son pennon, avec la qualité de maître imprimeur. Son nom est absent des rôles de 1499 à 1501 ; on l'y retrouve de nouveau en 1502, mais cette fois raturé, ce qui ferait supposer qu'il y a eu erreur d'inscription.

[1] « *Establies en cas d'effroy en la ville de Lyon, à la part devers l'Empire, commencées au moys d'avril après Pasques mil cccc iiij^xx xviij.* — Dixaine qui suivra depuis le portail de Vassieu jusqu'au Portal Vieil en cas d'effroy. — Dixainier, Maistre MICHAEL DE BÂLE, imprimeur. » — Autre rôle d'establie de 1498 : « La dixaine qui suivra depuis le Portal Vassieu jusqu'au Portal de Recoufor. » — Deuxième dizaine, premier nom : « Maistre MICHEL DE BÂLE, imprimeur. » — Archives de Lyon, série EE.

CHAPITRE LXX

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JACQUEMIN SUIGO ET NICOLAS BENEDETTI

(1496-1500)

Les différentes étapes de Suigo comme typographe. — Il vient de Turin s'établir à Lyon en société avec Nicolas Benedetti. — Les ouvrages imprimés à Lyon par les deux associés. — Marque de Suigo. — Une impression prétendue de Venise retrouvée et restituée à Lyon. — Suigo cesse d'imprimer. — Benedetti continue l'atelier. — La marque de Nicolas Benedetti.

Jacquemin Suigo et Nicolas Benedicto ou Benedetti, imprimeurs-libraires associés, ont exercé à Lyon dans les dernières années du xv[e] siècle.

Jacquemin Suigo (*Jacobinus Suigus*) était de San Germano, près Verceil, en Piémont. Il s'établit d'abord dans sa ville natale où il imprime de 1484 à 1485. Il travaille ensuite à Verceil et, en 1486, transporte sa presse à Chivasso. En 1487, nous le trouvons à Venise, où il termine, le 20 mars, l'impression de la *Practica judicialis*, de Jean-Pierre de Ferrari, qu'il dédie à son compatriote Pierre Cara, sénateur de Savoie[1], de passage, en mission, dans cette ville, et avec lequel il se lie dès lors. Fort de la protection de ce haut personnage, il quitte Venise la même année pour aller se fixer à Turin[2], où

[1] « Clarissimo utrinsque juris consulto et comiti domino Petro Care, ducali senatori et in juditiis pro justitia administranda quotidie summa cum laude versanti, Jacobinus Suicus Sangermanus se ipsum et auream hanc et pretiosam Joannis Petri Ferrarii Papiensis Practicam, parvo volumine sed magno labore correctam et impressam Venetiis dicavit anno Domini m. cccc. lxxxvij, die xx Martii. » Petit in-quarto gothique à deux colonnes, de 55 lignes par page, composé de 368 feuillets (Hain, *Repertorium bibliographicum*, ouvrage cité, n° *6992).

[2] C'est ce que nous apprend Suigo lui-même dans le passage suivant de la dédicace à son protecteur, placée en tête du premier livre qu'il imprime à Turin : « Cum ex Venetiis in hanc inclitam Taurinensem urbem me librorum imprimendorum gratia contulissem . . . , cui magis quam tibi illa dicarem habui neminem. Cum enim et Venetiis pro illustrissimo divoque principe nostro Sabaudie duce te oratorem dignissimum noverim . . . » (Voir Giacomo Manzoni, *Annali tipografici Torinesi del secolo xv*; Torino, Stamperia Reale, 1863, in-8°, p. 45.)

il imprime seul jusqu'en 1489. Il prend ensuite pour associé Nicolas Benedetti, avec lequel il travaille à Turin jusqu'en 1495.

Nicolas Benedetti (*Nicolaus de Benedictis*) était espagnol, originaire de Catalogne. Il avait d'abord travaillé à Venise avec des associés, en 1481[1]. Nous le retrouvons ensuite à Turin, en 1490, exerçant avec Jacquemin Suigo.

Plus tard, Nicolas Benedetti vint à Lyon et, pour s'assurer de nouveaux débouchés, y créa une succursale de l'établissement commun de Turin. Il est inscrit comme imprimeur, sous le nom de «Nicolas de Benedict», dès 1493[2]. Nous ne croyons pas, néanmoins, qu'il ait imprimé à Lyon dès cette époque. Il y avait établi, selon toute probabilité, un dépôt de livres, comme venait de le faire, rue Mercière, Bonino de Boninis, imprimeur de Brescia.

Ce n'est guère qu'à partir de 1496 qu'on peut fixer, avec quelque apparence de certitude, les débuts de Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti à Lyon, en qualité d'imprimeurs.

Le 28 juillet 1496, ils impriment, en un volume in-folio, le sixième livre des *Décrétales* de Boniface VIII, suivi des *Clémentines*. Le lieu d'impression est nettement indiqué (*in urbe Lugdunensi exarata*), non à la fin, mais dans la première rubrique du texte.

Sexti libri decretaliuȝ in concilio
lugduneñ. p Bonifacium octauũ
editi cõpilatio illustrata cum sum
mulis diuisionib⁹ dñici de sancto
geminiano ac quibusdã aliis ad
ditiõibus ex nouella Jo. an. oppo
tunis i locis: vigili lucubratõe in
vrbe lugdu. exarata.

b Onifacius ; episco-
pus seruus seruorũ
dei: dilectis filiis do
ctoribus et scholari

Avant de s'associer avec Benedetti, Suigo avait déjà imprimé la compilation de *Dominicus de Sancto Geminiano* sur les Décrétales du pape Boniface VIII, qui est citée par les bibliographes comme étant le premier produit de la presse de Suigo à Turin. Les exemplaires de cette édition auraient totalement disparu, suivant l'assertion de Manzoni, Deabate et Fumagalli, bibliographes italiens.

[1] Il a imprimé à Venise, en 1481, les *Institutes*, de Justinien : «Institutionum opus magna cura atque diligentia emendatum ac charactere jucundissimo impressum Venetiis ingenio atque impensa Nicolai Catalani de Benedictis sociorumque...»; gr. in-folio à deux colonnes, de 73 feuillets (HAIN, n° *9508) et «Compendiosum opus super titulo de Rescriptis et nonnullis aliis collectum Pisis Felino Sandeo dictante... Impressa vero per Nicolaum de Benedictis et socios», sans date; gr. in-folio à deux colonnes, de 298 feuillets, avec la marque aux initiales N. B. (HAIN, n° 14301).

[2] Archives de Lyon, Empire, CC 167, folio 23 r°. (Communication de M. Rondot.)

L'édition de Lyon était restée inconnue à Hain, à Péricaud et à Manzoni, ainsi qu'à Deabate, le récent bibliographe de Suigo[1].

Elle a été signalée pour la première fois aux bibliographes par feu Proctor dans son *Index to early printed books* (n° 8658) et se trouve à Londres, dans les collections du Musée Britannique.

Il est fait allusion à cette impression, exécutée à Lyon, en tête d'un ouvrage du célèbre jurisconsulte Balde de Pérouse, volume grand in-folio dont voici le titre :

Opus aureum vtriusq3 iuris lu
minis domini baldi de peru
sia super feudis cum addi
tionibus doctissimi do
mini Andree barba
cia necnon alio-
rum clarissimo
rum Docto
rum.

Le livre est dédié à Pierre Cara, sénateur de Savoie, l'ami et le puissant protecteur de Suigo.

Dans la dédicace qu'il a placée au verso du titre en guise de préface, et dont nous traduirons ici les passages principaux, Jacquemin Suigo explique comment, pendant la durée de son séjour à Lyon, l'idée lui est venue d'imprimer l'*Aureum Opus*, et il s'exprime en ces termes : « Après avoir imprimé dans ces temps derniers avec des caractères qui, « certes, ne sont pas ordinaires » (*litteris certe non vulgaribus*), les Décrétales des Pères et des Souverains Pontifes, ayant trouvé un moment de loisir je songeais à ce que, dans cette royale et magnifique cité de Lyon, je pourrais faire d'honnête et d'utile á tous, plus

[1] Voici le titre de la monographie que M. Deabate a consacrée à Suigo : *Jacopo Suigo da San Germano, celebre tipografo Piemontese del secolo XV*, per Giuseppe Deabate. (*Onorandosi in San Germano Vercellese due benemeriti dell' arte della stampa in Piemonte nel quattrocento : Jacopo Suigo e Pietro Cara.*) Stampato in Torino li XVI Agosto M. DCCC. XCIX, nella Tipografia della Ditta G. B. Paravia e C., con tipi della fonderia Nibiolo e C. ; in-8° de 29 pages avec fac-similés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

particulièrement aux gens d'étude, lorsqu'il me vint à l'esprit de t'avoir entendu dire maintes fois que Balde, cet illustre et excellent docteur, avait écrit très exactement et très diligemment sur les matières féodales, et que, si l'on joignait à ses commentaires les additions d'André le Sicilien, celui qu'on appelle communément Barbacia, et de quelques autres, on ne pourrait rien trouver de mieux et de plus digne, en premier lieu, chez les princes les plus illustres, les grands barons et toute la noblesse, et encore chez leurs vassaux et les gens d'étude. C'est donc à ton instigation et sur tes conseils que j'ai entrepris d'imprimer, avec nos caractères, les commentaires de Balde, accompagnés des additions de ce même Barbacia et de quelques autres, et je les ai dédiés à ta dignité et ton autorité... De Lyon, en août 1497, sous le règne de Charles huitième, roi de France très invincible.»

Magnifico ⁊ clarissimo iurisconsulto equitiqꝫ Ce-
sareo: ⁊ comiti: Dño Petro care: Ducali sabaudie:
Senatori dignissimo Jacobinꝰ suigꝰ: Sa.plu.d.

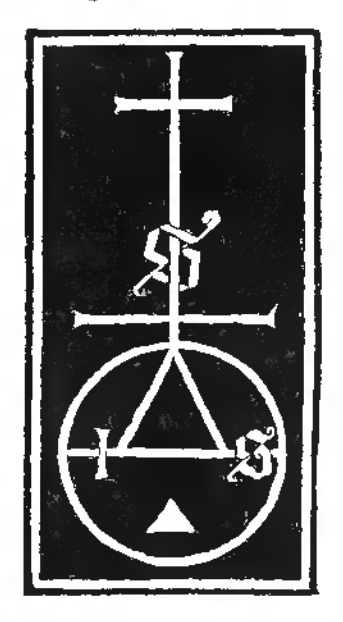
¶ Superioribus diebus cum decreta patrum summorūqꝫ pontificum: lr̄is ⁊ certe nō vulgaribꝰ impssissem. ⁊ paululū nactus ocij cogitarē: quid in hac regia ⁊ splendidissima ciuitate lugdunēsi: honestum ⁊ vtile oībus ⁊ presertim viris lraꝝ studiosis possē efficere: venit in mētē audiuisse te sepenumero Baldum illū illustrem excellentissimūqꝫ doctorem super materia feudoꝝ accuratissime diligētissimeqꝫ scripsisse: cuius cōmentarijs si andree siculi illius quem vulgus Barbaciam vocat: et aliorum nōnullorum additiones iungerentur: nihil sane melius nihil dignius apud illustrissimos in primis principes apud proceres Barones ⁊ quoscunqꝫ nobiles: vasallos etiam ⁊ litterarum studiosos posset inueniri. Tua igitur exhortatione: tuisqꝫ monitionibus fretus. Baldi in primis commentaria: cū ipsius Barbacie ⁊ aliorū additionibus imprimenda litteris nostris assumpsi: ⁊ tue dignitati auctoritatiqꝫ dicaui: cuiꝰ correctioni ⁊ sano integerrimoqꝫ iudicio meipsum industriā omnem meam: studiaqꝫ: cōmitto: scio ꝑfecto vt Baldum ipsum iurium omniū iubar: ⁊ reliquos omittam: Barbaciam tuum quo aliquando magistro sis vsus libentissime leges. Quod vt facias te vehementissime iterum atqꝫ iterum rogo vale: Ex lugduno: die Augusti. M.cccc.xcvij. Karolo octauo Francoꝝ Rege inuictissimo regnante.

¶ Epythaphiū Baldi ex marmore ossa eius fouē-
te exceptū. Papie apud sacrā edē diui Frācisci
obijt. M.cccc. die. xxviij. Aprilis.

Uita: labor: studium: diuini cultꝰ amoris:
Artes nature: regis fulgentia dicta:
Legales norme: pastorum celica iura
Ornant Baldi animū: quē pandit dogmate claro
Quisquis: nūc liquit mortalis pondera carnis
Dulcia iam gustans auctoris pascua summi.
Clauditur hic Baldus Francisci tegmine fultus:
Doctoꝝ princeps: Perusina conditus arce.

Le texte original complet de cet intéressant document, suivi de l'épitaphe de Balde, est reproduit ci-dessus. Le nom de Suigo seul figure dans la dédicace à Pierre Cara.

« Cet ouvrage célèbre de Balde de Pérouse » (*Hoc preclarum opus Baldi de Perusia*), avec ses additions et commentaires, a été achevé d'imprimer le 28 août 1497 « par Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti associés » (*per Jacobinum Suigum et Nicolaum de Benedictis socios*). La marque de Suigo[1] seule figure avant la suscription qui précède le registre des cahiers formant le volume.



¶ Impressum hoc preclarum opus Baldi de perusia sup feudis cū additionibus clarissimorū doctoꝝ necnon vna cū apostillis ex-cellētissimi ac famosissimi doctoris dñi andree barbacia. Impssus per Jacobinū Suigum. ꝛ Nicolaū de Benedictis socios. Anno dñi. M.cccc.xcvij. die. xxviij. mēsis Augusti.

a b c d e f g h i k l m n o p q A B C. Omnes sunt terni: preter q quod est duernum.

Les caractères avec lesquels l'ouvrage est composé sont de trois sortes :

Le titre, les intitulés et les commencements de chapitres sont établis avec un gros type gothique, de 20 points, à formes un peu arrondies;

[1] Suigo a employé trois autres marques de dimensions plus petites, avec de légères variantes. Elles sont reproduites à la page 17 de la monographie de M. Dealbate. Aucune de ces marques, ni la grande, ni les petites, ne figure dans le recueil des *Marques typographiques*, de Silvestre.

Le texte est imprimé avec un caractère gothique, d'environ 14 points, dont nous présentons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O
P Q R S T V
abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz
ā b⁹ c̄ ꝯ ē ꝛ ī l̄ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ q̄ꝫ t̄ ꝫ r̄
C ff fi ſſ ſt . : ⁝ // §.

Quant aux notes et additions qui entourent le texte de l'ouvrage de Balde, elles sont d'un type gothique de même famille, d'environ 12 points :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V
abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz
ā b⁹ c̄ c ꝯ d̄ ē ꝛ ī ꝰ l̄ m̄ m⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ q̄ r̄ ꝫ t⁹ ū v̄
ff fi ſſ ſt C § C

Auparavant, Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti avaient imprimé le discours prononcé par Pierre Cara, au nom du duc de Savoie, devant Maximilien, roi des Romains, et les délégués de toute l'Italie et de l'Espagne assemblés au château de Vigevano, le 13 septembre *1496*. C'est une pièce in-quarto de six feuillets seulement, exécutée en caractères romains, à la fin de laquelle on lit que cette harangue a été «imprimée à Lyon par Jacquemin Suigo, de San Germano, et Nicolas Benedetti, associés, sous le règne de Charles huitième, roi de France très invincible» (*Impressa Lugduni per Iacobinum de Suigo de Sancto Germano et Nicolaum de Benedictis socios, regnante Carolo Octavo Francorum rege invictissimo*).

Impreſſa lugduni per Iacobinum de ſuigo de ſan /
cto germano: & Nicolaum de benedictis ſocios.
regnāte Carolo Octauo frācorū rege Inuictiſſimo.

On était au lendemain de la bataille de Fornoue, gagnée par les Français, et les imprimeurs italiens établis à Lyon proclamaient la gloire du vainqueur, leur nouveau maître.

La date de l'impression n'est pas indiquée, mais, comme c'est une pièce de circonstance, elle a dû paraître la même année, peu de temps après, c'est-à-dire en 1496 ou 1497 au plus tard.

M. Deabate[1] en signale un exemplaire comme existant à la Bibliothèque nationale de Turin, et composé de huit feuillets. Il doit faire erreur, quant à ce nombre, à moins qu'il n'ait compté un feuillet blanc au commencement et un autre à la fin enveloppant le tout, car l'exemplaire que nous avons vu à la Bibliothèque nationale de Paris (Réserve. pM. 92), et d'après lequel nous donnons les présents fac-similés, est conforme à la description de Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 4416) et paraît complet :

PETRI Caræ iurisconsulti.æquitisq; Cæsarei & comitis Ducalis sabaudiæ Senatoris & le/gati ad Maximilianū Cæsarem sacrū atq; In/uictissimū regem romanorū & Imperatorem destinatum oratio in publico frequentiq; pri cipum & oratorū totius Italiæ atq; hispaniæ conuentu feliciter habita Vigleuani In arce ducali anno a natali Christiano.M.cccc. lxxxxvi.die.xiii.septembris



Vpiebat Philippus dux noster cādidissimus & supra q̄ dici: excogitariue posset certe fla/grabat Maximiliane Auguste atq; inuictissi/me Cæsar sacram istam Cæsaream maiesta/tem tuā coram ipse uidere: & pro innata sua in sacrum romanum imperium fide: atq; in celsitudinē tuam obseruantia præsentem quoq; te colere: & om/ni uenerationis officio prosequi (ut par erat) omnino gestiebat. Posteaq̄ enim intellexit non in germania solum & gallia (quod iāpridem per epistolas & nuncios est gauisus) uerū nuper in Ita/lia quoq; te salutatum eē Cæsarem & regem romanorum: tanto gaudio: tantaq; læticia perfusus fuit: ut incredibili uoluptate at/q; siti te uidendi indies magis atq; magis accenderetur. Verum cum uolentibus fatis urgentissimis quoq; rationibus : neq; sacræ maiestati tuæ: neq; sibi ipsi satis (ut optabat) impresentiarum fa/cere posse uideretur: quatuor nos ad celsitudinem tuam legatos misit: qui & Cæsareæ maiestatis tuæ culmini: & fælici tuo ī Italiā aduentui gratularū ea omnia: quæ ab optimo sacri romani im/perii principe erga inuictissimum te: & Augustissimum Cæsarem
a ii

C'est par distraction que Panzer (*Annales typographici*, t. IV, p. 350, n° 170[b]) donne à cette pièce la date de 1486, erreur reproduite par Péricaud.

[1] *Jacopo Suigo de San Germano, celebre tipografo Piemontese del secolo XV;* ouvrage cité, p. 23, n° 29.

Pierre Cara était un orateur des plus distingués; envoyé plus d'une fois en mission, il avait prononcé plusieurs discours, dont deux ont été publiés par les mêmes imprimeurs.

L'un de ces discours fut prononcé dans une séance solennelle du Sénat de Savoie, devant le duc Philippe, au milieu d'une grande affluence de la noblesse et du peuple, convoqués à cet effet à Turin, le 9 juin 1496.

Oratio Dñi Petri Carę.I.V.Doctoris & comitis: Ducalisq; Sa
baudie ſenatoris coram Illuſtriſſimo Diuoq; principe Philippo
Sabaudię Duce:in publico Cõmuniq; ſenatus:Heroum: pro/
cerum:optimatum:populorũq; utriuſq; galliæ Sabaudianæ cõ/
cilio:Taurini fæliciter habita Anno.M.cccc.xcvi.nona Iunii.



ERCVLES:Iouis maximi filius:ut Dion:
Pœtcq; traddũt:cum Thebis adoleſcentu
lus educaretur:a Mercurio in montis quod
dam cacumen excelſum perductus: Duos
uertices quorũ alter Regius apex:alter Ty/
rannicus uocabatur admiratus: Rogare
Mercurium cæpit ut quæ nam illic erant miranda uideret: & il/
lorum differentiam intelligeret.Oſtendit illi Mercurius ex alto
mulierem quandam pulcherrimam ſplẽdido comitatu Illuſtri
ſolio ſedentem:ueſte candida:ſceptrũ tenentem non ex auro ar
gento ue:Sed ex alia quadam puriore clarioreq; materia: facie
admodum ueneranda ac læta:qualem iunonem deſcribũt: Lo
cus quietem ſauoremq; pollicebatur.Omnia hic frugibus: om/
nia animalibus plena:Aurum:Argentum:Gemme:æs:Ferrum
ibi coaceruata.Quam cum Hercules uidit:Mercurium iterum
rogat:Quæ nam ea eſſet: Cui ille: Hec eſt inquit Beati regni
Regina.Tum Hercules.Que nam ſunt aliæ mulieres:quæ eã
circonſtãt adeo formoſe:adeo magnificæ:Hec inquit a dextris
ſedens Iuſticia eſt pulchritudine plurima: atq; maniſeſtiſſima
ſplendẽs.Ex altera parte mulier admodum ſpecioſa: delicata:
ſuaue ridẽs:Pacẽ eã uocãt.Mulier uero quæ ꝓpe reginã ac iuxta
illius ſceptrũ ſtat cana:Robuſta:magnamia: Lex dicit: Qua
ſine nihil illis facere licet nec cogitare.Hic poſtea q̃ i alteꝝ & ty

a ii

Ce discours est imprimé, comme l'autre, en caractères romains et ne porte pas de date d'impression.

On lit à la dernière page la formule : *Dixi,* suivie de ces trois mots, au milieu de la ligne : *Vivat Dux Philippus,* puis la mention relatant le lieu d'impression : *Impressum Lugduni.*

Il n'y a point de titre; au verso de la première page, laissée en blanc, on trouve une lettre de Pierre Cara à Aymon de Montfaucon, évêque et prince de Lausanne, datée de Turin (*ex ædibus nostris Tauriacensibus*), le 11 juin 1496, lui annonçant l'envoi de ce discours dont il lui a demandé la copie et qu'il soumet à l'examen et à la critique dudit prélat.

teirẽt:ĩdigni tñ Imperio uel regno uidẽrẽt:ſi Iuſticiã ignorarẽt.
Ageſilaus rex Cũ audiret:Perſarũ regẽ appellari magnum: ait:
Q ua re me maior:niſi iuſtior. Homerus Mynonẽ Cretenſium
regẽ aureo idcirco ſceptro a Ioue optĩo maxĩo donatũ cecinit:q;
leges iuſticiãq; coluerit. Iuſticia & pax inuicẽ oſculate ſũt:Si unã
facis:& alterã habes. Dulce nomen pacis. Et Ieſus ſaluator no/
ſter quocũq; incederet:hac Imprimis utebat̃ prefatiõe:Pax uo/
bis:& docẽs:inquacũq; domũ itroieritis:Primũ dicite: Pax huic
domui. Et moriẽs inqt:Pacẽ meã do uobis. Pacẽ meã relinquo
uobis. Dii igit̃ Phylippũ principem noſtrũ Illuſtriſſimũ ad Næ
ſtoris annos ſeruẽt:Q uo duce:Q uo rectore:Q uo auriga Iu
ſticia:pax:ac demũ leta nobis oĩa pſpera & iucũda ſũt ſperãda.
Noſtræ nũc partes erũt:p tali tantoq; prĩcipe paratos nos offer/
re:nõ conari:ſed facere:nõ polliceri:ſed preſtare: non aggredi:
ſed pficere:quãtũ in nobis eſt oĩa:quæ ad illius ſtatũ cõſeruan/
dũ atq; dignitatẽ amplificãdã ptinebunt:Et nihil unq̃ eius cau
ſa euitare:Nõ famen:nõ ſitim:nõ æſtũ:nõ algorẽ: nõ gladios:
nõ enſes:nõ mortẽ deniq; ipam:Q uinymo illi canere. Tuus o
Philippe quod optas:explorare labor. Nobis iuſſa capeſcere fas
eſt. Iuſſa certe ut ille inqt ſequemur quæcunq; dabis:Si nos ire p
altos Turchorũ populos iubeas:Si nos ire p Indos: Per q; ge/
tas: Si nos libicos ſuperare leones:Yrcanaſq; tigres: Si nos da
re uella iubebis:Et ſyllã & ſyrtim & rabidam tranare caribdim.
Has aĩas tibi ſemp:& a Iuuenilibus annis Vouimus:& excipie/
mus p mille pericula mortis. Q uicquid ideſt:ſeu pacis erit:ſeu
fulmina belli:Imperitare tuum eſt:Nos iuſſa uolẽtes libenteſq;
accipiemus. Imperiiſq; tuis parere neceſſe eſt. Dixi
Viuat Dux. Philippus
Impreſſum Lugduni.

Un exemplaire de cette pièce, qui comporte six feuillets seulement de format in-quarto, à 29 lignes par page pleine, est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. C'est le dernier fragment d'un recueil factice d'*Orationes et Epistolæ*, qui se trouve à la Réserve[1]. M. Deabate croit qu'il n'a été imprimé qu'en 1497.

[1] Le volume est coté OE, xv[e] siècle, n° 351.

L'autre harangue de Pierre Cara, envoyé du duc et de la duchesse de Savoie auprès du pape Alexandre VI, a été débitée en plein consistoire. Hain en décrit une première édition, de 1493, qu'il attribue à Stephen Planck de Passau, imprimeur à Rome. (Voir *Repertorium bibliographicum*, n° *4413.)

Il en existe une autre, à la date de 1494, que Deabate signale comme se trouvant à la Bibliothèque nationale de Turin, et qu'il attribue à Suigo, d'après la comparaison qu'il en aurait faite avec les deux autres pièces datées de Lyon. Il croit même qu'elle a été imprimée dans cette ville.

Rien n'est moins certain; car, si les caractères sont les mêmes, d'autre part M. Proctor a établi que Suigo et son associé se sont servis, à Lyon, des mêmes types qu'ils avaient employés à Turin, et, en raison de la date, il inscrit cette impression dans la liste de celles qui ont été exécutées à Turin. (Voir *Index to early printed books*, n° 7224.)

La *Bibliographie lyonnaise du xv[e] siècle* donne le titre suivant : *Petri Caræ Orationes et Epistolæ; Impressit Lugduni ad Rodanum Magister Jacobinus Suigo, de Sancto Germano, Vercellensis diocesis, anno salutis M. CCCC. XCVII*, in-quarto. Nous avons inutilement cherché ce livre que Péricaud n'a pas vu et qu'il ne cite que de seconde ou de troisième main, d'après Malacarne et Tiraboschi (voir *Bibliographie lyonnaise*, 1[re] partie, n° 164, p. 37). Nous partageons l'avis de Deabate qui croit que le livre n'existe pas et que c'est tout simplement un titre collectif imaginé pour la réunion des trois discours précités de Pierre Cara avec leurs épîtres dédicatoires.

M. Proctor met encore à l'actif de nos deux imprimeurs, pendant leur séjour à Lyon, deux ouvrages de Jean Pic de La Mirandole : l'un est la *Disputatio contra astrologos*, et l'autre les *Commentationes*, datés, le premier, de 1495, et le second, du 20 mars 1496; mais il fait remarquer, avec la perspicacité qui le distingue, que ce sont des contrefaçons de l'édition de Bologne, sur lesquelles on a copié les dates qui sont celles de l'achèvement des ouvrages par l'auteur et non par l'imprimeur.

Le 13 mai 1497, paraissait une édition in-quarto de la *Rhetorica vetus et nova*, de Cicéron, avec commentaires. Le livre est au nom des deux associés (*Impressum per Jacobinum Suigum et Nicholaum de Benedictis socios*), mais le lieu d'impression n'est pas indiqué.

Les opinions des bibliographes sont partagées : les uns donnent cette impression à Turin, les autres à Lyon. Nous penchons pour cette dernière

opinion qui est celle de Delandine, de Péricaud, et, en dernier lieu, de Proctor, par la raison que l'*Opus Baldi de Perusio,* paru quelques mois après, en août, se termine de la même manière avec le nom des deux associés, sans indication de lieu, afin de pouvoir être mis en vente indifféremment à Turin ou à Lyon. Manzoni, l'auteur des *Annali tipografici Torinesi del secolo xv,* ne s'est pas prononcé, mais il ne croit pas néanmoins que cette édition de la *Rhétorique* de Cicéron ait été imprimée à Turin.

Les bibliographes ont cité, d'après la *Bibliotheca curiosa,* d'Hallervord, publiée en 1676, une édition in-folio des trois livres des *Pandectes,* du *Digeste* et de l'*Infortiat,* qui aurait été imprimée à Venise par Suigo et Benedetti, en 1498. Personne n'avait vu ce livre et l'on en était arrivé à douter de son existence. Il a été découvert par M. Émile Chatelain, qui l'a décrit le premier dans son remarquable *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de l'Université de Paris* (p. 70, nº 20) et a fait observer que les mots *caracteris venetiis,* figurant sur le titre, ne prouvent pas qu'il ait été imprimé à Venise.

Noua accuratissima castigatio digesti vete ris tam in textu q̃z in glosa cum additio ne nouissima q̃z plurimorũ summa riorum caracteris venetijs im pressũ per Jacobinũ suigũ de sancto germano et Nicolaum de be nedictis.

Les caractères vénitiens étaient à la mode au xvᵉ siècle, et réputés comme étant les plus agréables à la lecture. Jean Syber, imprimeur lyonnais, les avait déjà mis en honneur dans une édition grand in-folio des *Décrétales,* qu'il publia en 1481. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 194-196.) Antoine Lambillion imprima en 1492, à Lyon, une édition de Virgile et, pour la faire valoir, prit le soin d'indiquer qu'elle a été exécutée avec des caractères vénitiens, *characteribus venetis.* Cela n'empêche pas que des bibliographes ont cru que le livre avait été imprimé à Venise. Tel a été le cas pour ce volume, qui est composé avec les mêmes caractères que le *Baldus super Feudis,* à Lyon.

Nous reproduisons ci-après la première et la dernière page de l'ouvrage.

I n noie domini amen. Rubrica hec simul cuz pstone est qdaz epistola ⁊ diuidit in tres ptes. Primo ponit nomē mittētis eam cū noibus ⁊ cognominibus: ⁊ durat vsqz ad ver. Theophilo: ibi est scda pars in q̃ ponunt noia qbus mittit ista epistola cum cognominibus: ⁊ durat vsqz ad ver. Salutem. ibi est tertia pars in qua ponit salutatio. Bartolus.

eloquentissimos viros quos nominauit in rubrica actum fuit. Barto.

n ¶ Sanctionē. dr q̄nqz sanctio qlibet impialis pstitutio: vt. C. de no. co. cō. ibi colligentes vo in vnā sanctiōez ⁊c. q̄nqz illa tm̄ q̄ penā imponit: vt insti. de re. di. §. sancte. tertio dr totius iuris cōpositio vt h. ⁊ qd h dicit oēz toti⁹ reipu. nr̄e. i. totius impij qd est suū: ⁊ res in eo ptente rōne iurisditiōis vel protectiōis: vt hic nō pprietatis sm Bul. sed M. etiā propetatē. ar. j. de ua. resti. l. qris. sed fauore ingenuitatē est illō. imo est ideo qr patrono psentiēte pnceps euz restituit: als piinceps non posset: vt eo. ti. l. pe. ⁊ vl. Itē ius anulo⁊ aureo⁊ vt. j. de iu. au. an. l. diuus. Itē p eo. C. d q̄dri. pscrip. l. fi. i pn. sz expone vt ibi. Itē pro eo. j. de euic. l. lucius. ⁊ de tet ven. l. itē si verberatū. §. preterea. sed illud fauore militie: sed ⁊ aliqd dat possessori: sic ⁊ in libro regum. Hoc ius regis erit pdia vestra dabit militib⁹ suis: filias vestras faciet panificas: vel rōne delicti possessoris sūt hec. itē pro eo. C. de ven. re. fis. l. j. li. x. sz illō rōne ptis. sz ibi dat pciuz cū socio. Itē no. q respu. multas hz significationes: vt no. in aut. de here. ⁊ fal. in prin.

a ¶ Imperator. qr imperat subditis.

b ¶ Iustinianus. a patre iustino: vt insti. d dona. §. est ⁊ aliō. lz i decretis di. xvj. c. habeo librū. dicat q fuit filius Cōstantini: sz credi in regno q iō ibi appellat filius cōstātini qr successit ei i regno: vl forte ibi loquitur de alio iustiniano quā hic: vel dicit a iusticia quā semper coluit ⁊ colendam subditis iniuxit. C. de sūma trini. ⁊ fi. ca. l. j.

c ¶ Cesar. a cesare augusto qlibet imperator dr cesar. hoc placet: vel qa de ventre matris cesus fuit: vl qr vētrem matris fecit aperiri vt videret locū in q̄ pceptus fuit: vel ab euentu quia cesariam deuicit sicut ⁊ alias plures prouincias: vt in aut. de heredi. ⁊ falci. in princi. coll. j.

In noie dni[a] Iesu christi imperator Iustinianus[b]: cesar[c]: flauius[d]: alamanicus: gotichus: frācbus: germanicus: atticus: affricus: vandalicus: pius[e]: felix[f]: inclitus[g]: victor[h]: ac triumphator[i]: semper augustus[k]: theophilo ⁊ dorotheo viris illustribus ⁊ antecessoribus[l] Salutem.[m]

O Mnem totius rei publice nostre sanctionez[n] a nobis iā esse purgatam[o] et compositam[p] tam in. iiij. libris institutionū[q] seu elementorum: q̄z in libris. l. digesto⁊ seu pandecta⁊[r]: necnō in libris. xij. imperialiū[s] pstitutionū: qs amplius[t] q̄z vos[u] cognoscit: ⁊ oia qdem que oportuerat: ⁊ ab initio mādare[x]: ⁊ post oīuz[y] psumationē factā libenter admittentes diffinire: iam p nr̄as orones[z] tā i greca[a] lingua q̄z romanorūz quas[b] ⁊ eternas fieri optamus explicita sunt ¶ Sz cū vos ⁊ oēs postea pfessores legitime scientie[c] cōstitutos: etiā hoc oportuerat scire qd ⁊ quibus tpibus tradi necessariū studiosis[d] credidim⁹ vt ex h optimi atqz eruditissimi efficiantur[e]: ideo pūtem diuinā orōnez[f] ad vos precipue faciendā existimauimus: quatenus tā prudentia vr̄a: q̄z ceteri antecessores[g] qui eandē artē in omne euū exercere maluerint: nr̄is regulis obseruatis inclitā viam eruditionis legitime possint ambulare. Itaqz pculdubio qdē necesse est institutiones[h] in oibus studijs[i] primuz sibi vendicare locum vtpote prima

o ¶ Purgatā. pͣrietatibus sılib⁹ ⁊ inutilib⁹: vt. C. d no. co. cōpo. §. qb⁹. ⁊ C. d no. co. pfir. §. tollēdis. ⁊ C. de vete. iur. enu. l. ij. circa pn.

p ¶ Compositā. idest sub compendio positā. sed ab alijs adinuentam lz sparsim positam: aut promulgare est de nouo instituere: vt insti. in proemio. §. omnes vo.

d ¶ Flauius. si habes flauius: dic idest rubeus: si habes flauius: dic eo q flauios deuicit.

e ¶ Pius. a pio antonio ois imperator dicitur pius: vt in aut. vt lib. de cete. §. facinus col. vj.

f ¶ Felix. a virtute animi: vel pter diuitias multas quas habuit vel qr erat rerum mundi cognitor: vnde Boetius. Felix nāqz rerum cognitor mundi ⁊c.

g ¶ Inclytus. a gestis magnificis: vel in gr̄a q̄ bn̄ auguratus est

h ¶ Victor. in fugando hostes.

i ¶ Triumphator. post victoriam. vel in capiendo hostes.

k ¶ Augustus. qr eius debet esse ppositi vt augeat impiū: licet nō semp possit: sic ⁊ matrimoniū dicit indiuiduū quātū ad ppositū: vt insti. de pa. po. i pn. sz tn̄ q̄nqz soluit matrimoniū: vt. C. d repu. l. psensu in pn. sic ⁊ iusticia tribuit vnicuiqz ius suū q̄tū ad ppositū: vt. j. ti. j. l. iusticia. vel dr a b augusto octauiano nepote cesaris.

l ¶ Antecessoribus. idest doctoribus legū: q alios antecedūt scientia ⁊ moribus: vt. C. de profes. ⁊ me. l. magistros. . j. q. j. c. vilissimus. ⁊ sic no. q hec pstitutio est Iustiniani: sz quō cuz totus liber sit iurisconsulto⁊. rn̄. cū ex multitudine antiq⁊ libro⁊ cōpillasset iustinianus: pmo codicē: scdo digestū: tertio insti. vt insti. i pemio §. oēs. ⁊. §. cūqz. opus erat tradi modū legendi dictos libros quē tradit h: ⁊ sic post digestū facta fuit hec pstitutio: lz ponat in pn.

m ¶ Salutem. ⁊ hanc constitutionem.

O Mnem sanctionē. Ista pstitutio diuidit in qnqz ptes. Prima vsqz ad ver. Sed cū vos: tractat in genere post cōpilationē factā necessario tractando modū legendi istam ciuilem sapientiā. Ibi scda pars vbi ponit q doctores debent scire qd docent: ⁊ similiter scolares quid eis sit docēduz: ⁊ durat vsqz ad ver. In tertio autez anno. Ibi tertia pars vbi ponitur qd olim legebatur ⁊ durat vsqz ad ver. nos vo. Ibi quarta in qua ponit qd hodie tenendū sit: ⁊ durat vsqz ad ver. Hic aūt. Ibi qnta q̄ diuidit in plures ptes ⁊ ibi dicā. Et sic pone casuz lz male possit poni: qr nō est accidētia facti: q post pfectionē legalis scie Iustinianus alloquit in suo pncipio: ⁊ tradit modū adiscendi: ⁊ approbat illud quod p

q ¶ Institutionū. quare hec noia habeat dic vt insti. in proemio. §. igitur.

r ¶ Digesto⁊ seu pādecta⁊. ideo qr disputatiōes legitimas in se ptinet ⁊ quasi digerit ⁊ qd vndiqz fuit collectū i sinus suos recepit: vt. C. d ve. iu. enu. l. ij. §. sz cū oia. Pandecta dr a pan qd est totū ⁊ decten qd est doctrina: q vt dictū est totius iurē doctrinā hic liber ptinet i se sm Io. ⁊ no. q nō attēdit hic oidinē cōpositōis ho⁊ libro⁊ vt mō dixi in rubrica in fi. sic ⁊ alias. insti. de le. §. ante heredis. ⁊. j. de pecu. le. l. qdā. ⁊ insti. de pe. te. li. §. j. vel dic q futurum oidinem legendi iam in animo concipiebat.

s ¶ Imperialium. idest codicis principium.

t ¶ Amplius. idest melius quasi dicat nullus.

v ¶ Quā vos. legū doctores qb⁹ mittit hec pstō: vt. C. de ve. iu. enu. l. ij. i fi. vlti. col. ⁊. C. de no. co. pfir. §. tollēdis. ⁊ semp ad eos ita dirigit smonē.

x ¶ Mādare. s. explicita st qd c. s. vt fuit pma cōpositō. C. vt. C. d no. co. cō.

y ¶ Et post oiuz: ⁊ repete ⁊ explicita sunt oia q̄ oportuerat nos mandare post factum omnium. i. post elimationez totius operis diges. ⁊ insti. ⁊. C. primi. ⁊ da exemplum vt dicitur in constitutione. C. de emen. iusti. co. nos dico libenter admittentes. i. amplectentes ea que oportuerat nos diffinire q̄ posita sunt in scda compilatione. C. ⁊ sic fuit hec pstitutio facta post scdam cōpi. C. vt hic inuit: ⁊. j. eo. §. illud aūt. ⁊. C. de vete. iur. enu. l. ij. §. fi.

z ¶ Orationes. idest leges primi. C.

a ¶ Greca. hic inuit leges pmū in greco fuisse cōpositas: lz ve⁊ nō sit illō bn̄ credo q a grecis habuerint originē: vt insti. de iur. na. §. ⁊ nō inelegant sic ⁊ qlibet ars: vt i pn. sui tractat⁹ dic Priscia. verūtn̄ hec legū cōpositio pus i latinū fuit pscpta: vt. C. d ve. iur. enu. l. ij. i pe. col. §. hoc aūt qd i pn. §.

b ¶ Quas. s. orationes.

Sed cum vos. Hic ponit qd scire expedit doctorib⁹ ⁊ scolarib⁹ qd docēdū sit: ⁊ qd p doctores legendū vsqz ad ver. Et antea qdē. Bar.

c ¶ Legitime scientie. i. legalis scie.

d ¶ Studiosis. s. scolaribus.

e ¶ Efficiantur. scilicet studiosi.

f ¶ Orationem. scilicet legem.

g ¶ Antecessores. scia ⁊ moribus. sz successores sunt: vel antecessores. i. successores: sic ⁊ veteres scribebāt concordantias que erāt. j. s. ⁊ cōtra.

h ¶ Institutiōes. que hodie sūt breues ⁊ vtiles de quibus hic dicit. olim vo erant prolixe ⁊ inutiles: vt insti. in proc. §. cūqz.

i ¶ Studijs. idest omnibus studētibus vt nō sentias de alijs artibus: vel idest studijs cuiuscūqz anni vel incipientibus quocūqz āno vel. i. quocūqz

cratur misit libellum repudij: succurritur igitur patri: vt hic. ₇ .C. eo.l.non est.ī.solu.matri.filie.

Uxores. Quo ad quid dicitur quasi matrimoniū quo ad quid non.h.d.ista lex singularis.Bal.

a Solo.non ad matrimonii cū alter sit seruus.vnde iequalitas

atq₃ si constante matrimonio decessisset filia. Julianus.

Uxores eo₂ qui in hostium potestate peruenerunt: pn̄t videri nuptiarū locū retinere.eo solo[a] q alij temere nubere nō possunt.Sed ₇ generaliter diffiniendū est: donec certū est maritū viuere in captiuitate constitutū nullā hr̄e licentiam vxoris ad aliud migrare mr̄imoniū: nisi mallēt ipse mulieres cām repudij prestare[b]. sinaūt in icerto est:an viuus apd̄ hostes teneat̄ vel morte pūētus[c] est:tūc ₇ si qnquenniū a tpe captiuitatis excesserit.licentiā h₃ mulier ad al's migrare[d] nuptias:ita tn̄ vt bona gratia videat̄ dissolutū pristinū matrimonium: vt vnusquisq₃ suū ius habeat iminutū:eodem iure ₇ in marito in ciuitate degēte ₇ vxore captiua obseruando. Papinianus.

Si penituit[e] eū[f] qui libellū tradēdum[g] diuortij dedit: isq₃[h] per ignorantiā mutate volūtatis oblatus est: durare mr̄imoniū dicendum est:nisi penitētia[i] cognita is qui accepit ipsum voluit matrimonium dissoluere: tunc eni p eū q accepit soluit matrimonium: Idem.

Diuus adrianus eu₃ q alienam vxorē ex itinere in domū suam duxisset: ₇ ide marito ei[9] repudiū misisset[k] in triēniū relegauit. Pau.

Nullum diuortiū ratum est nisi septē ciuibus romanis puberibus testibus adhibitis : pter libertu₃ eius q diuortiū facit: libertū accipiemus et eū qui a pr̄e auo ,pauo ₇ a ceteris sursu₃ versu₃ manumissus sit[m]. Modestinus.

Patrono iuito liberta quā mr̄imonio habuit ab eo discedē nō pōt: nisi ex cā fideicōmissi manumissa sit[n] tunc eni₃ potest licet eius sit liberta. Ulpianus.

Quod ait lex[o] diuortij faciendi ptās liberte: que prono nupta est: ne esto nō infectu₃ vr̄ effecisse diuortiu₃: qd[p] iure ciuili soluere posset Quare cōstare mr̄imoniū dicere nō.

fortune nuptias esse nō finit: vt in auc. d nuptijs.§.s₃ ₇ captiuitatis: ₇.j. d capti.in bello.§.de medio.

b Prestare.i.prestitisse videtur q̄tū ad dotis amissionē. Dr.

c Preuentus.cū hoc ignorauit.

d Migrare.vt in autētico de nuptijs.§.sed etiā capti.col.iiij.nec est opus repudij.sed contra.C.eo.l.vxor.Solu. ibi de eo qui est in expeditione: q quattuor annis expectat̄. hic de capitulo.sed ₇ de illo corrigitur: vt in auc.vt licc.ma. ₇ auie.§.qd autem.

e Si penituit ip₃ sc₃ libellu₃ repudij.

f Eum virum.

g Tradendu₃.patri mulieris.

h Isq₃.s.libellus.

i Penitentia.sc₃ viri.

k Diuus.misisset idest mitti fecisset sine cā ,r bene sic exponitur: q₂ ipse videtur mittere cu₃ p alium mittat.

Nullum diuortium. Diuortium non pōt fieri nisi.septē testibus adhibitis i quorū nūero libert[9] non nūerat̄.h.d.ista lex. Bald.

l Libertū. nō dicit pter septē testes. ₇ pter eos libertus ēt diuertētis adesse debeat. itē nō id vt si libert[9] abfuerit n hēat̄ ratū diuortiu₃. s₃ id vt si libert[9] siue abfuerit: siue nō: int eos non cōputet̄: ita ponit̄: exclusiue als tn̄ iclusiue ponit̄: vt s̄.de pig.act.l.j.§.fi.

Quod ait lex. Licet lex iprobet diuortium fieri iuito prono tn̄ ipsum nō annullat. Et ad hoc vt diuortium inuito prono nō possit i pune fieri duo regrunt̄. videl₃ q patronus nō desinat esse pronus. ₇ q libertam noluerit in matrimoniū retinere.secus si talis qualis eius voluntas in contrarium apparuerit.hoc dicit.Bar.

possum[9]: cū sit sepatū.deniq₃ scribit Iul. de dote actionē non hr̄e[q] merito igit̄ quidē q̄₃diu patronus eius eam vxorē suā esse vult cū nullo alio connubium ei esse[r].nam q₂ itellexit legislator facto liberto q̄si ruptū mr̄imoniū detraxit ei cū alio cōnubiu₃[s] q̄re cuicūq₃ nupserit,p non nupta hēbit̄ Julia.qdem ampli[9] putat nec in concubinatu eā alterius q̄₃ patroni esse posse.ait lex: q̄₃diu patron[9] eā vxorē esse volet[t]. ₇ velle d₃ vxorē esse ₇ patronus durare. Si igit̄ aut patron[9] esse: aut velle desierit: finita est legis auctoritas[v]. Illud rectissime placuit qualicūq₃ volūtate itelligo possit patronus animū hr̄e desijsse: q̄si in vxorem[x] finiri legis huius bn̄ficiū.proinde cū patronus teruum amotarū cu₃ liberta que inuito eū diuerterat: vellet experiri. Impator noster cū diuo patre suo rescripsit: itelligi eum hoc ipso nolle nuptam sibi: q ea₃[y] actionē vel aliā ipo₂tet q̄ non solet nisi ex diuortio oriri[z]. Quare si accusare eā adulterij ceperit. vel alio crimie rea₃ postulare qd̄ vxori nemo obijcit: magis est vt direptū[a] sit matrimoniū. Et enī meminisse o₃: id adim i cū alio cōnubium: q₂ patronus sibi nuptā cupit. vbicunq₃ igitur vel tenuis[b] itellectus videri pōt: nolentis nuptam: dicendum[c] est iā incipe liberte cu₃ alio esse cōcubinū. Proinde si patronus sibi despōderit[d] aliā: vl' destinauerit[e] vel matrimoniū alterius appetierit: credendū est nolle hāc nuptam. Et si cōcubinam sibi adhibuerit: idem erit probandum vel dicendum:

Impressum p Jacobinum
suigum de sancto germa
no ₇ Nicolaū de būdi
cris anno domini
M.cccc.xcviij.
die.xx.mēsis
nouēbris

Finis

o Lex iul. de maritādis ordinibus: vt.j.vnde vir ₇ vxor.l.j.§.vt autem. ₇ facit s̄.de ritu nup.l.in eo.

p Quod.s.diuortium.

q Non habere.cum eius facto solutum sit matrimonium.vt.j.proxime.

r Ei esse.non tn̄ esset adulter. qui eam cognosceret: vt.j.ad.l.iul.de adulte.l.penul.

s Conubium.no.q i hac l. ₇ s̄.e.l. vxores. ₇.l. patronum matrimonium constat quo ad qd quo ad aliud nō sic.C.de sal.l.siqs decutio. ₇ insti.de ado.§.fi.

t Ait lex.valet subaudi ne nubat.

v Auctoritas.q₂ alij nubere potuit. ₇ sic no.cū duo sunt necessaria: vnum interuenire nō sufficit. arg.j. de acq.pos.l.quēadmodu₃. ₇.l.possideri.§.in amittenda. ₇ s̄.de rei ven.l.sinaūt.§.possidere. ₇.C.de offi.cō.l.si liqueat. ₇.l.si totas. ₇ de iure delib.l.potuit.itē no.q cum aliquid ipedit̄: propter qd̄ vnum eo se moto tollitur i pedimentum: vt hic: ₇.j.de vsucap.l.vbi.§.interdum.

x In vxorē.desinit habere aīum quasi in vxorem.i.cepit nō hr̄e cum animū sicut qui h₃ in vxorē sua₃: q₂ pro nō vxore ea₃ hr̄e ccpit non vtendo cum ea.nam ēt in brutis itelligunt̄ intrinseca per extrinseca: vt instit.de rerū diui.§.pauonū. ad hoc iducit d multa exēpla.

y Quod eam.q.i. quia.

z Oriri.sic ₇ ex eo quod agitur pro socio sil'r fieri societas videtur: vt.s̄. p socio.l.actione.

a Direptum. etiam quo ad legis potestatē finitum autem erat ₇ prius.vt.s̄.in pn̄.huius.l. ₇ no.ex hoc ₇ inferioribus exēplis tria argumenta.primū q₂ non refert expresse quid dicatur. an rebus ipsis ₇ factis: vt s̄.de lega. ₇ senatuscon.l.d quibus in fi. ₇.C.d la.li.tol.l.sed ₇ qui domini.§. sed ₇ si quis.Secundum q non

Jacques Sacon, Piémontais, s'étant établi imprimeur à Lyon en 1498, y édita l'année suivante un Virgile, avec les cinq commentaires, à la fin duquel il mit une formule ambiguë (voir p. 302), analogue à celle de Suigo et Benedetti, pour faire croire que son livre sortait de Venise, dont les éditions étaient réputées et se vendaient très cher[1].

Revenons aux impressions de Suigo et Benedetti.

Nous indiquerons encore une édition in-folio de la glose du cardinal François Zabarella sur les Constitutions du pape Clément, dites *Clémentines*. Elle est datée du 9 juillet 1498 et signée des deux associés, bien qu'elle ne porte à la fin que la marque personnelle de Jacquemin Suigo avec ses initiales I. S. De même que pour les livres cités ci-dessus, le lieu d'impression n'est pas mentionné.

Entre temps, Suigo n'avait pas abandonné tout à fait Turin.

Si l'on ne cite pas de livres imprimés par Suigo et Benedetti dans cette dernière ville en 1496, époque de leur séjour à Lyon, on en connaît cependant un daté du 7 avril 1497 et imprimé à Turin par Suigo seul[2].

Pendant que Suigo était à Turin, l'atelier de Lyon continuait à fonctionner avec Nicolas Benedetti.

Après 1498, il n'est plus question, à Lyon, de Suigo, dont le nom ne paraît plus sur aucun livre imprimé et ne figure pas dans les archives municipales. Il n'était pas mort, cependant : il exerçait le métier de libraire, comme nous en avons la preuve par un exemplaire du recueil des *Illustrium virorum Epistolæ*, d'Ange Politien, imprimé à Lyon, en février 1499 (1500 n. st.),

[1] Voir à ce sujet CHEVILLIER, *L'origine de l'imprimerie de Paris*, ouvrage cité, p. 217. Les caractères vénitiens étaient prônés à Nuremberg et à Augsbourg comme à Lyon et ailleurs. Nous avons vu les deux pièces suivantes, dans lesquelles il en est question : 1° *Theodori Rysichei oratio; CHARACTERIBUS VENETIS, impressa Normberge* (sic) *per Balthas. Schleiffer, impensis Johannis Muscateli*, 1500; petit in-4° de 4 feuillets; 2° *Rysichei Germani in laudem Sancti Hyvonis oratio; Impressit ex archetypo Johannes Rymmanus Augustensis CHARACTERUM VENETORUM opifex in Augusta Vindelicorum*, 1502; petit in-folio de 8 feuillets.

[2] *PROSPER AQUITANUS* : Epigrammata. *Impressum Taurini per Jacobinum Suigum de Sancto Germano, anno Domini m. cccc. xcvij die vi mensis Aprili* (sic); in-quarto, n° 20 de la liste bibliographique des impressions de Suigo, dressée par M. Deabate (p. 27 de sa monographie). Le seul exemplaire connu fait partie de la bibliothèque du domaine privé de S. M. le Roi d'Italie, à Turin. Une photographie de la première page de ce livre est donnée par M. Deabate. Cette page est décorée d'une très jolie bordure historiée, gravée sur bois, et de lettres ornées que l'on ne voit pas dans les livres imprimés à Lyon par Suigo et son associé, et qui étaient restées à Turin. La marque de Suigo est celle qui est représentée sous le n° 111 par M. Deabate (p. 17); elle présente une variante avec celles dont il s'est servi à Lyon.

par Nicolas Wolff, vendu par Suigo à un étudiant en théologie du nom de Jérôme de Agariis, pour le prix de dix sols tournois, sans reliure, et 4 sols pour la reliure[1]. Suigo était donc en même temps relieur. On en aura la preuve en rapprochant cette indication d'un extrait du compte de Sébastien Ferriat, trésorier général de Savoie, par lequel il lui fut payé, le 27 avril 1496, la somme de 2 florins et 3 gros pour du fin satin de Gênes, destiné à couvrir le livre d'heures de la duchesse de Savoie[2]. Le prénom de *Jacobinus*, dont Suigo signait ses livres, est le diminutif de *Jacobus*. Le nom de *Jacquemin* qui lui est donné dans cette pièce officielle est le véritable, que nous lui avons conservé, au lieu de l'appeler Jacques, comme on l'a fait jusqu'ici.

Quoique natif de San Germano, Suigo paraît descendre d'une famille milanaise. (Voir Fumagalli, *Lexicon typographicum Italiæ*, p. 271.)

En 1500, nous voyons Nicolas Benedetti travailler seul de son métier d'imprimeur. Le 25 juin, il termine une édition in-folio du sixième livre des *Décrétales* et des *Clementines*, qu'il avait déjà publiées en 1496, à Lyon, avec Suigo. Le lieu d'impression n'est pas indiqué, mais nous le plaçons à Lyon. Le 8 août, paraissent les *Novellæ* de Justinien. (Voir *14e catalogue de Voynich à Londres*, n° 270.) Le 28 novembre de la même année, il publie encore, sous son nom seul, l'ouvrage de Guillaume Perault, connu sous le nom de *Summa virtutum et vitiorum*. Mlle Pellechet a décrit, dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Versailles* (n° 145), cette impression, qui est de format in-quarto.

Le 30 janvier 1502 (1503 n. st.), maître Nicolas Benedetti date de Lyon une édition de la Bible, en latin, avec concordances. Il est donc certain qu'il habitait encore Lyon, car il figure deux fois dans les listes d'impôts de cette ville jusqu'en 1503[3].

Cette même année, Nicolas Benedetti paraît être retourné à Turin; il y imprime, le 10 août, un livret petit in-quarto de 30 feuillets à l'usage

[1] Voici le texte de cette note manuscrite qui se trouvait sur un exemplaire de ce livre qui nous est passé par les mains : « *Meys* (sic) *Hieronymi de Agariis theologie scolaris. Emptus a Suigo precio s. t. x sine ligatura, cum ligatura adauctus* (sic) *iiij*or. »

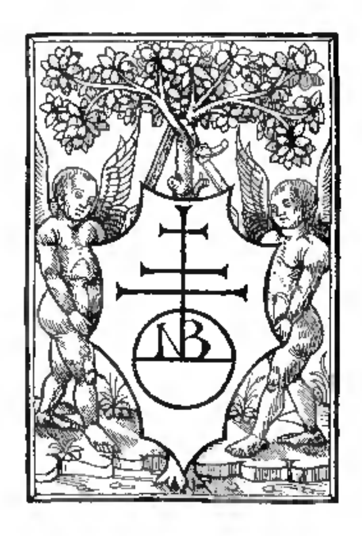
[2] Ce document, découvert par Vernazza dans les archives de la maison royale de Savoie, a été publié par Manzoni (*Annali tipografici Torinesi del secolo XV*, p. 98). M. G. Deabate, p. 8 de la monographie qu'il a consacrée à Suigo, l'a reproduit en fac-similé. Nous en donnons à notre tour le texte : « *A Maistre Jacquemin librier de Thurin, ung quart d'aulne de fin sattin noir de Gennes pour couvrir unes heures pour ma dame la princesse a IX florins l'aulne.* »

[3] « Mre Nicolas Benedic, imprimeur. » Archives de Lyon, Rosne, CC 113; Rosne, CC 240. (Communication de M. Rondot.)

des écoliers : *Floridum compendium Sinonymorum venerabilis presbyteri Dominici de Seraphinis viri doctissimi*. En 1504 et 1505, il publie à Lyon, en trois volumes grand in-folio, les quatre parties du *Speculum judiciale*, de Guillaume Durand, évêque de Mende. En 1506, il y imprime le *Decretum Gratiani* et, en 1507 et 1508, les ouvrages du jurisconsulte *Jaso de Mayno*.

En 1509 et 1510, Benedetti travaille à Lyon, en société avec Jacques Zachoni, plus connu sous le nom de Sacon, Piémontais (*Magister Nicolaus de Benedictis et Jacobus Sacon, socii*).

Nicolas Benedetti avait la marque suivante à ses initiales :



« M[e] Nicolas de Benedictis, dit M. Rondot[1], est inscrit sur le charreau des tailles de 1513, mais on a écrit en regard de son nom : *Recessit* (Archives de la ville de Lyon, CC 219). » Il avait quitté définitivement Lyon et repris le cours de ses travaux à Turin, où il acheva sa carrière.

Nicolas Benedetti demeurait en dernier lieu, à Lyon, dans l'îlot « depuis la place Nostre Dame de Confort, tirant à l'ospital du Pont du Rosne ».

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV[e] siècle*; ouvrage cité, p. 109, à la note.

CHAPITRE LXXI

L'IMPRIMERIE À LYON

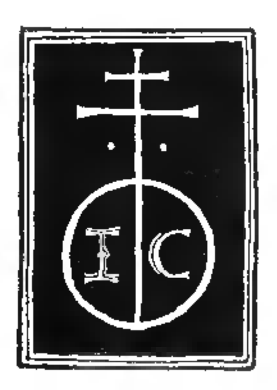
ATELIER DE JEAN CLEIN

(1498-1500)

Clein succède à Jean Trechsel. — Sa marque. — Ses impressions faites à la fin du xve siècle. — Ses initiales fleuries et ouvragées. — Fausses dates de quelques-unes de ses impressions rectifiées.

Jean Schwab dit *Clein,* imprimeur allemand, succéda à Jean Trechsel dont il épouse ensuite la veuve[1].

Sa marque est la même que celle de Trechsel, avec la différence qu'il en a changé les initiales. Cette marque est quelquefois tirée en rouge.



Des bibliographes ont fait remonter l'exercice de Jean Clein à 1478, d'autres à 1489. Ces deux dates sont inexactes, comme nous le prouvons plus loin. D'autres, qui se sont copiés, ont, par suite d'une première erreur de transcription, indiqué au nom de Clein une édition des *Offices de Cicéron,* en français,

[1] Voir Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au xve siècle,* p. 175-176.

du 15 janvier 1496 (v. st.), signée de Claude Dayne, également typographe lyonnais (voir fac-similé, p. 151). Enfin on a confondu Jean Clein avec un Henri Clayn ou Clein, d'Ulm, imprimeur, qui n'a imprimé que des livres italiens et a exercé en société avec un nommé Pierre Himel, selon toute apparence, à Venise, d'après M. Proctor[1], ou, suivant nous, à Pérouse en Italie.

Le nom de Clein, comme imprimeur lyonnais, ne paraît qu'en 1498 après la mort de Trechsel, vraisemblablement son patron, dont il continua les travaux. Ce dernier avait entrepris, avec les commentaires du médecin Jean Despars, la publication du *Canon* d'Avicenne qu'il ne put achever, surpris par la mort, et ce fut Jean Clein qui la termina le 24 décembre 1498 (voir fac-similé, p. 93).

Le nom de Clein figure seul sur les *Sermones floridi* de Léonard d'Udine, qui sont datés de la même année. «L'Allemand Jean Clein, qui est qualifié de maître et d'homme très habile, a imprimé avec art et à ses frais ces sermons dans la cité de Lyon» (*Impressit autem eas arte atque impendio solertissimus vir magister Johannes Cleyn Alemannus in civitate Lugdunensi*). Nous n'avons pas vu ce livre que nous citons d'après un bibliographe digne de confiance, Michel Denis, le continuateur de Maittaire[2].

Le 11 mai 1499, paraît un volume in-quarto à deux colonnes, intitulé : *Sermones funebres Joannis de Sancto Geminiano*, qui est imprimé par «les soins et aux frais» (*cura et expensis*) de Jean Clein, «imprimeur très diligent».

Le 12 novembre de la même année, Jean Clein acheva d'imprimer les Sermons de Vincent Ferrier, rassemblés et mis en ordre par Frère Simon Berthier, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

A la fin il est dit que «le présent ouvrage a été imprimé à Lyon par l'œuvre et aux dépens du susdit maître Jean Schvab, autrement dit *Cleyn*» (*Impressum est autem presens opus Lugduni opera et impensis prefati magistri Johannis Schwab alias Cleyn*). C'est ainsi que nous savons que le véritable nom de famille de cet imprimeur est *Schvab* ou *Schwab* et que Clein n'est qu'un surnom ou plutôt un sobriquet.

Clein termine en octobre 1500 l'impression de la *Summa Major* ou grande Somme théologique de saint Antonin, archevêque de Florence, en quatre

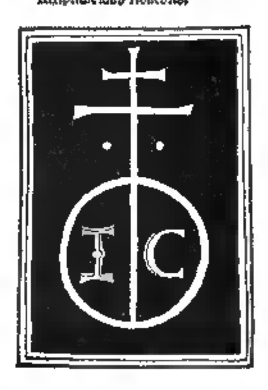
[1] *Index to early printed books*; ouvrage cité, n° 5348.

[2] *Annalium typographicorum V. cl. Michaelis Maittaire Supplementum* adornavit Michael Denis; Viennæ, typis Josephi nobilis de Kurzbek, 1789; t. I, n° 3901, p. 457.

volumes in-folio. Ce *labeur* de longue haleine devait être commencé dès l'année précédente. Les volumes sont signés : *Schuab alias Cleyn.*

Habes hic humanissime lector: sermones diui Vincentij ordinis pdicatorum: declamatoris sacre caritatis: vt reliquos nō paruifaciam: pstantissimos iam de nouo impressos cum nonnullis alijs ante hac nō impssis: opera et impensis solertissimi viri magistri Johānis schuab: alias cleyn. summo labore et opere elaboratis: vt reliqui eiusdē diui Vincentij sermones: his procul dubio pstantiores pro predicatione imprimantur, quos haud parua cura in vnū recolligit diuersis in locis eosdem perquirens frater Simon berherij ordinis pdicatorum sacre pagine professor benemeritus.

Impressum est autem psens opus lugduni opera et expēsis pfati magistri Johannis schuab alias cleyn. Anno dñi. Mcccc xcix. pridie idus Nouēbris.



Clein, n'ayant pas de caractères à lui particuliers, s'est servi des fontes de Trechsel auquel il succédait. Cependant ce dernier n'employait pas de lettres ornées dans ses impressions. Clein a innové en se servant d'initiales fleuries très ouvragées, dont nous donnons ci-dessous quelques spécimens :



Arrivant maintenant aux livres dont les dates sont contestables, nous présentons le titre du *Philonium* que Panzer a daté de 1478 :

Practica Valesci de Tharanta qui alis Philoniũ dicitur
vna cũ oib' Antidotis tam simplicib' q̃ cõpositis vni-
cuiqȝ egritudini a capite vsqȝ ad pedes appropria
tis Johãnis Mesue: per alphabetum a magi-
stro Jacobo de partibus doctore Parisiẽsi
celeberrimo elegãter collectis: et cũ non-
nullis Neomie canonibus: cũ anatho
mia ossium adiũctis planissime cũ
nũero ipsorũ scȝ. ccxlviij. absqȝ
ossibus sisaminis et osse lau-
de sub lingua: valde medi
co perutilissimis ex
pluribus doctori
bus emẽdatis
sime excer-
ptis

Hain croit qu'on doit lire 1488, d'autres 1498 : ce n'est aucune de ces dates. Par suite d'une distraction, l'imprimeur a mis *quadringentesimo* au lieu de *quingentesimo :* c'est donc 1501, au lieu de 1401, qu'il faut lire.

Laus et honor gloria sint nostro creatori,
Qui finem imposuit p̃nti labori.
Completũ est Philoniũ iussu saluatori.
Liber vtilissimus et magni valoris.

¶ Preclarissimũ op' Valesci de Tharãta reue
rendissimi magri necnõ artis medicine docto-
ris famosissimi. Finit feliciter. Impressum lugd.
p Johem Cleyn alemanũ. Anno nostre salutis
Millesimo quadringẽtesimo p̃mo, decimo octa
uo kal' decembris.

Quant au *Pomerium Sermonum* de Pelbart de Themeswar portant le nom de Clein, l'édition est sans date et n'a pas été imprimée en 1489.

Opus perutile in laudẽ gloriosissime virgi
nis Marie pro singulis et p̃dicatoribus elegã-
tissime coaptatũ Stellariũ corone eiusdẽ vir-
ginis intitulatum. Impressum Lugduni per
honestum virum Joãnem cleyn impressorie
artis magistrum optatum finem sortiuntur.

¶ Registrum huius partis.

a.b.c.d.e.f.g.h.i.k.l.m.n.o.p.q.r.s.t.v.x.y.z.ꝛ
Omnes sunt quaterni.

Clein a continué à travailler jusqu'en 1528. Il a manqué de modestie en se qualifiant, à la fin d'un de ses livres, « le premier, sans rival, parmi les imprimeurs de Lyon » (*nulli impressorum Lugdunensium secundus*).

CHAPITRE LXXII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE BONIN DE BONINIS

(1498-1500)

Les pérégrinations de Bonin de Boninis. — Son début à Venise. — Ses séjours à Vérone et à Brescia où il se révèle comme imprimeur d'art. — Son arrivée à Lyon. — Les trois éditions illustrées de l'*Office de la Vierge*. — Le *Missel de l'Église de Chalon*. — Fin de sa carrière.

Bonin de Boninis, d'origine dalmate, était libraire à Lyon en 1492. Il venait d'Italie, où il exerça la profession d'imprimeur à Brescia jusqu'en 1491. Né à Raguse, Bonin de Boninis, de son vrai nom « Dobriša Dobrić », vint de bonne heure à Venise, afin d'y apprendre l'art de l'imprimerie.

Le 12 mars 1478, il publie dans cette ville, en société avec un de ses compatriotes, « André Paltasic, de Cattaro » (*Andreas de Paltasichis Catharensis*), une édition des œuvres de Lactance :

Lactantii Firmiani Ephythomon tractatus finit.

Hoc opus impſſeerunt Veneciis Magiſtet Andreas de paltaſichis ca tarenſis & Boninus de boninis ſociis : Regnante indito ac ſereniſſi mo principe domino Ioanne mocenigo dei gratia Venetiarum duce

.M.CCCC.LXXVIII.xii.marcii.

Arguit hic hominum ſectas Lactantius omnes
Septeno falſas codice ueta docens.
Siue deum tangat turbato lumine cernens
Ira furor gemino pernotat inde libro.
Et uolucrum uerſu phœnix comprenditur una.
Quæ noſtro nunq̄ paſcitur alma ſolo.
Hincq; redemptoris noſtri non carmina deſunt:
Quæ poſitum e tumulo dulce canendo uocant.
Preſſerat hunc primo mundi caput inclyta Roma
Poſt regina premit quippe colenda maris.

36.

Bonin se sépare ensuite de son compagnon, resté seul à Venise, et va s'établir à Vérone, où il débute par l'impression d'un *Doctrinale* ou grammaire en vers latins, d'Alexandre de Villedieu, qu'il acheva le 18 février 1481.

On connaît dix ouvrages imprimés à Vérone par Bonin de Boninis, de 1481 à 1483, parmi lesquels on remarque deux éditions, l'une latine, l'autre italienne, du traité de Robert Valturio de Rimini sur l'art militaire, illustrées de quatre-vingt-seize figures sur bois.

La même année (1483), il transporte son imprimerie à Brescia et, dès le 6 juin, il met au jour une édition du texte latin de Macrobe. Il reste neuf ans dans cette ville et y imprime trente ouvrages.

Bonin de Boninis est le premier qui ait édité des livres avec figures sur bois, à Brescia. Le *Dante* et l'*Ésope*, sortis de ses presses en 1487, sont remarquables entre autres par leurs illustrations.

En 1491, il liquide son imprimerie pour se livrer exclusivement au commerce de la librairie et vient établir un dépôt à Lyon, rue Mercière. Il est recensé dans les *Nommées* de 1493; ses meubles et pratiques sont estimés à LX livres tournois [1]. Il paraît qu'il se trouvait absent à ce moment, car on lit en marge du registre la mention : *Vacat*.

Constamment en voyage pour placer ses livres, comme Schabeler dit *Watenschnee*, l'ancien associé de Mathieu Husz, il faisait de longues et fréquentes absences. En 1494 ou 1495, il était à Milan et y faisait imprimer un petit livre d'astronomie populaire : *Liber desideratus super celestium motuum indagatione sine calculo*, par Guillaume Gilles de Wissekere, zélandais, qui le composa en 1494 à Carpentras, sa résidence d'alors.

Cet opuscule, de format petit in-quarto, est dédié par Bonin de Boninis à l'évêque Georges Krušic (*Rev. in Christo patri ac domino meo observantissimo D. Georgio De Cruce Trebenensi Mercenensique episcopo Boninus Ragusæus Salutem*), qui avait été son bienfaiteur. Dans cette dédicace, Bonin dit qu'il a été imprimeur durant plusieurs années et parle du profit qu'il a tiré de ce métier. Depuis longtemps, il désirait prouver sa reconnaissance à son noble compatriote auquel il raconte «comment, se trouvant en France, c'est-à-dire à Lyon, où il avait amené, comme négociant, une importante cargaison de livres à vendre» (*cum itaque in Gallia atque Lugduni essem et non mediocrem librorum vim laboriosus*

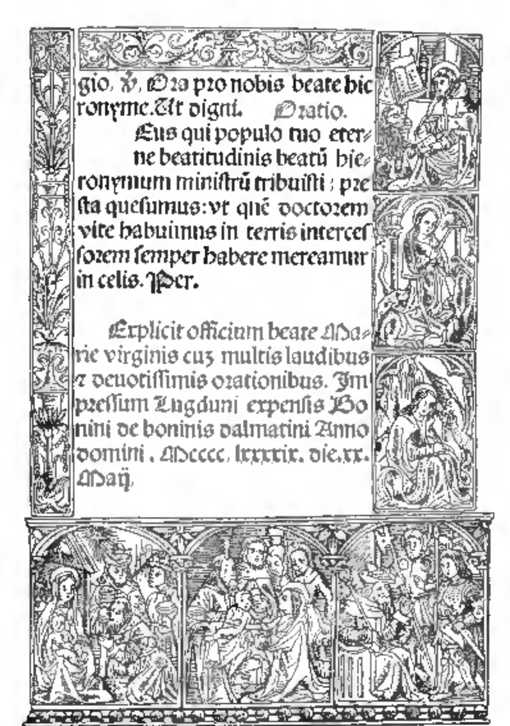
[1] « Bonin de Bouxiis (*sic*), libraire et marchant, demeurant en rue Merchière. Pour ses meubles et pratiques LX l. t. » — Archives de la ville de Lyon, CC 9, p. 214.

negociator advexeram), le manuscrit du livre de Wissekerc lui tomba entre les mains, et qu'après l'avoir parcouru il jugea aussitôt qu'il était utile de le propager. Il profite de l'occasion pour le publier, sous la protection d'un nom aussi respecté [1]. L'opuscule de l'astronome zélandais fut réimprimé ensuite à Lyon, mais la dédicace, qui n'avait plus de raison d'être, fut supprimée.

Ce n'est guère qu'à partir de 1498 que Bonin paraît s'être fixé définitivement à Lyon. Il est alors inscrit en avril 1498 dans les rôles de la milice lyonnaise, avec la qualité d'imprimeur [2].

Le 20 mai 1499, il publie des Heures de la Vierge à l'usage de Rome, avec figures et bordures, à l'imitation des Heures que l'on imprimait à Paris.

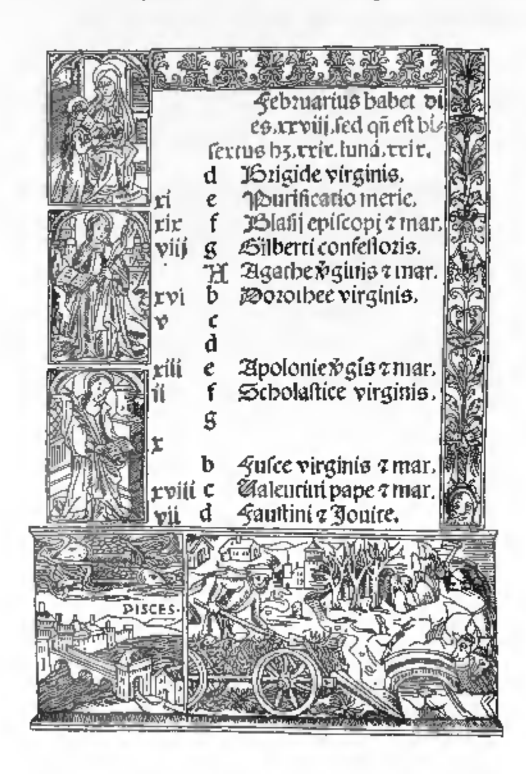

Officium beate Marie virginis
ad vsum Romane ecclesie.

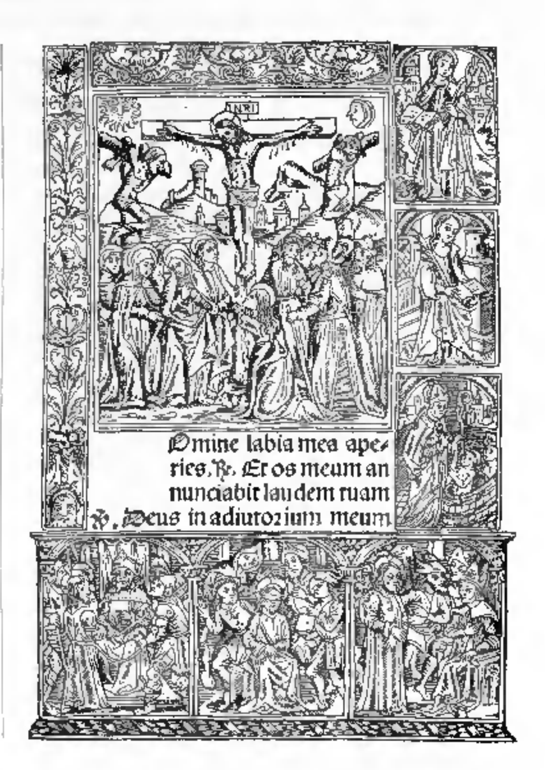

gio. ℣. Ora pro nobis beate hie
ronyme. Ut digni. Oratio.
Deus qui populo tuo eter-
ne beatitudinis beatū hie-
ronymum ministrū tribuisti: pre
sta quesumus: vt quē doctorem
vite habuimus in terris interces
sorem semper habere mereamur
in celis. Per.
Explicit officium beate Ma-
rie virginis cū multis laudibus
& deuotissimis orationibus. Im
pressum Lugduni expensis Bo
nini de boninis dalmatini Anno
domini. Mcccc. lxxxxix. die. xx.
Maij.

[1] Un exemplaire de cette édition, qui est fort rare, est conservé à la bibliothèque de Besançon. Il est décrit par Castan dans le *Catalogue des Incunables* de cette bibliothèque, sous le nº 979. Un autre est signalé comme se trouvant dans la Bibliothèque Saint-Marc, à Venise. Un troisième appartient à M. Mirko Breyer de Križevac, auteur d'une excellente notice sur cet imprimeur, citée par M. J. Baudrier.

[2] 1498. « *Establies en cas d'effroy. Avril après Pâques.* — Depuis le pont du Rosne tirant par Saincte Héleyne jusques à la chayne du puys d'Esnay. » viiᵉ dizaine, 9ᵉ nom « BONIN, *l'imprimeur* ».
Archives de la ville de Lyon, série EE.

« Ces Heures ont, dans le texte et en encadrement, des scènes et des ornemens variés d'une bonne ordonnance et d'un dessin net », dit M. Rondot[1]. Le dessin et l'exécution de ces planches, où figure une *Danse des Morts*, sont d'un caractère italien, qui les distingue de toutes celles qui ont paru en France. Quelques-unes de ces planches, notamment celle de la *Crucifixion*, nous paraissent avoir été gravées sur métal en relief.


Februarius habet di-
es.xxviij.sed qñ est bi-
sextus hz.xxix.luna.xxix.
d Brigide virginis.
xi e Purificatio merie.
xix f Blasij episcopi ꝛ mar.
viij g Gilberti confessoris.
A Agathe ꝟginis ꝛ mar.
xvi b Dorothee virginis.
v c
d
xiii e Apolonie ꝟgis ꝛ mar.
ii f Scholastice virginis.
g
x
b Fusce virginis ꝛ mar.
xviii c Valentini pape ꝛ mar.
vii d Faustini ꝛ Jouite.



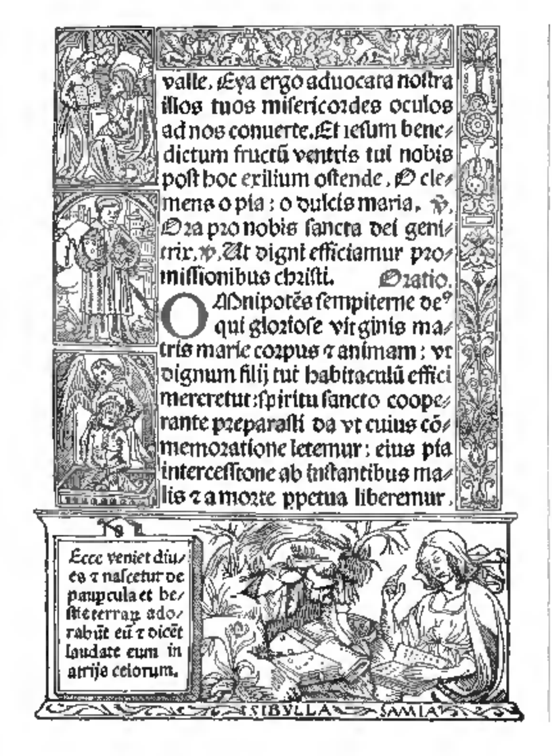
Domine labia mea ape-
ries. ℟. Et os meum an
nunciabit laudem tuam
℣. Deus in adiutorium meum

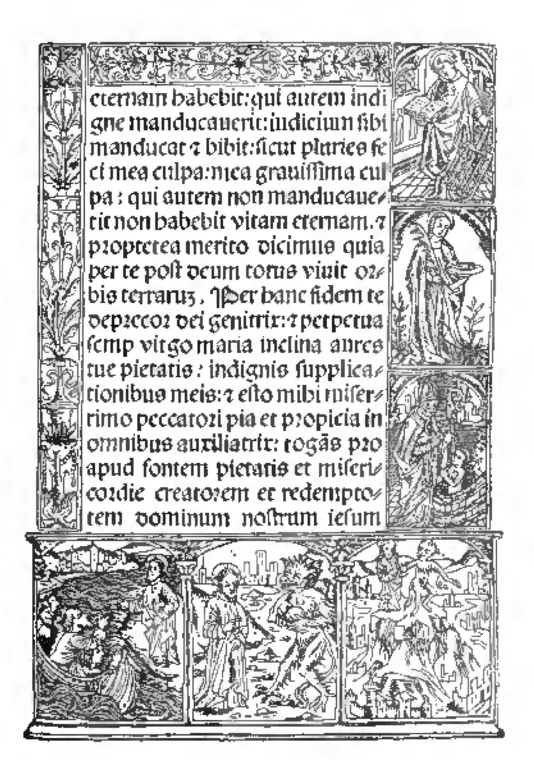
En imprimant des Heures à l'usage de Rome, Bonin de Boninis avait publié un livre d'un débit assuré non seulement à Lyon, mais dans les diocèses environnants. A Lyon, ainsi que dans tout le Midi, on suivait la liturgie grégorienne, qui n'est autre que le rite romain primitif.

Outre les illustrations habituelles de ces sortes de livres, telles qu'au calendrier les occupations des divers mois de l'année et, dans les bordures du texte courant des Offices, des scènes de l'Histoire sainte, de la Vie du Christ et de

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle:* ouvrage cité, p. 43.

la Passion, de petites figures de saints et de saintes, les *Heures de la Vierge*, imprimées à Lyon, contiennent une *Danse macabre* très curieuse, représentée ci-après en trente tableaux sur un fond criblé ou étoilé, formé d'un semis de petites étoiles ou de points blancs sur du noir; elle est comprise dans des bordures placées au bas d'un certain nombre de pages. Les sujets, de plus grandes dimensions que dans les éditions des Heures, de même format, imprimées à Paris, sont disposés dans un autre ordre; on y voit des scènes et des personnages différents.


valle. Eya ergo aduocata nostra
illos tuos misericordes oculos
ad nos conuerte. Et iesum bene-
dictum fructũ ventris tui nobis
post hoc exilium ostende. O cle-
mens o pia : o dulcis maria. ℣.
Ora pro nobis sancta dei geni-
trix. ℟. Ut digni efficiamur pro-
missionibus christi. Oratio.
OMnipotẽs sempiterne de⁹
qui gloriose virginis ma-
tris marie corpus ⁊ animam : vt
dignum filij tui habitaculũ effici
mereretur : spiritu sancto coope-
rante preparasti da vt cuius cõ-
memoratione letemur : eius pia
intercessione ab instantibus ma-
lis ⁊ a morte ppetua liberemur.

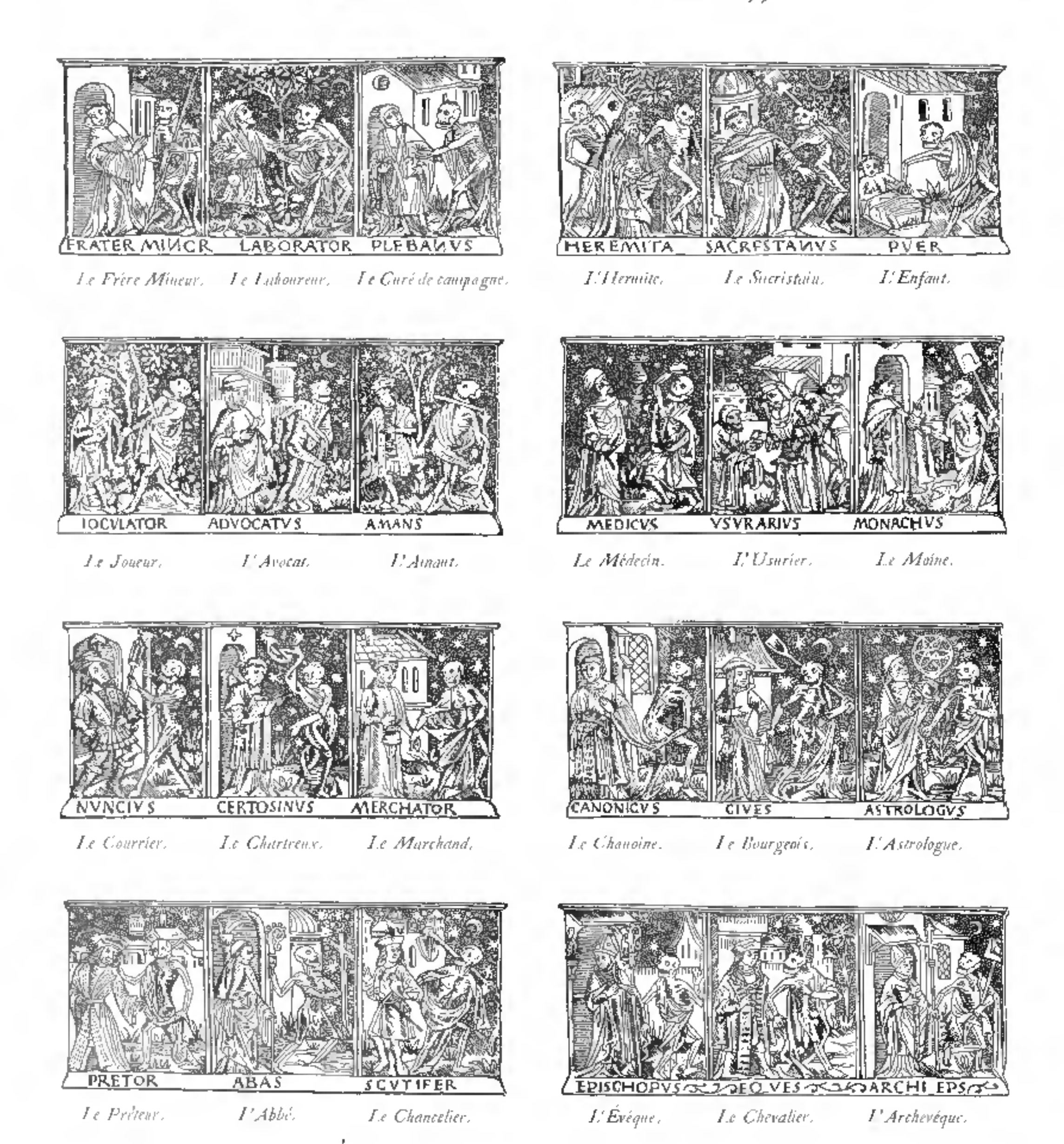

eternam habebit : qui autem indi
gne manducauerit : iudicium sibi
manducat ⁊ bibit : sicut pluries fe
ci mea culpa : mea grauissima cul
pa : qui autem non manducaue-
rit non habebit vitam eternam. ⁊
propterea merito dicimus quia
per te post deum totus viuit or-
bis terrarũ. Per hanc fidem te
deprecor dei genitrix : ⁊ perpetua
semp virgo maria inclina aures
tue pietatis : indignis supplica-
tionibus meis : ⁊ esto mihi miser-
rimo peccatori pia et propicia in
omnibus auxiliatrix : rogãs pro
apud fontem pietatis et miseri-
cordie creatorem et redempto-
rem dominum nostrum iesum

L'édition, qui est datée du 20 mai 1499, contient le premier tirage des gravures. Elle est restée inconnue de Brunet et a échappé aux recherches de M. J. Baudrier, qui, l'un et l'autre, ne citent qu'une seconde édition publiée l'année suivante, le 20 mars 1499 (1500 n. st.)[1]. Il y en eut même une troisième, publiée en 1501, que nous indiquons plus loin.

[1] L'édition de mai 1499 se trouve chez M. J. Masson, à Amiens. Un exemplaire, incomplet de deux feuillets, fait partie de la collection liturgique du duc de Villafranca (n° 175 du catalogue).

PERSONNAGES DE LA DANSE MACABRE DES HEURES DE LA VIERGE

IMPRIMÉES À LYON PAR BONIN DE BONINIS EN 1499



Le Frère Mineur. *Le Laboureur.* *Le Curé de campagne.* *L'Hermite.* *Le Sacristain.* *L'Enfant.*

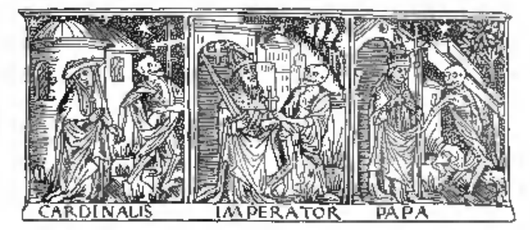
Le Joueur. *L'Avocat.* *L'Amant.* *Le Médecin.* *L'Usurier.* *Le Moine.*

Le Courrier. *Le Chartreux.* *Le Marchand.* *Le Chanoine.* *Le Bourgeois.* *L'Astrologue.*

Le Préteur. *L'Abbé.* *Le Chancelier.* *L'Évêque.* *Le Chevalier.* *L'Archevêque.*



Le Capitaine. *Le Patriarche.* *Le Roi.*



Le Cardinal. *L'Empereur.* *Le Pape.*

La seconde édition correspond, page pour page et ligne pour ligne, avec la précédente, mais les bordures ne sont pas disposées dans le même ordre, comme on peut s'en assurer en comparant le fac-similé de la dernière page que nous avons donné (voir p. 285) avec celui présenté par M. J. Baudrier dans sa *Bibliographie lyonnaise* (t. IV, p. 18). L'omission de la lettre *i* au commencement du colophon dans le mot *Explicit*, qui se lit *Explcit* (sic), servira aussi à distinguer le second tirage du premier.

M. J. Baudrier, qui a consacré à Bonin de Boninis un excellent chapitre auquel nous renvoyons les lecteurs, fait encore sur les illustrations de ces Heures la remarque suivante, qui est on ne peut mieux justifiée : « Les encadrements du Calendrier sont fort intéressants et prouvent, selon moi, qu'ils sont d'un artiste italien. On y remarque en effet, au mois de mars, un vigneron taillant des vignes conduites sur des arbres, suivant la coutume italienne, et, au mois de juin, une scène de moisson. Or, dans tous les livres d'Heures français que j'ai vus, la moisson est toujours placée en juillet, et les vignes taillées par les vignerons sont toujours basses et échelassées. »



La taille des vignes.



La Moisson.

Nous avons reproduit ci-dessus ces deux compositions, qui sont semblables dans les deux éditions et dont M. J. Baudrier a déjà donné des fac-similés dans son ouvrage. Ces Heures durent avoir un grand succès, car Bonin en

fit une troisième édition, dont un exemplaire sur vélin existe à la Bibliothèque nationale[1]. C'est par erreur que Brunet (*Manuel du Libraire,* t. IV, col. 1568) lui donne la date du 28 août 1500, qui doit être reportée à l'année 1501.

« Cette édition, dit Ambroise Firmin-Didot, reproduit les mêmes planches. Dans cette dernière, le texte est imprimé en caractères d'un gothique *romanisé* très beau et d'un goût remarquable. Parmi les planches de ce livre, celle de la *Visitation,* qui occupe la page entière, a un cachet tout à fait italien[2]. »

Les Heures, de Bonin de Boninis, de mai 1499, sont imprimées avec le caractère gothique dont nous représentons ci-dessous l'alphabet :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R

S T V X Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r z ſ s t u v x y z . : ?

ff fl ſi ſſ ſt   ā ƀ b⁹ ꝯ ƀ ē e⁹ ꝛ ī i⁹ ƚ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō ꝑ p̄ ꝓ

ꝑ q̃ q q̄ ꝗ ꝙ q̊ r̄ ī ꝑ ſ t t⁹ ꝙ ū u⁹ ꝟ / A F

A C D E F G H I M N O P Q R S T V X

Il y a, parmi les majuscules ou « capitales », deux lettres, A et F, d'un autre alphabet et des lettres en double de même forme ou contexture, mais présentant de légères différences de détail. Ce sont ces sortes de lettres avec lesquelles

[1] La seconde édition de mars 1499 (v. st.) est à la Bibliothèque nationale, au Musée Britannique, à la bibliothèque de la ville de Valence et dans la collection de M. J. Baudrier, à Lyon. Il y en avait aussi un exemplaire dans la collection de feu Ambroise Firmin-Didot, et c'est d'après ce dernier que Brunet en a fait la description dans son *Manuel du Libraire.*

[2] *Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois,* par Ambroise Firmin-Didot, pour faire suite aux costumes anciens et modernes de César Vecellio; Paris, 1863; in-8°, col. 228. — Cet ouvrage, qui a été imprimé en caractères très fins et illisibles pour la plupart des bibliophiles, n'a pas toujours été apprécié à sa juste valeur. C'est sous une forme trop condensée, peut-être, le meilleur guide que l'on puisse consulter pour suivre les progrès de la gravure sur bois alliée à la typographie, dont elle est le complément et l'ornement naturel, dans les différents pays et principalement en France. Nous ne saurions trop le recommander à ceux qui voudront s'initier à l'histoire artistique du livre en France. Cet essai est aujourd'hui arriéré sans contredit; des découvertes ont été faites depuis, qui ont modifié bien des questions posées, mais il a le grand mérite d'avoir dirigé les recherches dans la vraie voie à suivre. Les traités antérieurs et réputés classiques de Papillon, de Jansen et autres étaient insuffisants et n'avaient fait que propager des idées fausses en accréditant de grosses erreurs, qu'il était urgent de déraciner.

les fondeurs de lettres d'imprimerie différenciaient, au choix de chacun, les fontes qu'ils vendaient à divers imprimeurs.

Ce caractère avait été employé pour la première fois à Lyon dans des livres de droit, publiés par Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti, imprimeurs de Turin, qui étaient venus s'établir à Lyon en 1496.

Ces derniers nous paraissent avoir été, en même temps qu'imprimeurs et libraires, fondeurs de caractères et loueurs de matériel d'imprimerie comme Michel Topié. On retrouve leurs mêmes types dans le *Guy Pape* de 1496, qui passe pour être le premier livre imprimé à Valence en Dauphiné, et certaines des grandes lettres ornées qu'ils ont employées dans leurs impressions en caractères romains se rencontrent dans les livres de Jean de Vingle.

Bonin de Boninis, en sa qualité d'ancien imprimeur, connaissait toutes les ressources de son art et ne s'est pas attardé à faire graver les poinçons d'un nouveau caractère. Il a tout simplement acheté ou loué des matrices, et en a fait une nouvelle fonte sur un autre corps, suivant l'opinion de M. Proctor.

Bonin de Boninis semble avoir tenté d'introduire à Lyon l'industrie des beaux livres de liturgie, alors si prospère à Paris[1]. On connaît encore de lui un «Missel à l'usage du diocèse de Chalon-sur-Saône» (*Missale ad usum Cabilonensis diocesis*), dont voici le titre, imprimé en rouge dans l'original :

Missale ad vsum
Cabilonensis
diocesis.

[1] Auparavant, les livres d'Heures lyonnais avaient été imprimés à Paris. La première édition sans date, avec un almanach commençant en 1491 et des bordures d'une ornementation toute particulière, a été attribuée avec raison à Jean Du Pré, de Paris, par Brunet. L'exemplaire réputé unique, de la collection Didot, dont nous ne connaissions pas le sort au moment où nous signalions à notre tour ce livre précieux dans l'*Histoire de l'Imprimerie en France* (voir t. Ier, p. 251), a été retrouvé depuis et fait actuellement partie de la riche collection du prince d'Essling. Il a été imprimé antérieurement à 1493, car une partie des mêmes bordures sur fond noir repassent, comme nous l'avions conjecturé, dans les *Lunettes des Princes*, de Jean Meschinot, premier livre connu imprimé à Nantes en 1493 par Étienne Larcher, qui n'était autre que le propre frère de Jean Larcher dit *Du Pré*, imprimeur à Paris, ainsi que nous l'avons établi d'après un document inédit tiré des Archives nationales (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 555, note 1). — La seconde édition des *Heures à l'usage de Lion* a été imprimée, le 31 juillet 1495, à Paris, par Philippe Pigouchet pour le libraire Toussaint de Montjay (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 24).

Au-dessous, on voit les armoiries d'André de Poupet[1], évêque de Chalon et abbé commendataire de Saint-Pierre hors les murs de la ville de Chalon, gravées sur bois, et tirées en noir :



L'achevé d'imprimer, daté du 17 décembre 1500, porte que le Missel selon le rite et l'usage de l'église de Chalon, a été « imprimé à Lyon par Bonin de Boninis, de Raguse, de nationalité dalmate » (*Impressum Lugduni per Boninum de Boninis de Raguxia, natione Dalmata*).

Il existe un exemplaire de ce livre à la Bibliothèque nationale; un autre, qui est imprimé sur vélin et n'est pas signalé par Van Praet dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, se trouve à la bibliothèque de Beaune.

[1] André de Poupet, conseiller au Parlement de Bourgogne, descendait de la famille des La Chaulx, seigneur de Poupet, au-dessus de Salins (*Ex dominis de la Chaulx toparchis castri de Popete supra Salinas*). Telle est la mention le concernant, que l'on trouve dans la *Gallia Christiana* (édit. de 1656). Il était fils naturel de Guillaume de La Chaulx, receveur des finances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Après avoir été légitimé par le pape Sixte IV, il succéda, en 1480, à son oncle, Jean de Poupet, qui résigna en sa faveur. — (Pour plus de détails, voir *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, avec un choix de leçons, d'hymnes et de proses, composées en l'honneur de quelques saints spécialement honorés dans ces diocèses, par M[lle] Pellechet; Paris et Autun [Bordeaux, imprimerie Ém. Crugy], 1883; gr. in-8°, p. 130 et 131.)

Prosa pro defunctis

Prosa pro defunctis.

Dies ire dies illa soluet seclum in fauilla teste dauid cū sibilla. Quantus tremor est futurus quando iudex est venturus cuncta stricte discussur⁹. Tuba mirum spargens sonū per sepulchra regionum coget oēs ante thronum. Mors stupebit ꝛ natura cum resurget creatura iudicanti responsura. Liber strictus proferetur in quo totum continetur vnde mundus iudicetur. Judex ergo cum sencebit quicquid latet apparebit nil inultū remanebit. Quid sum miser tūc dicturus quem patronum rogaturus cū vix iudex sit securus. Rex tremende maiestatis qui saluādos saluas gratis salua me fons pietatis: Recordare ihesu pie ꝙ sū causa tue vie ne me ꝑdas illa die. Querens me sedisti lassus redemisti crucē passus tantus labor non sit cassus. Juste iudex vltionis donum fac remissionis ante diē vltionis. Ingemisco tanꝙ̄ reus culpa rubet vultus me⁹ supplicanti parce deus. Qui mariā absoluisti et latronem exaudisti michi quoqꝫ spem dedisti. Preces mee nō sunt digne sed tu bonus fac benigne ne perhenni cremer igne. Inter oues locū p̄sta et ab hedis me seq̄stra ponens me in parte dextra. Confutatis maledictis flāmis acribus addictis voca me cū benedictis. Oro supplex ꝛ acliuis cor cōtritū quasi cinis gere curā mei finis. Lachrymosa dies illa cum resurget ex fauilla iudicanti responsura. Judicādus homo reus huic ergo parce deus. Pie ihesu domine dona eis requiem. Amen.

Missale pro ritu ꝛ vsu ecclesie Cabiloñ. sub reuerendissimo in xp̄o patre ꝛ dño: domino Andrea de pōpeto dignissimo ep̄o Cabiloñ. ac monasterij abbacialis scī petri prope et extra muros Cabiloñ. comēdatarius ꝑpetuus. Impressum Lugduni per Boninum de boninis de Ragusia natione dalmata. Anno salutis. M. quingētesimo. die vero. xvij. mensis decembris

Bonin de Boninis a employé pour ce Missel un gros caractère gothique, dont nous donnons ci-dessous l'alphabet, et auquel se trouvent mêlées d'autres lettres capitales comme dans les *Heures de la Vierge :*

A A B C D E F G H J K L M M N N O P P

Q Q R R S S T U X Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā bꝰ ð ē ⁊ ß ī lꝰ ꝉ m̄ mꝰ ñ nꝰ ō ꝑ p̄ ꝓ ꝕ ꝗ ſ̄ rꝰ ſ̄ ū ꝯ ꝑ

ff ſſ ſt ⁝ . : ⸗

Didot cite encore de Bonin de Boninis un Bréviaire de l'ordre de Saint-Benoît, que nous n'avons pas vu et dont il n'indique pas la date.

Nous ne pouvons nous dispenser de mentionner un « Missel à l'usage de la remarquable église de Belley » (*Missale ad usum insignis ecclesie Bellicensis*), daté du 18 novembre 1503, imprimé par le même. Ce livre est cité par M. J. Baudrier, d'après des notes laissées par Mercier de Saint-Léger, mais n'a pu être retrouvé.

Sur la fin de sa carrière, Bonin de Boninis paraît avoir définitivement abandonné le métier d'imprimeur, pour se livrer entièrement au commerce de la librairie, comme semblent l'indiquer deux rôles de 1503, dans lesquels il est appelé « Bonyer le libraire » et « Bonyer de Buyns, le libraire »[1].

Il eut alors pour « serviteur » Barthelemy Trot, qui s'établit ensuite à son compte et acquit une certaine notoriété par les contrefaçons qu'il fit faire à Lyon des éditions aldines, avec un caractère italique imité des Aldes.

M. Rondot prolonge l'exercice de Bonin de Boninis jusqu'en 1508, et dit qu'il a demeuré d'abord rue Mercière et ensuite rue Paradis.

Il faut bien se garder de confondre, comme l'ont fait Didot et d'autres bibliographes, Bonin de Boninis de Raguse avec Benoît Bonnin, imprimeur à Lyon au XVIe siècle. Ce dernier était originaire du centre de la France.

[1] Archives de la ville de Lyon, CC 113, fol. 64 v° et fol. 220 v°.

CHAPITRE LXXIII

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIER DE JACQUES SACON

(1498-1500)

Sacon publie une édition du *Stultifera Navis* de Brant, faussement datée de 1488. — Emprunt des bois d'illustration de ce livre à Paris. — Il imprime avec des fontes vénitiennes une grande édition de *Virgile* avec les cinq commentaires de Servius, de Donat, de Landino, de Mancinelli et de Domitius. — Publication d'un petit et d'un grand *Missel romain*. — La marque de Jacques Sacon.

Jacques Zachoni ou Zachone, plus connu sous le nom de Sacon, imprimeur à Lyon, était originaire de Romano, du diocèse d'Ivrée, en Piémont (*de Romano, dyocesis Yporegiensis*).

Il ne doit pas être confondu avec Jacques Arnollet, imprimeur, surnommé *Sacon* dans des rôles d'impôts, nous ne savons pourquoi.

M. Rondot suppose que ce surnom lui est venu de ce qu'il aurait été allié à Sacon[1], d'après le texte qu'il cite : «Jacques Arnollet, imprimeur cy-devant que est Jacques Sacon, son droit nom, amodéré pour ceste fois à cause de sa viduyté»[2].

Jacques Arnollet était «natif d'auprès Bourges», comme nous l'apprend un rôle de visite d'armes de 1493, que nous avons cité dans le chapitre consacré plus haut à cet imprimeur (voir p. 147 et suiv.).

Quant à Jacques Sacon, le Piémontais, son nom ne figure sur des livres publiés à Lyon qu'à partir de 1498.

Il a imprimé une édition in-quarto, illustrée par de nombreuses figures sur bois, de la *Nef des fous*, traduite en vers latins par Jacques Locher, d'après le texte original en allemand de Sébastien Brant. Le livre est daté du

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon, au XVe siècle*; ouvrage cité, p. 184, note 4, et p. 213.

[2] Archives de la ville de Lyon, CC 240, fol. 38 r°.

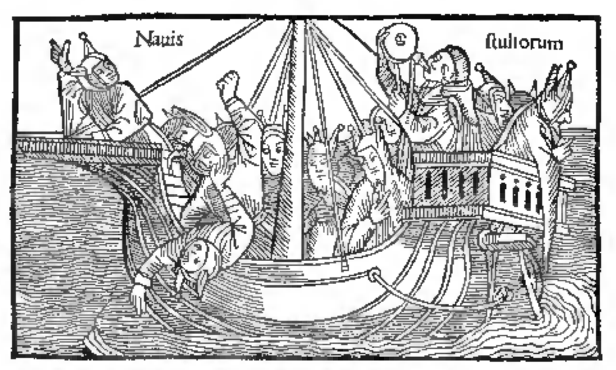
15 juin 1488. C'est évidemment 1498 qu'il faut lire, par suite de l'omission d'un X dans la suscription finale.

Finis Narragonicæ nauis per Sebastianum Brant uulgari
sermone theutonico quõdam fabricatæ: atq; iãpridem per
Iacobum Locher cognomento philomusum in latinũ tra
ductæ: perq; prætactũ Sebastianũ Brãt dñuo reuisæ: aptissi
misq; concordantiis & suppletionibus exornatæ. Et noua
quadam exactaq; emẽdatione elimatæ. Atq; supadditis qui
busdam nouis admirandisq; fatuorum generibus suppletæ
impressum per iacobum zachoni de romano Anno domi-
ni.M.CCCC.LXXXViii.die.xxviii. mensis Iunii.

On a la preuve directe de cette erreur par l'épître dédicatoire de Locher à l'auteur, datée de Fribourg, aux calendes de février 1497.

I

SALVTIFERA NAVIS



NARRAGONICE PROFECTIONIS NVN
quã satis laudata Nauis p Sebastianum Grant. uer-
naculo uulgariq; sermone & rhythmo pro cuncto
rum mortalium fatuitatis semitas effugere cupien
tium directione/speculo/cõmodoq; & salute: pro-
q; inertis ignauæq; stulticiæ perpetua infamia/exe-
cratione & confutatione/nuper fabricata: Atq; iam
pridem Per Iacobum Locher cognomento Philo-
musum: Sueuum: in latinum traducta eloquium: &
per Sebastianũ Brant: denuo seduloq; reuisa: fœlici
exorditur principio.

a

D'ailleurs, Brant n'a composé son ouvrage qu'en 1494, et l'on ne saurait remonter plus haut pour la traduction du texte original.

Sacon a transformé le titre de l'ouvrage : *Stultifera Navis,* en celui de : *Salutifera Navis,* de même que, par suite d'une «coquille», le nom de l'auteur *Brant* est imprimé *Grant.*

Les illustrations qui servent de thème au texte ne sont pas particulières à l'atelier de Sacon : c'est l'œuvre d'artistes et de graveurs parisiens qui se sont inspirés des compositions premières faites à Bâle.

Ces planches, sauf la vignette du titre, sont les mêmes que celles qui avaient déjà paru dans l'édition in-folio de la *Nef des Folz du monde*, en vers français, imprimée à Paris, en 1497, pour Jean-Philippe Manstener et Geoffroi de Marnef, et que nous avons attribuée à Jean Lambert (voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 227-231).

XXXIII



Clamat uoce graui populo ſapientia cunctos
O genus humanum ad noſtram conſede cathedram.
Diſcite quid recti doceant mea uerba/boniq;
Diſcite mortales caſtæ monumenta Mineruæ
Et ſacræ pariter ſua dogmata diſcite linguæ

LIX



Qui ſecreta ſuæ non uult abſcondere mentis
V xoriq; ſuæ uel cunctis gentibus offert.
Quid uelit/& ſtatuat/uel quid conceperit/ipſa
Mente: merus fatuus docto reputatur ob omni.
Sanſon;qui quondam fuerat fortiſſimus heros:
h iii

Les illustrations ci-dessus représentent, d'une part, la Sagesse en chaire, et, de l'autre, Dalila coupant avec des ciseaux les cheveux de Samson pendant son sommeil.

Les prédicateurs populaires, tels que les Olivier Maillard et autres, attiraient à leurs sermons des gens de tout âge et de toute condition, qui venaient en foule pour les écouter. On se tenait debout ou l'on s'asseyait par

terre, car il n'y avait pas, comme de nos jours, de chaises dans les églises. A droite, nous voyons une femme avec son enfant, assise sur un trépied ou petit banc qu'elle a dû apporter sous son bras. Au lieu de la Sagesse, on voit dans la chaire un moine prêcheur. Nous avons là un tableau vivant, une scène de mœurs, qui a pu se passer à Saint-Séverin, à Saint-Jean-en-Grève ou dans quelque autre église de Paris.

La figure de Dalila qui trahit Samson en rasant sa chevelure, dans laquelle résidait sa force, a pour signification allégorique qu'il est prudent de garder ses secrets pour soi et de ne pas les confier aux femmes qui vous trahissent.

XLII



Ille etiam metuat lapsus quandoq; nocentes:
Perpetuo nescit sors residere loco.
Complures fatuos/latum fortuna per orbem
Efficit instabili uoluit eosq; rota
Fortunam multi sitibundo pectore uersant.

LXXXIX



Inq; uicem iactant: quoniã nos sola uoluptas.
Potus iucundi confouet atq; cibi:
Edendũ est igitur nobis semperq; bibendũ:
Nos cibus/& pascunt uina aliena quidem.
Inuenies raros custodes esse fideles/

m .i

Voici maintenant la *Roue de la Fortune*. Les figurants sont représentés avec des têtes ou des corps d'animaux : celui du milieu, qui se tient en équilibre au sommet, agite les grelots qu'il a autour du cou et frappe sur un tambourin; un autre, à droite, se cramponne de son mieux à la roue, afin d'éviter la culbute que va faire son compagnon de gauche, coiffé du bonnet de fou.

Viennent ensuite les cuisiniers et leurs compagnons, les sommeliers, qui débarquent du *Bateau des Fous*, la corde au cou et tenus en laisse comme des animaux.

On les voit dans la cuisine, autour du fourneau, le gril et la poêle à leurs pieds, qui embrochent, font rôtir les volailles, préparent les sauces et boivent à la cruche même. Ils répètent à l'envi que leur «seul plaisir consiste à boire et à bien manger» (*nos sola voluptas potus jucundi confovet atque cibi*); «il nous faut donc manger et toujours boire» (*Edendum est igitur nobis semperque bibendum*).



En troisième lieu, arrivent les bateaux des métiers ou arts mécaniques, amenant le menuisier, le charpentier, le tailleur, le forgeron et autres ouvriers manuels, reconnaissables aux outils de leur profession qu'ils portent avec eux. Tous ont le bonnet de la folie avec grelots.

L'ouvrage du Strasbourgeois Sébastien Brant est une satire des sottises, des abus et des vices du temps, qui fait voir les choses du côté amusant tout en conservant sa philosophie ironique. Il plane sur l'ensemble de la vie humaine dont il enregistre joyeusement toutes les misères. La *Barque des croyants et des gens sages*, que saint Pierre sauve du cataclysme de l'engloutissement final et ramène en terre ferme, termine la série des illustrations de ce livre.

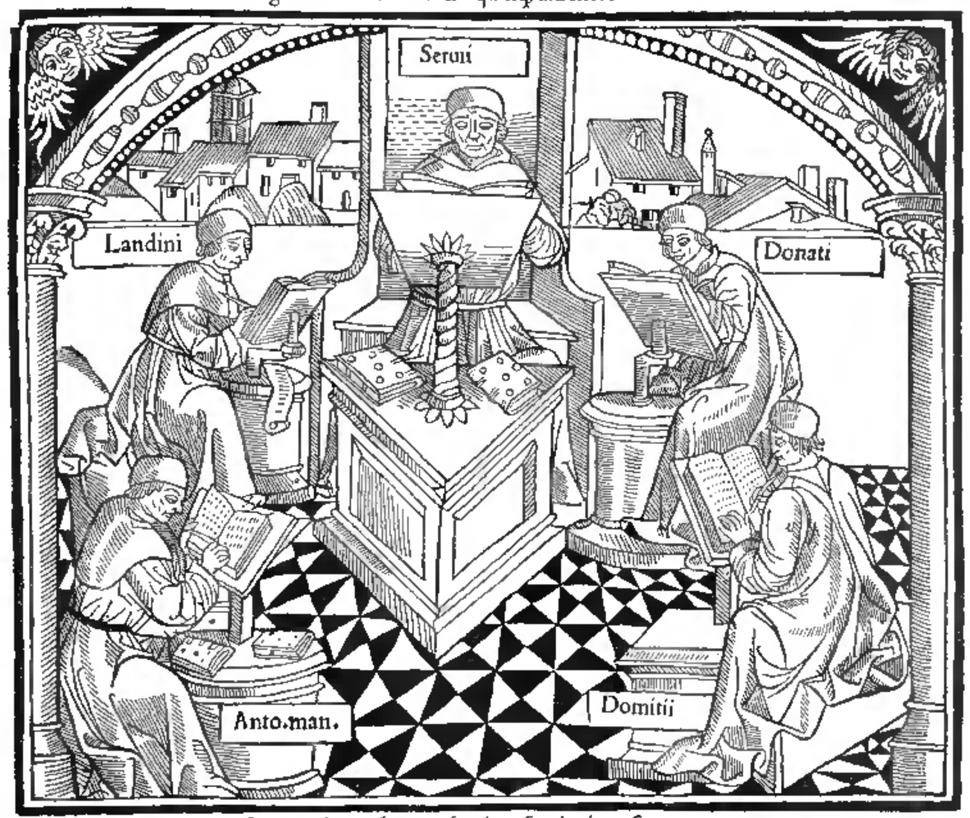
CXVI



Le 17 décembre 1498, l'imprimeur Jacques Sacon mettait au jour, en un volume in-folio, le recueil des anciens grammairiens latins : *Diomède, Phocas, Donat* et autres, ouvrage décrit par Hain (n° *6220), d'après l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Munich.

Le 10 juin 1499, il publiait, dans le même format, une édition des *Epistolæ familiares* de Cicéron avec commentaires, et, six mois après, le 9 décembre, paraissait un *Virgile* avec les cinq commentaires de Servius, de Donat, de Landino, de Mancinelli et de Domitius. Le titre présente une belle gravure sur bois, dans le style italien, reproduisant les cinq interprètes susnommés, étudiant leur auteur et écrivant chacun à part leur glose, assis devant un pupitre tournant en forme de lutrin. Servius, le plus ancien, placé dans une chaire au milieu d'eux, semble les présider.





Annotationes. Item in seruium suis locis posite:

Le *Virgile* est un volume in-folio de CCCLX feuillets, composé avec des caractères romains qui nous ont paru être les mêmes que ceux avec lesquels a été imprimée la *Salutifera* (sic) *Navis* de 1498.

CCCLX

Tabula librorum qui in hoc uolumine continentur.

FINIS.

Impressum per Iacobū Zachon pedemontanū:Venetiis caractere.Sub anno domini. i499.die.9.decēbris.

Registrum.

a	nius	AN.M.		marito	H	Et uia
prima alba	h	AN.M.	x	loco	Ad nos	Tertia
unum	Nunc	terum	uersum	Hinc tuba	Quiq;	P
ieiune	Aut quum	p	opedis	B	Massica	Lusit
b	SER.	sæ acrius	Date	Non uires	Tam magis	decet
Tytire	natia	cundo	Festinare	Extremus	I	dulces
Sed	i	cædi	y	SER.	serutari	iactum
SER.	conspicuum	cc.stadiorū	Cuncta	Auxilioque	iores	Q
Pars	Hactenus	q	cordia	C	Composuit	Alii uero
c	SER.	Arma	Nec prius	Quo lati	Hinc ad	Circunstanti
Conditatis	SER.	bus ergo	uere:	sto factum	K	Tyrrhenusq;
mal ac	k	Carthago	z	Vnum	Et rum	Et pater
Armenia	Campanū	ut Salu.	ferunt	Idem	diuisus	R
Claudite	nam	r	Magna	D	Feruere	Inclusas
d	Tenuis	pendere	& propter	querelis	Rerum	Ecce autem
Nec lupus	Eruit	DONA.	Et patrio	Irruat	L	Aeneas
SER.	l	scuntur	&	Obruit	Sic ait	Serpentum
SER.	tris	esse labo	Ipsa	Nanq;	Trecentum	S
SER.	nebulasq;	s	militudinē	E	Nec potuit	Misenū
e	Syluæ	Ille autem	tibi nō sit	illa antē	Aut tu	Perq;
oppidum	est quæ	facto	Humētēq;	Infoelix	M	Non assis
tit.hoc	m	Crudelis	o	SER.	tum ualere	Hunc
Nescio	lycæ	sponder	Dehiscat	rea polutæ	maiestati	T
AN.M.	fortunæ	t	dorem	F	dera:quæ	Hæc modo
f	undæ	Home.	Murorum	Media	Assaricíq;	Pollentemq;
bius	spaque	Non metus	CHRI.	cæ obliuiscentē.	N	Obuia
tanq̄	n	rogat.	&	placet	Tendit	He heu
dicetur	cium	multis	Solicitat	Et quo	Ille rapit	V
senis	lium	u	Cernenti	G	Syluicolæ	Implendus
g	q; in ore	Fuit	Gusus	augeret	secū misera	Nam uelut
decurrentes	uero	Infandum	Ipsa mola	sedem	O	Nec tamen
do phœnices	o	Dona	A	Immanem	Muneribus	Et ualidas
bantur	steo:an e	fatebor	densatur	cupiditate	celeritatem	

Sacon a libellé d'une façon ambiguë l'achevé d'imprimer de cette édition de Virgile en mettant à la fin : *Impressum per Jacobum Zachon Pedemontanum Venetiis caractere,* ce qui a fait dire à plusieurs bibliographes qu'il avait imprimé ce livre à Venise, tandis qu'il a simplement dit que l'impression en était faite en caractères vénitiens. Pour être plus correct, il aurait dû mettre *caracteribus Venetis,* comme l'avait fait son confrère Antoine Lambillion qui, en 1492, avait imprimé aussi le même *Virgile* avec les gloses des cinq commentateurs (voir p. 139). Bien qu'il eût imprimé le recueil des anciens grammairiens, Sacon ne se piquait guère d'observer les règles de la grammaire latine qu'il ne connaissait probablement pas. Peut-être aussi a-t-il voulu donner le change en prêtant à équivoque, pour faire croire que son *Virgile* était imprimé à Venise, dont les impressions étaient alors particulièrement estimées et préférées des acheteurs?

En cela il n'a fait que copier une formule analogue : *caracteris venetiis* (sic) que d'autres imprimeurs italiens, Jacquemin Suigo et Nicolas Benedetti, nouvellement établis à Lyon, avaient employée quelques mois auparavant pour une édition du *Digestum vetus,* sortie de leurs presses (voir p. 273).

Quoi qu'il en soit, il est évident pour nous que le *Virgile,* de Sacon, a été imprimé à Lyon comme celui de Lambillion, et non en Italie.

Sacon n'avait pas quitté Lyon. Il a publié, en 1500, un volume in-folio de droit : *Angelus Aretinus super IV libros Institutionum cum casibus longis Francisci de Aretio,* qui est cité par Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du XV[e] siècle,* n° 233), d'après le bibliographe Panzer[1] qui en avait vu un exemplaire dans la bibliothèque de Nördlingen, en Bavière.

Le *Virgile* de décembre 1499 est imprimé par Sacon avec les mêmes caractères que la *Salutifera Navis* de 1498, dont nous donnons ici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X Z

a b c d e f g h i l m n o p q r ſ s t u x y z

à ẽ m̃ ñ ò p̄ ꝑ ꝓ p̃ q̄ q̃ ꝙ r̃ ù æ œ ff fl ſſ ſt ct

ꝑ t̃ d̃ r̃ ꝶ ꝶ & . : ? / //

Le 26 avril 1500, Sacon publie un Missel romain, très petit in-quarto ou plutôt in-octavo, imprimé en rouge et noir, à deux colonnes.

[1] *Annales typographici,* ouvrage cité, t. IX, p. 249, n° 240[b].

C'est un livre fort rare, qui n'est signalé par M. Weale (*Bibliotheca liturgica*, p. 143) que d'après un exemplaire incomplet qui se trouve en Allemagne, à la bibliothèque de Saltzbourg. Il en existe un autre qui nous a paru complet dans la bibliothèque de M. Jean Masson, à Amiens.

¶ Missale ad usuz romane ec-
clesie peroptime ordinatum ac
completuz: cum additione plu-
riuz missarum: scilicet Missa san
cti bonauenture. Sancti gabrie
lis. Nostre dñe pietatis. De no-
mine ihesu. De quinqꝫ vulneribus
christi. Et lancee ocbl. cuz plu
ribus aliis in locis propriis que
nunquam in eiusdem usu fuerunt po
sita. Atqꝫ etiaz benedictio fon-
tium faciende in vigilia pasche
et penthecostes. Etiam cuz can
tu et notulis nouiter positis lu-
culenter. Lugduni impressuz
per Jacobum sacbon pedemon-
tanum de romano ipporeginensis
diocesis. Anno incarnationis
domini. Millesimo quingente-
simo. Die xxvi. mensis aprilis.

Nous donnons ci-dessous les fac-similés de deux pages de ce Missel, imprimées en rouge et noir, avec des lettres ornées :
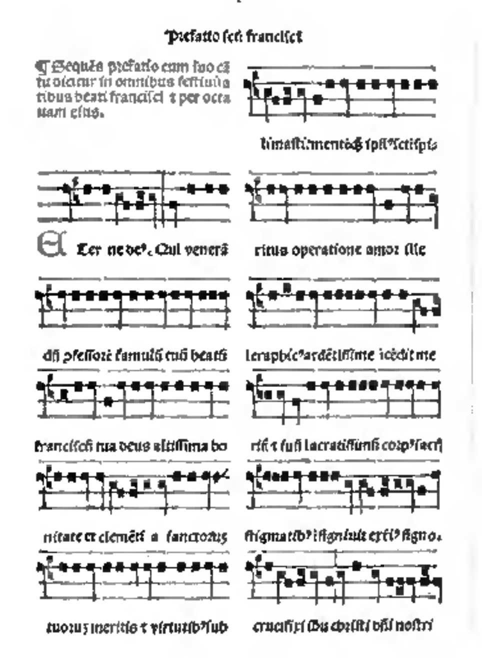
Dominica prima de aduentu — f.

Dñica in resurrectione — cv



Dans ce volume, le plain-chant est imprimé en rouge et noir, avec les portées en types mobiles. C'est un beau spécimen d'impression en musique,

qui est du même temps que les premiers essais de typographie musicale faits à Venise par Ottaviano Petrucci de Fossombrone, qui passe pour être l'inventeur de ce procédé.





On voit au milieu du volume, au Canon de la messe, une figure de la Crucifixion, assez finement gravée pour que l'on puisse supposer qu'elle a été exécutée, non sur bois, mais bien sur métal, en relief.

Délaissant son caractère romain, Sacon a employé, pour ce volume, un petit caractère gothique dont voici l'alphabet :

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvxyz

Ce petit caractère est exactement copié sur celui des Bréviaires d'Aix, de Gap et de Saint-Ruf, imprimés en 1499 et 1500 par Michelet Topié (voir p. 48). Les lettres sont semblables; il n'y a de différence que dans la majuscule N qui, chez Topié, a deux barres ou traits au milieu, tandis que, chez Sacon, la même lettre présente un vide au centre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

En raison des facilités qu'avaient, à Lyon, les nouveaux imprimeurs de s'approvisionner de caractères chez un fondeur, il leur suffisait de changer une seule lettre, ou de la différencier par l'addition d'un signe particulier, pour distinguer leurs impressions de celles d'autres ateliers concurrents qui s'étaient pourvus de matériel au même endroit.

D'autres se contentaient de louer, pour un temps déterminé, ce qui leur était nécessaire pour imprimer un ou deux livres; tel a été le cas de maître Jean Fabri.

Pour le Missel d'avril 1500, Sacon a employé, concurremment avec le petit caractère, un type de 16 points, dont nous présentons l'alphabet :

A B C D E F H I L M N O P Q
R S T V X

abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz

ā b⁹ ꝯ d̃ ē e⁹ ꝛ b ī l' m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝑ
q̄ q̃ ꝙ r̄ ꝝ ẽ t̄ t⁹ ū u⁹ ꝶ ff ſſ ſt _ . : ⁄

Jacques Sacon a aussi fait usage d'un caractère beaucoup plus gros, d'environ 22 points, que voici :

A B C D E F G H I L M
N O P Q R S T V X
a b c d e f g h i k l m n o p q r ꝛ ſ
s t u v x y z
ff ſt ꝯ . ā b̄ b⁹ ꝯ d̄ ē ꝛ b⁹ ī ꝑ l m̄ n̄ ō
n⁹ p̄ ꝑ ꝓ q̃ ꝙ r̄ ꝝ t̄ ꝶ : .

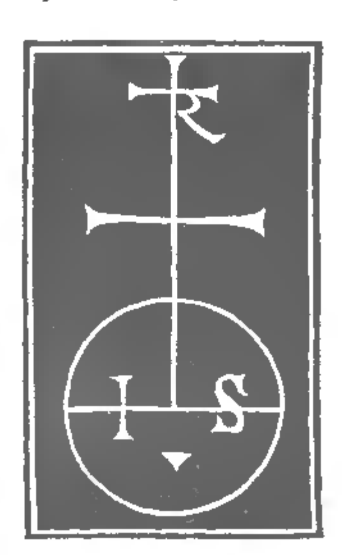
Il s'en est servi pour composer un autre Missel romain, de format in-folio, qu'il a publié moins de cinq mois après le premier, le 5 septembre 1500.

Le grand Missel romain de Sacon, dont il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, est un très beau livre, imprimé en rouge et noir à deux colonnes; il est orné d'une grande planche gravée sur bois, dans le style italien, représentant le *Christ en croix*.

Les deux caractères gothiques, dont nous venons de donner les alphabets, sont des types italiens importés en France par Jacques Suigo et Nicolas Benedetti, de Turin, qui ont spécialement affecté ces caractères à leurs éditions de grands livres de droit canonique, publiées à Lyon à partir de 1496.

On les retrouve dans le *Missale Cabilonense* de 1500, imprimé au nom de Bonin de Boninis (voir p. 293) à Lyon. Le *Canon* de la Messe de ce dernier livre est composé en entier avec le gros caractère vénitien que Suigo a employé pour le titre du *Digestum vetus* de 1498, livre qui a si longtemps intrigué les bibliographes en faisant supposer que Suigo était allé l'imprimer à Venise.

Le petit Missel romain, du 26 avril, et le grand, du 5 septembre, se terminent chacun par la marque de l'imprimeur Sacon, tirée en rouge :



Sacon et Suigo étaient tous deux Piémontais; c'est ce qui explique les rapports qu'ils ont eus ensemble. La lettre R, qu'on voit au haut de cette marque, sous la première traverse de la croix, indique que Sacon était de Romano, tandis que l'initiale S, autour de la hampe de la marque de Suigo (voir p. 267), désigne San Germano, lieu de naissance de ce dernier.

Jacques Sacon a été un imprimeur très actif; son exercice s'est prolongé assez avant dans le xvie siècle. Il a beaucoup produit pendant cette période et a travaillé pour Koberger, le grand éditeur de Nuremberg, qui avait établi des dépôts de sa librairie à Lyon et à Toulouse. L'énumération de ces éditions, dont quelques-unes sont illustrées de figures sur bois, ne rentre pas dans notre cadre; nous laissons ce soin à M. J. Baudrier qui élève en ce moment, à la typographie et à la librairie lyonnaises du xvie siècle, un monument à la perfection duquel nous ne saurions atteindre et qui satisfera à toutes les exigences. Contentons-nous de dire qu'après la disparition de Suigo, Sacon s'associa, en 1509 et 1510, avec Nicolas Benedetti, imprimeur à Lyon, l'ancien associé de Suigo, lequel avait aussi un établissement à Turin. Jacques Sacon avait son imprimerie près Notre-Dame-de-Confort.

CHAPITRE LXXIV

L'IMPRIMERIE À LYON

LES PETITS ATELIERS

(1485-1500)

Sixte Glogkengieser, de Noerdlingen. — Engelhart Schultis. — Aymon David. — Jean Bachelier et Claude Bartelot. — Claude Gibolet. — François Fradin et Jean Pivard. — François Fradin et Jean Fyroben. — Noël Abraham. — Claude Davost, de Troyes. — Didier Thomas. — Louis de Venise. — Claude de Huschin et Lazare-David Grosshofer, imprimeurs imaginaires cités par des bibliographes.

A Lyon, comme à Paris, il y a eu de petits ateliers qui n'ont eu qu'une existence éphémère et dont nous ne connaissons pas encore tous les produits. Quelques travaux sont signés, d'autres ne le sont pas; il devient donc fort difficile de les reconnaître. Les fondeurs, plus nombreux à Lyon qu'à Paris, fournissaient à plusieurs imprimeurs des fontes semblables ou copiées sur les mêmes modèles de lettres, ne se distinguant pas à première vue et souvent ne se différenciant, après un examen attentif et minutieux, que par une ou deux majuscules, et quelquefois même par certains signes particuliers, comme des barres ou des doubles barres faisant corps avec la lettre et placées tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Nous assimilerons aux petits ateliers, comme nous l'avons fait pour Paris, ceux qui, bien que s'étant développés plus tard, ont commencé à l'extrême limite du xve siècle et ont nécessairement très peu produit pendant une aussi courte période. Quant aux ateliers anonymes, comme ils ont été beaucoup plus nombreux à Lyon qu'à Paris et que certains d'entre eux ont une importance considérable, nous avons jugé nécessaire de leur assigner un rôle à part, et nous les avons disjoints pour leur consacrer un chapitre spécial qui permettra de les suivre plus en détail.

Les archives de la ville de Lyon font, en outre, mention d'une foule d'imprimeurs ou chefs d'atelier soumis à la taxe municipale et dont les noms ne

se retrouvent pas dans les livres imprimés que nous connaissons. Nous avions d'abord pensé qu'à l'exception de quelques-uns qui ont dirigé des imprimeries dont nous avons pu grouper les impressions anonymes en familles de types reconnus et bien caractérisés, tous les autres pouvaient n'avoir été que de simples ouvriers.

Cette explication n'a pas de raison d'être. M. Rondot s'est exprimé formellement à cet égard : « Tout ouvrier, dit-il, travaillant chez un maître, était exempt de la taxe et n'était pas, dès lors, porté dans les rôles », et il en donne les exemples suivants : « Ainsi Denis Du Vergier, *impresseur de livres,* devenu en 1492 *serviteur et pouvre,* était alors déchargé de la taxe de 20 sols tournois qu'il payait précédemment. De même, Jean Neumeister, ayant perdu la qualité de maître et tenu pour pauvre en 1498 et 1499, est rayé[1]. » Nous y ajouterons l'exemple des trois ouvriers connus de Martin Havard en 1493 : Laurent, Pierre Nyvre et Jean de Flandre, qui n'ont pas été soumis à l'impôt. Nous pensons que, maintes fois, des libraires ont été confondus avec des imprimeurs auxquels ils ont pu être assimilés, parce qu'ils avaient chez ces derniers des intérêts engagés dans des entreprises d'impressions à frais communs; de même, certains imprimeurs ont pu passer pour des marchands libraires, parce qu'ils vendaient eux-mêmes les produits de leur industrie. Pour arriver à cette conclusion, nous nous appuyons sur ce fait que, bien que nous n'ayons pu, malgré nos efforts, arriver à identifier tous les ouvrages imprimés à Lyon au XVe siècle, il n'en reste pas un assez grand nombre d'indéterminés pour pouvoir être attribués à autant de noms. Nous commencerons ce chapitre par les petits ateliers dont les maîtres sont connus. Les anonymes suivront après.

Sixte GLOGKENGIESER, Allemand, originaire de Noerdlingen, imprimeur, se fit ensuite hôtelier. « Il y avait à Lyon, dit M. Rondot, de 1485 à 1499 (année de son décès), un *Sixte Campanare, Campanaire, Campanary Alemant,* qui était hôtelier. *Campanarius qui facit campanas,* a dit Du Cange. C'est la traduction latine de *Glogkengieser* (fondeur de cloches). L'imprimeur Sixte Glogkengieser est le même personnage que le Sixte Campanare[2]. » Il hébergeait sans doute ses compatriotes, qui passaient sans cesse à Lyon, soit pour venir travailler

[1] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon, au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 54. — [2] *Ibid.,* p. 161.

dans les ateliers lyonnais, soit pour aller à Toulouse ou bien plus loin, en Espagne ou en Italie. On ne connaît qu'une seule impression au nom de Glogkengieser : c'est l'ouvrage de frère Augustin d'Ancône, de l'ordre des Frères ermites de Saint-Augustin, sur les louanges de la Vierge (*de laudibus Virginis Marie*), petit in-quarto à deux colonnes, dont nous reproduisons ci-dessous la première et la dernière page :

Incipit tractatus catholici
doctoris fratris Augustini de
Ancona. ordinis fratrū here-
mitarum sancti Augu. De lau-
dibus virginis gloriose super
euangeliū Missus est ⁊c.

Q Uatuor mihi ti-
morem ac tremo-
rem faciunt loqui
de virgine glorio
sa. Primum est proprie na
ture fragilitas. Nam si narra
re diuinam iusticiam ⁊ assume
re per os dei scripturam ⁊ dei
sapientiam inhibetur pecca-
tori. Quia peccatori dixit de⁹
quare tu enarras iusticias me
as ⁊ assumis testamentū meū
per os tuum. Multo magis
intelligere inhibitum esse mi-
hi matrē diuine sapientie can
dorem lucis eterne speculum
sine macula per sporcissimum
os meum ⁊ perpolluta labia
mea reuoluere ⁊ assumere.
Secundum est laudis ei⁹ im
mensitas. Quis. n. digne va
leat iura gratiarum ⁊ laudum
preconia impēdere illi que sin
gulari suo affectu mundo suc
currit pdito. Si. n. vt ait Augu.
omnium hominum membra
verterentur in linguas nullus
eam laudare sufficeret. Quia
latior terra altior celo profun
dior abisso est illa que suo ve
tro gestauit quē nec celus neq
terra neq omnis creatura po-
tuit capere. Tertiū est par-
tus eius fecunditas. Nā si de
partu Elysabeth mirati sunt
ac stupefacti vniuersi dicētes:
Quis putas puer iste erit. que
tamen non deum sed purum
hominem peperit ⁊ diuulga-
bantur omnia verba hec mira
⁊ stupenda super omnia mon
tana plebis iudeorum solum
quia de sterili natus erat. Quā-
to magis humanam mentem
timor ⁊ tremor debet apprehē
dere loqui de partu illius que
nec more humano nec solum
hominem sed verum deum et
verum hominem humano ge
neri edidit saluatorem. virgi
ne concipiente virgine parien
te ⁊ virgine post partum rema
nente. Quartum est huma
ne complacentie cupiditas vt
enim verbis Hieronymi vtar
multum timeo ⁊ valde perti-
mesco dum hominum ꝓfecti-
bus parere cupio. ne forte si-
cut improbus ita ⁊ indignus
laudator inueniar. Maxime
cū nec scientia sit nec facūdia sup

fesse matrem dei. quia excede-
bat omnem intellectum ⁊ ra-
tionē. Infans vero ei⁹ in vtero
existens nō poterat hoc cogno
scere ꝓpter carentiam vsus ra
tionis. quia nondum natura-
liter erat capax rationis. vt pos
set discernere vel sentire per se.
Et per consequens nec matri
naturaliter indicere que esset
que matrem salutabat.
Dicamus ergo vt dicit Au
gustinus in libro de presciē-
tia dei ꝙ Helizabeth cogno-
uit virginem esse factam ma-
trem dei per sancti spiritus re-
uelationem. quia repleta spi-
ritu sancto vt dicit euāgelista
vocem illam magnam exaltat
Unde hoc mihi vt mater do-
mini mei veniat ad me. Jo-
hannes vero existens in vtero
exultauit per vsus liberi arbi-
trij accellerationē. Quis enim
Augustinus dicat in dicto li-
bro ꝙ illa exultatio Johānis
potuerit esse significatio tante
rei a maioribus cognoscende
non ab ipso paruulo cognite
Tamē predicto libro magis
videtur hoc asserere ꝙ ista ex-
ultatio magis miraculose di-
uinitus facta fuerit in infante
non humanitus ab infante vsq
a deo vt in eo accelleratus sit
vsus rationis ⁊ voluntatis.
Ita vt intra viscera materna
iam posset cognoscere credere
⁊ consentire. ad quod in alijs
paruulis etas expectat vt pos
sit hoc in miraculis diuine po
tentie haberi. ⁊ non trahendū
communiter ad exemplar natu-
re. Nam quando deus voluit
⁊ iumentum animal rationa-
liter esse locutum.
Ipsa ergo beata virgo ad
cuius laudem hoc opusculuz
est compilatum. sicut dei filiū
nobis edidit redemptorē. ita
suis pijs ac deuotis precibus
in hora mortis nostre acqui-
rat saluatorem. Amen.

Explicit tractat⁹ fratris Au
gustini de Anchona sacre pa-
gine excellentis doctoris sacri
ordinis fratrum heremitarum
sancti Augustini de laudibus
virginis Marie. super euange
lium Missus est. Impressus
vero Lugduni per Magistrū
Gintū Glogkengieser alema-
num de Noerdlingen Recie.

Le livre est sans date, mais il est certainement antérieur à 1488, car il n'a pas de titre et débute par un feuillet entièrement blanc. Ce n'est que vers 1485 (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 57) que furent introduits dans les imprimés de Lyon les premiers titres isolés, et encore c'était l'exception; l'usage du titre ne fut couramment adopté que vers 1488.

La place est laissée en blanc pour des lettres initiales en tête des chapitres. Le caractère employé par Glogkengieser est le même que celui de Pierre Hongre, ou le Hongrois, qui s'en était servi de 1482 à 1484. En 1488, ce caractère, devenu la propriété de Nicolas Müller, dit *Philippi,* passa définitivement dans l'atelier de Jean Trechsel, son successeur. C'est donc dans

l'intervalle, de 1485 à 1487, qu'il a dû se trouver entre les mains de Glogkengieser. Ces dates coïncident exactement avec l'époque de son passage à Lyon.

Voici l'alphabet du caractère avec lequel est imprimé le *Tractatus de laudibus Virginis Marie,* signé de Glogkengieser :

A B C C D E E F G H I L M N O P Q

R S T V X

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s s t u v x y z

ff ff ft ꝑ ā ꝯ bꝰ đ ē dꝰ dꝰ eꝰ ꝛ ğ ğ ğ h i iꝰ l lꝰ m̄

mꝰ n̄ nꝰ ō ꝑ p̄ ꝓ pꝰ ꝗ ꝗ q̄ ꝑ ſ ſ ſ tꝰ ū ꝟ ꝗ x̄ ꝶ . , /

Il existe un autre ouvrage du même auteur, frère Augustin d'Ancone, qui a pour titre : *Summa de ecclesiastica potestate,* et est composé avec les mêmes caractères, sans date et sans nom d'imprimeur. C'est un volume in-folio à deux colonnes, dont il existe des exemplaires dans plusieurs bibliothèques de Paris et de la province. L'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre (E, 218) porte la signature d'un prêtre du nom de *T. Lecamus,* qui l'avait en sa possession et a achevé d'en rubriquer les initiales le 18 juin 1484. L'impression en avait nécessairement été faite quelque temps auparavant et doit être mise, comme nous l'avons fait, à l'actif de Pierre Hongre pendant son exercice (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 337).

Glogkengieser était très gêné dans ses affaires. Il avait quitté le métier d'imprimeur pour se faire hôtelier. En 1488, il donna en gage de son impôt, qu'il ne pouvait payer, deux grands plats qui furent vendus 30 sols[1]. En 1492, il était déchargé de l'impôt comme pauvre[2]. Il est « admodéré » en 1493. En 1494, sa situation paraît meilleure et il est taxé à xxv sols[3]. M. Rondot dit qu'il faisait encore son service pour la garde et le guet peu de temps avant sa

[1] « Sixt Campanary Allemant fut gaigé de deux grans platz pesant xl livres, vendus pour xxx sols qu'il devait pour son impost. » — Archives de la ville de Lyon, CC 218, fol. 5 r°.

[2] Archives de la ville de Lyon, CC 220, fol. 225 v°.

[3] Archives de la ville de Lyon, CC 107, fol. 116 r°.

mort. Nous l'avons effectivement trouvé dans l'« Establie en cas d'effroy » de 1498, à la première dizaine du second pennon[1].

Engelhart Schultis a publié les *Sermones hortuli conscientie*, in-quarto, par Pierre Dorbeau (*Petri Dorbelli*), d'Angers. On lit à la fin que l'ouvrage a été imprimé avec un « subtil talent » (*subtili ingenio*) « en cet art d'impression » (*in arte hac impressure*), par « maître Engelhart Schultis, Allemand de nation » (*natione Alamanum*), « le 24 du mois de novembre 1491 à Lyon ».

Prologus

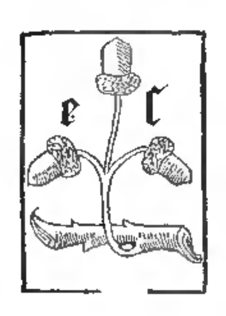
Sermonum opus novũ et singularissimũ super epistolas quadragesime viri religiosi fratris Petri Dorbelli andegaveñ. diocesis in sacra theologia lectoris predicatorisq; famosi ac ordinis fratrum minorum. qd intitulatur sive vocatur quadragesimale hortuli conscientie feliciter incipit.

Prologus.

Reverendo in christo patri ac magistro Magistro Johãni de Vallibus sacre theologie professori meritissimo. necnon et seraphici ordinis fratrũ minorũ in provincia sancti Bonaventure ministro vigilãtissimo Frater Petrus Dorbelli eiusdẽ ordinis habitu velatus: et in eadẽ facultate lector immeritus pauperũ pctõr. minorũ minimus: eidẽ se offert ad ppetuũ famulatũ. Humane labilis vite decursus salubri eruditione diligentissime pater nos admonet rebus nõ incũbere perituris: sed ea operi cõtinuo in terris: quorũ fructus semper perseveret in celis: dicẽte dño. Operamini nõ cibũ q perit: sed qui permanet in vitã eternã. Importuna igitur instãtia sacre theologie doctoris ordinis sacratissime marie virginis de monte carmeli: magistri: videlicet Ludovici Fabri Lodunensis oppidi oriundi diocesis pictaveñ. mihi intimi sui gratia. necnõ et quorundã nostri ordinis sacri fratrũ rogat[9] extiti: ut eum opusculũ siue qui me audierãt populo enucleare sup quadragesime epistolas scriberem. Sed cũ ad hoc me viderẽ insufficientẽ. imbecillitatẽq; ac tenuitatẽ ingenij mei stultissimũq; me dicerẽ cõspicerẽ: et sapientiam hominũ non esse mecũ: volui me excusare: excusandiq; demonstrare a tanto labore eisdẽ pponendo verbũ Jeremie primo scriptũ. A. a. a. ecce nescio loqui. Primo dico a: quia rudis sum ad intelligendũ. Secũdo dico a: quia sum hebes ad inveniendũ. Tertio dico a: quia elinguis sum ad dictãdũ atq; ad congregandũ et metrice dicta magistrorũ colligendũ. Triplici enim virtute sic bñ indigeo in hoc ope consummãdo: scz inventiva: q sit ingeniosa. Iunctiva: que sit prompta facilis et studiosa. Traditiva: que sit eloquens et seriosa. Nunc aũt quia minor minus habẽs. deficiẽs in põdere numero. et mensura. Pondere dico: profunditatis intellective. Numero: multiplicitatis inventive. Mensura: venustatis eloquentie traditive. Merito me excusando dixi. A. a. a. ecce nescio loqui. Tandẽ eiusdẽ doctoris ac fratrum nostrorũ precibus pressus. et de divina bonitate: necnõ et de tua benigna et charitativa correctione confisus. Attendẽs etiã q arbores trãsplãtatione proficiunt: et iam diu me arborem infructuosam et aridam in agro et viridario religionis tue sacratissime trãsplãtandũ ducerẽ: et diversis gratijs irrigandũ. Plerũq; advertens q que Paulus plantat et apollo rigat: fructus uberiores proveniunt et succrescunt. Non improba temeritatis audacia: sed de tua benigna cõfisus correctione hoc onus benignissime assũpsi: dignũq; et congruũ iudicaui fructus laborũ meorũ tibi pandere: ut sic et me arbore ina quãq; infructuosã et sterili possis aliquã complacentiã reportare. Tibi igitur pater clementissime hoc quadragesimale epistolarũ offero atq; presento tanq; hortũ quẽdã diversis floribus ornatũ: videlicet dictaminibus sacre theologie doctorũ aliarũq; facultatũ magistrorũ. Et quãvis metaphorice loquendo in hortis cãpestribus siue etiã familiaribus et secretis sint diversi flores visum delectantes: odoratum confortantes: et intellectũ letificantes: tamen ibi aliqui inveniuntur specialiores. Sic quãvis in hoc hortulo sint diversa ex diversis libris in unũ congregata in quibus intellectus delectari posset et recreari: tamẽ specialiter ibi flores reperiuntur aliq

a

❡ Fratris petri dorbelli andegavẽsis in sacra theologia lectoris ordinis minorum pdicatorisq; egregij Quadragesimale hortuli cõscientie super epistolas quadragesime cum introductionibus eiusdem explicit. Subtiliq; ingenio p magistrum Engelhardum schultis natione almanum in arte hac impressure Anno salutis millesimo quadringentesimo nonagesimo primo. die. xxiiij. mensis novẽbris Lugduni impressum.



La marque de l'imprimeur est composée d'un rameau de trois glands de chêne, avec les initiales E et C placées à droite et à gauche du gland supérieur.

[1] « Second pennon devers l'Empire. » — 1re dizaine, 4e nom : « Sixte Campanary, allemant ». — Archives de la ville de Lyon, série EE, fol. xxv v°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voici l'alphabet du petit caractère employé par Engelhart Schultis pour la composition du texte de ce recueil de Sermons :

A B C C D E F G H J K L M N O P Q R

S T U X Y Z

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r z s s t u v x y z

ff fi ſſ ſt ꝑ · ſ · ā a⁹ b⁹ b̄ c c̄ ꝯ c⁹ d̄ d⁹ ē e⁹ ꝛ g⁹ g⁹ g̃ ğ h⁹

h⁹ ı ı⁹ l l⁹ m̄ n̄ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝑ q⁹ q̄ q̄ ꝗ q̄ r̄ r̄ r̄ r̄ ſ t̄ ū x̄ x⁹ . : D

Pour les titres courants et les commencements de chapitres, il s'est servi d'un gros caractère gothique de 16 points, représenté dans l'alphabet suivant :

A B C D E F G I L M N O P Q R

S T U X

a b c d d e f g h i j l m n o p q r z s s t u v x

ā a ſ b⁹ c̄ d ē e⁹ ꝛ ı̄ l⁹ l m̄ m⁹

n̄ n⁹ ō p ꝑ ꝓ q̄ ꝗ r̄ t⁹

ū u ſ ß ff ſt

Schultis a imprimé d'autres livres qu'il n'a pas signés, dont le suivant : *Liber Quæstionum super IV libros Sententiarum et Quæstiones magistri Thomæ Atrebatensis solutæ secundum artem*, in-quarto daté de Lyon le 3 décembre 1491, et appartenant à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. M. Proctor, dans son *Index to early printed books* (n° 8640), cite une édition de l'*Aurea Expositio Hymnorum una cum textu*, également in-quarto, qui est au Musée Britannique. Il indique encore un livret petit in-octavo de huit feuillets à 30 lignes par page : *Interrogationes et doctrinæ*, qu'il a vu et qu'il attribue aussi à Schultis.

A notre tour, nous mettrons à l'actif de cet imprimeur une édition, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur, du *Viatorium utriusque juris*, du jurisconsulte Jean Barbier d'Yssingeaux, en Velay. C'est un petit in-quarto

de 128 feuillets, à deux colonnes de 49 lignes par page, décrit par Mlle Pellechet dans le *Catalogue général des Incunables des bibliothèques publiques de France* (n° 2055), laquelle signale des exemplaires à Mende et à Avignon. Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page :

On ne trouve pas trace d'Engelhart Schultis dans les archives de la ville de Lyon. Il est probable qu'il n'y exerça que peu de temps, car il ne figure pas dans le recensement des *Nommées* de 1493. Comme semble l'indiquer la branche de chêne composant sa marque, Engelhart Schultis était probablement le fils du charpentier Jean Schulteis (*Johannes Schulteis lignarius*), qui figure comme sixième témoin de Georges Dritzehem dans le procès de Gutenberg[1] et passe pour avoir construit la première presse.

[1] Voir Schoepflin, *Vindiciæ typographicæ*, *Documenta*, p. 30.

Aymon, Hémon ou Edmond David, imprimeur, a laissé des traces de son exercice à partir de 1495. Il est qualifié du titre de *venerabilis,* donnant à supposer qu'il était déjà d'un certain âge. Le premier livre signé de lui est l'ouvrage des *Cautelæ* du jurisconsulte Cepola, souvent imprimé et réimprimé à Lyon, et dont il a donné une édition à la date du 10 juillet 1495.

Cautela cccxxv.

¶ Si qs mãdat aliquẽ occidi verberari teneť necdũ occidẽs vel vulnerãs. Sed ẽt ille
q mãdauit.l.nõ id min⁹.C.de accusa.z hẽ p Bar.z alios in.l.nõ solũ.§.si mãdato ff.de
iniur. Et nõ solũ mãdãs teneť sed etiã ille q dedit cõsiliũ ad hoc vt hř in.l.furti.§.ɔsiliũ
ff.de furtis.z in.§.ope.insti.de obli.q ex q̃si delicto nas.z p bar.in.l.sepc.i fi.ff.de verbo.
sig.vbi hoc declarat z teneť etiã ille q psuasit alias nõ facturo:vt.l.i.§.psuadere.cũ ibi
nota.ff.de seruo corrupto.z hĩ p gl.in.d.§.ope. Sed ponam⁹ q ille cui mãdatũ est vel
ɔsultũ vel psuasuz diu post deliqt an dictus mãdãs psuadẽs z dãs ɔsiliũ teneať. Istã
q.ponit Inno.in.c.ad audiẽtiã.extra de homicidio.q dicit q semp teneť nisi mãdatũ sit
reuocatũ tacite vel expsse:vt qz fecit postea pace cũ inimico suo vel parẽtela.ar.l.iiij.ff.
de adimẽ.lega.z hoc sequtur bal.in.d.§.si mãdato.in iij.colũ.in pñn.ver. quero manda
ui ibi. Item tenet Pau.de ca.in.l.sancim⁹.C.de testamẽ.facit qđ notat Bart.in.l.qui
aliena.§.is putac.ff.de acqui.heredi.z Ludo.de ro.tenet ibi cõtrarium per glo.in dic.§,
ope.tamẽ loqtur solũmõ in psuadente de quo vide per doc.in.d.c.ad audiẽtiã.extra de
homicidio. Cautela est ergo vt oĩno mãdatũ reuoceť expsse z notificetur illi qui debe-
bat cõmittere delictũ sm Inno.z hoc in.d.c.ad audientiã.de homi. Sed dubitari põt
circa predicta. Si mandatũ est ad maleficiũ cõmittendũ aut datũ cõsilium vel persua
sum qũo poterit reuocari z cui debet intimari. dicit Inno.in.d.c.ad audientiã. de ho-
mi.q periculũ est si intimetur ei de cuius morte tractatur. Et ideo dicit q cautela ẽ vt
intimetur sibi tamẽ persona nõ est nominãda z hoc etiã tenet Bal.in.l.mãdatũ. in pe.
q.in fi.C.manda.facit ad hoc ex.cũ glo.in.c.si sacerdos.z qđ ibi nota.extra de offi.or. z
glo.sing.in cle.i.in verbo detrahant.de priuilegiis. Sed de ɔsilio z persuasione que est
menti mandatarij impressa quo mõ poterit reuocari cũ iam fixa sideat in animo. Dic sa
nius est dissuadere inqñtũ dissuaderi põt.nec vlteri⁹ cõsulẽs vel psuadẽs tenebiť si postea
delinquetur:vt notat elegãter Inno.in.d.c.ad audientiã.extra de homicidio.z Bal.in
d.l.mandatũ.ppe finẽ.C.mãda.z canoniste in.d.c.ad audientias.extra de homici.zc.

¶ Finiunt feliciter Cautele famosissimi vtriusqz iuris docto-
ris Padue ordinarie legẽtis dñi Bartholomei Cepole. in pra
ctica vtilissime. singulari industria impresse per venerabilem
Edmonem dauid Lugduni. Anno.MCCCClxxxxv. die.x.
mensis Julij.

Deo gratias.

Le 18 septembre de la même année, il a publié le recueil des courts Sermons de Michel de Hongrie (*Sermones Michaelis de Ungaria predicabiles per totum annum licet breves*), édition signalée dans les notes de Mercier de Saint-Léger, qui l'avait vue, au siècle dernier, chez les Jacobins de Lyon et que, depuis, on n'avait pu retrouver. Nous en avons vu un exemplaire à la bibliothèque de Semur-en-Auxois, et il en existe un autre à la bibliothèque de Reims. Ce livre est de format petit in-quarto, et non in-octavo, comme l'indique Péricaud dans la *Bibliographie lyonnaise du xve siècle* (n° 124).

En 1496, Aymon David imprime le *Tractatus Insolubilium* de maître Thomas Bricot, suivi du *Tractatus Consequentiarum* de Martin Le Maître (*Martinus Magistri*), dans le même format in-quarto. L'achevé d'imprimer est ainsi formulé à la fin du premier ouvrage : *Qui quidem Lugduni exarati sunt a Haymundo David; anno salutis christiane* M. CCCC. *lxxxxvi.* Cette impression, qui n'a pas été connue de

Péricaud, le consciencieux bibliographe de l'imprimerie lyonnaise du xv[e] siècle, se trouve à la bibliothèque de la ville d'Albi et est décrite sous le n° 19 du *Catalogue des Incunables,* rédigé par M. Ch. Portal, archiviste.

Voici un autre ouvrage qui n'est pas signé de notre imprimeur, mais que nous mettrons à son actif d'après l'identité absolue des caractères avec ceux du Cepola : c'est le recueil des *Sermones dominicales* de Nicolas de Hacqueville, chanoine de Notre-Dame de Paris et abbé commendataire de Livry en 1409, revus et mis en ordre par maître Jean Quentin, pénitencier.

Dominica prima in aduentu.

¶ Sermones dñicales moralissimi et ad populū instruēdū excellē‑
mi a venerabili mgřo Johāne quītini nouit' visi tordiati Incipiūt feliciter

Cette édition nous paraît différente de celle que mentionne Péricaud (*Bibliographie lyonnaise,* 2[e] partie, p. 42-43) et qu'il attribue aux imprimeurs Trechsel ou Clein. La nôtre est un in-quarto à deux colonnes, de 42 lignes, qui commence par ce titre : *Sermones Quintini,* en une ligne.

Nous donnons ci-après l'alphabet des caractères employés par Aymon David dans le premier livre signé de lui : les *Cautelæ juris* de Cepola, auxquels il faut ajouter le signe dit *pied de mouche,* qui sert à indiquer des paragraphes ou des alinéas dans les *Sermones Quintini :*

Nous reproduisons ci-dessous la dernière colonne de texte des *Sermones juxta Evangelia Dominicarum totius anni,* qui ne comporte que 10 lignes et est suivie d'une formule finale sans lieu d'impression, ni nom d'imprimeur, ni date :

Sermo.lx.

gere verbuz dei. dicit enim ysa.i. Nisi
dominus exercituuz reliquisset no
bis semen: quasi sodoma fuissem⁹.
Illi ergo qui nolunt audire verbū
dei. quasi sodoma sunt. hoc est mu
ta vt pec⁹. Et timeo ne sodoma sine
hic muti a confessione peccatorum
a laude dei. ab exhortatione primi
et tanq̄ pecus carnale querentes.
Quod deus auertat. Amen.

¶ Sermones iuxta euangelia dominicarum totius anni
cum additione aliquarum epistolarum. vt fertur a venera-
bili doctore de baqueuille cōditi et a magistro Johanne qn⁹
tino nouiter visi emēdati z optime ordinati. Finiūt feliciter.

Cette page est suivie de cinq feuillets non chiffrés, contenant la table des sermons et le registre des cahiers.

Nous signalerons maintenant d'Aymon David un livre qui se trouve à la Bibliothèque royale de Berlin, où il a été découvert par son éminent conservateur, M. Voullième. C'est un traité de théologie de format in-quarto, de 13 feuillets seulement, sur les devoirs de l'office de sacristain.

Sacriledium

Le mot seul, *Sacriledium,* imprimé en très gros caractères, est placé au milieu de la première page et sert de titre. Le texte commence au feuillet *aij* par cette

formule de salutation : *Ave spes unica*, précédée du signe de la croix figuré par une croix pattée. Ces trois mots sont imprimés avec un gros caractère gothique un peu moins gros que celui du titre.

Vient ensuite une dédicace présentée à tous les chanoines du chapitre d'une église que nous croyons être celle de Vienne en Dauphiné, comme on le verra plus loin, et dont voici les deux premières lignes : *Reverendis patribus dominis de Capitulo Sancte universis Ecclesie. Magnum quidem munus et onus. . .*, etc.

Le nom de l'auteur, Humbert Peyrol, Peyrolier ou Pérolier (*Peyrolerii*), de Romans (*de Romanis*), sacristain et «docteur en chacun droit» (*juris utriusque doctorem*), se lit aux trois dernières lignes de la page finale, avant l'achevé d'imprimer, signé d'Aymon David, imprimeur, et daté du 28 juin 1498.

computet.c.sunt.viij.q.i.sed deum laudi in cordi puro et ore amplificâdo. Eccle.l.c. i.in plano cantu sive decolatione vel multiplicatione notarum sta. Jo.xxij.in extra vagant docta.ps.Exultent eum in ecclesia plebis: et in laus eius in ecclesia sancto rum. Amen.
Et hiis scriptis non satisfaciendo sed suasionibus parendo considerans verba prover biorum et sententiam salomonis et iudicijs fuisse laudatas: ut habetur in.i.ij de pre sumptio.contra ea que habentur per Spi.ii.de notorio cri.§.i.circa fi. Iterum aper tas scripturas per christum dubitantibus illis. Luce ultimo.apostolis vero loquen tibus linguis derisum dicendo qp musto pleni essent Actuum.ij.c.Sed quid igitur in premissis timore plenus ut premisi: nûc correctioni et caritati forsis timorem mitté tibus. Non enim unum eodem modo plura demulcet ora gustantiû sed non minus legum esse verbum dei qp christi corpus.c.interrogo.i.q.i.qd a nobis et malis sumit forte tamen inequali habetur in.c.de homine.de ce.mis. nec gravium qd decernit in ventum proiicitur et derelictum sit.l.si.in fi.C.de servi.suscipite hoc passiôis tempo re scriptum corrigendum sub determinatione sancte matris ecclesie et sanctorum suo rum precibus legentium presens sacriledium presentatum per vestrû obsequijs de ditum Humbertum peyrolerij sacristam et de romanis iuris utrinsqz doctorem si pla cet commendatum ad laudem dei meritis beatissimi martyris sancti Mauricij pa troni ecclesie prefate et intercessionis ad eternam gloriam. Amen.

Impressum Lugduni per Aymonem dauidis impressoré anno dñi.M.CCCC.lxxxviij.die.xxviij.mêsis Junij.

Le bon sacristain, en présentant humblement à la collectivité du chapitre son ouvrage sur les fonctions et les devoirs de sa charge, dit l'avoir composé pendant la semaine sainte dernière (*Passionis tempore*), «à la gloire de Dieu et aux mérites du bienheureux martyr saint Maurice, patron de cette église», qui ne peut être que la cathédrale de Vienne.

Les caractères avec lesquels le texte du *Sacriledium* est exécuté sont différents de ceux dont nous avons donné ci-contre l'alphabet. Ce sont des fontes de Nicolas Wolff que l'on a déjà vues dans le *Boetius* édité par Jean Fabri (voir p. 134-135) et dans le *Catho moralizatus* de Jean de Vingle (voir p. 237).

Wolff n'a employé lui-même ces types qu'après en avoir approvisionné comme «fondeur de lettres d'imprimerie» ses confrères. Ils paraissent seulement sous son nom dans le *Juvenalis* de décembre 1498 (voir p. 247).

La formule de salutation des trois mots : *Ave spes unica,* ainsi que les commencements de chapitres, sont imprimés avec un gros caractère gothique de 16 points. Ainsi que nous avons pu le vérifier, c'est le même type que celui qui avait été employé auparavant dans des titres courants et intitulés de chapitres par Engelhart Schultis, imprimeur établi à Lyon en 1491 (voir p. 314, 2e alphabet).

Nous avons pu connaître ce rare volume, grâce à M. le docteur K. Haebler, bibliothécaire de Dresde, le savant auteur de la *Typographie Ibérique du xve siècle,* de la *Bibliografia Iberica del siglo xv* et d'un *Répertoire,* en cours de publication, des types des incunables (*Typen repertorium der Wiegendrucke*), qui s'est empressé de nous l'indiquer. Il nous a procuré la photographie de la dernière page du volume, d'après laquelle nous avons donné notre fac-similé, et nous a envoyé un décalque des gros caractères mêlés au texte, ce qui nous a permis de les comparer et d'en retrouver la provenance. Un autre exemplaire du *Sacriledium* nous est signalé par M. l'abbé J.-B. Martin, de Lyon, comme se trouvant à la bibliothèque du séminaire de Romans (Drôme).

Aymon David a dû imprimer d'autres livres que nous ne connaissons pas. En voici un qui porte son nom et n'a pas encore été cité : c'est un ouvrage de droit, de format petit in-folio, qui a pour titre : *Lectura Regiminis una cum questionibus magistri Johannis Roioli,* et est daté du 17 janvier 1500 (v. st.). Nous en avons vu un exemplaire à la bibliothèque de Rodez[1].

M. Rondot ne cite aucun extrait d'archives concernant cet imprimeur. C'est probablement lui qui est désigné dans le rôle d'*Establie en cas d'effroy* de 1498 sous la rubrique de *Hémon l'imprimeur, en la maison de Jehan Charron*[2].

Jean Bachelier et Pierre Bartelot ont imprimé en société à Lyon. Leur premier livre connu est une édition de la *Diète de Salut* (*Dyeta Salutis*), par saint Bonaventure, petit in-octavo daté du 14 juillet 1496.

¶ Tertia particula est de resurrectõe
ad gratiam continens tria.
¶ Primo de preparatione hominis ad gratiam.
Secundo qualiter potest voluntas in aliquo bonum.
Tertio quomodo potest mandata dei adimplere.

¶ Sancti bonaduenture doctoris eximij de dieta salutis vnacũ tractatu de resurrectione hoīs a peccato et preparatõe ad grãm tractatus emendatus nuper ac recognitus

cum tabula ꝑacuratissime confecta feliciter finit. Lugduni impressus per Johannem bachelier et petrum bartelot. Anno dñi Millesimo.xcvi. Die mensis. xiiij. Julij.

[1] Ce volume portait, au moment où nous l'avons examiné, la cote D, 26v.

[2] 8e pennon, 4e dizaine, 4e nom, fol. xxxi ro. — Archives de la ville de Lyon, série EE.

Il existe des exemplaires de cette impression à Paris, à la Bibliothèque Mazarine, et à Aix en Provence, à la Bibliothèque Méjanes.

Quinze jours après, le 31 juillet, ils publiaient le recueil des *Sermons de Gritsch* en latin, volume petit in-quarto à deux colonnes de 52 lignes par page.

Liber

Ergo mundanis rebus spretis quoqz vanis
Celica poscamus ꝛ sursum cor teneamus
Ut deus a penis protectos atqz cathenis
Post mundi cursum faciat nos scandere sursum
Ac velut optamus: ibi semper eum videamus
Qui dat cuncta bona: det nobis hec pia dona

¶ Hec est .v. ꝛ finalis hui⁹ .c.ps: ac etiam toti⁹ p̄ntis opis: in qua tractat auc. de nūero celoꝝ dī. ꝙ decez sunt celi ſm theologos: qui merito sunt declarādi fidelib⁹ xpianis: qm̄ beatitudo quā finaliter expectam⁹ in vltimo celo quo ad situz dr residere. Nūerus aūt celoꝝ ſm mētem phōꝝ accipit ex nūero planetaꝝ. Luna cū est in primo celo. mercuri⁹ in scdo. venus in tertio. sol in quarto. mars in quinto. iupiter in sexto. saturn⁹ in septimo. ꝛ alie stelle in octauo. Supra ōs istos sunt adhuc duos: scz celum cristallinū sic a luce cristallina appellatū. ꝛ vltimo loco est celū empireū in quo est padisus ꝛ oīa desiderabilia. videlz beata ꝛ gloriosa trinitas. q̄ oīa regit ac disposuit. deinde beata virgo maria. tertio loco nouē ordines angeloꝝ sub triplici ierarchia. Hec em̄ sunt videlz: cherubin: seraphin: ꝛ throni: dn̄ationes principat⁹ ꝛ ptātes: virtutes: archāgeli: ꝛ angeli ptātea. post vero sunt aīe hūane ordinate ſm ordinē ꝛ gradū suoꝝ meritoꝝ. Iste aūt venerādus chor⁹ ꝯtinuo laudat deum ꝛ ꝯtēplatur eum: quē vidēdo amat: amādo fruitur eo ꝛ fruēdo tenet: ꝛ sic gaudet in deo psallit: laudat: ꝛ quiescit diues bonis oībus exuberās honoratus virtute: tutus ab omni formidine: liber ab omni seruitute: satiat⁹ omni dulcedine: clar⁹ omni lumine: agilis omni leuitate: subtilis omni penetratiōe: impassibilis omni infirmitate. Quātuz ergo attēdam⁹ diues est qui in supna beatitudine felix est. Summo em̄ fruitur honoretur ꝛ gloria. igi. ppter huiōi celestia spernenda sunt terrena ꝛ vana caduca: corda nostra fungētia reb⁹ eternis: vt cathenis ꝛ penis eternis erepti post p̄sentis vite cursum ascendere possim⁹ sursum: ꝛ ibi deū videre: velut felices ppetuo illic stare. Quod nobis p̄stare dignetur ille a quo cūcta pcedūt. Qui viuit ꝛ regnat p secula seculoꝝ. Amen. ¶ Nota ꝙ celū ſm phm̄ scdo celi ꝛ mūdi est corpus primū natura simplicissimūz: incorruptibile: solidū: subtilissimum: quātitate maximuz qualitate lucidū. dyaphaneitate spericum: materia purissimuz: figura pspicuum: locum supmuz creaturaꝝ in se contētiuum. Et diuiditur in decem celos: vt visum est. ¶ Con. [Celi sunt deni] .i. decem [referendi] .i. declarandi [corde fideli] [Luna stat in primo celo: qz .p ꝛ [mercurius in secundo: ac .p ꝛ ven⁹ stat in teruo .i. in tertio celo [sol vult lucescere] .i. lucere quarto celo mars ille planeta [nitet] id est splendet in quinto: sed iupiter nitet in sexto ordine saturn⁹ [situatur] .i. ponitur [septimo .i. in septimo celo alto [reuelo tibi stellas esse in octauo: qz] .p ꝛ [cristallinū celum serenū] .i. clarum [luce stat sup istos. Paradisus fulget in olimpo] .i. in celo [empireo sic dicto: summo] .i. altissimo [in quo empireo [cuncta bona sunt incerta sine defectu. deitas trina] .i. triplex in psonis. videlicet [regnat hic] .i. in illo celo [digna sup omia mater regina virgo benigna astat] .i. pñs est sibi. [Anima nona] id est nouem sunt [inde] .i. postea [triplici ierarchia] choros videlicet [distinctio summa .i. supma [dat cherubin seraphin: qz]pro ꝛ [thronos] .i. illos ordines [dn̄ans seu ordo dn̄ationum: princeps .i. ordo principatuū [atqz]pro ꝛ [ptās simul]sup. [in medio] .i. media ierarchia [vtutes archangeliatqz]pro ꝛ [āgeli sistunt] .i. stāt post priores ierarchias ꝛ ordines [hoīes grati deo sunt associati his.] ordinibus [iuxta] .i. ſm [pmerita data sibi in presenti vita]hoīes inquam [laudantes cetum] .i. societatez [respiciētes semp dn̄m. diues honorat⁹ tutus liber satiat⁹: charus: agilis: subtilis: nō sit passibilis]talis saluatus sup. [ceruit: qz]pro ꝛ [amat deum ꝛ fruit sanctis. ꝛ tenet ipm deum. gaudet sic. psallit] .i. cantat ꝛ [laudat]deuz: ꝛ [quiescit sine fine. O ꝙ] .i. ꝙtuz sunt ditati beati in sede celi. Sūt honorati semper sunt glorificati summe. Ergo poscamus celica] .i. celestia ꝛ [teneamus cor sursum rebus mūdanis: qz]p ꝛ [vanis spretis: vt deus faciat nos scandere sursuz ptectos a penis: atqz]pro ꝛ [cathenis post sursum mūdi ac .p ꝛ [videamus semp ibi eum velut] .i. sicut nos [optam⁹]ille [Qui] scilicet deus [dat cūcta bona det nobis hec dona pia]. Amen.

¶ Auctores octo opusculorum cum commentariis diligentissime emendati: videlicet. Cathonis. Theodoli. Faceti. Cartule alias de contemptu mundi. Thobiadis. Parabolarum Alani. Fabularuz Esopi. necnon Floreti finiunt feliciter. Impressi per Johannem bachelier ꝛ Petrum bartelot. Anno domini Millesimo.cccc.xcvi. Die vero.xxi. Januarij.

On connaît d'eux une édition des *Auctores octo*, in-quarto, avec lettres ornées, datée du 21 janvier 1496 (1497 n. st.), dont Mlle Pellechet signale des exemplaires en province, à Toulouse, à Laon, à Avallon et à Nîmes.

Le titre de ce recueil des *Auctores octo*, que nous reproduisons à la page suivante, débute par une grande initiale fleurie sur fond noir, de 7 millimètres

de hauteur, dans le style de quelques-unes de celles que l'on voit dans des livres imprimés au nom de Jean de Vingle, lettres qui ont été copiées dans d'autres ateliers lyonnais.



Uctores octo opusculorum cum commentarijs diligentissime
emendatis; videlicet.
Cathonis.
Theodoli.
Faceti
Cartule: alias de contemptu mundi.
Thobiadis.
Parabolarum alani
Fabularum esopi
Floreti.

Au commencement du *Prohemium*, on remarque une lettre S historiée beaucoup plus grande, dont nous donnons ici le fac-similé :

Prohemium



Ummi deus largitor premij via constans fons refrigerij terre vices obtemperans. a quo stillat totius gratie plenitudo: sitienti mihi doctrine pocula salutaris donum. conferat gratie vt stilus meus ebetatus corpore: desidia denigratus ociorumque rubigine excellentissimus efficacissimusque doctrinis dotibus acuatur: et vt sensus meus interior excecatus erroris nebulo et cecitatis possessus cuspide elimante lugubri principe tenebrarum luminoso fulgure diuini pneumatis misericorditer illustretur. Ob hoc fratres charissimi. deposcemus omnes vnanimes summum fontem misericordie vt insultis cordium nostrorum fondat rorem sui charismatis vt spiritus vel inclusus ossibus carnis oppressis ponderetur ad summorum bonorum eleuetur noticiam, et cor nostrum velatum fantasmatibus: linthe o carnis erutus summum bonum intelligat: intelligendo possideat et sic mundificetur a vijs sanctificetur a domino: et per operationes corporis meritorias adipiscatur eternitatis gloriam: sit ustus irreuocabiliter inter conciues vranicos ecclesie triumphantis vbi sedet vnica trinitas maiestatis in solio: suauiter disponens diuina celestia fine terrestria: videns eternitatis in speculo cuncta preterita presentia vel futura: que nobis tribuat plasmator omnium. cuius regnum est permanens sine fine. Amen.

En tête du *Liber Faceti* se dresse une lettre C fleurie sur fond clair, reproduite ci-contre, de 53 millimètres de hauteur sur 56 de largeur.

Cette initiale majeure est semblable à pareille lettre qui commence le texte d'une édition du *Doctrinal de Sapience*, par Guy de Roye (voir p. 163), imprimée à Lyon par Claude Dayne et datée du 10 avril 1498 (v. st.).

En rapprochant l'une de l'autre les deux lettres, nous n'avons vu aucune différence de détail entre elles; mais, en mesurant celle de Claude Dayne, nous avons trouvé qu'elle n'avait pas tout à fait les mêmes dimensions et qu'elle ne mesurait que 51 millimètres de hauteur sur 52 de largeur.

Quant aux deux autres initiales, beaucoup plus petites, S et U, sur fond noir, qui figurent sur la même page, on en retrouve d'analogues chez d'autres imprimeurs lyonnais de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle.

Les caractères du texte sont de deux sortes. Le plus gros, d'environ 12 points, est le type lyonnais avec le D et l'U pointés au milieu, dont nous avons constaté la présence chez Perrin Le Masson, Jean Fabri, Jacques Maillet, Jean de Vingle et chez le fondeur Nicolas Wolff.

¶ Faceti liber finit feliciter
¶ Incipit liber de co(n)temptu mundi



Artula nostra tibi mandat dilecte salutes
Pauca videbis ibi: sed nõ mea bona refutes
Dulcia sunt anime solacia que tibi mando
Sed prosunt minime nisi serues hec operãdo
Que mea verba monent tu noli tradere vẽto
Cordis in ore sonent: et sic retinere memẽto
Ut tibi grande bonu(m) nostri monitus operet
Per q(uod) dei donum tibi celica regna paretur
Menti sincere possint hec verba placere
Hoc iter ostendit quo mundi gloria tendit

Icut consuetum est in aliis libris ostendere in principio cuiuslibet aliqua cõia. ita similiter in isto sex p ordinẽ querũtur siue ostendunt. s. causa efficiens: materialis: formalis: et finalis. quis titulus: et cui parti p(hilosoph)ie supponitur. Unde ad illa quesita respondetur per ordinẽ. Et primo quis fuit cã efficiens: cõiter tenet, ꝙ btũs bernard(us) q(ui) erat monach(us) albus: et erat multum iuuenis: et habebat vnum sociũ quẽ diligebat multũ: et putabat eum de ordine ponere: et tamen non potuit. qñ vidit ꝙ nõ poterat: fecit istu(m) librũ et trãsmisit ei: vt ipsum legeret diligenter: et perlecto isto libro negligeret istũ mundu(m): et bereret ad gaudia paradisi. Causa materialis est contemptus ipsius mundi et electio regni paradisi. Unde nos habemus contemptus cũ. p. et contentus sine. p. Contẽtus scripti sine. p. venit de contendo dis. et sic nõ sumit(ur) hic. sed contẽptus scriptũ cum. p. venit de contempno nis. psi. ptũ. a quo venit contẽpt(us) et sic sumitur hic. Causa formalis nõ est in isto. q(uia) iste liber est forme: modo forma non est forma: vt dicit Aristo. accipiendo formã stricte. tñ large forma est modus procedendi metricus. Causa finalis ẽ vt nos dimittamus vitia et adhereamus virtutib(us): vt regna celi consequamur: et finaliter istũ mundũ contempnam(us). Eius titulus incipit contẽptus mũdi. Unde titulus tria significat. vno mõ idẽ est ꝙ cognitio alicu(ius) opis: et sic sumitur hic. Alio mõ idem est ꝙ suscriptio: vt patuit in passione. Multi titulum legerunt. i. supscriptionẽ. s. iesus nazarenus rex iudeo(rum). Alio mõ idem est ꝙ laus: vt cũ dicit(ur) iste h(abe)t multos titulos. i. multas laudes. Cui parti p(hilosoph)ie supponit(ur). Dico ꝙ ethice. i. morali scientie. q(uia) fit de bonis moribus. Modo ad sententiã hui(us) libri accedamus. Con. [O dilecte] .i. socie quem dilexi nostra cartula. i. iste liber [portat] .i. fert [tibi salutes] .i. salutatiões [videbis ibi] in isto libro: pauca. i. modica [sed nõ refutes mea dona] .i. nõ respuas mea documenta. [Solatia] .i. monitiones q(ue) mãdo [.i. mitto [tibi sunt dulcia. i. delectabilia [anime. Sed minime] pro non et pro sed: sed non prosunt: nisi serues hec operando: et nisi sequaris bene agendo. [Tu noli tradere vento] .i. obliuioni ea documenta supple [que mea verba mouent] .i. incitant. Sonent in ore cordis. i. in intimo cordis. et memento retinere. i. memento commendare supp. [vt nostri monitus] .i. nostre monitiones [operẽtur] .i. faciant [tibi grande bonum] id est arduum [q(uod) pro et celica regna] .i. celestia [parantur] .i. dispatantur [tibi per donum dei. Hec verba que traduntur in isto libro supple. possint placere menti sincere] .i. pure et munde. Exitus. i. finis [ostẽdit] .i. demõstrat [quo] .i. quẽ locũ [gl(or)ia mũdi tẽdit. i. vadit

Ox diuina sonat ꝙ nemo spem sibi ponat
In rebus mundi que causam dant pereundi
Si quis amat christum mundum non diligit istu(m)
Sed quasi fetorem spernens illius amorem
Estimat obscenum quod mundus credit amenum
Totum vilescit quicquid in orbe nitescit

Le caractère du commentaire, plus petit, d'environ 8 points, est encore une fonte de Wolff utilisée dans divers ateliers et que nous venons de retrouver en dernier lieu chez l'imprimeur Aymon David.

Bachelier et Bartelot ont encore imprimé ensemble une édition in-quarto des *Sermones quadragesimales* de Jacques de Voragine, à la date du 8 août 1499; mention en est faite par M. Proctor (*Index to early printed books*, n° 8656).

Bachelier a ensuite travaillé seul, soit par suite de la mort de Bartelot[1], soit par suite de la dissolution de la société. Nous connaissons de lui une édition des *Casus longi* de Bernard Bottoni, archidiacre de Parme, petit in-folio à deux colonnes, dont voici la première page de texte :

De sum. tri. et fide catho.

Casus longi super quinq libros decretaliū a dño Bernardo eorū dem precipuo glosatore vtiliter compilati.



Ex pacificus Premissa salutatiōe. sic pone casum. In ista cōsti tutiōe Rex pacificus. id est dñs noster Iesus xpūs pia sua miseratione ab initio mūdi disposuit seu preuidit subditos suos fore pudicos: pacificos: et modestos. Sed ex aduerso surrexit effrenata cupiditas sui prodiga. pacis emula. mater litiū. materia iurgiorū que quotidie tot litigia generat q nisi iustitia reprimeret conatus ipsius: et explicaret multiplices questiones ipsius. abusus litigatorū extingueret fedus humani generis. et concordia exulatet extra mūdi terminos dato sibi libello repudij. Et ideo cōtra istā cupiditatē lex pdita est. vt noxius appetitus ipsius restringeret sub regula iuris. per quā humanū genus informat vt honeste viuat. alterū non ledat. ius suum vnicuiq tribuat. ¶ Secūdo in versu illo. Sane. Ponit dñs Gregorius causam huius cōpilationis dicēs q per magistrū Raymundū capellanū suū ad cōem vtilitatē studentiū fecit redigi in vnū volumen diuersas cōstitutiones et decretales epistolas suorū predecessorū: que disperse erāt per plura volumina. quarum alique ppter nimiam similitudinē. quedā ppter cōtrarietatē. quedā etiā ppter sui plixitatē confusionem inducere videbātur. Quedā etiā vagabantur extra volumina supradicta. de quibus tanq̄ incertis frequēter in iudicijs dubitat. Adijciēs insuper quasdam cōstitutiones et decretales epistolas suas per quas quedam que in prioribus erant dubia declarantur. In fine precipit dñs Gregorius vt hac tm̄ cōpilatione vniuersi vtantur in iudicijs et in scolis discretur: phibēs ne aliquis presumat aliā facere cōpilationē sine licentia sedis apostolice speciali. ¶ Notā formā salutationis hic quā generaliter omnibus facit dñs papa. ¶ Nota q subditi et ecclesiarū prelati pudice. honeste. sobrie. et modeste viuere debent. ¶ Nota q cupiditas est mater litium et materia iurgiorū. ¶ Nota q per iustitiā reprimitur conatus cupiditatis. ¶ Nota q per iustitiā questiones implicite terminātur. ¶ Nota q effectus iustitie est remouere lites. et sic per cōsequēs tollit cupiditatē. ¶ Nota q tria sunt precepta iustitie honeste viuere. alterum nō ledere. ius suum vnicuiq tradere. ¶ Nota q tribus de causis iura corriguntur. s. ppter nimiā similitudinē. contrarietatē. et plixitatē. et sic videt q vnū ius corrigit aliud. et reddēda est ratio quare corrigitur. ¶ Nota q princeps nō tm̄ per se pōt iura statuere: sed per alium. ¶ Nota q licet ab oībus vtilitas attendi debet: vtilitas tamē studentiū est diligentius attendēda. ¶ Nota q licet par in parē non habeat imperiū: tamē successor sui antecessoris corrigere pōt et declarare. et sic nota q per posteriora priora declarātur. ¶ Nota q ista cōpilatio est canonica et in isto prohemio approbata. et ideo in iudicijs fidē facit. ¶ Nota q nemo post compilationē decretalis aliā facere presumat sine licētia sedis apostolice speciali.

¶ De summa trinitate et fide catholica.

Titulus primus.



Firmiter credim⁹ Nota q post symbolū apostolorū qd dicit. Credo in deū. quattuor concilia pdūa fuerūt olim a sanctis patribus de summa trinitate et fide catholica contra quosdā hereticos. De quibus quattuor concilijs legitur. xv. dist. c. i. In quibus condēnati sunt quidā heretici qui de fide catholica et summa trinitate perperā sentiebant. et de hac fide catholica legit. xxiij. di. c. ij. Est et aliud symbolū maius qd cantatur in missa in nicena synodo factū ppter grecos: qui non credebāt q spūssctus pcederet ab vtroq. Postmodū aliud symbolū Anastasij secutum est illud scz. Quicūq vult. Istud conciliū posset appellari quartū symbolū. in quo illud qd de fide catholica et summa trinitate in predictis concilijs et symbolis cōtinetur confirmatur et reperitur. vt ergo melius intelligas casum diuide. c. istud in quinq partes sm̄ q plures signate. ¶ In prima parte dicitur q firmiter credere debemus et simpliciter confiteri q vnus solus verus est deus eternus et immensus. et incōmutabilis omnipotens. ineffabilis. scz pater et filius et spūssctus tres persone: sed vna essentia. simplex omnino pater a nullo. filius a patre. spūssctus ab vtroq pcedēs. absq initio semper et sine fine creator omniū visibiliū et inuisibiliū spiritualiū et corporaliū. Qui ab initio tēpis vtrāq de nihilo condidit creaturā spiritualē et corporalē angelicā videlicet et mundanā. et postmodū humanā quasi cōem ex corpore et spiritu cōstitutam. Dyabolus autem et alij demones a deo creati sunt boni. sed

a iij

[1] Bartelot devait être plus avancé en âge que son compagnon Bachelier. Nous avons trouvé, dans le rôle de l'*Establie en cas d'effroy* de mars 1464 (1465 n. st.), un Pierre Bartelot qui est inscrit comme quatrième parmi ceux qui sont désignés pour aller « à la tourt et porte de Chenevrier ». Nous ne sommes pas certain toutefois qu'il y ait identité de personne avec notre imprimeur.

Le titre, disposé en deux lignes au milieu de la première page, est imprimé en grosses lettres gothiques de forme.

Ce sont les mêmes types que ceux du *Missale Lugdunense* imprimé par Neumeister en 1487. Les matrices des capitales provenaient de Nicolas Philippe, qui s'en était servi le premier à Lyon, en 1483, dans le *Promptuarium Exemplorum*. Quant aux lettres ordinaires, ou de *bas de casse*, qui avaient été modifiées, elles furent employées par Neumeister et plus tard par Wolff.

Casus longi Bernardi
super decretales.

Le caractère du texte des *Casus longi* est le même que celui qui avait servi à imprimer le commentaire des *Auctores octo* du 21 janvier 1496 (v. st.) Nous donnons ci-dessous l'achevé d'imprimer des *Casus longi*, au seul nom de Bachelier et daté du 18 décembre 1500 :

Expliciunt casus longi
cum notabilibus dñi Bernardi super quinq; li
bros decretalium. impressi Lugduni per Iohã
nem bachelier. Anno dñi. M. CCCCC. dicem
ro. xviij. mensis decembris.

Péricaud cite, d'après Panzer, qui a lui-même emprunté le renseignement à Maittaire, une édition in-quarto du traité des fièvres (*de febribus*), par Jean de Tournemire, chancelier de l'Université de Montpellier, comme ayant été imprimée en 1500 par Jean Bachelier. Nous n'avons pas vu ce livre, mais nous en avons trouvé trace dans le catalogue de la bibliothèque Joseph Renard, de Lyon[1], où il figure à la date de 1501; avant cet ouvrage, ne comprenant que 28 feuillets dont le dernier est blanc, on y trouve un autre ouvrage plus important du même auteur : *Clarificatorium J. de Tornamira super nono Almansoris cum textu ipsius Rasis*, de 160 feuillets, sorti des mêmes presses à la même date. M. Rondot prolonge l'exercice de Bachelier jusqu'en 1518.

Claude GIBOLET, que les bibliographes font débuter en 1497, ne s'est réellement établi que l'année précédente. Nous avons eu, en effet, entre les mains un ouvrage imprimé par lui en 1496 : c'était un exemplaire incomplet

[1] Vente faite à Paris, du 21 au 30 mars 1881, par le libraire Adolphe Labitte (nº 308).

d'une édition, petit in-folio, des *Comédies de Térence* avec le commentaire de Guy Jouveneau; le titre manquait, mais voici, en fac-similé, la dernière page du livre avec son achevé d'imprimer daté du 12 octobre 1496 :

Ecyra

Hic.i.in hac comedia vel in hac re hi quos par fuerat.i.decuerat resciscere.i. venire in cognitio nem facti. sciũt quid actum sit. sed illi quos nõ est equũ scire q̃d factũ sit. neq̃ resciscent: id ẽ nõ cognoscent ex alio. neq̃ scient per ꝓpriam opinionez. immo etiã: id est sed etiã. dabo id est dicã vel suggeram atq̃ suppeditabo. qui id est quo modo vel vnde credas hoc factum facilius occul tari id est celari. Myrrhina dixit ita phidippo suo socero se habuisse fidem: id est veritatem vel probationem an adhuc rece- ptarem te meo iureiurãdo: id est meo sacramẽto. ⁊ ꝓpterea quia sciuit veritatẽ dixit te eẽ purgatũ.i.excusatũ sibi.i.apd se.

Hic quos par fuerat resciscere sciunt. Quos autẽ non est equum scire: neq̃ resciscent: neq̃ sciẽt. Im- mo etiã q̃ hoc occultari posse facilius credas: da- bo. Myrrhina ita Phidippo dixit/iureiurando meo se fidem habuisse: et propterea te sibi purga- tum. Pam. Optime est: speroq̃ hanc rem euentu- ram nobis ex sententia. Par. here licet ne me scire ex te hodie/quid sit: q̃d feci boni: aut quid istuc est quod vos agitis? Pam. Non licet. Parmeno. Ta- men suspicor. egon hũc ab orcho mortuũ/quo pa- cto? Pam. Nescis parmeno quãtum hodie profue ris mihi: et ex quãta erũna me extraxeris. Parme no. Immo vero scio: neq̃ hoc imprudẽs feci. Pã. ego istuc satis scio. Par. An temere quicq̃ parme nonẽ pretereat: q̃d facto vsus sit? Pã. Sequere me intro parmeno. Par. Sequor. Equidẽ plus hodie boni feci imprudens: q̃ sciens ante hunc diẽ vnq̃. Valete et plaudite: Calliopius recensui.

Pam. optime est: id est op- time se res habet. ⁊ spero hãc rem esse euẽturã nobis ex sen tentia: id est ad votũ. Parme no. o here scilicet pãphile. ne id est verũ. licet id est permit- titur: conceditur mihi me par menonẽ scire hodie ex te: id ẽ a te. quid boni id est q̃d bonũ sit quod feci. aut quid istuc est quod vos agitis: id ẽ loquimi ni vel tractatis. Pam. nõ licz tibi scire. Par. tamẽ suspicor: id est cõiecto aliquãtulũ quid sit. Deinde subdit verba cogi tantis apud se. egon.i. vtrum ego feci supple hunc pãphilũ reducẽ ab orcho in lucẽ vt pri us dictuz est. quo pacto.i. quo modo hoc feci. Pã. o parme- no tu nescis quãtũ hodie pro fueris mihi. ⁊ nescis ex quãta erũna.i.miseria. extraxeris.i. eduxeris: eripueris me. Par. immo vero.i. sed certe scio q̃ tum ꝓfuerim tibi. neq̃.i. ⁊ nõ feci hoc.i. tibi non ꝓfui. im- prudens.i. incõsideratus per imprudentiã cũ non cogitarẽ tibi prodesse. Pam. ego satis scio istud: videlicz te fecisse cõ sulto vt mihi prodesses. Par. an quicq̃ id est aliquid pretereat temere: id est incõsulte parmeno nem.i.me.i. an parmeno aliquid temere ignoret. Nam hec res preterit me significat me hãc rẽ ignorare. An ergo parmeno aliquid ignoret. quod vsus sit id est vtile sit vel opus sit facto.i. face re. ablatiuus participii pro infinitiuo: vt Salusti?. Mature facto opus est. facto pro facere. Pã philus. o parmeno sequere me intro in domũ. Par. Sequor te. Deinde ad spectatores dicit. eq- dem hodie feci imprudẽs.i. nõ suspicãs me id facere plus boni q̃ vnq̃ fecerim ante hũc diẽ sci- ens.i. cõsulto: cogitato: dedita opera seu de industria. Valete discedite cũ sanitate. ⁊ plaudite: id est gratulamini poete ⁊ actoribus. ego Calliopius partiũ poete defensor recensui.i. diligẽter re- cognoui hanc comediam: et censure mee iudicium adhibui illi.

Opus cõmẽdatissimũ Terẽtij comici famosissimi vna cũ cõmẽto familiarissimo dñi Gui donis Juuenalis p viros arte humanitatis expertissimos summa cũ diligẽtia castigatũ finit Impressum Lugduni per Claudiũ giboleti. Anno salutis. M.cccc.xcvi.xij. Octob.

Le 15 juillet 1497, Gibolet publie le recueil des *Casus et notabilia Decretorum*, de maître Barthélemy de Brescia, volume in-quarto à deux colonnes de 52 lignes par page, sans initiales ni pagination, et se terminant par le libellé suivant : *In urbe Lugdunensi per Claudium Giboleti studiossime* (sic) *impressi finiunt*

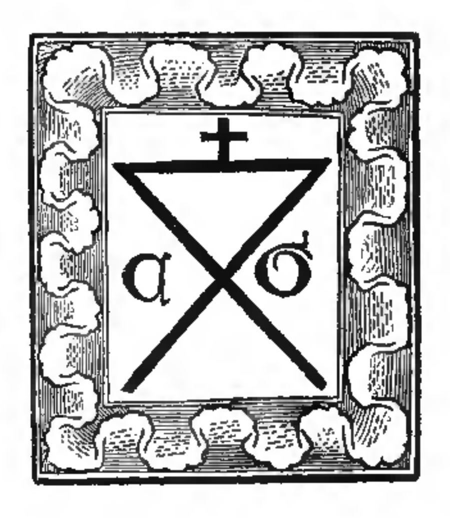
feliciter multaque lugubratione (sic) *emendati*. Le titre porte la marque de Gibolet dont nous donnons le fac-similé quelques lignes plus bas.

Cette impression n'a pas été connue de Péricaud. Mlle Pellechet en signale un exemplaire sans titre à la bibliothèque d'Épinal. Il en existe un autre complet dans la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth, à Londres[1].

Le 28 septembre suivant, Claude Gibolet met son nom à la fin d'une édition des *Casus longi*, sur les cinq livres des *Décrétales*, avec la glose de Bernard Bottoni, de Parme : c'est un volume in-quarto à deux colonnes de 52 lignes par page, composé de 204 feuillets non chiffrés.

En 1498, Gibolet publie le traité sur la puissance ecclésiastique, d'Alexandre Faritelli (*Tractatus de ecclesiastica potestate editus a Fratre Alexandro de S. Elpidio*).

**Tractatus de pote
state ecclesiastica.**



Le titre du traité que nous venons de reproduire contient la marque de Claude Gibolet; voici maintenant le fac-similé de la fin du volume :

¶ Explicit opusculū de ptāte ecclīasti
ca cōtinēs tractat⁹ duos Impressum
Lugdun̄. p Claudium Giboleti Anno
M.cccclxviij.

[1] *A list of some of the early printed books in the Archiepiscopal Library of Lambeth*, by the Rev. S. R. Maitland; London, 1843; in-8°, n° 77, p. 27.

A mesure que nous avançons et que de nouveaux imprimeurs surgissent à Lyon, nous ne les voyons plus guère créer eux-mêmes des types qui leur soient spéciaux et fassent distinguer leurs productions de celles des autres concurrents. Après avoir fait venir des fontes de Bâle, Nuremberg, Venise, Rome et, en dernier lieu, de Paris, pressés de produire pour pouvoir profiter du temps des foires, ils s'adressent à l'industrie locale. Ils achètent, louent ou empruntent à des confrères des planches d'illustration, des initiales ornées et des caractères. Des fondeurs de lettres d'imprimerie leur fournissent, pour monter un atelier, le matériel nécessaire qu'ils complètent au fur et à mesure de leurs besoins.

Gibolet, comme d'autres, n'a pas procédé autrement; ses livres sont imprimés avec des caractères de deux sortes, dont Wolff avait déjà fourni des fontes à plusieurs de ses confrères. Le caractère de texte est le type de 12 points dont voici l'alphabet :

A B C C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g h b i j l m n o p q r z f s t u v x y z ff ff ft œ

Le plus petit, employé plus spécialement pour les gloses et les commentaires, est un caractère de 8 points :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V X

a b c d d e f g h l i k h l m n o p q r z f s t u v x y z ff fi ff ft œ

Ces deux types sont exactement les mêmes que ceux dont se servait alors Jean de Vingle, dont l'atelier était dans la maison même de Gibolet.

Claude Gibolet était copropriétaire avec ses frères de l'immeuble situé rue Mercière et provenant de leur père, Humbert Gibolet, parcheminier. Tout porte à croire que Claude Gibolet, à l'exemple de Jean Fabri, qui s'était servi du matériel de Mathieu Husz, avait à sa disposition, moyennant certaines conditions, celui de Jean de Vingle, son locataire, à moins que ce dernier, travaillant pour son propriétaire, n'ait imprimé les livres signés Gibolet.

Gibolet n'a pas dû exercer bien activement le métier d'imprimeur, si toutefois il l'a réellement exercé; nous croyons plutôt qu'il n'a été qu'éditeur. Il ne figure d'ailleurs qu'avec la qualification de libraire dans les *Establies* de 1498[1] et a dû cesser ce commerce peu de temps après.

En 1503, son impôt a été réduit de 5 livres à 2 livres, « à cause de nulle pratique »[2].

Un Claude Gibolet était parcheminier de 1485 à 1493. « Il n'est pas certain, dit M. Rondot, que ce soit le même que l'imprimeur[3]. »

François Fradin et Jean Pivard ont imprimé en société, en 1497, une Bible latine de format in-folio.


Iblia cum summariis
concordantiis: diuisio
nibus: quattuor reper
toriis p̃positis: nume
riq; foliorum distinctio
ne: terse et fidelissime imp̃ssa

Le titre, débutant par une initiale fleurie sur fond noir, dans le style florentin, énumère les avantages qui la distinguent : « concordances, sommaires, quatre répertoires avec renvois aux feuillets qui sont numérotés, le tout imprimé nettement et correctement ». L'achevé d'imprimer, que nous traduisons presque mot à mot, est rédigé dans des termes sortant des libellés et des formules ordinaires : « Cet ouvrage divin et sacré des Écritures divines, entièrement véridique, qu'on appelle la Bible, avec beaucoup de clarté et de fidélité, pour la gloire du très grand et puissant Créateur et de notre Rédempteur, ainsi que pour la louange de sa mère sacrée, Marie toujours Vierge, et de toute la céleste Cour, a été, pour la commodité des personnes studieuses, imprimé nettement, soigneusement et fidèlement, comme tu le vois très bien, lecteur, l'an de la religion chrétienne M.CCCC.XCVIJ, le 10 des calendes de janvier.

[1] 1498. « *Establies en cas d'effroy.* — Claude Gibollet, libraire », 3e dizaine, 7e pennon, 6e nom. — Archives de la ville de Lyon, série EE.

[2] Archives de la ville de Lyon, CC 112.

[3] 1485. « *Chartean des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon en l'année mil quatre cens quatre vingt et cinq pour la poursuicte des foyres de lad. ville de Lion.* — Claude Gibollet, parcheminier, xxv s. vient pour les XII deniers. » — Archives de la ville de Lyon.

Ce sont des hommes habiles, François Fradin et Jean Pivard, imprimeurs associés, qui l'ont imprimé. Grâces en soient rendues éternellement à Dieu. »

¶ Diuinū illud ac sacrosanctū di
uinarū scripturarū opus omniq;
ex parte veridicum quā bibliam
appellant: cū multa luce ac fideli
tate ad optimi maximi creatoris
ac redemptoris nostri gloriā eius
q; sacrate matris et sempiterne
virginis marie: totiusq; celestis
curie collaudationem: necnō ad
studiosorum cōmoditatem mun
de. accurate et fideliter impressū
lectori optime vides. Anno christia
ne pietatis. M. cccc. xcvij. Ad de
cimum Kalendas Januarias.
Impresserunt autē solertes viri
Franciscus Fradin et Johānes
Pivard socij impressores. Deo
sint sempiterne gratie.

Cette date du 10 des calendes de janvier correspond au 23 décembre de l'année 1497 (n. st.)[1].

M. Rondot cite comme ayant été imprimé par les mêmes[2], dans le cours de la même année 1497, un autre volume qui a pour titre : *Interpretatio Georgii Bruxellensis in Summulas Petri Hyspani una cum Magistri Thome Bricot questionibus.*

Ce livre se trouve à la bibliothèque de Toulouse : c'est un in-quarto de 154 feuillets à deux colonnes, chiffrés au recto, plus 6 feuillets de table. On en aura la description dans le *Catalogue des Incunables*, n° 4, de cette bibliothèque.

Fradin, dit *Poictevin*, parce qu'il était originaire de Poitiers, est inscrit, dès 1493, dans les rôles d'impôt avec la qualité d'imprimeur. Nous ne connaissons cependant aucun livre signé de lui avant l'année 1497.

Cela tient à un usage particulier à la ville de Lyon, auquel on n'avait pas encore fait attention et dont M. J. Baudrier a bien voulu nous donner l'explication : « Le nom d'un imposé sur une *Nommée*, nous écrivait-il, n'implique pas toujours la présence de cet imposé à Lyon à l'époque de la création de ladite *Nommée*. En effet, les *Nommées*, matrices destinées à établir la base des impôts, étaient en usage pendant un laps de temps plus ou moins long...

[1] C'est par erreur que Hain (*Repertorium bibliographicum*, n° 3121) et d'autres bibliographes d'après lui ont indiqué cette Bible comme étant imprimée à Paris. Bien que le lieu d'impression ne soit pas indiqué dans le libellé final, il est certain que Fradin et Pivard sont des imprimeurs lyonnais et qu'ils n'ont point exercé à Paris. Les rôles des Archives de Lyon, dans lesquels ils figurent à maintes reprises, ainsi que d'autres livres imprimés qui sont datés de Lyon, le prouvent surabondamment. — M. Proctor, toujours bien avisé, n'est pas tombé dans l'erreur commune et place le lieu d'impression de la *Bible* de Fradin et Pivart à Lyon (voir *Index to early printed books*, n° 8668).

[2] *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon*; ouvrage cité, p. 216, note 4, au bas de la page.

La *Nommée* de 1493 a été en usage jusqu'en 1515... Ce n'est que par les différentes écritures des scribes qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville que l'on peut souvent fixer approximativement la date véritable de l'établissement d'un imposé. »

Il serait néanmoins fort possible que Fradin eût commencé à travailler de son métier d'imprimeur dès 1493. Fradin, le premier en nom, est qualifié, conjointement avec son associé, d'homme habile dans son art (*solertes viri*), comme quelqu'un qui a déjà fait ses preuves.

Cela tient, sans doute, à ce qu'il a pu imprimer des livres sans y mettre son nom ou bien encore sous le couvert d'éditeurs qui n'étaient imprimeurs que d'une façon nominale et faisaient travailler les imprimeurs qui débutaient ou manquaient d'ouvrage, en leur fournissant des avances d'argent et de matériel. Ces négociants faisaient fabriquer leurs livres au dehors par les « faiseurs de livres »[1], comme sont parfois appelés les imprimeurs à Lyon. Telle est l'explication que nous croyons pouvoir donner, à notre tour, de nombreux petits imprimeurs soumis à l'impôt comme chefs d'atelier, inscrits dans les rôles d'archives et n'ayant laissé aucune trace de leurs travaux. C'étaient, comme de nos jours pour d'autres industries, de petits fabricants en chambre ou des sous-entrepreneurs de travaux d'imprimerie exécutant les commandes de gros marchands libraires, dont le nom paraissait seul à l'exclusion du leur. Le travail pouvait même être divisé. Il y en avait qui se chargeaient de la composition typographique, et cela était d'autant plus facile que le matériel d'imprimerie était alors peu compliqué et ne comportait pas une grande variété de caractères. A part quelques lettres plus grosses pour le titre, les intitulés au haut des pages et les commencements de chapitres, un livre était, la plupart du temps, composé avec un seul caractère, quelquefois deux quand il s'agissait d'un commentaire ou d'une glose entourant le texte. Les archives de Lyon nous donnent le nom d'un de ces spécialistes : « PIERRE LE COMPOSITEUR », qui figure deux fois dans les rôles d'*Establies* de 1498[2].

[1] Mathieu Husz, qui était gendre d'André Daveyne, est désigné sous cette qualification dans un rôle d'*Establies* de 1485 : « le filliastre André Daveyne, *faiseur de livres* ». (Voir RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon, au XV*e *siècle*; ouvrage cité, p. 151, note au bas de la page.)

[2] 1498. — « *Establie en cas d'effroy*. — Depuis Bonnevaulx jusques à la porte des Cordeliers touchant Perrin Chapuis. — En ladite rue (de Bonnevaulx), PIERRE LE COMPOSITEUR ». Fol. XXXVI r°, 1er nom. — Autre *Establie* de 1498. — « En la rue de Bonnevaulx, tirant aux Cordeliers, PIERRE LE COMPOSITEUR... » Fol. XXVI, 10e nom. — Archives de la ville de Lyon, série EE.

Le premier qui, à Lyon, ait honnêtement déclaré qu'il n'était qu'éditeur et ait laissé mettre un nom d'imprimeur avant le sien, s'appelle Étienne Gueynard. Ce libraire a fait imprimer en 1498, pour son compte, par Nicolas Wolff, un *Juvénal*, commenté par Josse Bade (voir fac-similé, p. 247). Wolff, imprimeur et fondeur de caractères, était établi à Lyon depuis plusieurs années, et cependant son nom paraît pour la première fois à l'occasion de cette édition.

François Fradin et Jean Pivard se sont ensuite séparés et ont travaillé chacun de son côté.

Pivard a imprimé seul, en 1498 (v. st.), un *Térence* avec le commentaire de Guy Jouveneau, auquel il a joint les éclaircissements donnés par Josse Bade en 1493. Ce livre se trouve à la bibliothèque de Lyon[1]. Le libellé final est copié mot pour mot sur l'édition de Claude Gibolet (voir p. 326); il n'y a de changé que le nom de l'imprimeur et la date.

Moins scrupuleux que Trechsel, Pivard pillait la propriété littéraire de Jouveneau et de Bade, comme il s'appropriait sans plus de façon la formule de son voisin. Il signe, en s'intitulant honnête homme (*Impressum Lugduni per honestum virum Johannem Pyvard*), le volume qu'il date du 7 mars 1498 (1499 n. st.), et termine en prévenant le public qu'il peut se procurer ce *Térence* à bon marché (*Parvo ere potes tibi comparare*).

M. Proctor cite[2] une édition in-folio des Livres des Sentences (*Sententiarum libri*) de Pierre Lombard, avec les conclusions d'Henri de Gorichem et les passages concordants de la Bible et des Canons de l'Église; ce livre, imprimé par Pivard seul, est daté du 4 des ides de septembre (10 septembre) 1499. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford; un second est décrit par Mlle Pellechet dans le *Catalogue des Incunables de Lyon* (n° 294)[3], et il y en a un troisième à Albi (voir *Catalogue des Incunables*, n° 33). Si la mention faite au *Catalogue des Incunables de Colmar* est exacte,

[1] La bibliothèque de Trinity College, à Cambridge, en possède également un exemplaire. (Voir *Catalogue of the fifteenth Century printed books*, in the library of Trinity College, by Robert Sinker; Cambridge, Deighton, Bell and C°, 1876; in-8°, n° 18, p. 51.)

[2] *Index to early printed books*; ouvrage cité, n° 8669.

[3] C'est certainement par inadvertance que, trompée comme tant d'autres par l'erreur de Hain qui n'avait fait que suivre Panzer, Mlle Pellechet a placé à Paris, dans son *Catalogue des Incunables des bibliothèques de Lyon*, la *Biblia* de 1497 imprimée par Fradin et Pivard et le volume des *Libri Sententiarum* de 1499 signé de Pivard seul. Elle a, du reste, rectifié cette désignation dans le *Catalogue des Incunables de Colmar*, que nous venons de citer à propos de l'édition des *Libri Sententiarum* annoncée sous la date de 1498 et dans son *Catalogue général des Incunables des bibliothèques publiques de France*.

Pivard aurait donné, à son nom seul, une édition in-quarto du même ouvrage en 1498, c'est-à-dire l'année précédente[1].

M. l'abbé J.-B. Martin, de Lyon, nous fait connaître que cet imprimeur a fait paraître, le 12 septembre 1499, le recueil des sermons de Jean Herolt pour tout le cours de l'année (*Sermones discipuli de Tempore per circulum anni*), qui se trouve dans la bibliothèque du séminaire de Viviers[2]. A la fin, Pivard a indiqué Lyon comme lieu d'impression du volume.

Le 16 novembre 1499, Pivard achève l'impression du *Georgius Bruxellensis in Summulas Petri Hyspani*, volume de format petit in-folio, dont on trouvera la description détaillée, avec fac-similé du titre, dans les *Monumenta typographica*[3] (Catalogue LVII) du libraire Olschki, de Florence, sous le n° 119 (p. 45-46).

Jean Pivard a encore imprimé, à la date du 4 août 1500, un ouvrage intitulé : *Postilla Evangeliorum et Epistolarum Dominicalium necnon de Sanctis per circulum totius anni*, par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Ce livre est décrit dans la *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, par Péricaud (1re partie, n° 219), d'après l'exemplaire de la bibliothèque Coste. En tête, comme le fait remarquer ce bibliographe, se trouvait un feuillet séparé sur lequel on voyait le cartouche de Jean de Vingle. Cette particularité semble confirmer ce que nous disions tout à l'heure des petits ateliers travaillant pour les gros marchands libraires qui vendaient des livres sous leurs propres noms.

Ce doit être le livre qui est cité à la même date par M. l'abbé Martin comme se trouvant à la bibliothèque du séminaire d'Avignon sous le titre abrégé d'*Opera* ou œuvres de Guillaume de Paris, et catalogué comme in-octavo à deux colonnes[4]. Son véritable format est le petit in-quarto du temps, tel que les *Sermones discipuli*, que nous venons de citer.

Nous avons découvert un autre livre imprimé en 1500 par Pivard : *Postilla N. de Lira super Psalterium cum Canticis*, in-quarto[5], mais il faut peut-être le confondre avec le précédent.

[1] *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de la ville de Colmar*; Paris, Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, 1895; gr. in-8° (n° 898, p. 31). — Ce catalogue, dressé par Mlle Pellechet d'après les anciens inventaires manuscrits de ce riche dépôt, ne contient que des descriptions sommaires et ne permettent pas toujours d'identifier sûrement les éditions qui y sont portées.

[2] *Incunables des bibliothèques privées*, 2e série (tirage à part du *Bulletin du Bibliophile*, 1899, p. 14).

[3] *Monumenta typographica*. Catalogus LVII Primordii artis typographicæ complectens editiones. MDCCCCIV; in-4°.

[4] *Incunables des bibliothèques privées*, 2e sér., p. 14.

[5] Vente de livres de l'abbaye de Siz-en-Faucigny; Paris, A. Claudin, 8-13 mai 1865 (n° 18).

Dans le deuxième catalogue de Wilfrid Voynich, libraire à Londres, catalogue rédigé avec un soin remarquable, figure sous le nº 925, à la date de 1500, au nom de Pivard, une édition jusqu'ici inconnue de l'in-quarto suivant : *Compilatio ex Buridano, Dorp, Okan et aliis nominalibus in textum Petri Hyspani edita in regali Collegio Navarræ Parisiis, nuper a multis mendis et cum additionibus Magistri Amantis ac plurimorum aliorum auctorum...* Sur le titre, figure la marque de Guillaume Boysson, libraire-éditeur lyonnais, pour le compte duquel le livre a été imprimé, ce qui prouve que Pivard travaillait aussi pour des éditeurs.

Pivard a réimprimé seul, page pour page et presque ligne pour ligne, la Bible qu'il avait publiée en 1497 avec Fradin. Il n'y a de différences que dans quelques abréviations; les fautes dans les folios et les titres courants ont été corrigées. L'impression a été achevée le 4 des calendes de février 1500, date qui correspond au 29 janvier 1501 (n. st.).

Fradin et Pivard se sont servis pour leur Bible du caractère suivant, qui paraît être resté dans l'atelier de ce dernier :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z

abcddefghiilklmnopqrrzsftuvxyz . : ⁊ ¶ ( ) ℭ ff fi ll ſt ſſ

ā b̄ b⁹ c⁹ ɔ d⁹ ð ē e⁹ ꝫ g h̄ ī i⁹ l̄ l⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ ꝗ q̄ ꝙ

r̄ r⁹ ꝛ ſ̄ t⁹ ū

Pivard et Fradin ont continué à travailler après 1500, séparés l'un de l'autre. On trouvera dans la *Bibliographie lyonnaise*, de M. J. Baudrier, la suite de leurs travaux.

François Fradin et Jean Fyroben se sont associés comme imprimeurs en 1500. Fradin venait de quitter Pivard, qui restait titulaire de l'atelier commun. Fyroben ou plutôt Phiroben, nom dont seront signées dorénavant ses impressions, était un Allemand, fondeur de lettres.

Le 17 août de cette année, Fradin imprime avec lui un Sacramentaire selon le rit de l'église d'Uzès (*Sacramentarium secundum usum Uticensem*), in-octavo, signalé par Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du XVᵉ siècle*, 1ʳᵉ partie, nº 221), qui se termine par le colophon suivant : *Impressum in amenissima civitate Lugdunensi per Franciscum Fradin et Johannem Syraben* (sic) *Alemanum.*

Péricaud a évidemment mal lu le nom de Fyroben en prenant une *f* bouclée pour une *ſ* longue, comme on pourra s'en assurer dans le fac-similé placé au bas de cette page.

Trois mois après le *Sacramentarium*, le 19 novembre, Fradin imprime avec Fyroben le *Trentenarius* du pape Grégoire, dont voici le titre tiré en rouge :

Eximii doctoris beati Gregorij pape
Trentenarius vnacū quibuſdā
nouis miſſis: atq3 cū com-
muni: ac etiā miſ-
ſis votiuis

Ce livre, de format petit in-quarto, est décrit dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon*, rédigé par Aug. Castan (nº 511). Nous en avons vu un autre exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris[1].

De.xxx.miſſis beati Gregorij pape. i

In nomine dñi nr̄i Jeſu chriſti. Incipiunt miſſe beati Gregorij pape pro redēptione anime exiſtentis in purgatorio: ſicut cōtinet̄ in libro dialogoꝝ vt legit̄ ꝙ fuit quidā ep̄us qui celebrauit ⁊ dixit.xxx.miſſas eas cōtinuādo pro anima cuiuſdā hominis exiſtētis in purgatorio: ⁊ his dictis grā dei ⁊ meritis ipſarū miſſarū p̄dicta anima liberata fuit a p̄dictis penis. Modus autē faciendi: dicēdiq3 ſequit̄: ⁊ eſt talis videlicet ꝙ in om̄ib⁹ miſſis ſacerdos anteꝗ̄ celebret: dicat genib⁹ flexis ante altare ſeptem pſal. penitētiales. An̄. Ne reminiſcaris. Pſalm⁹

Domine ne in furore tuo arguas me: neq3 in ira tua corripias me. Miſerere mei dñe quoniā infirmus ſum: ſane me dñe quoniam cōturbata ſunt oſſa mea. Et anima mea turbata eſt valde: ſed tu dñe vſq3quo. Conuertere dñe et eripe animā meā: ſaluum me fac ꝑpter miſericordiā tuā. Quoniā non eſt in morte qui memor ſit tui: in inferno autē quis cōfitebit̄ tibi. Laboraui in gemitu meo lauabo per ſingulas noctes lectū meū: lachrymis meis ſtratū meū rigabo. Turbatus eſt a furore oculus me⁹: inueteraui inter om̄es ini-

a

De benedictionibus cl

dicere et ſanctificare digneris: et multiplicare habundāter offerentib⁹ tibi: vt repleas eorum cellaria cū fortitudine frumenti ⁊ vini: vt letantes in eis referāt tibi deo om̄ipotēti laudes et gratias. ¶ Benedictio domus noue.

Adeſto dñe ſupplicatiōib⁹ nr̄is: ⁊ hāc domū famuli tui ſerenis oculis tue pietatis illuſtra: deſcēdat ſup habitantes in ea grē tue larga benedictio: vt in his manufactis habitaculis cū ſalubritate manentes: ipſi tuū ſint ſemp habitaculū. Per dñm. p̄s. Fundamenta eius. Kyrieleyſon. iij. Pater noſter. Et ne nos inducas. Sed libera nos. ℣. Et veniat ſup nos miſericordia tua dñe. Salutare tuū ſcd̄m eloquiū tuum. ℣. Eſto dñe nobis turris fortitudinis. A facie inimici. ℣. Exurge dñe adiuua nos. Et libera nos propter nomen ſanctū tuum. ℣. Dñe exaudi orationē. Et cla. Oratio

Exaudi nos dñe ſctē pater omnipotēs eterne deus: vt ſi qua ſint aduerſa: ſi qua ſint nociua in hac domo famuli tui: auctoritate maieſtatis tue repellant̄. Per dñm.

In laudē om̄ipotētis dei: ſueq3 matris marie: atq3 omnīū ſctōꝝ finit feliciter opus illud. Impreſſumq3 Lugd. per Franciſcū fradin. et Johānē fyrobē. āno. M.cccc. die.xix. nouēb.

[1] Un troisième exemplaire, incomplet du titre, est signalé par l'abbé Martin dans la bibliothèque de l'Archevéché, à Lyon (*Incunables des bibliothèques privées*, 2ᵉ série; ouvrage cité, p. 13).

Fradin et Phiroben ont employé, lors de leur association, deux caractères de corps différents.

Voici l'alphabet du plus gros :

A B C D E F G H I K L M N O P Q
R S T V X Z
abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz
āb⁹c̄ꝗꝯd d⁹ē ꝛ g̃ i⁹ l⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝙ
r̄ r⁹ ꝝ t̄ t⁹ ꝫ ū u⁹ uꝫ ꝰ ff fl ſſ ſt ꝛ . : ?

Le plus petit est un type de même famille, dont il s'est servi concurremment avec l'autre dans le *Trentenarius* :

A B C D E F G H I L M N O P Q
R S T V X
abcdefghijklmnopqrꝛsſtuvxyz
āb⁹ē ꝛ i⁹ l⁹ m̄ m⁹ n̄ n⁹ ō p̄ ꝑ ꝓ q̄ ꝗ ꝙ r̄ r⁹ t̄ t⁹ ū ꝯ ꝝ
ff fl ſſ ſſ ſt . : ?

Fyroben ou Syroben nous paraît être le même personnage que celui qui est désigné dans les rôles sous le nom d'« Anjoz Syroudet ». On sait de quelle manière les scribes municipaux défiguraient les noms au point de les rendre méconnaissables. Il n'y aurait rien d'étonnant que le prénom de Jean, en allemand *Hans*, fût devenu *Anjoz* et que *Syroben* ou Fyroben fût écrit *Syroudet*. Nous avons des exemples de transformations de noms encore plus compliquées et fantaisistes, telles que Wattenschnee traduit en *Batenschne*, qui devient ensuite *Batassine*; Jean Fabri que l'on appelle *Fafan*, et d'autres encore.

Fyroben, ou Syroudet, est taxé en 1498 comme imprimeur et fondeur de lettres, « domicilié du côté du Royaume ». Nous le trouvons ensuite rue Confort, demeurant dans une maison attenante à celle de François Fradin : cette coïncidence d'un voisinage immédiat peut nous donner raison et justifie en quelque sorte leur association.

Noël Abraham, appelé *Natalis Braham* dans les livres latins, n'était très probablement qu'éditeur à ses débuts. M. J. Baudrier lui a consacré, dans sa

Bibliographie lyonnaise (t. III, p. 4-20), une notice substantielle qu'on lira avec l'intérêt qu'elle comporte.

M. Rondot place en 1498 les débuts de Noël Abraham comme imprimeur. En effet, on remarque sur quelques impressions des premières années du XVI[e] siècle l'indication suivante : *Imprimé à Lyon par Nouel Abraham.* Une édition in-quarto du poème d'Ovide : *De arte amandi et de remedio amoris,* est plus explicite; on lit *in fine* ces lignes : *Impressit Lugduni Natalis Braham anno Domini millesimo quingentesimo septimo, die vero xiij mensis aprilis.* Sur le titre figure le nom de Jacques Huguetan comme libraire vendeur : *Venundantur Lugduni ab Jacobo Huguetano.* Nous sommes donc fondé à croire que Noël Abraham n'a pas toujours été simple libraire, mais qu'il a dû avoir à sa disposition un atelier d'imprimerie, puisqu'il a imprimé (*impressit*) un livre pour le compte d'un libraire-éditeur de l'importance de Jacques Huguetan.

Il est vrai que quelques-unes de ses impressions portent : *Imprimé à Lyon de par Nouel Abraham,* formule qui, à la rigueur, peut prêter à double entente et faire supposer qu'elles ont été exécutées par son ordre ou *à sa requête,* comme il est dit de certains livres imprimés par Barthélemy Buyer (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 17). Il est certain, toutefois, que Noël Abraham a fait travailler des imprimeurs pour son compte, entre autres Claude Davost, dit *de Troyes,* qui a signé de cette façon les *Epistres,* de Jean d'Anton : *Imprimées à Lyon par Claude de Troys* (sic) *pour Nouel Abraham, avec privilège à luy donné, l'an mil cinq cens et neuf.* Sur le titre de *La triomphante entrée du roi Louis XII à Milan,* dont M. Baudrier a donné un fac-similé, on retrouve la figure sur bois du roi assis sur son trône et entouré de sa cour; cette gravure avait paru une première fois parmi les illustrations des *Vigilles de Charles VII,* attribuées à Claude Dayne, puis une seconde fois au milieu de la première page de la *Pragmatique Sanction* (texte latin), imprimée en 1497 par Jean de Vingle (voir fac-similé, p. 229). La première pièce citée par M. Baudrier et portant au bas de la deuxième page cette mention, ajoutée au composteur : *On les vent* (sic) *à Lyon, chez Nouel Abraham,* a été composée avec les caractères gothiques, affectant une forme carrée, de Claude Dayne et Jacques Arnollet.

Le Libelle des cinq villes d'Ytallie contre Venise, d'André de La Vigne, dont M. Baudrier donne également un fac-similé, a été établi avec une fonte de bâtarde française appartenant à Jean Du Pré, de Paris, et prêtée à l'atelier de Claude Dayne et de Jean de Vingle.

La plupart des publications qui portent le nom de Noël Abraham, soit qu'il les ait imprimées lui-même, soit qu'il les ait commandées à d'autres imprimeurs, se composent de pièces de quelques feuillets. Ce sont des relations de batailles, des entrées, des faits d'armes ou des poésies se rapportant aux expéditions des Français en Italie, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII; ou encore des récits d'événements dignes de captiver l'attention du pays, en somme de véritables gazettes et journaux du temps, publiés avec privilège du Roi ou *congied* du grand chancelier.

La première de ces pièces est la relation officielle de la journée de Fornoue et l'entrée du roi à Asti, datée du 15 juillet 1495, grande nouvelle du jour, apportée par un courrier spécial dépêché par Charles VIII aux bourgeois, manants et habitants de sa bonne ville et cité de Lyon. C'est un petit in-folio de deux pages juxtaposées, formant un placard[1] destiné à être affiché sur les murs des édifices publics et particuliers de Lyon et des villes voisines; le fac-similé de cette affiche a été donné par M. Baudrier (*Bibliographie lyonnaise,* t. III, p. 4-5, hors texte).

Le Libelle des cinq villes d'Ytallie, imprimé à Lyon par Noël Abraham et cité par Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du xve siècle,* additions, p. 117, n° 440 *bis*), d'après la *Bibliographie françoise,* de Du Verdier (t. I, p. 78), est sans date : «Il est à présumer, dit-il, que cette pièce parut pendant le séjour que Louis XII fit à Lyon, en 1498 et 1499.» M. Baudrier donne la date de 1498 et indique un exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque nationale (Réserve. Ye. 1039.).

Les autres impressions au nom de Noël Abraham appartiennent au xvie siècle et ne rentrent pas dans notre cadre; elles sont décrites par M. Baudrier et ne dépassent pas la date de 1509.

[1] Ce placard qui est intitulé : *La crédence de la victoire dicte par Monseigneur Delfault, escuier d'escurie du Roy nostre Sire, porteur des lettres envoyées par ledit seigneur en la ville et cité de Lyon et ès autres villes et cités*, a été découvert, il y a quelques années, par feu M. Chaper, bibliophile grenoblois des plus distingués, et formait le carton de couverture d'un vieux livre d'où il a été pour ainsi dire exhumé. Ces précieux feuillets, jusqu'alors inconnus, se trouvent actuellement à Lyon, dans la collection Baudrier, pieusement conservée par son fils. Outre cet exemplaire complet, M. Baudrier possède en double deux fragments de la deuxième partie de ce placard, trouvés en même temps. L'un d'eux, qui est tronqué et ne forme plus qu'un lambeau, est avec la mention : *On les vent* (sic) *à Lyon chez Nouel Abraham.* — «En comparant ces débris, dit M. Baudrier, j'ai pu constater qu'il n'existait qu'une seule édition et que la mention du libraire avait été ajoutée après coup. Il est à supposer que les exemplaires réservés pour la distribution officielle et l'affichage étaient sans nom de libraire, et que ceux destinés à la vente portaient la mention ci-dessus.» (*Bibliographie lyonnaise,* t. III, p. 6.)

Claude Davost, « *alias* de Troys » ou de Troyes, est un typographe ayant exercé à Lyon, dont on ne cite aucun livre signé avant 1500.

Davost est cependant recensé dans les *Nommées* de 1493 avec la qualité d'imprimeur; mais, comme il y a eu parfois des additions et des interpolations faites dans ces registres par les scribes municipaux (voir p. 330, 331), il n'est pas bien certain que son exercice remonte aussi haut. Davost a dû travailler pour des libraires-éditeurs et imprimer pour leur compte des livres auxquels il n'a pas attaché son nom.

Claude Davost a mis au jour des livres illustrés. Il a imprimé une édition, datée de 1504, de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, en latin, avec de belles lettres historiées représentant, en petites gravures sur bois, des épisodes de la vie des saints et leurs martyres.

Il est surtout connu par une édition en deux volumes grand in-folio de la *Mer des Hystoires,* avec figures sur bois et bordures, qui se termine par la souscription suivante : *Imprimé à Lyon sur le Rosne par Claude Davost, alias de Troye, pour Maistre Jehan Dyamantier, libraire et citoyen dudit Lyon, demourant en la grant rue du Puys Pelu.*

Nous donnons ci-dessous l'alphabet des types dont s'est servi Claude Davost dans ce dernier ouvrage :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

abcdefghiklmnnopqrꝛsſtuvxyz

āēꝯīl⁹ꝺo⁹ꝑꝓpp̄qꝗꝫū

ff ſſ ſt .:/; ¶

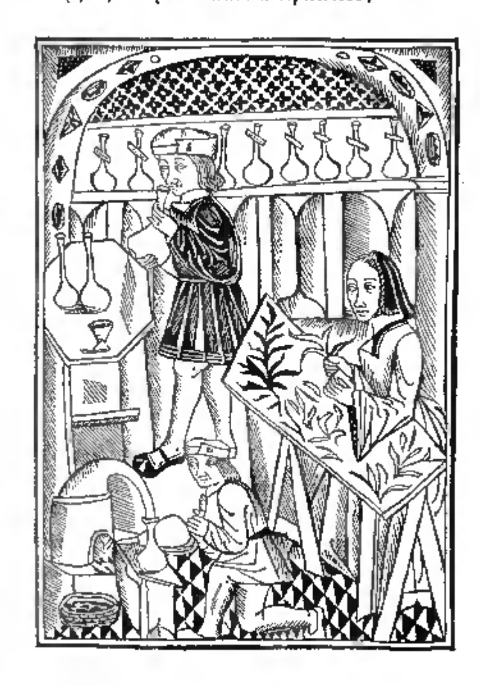
C'est avec ce même caractère d'environ 13 points, ainsi qu'on pourra s'en assurer en le comparant avec le fac-similé d'achèvement du livre reproduit à la page suivante, que Claude Davost a imprimé, en 1500, une édition peu connue de la traduction française, par Jean Corbichon, chapelain du roi de France Charles V, du *Propriétaire des Choses* de Barthélemy l'Anglais. Elle est citée par Péricaud (*Bibliographie lyonnaise du* xv*e siècle,* n° 387) et par Brunet (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 1622), d'après Maittaire (*Annales typographici,* I, 710). Ce dernier a transcrit inexactement la teneur du colophon en mettant *imprimé* PAR au lieu d'*imprimé* POUR, de sorte que les bibliographes qui n'ont pu voir le livre ont fait de Jean Dyamantier un imprimeur au lieu d'un libraire.

Ce volume, qui est illustré de figures sur bois très remarquables, est de la plus grande rareté. Nous n'en connaissons, jusqu'à présent, qu'un seul qui soit complet avec son titre : c'est celui que nous avons vu à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

> Cestuy liure des proprietez des choses fut translate de latin en francoys lan de grace mil.CCC.lxxii. par le commandemēt du trescrestien roy de frāce Charles le quint de se nom / regnant en ce temps paisiblement. Et le translata son petit & humble chappellain frere iehā corbichon de lordre sainct augustin maistre en theologie de la grace & promacion du dit prince & seigneur tres excellent. Et y est adiouste les vertus & proprietez des herbes & des eaues artificielles. Les natiuitez des hōmes & des femmes & aucunes receptes tres utilles. Imprime a lyon pour maistre Jehan dyamantier. Le.xvii. io[r] du moys dauril. Lan de grace mil. CCCCC.

Le *Propriétaire* est suivi des *Vertus et proprietez des eaux artificielles,* avec une gravure sur bois représentant un atelier de distillation au xv[e] siècle.

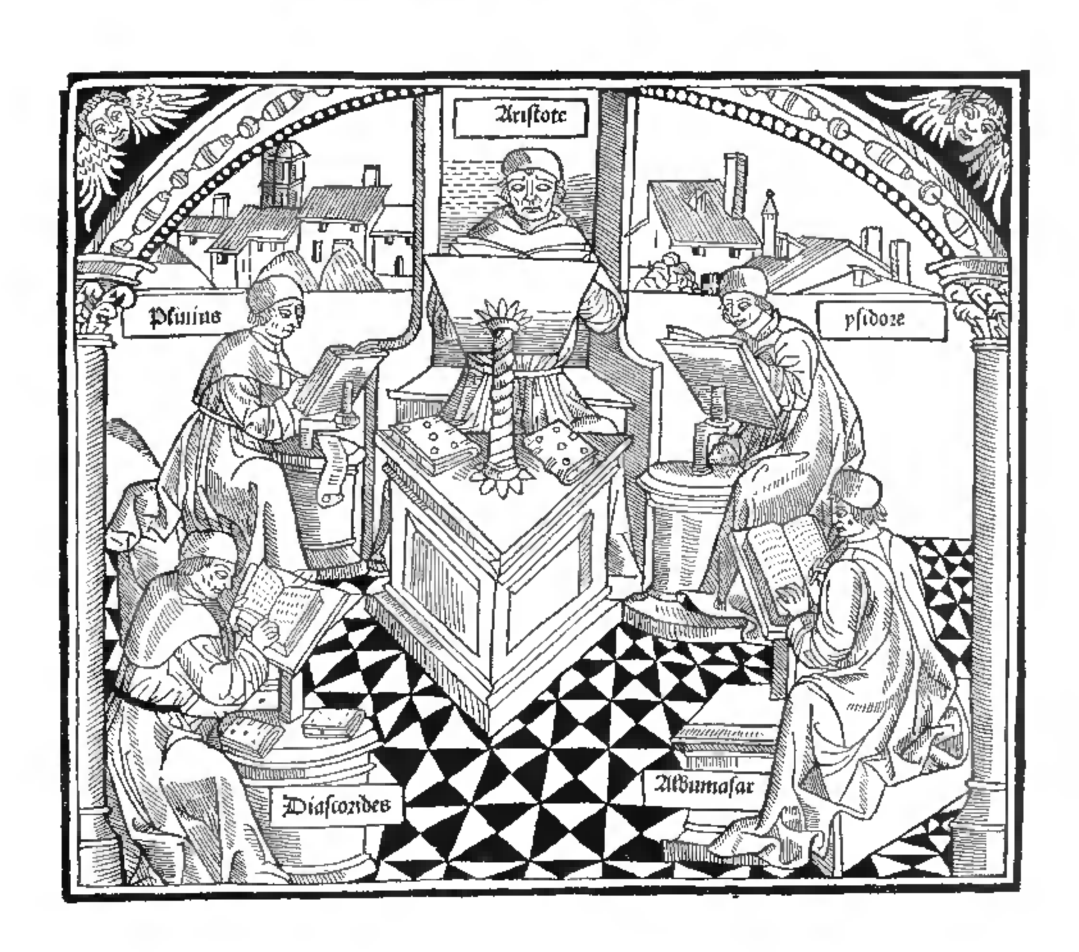
> ¶ Cy fine le proprietaire. ¶ Sensuiuent les vertus & proprietez des eaues artificielles.



La grande figure du titre est empruntée au *Virgile* avec les cinq commentaires, imprimé à Lyon par Sacon, Piémontais, en 1498 (voir fac-similé, p. 301). Les noms seuls des auteurs ont été changés dans les petits cartouches rectangulaires, disposés en guise d'étiquettes et formant *passe-partout*.



Le proprietaire des choses tresutile et prouffitable aux corps humains avec aucunes additions nouuellement adiouftees ceftaffauoir. Les vertus et proprietez des eaues artificielles et des herbes. Les natiuitez des hommes z des femmes selon les .xii. signes Et plusieurs receptes cõtre aucunes maladies.



LE PROPRIÉTAIRE DES CHOSES

ÉDITION IMPRIMÉE À LYON PAR CLAUDE DAVOST EN 1500

¶ Cy commence vng tresexcellent liure nomme le proprietaire des choses / translate de latin en francoys a la requeste du trescrestien ⁊ trespuissant ⁊ redoubte roy Charles quint de ce nom adonc regnant en france paisiblement / lequel traicte moult amplement de plusieurs notables matieres / lequel liure est vtille et prouffitable pour tenir le corps humain en sante / car ledit liure traicte de plusieurs ⁊ diuerses maladies ⁊ remedes tresprouffitables comme il est cy apres contenu es liures ⁊ chapitres exptes. Il traicte aussi des proprietez du ciel / de la terre / des bestes ⁊ des oysiaulx / ⁊ pierres / ⁊ autres choses lesquelles peuuent habiliter les esperitz ⁊ entendemens de ceulx qui ont voulente de scauoir choses diuerses.

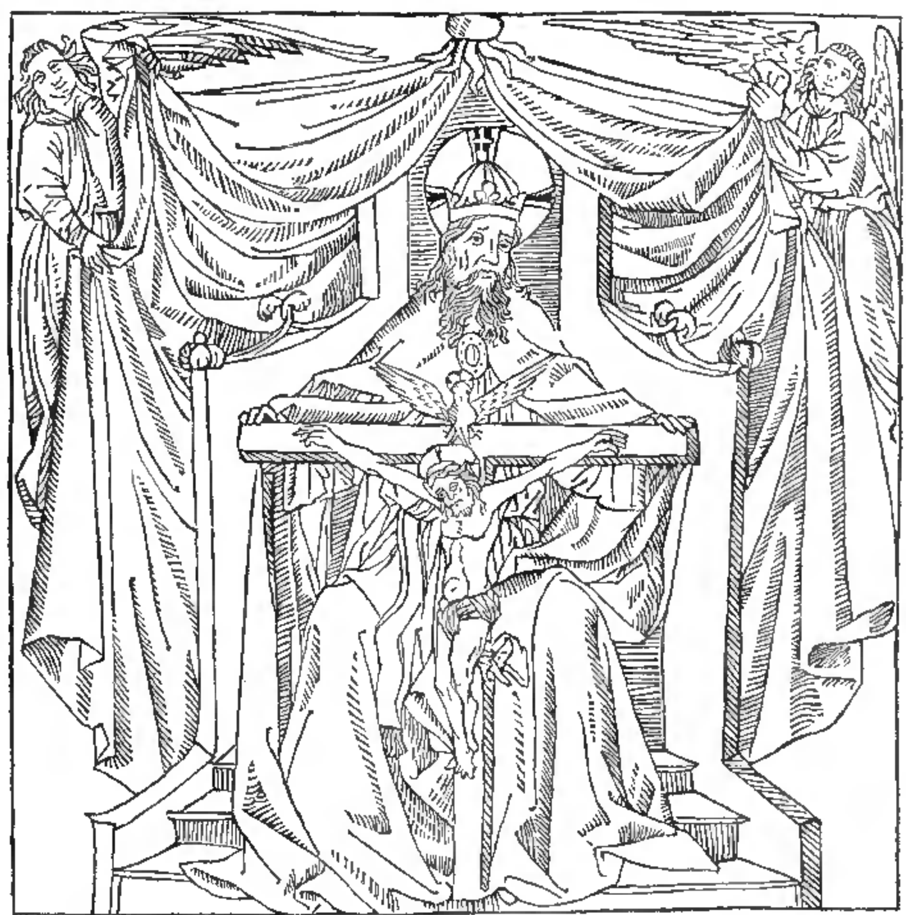


Le traducteur présente son livre au roi de France.

LE PROPRIÉTAIRE DES CHOSES

ÉDITION IMPRIMÉE À LYON PAR CLAUDE DAVOST EN 1500

¶ Cy commẽce le premier liure du proprietaire auquel seullemẽt est traictie de la saincte trinite et vnite diuine auec ses noms et proprietez.



¶ Le premier chapitre qui est de dieu.



N conuoitãt aucunes choses declairer des ꝓprietez ꝛ des natures des choses tãt espirituelles comme corporelles nous prendrons nostre commẽcemẽt a celluy qui est commencement et fin de tous biẽs. Et au cõmencement nous requerrons laide du pere de lumiere de qui vient tout bien ꝛ tout don qui est parfait/si que celluy qui enlumine tout homme qui vient en cestui monde/qui de tenebres reuelle les choses profonde ꝛ les choses mucees amaine a lumiere/vueille mener a cõsummatiõ ceste petite oeuure que a sa louẽge ꝛ au prouffit de ceulx qui le lirõt lay recueille ꝛ non pas sans labeur de diuers dis des sainctz et des philosophes. Il est donc ainsi cõme dit Innocẽt vng seul vray dieu pardurable/sans mesure nõ muable tout puissant/le pere le filz et le sainct esperit. trois personnes en vne essence/vne substance ꝛ vne nature simple en toutes manieres. Le pere nest de nullup/le filz est du pere tout seul/le sainct esperit

a

La Sainte Trinité.

Liure vi.





Puis que nous auons dit des proprietez de lhõme en eſpecial/il reſte a dire de ſes proprietez en general et en eſpecial ſelon la variatiõ de leage et la diſtinction du ſexe ceſtadire de lhõme et de la femme et de la diuerſite des choſes q̃ ſont naturelles et contre nature/car de toutes ces choſes on peult conſiderer et entendre diuerſes et contraires proprietez de homme et de femme. Leage de lhõme ſelon remy neſt aultre choſe fors q̃ la teneur des vertus naturelles ſelõ cõtraires mouuemens ou ſelon le repos qui eſt entre deux conſidere/car ſelon ces deux choſes vng hõme paſſe ſon eage et va a la mort et neſt iamais en vng eſtat. Selõ yſidore eage eſt leſpaſſe de la vie de la perſonne qui cõmence des ſa conception ⁊ fault apres ſa vieilleſſe ⁊ a la mort. Ilz ſont pluſieurs et diuers eages ſelon conſtantin et yſidore. Le premier eage ceſt enfance q̃ plante les dentz ⁊ cõmence ceſte eage quant lenfant eſt ne/et dure iuſques a vii. ans/⁊ en ceſt eage ce qui eſt ne eſt appelle enfant qui vault autant a dire cõe non parlant/pource que en ceſte eage il ne peult pas bien parler ne pfaictement former ſes parolles/car il na pas encore ſes dentz bien ordonnez ne affermez ſicõe dit yſidore et conſtantin. Apres enfance vient le ſecond eage qui en francoys na point de nom differant du premier/mais en latin on lappelle pueritia/et eſt aĩſi appelle paurce que en ceſt eage il eſt encore ainſi cõme eſt la prunelle en loeil/ſicõme dit yſidore/⁊ dure ceſt eage iuſques a quatorze ans. Apres ſenſuyt le tiers eage que on appelle adoleſcence qui fine ſelon cõſtantĩ en ſon viatique au xvi. an/mais ſelon yſidore il dure iuſques a xxviii. ans/⁊ ſelõ les phiſiciẽs il ſeſtent iuſques a xxx. ⁊ xxxv. ans. Ceſt eage eſt appelle adoleſcẽce paurce que la perſonne y eſt grande pour engendrer ce dit yſidore. En ceſt eage les membres ſont molz et aptes a croiſtre et receuoir force et vigueur pour la chaleur naturelle. Et pource la perſonne en croit en ceſt eage tant quelle a grandeur q̃ luy eſt deue p nature. Apres ſenſuyt ieuneſſe q̃ tient le moyen entre les eages/⁊ pourtant la

Les quatre âges de l'homme.

LE PROPRIÉTAIRE DES CHOSES

ÉDITION IMPRIMÉE À LYON POUR MAÎTRE JEHAN DYAMANTIER EN 1500



La leçon d'anatomie et de dissection.

Les sujets d'illustration placés au commencement des chapitres ou disséminés au milieu du texte de l'ouvrage sont les mêmes que ceux des éditions antérieures imprimées à Lyon par Mathieu Husz, Guillaume Le Roy et Jean Syber, mais ils sont traités différemment et avec plus d'ampleur. On y perçoit des détails nouveaux dans la composition; l'attitude et la pose des personnages plus nombreux rendent la scène plus animée.

Les ombres sont en partie figurées par une habile juxtaposition de petits traits courts et espacés entre eux qui font en même temps ressortir quelques fonds de lumière. Cette manière de travailler est particulière à des artistes de l'école lyonnaise. On la remarque dans quelques planches d'un *Ars Moriendi* dont nous parlerons plus amplement dans le chapitre suivant.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jean Corbichon présente sa traduction du *Propriétaire des Choses,* qu'il venait d'achever en 1372, au roi de France, Charles V. Dans la planche de cette cérémonie de présentation (voir fac-similé, p. 342), les hallebardiers qui montent la garde autour du trône royal portent sur leurs cuirasses le porc-épic, blason particulier du roi Louis XII. On n'y regardait pas de si près alors. L'artiste ne dessinait que ce qu'il était habitué à voir tous les jours, sans s'inquiéter s'il faisait ou non un anachronisme.

Outre la grande lettre historiée à détails bizarres du titre (voir fac-similé, p. 341), la lettre E ornée sur fond blanc ou évidé (voir p. 343) et l'initiale fleurie P, en tête du texte placé au-dessous de la planche des *Quatre âges de l'Homme* (voir p. 344), on trouve d'autres lettres plusieurs fois répétées, de même style, que nous reproduisons ci-dessous et dont quelques-unes ont pour attributs des signes du Zodiaque :



Ces mêmes lettres reparaissent dans la *Mer des Hystoires* de 1506, réimpression signée de Claude Davost, qui l'a exécutée pour le même Jean Le Dyamantier. On retrouve aussi dans les deux volumes de 1506 la plupart des planches qui avaient paru dans l'édition de la *Mer des Hystoires,* imprimée par Jean Du Pré, à Lyon, en 1491.



Oy cõtemplant aplusieurs escriptures hystoires et gestes des papes ẽpereurs Roys ducz cõtes/ marquis barons/et autres nobles gẽs esleuez en hõneurs par leurs vaillances/proeulx faitz et hardiesses grandes ie me suis aduise quil nest chose que lentendemẽt de lhõme desire plus q̃ de ouyr parler de choses modernes. Oultre plus aussy lentẽdemẽt se resiouyt quãt il oyt parler de une chose quil ayme/ces choses cõsiderees iay specule quil nest chose qui plus resiouysse les entẽdemens francoys que de parler des roys de france. Considerãt aussy q̃ ie suis francoys par droicte raison ie me dois mieulx appliquer a descripre des croniques de france que de autre natiõ Parquoy en augmẽtant ce present liure nõme la mer des hystoires principalement sera parle des gestes/vaillances et hardiesses du roy charles. viij^e. a qui dieu face pardon/ car en poursuyuãt la matiere despuis la mort du feu roy loys. xi. q̃ dieu absoule cõmẽcerons de son filz charles. viij^e. cinquante cinquiesme roy de france. Parlant aussy de plusieurs choses dignes de memoire aduenues durant son temps et regne. Tout le voyage de naples entieremẽt tant de laller que du reuenir en poursuiuant iusques a sa mort. Et puis apres pour mieulx decorer ledict liure il sera aorner de plusieurs victoires triumphantes/ haultes conquestes/ cheualereux faitz/proesses tresnobles/ et hardiesses sublimes qui sont au treschristien roy de france loys. xij^e. et cinquante. vi^e. Roy des francoys a present regnant en paix et vnion auquel est maintenãt son noble et illustre royaulme de france/car par sa suppellatiue sagesse/et aussi sa grant puissance/il est craint par toutes natiõs barbares et estrãges. Et quãt il mest le pied en lestrier pour faire guerre il fait trembler toute la machine du monde/car sur toutes nations pour le present france domine/et est la plus flourissante entre toutes les regions natiõs et contrees de la terre et de la mer auquel le createur du mõde vueil le donner bonne vie et longue/ sante du corps et de lame/ et en la fin le royaulme de paradis/ auquel le vueille conduire le pere le filz et le sainct espetit. Amen.

44.

Parmi les illustrations nouvelles ajoutées à l'édition, on remarque une grande planche représentant la bataille de Fornoue, et le portrait de la «damoiselle Trivulce très experte en toute science», reproduit ci-dessous :

¶ De damoiselle triulce chapitre. lvi.



En ce temps regnoit au pays de milan une fille vierge nommee damoiselle triulce/laquelle de son ieune aage fut mise a lestude depuis laage de sept ans iusques a .xiii. elle aprinst son a b c iusques a grammaire parfait/ et au xiii^e. an estoit treseloquente/ et prenoit grant plaisir a lestude qui estoit quasi chose miraculeuse. Elle est de noble maison de la famille de ceulx de triulce. Son pere estoit nomme iehan lequel estoit chevalier bon clerc/ aussy estoyent tous ceulx de sa lignee. Sa mere se nõme ãgele noble de la lignee des martinẽgois/ et certes por biẽ louer ladicte pucelle ie ne scaroye mieulx faire q de me accorder avec ꝓpre disant. Nature sequitur semina quisqꝫ sue. Sa mere nestoit poit experte en sciẽce mais plaine de grãs vertus. Ceste fille est si devote et eloquente qlle semble plus angelique q humaine en ses oraisons. Et certes se elle continue toute sa vie aussy sainctemẽt et aussy habondante en vertus quelle a faict iusques a present/elle sera digne de estre reputee saincte. En laage de douze ans elle cõmenca estre oratrice. Elle fut invoquee en la cõpaignie de plusieurs grans clercs tant ecclesiastiques que seculiers/ entre lesquelz estoit levesque de losenne grant orateur levesque de cumense son oncle et francoys triulce aussy son

Cette gravure très intéressante est extraite de l'ouvrage : *De Claris Mulieribus,* de Fra Jacopo de Bergame, imprimé à Ferrare en 1497; elle pourrait très bien passer pour une reproduction d'un dessin de Léonard de Vinci.

Nous avons trouvé au catalogue de la bibliothèque du marquis Le Ver[1] mention d'un Missel romain qui aurait été imprimé en 1491 par Claude Davost; cette date est certainement fautive.

A la fin de l'ouvrage de Symphorien Champier : *De Triplici Disciplina*, qu'il imprime en février 1509 (n. st.), Davost nous apprend qu'il est actuellement « dans la trente-sixième année de son âge[2] ». Il n'avait donc pas encore vingt ans en 1491; ce n'est certainement pas l'âge d'un maître imprimeur. Le surnom *de Troyes* indique qu'il était originaire de Troyes en Champagne. Peut-être avait-il été initié au métier dans l'atelier des Le Rouge? Nous ne connaissons aucun livre daté ou signé de lui avant 1502. Une cinquantaine de volumes sortis de ses presses se suivent et s'échelonnent régulièrement jusqu'en 1510. On en cite d'autres ensuite à différents intervalles, mais on n'est pas sûr que les dates soient exactes. C'est un point de détail que nous n'avons pas à examiner ici; nous nous bornons à constater ce fait, c'est que Claude Davost était à la tête d'un atelier, petit ou grand, à la fin du xvᵉ siècle.

Le *Propriétaire des Choses*, de 1500, quoique ne portant pas son nom, en fait foi. M. Baudrier, que nous avons consulté à ce sujet, est pleinement de notre avis et lui en attribue, comme nous, l'impression. Nous manquons d'élément certain et nous n'essayerons pas de remonter plus haut, mais il nous paraît peu probable qu'un « labeur » aussi important, avec un tel luxe d'illustrations, puisse être l'œuvre d'un débutant dans le métier.

Claude Davost a, selon nous, travaillé pour Noël Abraham et Jean Genin dit *le Dyamantier*. Ce dernier n'a jamais été imprimeur. En même temps qu'il publiait à ses frais la belle édition illustrée du *Propriétaire des Choses*, il faisait imprimer par « l'art et l'industrie de Nicolas Wolff » (*arte et industria Nicolai Wolff*) et pour le compte de l'honnête Jean Genin dit *le Dyamantier* (*expensis probi viri Joannis Jenini alias Dyamantier*) l'*Opus trivium* de Jean de Bromyard. (Voir fac-similé, p. 255.)

[1] Ce missel est ainsi décrit : « N° 345. *Missale ad usum Romane ecclesie*... A la fin : *Lugduni impressus per Claudias* (sic) *Davost*, 1491, in-8° à 2 col., tel. anc., v. estamp. (*Fig. sur bois*). Bel exemplaire. Le texte est imprimé en rouge et en noir; musique notée. » (*Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver*. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866; gr. in-8°, p. 74.) — Depuis la rédaction de cette note, nous avons retrouvé un exemplaire de cette édition à la bibliothèque de Darmstadt. Ce volume ne porte aucun nom d'imprimeur.

[2] La suscription est ainsi libellée : « *Impressum est presens opus Lugduni*... *arte et industria Claudii Davost alias de Troye, anno Domini M. CCCCC. viij. Finitum pridie Kal. Martii* (1509 n. st.) *anno etatis mee XXXVI.* » (Voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. I, col. 1766.)

Jean Le Dyamantier n'était que libraire et figure, en 1493, dans les rôles avec cette qualité. Il demeurait alors dans le quartier «despuys le puys Grilliet tirant par la rue Bonnevault[1]». Il est encore inscrit, dit M. Rondot, dans les chartreaux de 1495 à 1500[2], et demeurait, en 1498, «en la rue d'Ambronay, au puis Peloux», dans une maison qu'il venait de faire bâtir[3]. Il était marié avec Clémence Paquellet et fit son testament le 1er janvier 1506 (1507 n. st.), en désignant l'église des Jacobins, à Lyon, comme lieu de sa sépulture[4].

En espaigne auoit vne damoiselle laquelle
print hors du royaulme a mary le filz du
roy de sardaigne ⁊ fut appeller ycelle damoi
selle royne despaigne ⁊ eut nom doctiue ⁊ le
roy eut nom marchaditas moult sentreaymerent ⁊ fut le
roy tresuaillant/large ⁊ bon cheualier/⁊ eurẽt troys filles
dont laisnee eut nom Helidor/lautre Soliadice/ ⁊ lautre
Maxime la plus belle des troys filles/ ⁊ eurẽ vng frere
q̃ eut nõ clamades Et fut enuoye p son pere le roy marcha
ditas en grece pour aprendre grec. Puis alla en allemai-
gne pour aprendre lallemãt. Puis en frãce pour aprendre
aussy le frãcoys. Et en cellуy tẽps. v. roys destrãges con-
trees cõmencerent fort a guerrier le roy marchaditas qui
estoit roy despaigne. Auint vng iour q̃ laduerse partie de
marchaditas print iournee pour batailler. Lors marcha-
ditas manda son filz clamades q̃ demouroit en frãce leq̃l
vint deuers son pere ⁊ fut fait cheualier ⁊ maintint sy bĩ
en la guerre ql vint a ꝯclusion ⁊ a chief de cinq roys q̃ vou
loyẽt guerrier son pere/⁊ fist tant p sa prouesse q̃ toute la
terre ⁊ tout le royaulme despaigne fut en bõne paix Lors
fut clamades fort renõme p tout le pays despaigne ⁊ te-
noit on tresgrãt cõte de luy. Vng iour q̃ troys saiges hom
mes du pays daufrique grãs clers en sciẽce dastronomie
et en lart de ingromãce/ ⁊ estoyẽt voisins to⁹ troys dung
accord ⁊ dune bende/⁊ tindrẽt cõseil vng iour entre eulx
troys ⁊ delibererẽt qlz requerroyẽt a fẽmes les troys fil-
les du roy marchaditas/⁊ estoyẽt ainsy les troys roys ap
pellez. Le p̃mier Melacadus roy de barbarie. Le second a
uoit nom barbigãs roy damorast. Le tiers fut appelle cro
part roy de hõgrie ⁊ estoit moult lait ⁊ bossu. Le roy crop

rẽnt tous deux couronnes. et de rechief furent faites les
nopces du roy cornuant pere de cleremonde lequel espou-
sa doctiue mere de clamades. Listoire dit que la mere de
cleremonde mourut de dueil. Le roy menyad⁹ espousa ma
xime la ieune seur de clamades. Et les deux roys q̃ auoi
ent donne lomme dor et la gelline espouserent les autres
deux seurs. Et le roy gardẽt des mons q̃ estoit venu aux
nopces espousa dargette seur du roy menyadus. Et les
troys pucelles de cleremonde furent richement mariees.
Clamades donna a sertans et a durbans de grans riches
ses. et fist pichonnet cheualier et luy donna grãt cheuãce.
Et quãt la feste fut toute passee chescũ prĩt
cõgie du roy clamades et de la belle cleremõ
de. Clamades donna de beaux dons a vng
chescun de eulx. Il donna au roy cornuant
pere de cleremonde lõme dor. Puis donna a
la mere du roy menyadus la gelline dor. et le cheual il re-
tint pour luy pource que bien lauoit seruy. Clamades et
la belle Cleremonde vesquirent ensemble quarãte et six
ans/et eurent de beaux enfans vng filz et vne fille. leq̃l
filz fut roy despaigne apres le deces de son pere clamades
et fut tresuaillant ⁊ saige et bĩe apris en armes. La fille
fut treshaultement et richemẽt mariee. Le noble clama-
des et la belle cleremonde trespasserent tous deux en vng
an desquelz dieu en ait les ames. Amen.

¶ Cy finist lystoire du noble clamades et de la
belle cleremonde. Imprime a lion par maistre
Didier thomos Lan Mil. CCCCC. ⁊ deux.
Le troiziesme iour de May.

Didier Thomas, imprimeur, demeurant «dans la rue tirant d'Ambronay au Puys Peloux», est inscrit sous cette désignation à partir de 1493 dans les

[1] Archives de la ville de Lyon, CC 221, fol. 68 v°.

[2] *Ibid.*, CC 106, 107, 108, 223, 225, 229, 235 et 532.

[3] Archives de Lyon, CC 225, fol. 79 v°.

[4] Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon, au xve siècle*, p. 202. — Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du xve siècle*, 2e partie, p. 17.

rôles d'archives de la ville de Lyon[1]. Cependant nous ne pouvons citer aucun ouvrage signé de lui avant le 3 mai 1502, époque où il fit paraître le roman de *Clamades,* petit in-quarto dont le seul exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque du baron James de Rothschild; il en est fait mention dans le merveilleux catalogue rédigé par M. Émile Picot (voir t. III, p. 433-435). L'achevé d'imprimer porte la date du 3 mai 1502.



Le titre nous présente Clamades chevauchant avec la belle Claremonde. Cette planche a déjà figuré à la fin de l'édition imprimée à Lyon par Jean de La Fontaine, en 1488. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, fac-similé, p. 532.)

Il semble probable que Didier Thomas ait succédé à Jean de La Fontaine, et qu'il ait imprimé des livres qu'il n'a pas signés ou que nous ne connaissons pas. En tout cas, bien que nous retrouvions chez Thomas une planche

[1] Voici les cotes que nous avons relevées concernant l'exercice de Didier Thomas au XVe siècle : en 1493, Empire, CC 167; en juin 1499, Empire, CC 107.

ayant fait partie du matériel de Jean de La Fontaine, il n'en résulte pas qu'ils employaient les mêmes types, car les caractères du *Clamades* de 1502 ressemblent exactement à ceux de Claude Davost (voir alphabet, p. 339), et doivent provenir du même fondeur. Quelques lettres majuscules seules ont été changées. L'M, avec une boucle au milieu, qui n'existe pas chez Davost, est caractéristique et suffit, avec les capitales N et T, qui ne sont pas tout à fait semblables, à différencier les deux fontes.



¶ Les troys enſeigne/mens que Cathon dõna a ſon filz Catonet.

lempereur de riches dons ⁊ layma ſur tous aultres. et regna bien ſaigement en lhonneur de dieu ⁊ du peuple. Et pour cecy a bon exemple cõme bonnes preudefẽmes doyuent celler le ſecret de leur ſeigneur.car par mal cel/ler aduient ſouuent moult de mal/car a bien celler par eſpecial nen peut venir que tout bien. Et pource ceſt bel le choſe cõe dit le ſaige ſalomon de penſer deux ou trois foys la choſe quon doit dire auant quon la dye/car trop de maulx ſont faitz et engendrez dece quon dit en ſecret Et pour ce moult de dõmage en vient cõme il eſt cõtenu en vne euangile ⁊ en pluſieurs liures des ſaiges philo/ſophes. finis.

¶ Les troys enſeignemens que Cathon donna a ſon filz Cathonet.



Vng exemple vous vueil dire cõment le ſaige Cathon qui fut ſy ſaige quil gouuerna la cite de romme Et fit moult de bellez auctoritez qui ſont encorez en memoire de bien. Celluy cathon euſt vng filz qui auoit nom Cathonet. Et quãt ſon pere fut au lit de la mort il appella ſon filz ⁊ luy dit/beau filz iay veſcu moult longuement Et eſt temps que ie laiſſe ce monde lequel eſt moult fort a cognoiſtre ⁊ touſiours empirera cõme ie penſe. Et pource beau filz ie vouleiſſe que voſtre gouuernemẽt fuſt bon a lhõneur de dieu ⁊ a lhõneur de voz amys. Sy voꝰ laiſſe ⁊ baille par eſcript de bons enſeignemens q̃ moult vous pourront proufficter ſe vous voules mettre voſtre cueur a les retenir. Et touteffoys me ſuis penſe ⁊ aduiſe de voꝰ dire trois enſeignemens aduant q̃ ie meure/ſy vous prie que les vueilles bien retenir.

¶ Le premier eſt que vous ne prenes office de voſtre ſouuerain en tant q̃ vous ayes aſſes cheuance ⁊ bonne ſouffiſance/car qui a ſon eſtat bon ⁊ ſouffiſant: il a toutes ſouffiſancez autant ſelon ſoy cõme vng roy ou vng empereur peut auoir/⁊ ne doit pas plus demãder a dieu Et pource on ne ſe doit mettre en ſubiection de perdre p vne male parolle ou par vng mal rapport qui ſera rapporte enuers ton prince encõtre toy auec tout ton vaillant.car mon beau filz il eſt des ſeigneurs de pluſieurs manieres cõment de haſtifz q̃ croyent de legier. Et pour ce qui a ſouffiſance il doit doubter de mettre en peril et

Le livret de format petit in-quarto des *Troys Enseignemens de Cathon*, dont nous reproduisons ci-dessus le titre, la fin et la première page de texte, est composé exactement avec les mêmes types que le *Clamades*, ainsi que nous avons pu le vérifier en comparant lettre à lettre les originaux qui ont été gracieusement mis à notre disposition.

Le *Cathon*, qui n'est cité par aucun bibliographe, fait partie de la riche collection de M. J. Baudrier, à Lyon. L'impression, qui nous a paru être de

la fin du xv[e] siècle, serait à mettre à l'actif de Didier Thomas, si nous nous en rapportions uniquement à la similitude ou à l'identité des caractères.

Les types du *Clamades* se trouvaient en 1499 chez Mathieu Husz, qui paraît s'en être servi le premier pour imprimer le *Pèlerin de Vie humaine*, livre illustré de figures sur bois et portant sa signature (voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 316). Il les a employés ensuite pour le texte de la *Grant Danse macabre des hommes et des femmes hystoriée* (voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 317 et suiv.), éditée le 18 février 1499 (1500 n. st.). Le même type reparaît ensuite chez Didier Thomas dans le *Clamades*, livre signé de ce dernier. Il nous a semblé qu'à défaut d'autres éléments de contrôle il serait imprudent d'attribuer définitivement le *Cathon* à Didier Thomas plutôt qu'à Mathieu Husz. Nous ferons toutefois remarquer que la lettre ornée du *Cathon* ne se retrouve pas dans le matériel de Husz et est de même style que d'autres de Didier Thomas. Nous nous trouvons à l'extrême limite du xv[e] siècle, là où s'arrêtent pour le moment nos investigations. Il appartiendra à M. J. Baudrier de les poursuivre et de fixer la question, car nous savons, d'après des notes d'archives, que Didier Thomas a travaillé jusqu'en 1515[1].

Le bibliographe Panzer cite un nommé Lazare David Grosshofer comme ayant imprimé une Bible latine à Lyon, en 1489, mais il a soin d'ajouter que, la source de son renseignement étant sujette à caution, il n'ose affirmer l'existence de cette prétendue édition (*editio valde suspecta*). Péricaud a reproduit l'opinion de Panzer. M. Rondot dit à ce propos : « Nous n'avons pas la certitude de l'existence de cet imprimeur à Lyon. » D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous ajouterons qu'il n'a jamais existé, et que cette édition doit être considérée comme apocryphe.

Panzer, d'après Maittaire qui avait pris le renseignement dans la *Bibliotheca sacra*, du Père Lelong, donne encore le nom de Claude de Heschia, qui aurait imprimé une Bible, sans date, de format in-octavo, « avec figures et cartes chorographiques » (*cum figuris et descriptionibus chorographicis*). Cette impression appartient à la seconde moitié du xvi[e] siècle. Nous avons vu le nom de *Claude de Huschin* sur une pièce relative à la réception du *Concile de Trente* en France,

[1] 1507, Empire, CC 244; 1514, Rosne, CC 254; 1512-1515, Empire, CC 124 (Inventaire).

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous Charles IX. Après avoir classé cette Bible parmi les impressions du xv[e] siècle, Panzer rectifie, dans une note qui suit, cette erreur de ses devanciers en rétablissant le véritable nom de l'imprimeur *Claude de Huschin,* dont il fixe l'exercice durant le xvi[e] siècle[1]. Les noms de Lazare-David Grosshofer et de Claude de Huschin sont donc à rayer définitivement de la liste des imprimeurs lyonnais du xv[e] siècle, sur laquelle ils avaient été indûment portés jusqu'à ce jour.

Avant de passer aux ateliers anonymes, nous allons présenter un nouveau nom pour lequel nous demandons droit de cité à Lyon.

Louis de Venise (*Ludovicus de Venetia*) est un imprimeur pour ainsi dire nouveau, qui ne figure ni dans les listes de Panzer, ni dans celles de Hain.

In nomine dñi Jesu christi. Incipit quadragesimale de peccatis secūdū frēm Robertū caracholū de licio: ordinis minorum episcopū liciensem. Et primo dñice septuagesime: de numero damnatorum propter enormium peccata.
Sermo primus.

Multi enim sunt vocati pauci vō electi. Scribuntur hec verba matthei xx. c. et in euāgelio presentis dñice. Ostēdit nobis apertissime grauitatem pctī multitudo maxime dānatorum. Nam demonibus omissis q ob superbiā suam e celo eiecti ad tartara eandē detrudent eternis suppliciis cruciandi: tot ac tāti ex hoībus pibūt vt vix mens pusillorum id credere velit arbitrant siquidē plerique tā iam esse iāque immensam pietatē summi dei: vt neminem pire sinet: sed oēs ad celeste regnū deducet. Hos tñ a sua falsa opinione retrahere dñi infallibilis vba saluatoris nostri Jhū xpi qui in plerisque euāgeliorum locis dure cōminat obstinatis et incorrigibilib⁹ pctōribus: asserens firmissime reprobos eternali puniendos: et in lectiōe euāgelii hodierna id planissime reserauit. Refert quippe paucos futuros electos Heu q formidabilis ista sententia ore christi filii dei pronūciata. Nec est alia causa deus potest cui iusticia dei in impios ob eos ira deseuiet: nisi ignominia pctōrū suorum: que nec p penitentiam volūt delere. Una de re cum de pctōrum detestatiōe in hoc ope tractaturi sim⁹ de dānatorum numero aliqua premittemus: vt sic vnusquisque pcipere valeat peccati nocumentū dānum irreparabilemque iacturam proponemus autem in hoc sermone tria mysteria declarāda.
¶ Primū dicitur veritatis.
¶ Secūdū contrarietatis
¶ Tertium eternitatis
¶ Qd multo plures ex hoībus erunt dānandi q saluādi ppter illorum pctā: et quāuis numerus electorum erit grādis absolute: sed exiguus et pauus respectiue.
¶ Capitulum primum.

Primū mysterium declarandū de numero dānatorum oī veritas. In quo vere asserim⁹ q ex hoībus multo plures dānabunt q saluabūt Hoc retulit ipse de⁹ p hoīb⁹ incarnat⁹ Matthei vii. c. Intrate inquit p angustam portā: qr lata porta et spaciosa via q ducit ad pditionē: et multi sunt qui intrāt p eam. ¶ Et in euangelio hodierno. ¶ Et nec Matthei xxii. c. legē minauit tandē iniam. l. qr pauci sunt electi ¶ Sed mirent quidas de his q dicimus ppterea qr mysterio et in figura multitudo saluādorum abrahe patriarche pmissa fuit et posteris. Uñ Gen. xiii. c. scribitur. Quod dixit dñs ad abra-
a ii

Ihesu loqui debeant. Petr⁹ magna auctoritate rīdit. Obedire oportet deo magis q hoībus. et rursū. Si in cōspectu dei iustum est vos pot⁹ audire q deū iudicate. Videns beat⁹ andreas pscōcoib⁹ suis rīdit. Ego et eo regi meo acceptior ero p ei⁹ nomine fuero pmanens in tormētis cōstantior. Nō em possum⁹ q audiuimus et vidim⁹ non loq. et illi quidem ibāt gaudētes a cōspectu cōsilii: qm digni habiti sūt p noīe ihesu cōtumeliā pati. Hec ille. ¶ Beat⁹ et gaudēs ad crucem pperauit petrus: tīa et frat ei⁹ andreas. qi spūssāct⁹ erat in eis. Sic et apli ceteri mortē violentā letanter subierūt: qr spūssanctus omnē ab eis timorē eiecerat. Nec em aplis hec fortitudo supnaliter tributa est Quinimo et sanct; vt sic dicā innumeris confessorib⁹ dgīnibus et martyrib⁹. Quīmā fecit ipsū bonorū contēptores eos q tpm nudē nudi discerent sūt nisi spūssanctus. qs habitare fecit in solitudine ispelunceis amicos dei: vigilantes orātes et carnē durissimis ieiuniis disciplinis et dberib⁹ affligentes: nisi spūssanct⁹. Quis denique sic ai martyres aio intrepido tot illata tormēta exquisitissima cruciatuū gīia ppeti nisi spūssāct⁹. Ubi admirari plurimū sit et in fide cōsolidari debem⁹ dum supradicta oīa i sexu fragili muliebrī inueniri cōspicimus O stupenda dīus spūssancti q sic hoīes supra hoīes eleuauit. O gīa dei electis copiosissime dispensata: q terrenos hoīes celestes effecit. O fons indeficiens bonitat dei ad quē cūcti mortales cōfugere securi debent. qm vt inqt Cyprian⁹ in epla ad donatū. Profluens largiter sons nullis finib⁹ pmit nec vllis cohercentib⁹ claustris intra certe metas spacia refrenat Manat iugiter exuberat affluenter. Nim tm pectus sitiat et pateat. Quantū illuc fidei capacis afferim⁹: tātū inde grē inundanē haurim⁹ Hec ille. Supplici corde igitur postulem⁹: vt possim⁹ deus spūssancto suo repleat corda nostra Qui sit benedictus in secula seculorum. Amen.
¶ Explicit quadragesimale de peccatis editū in ciuitate liuij: ibi⁹ q cōpletum ad laudem et gliam omnipotentis dei et dginis gloriose marie ac beatissimi patris Francisci et noui sancti Bonauenture Amen. Finitū est anno dñi. M cccclxxxiiij. die. ix. mensis octobris hora vespertina. ¶ Et impressum per venerabilem virum Ludouicum de venetia Anno domini. M cccc lxxxviij.

Il est cité par Proctor et Coppinger, d'après l'indication de M[lle] Pellechet qui a décrit, dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Versailles* (n° 56),

[1] « *Nomen hujus typographi est* Claudius de Huchin qui vere seculo demum xvi Lugduni impressit. » Panzer, *Annales typographici;* ouvrage cité, t. I, n° 261, p. 559.

le *Quadragesimale Roberti de Licio,* seul livre connu jusqu'à présent pour être sorti des presses de ce typographe, et portant la date de 1488.

M. Proctor, qui n'avait pas encore vu le livre, l'avait d'abord classé, à la fin de son *Index to early printed books* (section II, chap. LXXIV, p. 519), parmi les localités d'Italie non déterminées.

A son jugement comme au nôtre, l'imprimeur Louis ne se serait pas dit venant «de Venise» (*de Venetia*), s'il avait exercé dans la même ville. Il n'a pu se qualifier ainsi que dans une autre ville dont il n'était pas originaire et où il s'était récemment établi.

Depuis nous avons découvert un autre exemplaire de cette impression de Louis de Venise et nous l'avons communiqué à M. Proctor, qui a changé d'opinion. Il s'est mis tout de suite d'accord avec nous : «I agree with you to Lyons», nous écrivait-il quelque temps avant sa mort, et il a pu ainsi en donner un fac-similé dans le recueil de la *Fac-simile type Society,* avec attribution probable à Lyon.

On n'a qu'à comparer les deux pages reproduites ci-contre avec d'autres impressions du même temps pour leur reconnaître, à première vue, un air de famille lyonnais et non italien. Le papier n'a pas la teinte claire des papiers d'Italie, mais celle légèrement brune des papiers employés dans la région lyonnaise, provenant du Dauphiné ou du Midi de la France. Le filigrane est le serpent à écailles, avec aigrette sur la tête, marque que l'on observe à partir du Sud-Ouest et dans le Midi pour remonter jusqu'à Lyon.

Voici le titre de ce livre, qui est disposé en deux lignes de gros caractères gothiques, avec un grand vide ou espace qui paraît s'être formé accidentellement au milieu du premier mot[1].

Quadragesi male Roberti
de peccatis

L'édition de Louis de Venise a précédé celle que Jean Trechsel a imprimée à Lyon et qui est datée du 9 février 1488 (1489 n. st.). Le libellé du colophon est le même, sauf le nom de l'imprimeur et la date. En publiant ce recueil de Sermons pour le Carême, Louis de Venise avait choisi précisément le genre de livres qui était alors en faveur et se débitait le mieux à Lyon.

[1] L'exemplaire de la bibliothèque de Versailles est incomplet de ce titre.

Louis de Venise devait être un homme d'un certain âge inspirant le respect. Dans le colophon du *Quadragesimale,* il est dit que l'ouvrage « a été imprimé par vénérable homme Louis de Venise » (*Impressum per venerabilem virum Ludovicum de Venetia*).

Il y avait aussi un correcteur d'imprimerie du nom de Pierre de Venise, peut-être parent de l'imprimeur, qui est qualifié du même titre à la fin d'une édition du *Catholicon* ou Dictionnaire de Jean Balbi, de Gênes, imprimée à Lyon en 1491[1] (*Emendatum et summa cum diligentia correctum per venerabilem virum magistrum Petrum de Venetiis*).

Nous donnons ci-dessous l'alphabet des caractères dont s'est servi Louis de Venise pour imprimer le texte du *Quadragesimale* de 1488 :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V y Z

a b c d ꝺ e f g h i j l m n o p q r ꝛ t u v x y z

ā bꝰ ꝯ ꝯ̄ ꝛ ꝺ̄ ē ꝛ ḡ gꝰ h̄ iꝰ ꝁ mꝰ n̄ nꝰ ȯ ꝑ ꝑ ṗ q̄ ꝗ ꝙ r̄ ꝝ ẜ ſ ꝰ ꝺ ū ꝟ

ꝗ ff ſſ ſt . : ꝰ .§. ¶ C

Certaines lettres sont identiques à celles d'autres imprimeurs lyonnais : comparer les alphabets des *Auctores octo* de 1492, imprimés par Antoine Lambillion (voir p. 143), de l'*Officium Virginis Marie* de 1490, signé de Jean Du Pré (*Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 491), et du *Cicero de Officiis,* de Jean de Vingle (voir p. 241). D'autres lettres sont dissemblables : c'était l'usage d'en changer quelques-unes, surtout les capitales, afin de différencier les « sortes » que les fondeurs lyonnais vendaient à l'un et à l'autre, ou aux nouveaux imprimeurs qui venaient s'établir dans leur ville. Ces derniers trouvaient ainsi, à Lyon, tout le matériel nécessaire pour se mettre au travail dès leur arrivée.

[1] *Catalogue général des Incunables des Bibliothèques publiques de France*, par Mlle Pellechet, t. I, n° 1710.

CHAPITRE LXXV

L'IMPRIMERIE À LYON

ATELIERS ANONYMES

(1480-1500)

L'imprimeur du *Grant Alanfranc*. — L'imprimeur de l'*Abuzé en Court*, du *Doctrinal du temps présent*, des *Quatre Filz Aymon* et des *Statuta synodalia*. — L'imprimeur de l'*Aristoteles* de 1486. — L'imprimeur du *Champion des Dames* et du *Livre des Quatre Choses*. — L'imprimeur de l'*Ars Moriendi* du maître I. D. — L'imprimeur du *Guido Papa*. — L'imprimeur de la *Comedia nova*. — L'imprimeur du *Bernard de Gordon*, 1495. — L'imprimeur du *Livre des Getz*, de la *Patience de Griselidis*, de l'*Antechrist* et de l'*Exposition des Evangilles*. — L'imprimeur du *Petit Artus*, 1496.
APPENDICE. — L'imprimeur de l'*Arbolayre*.

Outre les ateliers, grands et petits, que nous avons énumérés jusqu'ici, il en est encore quelques-uns dont les productions ne sont pas signées.

A partir de 1485, nous trouvons, dans les rôles des impositions de la ville de Lyon, des «impresseurs de livres» assujettis à la taxe dont les noms n'ont été retrouvés sur aucun livre imprimé.

Au cours de nos recherches bibliographiques, nous avons rencontré un grand nombre d'impressions lyonnaises anonymes datées et non datées. Nous avons réussi à les identifier pour la plupart, mais il en est resté un certain nombre pour lesquelles les éléments de comparaison et des renseignements précis nous ont fait défaut.

Nous les réunissons dans ce chapitre en les divisant par groupes d'après les mêmes types, dont l'identification indique matériellement une origine commune.

Ne pouvant attribuer d'une façon certaine aucun nom à ces impressions, nous les classerons, pour plus de clarté, sous la désignation de l'*imprimeur* de tel ou tel livre, choisi parmi les plus importants ou les plus connus de l'atelier anonyme auquel il appartient.

L'Imprimeur du *Grant Alanfranc*. — Cet atelier nous a paru avoir fonctionné vers 1488, peut-être même plus tôt.

Le *Grant Alanfranc* est un petit in-folio à deux colonnes de 26 lignes par page, composé de 258 feuillets, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures. Il n'y a ni titre, ni intitulé de début.

Dieu glorieux et
ſouuerain qui def
fend tous ceulx
qui ont eſperãce
en luy. du quel le nom ſoit
benoiſt. Il crea merueilleu-
ſement lõme. Et le racheta
plus merueilleuſement. car
Il crea en lõme merueilleux
membres conſimiles de pro
porcions de diuers corps et
de diuerſes qualites que on
ne peut pas bien cõprendre
par entendement. Et ſi don
na a chaſcun membre ꝑpre
forme et propres oeuures
z operacions deſquelz mem
bres cõſimilez. Il forma les
menbres officiaux aux for-
mes et aux cõplexions. Et
leur dõna diuerſes formes
pour cauſe de diuerſes ope-
racions de lame. Deſquelz
membres Il ordõna tout le
corps. lequel eſt linſtrumẽt
de lame racionelle. Et ſi en
forma le corps de ame racio
nelle qui eſt cree de la ſuſtan
ce du ciel. Et luy dõna fran
che volente affin quil peut
obtenir franchemẽt la bea-
titude perpetuelle. Mais le
premier home a qui nulle
choſe ne deffailloit ꝑ ſa pro
pre volente Il viola et tres
paſſa le cõmãdemẽt de dieu
Et pour ce nõ pas luy tant
ſeulement mais auſſi tous
ceulx qui deſcendent de luy
a paines Ilz furent tous cõ
dampnes par ſentẽce mais
le filz de dieu eternel ue de-
uant le ſiecle qui eſt reſplen
diſſeur du pere et gloire par
lequel lõme z toutes autres
choſes furent faictes et cre
es ſelon le cõmandemẽt du
pere qui eut pitie de lumain
lignaige. Il deſcendit ou vẽ
tre de la vierge la benoiſte
glorieuſe vierge marie. la
quelle Il auoit eſleute ains
a i

Le livre commence au haut de la première page par un prologue dont voici la première phrase : «Dieu glorieux et souverain qui deffend tous ceulx qui ont espérance en luy, duquel le nom soit benoist...».

Le texte finit au verso du dernier feuillet à la seconde colonne, qui

n'a que 7 lignes, par le mot AMEN et est suivi de cette formule d'achèvement, en latin, disposée en cinq lignes : *Explicit magnus Alanfrancus.* DEO GRACIAS. AMEN.

Il n'y a ni date ni lieu d'impression indiqués. La table des chapitres ou « rubriches » est placée après le prologue du commencement.

potest habere ℥.iiii farine se
migreci semẽ lini añ ℥.j bde
lii opoponaci masticis thuris
añ ℥.ß gumme temperen=
tur In vino post ea dissoluan
tur in axũgia pinguidinibꝫ
cera et oleo et colentur et co
lature addatur pulueres te
racadorum et optime Incor=
porentur et vsui reseruen=
tur Et quant tu auras estu=
ue le membre de leaue de=
uant dite tu le oingdras du
dit vnguent pres du feu car
Il mollifie tresbien les Joig
tures qui ont mouuemẽt dif
ficille apres la consolidacõn
des playes et la restauracion
des dislacions et des fractu
res des os Et lunguent de
rasis que nous auons ratif=
fie z si lauons esprouue par
maintes fois z en plusieurs
cas esquelz lon auoit desespe
rance du mouuement.et leur
mouuement leur fut restitue

par cestuy vnguentcy . Et
premier par la grace de dieu
sans laquelle nulle chose ne
peut estre faicte ne nulle lan
gueur sanee ne expulsee .le
quel soit benoist In secula se=
culorum A M E N

Explicit magnus
Alanfrancus
DEO GRA
CIAS A
MEN

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, col. 816) qualifie le *Grant Alanfranc* de « livre précieux et à peine connu » et le signale comme se trouvant dans les collections de la Bibliothèque nationale. Nous en avons vu un autre à la bibliothèque de l'École de Médecine de Paris.

Les bibliographes, qui se sont tous copiés, sans plus ample informé, attribuent cette impression aux presses de Vienne en Dauphiné, d'après Brunet prétendant, à tort, que les caractères sont les mêmes que ceux de l'*Abuzé en Court,* imprimé à Vienne en 1484.

Il y a là une erreur manifeste que nous relevons. Les caractères sont tout à fait différents. Voici l'alphabet du *Grant Alanfranc.* La capitale B, qui n'a pas été employée une seule fois dans le corps du volume, manque ici :

A C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i l m m n n o p q r z s ſ t u v x y z

ã ẽ z l 9 õ o 9 ṗ p p q̇ q̄ p ũ be oe de do ff ll po p p ſſ ſt

Les types de l'*Abuzé en Court,* dont nous présentons ci-après l'alphabet, n'ont aucun point de ressemblance avec ceux de l'*Alanfranc,* comme on pourra s'en convaincre en les comparant :

A B C D E F G H I L M N

O P Q R S T V Y

a b c d d e f g h i j k l m n o p q r z ſ s

t u v x y z

ff fi ſt ſſ ã ꝯ d9 ð ẽ z ĩ l9 õ o9 p̃ p p q̃

q̃ r̃ ũ

Ce sont ceux dont Gaspard Ortuin et Pierre Schenck, imprimeurs, alors associés, se sont servis pour la *Mélusine,* sans date. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 380 et suiv.)

La *Grande Chirurgie* de Lanfranc, de Milan, a dû paraître à Lyon vers la même époque que le *Guidon* de Guy de Chauliac, dont elle forme en quelque sorte le pendant; Lanfranc vivait en effet à la fin du XIIIe siècle et avait séjourné quelque temps à Lyon.

Nous connaissons un autre ouvrage imprimé avec les mêmes caractères que l'*Alanfranc;* il est intitulé : *Le Livre des Merveilles du Monde,* et disposé de

la même manière à deux colonnes, de 26 lignes par page, sans chiffres ni réclames; mais, dans ce livre, on a tenu compte, pour les signatures, d'un premier feuillet blanc, de sorte que le feuillet suivant, où le texte commence, est signé *aii*, au lieu de *ai*, signature adoptée pour l'*Alanfranc*.

C y apres ſenſuy
uent les rubri=
ches des plus
principales hiſ
toires et genealogies du vi
el teſtament Juſques a la na
tiuite de Ihesucriſt Et pluſi=
eurs aultres merueilles ſus
le fait des papes des empe=
reurs z des roys de frãce deſ
paigne de portingal dengle
terre et daragon des ducs de
bretaigne de normandie de
bourbon dorleans de guiẽne
et dauignon et pluſieurs au
tres contes marquis et ba=
rõs et pluſieurs aultrez cho
ſes nouuellez et merueilleu=
ſes et plaines de grant mo=
ralite Et ceſſent les croni=
ques ou temps que le gibet
de paris fut fait par pierre re
my gouuerneur du royaul=
me de france Lequel par ſon
mauuaiz gouuernemẽt y fut
pendu et eſtrangle et le pre
mier chapitre parle dadam
et eue et de ſes enfans et de
larche que fiſt noe

Denſuit le pmier chapitre

Cy parle de adam de ſes tro
is enfans et de leur genealo
gie z cõme noe fit larche par
le cõmandemẽt de dieu I

Cy parle des troys enfans
noe et de la tour babel que
fiſt faire nauroth le geant
ii

Cy parle de zoraſtes le phi=
loſophe qui trouua lart de ni
gromance et auſſi trouua les
ſept ars liberaulx iii

De Jacob le patriarche z de
ſon filz Joſeph iiii

De Jocabel z de ſon filz nom
me moyſe et de la ſeruitude
des egiptiens v
a ii

Le Livre des Merveilles du Monde se compose de 76 feuillets (y compris le feuillet de tête qui doit être blanc) et commence par la table des « rubriches des plus principales histoires ».

Le texte se termine au recto du dernier feuillet, dont le verso est blanc, par ce libellé : *Cy est finy le livre intitulé Le Livre des Merveilles du Monde.*

On n'y trouve pas, comme dans l'*Alanfranc,* la date et le lieu d'impression, mais, au bas de la seconde colonne recto du cinquième feuillet de la table, on lit ces lignes : *Cy est la fin des rubriches de ce présent livre intitulé le Livre des Merveilles du Monde. Et a esté composé l'an Mil cccc. lxxix.*

remy lequel estoit tresorier et maistre gouverneur du roy= aulme de france Et fut espã lemẽt accuse põ ce quil auoit substrait les biens du royau me et aproprie a soy Indue ment pour laquelle chose le dit pierre fut arreste et mis en prison a paris et luy estãt en prison sans les grandes rantes et possetions lesquel= les Il auoit acquises et acha tees et sans les grans garni sons de tous biens meubles lesquelz Il auoit sãs nombre tant que grãs barons en eus seut eu assez Et auec ce preci eulx vestemens et grãt vas selle dor et dargent quil a= uoit on en troua a si grãt sõ me dor et dargent monoye quil en y auoit par sept foys cent mille liures auec les aul tres desquelz nul ne pourroit estimer ne compredre la va lue Et pour ce q̃ ledit pierre remy ne respondoit pas souf fisãment aux articles oppo= ses cõtre luy pour ce fut Il cõ dempne de estre pendu au gi bet de paris en lan dessusdit lendemain de saint marc leu uangeliste. Lequel gibet le= dit pierre auoit fait faire et ainsi fut verifiee lescripture laquelle estoit escripte ou ma istre pillier dudit gibet qui di soit ainsi A ce pillier y en my sera pendu pierre remy Cel luy pierre remy estoit Issu de poures gens et de petit lieu Toutesfois Il auoit gouuer ne tout le royaulme et en a= uoit fait a son vouloir Et põ ce le puerbe cõmun fut a cõ ply en luy Qui plus hault monte qui ne doit plus bas descent quil ne vouldroit

Cy est finy le liure Intitu= le le liure des merueilles du monde

Il existe une édition antérieure du même ouvrage, imprimée à Lyon avec les premiers types de Guillaume Le Roy; nous en avons fait plus haut une ample description. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 32-33.) Ce livre ne porte aucune date, mais Brunet a jugé qu'il devait dater de 1475 ou de 1476 au plus tard.

Notre exemplaire présente un texte un peu retouché. La date de 1479

placée à la fin de la table, qu'elle s'applique à la copie de l'ouvrage ou à la composition typographique, nous indique d'une façon certaine que l'atelier d'où sont sortis l'*Alanfranc* et les *Merveilles du Monde* fonctionnait vers 1480.

Cest le comencement du liure deuant escript. Et apres
sensuit la table des chappitres contenus oudit liure.

Ce present li
ure en fran=
coys est de tres
grant prouf
fit et edificati
on et est exa
mine et approuue a paris p
plusieurs maistrez en diuini
te Et la fait transcripre re=
uerend pere en dieu monse
igneur guy de roye p la mi
seration diuine archeuesque
de sens pour le salut de son a
me et des ames de tout son
peuple Et dit par especial
des simples gens lais pour
lesquelz ledit liure a este fait
especialement z ordonne Et
commande ledit reuerend pe
re par grant et feruant de=
uotion que en chascune per=
roysse de la cite et dyocese de
sens ait vng tel liure Et q
les cures et chappellains des
dictez paroysses en lisent chas
cun dimenche au peuple deux
ou trois chapitres se aucuns
en veullent oyr et affin que
les cures et chappellains en
soyent plus deuos a lire et
le peuple dessusdit a ouyr Le
dit reuerend pere au salut de
leurs ames et en esperance
que lon prie dieu pour luy a
donne z ottroye a tous ceulx
qui seront en estat de grace q
de ce liure liront a aultruy
vingt iours de pardon. Et
aussi a tous ceulx qui en oy=
ront lire et qui par eulx en li
ront et qui prieront pour le
dit reuerend pere dix iours
pour chascune fois perpetu
ellement. et se Il aduient que
aucun face double de aucune
chose contenue en ce dit liure
et on ne lentende pas bien po
ce quil a este fait briefuement
et grossement pour les sim=
ples gens par ledit reuerend
pe ou ses successeurs ou leur
conseil leur en sera donne en

Le seul exemplaire connu de cette précieuse édition est conservé à la bibliothèque de l'Institut de France et provient de la collection Moriau.

A ces deux impressions nous en ajouterons une troisième : Le *Doctrinal de Sapience,* par Guy de Roye, archevêque de Sens, édition que Brunet

décrit dans le *Manuel du Libraire* (t. IV, col. 1434). Elle est du même format (petit in-folio) que les deux autres volumes et se compose de 123 feuillets, chiffrés par le pinceau du rubriqueur dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul que nous ayons vu jusqu'à présent.

que amender Je me y ſoub=
metz et habandonne le liure
a la correction et a ladmende
ment de tous ceulx qui admē
der le pourront et ſcauront.
Noſtre ſeigneur Ihūcriſt ple
en leuuāgille des phariſiēs
des preſtres de la loy en ad=
moneſtāt les aultres dit fait
tes ce quilz vous dient et ne
faictes pas ce quilz font Se
vng preſtre auoit vne bōne
et belle maiſon et Il la deſpeſ
ſat ſāz cauſe ou ſil auoit vne
belle vigne plaine de fruit z
il larrachaſt ſās cueillir le fru
it. Certez pou de gens plais
de ſapiēce prēdroiēt exēple
a luy z ne vouldroiēt paz aī
ſi faire des leurs Et pour ce
vous dy Je ſe nous deſgliſe
vous diſons bien ſi le faictes
Et ſe vous nous voiez mal
faire ne le faictes pas car au
Jour du Jugement nulles ex
cuſacions ne ſeront receues

maiz portera chaſcū ſon faiz
Car celluy qui aura biē fait
aura Joye en gloire et vie p
duralle auecqs noſtre ſeig=
neur et ſa doulce mere la glo
rieuſe vierge marie et tous
les ſaintz Et celluy qui aura
mal fait aura paine et tor=
ment et dāpnation auecquez
les dāpnez en enfer Et en la
fin Je vous prie q̄ vous vueil
les tous prier dieu pour moy
Et que tant cōme dieu vous
donne leſpace et vous pouez
que vous entēdes a bonnes
oeuures et a faire penitence
car vous ne ſcauez cōbien le
temps vous durera Et qui
ne le fait quāt Il peult Il ne
le fait paz quāt Il veult Et
dieu par ſa grace nous doint
tellement gouuerner et vi=
ure en ceſte brieſue vie q̄ nous
puiſſōs viure et regner ſās
fin In ſecula ſeculorū Amen

Explicit. Deo grãs.

Le *Doctrinal de Sapience* présente cette particularité : il n'a ni intitulé, ni achevé d'imprimer.

En tête de la première page, au-dessus des lignes imprimées, au nombre de 26 (et non 29, comme le dit Brunet, par erreur), on lit ce titre tracé en

rouge au pinceau : *Cest le commencement du livre devant escript. Et cy apres sensuit la table des chapitres contenus oudit livre.*

Les trois premiers feuillets, contenant le prologue et la table, n'ont pas de signature. Le verso du dernier feuillet comprend deux colonnes inégales, l'une de 26 lignes, l'autre de 25; au bas de cette dernière se trouve écrite au pinceau, en rouge, la formule suivante : *Explicit Deo gratias.*

Brunet, après avoir décrit cette édition, dit qu'elle a été exécutée par un imprimeur inconnu et qu'elle est peut-être antérieure à celle de Genève, datée de 1478. Le fait est que le caractère, qui paraît être très ancien, peut justifier à bon droit cette supposition.

Nous avons fouillé les archives de Lyon et dressé une liste des imprimeurs inscrits comme tels parmi les contribuables et dont on ne connaît pas de livres imprimés.

Le nouveau métier d'imprimeur n'était pas encore imposé en 1480 et nous n'avons pu remonter plus haut que 1485.

A cette date, nous avons trouvé Jehan Machera ou Machura, Denis du Vergier, Pierre l'imprimeur et Pierre Rohault, dit *Evellet.*

Est-ce l'un d'eux qui a dirigé l'atelier où ont été imprimés le *Grant Alanfranc*, les *Merveilles du Monde* et le *Doctrinal de Sapience?* C'est ce que nous ne saurions dire.

L'Imprimeur de l'*Abuzé en Court*, du *Doctrinal du temps présent*, des *Quatre Filz Aymon* et des *Statuta Synodalia.* — Nous décrirons maintenant une série de livres en partie illustrés de gravures sur bois hardiment dessinées presque au simple trait, et composés avec un caractère gothique d'environ 18 points, qui rappelle dans de moindres proportions la grosse bâtarde employée à Bruges, dès 1475, par Colard Mansion. La coupe de ces lettres a été, d'après nous, inspirée par la calligraphie des beaux manuscrits français de romans de chevalerie exécutés pour les ducs de Bourgogne.

Aucune des impressions sorties de cet atelier n'est datée ni signée. Celle qui nous a paru devoir être la plus ancienne est une relation du siège de Rhodes par les Turcs en 1480, rédigée par un nommé Mary Du Puis, témoin oculaire de l'héroïque défense du grand maître Pierre d'Aubusson et des chevaliers chrétiens contre l'armée et la flotte de Mahomet II, qu'ils forcèrent à se rembarquer en juillet de la même année.

Le volume, de format petit in-quarto, se compose de 48 feuillets non chiffrés, mais avec signatures au bas des cahiers. Le caractère paraît entièrement neuf. Les pages pleines comportent 15 ou 16 lignes seulement; la dernière en a 17. Il n'y a ni titre, ni même de feuillet blanc préliminaire. La place que devait occuper l'initiale de début est laissée en blanc pour être remplie par une lettre à tracer par le rubriqueur. Le texte commence au haut de la première page portant la signature *ai* et se termine au dernier feuillet par la formule *Explicit*.

En lan de nostre seig' Jhūs
crist mille quatre cens hui
tante le grāt turc Infidele ennemy
de la foy xp̄istienne plain dorgueil
et denuie et pour cuider destruire la
foy catholique et la xp̄iente: et pour
soubiuguer les xp̄iens et conque
ster pais et royaulmes feist quatre
grosses armees. Lune desquelles
enuoya contre le roy de hongrie la
quelle armee p̲ la grace de dieu fut
du tout destruicte: et tous les turcs
prins mors et occis. La seconde
enuoya au royaulme de poulle con
tre le roy ferrand roy de naples ou
Ilz firent moult de grans maulx
a.i

et deuez savoir q̄ en leur recueillāt
ne faisoiēt pas les grās cheres ne
sonnoiēt leurs trōpetes ne tābours
et ne faisoyent pas le grant bruit
quilz faisoiēt quāt Ilz mirēt le sie
ge mais reculerēt le plus coyemēt
q̃lz peurēt de paour quilz auoyent
de ceulx de la ville et aĩsi sen retor
nerēt les turcs a grāt deshonneur
si prions a dieu deuotemēt que en
tel lieu puissent aler q̃lz puissēt de
uenir bons xp̄iens et soustenir la
foy catholique ou aultremēt dieu p̲
sa grace les vueille du tout destru
ire q̄ Jamais ne puissent nuire aux
bons xp̄iens amen.

Explicit.

Ce livre, fort rare et presque inconnu, est décrit par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 900-901), d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Nous en avons vu un autre dans la bibliothèque de M. J. Masson, à Amiens. Le texte de cette relation a été réimprimé par les soins de l'abbé de Vertot dans son *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes* (édition in-4° de 1726, t. II, p. 598 et suiv.).

L'*Abuzé en Court* et le *Doctrinal du temps présent* sont composés avec les mêmes types, que nous dénommerons bourguignons, en raison de leurs affinités avec l'écriture des beaux manuscrits des ducs.

Ce sont des volumes de format petit in-folio, illustrés de figures sur bois d'un style tout particulier. Nous présentons ci-dessous l'alphabet du caractère avec lequel ces livres et d'autres, appartenant au même groupe et sortis évidemment du même atelier, sont exécutés :

A B C C D E F G H I J

L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g g g h i k l m m n n o p

q r r ſ s t u v p y z

ke ko ct ke do ff ho pp pe po ſſ ſt ve ko . : ,

ã á bꝰ ē ī tꝰ mꝰ ō nꝰ p̄ ṕ ꝑ ꝑ q̄ q́ q̃ ꝓ t² tꝰ ū

On a cité souvent l'*Abuzé en Court* et le *Doctrinal* comme étant les deux premiers livres français illustrés de gravures. On a même fait ce rapprochement spécieux que le roi René, l'auteur présumé de l'*Abuzé en Court*, se trouvant de passage à Lyon lors de son entrevue avec le roi Louis XI, en 1476, aurait fait imprimer cet ouvrage pendant son séjour dans cette ville.

Rien ne vient justifier cette assertion et n'est moins exact. Bien qu'on lise en tête de la première édition, imprimée à Bruges par Colard Mansion, cet intitulé : «Cy commence un petit traittié intitulé l'*Abuzé en Court*, fait nagaires et composé par très hault et très puissant prince René, roy de Secile (*sic*) et de Jhernsalem», cette attribution ne se justifie nullement, et Van Praet dit formellement que René d'Anjou, roi de Sicile, n'en est «certainement pas l'auteur»[1].

Un autre érudit, Vallet de Viriville, l'attribue avec plus de vraisemblance à Charles de Rochefort, d'après le manuscrit 1967 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui se termine par la note suivante :

«Cy fine l'*Abuzé en Court*, composé par noble homme Charles de Rochefort.»

[1] *Notice sur Colard Mansion, libraire et imprimeur de la ville de Bruges en Flandre dans le quinzième siècle*; Paris, de Bure frères, 1829; gr. in-8°, p. 59.

Avec beaucoup de bon sens, M. Natalis Rondot, le dernier historien de la typographie lyonnaise du XVe siècle, a objecté tout d'abord que le livre en question ayant des signatures au bas des cahiers ne pouvait remonter à 1476, ce signe de récolement pour les feuilles d'un livre n'ayant été adopté à Lyon et à Paris qu'à partir de 1477.

Pour notre gouverne, nous ferons observer que les premiers livres illustrés qui ont paru à Lyon sont le *Mirouer de la Rédemption de l'umain lignage* et les *Subtilles Fables de Esope*, datés respectivement de 1478 et 1480. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 119-123 et 160-164.) Il faut ensuite descendre jusqu'en 1482 pour le *Mirouer de vie humaine* (voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 133-137) et 1483 pour le *Livre des Eneydes* (voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 52-55).

Ce n'est même, à proprement parler, qu'à partir de l'année 1483 qu'apparaît d'une façon certaine la gravure sur bois véritablement d'origine lyonnaise, car les planches qui avaient servi à l'illustration des premiers livres avant cette date avaient été apportées d'Allemagne et étaient exécutées par des graveurs de ce pays.

Les bois du *Livre des Eneydes* imprimé par Guillaume Le Roy sont d'une taille rude et grossière. Ceux de l'*Abuzé en Court*, gravés plus légèrement, marquent un progrès réel.

L'édition de l'*Abuzé en Court*, qui nous occupe, forme, suivant la description de Brunet (*Manuel du Libraire*, t. I, col. 23), un volume de 61 feuillets non chiffrés, à longues lignes, au nombre de 24 dans les pages entières.

Le texte commence sans aucun intitulé par les lignes suivantes :

Aristote le tressaige et prudent philosophe par
sa souueraine doctrine a laisse le aulcun bon
commencement sans vng semblable moyen
est en toute oeuure reprouuee et non digne
de louenge si par continuation Jusques a la fin dicelle
labeur nest tellement procede que la fin dicelle labeur
a ce soit correspondent. Et suppose que le cōmēcement
daucune oeure soit bōne et cōuenable. et la fin en soit
mauluaise et deshordonnee a poine pourra estre de bon
ne valeur

Il y a onze figures sur bois : l'une d'elles représente Aristote, «le très saige et prudent philosophe», qui, rencontrant l'*Abuzé,* triste et mal habillé «en habit court et mal en point», lui en demande la cause.

Si de lautre couste du feullet soit mis Aristote le tressaige et prudēt philosophe et acte' de ce p̄sent liure tout sur bout ptant de eglise maison ou hostel rencon trant labuze en habit court et mal en point vne grande dague au couste. et tout mal fasonne.



L'*Abuzé* répond au philosophe qu'il avait reçu dans sa jeunesse une solide instruction morale et qu'il s'était d'abord appliqué à suivre ces sages préceptes afin d'y conformer sa vie. Son maître s'était efforcé de lui inspirer de l'aversion pour la Cour et, en général, pour tout ce qui sent l'intrigue et l'ambition.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il raconte comment *Abus* et *Fol Cuider* l'avaient entrepris et séduit par leurs belles paroles, lui promettant la fortune avec toutes ses satisfactions.



Pendant qu'il devisait avec eux, l'*Abuzé,* s'étant aperçu qu'*Abus* avait de grandes oreilles, veut en connaître la raison. Pour toute réponse, *Abus* lui cite ces quatre lignes qui érigent la discrétion en règle de conduite :

Tost regarder et faindre ne riens voir;
Tost escouter, montrant ne riens sçavoir;
Moi ne sonner des cas qu'on voit et sçait;
Qu'ainsi ne fait; tart à son cas pourvoir.

Abus et *Fol Cuider* l'introduisent auprès d'une belle dame : *La Cour.* Il est reçu fort gracieusement, on le flatte et on lui fait entrevoir un avenir des plus heureux en lui donnant pour commencer un emploi dans la fauconnerie.

Sur le conseil de *Folle Bombance,* il se fait faire un pourpoint de soie, un chaperon de velours, achète des souliers à grande pointe, monte un beau cheval orné d'une housse de velours, porte son oiseau sur le poing et se fait suivre par deux chiens de chasse et un page.

Lorsque les devoirs de sa charge ne le retiennent pas à la Cour, il se promène à la ville et passe son temps à jouer à la paume, aux quilles, aux échecs, aux dés ou autres jeux.

Tant que l'*Abuzé* put soutenir ce train de vie, sa situation lui parut heureuse, mais, ses appointements étant mal payés, il eut bientôt dépensé tout ce qu'il avait apporté.



Eſtant en celluy penſement ſe print Abus
a moy treſgracieuſement et benignemẽt ſa
luer et me diſt. mõ enfant doulx et gracieux
Je vous prie que par vous ſaiche la matiere
a quoy vous eſtes et en laquelle vous penſez. Car de la
age en quoy Je voꝰ voy ne deuſſies eſtre en ceſtuy eſtat
Et par ainſi que voꝰ nauez pas eſte nourry en lieu ou
c.iii.

Il devient ensuite amoureux, et *Folle Amour,* sous les traits d'une « belle fille ou demoiselle », lui fait faire d'autres sottises.

Pour satisfaire sa nouvelle passion, il est obligé d'emprunter, s'endette et marche à grands pas vers la ruine.

Il adresse requête sur requête à Madame *La Cour* pour obtenir d'elle les subsides qui lui sont dus. Celle-ci promet de le satisfaire, mais ne va pas au delà des promesses.

Comment labuze est avecques vne belle fille ou demoiselle qui sentre acollent en eulx faisant grant chiere cõmẽt se Ilz vouloient aler dancer laquelle est appellee folle amour et dit labuze a lacteur.



Il revient à la charge et on le traite d'importun :

Plus l'approuchoie, plus alloit,
Plus parloie, moins m'escoutoit,
Plus l'appeloie mon Seigneur
Moins escoutoit le Serviteur.

Enfin, las de ne rien obtenir et hors d'état de payer, il se retire :

Povre de richesse et d'avoir,
Riche de parolle et promesse,
. . . .
Près de toute mendicité.

Abus et *Fol Cuider,* le voyant tombé, insultent à sa misère et prétendent qu'il s'est mal comporté et trop tôt lassé, qu'il a perdu son crédit par trop d'importunités.



Ma dame je viens devers vous.
Comme singuliere maistresse.
Et supplie a deux genoulz.
Que par vostre noble largesse.
Acquites vers moy la promesse.
Soubz laquelle avec vous me tiens.
Et ay tenu par Jeunesse.
Affin davoir de vous des biens.

L'*Abuzé,* triste et désillusionné, revêt ses plus beaux habits et va trouver Aristote pour lui demander conseil. Celui-ci, tout grand philosophe qu'il était, ne put lui donner d'autre consolation que de l'envoyer à l'hôpital.

Pour comble d'infortune, l'*Abuzé* tombe malade en route et trouve à peine en chemin une hôtellerie où l'on veuille bien le recevoir par charité. *Pauvreté* vient l'y trouver avec *Maladie,* sa sœur, et toutes deux le conduisent à l'hôpital.

Après avoir exposé toutes les déceptions qu'éprouve le courtisan, l'*Abuzé* déplore les folies de sa vie, dont la fin misérable servira d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter, et conclut en ces termes : « Et vueillez, toy et les aultres qui à lire vous esbatrés, mieulx penser et de meilleure heure à vostre fait que je n'ay fait au mien, et à ceste dangereuse actente ne vous



Or cheminay en celle paine et trauail en cōtinuāt
celluy voiage ou quel chemin me print vne mala
die estāt en vng poure logis dont ne peulz celluy
Jour ensuir la compaignie et demouray tout esgare. Et
mō hoste lequel asses poure hōme estoit et qui nauoit cau
se dolente ne de quoy plus me soustenir ne querir mes ne
cessites. Si me dist que Je aduisasse po^{2} moy vng aultre
logis. et Je luy priay que pour celle nuyt seulemēt me voul

asservés de laquelle sont peu de saiges persones au dangier, et pour ce se garde qui se aimera. »

Comme on le voit par cette analyse, cet ouvrage ne saurait être, comme on l'a cru, un récit même allégorique de la vie de René d'Anjou ou une allusion à ses propres infortunes. On y reconnaît l'œuvre d'un particulier,

ainsi qu'une satire contre les mœurs du temps. L'*Abuzé en Court* aurait été composé en 1473.

Outre l'attribution, d'après un manuscrit que nous avons cité, à Charles de Rochefort, certains croient que Jean, moine de l'abbaye de Haute-Selve, pourrait bien en être l'auteur.



¶ Or as tu ouye et bien veue toute ma vie et la veri
te de mō fait· et cōme Je fuz mene a loſpital pour
le guerdon de mō ſervice et la recōpence de mō tēps pdu.
Et vueillez toy et les aultres qui a lire vous eſbatres mi
eulx penſer et de meilleure heure a voſtre fait q̄ Je nay fait
au mien et a ceſte dangereuſe actente ne vous aſſerues
d laquelle ſont peu de ſaiges perſōnes au dangier et po
ce ſe garde qui ſe aimera.

Explicit.

Le *Doctrinal* ou *Enseignement du temps présent* est une satire de la morale relâchée et des faux principes de conduite dans la vie sociale, inculqués alors à la jeunesse.

L'ouvrage est écrit en prose mêlée de vers de huit ou dix syllabes, presque toujours divisés par stances.

Le *Doctrinal du temps présent,* qui a pour auteur Pierre Michault, « humble secretaire de monseigneur de Charrolois », est dédié à « tres redoubté et souverain seigneur » Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant.

Tresexcellent et tresuictorieux prīce Mon
tresredoubte et souuerain seigneur mon seig
neur le duc de bourgoingne de brebant et ce
tera vrē tresobeissāt orateur et subget Pier
re michault humble secretaire de monseigne² de charro-
lois vostre filz Accroissance de loz: multiplicacion don
neur et entiere perfection de gloire.

Faisant discours entre les matieres a present lou
gees en la cellule de mon entendement debile Ay
Juge celle dont parle le present traictie: plus prompte a
escripre Par quoy Jay differe et mis en surceāce toutes
aultres. Et par vne audace qui peut estre sera dicte te-
meraire me suis entremis de ceste cy rediger en forme.
Et le tout ay presume vous presenter. Combien q̄ non
sans altercacion en moy mesmes. Car doubtant que la
rudesse de mon engin ne feist congnoissance de mon ig
norance ay cuide resister de mectre ceste oeuure a lumie-
re. Mais daultrepart deuoir et obeissance mon tei lenrēt
aguillonne que resistence na eu lieu. Ains apres toute
variacion de si ou de non a este vaincue. Et par ainsi
faiz la grosseur de mon engin aperte et manifeste. La
quelle encores estoit a plusieurs Incongnue. Combien
que se le lieu de ma naissance est a droit regarde et mon
a.i

L'auteur suppose qu'un jour, se promenant dans un bois, il y rencontra une belle dame, *La Vertu,* qu'il trouva toute éplorée, parce qu'on l'avait bannie des écoles.

Les illustrations, de même style que celles de l'*Abuzé en Court,* sont peut-être plus soignées dans les détails, mais elles sont évidemment l'œuvre du même artiste.

Avec ces compositions réalistes, nous entrons de plain-pied dans la vie scolaire du xve siècle.

La *Vertu* fait visiter à l'auteur une école souterraine où ils pénètrent sans être reconnus. C'était une vaste salle, où l'on remarquait douze piliers munis, à leur base, d'un parquet et de petits bancs à l'usage des écoliers.

A l'entrée se tenait un portier nommé *Desdain*. Sur sa tête était un écriteau qui contenait ces vers :

Qui veult ouyr bien diverse doctrine
En cest hostel patent et général
Porra oyr lire le *Doctrinal*,
Qui les nouveaulx escoliers endoctrine.

Je suis *Desdain*, qui plusieurs achemine
En ce couvent qui est universal.
Qui se submet à estre mon vassal
Doctrine acquiert en ung très brief termine.

Une dame qui enseignait dans une riche chaire frappe d'abord leur vue : c'était *Faussetė*, la principale maîtresse de l'école qui dictait à ses écoliers les leçons les plus pernicieuses, que ceux-ci écoutaient avec attention.

Chacune des autres chaires était occupée par des maîtres ou maîtresses subalternes qui donnaient des leçons diverses.

Ces chaires portaient les noms des fausses doctrines qu'on venait d'introduire dans l'enseignement, telles que : la *Vaine gloire*, l'*Ambition*, la *Concupiscence*, l'*Adulation*, la *Corruption*, la *Rapine*, etc.

Un maître, apprenant aux enfants l'«algorisme» ou les premières règles de l'arithmétique, leur tient le discours suivant :

O Vous, enfans qui de ceste science
Voulez savoir la droicte expérience,
Vueillez prester oreilles et escout,
Et vous verrez par très clere evidence
Que figures ont lieu et audience,
Au temps qui court generalment par tout
Et n'est moyen, commencement, ne bout,
Qui n'ait besoing du traict de noz figures,
Ou qui n'enchée en plusieurs adventures.
. . . .

Si deux ou trois écoliers paraissent écouter avec quelque attention la leçon du maître, les autres sont moins attentifs : l'un se croise les bras et un autre dort sur son banc.

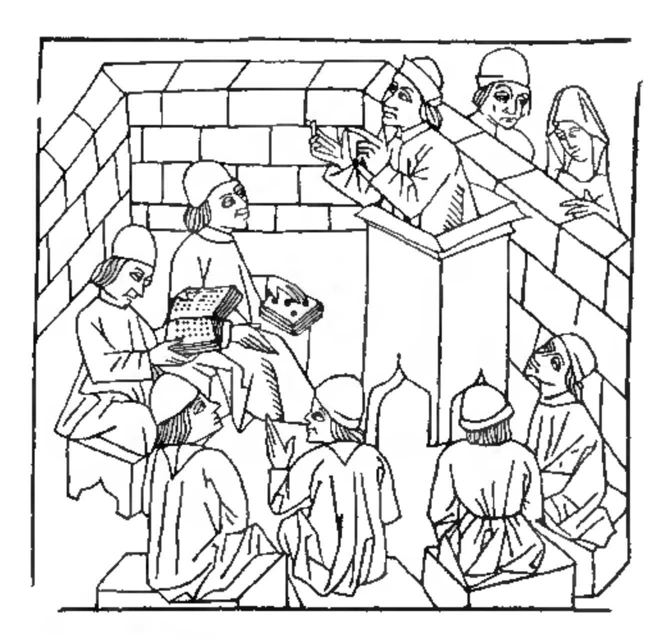


O Vous enfans qui de ceſte ſcience
Voulez ſavoir la droicte experience
Vueillez preſter oreilles et eſcout
Et vous verrez par treſclere euidence
Que figures ont lieu et audience
Au temps qui court generalment par tout
Et neſt moyen commencement ne bout
Qui nait beſoing du traict de noz figures
Ou qui nenchee en pluſieurs aduentures

Un autre maître, s'adressant à des écoliers plus avancés en âge, les interpelle en ces termes :

Bons escolires, entendemens ouvers,
Tant soiez vieux ou josnes, meurs ou vers,
Monstrer vous vueil tant soit prose ou vers,
Belle doctrine.
C'est celle là qui les gens endoctrine.

A congnoistre par fiere discipline
Toute la loy preterite ou suppine.
. . . .

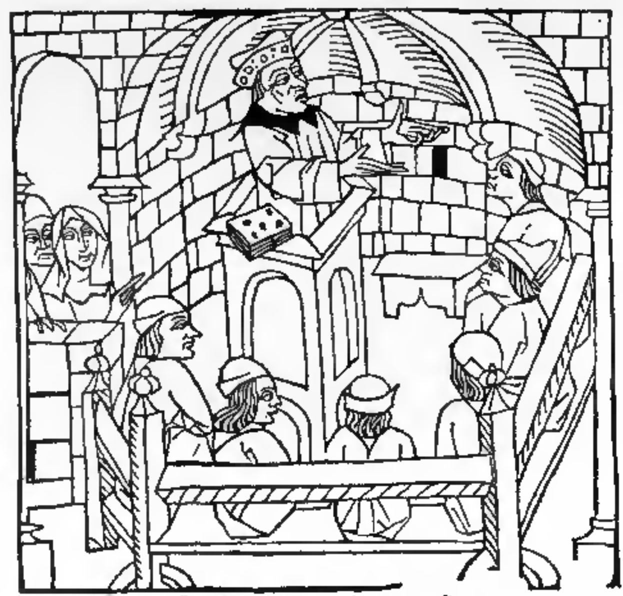


BOns eſcolires entendemens ouuers
Tant ſoiez vieux ou Ioſnes meurs ou vers
Monſtrer vous vueil tant ſoit proſe ou vers
Belle doctrine
Ceſt celle la qui les gens endoctrine
A congnoiſtre par fiere diſcipline
Toute la loy preterite ou ſuppine

Un maître, faisant à ses élèves attentifs un cours de construction de phrases et de style, commence ainsi sa leçon :

Bons escolliers qui désirez construire,
Cy vous pouvez deporter et desduire
Pour mectre tost vostre pratique en bruit,
Car vous avez la façon et le stille
Quant vous aurez entendement habille
Pour tost savoir comme tout se construit.

Construction est à dire ediffice
Tas ou amas non regardant Justice.
. . . .



Bons eſcolliers qui deſirez conſtruire
Cy vous pouuez deporter et deſduire
Pour mectre toſt voſtre pratique en bruit
Car vous auez la facon et le ſtille
Quant vous aurez entendement habille
Pour toſt ſauoir comme tout ſe conſtruit

Conſtruction eſt adire ediffice
Tas ou amas non regardant Juſtice .n.i.

Un autre, qui paraît être un professeur de rhétorique, développant ces premières théories devant ses jeunes élèves, débute dans son cours par le chapitre des comparaisons :

Trois degrez de ceste science
Je vous declaireray cy en ce
Present chapitre que lisons,

Qui peuvent leur magnificence,
L'ung sur l'aultre sans resistence,
C'est le droit des comparaisons.
. . . .



Qui fera vous meſmes congnoiſtre
Et ceſt ce que deuez accroiſtre

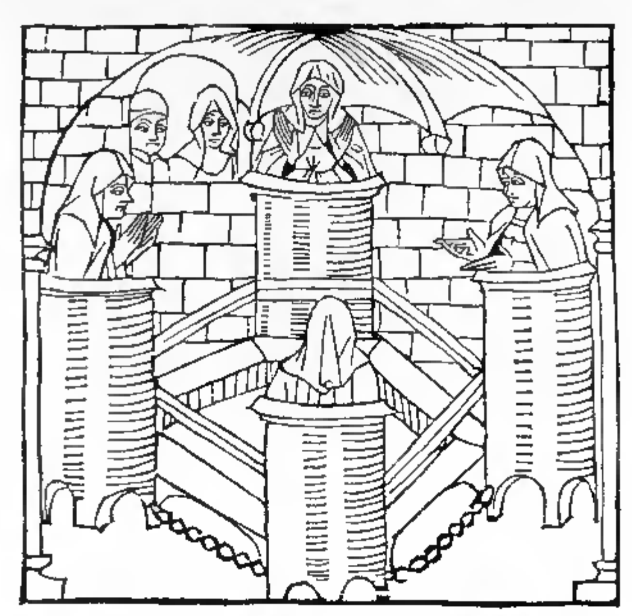
Trois degrez de ceſte ſcience
Je vous declairaray cy en ce
Preſent chapitre que liſons
Qui peuuent leur magnificence
Lung ſur laultre ſans reſiſtence
Ceſt le droit des comparaiſons

Michault, toujours accompagné de la *Vertu*, va de pilier en pilier, écoutant les leçons de ces nouveaux maîtres et les notant sur ses tablettes avec ses propres réflexions.

La *Vertu* se retire ensuite avec son compagnon. Ils gémissent ensemble sur les désordres que les maximes de cette nouvelle école ne peuvent manquer de produire et, tout en conversant, ils s'acheminent vers une ancienne école

où l'enseignement de la *Vérité* était tenu en grand honneur; mais ils la trouvent déserte; le chemin y conduisant ne laissait plus de traces.

Cette école, qui avait été un temple superbe, était à demi ruinée : «l'escolle estoit toute plaine de poulcière et les bancz d'icelle mangiez de vers».



Lescolle estoit toute plaine de poulciere et les bācz dicel-
le māgiez de vers et le haultplāchier plain daraignes
aīsi q̄ lieu īhabite. Je maꝑchay de la p̄miere chayere q̄
estoit au senestre lez de la porte et y viz aucūes histoi-
res ētailles et grauees Mais elles estoiēt si āciēnes q̄

Il n'y avait que quatre chaires, mais elles étaient occupées par *Justice*, *Prudence*, *Tempérance* et *Force*. Ces quatre dames ou maîtresses somnolaient parce qu'il n'y avait plus d'écoliers pour les écouter.

La présence de la *Vertu* les tire de leur torpeur; chacune gémit sur l'abandon où elle se trouve. Au temps passé, on n'enseignait chez elles que la *Vertu* et la *Vérité*, mais celles-ci ont été remplacées par l'*Ambition*, l'*Adulation*, la *Vaine gloire* et autres mauvaises doctrines.

Dans cette salle, à gauche de la porte, on voyait appliquées au mur des images très anciennes «aucunes histoires entailles et gravées».

Ce passage constitue pour l'histoire de la gravure sur bois un document de premier ordre et prouve que cet art était pratiqué et connu de longue date, avant l'invention de l'imprimerie, dans les États du duc de Bourgogne. L'auteur s'est nommé dans ces vers de la fin :

Michault emprès une pierre très rude
Pour ce forger voult asseoir son enclume
Ainsi monstrant l'erreur de son estude,
A composé en ceste plénitude
Le contenu de ce petit volume
. . . .

La date de 1466, qui est celle de la composition de l'ouvrage et non celle de l'impression, comme certains ont pu le croire, est énoncée dans ce quatrain :

Ung treppier et quatre croyssans
Par six croix avec six nains faire
Vous ferons estre congnoissans
Sans faillir de mon milliaire.

Michault empres vne pierre tresrude
Pource forger voult asseoir son enclume
Ainsi monstrant lerreur de son estude
A compose en ceste plenitude
Le contenu de ce petit volume
Prince excellent vostre doulce coustume
Recoiue ainsi quaultreffois a monstre
Le doctrinal du temps present en gre

Vng treppier et quatre croyssans
Par six croix auec six nains faire
Vous ferons estre congnoissans
Sans faillir de mon milliaire

Nous avons vu à la bibliothèque de la ville de Reims une édition du livre intitulé : *Vita Christi* ou *Vie de Jésus-Christ* en français; le volume ne porte aucun titre. Il commence au recto du premier feuillet, en haut de la page, par ces lignes : « Au nom de la benoiste et saincte Trinité, Amen.

A tous bons et vrays crestiens soit ce petit livre présenté...» et se termine ainsi : «Cy finist le livre intitulé : *Vita Christi,* auquel sont comprinses la création des Anges..., la nativité, la vie et l'annunciation Nostre Dame, la nativité Nostre Seigneur..., la vie de Judas, la passion et la résurrection de Nostre Seigneur et l'enterrement Nostre Dame. Deo gracias.»

¶ Cy commence la mort et la passion de Jhũ crist la quelle
fut faicte et tractee pa le bon maistre gamaliel et nycode
mus son nepueur et le bon chaualier Joseph dabarima
thie disciples secretz de nrẽ seigneur

N celluy temps que Jhesucrist print mort et
passion en la cite de Jherusalẽ soubz la main
de ponce pilate q̃ estoit seneschal de Jherusa
lem po^r Julius cesar empereur de rõme et auoit son lieu
en Jherusalem et en cesarie par tout Icelluy regne. Et
auoit pilate auecques soy vng gentil homme cheualier
q̃ auoit nõ nycodemus le q̃l auoit cent cheualiers soubz
soy q̃ estoient aux gaiges de lempereur pour garder la
cite de Jherusalẽ et po^r conseiller et ayder a pilate. Auoit
vng maistre en Jherusalem qui lisoit les lois de moyses
q̃ auoit nom gamaliel formẽt saiges homs et estoit Juif
Et pilate et les aultres Juifz creoiẽt fort son conseil et
estoit oncle de nycodemus. Et aussi auoit la vng preu
domme q̃ auoit nõ Joseph dabarimathie q̃ estoit nez na
turellemẽt de Jherusalẽ a barimathie: et estoit Juif et di-
sciple de Jhesucrist celeement. Car Il nẽ auoit faire sẽ-
blant pour doubte des Juifz mais secretement Il escou-
toit les parolles de Jhesucrist et estoit a ses sermons. Et
voulentiers aloit la ou Il sauoit les amis de Jhũcrist. Et

¶ .m.iii.

La *Vita Christi* est suivie de : *La mort et la passion de Jhesu Crist la quelle, fut faicte et tractée par le bon maistre Gamaliel et Nycodemus son nepveur* (sic), *et le bon chavalier* (sic) *Joseph d'Abarimathie, disciples secretz de Nostre Seigneur.*

La *Vita Christi*, disposée à deux colonnes, est illustrée d'un grand nombre de petites figures placées au milieu du texte, dont voici des spécimens :

Comment Jhesucrist mu a leau en vin: et en fit don ner a architriclin





Comẽt Jhesucrist conuer tit leaueen vin

Cõmẽt nrẽs estoit assis pres de la fõtaine et la fẽme parloit a luy .l.iiii.



La partie relative à la *Mort et Passion* est composée à longues lignes.



Et puis les Juifz crioient et disoient tu te fais filz de dieu Or deuine qui ta feru. Et Il ne leur vouloit mot sonner ne respondre et toute la nuyt Ilz le tindrẽt en tel tourment et plusieurs autres hontes vilẽnies et vitu peres Ilz luy firent celle nuyt

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les figures de *Mort et Passion* occupent toute la largeur du texte; on en a un exemple à la page précédente dans la gravure représentant *Jésus souffleté par ses bourreaux*, puis dans la figure ci-dessous où Jésus est « mis et cloé en la croix et ses membres détirés moult cruellement », dont le réalisme est saisissant :

Comment nostre seigneur fut mis et cloe en la croix et ses membres detires moult cruellement



Nous avons déjà donné dans l'*Histoire de l'Imprimerie en France* (t. III, p. 483), au chapitre de l'imprimeur lyonnais Jean Du Pré, la scène de la *Flagellation* tirée de cette édition.

Les mêmes planches des divers épisodes de la Passion et de la Mort du Christ ont d'abord servi à une édition, que nous ne connaissions pas encore[1],

[1] Cette édition est de format petit in-folio et se compose de 68 feuillets non chiffrés, à 33 lignes par page. Le titre est en deux lignes d'un très gros caractère gothique sur le premier feuillet dont le verso est entièrement blanc. Le texte débute au haut du feuillet suivant, portant la signature *a 2* au bas, par cet intitulé en trois lignes : « Icy sont escriptes aulcunes méditations de la tressaincte vie et conversation de nostre seigneur tout bon père et saulveur Ihesucrist. » Au-dessous, une figure oblongue au trait de Dieu bénissant les anges. Le texte est disposé à deux colonnes avec figures intercalées au milieu, tantôt en hauteur, tantôt en largeur, et se termine au recto du soixante-huitième feuillet par le mot : AMEN. — La *Passion* est suivie d'une édition également inconnue de la *Destruction de Jherusalem*, en 24 feuillets, composée avec les mêmes caractères et avec signatures distinctes. La grande figure de Vespasien alité, différente de celle des autres éditions connues, se trouve au verso du premier feuillet dont le recto est blanc et ne porte pas de titre. Ce volume des plus précieux a été découvert par M. Édouard Rahir, libraire, qui nous l'a gracieusement communiqué.

de *La Vie et Saincte Passion de Nostre Seigneur Jhesucrist*, exécutée avec les gros caractères du *Livre des Eneydes* imprimé par Guillaume Le Roy en 1483; ensuite elles sont passées dans l'atelier de Jean Du Pré, qui a donné à son tour une édition de *L'ystoire de la Passion*, achevée d'imprimer le 16 août 1490. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 482.)

La *Vita Christi*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre ouvrage composé par Ludolphe le Chartreux, est un recueil d'histoires tirées de la Bible. Aucun livre n'a été plus populaire à Lyon durant le xv[e] siècle.

La *Vita Christi* avec la *Mort et Passion* forme, d'après le catalogue imprimé de la bibliothèque de Reims, un in-quarto de 173 feuillets non chiffrés, mais avec signatures au bas des cahiers; ce volume présente un texte illustré de figures sur bois, dont les pages entières comportent 25 lignes.

Le rédacteur du catalogue, Louis Paris, a attribué cette rare et précieuse édition à la presse de Bréhan-Loudéac en Bretagne.

Cette assertion, qui a été reproduite, nous paraît erronée et dénuée de fondement.

L'édition de Bréhan-Loudéac, dont il existe un exemplaire réputé unique à la Bibliothèque nationale, commence de la même manière et est exactement décrite dans le *Manuel du Libraire* de Brunet (t. V, col. 1184-1185). Datée du 30 avril 1485, elle porte à la fin les noms des imprimeurs Robin Fouquet et Jean Crès; le nombre de lignes à la page n'est pas le même. Cette dernière édition n'a pas de figures, et les caractères n'ont aucune ressemblance avec ceux de l'exemplaire de Reims, qui provient de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Nicaise.

Le livre a été imprimé à Lyon et est composé avec les mêmes caractères de grosse bâtarde bourguignonne que l'on retrouve dans le *Siège de Rhodes*, l'*Abuzé en Court* et le *Doctrinal du temps présent*.

La Bibliothèque nationale et le Musée Britannique possèdent une édition du roman des *Quatre filz Aymon*, exécutée avec les mêmes types.

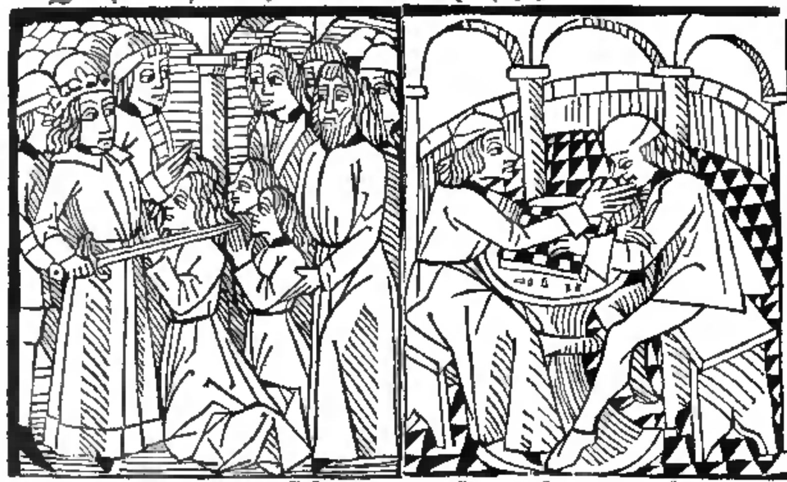
C'est un livre d'un format un peu plus grand que les précédents et l'un des plus précieux monuments de l'ancienne typographie lyonnaise.

Il n'y a point de titre; la première page (voir ci-après), signée *aii*, imprimée en rouge et noir, et servant de frontispice, représente, en quatre compartiments, les principaux épisodes de l'ouvrage : *Comment le duc Aymon présente ses quatre filz au roy Charlemaigne pour les faire chevaliers; — Comment*

Berthelot donna ung soufflet à Regnault en jouant aux eschez; — Comment Regnault occist Berthelot, le nepveu du roy Charlemaigne, d'ung eschequier d'or; — Comment les quatre filz Aymon se combactirent au Palais à Paris après la mort de Berthelot.

Comment le duc aymon presen ta ses quatre filz au roy charle- maigne po' les faire chevaliers

Comment berthelot donna vng soufflet a regnault en Jouant aux eschez.



Commēt regnault occist berthe lot le nepueu du roy charlemai- gne dung eschequier dor

Cōmēt les quatre filz aymon se cōbatirēt au palais a paris apres la mort de berthelot.



.a.ii

Vient ensuite la table des vingt-huit chapitres de l'ouvrage, qui est précédée d'un prologue avec un grand bois représentant les *Quatre filz Aymon* «chassés hors de Paris par Charlemaigne, roy de France», et montés tous quatre sur le même coursier à longue échine.

Comment les quatre filz aymon furent chasses hors de paris par charlemaigne roy de france.





uicunques vouldra scauoir listoire des quatre no-
bles et vaillans cheualliers nommes les quatre filz
ymon dont le premier sappelloit Regnault laultre
Alart laultre Guichart et laultre Rihart Si lise
premierement ceste presente table en la quelle on trou
uera que ce present liure contient vigt et huit chapi
tres lesquelz chapitres parlent de plusieurs belles

Les bois, d'une taille rude et grossière, sans être précisément l'œuvre de «graveurs dominotiers», respirent néanmoins la vie et le mouvement.

Nous donnons ci-après des spécimens de deux pages du texte :

COmment apres ce que regnault et ſes freres et maugis eu-
rẽt deſcōfis charlemaigne au reuenir de ſecourir richart q̃ lō
eſtoit ale pādre a mōt faucō de rechiefz Ilz vindrẽt abbatre ſō
pauillon et ẽporterent laigle dor q̃ eſtoit au deſſus. Dont le roy fuſt
moult dolent tant quil voulſiſt randre ſa courōne a ſes barons di-
ſant quil ne voloit plus eſtre roy. Car Ilz luy auoient failly et habā
donne pour les quatre filz aymon. Et leur diſt quilz en couronaſſẽt
Regnault ſi ſeroit leur roy. Car Ilz laiment beaulcop plus que luy
Lors oliuier diſt au roy que Il repriſt ſa courōne et que Il luy rendroit
maugis quil auoit prins ainſi quil pilloit le pauillon. Car Il demou
ra tout ſeul Quant charlemaigne ouyſt ce Il reprint ſa corōne et fut
moult Joyeulx de la priſe de maugis quil haioit tant

OR diſt le conte que quant regnault le filz aymon viſt que le
roy charlemaigne ſeſtoit mis a retour vers ſon hoſt Il fiſt cheuau-
cher ſa banniere deuant ſoy et ralia ſes gens. Et quāt Il eut mon-
te le puis de mont faucon Il appella ſes gens et leur diſt. Mes amis
mectes vous en ordonnance. Et vous mectes a la voye vers mont au
ban. Et moy et mes freres et maugis Irons derriere car Jay doub-
tance Que les francois qui ſont ſi courroucez pour ce que nous les
auons deſconfiz ne nous ſuiuent pour nous dommager. Se Il nous
ſuiuent nons ſouffrirons mieulx la paine que noz gens. Je ne voul
droie pour riens que. Rolant ne. Oliuier ſe moccaſſẽt de nous ne que
Ilz nous trouuaſſent deſhordonneemẽt. Par ma foy ſe diſt alart fre
re vous parles ſaigement. Et lors leurs gens ſe mirent en ordonnā
ce et eulx demeurerent derrier. Et actendirent que leurs gens eurent
paſſe balancon. Et quāt la plus part eut paſſe. Regnault priſt trois
Mille hommes des milleurs de ſes gens. Et diſt es aultres ales vo9
en a mont auban. Car Je veulx aler aſſaillir le roy charlemaigne
en ſon pauillon quoy quil men doie aduenir. Et ſi luy monſtreray a
luy et a ſes gens que Je ſcay faire. Et que Je ſuis homme pour laller
chercher non pas luy moy. .A.i.

La dernière se termine par deux lignes ainsi libellées : *Cy finist l'istoire du noble et vaillant chevallier Regnault de Montauban. Deo gracias.*

montauban le vaillāt et preux cheuallier et nous troys qui sōmes cy sōmes ses freres et biē scay q̄ vo⁹ auez ouy parler des quatre filz aymō q̄ charlemaigne roy de france guerroia si longuement.

ALors quant larceuesque et le peuple ouyrent que cestoiēt les quatre filz aymō de qui tout le monde parloit et que le corps saint estoit regnault de montauban le noble et vaillant cheuallier Ilz se mirent tous a plourer de pitie et de Joye de ce quilz veoient deuant leurs yeulx le plus noble et vaillant cheuallier du monde qui estoit plus a doubter quant Il estoit en vie que homme du monde q̄ estoit mort ou seruice de nostre seigneur faisant penitance. Apres ce que les trois freres eurent vng peu delaisse leur dueil Ilz firent ensepulturer leur frere moult honnorablement et le mirent dedens vng moult riche tombel le quel tombel larceuesque auoit fait faire la ou le corps saint est encores comment chescun scet et est appelle saint regnault le martir la memoyre de luy fust mise en escript auctentiquement. Et en fait lon chescun an grande solennite et feste au pais de par della. Apres lenterrement du corps saīt ses freres sen tournerent en leur pais

MEs beaulx seigneurs qui ce present liure lirez nous prierōs dieu et le glorieux corps saint quil nous doint grace de perseuerer en bonnes oeuures par les quelles nous puissons auoir a la fin de noz Jours vie eternelle en gloire celestielle de paradis. Amē

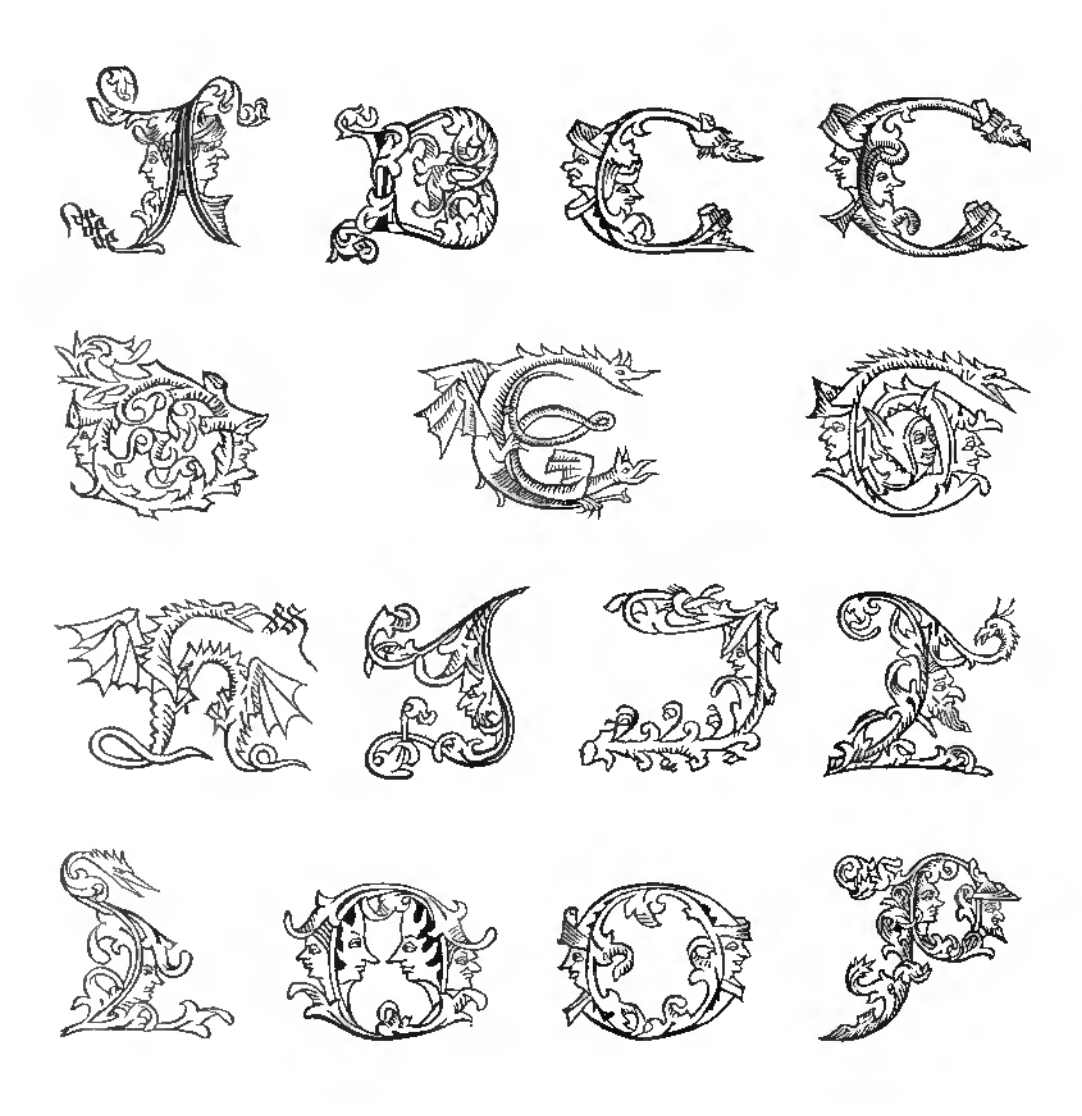
Cy finist listoire du noble et vaillant cheuallier regnault de montauban Deo gracias

Les illustrations plaisent par leur naïveté même, bien faite pour captiver l'imagination populaire surexcitée par les récits d'aventures et de combats chevaleresques.

C'est en somme un livre de grande et belle allure que rehaussent encore les grandes lettres ornées, de style fantaisiste, dont il est décoré.

L'artiste qui les a conçues et dessinées a eu soin de les varier de la manière la plus habile.

On en jugera par l'alphabet que nous donnons ci-dessous :





IMPRIMERIE NATIONALE.

Le même atelier qui a produit les *Quatre filz Aymon*, avec ses belles lettres ouvragées, a imprimé aussi un *Manuale*, à l'usage des curés, suivi des *Statuta Synodalia* de l'archevêque Charles de Bourbon, mis en ordre et promulgués le 22 octobre 1466.

Incipit manuale et ordo quomodo sacerdotes ante synodum sibi debeant providere et In aliis Juxta sibi Iniūctū officiū et occurrentibus pro tempore negociis prout Infra se habere.

De dominica precedente synodum sacerdotes qui capellanos non habent In suis parrochiis diligenter Inquirant publice In ecclesia si qui sint Infirmi In parrochia. Et feria sequēti sine anteq̄ Iter arripiant visitent eos eciā non requisiti: et faciant quidquid necesse fuerit ad salutem animarum. Nichilominus tamen procurātes provisionem eorum quam solent facere per capellanos vicinos In aliis parrochiis remanentes.

Districte precipimus vt sacerdotes Ieiuni Intrēt synodum. In Ieiunio enim fieri debet et oratione.

Omnibus presbiteris prohibetur ne causas adducant ad synodum: aut alia negocia que non pertinent ad synodum: et ne sibi tunc muniant prohibetur cum debent synodo Interesse.

«Sur la fin de ses jours, dit le vieil historien La Mure, il fit imprimer un *Epitome* de tous les statuts avant lui donnés au diocèse de Lyon par ses prédécesseurs depuis Philippe de Savoye et même y fit insérer les deux conciles provinciaux qui furent tenus par Rodolphe de la Torette et Henry de Villars, et fit distribuer ce livre ainsi qu'un autre où il fit ramasser et compiler les ordonnances qu'il avait faites «et qui avoient été données soubs «son authorité.» (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, 1671, in-4°, p. 199.)

Dans la *Bibliographie lyonnaise du xv[e] siècle,* n° 278, Péricaud conjecturait que l'impression de cet *Epitome* n'avait pu être achevée du vivant du prélat, qui mourut le 17 septembre 1488, et, dans la même *Bibliographie* (1[re] partie, p. 110), Mercier de Saint-Léger plaçait cette édition vers 1510.

De corpore domini.

MOneāt[z] frequēter et comuniter layci
vt vbicūqz viderīt deferri corp[9] dnī
statim genua flectēt tāq̄ domino et creatori suo In
terram: et Junctis manibus quousqz transierīt orēt

De corpore domini.

In inferiori loco vel parte altaris cum sum-
ma diligencia et honestate si fieri potest san
ctum corpus domini custodiatur.

De clerico et altari.

NUlli clerico permitatur altari deseruire
nisi Insuper pelicio aut capa clausa·

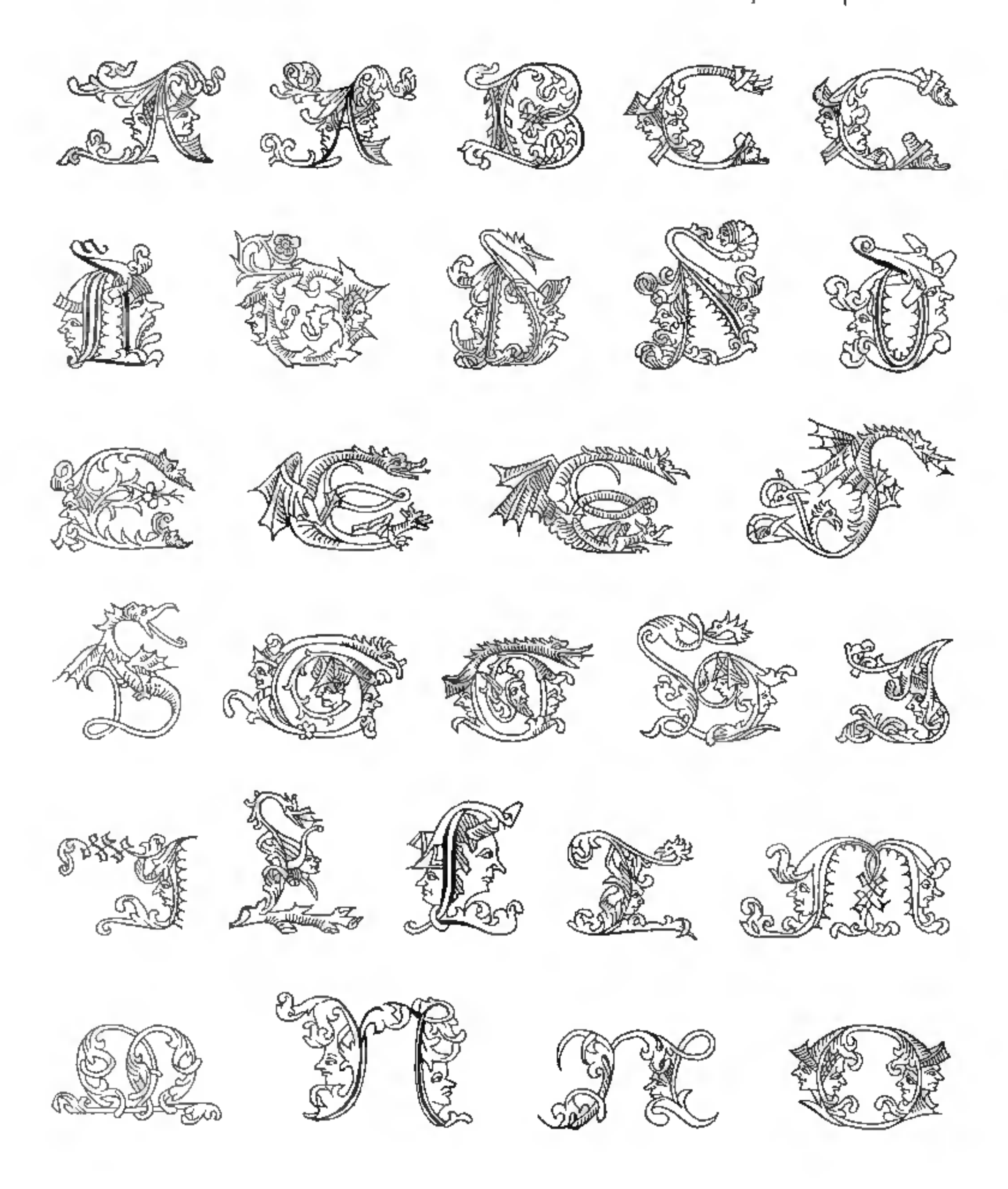
De remouendis sacra.

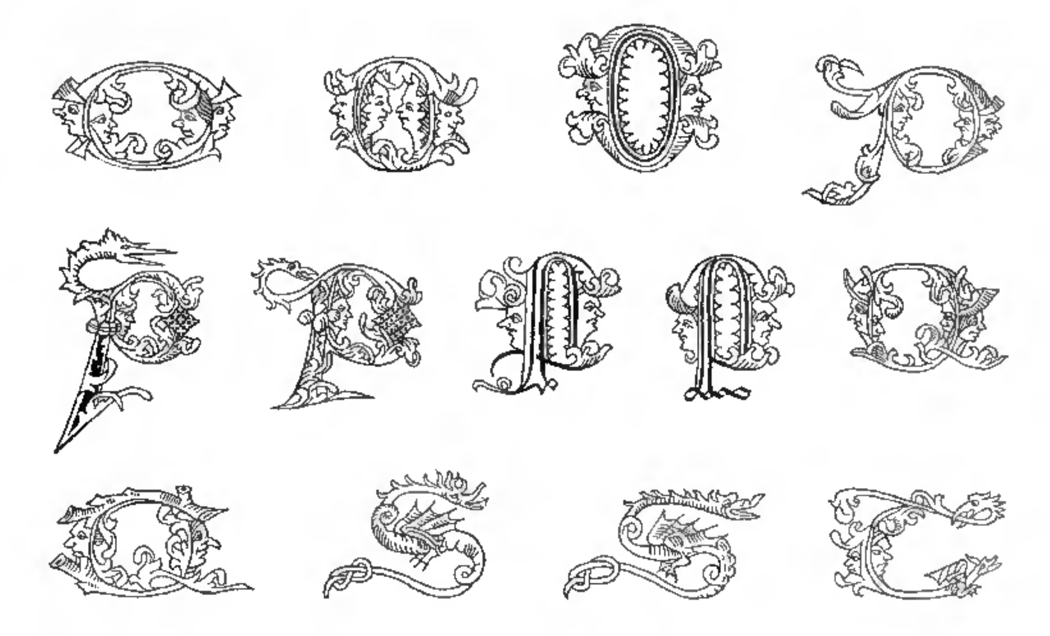
SAcerdotes die octauo renouent sacra
mēta: vt fontem benedictum: oleo: et
crismate: et sanctā eucaristiam ne sui vetustate ali-
qui ad Indeuocionem moueri valeant et errorem.

Bien que cet imprimé ne porte aucune date, il est certain qu'il a paru avant la mort du cardinal; des exemplaires en ont été, en effet, distribués, dès 1487, par son secrétaire, ainsi que l'atteste une note manuscrite du temps portant cette date et insérée à la fin de l'un des volumes en circulation[1].

[1] Cet exemplaire, décrit dans le *Catalogue des Incunables des Bibliothèques de Lyon* (n° 536), a été donné à Denis Carchebu par Barnabé Goyle, secrétaire (*grapharius*) de l'archevêque.

Les *Statuta Synodalia* sont de format in-quarto ou petit in-folio; les paragraphes sont agrémentés de lettres ornées à figures, à becs d'oiseau et corps de dragon, dans le même style que celles des *Quatre filz Aymon*, mais différentes et de dimensions moindres. Nous en donnons ci-après l'alphabet :





Il existerait un autre livre intitulé : *La Destruction de Jherusalem et la mort de Pilate*, petit in-folio à 24 et 25 lignes par page, lequel aurait été composé avec les mêmes caractères que l'*Abuzé en Court*, le *Doctrinal* et les livres signalés plus haut, où l'on retrouve le type de bâtarde bourguignonne.

Cette édition est exactement décrite par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. III, col. 655), qui en a vu et feuilleté un exemplaire incomplet se terminant, comme les *Quatre filz Aymon*, par la formule : *Deo gracias.*

Nous avons constaté par nous-même l'existence de plusieurs éditions de la *Destruction de Jherusalem*, mais nous n'avons pu encore découvrir où se trouve actuellement l'exemplaire cité par le maître bibliographe, en l'assertion duquel nous avons cependant toute confiance.

Tout compte fait, on connaît six impressions exécutées avec ces grands caractères d'une beauté et d'une régularité remarquables. Vers quelle époque ces livres ont-ils paru et dans quel ordre devons-nous les classer?

Les bibliographes, Brunet entre autres, leur assignent la date probable de 1480. Cette date doit être quelque peu reculée par la raison que, le siège de Rhodes n'ayant eu lieu que dans le courant de 1480, il n'est pas admissible que le récit des particularités qui l'ont accompagné et suivi ait

été rédigé et imprimé la même année. C'est en 1481 ou 1482, au plus tôt, que la relation de Mary Du Puis a dû parvenir à Lyon et y voir le jour.

Quant à *L'Abuzé en Court* et au *Doctrinal du temps présent,* nous avons déjà fait bonne justice de la date injustifiable de 1476 qu'on leur avait assignée. Ces deux livres ont été imprimés après le *Siège de Rhodes,* vers 1484 ou 1485, époque à laquelle apparaissent les premières planches d'illustration dues à l'art national lyonnais.

La *Vie de Jésus-Christ,* suivie de la *Passion,* semble être du même temps; la place des grandes initiales des chapitres est restée en blanc comme dans le *Siége de Rhodes,* l'*Abuzé en Court* et le *Doctrinal du temps présent.*

Les *Quatre Filz Aymon* et les *Statuta Synodalia,* avec leurs grandes lettres ornées et historiées remplissant les vides laissés pour les lettres peintes ou miniaturées des livres précédents, viennent après. Les *Statuta* ne sont pas postérieurs à 1487, ainsi que nous venons d'en fournir la preuve. Les *Quatre Filz Aymon* doivent être à peu près du même temps. Nous n'avons pas vu la *Destruction de Jherusalem,* qui n'a ni lettres grises ni gravure, et, par conséquent, doit être antérieure à 1487.

Quel est maintenant l'imprimeur auquel nous pouvons attribuer ces livres?

Commençons par présenter l'alphabet complet des caractères des *Statuta Synodalia,* qui sont communs aux autres impressions précitées :

A B C C D E F G H I J

L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g g g h i k l m m n n o p

q r r s s t u v x y z

ba bo ca ce de ff ho pp pe po ss st ve vo . : ;

ā ă b9 ē ī i9 m9 ō n9 p̄ p p p q̄ q q p t t9 ū

Ces caractères ont une grande ressemblance avec le type de grosse bâtarde du *Livre des Saints Anges,* signé par Guillaume Le Roy et daté de 1485, dont l'œil de la lettre est de deux points au-dessous. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. III, p. 61.)

Deux lettres capitales sont cependant différentes : dans le *Livre des Saints Anges,* la majuscule A est ouverte par le haut, le premier jambage dessinant une courbe extérieure, tandis que, dans les *Statuta Synodalia,* cette lettre est fermée par le haut et surmontée d'un trait horizontal recourbé inversement aux extrémités et formant chapiteau.

La lettre R est surtout caractéristique : barrée par le milieu, elle n'a qu'une boucle en haut dans les *Statuta Synodalia,* tandis que, dans le *Livre des Saints Anges*, cette barre n'existe pas; la lettre se continue et s'appuie sur un pied qui la termine régulièrement. La même forme d'R barré et sans pied se retrouve chez deux autres imprimeurs lyonnais, Pierre Boutellier (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 429) et Jean de La Fontaine (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 533), mais ce sont des copies du type primitif.

Nous avons retrouvé une des initiales ornées se terminant en bec d'oiseau des *Statuta Synodalia,* la lettre P, à la première page de texte de *Prestre Jehan*, opuscule composé avec la petite bâtarde de Le Roy (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, fac-similé, p. 107), dont cet imprimeur se servait déjà en 1486 (v. st.) pour le roman du *Fier-à-Bras* (voir *ibidem,* fac-similé, p. 72).

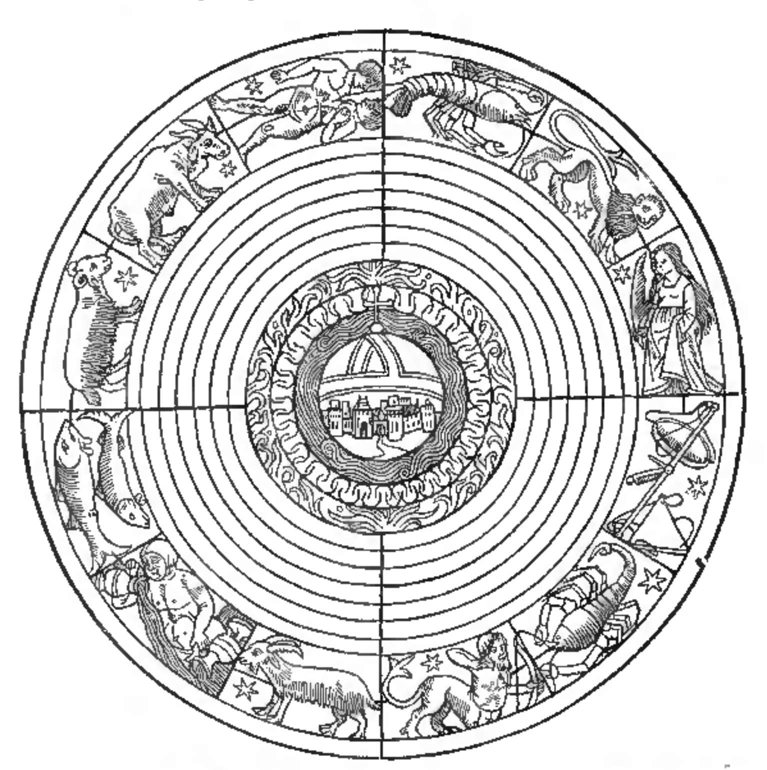
Une lettre S du même style, représentant un reptile fantastique à deux pattes d'oiseau, replié sur lui-même et avalant un serpent, figure en tête des *Paschalia* ou Offices de Pâques, à l'usage de l'Église de Lyon, ouvrage imprimé par Guillaume Le Roy à la date du 8 avril 1485. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, fac-similé, p. 58.)

Une autre lettre fantaisiste historiée, la lettre L, formée de traits de plume entrelacés, dits *cadeaux,* se terminant par un long bec d'oiseau, nous a paru faire partie du même alphabet d'initiales ornées que nous n'avons pas encore pu reconstituer au complet.

Cette initiale orne le titre du *Chapellet de Virginité*, imprimé par Pierre Boutellier. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 449.)

Tels sont les éléments de rapprochement qu'après de minutieuses recherches nous avons pu recueillir. Bien que les résultats semblent militer en faveur de Guillaume Le Roy, ces indices ne nous ont pas paru suffisants et ne sont pas assez concluants pour pouvoir nous prononcer d'une façon péremptoire. Nous nous tiendrons donc dans une prudente réserve et nous attendrons que l'avenir nous fournisse des preuves plus décisives. De nouvelles découvertes pourront se produire, qui nous donneront alors la solution du problème.

L'Imprimeur des *Physica et Metaphysica Aristotelis.* — La bibliothèque de la ville de Mâcon et celle de Besançon possèdent toutes deux une édition petit in-folio de la *Physica Aristotelis*, suivie de la *Metaphysica* du même auteur, avec les commentaires ou *Questiones* du professeur Thomas Bricot; cette publication renferme quelques figures gravées sur bois.





Ut Celū signis prefulgens est duodenis,
Sic hominis corpus assimilatur eis.
Nā caput ꝛ facies Aries sibi gaudet hēre.
Gutturis ꝛ colli ius tibi Thaure detur
Brachia cū māib⁹ Gemis sūt apta decēt.
Naturā Cancri pectoris aula gerit
At Leo vult stomacū reb⁹ sibi vēdicat idē.
Sed intestinis Virgo preesse petit
Ambas Libra nates ābas sibi vedicat hācas
Scorpio vult anū vultꝙ pudenda sibi
Inde sagittari⁹ in coxis vult dominari
Ambo⁊ genuū vim Capricornus habet.
Regnat in Aqrio cruꝝ vis apta decēt er
Piscibus ꝛ demum congrua planta pedum

Fata regunt finem: spero dij cepta secūdēt

La première figure donne les Signes du Zodiaque comparés au corps de l'homme, et la seconde montre un astrologue tenant une sphère.

Nous reproduisons ci-dessous la page qui se termine par une gravure représentant les feux de l'atmosphère :

Liber primus

¶ Ad tertiam conceditur añs: τ distinguit ɔña. vel de pse: τ sic conceditur. vel de paccidẽs: τ sic negatur illo modo quo datus est. ¶ Ad quartā conceditur añs: τ distinguit consequēs. Uel capiendo ly pductiuum: vt idem est quod natum pducere. Et fortificatiuū: vt idem est quod natum fortificare: est de perse: τ sic conceditur consequens. Uel capiendo pductiuum: vt idem est q̄ potens pducere. Et fortificatiuum: vt idem est q̄ potēs fortificare τ de peraccidens: τ sic negatur consequēs τ consequētia. ¶ Ad quintam negatur añs. modus enī quo hoc fit positus est. Et ad pbatiōem conceditur añs: τ distinguitur ɔña: vel de perse: τ sic conceditur. vel de peraccidens: τ sic negatur.

Ad rōnes ante oppositū questionis. ¶ Ad primā distinguitur maior vel capiendo cōtinuum stricte vt distinguitur contra cōtiguum: τ sic conceditur maior: vel capiendo ly cōtinuum large vt se extendit ad contiguum: τ sic negatur. ¶ Ad secūdam dr similiter. Et ad confirmatiōem eius dr concedēdo maiorem: τ negando minorem: τ ad pbationem distinguitur ɔña: vel q̄ non sint simul per indistātiam: τ sic negatur. vel q̄ nō sunt in eodem loco pprio: τ sic conceditur. ¶ Ad tertiā negatur ɔña: τ ad pbatiōem conceditur añs: τ negatur consequētia. lz enī ipm celum sine virtus celi sit naturalis: τ eodēmodo se habens: tamen cause secūde quibus mediantibus celum agit in hec inferiora sunt variabiles τ mutabiles: τ non semp eodemmodo se habētes. ¶ Ad quartam dr concedendo añs: τ negando ɔñam: sed non tanq̄ a causa totali: sed tanq̄ a causa partiali τ instrumentali. ¶ Ad quintam negatur añs: τ ad pbationem distinguitur añs: vel capiēdo istum compatiuum in ordinatiōem pprii: τ sic negatur: vel improprie p minus ordinato: τ sic conceditur. sed hoc mō non valet ɔña a compatiuo ad positiuum. ¶ Ad sextā conceditur añs: τ distinguitur ɔña: vel tanq̄ principale gubernās: τ sic cōceditur: vel tanq̄ instrumentale: τ sic negatur. ¶ Ad septimā conceditur añs τ ɔña: si ly virtus distribuat tam pro virtute materiali q̄ spirituali. sed ly virtus solum debet distribui pro virtute corporali. ¶ Ad octauam cōceditur maior: τ distinguitur minor: vel capiendo eam in sensu pprio: τ sic conceditur: vel in sensu improprio: τ sic negatur.

¶ Scds tractatus vnū capitulum hz: in quo agitur de impssionibus ignitis.

b Is aūt determinatis: dicamus ppter quā cām flāme fiūt accense circa celū τ discurrētia sydera: τ vocati a quibusdam dali τ Egee: hec enī oīa sunt idē. τ ppter eādem cām: differūt aūt p maius τ minus. Principiū enī istorum ē exhalatio calida τ sicca eleuata a terra: a calore solis calefacta: q̄ postea inflāmatur: τ scdm diuersitatē illius exhalationis in raritate τ dēsitate: hūiditate τ siccitate: grauitate τ leuitate: diuersificātur impssiones ignite ex eis genite. Nam vel talis exhalatio est multū calida τ leuis: τ tūc sufficit ascēdere vsq3 ad supmam regionē aeris: aut ergo ē equaliter subtilis in oībus suis ptibus aut inequaliter. Si inequaliter: aut magis hz de grosso q̄ de subtili: τ tūc inflāmatur ad modum Colūne piramidalis. Si vero tm̄ hz de grosso q̄tum de subtili: apparet p modū scintillarum ardētium. Si sit cōtinua: tūc si sit accēsa in vna pte τ nō in alia apparet p modum Candele ardentis. Si vero talis exhalatio magis distrahatur in vna parte q̄ in alia vocatur Dalus: τ fiunt iste impssiones in supma regione aeris.

Colūna piramidalis.
Scintille ardentes.
Candela ardens.
Dalus.

Impressiones ignite supreme regionis aeres.

Colūna Piramidalis. Scintille ardentes Lancea ardens. Dali Candela ardens.

On trouvera dans le *Catalogue général des Incunables* (t. II, n° 2996) la description des autres figures qui font partie du volume.

Le texte, à deux colonnes, est composé avec des caractères gothiques de grosseurs différentes. Le plus gros, d'environ 12 points, réservé pour le texte d'Aristote, comporte 51 lignes par page pleine; le plus petit, d'environ 8 points, employé pour les notes marginales et le commentaire, comprend 68 lignes par page entièrement composée avec ce type.

L'achevé d'imprimer est daté des Ides d'avril 1486 à Lyon et ne porte pas de nom d'imprimeur.

Ad ratões questionis. Ad primã dr̄ q̄ scd̄z
cõmentatorē in ista pte Arl. intendit dicere de intelli-
gibilibus in primis ⁊ scd̄is intentionibus q̄ sunt res lo-
gice: ideo capit nõ ens p negatione q̄ est intentio scd̄a
Ista eni est vamegatio ē negatio. ¶ Aliter possz r̄ndē
ri: q̄ Arl. p illã intelligit istã negatiuã nullum ens est
non ens: ⁊ q̄ ita sit ptz p textũ alteri⁹ trãslatõis ĩ quo
sic dr̄. Et sīr dicimus de illo qd̄ nõ ē ens vnũ q̄ non est
ens. ¶ Ad ↄfirmationē dr̄ q̄ ille nõ sunt mere de pñti:
q̄ eaꝝ copule absoluunt̄ a tpe: neq̄ sunt ppões de ma-
teria naturali nisi p suppõnem naturalē s̄m quã copu-
la ppõis absoluit̄ a tpe. ¶ Ad scd̄am neḡat ↄña: sz bñ
sequit̄ q̄ ↄditionales composite ex extremis sunt ne-
cessarie vel ipe cathegorice p absolutionē verbi a tempe
¶ Ad pñtiã ↄfirmationē negat̄ ↄña. Ad aliã dr̄ q̄ qñ ro
sa nõ est: neq̄ est eadē neq̄z diuersa: nõ in tali pdicatõe
non pdicat̄ idē de seipo. ¶ Ad tertiã ↄcedit̄ maior: et
negat̄ minor. Et dr̄ q̄ ↄña illa tenet vtute hui⁹ ↄditio-
nalis: si sortes est sortes ē hõ. Sz in aliis ↄña nõ tenet
vtute huius cathegorice. vt ista ois hõ currit: ergo sor-
tes currit: tenet in vtute istius cathegorice sortes est
hõ: ⁊ ad eam non sufficeret ↄditionalis. Et rõ huius ē:
q̄ negatiua nihil ponit: iõ ↄña qua infert̄ sufficienter
fundat̄ in conditionali. Affirmatiua vo aliqd põit: iõ
ↄña qua infert̄ fundat̄ in cathegorica. Si aũt predicta
ↄña fundaret̄ in cathegorica: seq̄ret̄ q̄ ista eēt va: sor-
tes est exñs ipo nõ existe. ptz: q̄ bene seq̄t̄: nullũ exñs
currit: ergo sortes non currit. Illa aũt non põt funda-
ri nisi in ista cathegorica: sortes est exñs. Et q̄ ↄña sit
bona ptz: q̄ ex opposito ↄñtis infert̄ oppositũ añtis. s.
sortes currit: ergo aliquod existens currit.

Questiões iste sex libroꝝ Metaphisicae vna cũ tex-
tus explanatiõe: feliciter impresse sunt Lugd. Anno
redemptiõis nostre .lxxxvi. post mille quadringẽtos
Idibus Aprilis.

distichon.
Qui ducis vultus: ⁊ non vides ista libenter
Omnibus inuideas liuide: nemo tibi.

Nous avons retrouvé le gros caractère de cet Aristote dans les *Auctores Octo*, l'*Institutionum opus Justiniani* et autres livres imprimés par Perrin Le Masson, Boniface Jehan et Jean de Villevieille, associés. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 240, premier alphabet.)

Perrin ou Pierre Le Masson, d'origine lorraine, débutait à Lyon comme typographe quand il entreprit seul, en 1479, l'impression d'une Bible latine, de format in-folio. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 218.)

Ce *labeur* important est composé avec des caractères tout à fait différents de ceux qu'il employa plus tard; nous avons déjà fait remarquer qu'on y trouvait mélangée une lettre U capitale d'une autre *sorte*, qui repasse en 1494

dans le *Rationale divinorum Officiorum*, de Guillaume Durand, évêque de Mende, livre daté de 1494 et signé de Perrin Le Masson et ses associés. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 219.)

Comme il existe une lacune inexplicable dans l'exercice de Le Masson, nous avions émis l'opinion, sans autre argument, que la présence de cette lettre mélangée, appartenant à une autre sorte de caractères, semblait indiquer que ledit Le Masson ou ses associés futurs avaient imprimé, avec ces types se trouvant déjà dans l'atelier, des livres non signés, ni datés, que nous ne connaissions pas et que l'on « repêcherait tôt ou tard dans l'océan des impressions anonymes sorties des presses lyonnaises». (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 219.)

Cette conjecture se trouverait corroborée par la parfaite conformité du gros caractère de l'Aristote avec celui des impressions sorties de l'atelier de Le Masson en 1493. Sans combler la lacune de 1479 à 1493, la date intermédiaire de 1486, placée à la fin de l'*Aristoteles*, suffirait à confirmer notre hypothèse. Mais nous devons déclarer, en toute sincérité, que nous n'avons pas retrouvé dans les autres livres que nous connaissons pour avoir été imprimés par Le Masson ou ses associés, le petit caractère du commentaire qui accompagne le texte du volume de 1486 et dont nous présentons ici l'alphabet :

A B C D E F G H J L M N O P Q R S T U X
a b c d ꝺ e f g h i j l m n o p q r ꝛ s t u v x z
á bꝰ ꝺ̄ dꝰ ē ꝰ ḡ ẜ ꝑ l' m̄ nꝰ ō p̄ ꝓ ꝓ̄ ꝕ q̇ r̄ t̄ ū ꝫ ꝫ
ff ſſ ſt . : ?

Nous avons bien observé dans l'*Institutionum opus Justiniani* un caractère analogue, qu'à première vue on croirait être semblable, mais il y a des différences telles dans certaines lettres capitales, notamment la lettre M de forme caractéristique, qu'il suffit d'un simple examen pour être convaincu de la dissemblance des caractères. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, fac-similés, p. 222 et 223.) Nous trouvons-nous en présence d'un type de l'atelier de Le Masson, qui aurait été changé ou modifié ensuite? Est-ce un type appartenant à un autre imprimeur, qui s'est servi pour le texte d'une fonte empruntée à Le Masson? C'est ce que nous ne sommes pas à même de décider, faute de preuves, et dans le doute nous devons prudemment nous abstenir.

Feu Castan, qui a donné une description détaillée du volume dans le *Catalogue des Incunables de la bibliothèque de Besançon* (p. 202-204, n° 267), dit que le gros caractère, qu'il dénomme « corps supérieur », est identique à celui des *Sermones et Epistolæ Horatii*, avec commentaires de Josse Bade, ouvrage imprimé à Lyon par Nicolas Wolff en 1499. Nous l'avons retrouvé également dans la *Pragmatica Sanctio* de 1497, qui porte le nom de l'imprimeur Jean de Vingle. Wolff, ainsi que nous l'avons démontré, était fondeur de lettres et avait dû travailler pour Jean de Vingle. Ce dernier n'ayant commencé à exercer en son nom qu'en 1493, l'impression de l'*Aristoteles*, de 1486, ne peut lui être attribuée; nous pouvons d'autant plus l'affirmer que Castan n'a pas été plus heureux que nous pour le petit caractère du commentaire, qu'il n'a pu découvrir ailleurs.

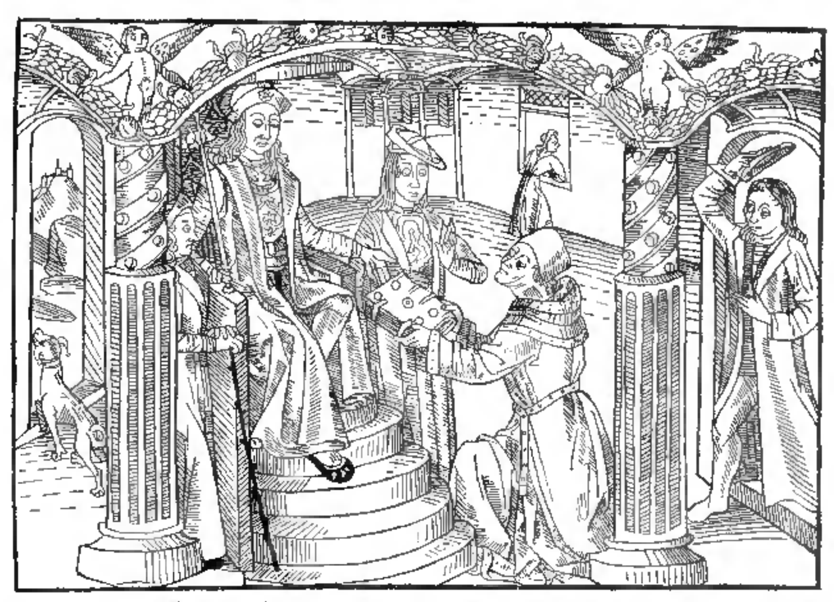
L'Imprimeur du *Champion des Dames*. — Nous nous trouvons maintenant en présence d'un maître typographe lyonnais qui a beaucoup produit et n'a imprimé que des livres français ou des pièces de littérature populaire. Aucune de ses impressions n'est datée ni signée.

Son *labeur* le plus important est, sans contredit, le *Champion des Dames*, par Martin Franc, secrétaire du duc de Savoie, Amédée VIII, qui fut ensuite pape sous le nom de Félix V, en 1449. Achevé en 1441, ce poème est dédié à Philippe le Bon, duc de Bourgogne.



Le premier feuillet contient un titre en deux lignes, qui débute par une lettre L initiale à double figure grotesque.

La planche qui représente l'auteur offrant son livre au duc de Bourgogne se retrouve dans le *Directoire de la Conscience*, par Toussaint de Villeneuve, évêque de Cavaillon; ce volume, imprimé à Lyon, à la date du 20 mai 1488 (voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 428-429), a été composé avec les caractères des *Demandes d'amours*, et signé de Pierre Bouttellier.



a

Trespuissant et tresexcel-
lent prince Philippe duc
de bourgongne de lothier de
brabã et de lembourg: Cõ
te de flandres: dartoys de
bourgongne: Palatin de henault de ho
lande de zelãde et de namur: Seigneur
de frize de salins et de malines: Martin
frãc idigne secretaire de nostre tressainct
pere le pape Felix ciquieme: apres tres
humble recommandation.

DEpuis tresredoubte prince que
songe me monstra les horribles
assaulx et la crueulse guerre: que male-
bouche cõtre amours et les dames mai
ne: et que par le commandemẽt de veri-
te ieuz selon mõ pouoir: et comme leal
notaire: la conqueste notable et la glori-
euse victoire de frãc vouloir leur chãpi
on: doubte ma tenu longuement: et fait
diuersemẽt pẽser: Car dung couste me
stoit deuãt mes ieulx la puissãce de ma-
lebouche: leq̃l si est vaincu cheualereu
sem̃t. Neantmains tousiours luy de-
nierẽt grãdes et fortes aliances: prici
palmẽt de dangier le mauluais: qui cõ-
tinuelm̃t tiẽt sur les chemins et passa-
ges espies et rotiers pour destrousser et
mettre a mort les sodoiers damours.
Et auec cela: ou ie retiroye mes sens
des choses foraines: et selon la doctrine
de Perse: en moy mesme me queroye:
memoire en son miroir me remonstroit
mille haulx et tresclers engis: lesquelz

a ii

Cette initiale L est la même que celle qui se trouve en tête de la plupart des impressions faites à Lyon par Pierre Pincerne dit «Bouttellier». (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, fac-similés, p. 427, 431, 437, 439 et 441.)

Le *Champion des Dames* est orné d'un grand nombre de figures sur bois assez remarquables, intercalées dans le texte. Nous donnons ci-dessous le spécimen de l'une des pages illustrées :



Doncqs apres longue silence
Franc vouloir le bien auise
Sagement a parler commence
Mieulx que ne sera deuise
Par moy ie seray excuse
Sil vous plait car ie ueulx loisir
Si vous y auez bien vise
Descripre tout a mon plaisir.
Jasoit ce que la verite
Dist il soit veue euidamment
Et vostre grande iniquite
Congneue soit souffisamment
Neantmains affin que pleinement
Victoire aux dames soit donnee
Je suis par le commandement
Damours venu a la iournee.
Et aussi que ne puissiez dire
Comme en toutes places bauez
Quon vous vueille iour escondire
A veoir le droit que vous auez
Siques se vous estes greuez
Formes vostre cas deuant iuge
Vng vous en fault comme scauez
Qui du bon droit et du tort iuge.

Comment brief conseil lestourdi sauança hastiuement a respondre a ce que le champion disoit.



Lors brief cōseil plus estourdy
Que le premier cop de matines
Hastiuement luy respondy
Dia franc vouloir trop nous atines
Pour lamour des chiennes mastines
Crois tu que soions sans raison
Dargent te donnerons dix tines
Se nous te faisons desraison.
Raison est ceans ne te doubte
Aultre part cerchier ne la fault
Et qui du contraire fait doubte
Preschie doit estre en leschaffault
Sique de iuge nas deffault
Juges serons nos et partie
Et aussi la cause ne vault
Que hors de noz mains soit traictie.

Le texte imprimé forme un volume in-folio de 185 feuillets, plus un feuillet blanc, à deux colonnes de 26 lignes à la page, d'une belle bâtarde de 15 points, dont voici l'alphabet :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V a b c d e f g h i l m n n o p q r z

s f t u v y y z

La plupart des bibliographes, qui se sont tous copiés, ont attribué le *Champion des Dames* à Guillaume Le Roy.

Brunet lui-même (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 1367) a cité comme autorité, sans le contrôler, le dire de Van Praet, qui s'est évidemment trompé en affirmant que « les deux lignes du titre ressemblent parfaitement aux caractères employés par cet imprimeur dans l'édition du *Doctrinal de Sapience,* de Guy de Roye, imprimée par lui en 1485 ».

Deux lignes avec une seule lettre capitale (voir le fac-similé, p. 404) ne suffisent pas pour établir l'identité d'un caractère. Il faut que l'alphabet s'y trouve, sinon entier, du moins en majeure partie, car il suffit de quelques lettres dissemblables parmi les capitales pour que la fonte appartienne à un autre imprimeur. En effet, il y avait à Lyon, dès le xve siècle, des fondeurs de lettres d'imprimerie comme de nos jours, qui vendaient aux nouveaux imprimeurs les mêmes *sortes,* en se contentant de les différencier par quelques lettres caractéristiques pour distinguer les ateliers.

Vérification faite, les caractères de titre du *Champion des Dames* ne sont nullement ceux du *Doctrinal de Sapience,* de 1485, auquel s'est référé Van Praet, ainsi qu'en témoignent les fac-similés que nous avons donnés de ce livre. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 67, et alphabet, p. 61.)

M. Émile Picot, plus avisé (*Catalogue Rothschild,* t. Ier, p. 251, n° 446), déclare nettement que ces caractères ne se retrouvent dans aucune des impressions signées de Guillaume Le Roy qu'il lui a été donné de voir, mais il ne repousse pas entièrement cette attribution en raison de certaines ligatures et de deux *g* que Le Roy affectionnait particulièrement. Nous lui

objecterons que les mêmes ligatures et le *g* à la longue queue se retrouvent chez Gaspard Ortuin ainsi que chez d'autres imprimeurs lyonnais.

Nous n'attribuerons pas davantage à Pierre Bouttellier l'impression de ce volume en raison de la grotesque initiale L du titre et de la gravure de présentation, étant donnée la facilité avec laquelle les typographes lyonnais se prêtaient mutuellement leur matériel, ou la merveilleuse habileté qu'ils déployaient pour se copier.

Nous résumerons nos observations à la fin de ce paragraphe, exposant les motifs qui pourraient justifier une autre attribution.

La Bibliothèque nationale possède une édition in-folio (Réserve, R, 88) du *Boëce de Consolation,* traduit du latin par Jean de Meung.



E Boece de consolation translate de latin en fran
cois par honnourable homme maistre Jehan de
meun A la requeste du roy Philippe le quart.

Le titre, qui est disposé en trois lignes, commence par la même lettre L grotesque, à double visage, signalée plus haut.

Le volume, en grosse bâtarde compacte, est imprimé avec les caractères qui ont servi au *Champion des Dames* et paraissant fraîchement fondus.

Le texte de la dédicace est précédé d'une gravure sur bois, dans laquelle on voit Jean de Meung, le traducteur de Boëce, offrant son livre au roi de France.

Cette planche grossière, de style archaïque, appartient au matériel d'illustration de Guillaume Le Roy. Elle figure au commencement d'une édition antérieure à celle-ci, que nous avons attribuée aux presses de cet imprimeur. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 77.)

L'initiale L à double face du *Champion des Dames* et du *Boëce* a été employée pour la première fois en tête du *Directoire de la conscience*, volume in-folio daté du 20 mai 1488 et imprimé à Lyon avec les caractères de Pierre Bouttellier; cette lettre reparaît dans *La piteuse et douloureuse complainte de l'âme damnée*, et autres pièces de poésie populaire, composées avec les mêmes types.

Cy commance Boece de consolation en francois: ioupte et au plus pres du latin pour consoler les entendemens de ceulx qui prenet soulas et plaisir au latin et au roman qui fut translate par maistre Jehan de meun a la requeste de tresexcellent crestien iadis roy de france Philippe le quart



A ta royale maieste noble prince par la grace de dieu roy de france Philippe le quart. Je iehan de meun qui iadis ou roman de la rose puis que ialousie eut mis en prison bel acueil enseignay la maniere de prẽdre le chastel et de la rose cueillir et translatay de latin en francois le liure de Vegece de la cheualerie. et le liure des merueilles de yrlande. et la vie et les espitres maistre Pierre abaalart et Helois sa femme. et le liure Elarot de espirituelle amitie. Enuoye ores Boece de consolation ie tay translate de latin en frãcois. Ja soit ce que tu entendes bien le latin: mais touteffois est moult plus legier a entendre le francois

a ii

IMPRIMERIE NATIONALE.

Elle a été changée ensuite et remplacée par une lettre historiée beaucoup plus grande, se terminant en haut par la silhouette fantastique d'un poisson à bec d'oiseau qui se contourne et dont la queue se confond dans un enchevêtrement de traits de plume. Au-dessous, deux têtes grotesques sont superposées au lieu d'être opposées, ainsi que le représente le fac-similé suivant du titre de la *Complainte du capitaine des Barres :*



Rondeau.

Viue le noble roy de france
Et qui de cueur luy ſeruira
Bretons ont perdu leur puiſſance
Viue le noble roy de france
Jamais ne nous feront nuiſance
Le roy ſon plaiſir en fera
Viue le noble roy de france
Et qui de cueur luy ſeruira

Viue le roy.

Cette initiale, remplissant à elle seule une partie de la page, est une copie de celle de Pierre Le Caron, qui s'en était servi pour la première fois dans une édition d'Alain Chartier, parue le 5 septembre 1489. (Voir fac-similé, *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 475.) Elle a été aussi employée plus d'une fois dans les titres de livres imprimés pour Vérard, le grand éditeur parisien. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 475.) Cette même lettre a été contrefaite à Troyes par Guillaume Le Rouge; elle figure en tête d'une *Danse macabre* imprimée par ce dernier, et on la retrouve encore à Besançon et à Dôle, chez Pierre Metlinger, en 1490.

Le *Testament de Monseigneur Des Barres*, capitaine breton fait prisonnier par les Français, avec deux autres compagnons d'armes, et décapité à Saumur, en juillet 1488, a d'abord été imprimé à Paris; cet ouvrage a été ensuite réimprimé à Lyon, où il a fait l'objet d'une nouvelle édition[1].

Les caractères de cette dernière édition sont identiques à ceux du *Champion des Dames* et du *Boëce*, comme on peut le vérifier par les fac-similés des deux pages de texte (la première et la dernière) que nous donnons ci-après (cette identification n'avait pas encore été faite avant nous) :

Sensuit le codicille et testamēt de
mōseigneur des barres et la prinse de
fougieres en bretaigne.

L An mil.iiii.cens.iiii.vingtz
Nōbre q̄ court avecques huit
Loys des barres si fut prins
En Juillet ainsi que lon dit
Lequel sans terme ne respit
Decapite fut a saumur
Par luy fut fait maint grant defit
Bon fait tenir le chemin seur

Il fut prins moult subtilement
Des francoys qui bien lont saisy
Au roy lont mene promptement
Dont son cueur fut moult resiouy
Puys manda venir devant luy
Son grāt prevost des mareschaulx
Disant. Despeschez moy cestuy
Car il nous a fait trop de maulx

Tantost fut saisy et lye
De cordes et ses compaignons

Dedens avoit maint vaillant combatant
Qui ont este trestous prins et confuz
On aura en brief trestout le demourant
De vostre fait certes il nest riens plus

Les canonniers vous ont bien reveillez
En vous donnant aubades iour et nuyt
Tresbien vous ont garde de sommeiller
Apres disner vnze heures ou mynuyt
De fait et force avez eu tel desduyt
Que malgre vous il vous a falu randre
Du roy vous fault impetrer vng respit
Ou ses vassaulx vous feront trestoꝰ pēdre

Prince dignan et aussi saint malo
Nantes vanes et la cite de raines
Pour toutes choses vous determine et lo
Rendez vous tost ou le mal de saint lo
Aurez en brief ou les fievres quartaines

Cy finist la prinse de fougieres en
bretaigne.

De la même presse lyonnaise est sorti l'*Art de Rhétorique pour rimer en pluseurs* (sic) *sortes de rime*, espèce d'art poétique anonyme, dans lequel sont

[1] Cette pièce a été reproduite par Anatole DE MONTAIGLON dans le *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, de la Bibliothèque elzévirienne (t. VI, p. 102-119). On en connaît trois éditions. Celle qui nous occupe se termine par le rondeau dont nous avons donné le texte à droite du fac-similé du titre. L'exemplaire de la collection Cigongne (no 726 du catalogue imprimé) est conservé dans la bibliothèque du Musée Condé à Chantilly. Il en existe un autre à la Bibliothèque nationale.

expliquées, par des exemples en vers, les diverses façons de rimes bizarres usitées au XV[e] siècle, telles que «rime goret, rime d'équivoque, rime enchaînée, rime brisée, rime plate, rime de regretz»[1]. Le titre débute par la lettre L du *Testament de Des Barres* :



C'est un petit in-quarto de 8 feuillets, décrit par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. I[er], col. 513), qui lui donne la date approximative de 1500. Nous avons tout lieu de croire que cette impression, dont nous avons vu un exemplaire à la Bibliothèque nationale, doit être reportée vers 1490 ou 1492.

Nous reproduisons ci-après les titres et la dernière page de texte de deux autres opuscules du même format. Ces ouvrages contiennent la lettre L grotesque et sont composés avec les mêmes caractères.

[1] L'*Art de Rhétorique pour rimer*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Art et Science de Rhétorique pour faire rimes et ballades*, d'Henry de Croy, a été réimprimé dans le *Recueil des poésies françaises des XV[e] et XVI[e] siècles* (t. III, p. 118-128), publié par A. de Montaiglon.

Le premier d'entre eux, *Le Lay de Paix,* pièce en vers de différentes mesures, a été attribué à Alain Chartier. L'exemplaire que nous avons vu se trouve à la Bibliothèque nationale. Feu Proctor en signale un autre dans les collections du Musée Britannique[1].

Il existe plusieurs éditions gothiques des *Souhaits des Hommes* et des *Souhaits des Femmes,* qui sont décrites dans Brunet (*Manuel du Libraire,* t. V, p. 462-463). Ces *Souhaits* ont d'abord été publiés séparément et ensuite réunis avec des variantes suivant les caprices des divers éditeurs[2]. Nous avons indiqué une édition des *Souhaits des Femmes,* composée avec les caractères de Pierre Boutellier, qui n'était point citée. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 442.)



Raiſon luy nuyſt et nature
par droiture
non ne peut deſaccuſer
neſeuſer
qui la laiſſe par rancure

Si vous requier par deſir curieux
fuyez rapportz faulx et ſuſpicieux
querez moyens doulx et concordieux
Vainquez rigueur par voſtre humilite
Laiſſez aigreur et faitz contencieux
orgueil. fureur. vouloir ambicieux
affections. appetitz viciex
penſez que tout neſt quune vanite
Et que les durs et les preſumptieux
Vivent dolentz et melencolieux
les benignes courtoiz et gracieux
ſoy gouvernans ſelon humanite
Leurs faitz durent et leurs eſtatz ſont tieulx
quonneur leur croiſt et meurent ſais et vieulx
ſi qua liſſir des fraeſles corps mortieulx
leur ame eſt ſauve avec la deite
Cy finiſt le lay de paix.

Celle des deux *Souhaits* réunis, avec le grand L grotesque, est conservée à la Bibliothèque nationale.

[1] *Index to early printed books*, n° 8693. — Il existe une réimpression figurée de ce *Lay*, faite par Durand de Lançon et en 1826, chez J. Didot, tirée seulement à 16 exemplaires, numérotés.

[2] Le texte des *Souhaits des Hommes et des Femmes* a été publié dans le *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles* de la Bibliothèque elzévirienne (t. III, p. 138-154).

Il y a encore d'autres pièces en tête desquelles cette même initiale caractéristique se retrouve; parmi celles-ci nous citerons : *Les Dictz des Bestes* (bibliothèque du Musée Condé, IV, E, 70); *Les Dictz joyeulx des oyseaulx* (collection Henri Gallice); *Les Contenances de la Table* (Bibliothèque nationale, Réserve, Y^e, 843); *Les dits et autoritez des sages philosophes* (bibliothèque du Musée Condé, IV, E, 73); *Le Débat de deux bons serviteurs* (bibliothèque du Musée Condé, IV, E, 76); *Les Demandes d'amour avec les responses* (Bibliothèque nationale, Réserve, Y^e, 842); *Les Ventes d'amour* (Bibliothèque nationale, Réserve, Y^e, 841), etc. Tous ces livrets in-quarto de poésie populaire que nous avons vus, et qu'on n'avait pas identifiés avant nous, sont à mettre sans conteste à l'actif de l'imprimeur anonyme du *Champion des Dames*.



Sans accidēnt. mais de propre nature
Quāt par ſouhaitz viēt bien ceſt auēture

De ſouhaitter autant vault vue ſeue
Semee parmy des pierres ou des haiz
Et pour teſmoingz auons adam et eue
Leuangile de dieu et de ſes faitz
Jamais ſouhaitz ſi ne furent parfaitz
Cauſe pourquoy. car ilz paſſent meſure
Quāt par ſouhaitz viēt bien ceſt auēture

Il neſt ſouhait qui peche ne conceue
Raiſon le dit. car ilz ſont imparfaitz
Il neſt dame que tant ſouhaitter ſceue
Quelle paſſe lonneur domme iamais
Je ſouhaittaſſe cēt mille fois plus. mais
Il ſuffit deſtre de dieu la creature
Quāt par ſouhaitz viēt bien ceſt auēture

Princeſſe vierge iappartoy et cōgnois
Que iay aſſes dauoir voſtre ſtature
Je ſouhaitte voſtre amour pour tous metz
Quāt par ſouhaitz viēt bien ceſt auēture
Cy finent les ſouhaitz des dames

D'autres pièces, imprimées avec les mêmes caractères, n'ont point l'initiale en question. Le titre est suivi d'une figure sur bois empruntée soit au *Champion des Dames*, soit à tout autre livre.

Tel est le cas pour l'*Ospital d'Amours*, livret décrit par M. Picot au *Catalogue de la bibliothèque Rothschild* (t. Ier, n° 578, p. 388-389).

Lospital damours.



Il en a identifié la gravure et les caractères avec ceux du *Champion des Dames*.

La louenge et beaute des dames



Troys auant
Auant pas
Auant pys
Et auant iambe
Troys petiz
Petites aureilles
Petite bouche
Et petiz piez
Troys simples
Simple maniere
Simple responce
Et simple aleure
Troys dangereux
Dangereux parler
Dangereux regard
Et dangereux ottroyer

Cy fine la beaute
des femmes

La Louenge et Beauté des Dames, petit in-quarto de 10 feuillets (Bibliothèque nationale et bibliothèque du Musée Condé), a la même origine.

C'est d'après cette édition fort rare que le texte de cette pièce piquante et assez libre a été publié par A. de Montaiglon, dans le *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles* (t. VII, p. 287-301).

Le Songe doré de la Pucelle (Bibliothèque nationale, Réserve, Y^e, 837), petit poème en vers de huit syllabes et en stances de sept vers, contient dans son titre une petite figure sur bois, représentant *la Pucelle* couchée tout habillée sur un lit et admonestée par une femme (*la Honte*), qui, sur le seuil de la porte, se tient debout auprès d'elle.

Le ſonge dore de la pucelle



On fera bien ſon le vueult croire
Et qui voudra de ceſt yſtoire
Que le nom point ie ne vous celle
Ceſt le ſonge dune pucelle

Cy finiſt le ſonge dore autrement appelle dune pucelle.

Ballade faite a la reſcription de ſa dame.

o R voy ie bien q̃ mon dueil renouuelle
Et que ma ioye prent ſon definemẽt
Quant il me fault partir de la treſ belle
Qui a mon cueur a ſon commandement
Si ne ſay pas la maniere comment
Viure puiſſe longuement ſans mourir
Puys quil me fault de ma dame partir

On connaît deux éditions de cette pièce; celle-ci est la première[1].

Deux petites pièces d'Alain Chartier, *La Belle Dame sans mercy* et *La Belle Dame qui eut mercy* (Bibliothèque nationale, Réserve, Y^e, 838 et 840), ont des titres formant une ligne, placés au-dessus de petites figures sur bois extraites d'une édition de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, publiée

[1] Le texte en a été reproduit dans le *Conservateur ou Collection de morceaux rares et d'ouvrages anciens*... Paris, Lambert, in-12, volume de juin 1758, p. 81-99. C'est cette même édition qui a été suivie dans la réimpression faite par Crapelet pour Silvestre (in-8°, de XXIX pages). La seconde édition, composée de 8 feuillets, est d'un autre imprimeur et présente des différences considérables qui ont été relevées dans le *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, publié par A. de Montaiglon (t. III, p. 204-231). Le seul exemplaire connu et qui se trouvait dans la collection Cigougue (n° 716 du catalogue imprimé) est aujourd'hui à Chantilly, au Musée Condé.

à Lyon, en mars 1489 (v. st.), par Jean Du Pré; les bois de ce roman repassaient l'année suivante dans une réédition du même ouvrage par Jean de La Fontaine. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 542-544.)

La belle dame sans mercy



Pour non les faire voir disans
Refus a ses chasteaulx bastiz
Car ilz ont trop mys puys dix ans
Le pays damours apastiz
Et vous dames et damoyselles
En qui honneur croist et sassemble
Ne soyez mye si cruelles
Chascune ne toutes ensemble
Que ia nulle de vous ressemble
Celle que mouez nommer cy.
Quon peut appeller se me semble
La belle dame sans mercy

Cy fine le liure de la belle dame sans mercy par laquel le ne soit iamais prie.

La belle dame qui eut mercy



Puys que nous sommes aliez
Ainsi comme vous me priez
Si fais ie vous de tresbon cueur
Quen ma loyaute vous fiez
Et que iamais ne moubliez
Je ne voudroye a nul feur
Mais ainsi comme frere et seur
Tout ungmesmes vuloir ayons
Et ia pour riens que nous oyons
Que nostre amour ne se dessemble
Dunmesmes vuloir nous soyons
Et souuent nous entreuoyons
Ainsi aurons bon temps ensemble

Cy fine la belle dame qui eut mercy.

Il y a encore d'autres pièces de format petit in-quarto qui sont toutes sorties du même atelier et dont les titres, au lieu d'être précédés de la lettre L grotesque, sont accompagnés d'une figure sur bois, telle que la *Supplication à Notre Dame* par Pierre de Nesson (bibliothèque du Musée Condé, III, F, 4).

La planche de la Vierge nimbée tenant dans ses bras l'Enfant Jésus avait déjà paru en tête des *Miracles Notre-Dame,* composés avec les caractères de Michel Topié et Jacques Heremberck à Lyon (voir fac-similé, p. 33). Une légère cassure ou solution de continuité dans le filet d'encadrement du haut fournit la preuve matérielle que la pièce de Pierre de Nesson est d'un second tirage et a dû paraître après les *Miracles.*

Supplicacion a nostre dame faicte par maistre pierre de nesson.



La treshaulte diuine essence
Seul dieu regnãt en troys persõnes
A tous les nessons et nessonnes.

Amen.

Le Musée Condé possède le seul exemplaire complet de l'édition du *Livre des Quatre Choses*, que Brunet (voir *Manuel du Libraire*, t. III, col. 1114) et d'autres ont fautivement attribuée à Pierre Mareschal.

L'erreur vient de Gazzera, qui, le premier, a signalé en 1825 cet opuscule qu'il possédait[1]. Ce bibliographe avait vu, sur la première et la seconde page,

[1] Voir *Lettres lyonnaises* ou *Correspondance sur divers points d'histoire et de littérature*, par M. C. B. D. L. (Bréghot du Lut); Lyon, 1826, in-8° (6e lettre, *Imprimerie lyonnaise au xve siècle*, adressée de Turin, datée du 6 juillet 1825 et signée *Costanzo Gazzera*, p. 54-55).

« un docteur en robe fourrée, appuyé sur un bâton auquel pend un rouleau », illustration qui se retrouve au verso du frontispice du *Doctrinal des Filles*, imprimé à Lyon par Pierre Mareschal, et aussi dans la *Danse aux Aveugles* de Mareschal et Chaussard : cette coïncidence avait amené Gazzera à conclure que le *Livre des Quatre Choses*, ne portant pas de nom d'imprimeur, devait certainement être sorti de l'atelier de ces imprimeurs associés.

Les quatre choses



Museau de porc pour de tout manger
Aureille de vache pour tout escouter
Et langue de mouton sans replicquer
Quatre choses sont en paradis
Vision de dieu et de ses saintz
Jour sans nuyt
Repos continuel
Et ioye sans fin
Quatre choses sont en enfer
Vision des dyables et des dānez
Nuyt sans iour
Peine et torment eternellement
Et tristesse sans fin
Quatre choses sont quon ne
peut iamais recouurer
La pierre gettee
La parolle ditte
La virginite perdue
Et le temps perdu

Cy fine le liure appelle les
quatre choses

Il n'en est rien. La planche en question avait appartenu dans le principe à Guillaume Le Roy, qui s'en était servi dans le *Chapellet de Vertus* (voir facsimilé, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 94). Vers 1490, quand Le Roy cessa d'exercer, cette figure passa momentanément chez l'imprimeur anonyme du *Champion des Dames*, qui avait déjà emprunté des bois à d'autres confrères; puis elle resta définitivement dans l'atelier de Mareschal et Chaussard, qui recueillirent la majeure partie des épaves du matériel illustré de Le Roy.

La facilité avec laquelle les planches d'illustration de livres et les initiales historiées des imprimeurs lyonnais passaient de l'un chez l'autre déroutera plus d'une fois les bibliographes, et la présence du même bois dans deux livres édités à Lyon ne sera pas toujours un point de repère suffisant pour établir une corrélation certaine; il faut que d'autres éléments, tels que l'identité absolue des caractères et la chronologie des productions de l'atelier, viennent corroborer ces premiers indices.

L'erreur de Gazzera, en somme très excusable, s'est propagée et a été reproduite sans contrôle comme parole d'Évangile.

Proctor, plus circonspect que ses devanciers, a examiné attentivement l'exemplaire incomplet du Musée Britannique et, avec la perspicacité qui le distinguait, est arrivé à conclure comme nous, c'est-à-dire à placer cette impression dans le même groupe que le *Champion des Dames* et le *Lay de Paix*[1].

Mattines en francoys nouuellemēt fait-tes sur la genealogie et Vie nostre Dame.



Amen.
Paradis plaisant pacificque
Prise par preciosite
Precieuse perle pudicque
Portant parfaite purite
Porte prestant preclarite
Piscine probaticque pure
Palme preferant probite
Pour poures pecheurs paix peure
Amen.

Cy finēt les matines en frācoys nouuellement faites sur la genealo gie et Vie nostre Dame.

Le *Catalogue de la bibliothèque du baron James de Rothschild*, rédigé par M. Émile Picot (t. Ier, p. 283-285), contient la description d'un petit

[1] *Index to early printed books*, ouvrage cité, nos 8693, 8694 et 8695.

in-quarto gothique de 120 feuillets non chiffrés, à 24 lignes par page, portant ce titre, en deux lignes : *Mattines en françoys nouvellement faittes sur la généalogie et vie Nostre Dame.*

Au-dessous de cet intitulé apparaît une grande figure de l'Annonciation occupant le reste de la page (voir le fac-similé reproduit ci-contre).

Cet ouvrage est le même que les *Louanges de la Vierge Marie,* de Martial d'Auvergne, dont il existe cinq éditions imprimées à Paris de 1492 à 1509, que nous trouvons décrites dans Brunet (*Manuel du Libraire,* t. III, col. 1480-1481). Il diffère seulement en ce qu'il est divisé en leçons, versets, « anthennes » ou antiennes, forme liturgique en rapport avec le titre de « Mattines ». Cette forme, qui ne se retrouve dans aucune autre édition, « indique évidemment que celle qui nous occupe doit avoir été publiée la première », ajoute M. Picot.

De son côté, Brunet dit que l'édition lyonnaise en question « n'est pas moins ancienne que celle de 1492 ». Suivant lui, le caractère ressemblerait beaucoup à celui de l'*Abuzé en Court* et du *Doctrinal du temps présent.* Brunet fait erreur : le caractère auquel il fait allusion est beaucoup plus gros et mesure 18 points (voir fac-similé, p. 369, et alphabet, p. 367), tandis que celui des *Mattines* est beaucoup plus serré et n'a que 14 ou 15 points. La forme des lettres, qui est celle de la bâtarde de l'école calligraphique de Bourgogne, peut avoir été copiée, mais il y a des différences essentielles dans des lettres capitales, notamment dans le G, l'M et surtout l'R, qui tranchent d'une façon caractéristique et ne permettent pas la confusion (comparer l'alphabet ci-dessous des *Mattines* avec celui de l'*Abuzé en Court*, p. 367).

A B C D E F G H I L M N O P Q R

S T V abcddefghilmmnnopqrrsstuvxyz

& de ff ho ll pe po pp ſſ ſſ ſt & & āēīl⁹m̄ōo⁹p̄ꝑq̄q̇ū

En fait d'identifications typographiques, il faut être intransigeant et absolu. On ne doit pas se contenter de certaines ressemblances plus ou moins trompeuses, qui n'ont d'autre valeur que d'indiquer le genre de lettres employées d'après la calligraphie du temps. Plus avisé, le savant M. Picot,

qui est un bibliographe de premier ordre, a reconnu que les caractères employés pour l'impression des *Mattines* sont identiques à ceux de l'édition du *Champion des Dames*, poème de Martin Franc.

Le Lunaire en françoys a été composé avec les mêmes caractères; ce livre, qui n'est pas catalogué par les bibliographes parmi les livres lyonnais du xve siècle, va nous fournir des points de repère précieux.





Le *Lunaire* n'est guère cité que par Gustave Brunet[1], qui en donne le titre, suivi de cette note : «Ce livret introuvable aujourd'hui faisait partie d'un recueil porté au catalogue de Du Fay, n° 4282.»

Nous avons été assez heureux pour en voir un exemplaire (probablement le même), découvert à Londres par M. Henri Gallice, qui l'a mis gracieusement à notre disposition.

Au-dessous du titre, on voit une gravure qui représente Dieu créant le soleil, la lune et les étoiles.

Au verso, on a placé la figure d'un astrologue installé sur un banc ou escabeau, en plein air, aux portes d'une ville, devant une sphère armillaire, le compas fiché en terre à côté de lui, à portée de la main droite, et observant les mouvements des étoiles dans le ciel.

[1] *La France littéraire au xve siècle* ou *Catalogue raisonné des ouvrages en tout genre, imprimés en langue française jusqu'en l'an 1500*, par Gustave Brunet; Paris, Tross, 1865; in-8°, p. 119.

Nous retrouvons ces deux gravures dans la *Mer des Hystoires*, imprimée à Lyon en 1491, en deux volumes in-folio; ce livre illustré, très estimé, est signé de Jean Du Pré. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 494-502.)

La figure de Dieu créant le soleil, la lune et les étoiles est placée au recto du folio IV du tome I[er] et en tête du chapitre IV : «qui est de l'œuvre du quatriesme jour»; celle de l'astrologue se retrouve au folio XVI du tome II, au chapitre XXII intitulé : *De Aratus astrologien.*



Les épreuves de ces planches sont très belles dans le *Lunaire* et dénotent un premier tirage.

Le *Lunaire* est «fait et calculé au climat de Lion», comme il est dit au commencement et à la fin de cet opuscule; il part de 1492 pour aller jusqu'en 1523.

Ce calendrier mobile, embrassant trente et un ans, a certainement été imprimé à Lyon, où il a été composé, comme l'indique encore, à la dernière page, la table du calcul des heures d'après la position des villes, parmi lesquelles Lyon figure en première ligne.

Aucune des impressions que nous avons mentionnées jusqu'ici ne porte de nom de ville; l'attribution que nous en avions faite aux presses lyonnaises pouvait jusqu'à présent ne pas paraître suffisamment justifiée. La mention de Lyon, trois fois répétée sur le *Lunaire*, lève les incertitudes et résout la question.

La date de 1492 qu'on lit au milieu de la première page de texte est une indication non moins importante. Comme il est de règle de publier d'avance les almanachs et les calendriers de toutes sortes pour l'année qui va

suivre, nous en concluons que la date de 1491 doit être celle de l'impression du *Lunaire.* D'autre part, elle coïncide exactement avec celle de la *Mer des Hystoires,* dont les deux volumes, menés activement, furent achevés d'imprimer au cours de cette même année par Jean Du Pré.

p Our supporter plusieurs ignorans et gens laiz que ne sauent calculer et q ne sauent pas leur cōpost iay voulu trāslater ce petit tractie appelle lunaire fait et calcule au climat de lion selon la traditiue dun calandrier fait par maistre iehan de montroy tresexpert en medicine et astrologie et grādemēt renomme par tout le pays des ytalies.

Auquel lunaire sont contenues toutes les festes muables comme la septuagesime. La caresmentrant Pasques Roisons Lascension Penthecoste La trinite Le corps de dieu Le nombre dor. Et la lettre du dimenche. Commenceant Lan mil quatrecens nonante deux et finissent Lan mil cinqcens vingt troys.

Semblablement en cestuy lunaire trouuerez toutes les lunes nouuelles et pleines qui seront durāt ledit temps Et est appelle ledit trattie lunaire car tout ce qui y est contenu depent principalement du cours de la lune.

Parquoy deuez sauoir que selon nostre entencion et calculaciō le iour naturel qui est de xxiiii. heures commence tousiours a mydy et fine a lautre mydy ensuiuant. Comme se au

f E vous voulez trouuer au vray leure et minute tant des eclipses dessusditz que des lunes nouuelles ou pleines en q̄lque part q̄ vous soyez deca les montz pensez es villes qui sensuiuent et en rebatez ou adioustez de la plus pchaine ville du lieu ou vous serez ce qui est escript empres elle de la calculacion dessus ditte comme sensuit. Et premierement

A lion ne fault riens adiouster ne rebatre
A paris adioustez vne minute
A bordeaux ostez vingt et vne minute
A tholose ostez douze minutes
En auinion ostez vne minute
A marseille adioustez troys minutes
A vienne la prouince adioustez vne minute
A bruges ostez cinq minutes
A gand adioustez sept minutes

Cy fine le lunaire nouuellement translate de latin en francoys fait et calcule au climat de lion selon la traditiue dun calandrier fait et calcule par maistre iehan de montroy tres expert en astrologie et grandement renomme par toutes les ytalies

Le même imprimeur, qui avait mis au jour la *Supplication à la Vierge,* de Pierre de Nesson, a publié un autre opuscule du même poète, intitulé : *Vigilles des Mortz en françoys* (bibliothèque du Musée Condé : III. F. 43). Cet écrit paraît avoir servi de modèle aux *Vigilles de Charles VII,* dont l'auteur est Martial d'Auvergne et qui se compose de paraphrases en vers de chacun des principaux versets du *Livre de Job.*

La petite gravure que l'on remarque sur le titre est intéressante et d'une exécution soignée. Elle est inspirée d'une miniature qui se trouve dans un manuscrit sur vélin de la Bibliothèque nationale (Ms. franç., n° 578) et nous montre Job assis sur un fumier et recevant la visite de sa femme :

celle-ci, parée de ses plus beaux atours et accompagnée de trois amis, vient railler son mari abandonné de tous et tombé dans un profond dénuement.

Vigilles des mortz en francoys

Job et ſa femme.



Faites donc biens en voſtre vie
Vous qui vivez nattendez mie
Que voz hoirs pour vous nul bien facēt
Prenez exemple au fait dautruy
Vous voyez que font auiourduy
Les hoirs pour tous ceulx q̃ treſpaſſent
Cy fineray ma petite euure
Qui mon ignorance deſqueuure
En ceſte neufieſme leſſon
Et tous les liſans ie requier
Quil leur plaiſe de corriger
Leur humble diſciple neſſon

Parmi les livres d'hagiographie populaire, signalons *La Vie Saint Anthoine.*

La vie ſaint anthoine.



Le titre, en une ligne, est suivi d'une gravure sur bois qui remplit le blanc supérieur de la page.

Le saint y est représenté au milieu de son désert de rochers, tenant un livre à la main et foulant aux pieds le Diable.

Cette illustration est du même style que celles que l'on remarque dans les *Vies des anciens Pères,* imprimées à Lyon par Nicolas Philippe et Jean Du Pré, associés, en janvier 1486 (1487 n. st.). Elle nous a paru être du même graveur ou «tailleur d'hystoires». La surface plane du terrain est figurée de la même manière par de petites lignes coupées et assez rapprochées. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 146-147.) Le texte de la *Légende Saint Anthoine,* dont les pages pleines comportent 24 lignes, est composé avec des caractères identiques à ceux des *Matines en françoys.*

Sensuit la vie du glorieux saint monseigneur
saint anthoine extraitte mot par mot de sa legende
f J cõme anthoine estoit en laage de vingt ãs
il ouyt lire en leglise. Se tu veulx estre par-
fait va et vens quãt que tu as et le donne aux pou
ures. Lors il vendit tout et le donna aux pouures
et mena vie dermite. Cestuy soustint temptaciõs
de diables sans nombre. Et vne foys quãt il eut
surmõte lesperit de fornicacion par vertu de foy le
dyable vint deuant luy en forme dun enfant noyr
et confessa quil estoit vaincu de luy. Et lors il im
petra par prieres q̃l vit lesperit de fornicacion espi
ant les iuuenceaux et quant il le vit en ladicte for
me il dist. Tu tes apparu a moy en tresvile forme
Je ne te doubteray plus. Vne autre foys que an
thoine se tapissoit en vng tombel grant multitude
de dyables le tormentarẽt si que son seruiteur lem
porta sur ses espaules. Et si comme tous ceulx q̃
la estoyent le plouroyent ainsi cõme mort tous sen
dormirent. et anthoine reuesquit soudainemẽt et se
fit reporter a ce tombel par sondit varlet. et si cõ-
me il estoit illecques estendu a terre par la douleur
des playes par la vertu de luy il les esmouuoit a
luy a lassault. Lors ilz sapparurent a luy en diver

Et cinq iours apres il mõta sur son cheual q̃ estoit
tres debonnaire mais la morsure dicelluy le getta a
terre et eut rongees et derrompues les cuisses et si
fut mort dedens troys iours. Si comme aucũs
freres requeroyent ouyr danthoine la parolle de sa
lut il dist. Nauez vous pas ouy nostreseigneur di-
sant. Se aucũ te fiert en vne ioue tourne luy lau
tre: Et ilz luy dirent. Nous ne le pouons acõplir
Et il dist. Aumoyns souffrez paisiblement de lu
ne. Et ilz dirent. Certes nous ne pouons. Et an
thoine dist. Ne vueillez pas aumoyns faire plus
que destre feruz. Et ilz dirent. En ce ne pourriõs
nous. Lors dist anthoine a son disciple. Appareille
luz amers a ces freres. car ilz sont trop delicieux.
Seule oroison vous est necessaire. Et ces choses
sont en la vie des peres. Quant le benoist ãthoi
ne fut en laage de cent et cinq ans il baisa tous ses
freres et reposa en paix soubz coustãtin qui regna
lan de grace de nostre seigneur troys cens et qua-
rante.

Cy fine la legende saint anthoine.

La bibliothèque de Grenoble possède une édition de la *Dyete de Salut,* de Pierre de Luxembourg, qui est décrite sous le n° 453 du *Catalogue des*

Incunables de cet établissement, rédigé par M. Edmond Maignien avec une conscience qui lui fait honneur. Cette édition n'avait pas encore été identifiée. Voici l'alphabet des caractères avec lesquels elle est composée :

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V   a b c d e f g h i l m n o p q r ꝛ

s ſ t u v x y z   d̃ꝺ ff ſh ll ꝑ ꝓ ꝑ ſſ ſt ſt ꝺ ꝺ

ā ē ī ō o? q̃ q̄ p̄ ꝑ e? ũ

On y reconnaîtra facilement tous les types qui ont servi à l'établissement des pièces et des livres que nous avons cités plus haut.

Cy commence le liure intitule la dyete de salut fait par monseigneur saint pierre de lucembourg exortant vne sienne seur a desprisemẽt du monde et des choses mondaines pour plus facilement paruenir au royaulme de paradis.

q Vant ie regarde quelle vie iay me nee despuys que ie sceuz cõgnoistre bien et mal ie ne treuue que pechez et tẽps gaste et perdu. et se iay fait aucuns biens si ne sont ilz point de guerdon. car ie les ay negligemmẽt et lentemẽt sans amour faitz et aduis mest et si me doubte q̃ tout ne vaille riẽs Helas dõt est ma vie sans fruit. et dieu dit en le uangile q̃ larbre q̃ ne portera bõ fruit sera coupe et gette au feu. Helas tel suis ie dõt me doubte grã dement que ie soye coupe et mis au feu. Cest a di re que ie soye apres ceste vie mis a mort et gette au feu denfer auec peche et les ennemys. Helas que iay de biẽ perdu pour nourrir ma charoigne q̃ a plus despẽdu q̃lle na gaigne. Certes ie ne suis pas digne destre dit hõme. car iay mene trop orde vie. dont iay honte de viure. Helas or deuroye ie plourer tout le tẽps auenir pour recouurer le tẽps

a j

te eglise. et appellez tousiours Jesucrist et sa doul ce mere en vraye esperance qui vous aidera. et tãt plus vous attẽdra a faire vostre voulente tãt plus grãt bien vous garde. et en ceste foy viuez. De tãt de dommages temporelz quen pouez vous faire. ce que amender ne pouez a dieu en appartient. Et se de vostre droit vous dessaisissez encor est ce mieulx Et se aucunes de voz douleurs et afflictions vou liez declarer a aucunes personnes discretes vous en seriez plus en paix et vous seroit grande conso lacion. car le saint esperit est auec gẽs qui par cha rite se complaignẽt lun a lautre. Doncques ma treschere seur soyez humble amiable et debonnai re charitable pleine de foy et desperãce et ainsi pour rez acq̃rir la gloire eternelle de paradis. La quelle vous vueille dõner le pere le filz et le saint esperit. AMEN.

Cy finist le liuret monseigneur saint pierre de lucembourg le quel il enuoya a sa seur pour la retraire et oster des estatz mondains.

La *Dyete de Salut* est un ouvrage de plus à mettre à l'actif de l'imprimeur du *Champion des Dames*, dont le bagage d'impressions est déjà volumineux.

Cet opuscule se compose de 47 feuillets petit in-quarto (et non in-octavo) à 24 lignes par page pleine; le quarante-huitième, probablement un feuillet blanc, manquait dans l'exemplaire que nous avons vu.

Le titre, disposé en six lignes courtes, occupe la partie supérieure de la page restée blanche, comme le reproduit le fac-similé ci-dessous :

Le liure de monseigneur
saint pierre de lucembourg
le quel il enuoya a vne seu
ne seur pour la retraire des
estatz mondains. Intitule
La dyete de salut.



Au verso de la première page, derrière le titre, est placée la figure du saint personnage en prière auquel le Christ apparaît. A un des piliers est accroché l'écusson de Pierre de Luxembourg, d'argent au lion de sable surmonté d'une croix et du chapeau de cardinal.

C'est ici le lieu de parler d'une *Vie de Sainte Marguerite,* composée avec les mêmes caractères, dont nous avons vu un exemplaire incomplet dans le cabinet de feu M. Lantelme, bibliophile grenoblois.

Cette édition, presque inconnue, est citée par Gustave Brunet dans la *France littéraire au XVe siècle* (p. 211-212)[1]. Il lui assigne arbitrairement la date de 1475, qui la placerait, si elle était exacte, au premier rang parmi les

[1] *La France littéraire au XVe siècle* ou *Catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'en l'an 1500*, par Gustave BRUNET; Paris, librairie A. Franck, 1865; in-8°.

livres français imprimés, en renvoyant pour plus de détails aux *Lettres lyonnaises* (p. 55-56) de Bréghot du Lut[1], dans lesquelles elle est signalée pour la première fois d'après une communication faite par le bibliographe Costanzo Gazzera, de Turin. Ce dernier, qui en possédait un exemplaire, la décrit ainsi : «Chaque page entière a 23 vers; on n'y trouve point d'initiales majuscules; la *Vie de Sainte Marguerite* commence *ex abrupto* sans être précédée d'aucun titre ou frontispice; les pages non chiffrées ont des signatures; on voit dans le corps du livre en guise de vignettes sept petites figures sur bois d'un travail assez élégant; l'ouvrage se termine après le vers 17 par le mot : *Amen.*» Brunet l'annonce, par erreur, en 18 feuillets.

Cette *Vie de Sainte Marguerite* est composée avec les mêmes caractères que la *Vie de Saint Anthoine* et la *Dyete de Salut;* en voici deux pages : la première ne contient que du texte; l'autre renferme à la fois texte et figure :

a Pres la ſainte paſſion
Jeſucriſt et laſcencion
Puys quil fut au ciel monte
Furent aucuns de graut bonte
De meurs et de religion
Apres la predicacion
Des apoſtres et des martyrs
Lors ouura le ſaint eſperitz
Quaſſes y en eut de creans
De vieulx. de iennes, et denfans
Et de dames et de pucelles
Partout alloyent les nouuelles
Dune pucelle bien petite
Qui auoit a nom marguerite
Quyt parler de Jeſucriſt
Et de la honte quon luy fiſt
Et de la ioye pardurable
Ne tint a menſonge na fable
Et du regne dieu qui ne fine
Si guerpit la loy ſarrazine
Baptizer ſe fit et lauer
Moult commencea a dieu aimer
En ſon courage coyement



Mais au corps quauoit bel et gent
Adroit et de belle ſtature
Oultre ſen va a grant aleure
Mais ne la miſt pas en oubly
Maintenant enuoya a luy
Pour ſauoir mieulx quelle eſtoit
Et ſelle aimer le voudroit
Le meſſagier y eſt venu
Vers la pucelle eſt deſcendu
Pucelle diſt il dieu vous ſault

[1] *Lettres lyonnaises* ou *Correspondance sur divers points d'histoire et de littérature*, par M. C. B. D. L. (Bréghot du Lut), des Académies de Lyon et de Dijon; Lyon, 1826; in-8°.

Le même imprimeur a publié une *Vie de Sainte Katherine*, décrite par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. V, col. 1200-1201). C'est un livret petit in-quarto de 27 feuillets (plus un feuillet préliminaire de titre, qui paraît manquer), à 23 lignes par page.

Brunet a identifié avec raison les caractères de la *Vie de Sainte Katherine* avec ceux des *Mattines en françoys*.

Le seul exemplaire aujourd'hui connu de cette édition appartient à M. Édouard Rahir, libraire, qui nous l'a gracieusement communiqué.

a Vnom de Jeſucriſt
q̄ les fins cueurs affine
Et de ſa mere auſſi
qui ſur toutes eſt digne
Enſuyuant cy apres
de ſainte katherine
Recorderay vng dit
plein de bonne doctrine
Quant dieu noſtre bon pere
fit ſon cher filz deſcendre
Es doulx flancz de la vierge
pour chair humaine prendre
Ce fut pour recouurer
vne oreille tendre
Qui eſtoit condemnee
par cauſe de meſprendre
Loreille que je dis
eſt humaine lignee
Qui par le peche deue
fut ſi fort epillee
Et dadam qui pecharent
mangrans le fruit de vie
Dont le dyable denfer
eut ſur eulx la maiſtrie

Eſt a merueilles loing
du lieu ou ſut occiſe
En celle meſme place
ou des anges fut miſe
Se diſent pluſeurs gens
a vne belle egliſe
Et puys a teſmoigne
mainte bonne perſonne
Que du tombel la vierge
ſourt huyle treſbonne
Qui a maintes creatures
malades ſante donne
Par le plaiſir de dieu
qui de tous biens guerdonne
Droit le vingt et cinqeſme
iour du moys de nouembre
Eſt gardee la feſte
affin quil en remembre
Dieu qui mourut en croix
pour pouures pecheurs rẽbre
Vueille eſtre noſtre chief
Et nous ſoyons le membre
Amen

Enfin, pour clore provisoirement la liste des impressions de notre typographe anonyme, nous mentionnerons le *Grant Testament et Codicille Maistre Françoys Villon* (Bibliothèque nationale, Réserve. Ye. 247).

L'édition lyonnaise a dû paraître après la première édition parisienne due à l'imprimeur Pierre Levet et datée de 1489. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. Ier, p. 440-441.)

Telle est la nomenclature que nous présentons des livres et des pièces que nous avons vus. Elle est loin d'être complète; il y en a d'autres que nous n'avons pu examiner ou qui nous ont échappé. Parmi les pièces de littérature populaire, plusieurs ont disparu; on en découvrira certainement d'autres qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées et, par suite, identifiées.

Quoi qu'il en soit, l'énumération que nous venons de faire servira à établir le degré d'importance des ateliers cités.

Sensuit le grant testament et codi-
cille maistre francoys Villon.

En lan de mon trentiesme aage
Que toutes mes hõtes ieuz beues
Ne du tout fol encor ne sage
Nonobstant maintes peines eues
Lesquelles iay toutes receues
Soubz la main thibault daussigny
Seuesque il est seignant les rues
Quil soit le mien ie le regny
Mon seigneur nest ne mon euesque
Soubz luy ne tient sil nest en frische
Foy ne luy doy nõmage auecque
Je ne suis son serf ne sa biche
Peu ma dune petite miche
Et de froide eau tout ung este
Large ou estroit moult me fut chiche
Tel luy soit dieu quil ma este
Et saucun me vouloit reprendre
Et dire que ie le maudis
Non fais se bien le scet entendre
Et rien de luy ie ne mesdis
Vecy tout le mal que ien dis

Finablement en escriuant
Ce soir seullet estant en bonne
Dittant ces laiz et descriuant
Jouy la cloche de sarbonne
Qui tousiours a neuf heures sonne
Le salut que lange predit
Si suspendis et mis en somme
Pour prier comme le cueur dit
Fait au temps de ladicte date
Par le bon renomme Villon
Qui ne mange figue ne date
Sec et noir comme escouuillon
Il na tente ne paullon
Quil nait laisse a ses amis
Et na mes quun pou de billon
Qui sera tantost a fin mis

Cy finist le grant testamẽt
maistre francoys Villon. Sõ
codicile. Ses balades et iar-
gon. Et le petit testament

Une question se pose maintenant, celle de savoir à qui ont appartenu les caractères qui ont servi à exécuter ces impressions.

Si nous examinons les lettres majuscules ou capitales, nous retrouvons exactement les mêmes dans le roman de *Ponthus et la belle Sidoyne*, signé de «Maître Gaspard Ortuin». La forme du G est caractéristique. Quant aux lettres minuscules ou de *bas de casse*, elles ont bien la même forme que celles du *Champion des Dames*, mais elles sont plus petites et moins serrées

entre elles. Les lettres du *Champion des Dames* sont plus hautes et paraissent plus compactes, c'est-à-dire plus rapprochées l'une de l'autre. On pourrait, à la rigueur, arguer que le *bas de casse* en question est probablement un caractère de rechange d'Ortuin, d'une même famille de types et du même corps que les capitales; on peut admettre aussi que ces dernières ont été fondues sur un corps nouveau pour lui être adjointes.

Cette hypothèse pourrait paraître acceptable faute de mieux, si nous n'avions pas reconnu ce même *bas de casse* employé avec d'autres capitales, en janvier 1486 (1487 n. st.), dans le texte courant de la *Vie des Saintz Pères*, imprimée à Lyon par Nicolas Philippe et Jean Du Pré, associés. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 468-469.) Si la plupart de ces lettres majuscules, qui étaient imitées en partie d'un des types en vogue de Guillaume Le Roy, ont été changées ou modifiées par la suite, certaines d'entre elles, telles que le G et le V, ont conservé, dans la nouvelle fonte, exactement la même forme (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 148), comme l'avait judicieusement remarqué notre ami, feu Proctor, le plus sagace de tous les bibliographes[1].

D'abord associé avec Nicolas Philippe après le départ de Marc Reinhart, Jean Du Pré opère seul en novembre 1487. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 470-478.) Son ancien partenaire pour la publication de la *Vie des Saintz Pères* étant mort à la fin de l'année 1488, on voit reparaître les caractères de la *Vie des Saintz Pères*, dont Du Pré était copropriétaire, dans une édition in-quarto, avec figures sur bois, de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne* (voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 480-481), datée du 14 mars 1489 (1490 n. st.). Le 16 août 1490, le même matériel typographique est employé pour l'impression d'un volume petit in-folio, intitulé : *L'Ystoire de la Passion Nostre Seigneur Ihesucrist*, qui est illustré de figures sur bois provenant d'un autre atelier. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 482, 483 et 485.)

On retrouve les mêmes types avec l'adjonction de lettres ornées pour le commencement des chapitres dans un autre volume petit in-folio, l'*Éternelle Consolation*, première traduction française de l'*Imitation de Jésus-Christ* qui ne porte ni date, ni nom d'imprimeur. (Voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 487-489.)

[1] *Index to early printed books*, ouvrage cité, p. 614 : Press ii, Nicolaus Philippi and Marcus Reinhard, type 6.

C'est après, au fur et à mesure de l'usure de l'ancien matériel social, devenu par la suite la propriété d'un seul, qu'une nouvelle fonte fut faite, et qu'au lieu des capitales copiées sur celles de Guillaume Le Roy, qui n'étaient plus de mode, on y substitua celles de Gaspard Ortuin, dont on se procura les poinçons ou les matrices et dont les lettres furent fondues et justifiées sur le même corps. Telle est l'explication que nous croyons pouvoir donner de ce changement. Il est à remarquer que le *Champion des Dames* et surtout le *Boëce en françois* nous ont paru être imprimés avec des caractères fraîchement fondus à «fleur de coin», comme disent les antiquaires numismates, et cette observation viendrait corroborer ce que nous avançons.

Bien que nous n'attachions pas une trop grande importance à la présence des mêmes planches d'illustration, que l'on retrouve tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, dans les impressions lyonnaises, nous devons cependant tenir compte, en l'espèce, de la constatation des deux planches de la *Création du Soleil, de la Lune, et des Étoiles,* ainsi que de la figure de l'*Astrologue,* qu'on remarque dans le *Lunaire françoys* et qui repassent en même temps dans la *Mer des Hystoires,* imprimée en 1491, par Jean Du Pré, à Lyon.

La bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, possède une édition du *Débat du Vin et de l'Eau* (IV. E. 71), pièce de poésie populaire bien connue et souvent réimprimée à la fin du xve et au commencement du xvie siècle[1], dont le titre est orné de la grande lettre L à bec de grue et à têtes grotesques, copiée sur l'initiale de l'*Alain Chartier,* imprimé à Paris, par Le Caron, en 1489.

Le *Débat du Vin et de l'Eau* ne se compose que de 8 feuillets petit in-quarto. Feu Yemeniz qui avait possédé cet exemplaire, frappé par la similitude des caractères du texte, s'est exprimé ainsi à son sujet dans le catalogue imprimé de sa bibliothèque, rédigé par lui-même : «Édition non citée. Les caractères, les mêmes que ceux du *Livre des Quatre Choses,* permettent de l'attribuer aux presses lyonnaises».

Les lettres de *bas de casse* sont effectivement les mêmes dans ces deux livrets; mais si, au lieu d'un coup d'œil superficiel, Yemeniz eût comparé plus

[1] Le texte du *Débat du Vin et de l'Eau* a été reproduit par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil de poésies françaises des xve et xvie siècles*, publiées par P. Jannet, éditeur de la Bibliothèque Elzévirienne (t. III, p. 103-121). L'auteur, Pierre James, s'est nommé dans un acrostiche final. On trouvera dans Brunet (*Manuel du Libraire,* t. II, col. 550-552) la nomenclature des éditions connues.

attentivement les lettres capitales qui, de prime abord, lui avaient paru avoir un certain air de famille, il aurait trouvé que les lettres A, C, E, M, N et T, entre autres, présentaient des dissemblances telles, qu'il n'était pas permis de les confondre. Or toutes ces capitales, ainsi que nous les avons vérifiées, sont celles de la *Vie des Saintz Pères,* livre signé des noms de Nicolas Philippe et Jean Du Pré, associés, à Lyon.



Ng ſoir tout ſoulet me ſoupoye
De cela petit que iauoye
Et me vouloye aller coucher
Auſſy toſt que ſouppe iauoye
Deſtudier laſſe meſtoye
Iauoye vng morcellet de chair
Et du vin dedens vng picher
Chopine pource quil eſtoit chier
En beuant ce vin le dragmoye
Quant mon vin ce print a laſcher
Vng peu deaue pour le refreſcher
y mis. vin pur gaſte le foye
Quant ie leu miſe tel tonnerre
Ouy en ce picher de terre
Que ie cuydois que tout fendiſt
Le vin commenca a leau guerre
Et leau au vin lung lautre ſerre
Le vin diſt que leau ſe rendiſt
Et que a terre ſe reſpandiſt
Tu ne dois point entrer ce diſt
En pot ou ie ſuis ne en voirre
Car ma puiſſance ſamendriſt
La grant froideur ſi men froidiſt

L'apparition de l'initiale L grotesque sur le titre de cette poésie nous semble marquer la période de transition de l'ancien matériel dans le nouvel atelier de Du Pré, avant la refonte du même caractère, dont les lettres capitales furent ensuite changées et remplacées par celles de Gaspard Ortuin.

Du Pré, à ses débuts, empruntait des bois de droite et de gauche. Sa première initiale ornée pour les titres, qu'on voit en tête du *Champion des Dames* et du *Boëce en françoys,* est la lettre à double face des *Demandes d'amour,* de Pierre Bouttellier (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 427). Il la remplace ensuite par la grande lettre grotesque à bec de grue, qui lui devient

personnelle. En 1491, nous voyons Du Pré à la tête d'un important atelier de gravure pour illustrer les deux volumes de la *Mer des Hystoires,* dont il préparait de longue main une édition qui pût rivaliser avec celle de Paris.

Débat du Vin.
Première fonte de Philippe et Du Pré.

Puis malle coucher tout pour voir
Escripz leur noise lendemain
Et ce quauoys ouy le soir
Je rimay selon mon pouuoir
Riens ne laisse tout pour certain
En escripuant ieu le cueur vain
Je ne mengay ne chair ne pain
Au souper, qui voulora savoir
Mon nō pour voir qui est lescripuain
En ce couplet est tout aplain

Explicit Deo gratias

Testament de Des Barres.
Nouvelle fonte avec changement des capitales.

Rondeau.

Viue le noble roy de france
Et qui de cueur luy seruira
Bretons ont perdu leur puissance
Viue le noble roy de france
Jamais ne nous feront nuisance
Le roy son plaisir en fera
Viue le noble roy de france
Et qui de cueur luy seruira

Viue le roy.

En même temps, il gravait un nouveau caractère, un peu plus petit que celui du *Champion des Dames,* dont toutes les lettres ont la même forme.

Alphabet du *Champion des Dames* et autres impressions similaires anonymes.

A B C D E F G H I L M N O P Q

R S T V   a b c d d e f g h i l m m n n o p q r ꝛ

s ſ t u v x y z

Alphabet de la *Mer des Hystoires,* imprimée à Lyon par Jean Du Pré, en 1491.

A B C D E F G H I K L M N O P

Q R S T V   a b c d d e f g h i j k l m m

n n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

On se rendra plus facilement compte de notre démonstration en comparant les deux alphabets que nous venons de présenter, dont le second est le diminutif du premier et dont les lettres paraissent avoir été dessinées par la même main.

Quant aux autres impressions du même groupe, elles sont à répartir et à échelonner de 1491 à 1496. C'est précisément durant cette période, et après la grande publication de la *Mer des Hystoires*, que le nom de Du Pré ne paraît plus sur des livres qu'à de rares intervalles et que sa production paraît avoir été enrayée et devient presque nulle (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 503-507). Cette lacune se comblera facilement si l'on admet avec nous que Jean Du Pré a pu imprimer la série de livres français et de pièces populaires, pour lesquelles il a employé un type spécial, différent entièrement de ceux avec lesquels il imprimait les ouvrages latins. Il est certain, d'ailleurs, que son atelier de Lyon était en pleine activité en 1493, car, d'après un rôle de recensement que nous avons déjà cité (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 503), Jean Du Pré, cette année même, n'occupait pas moins de «dix sept serviteurs de divers pays». Aucun imprimeur lyonnais n'avait autant d'ouvriers à son service.

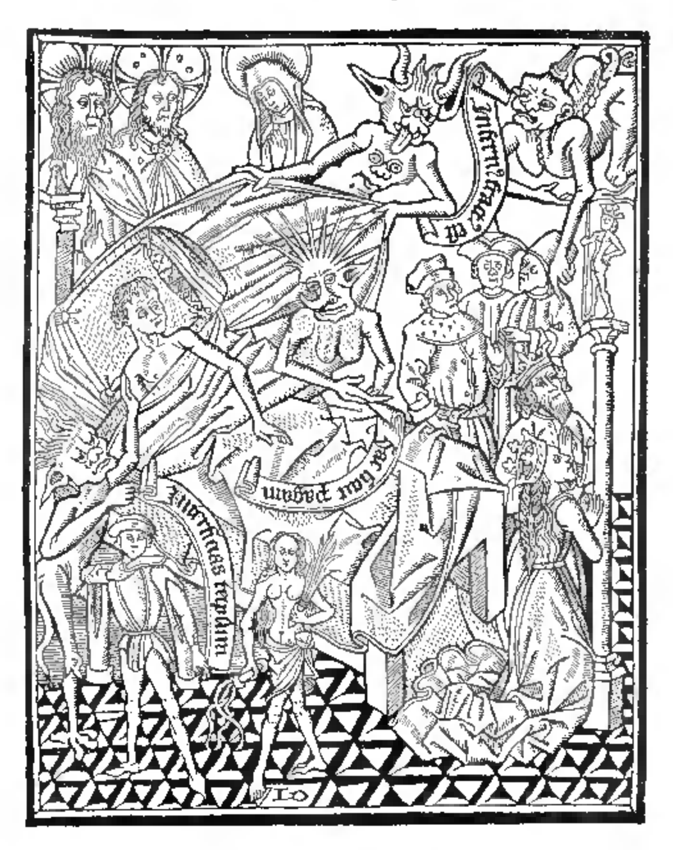
Bien que les pièces que nous avons produites jusqu'ici constituent des présomptions assez fortes permettant d'établir que Jean Du Pré a été le chef d'atelier de cette véritable petite usine de littérature populaire française du xve siècle[1], néanmoins, faute d'un document plus précis et plus probant que la possession continue d'une certaine sorte de caractères ou de planches spéciales d'illustration, nous hésitons à conclure définitivement, laissant à nos lecteurs le soin de porter leur jugement sur la question.

L'Imprimeur de l'*Ars Moriendi*, illustré par le Maître I. D. — Parmi les livres à images destinés à être répandus dans les masses, aucun n'eut plus de vogue, au xve siècle, que l'*Ars Moriendi* ou l'*Art de bien mourir*. Dès les premiers temps, avant l'invention de la typographie, il s'en était fait plusieurs éditions xylographiques dans les Pays-Bas et en Allemagne. Ce fut ensuite le tour des éditions imprimées avec un texte en caractères mobiles.

Lyon ne resta pas en arrière de ce mouvement. Pierre Pincerne dit «Bouteillier» en fit paraître, le premier, un texte français placé en regard de chacune des onze estampes composant ordinairement l'ouvrage. (Voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 443-445.)

[1] Ces pièces volantes étaient de véritables articles de colportage, qui se débitaient non seulement aux foires de Lyon, mais encore à celles de Beaucaire, de Languedoc et de Provence.

Les gravures sur bois faites à Lyon étaient des copies exactes réduites, avec quelques différences de détail, des anciens xylographes allemands qui avaient servi de prototypes. Les mêmes planches passèrent ensuite chez Jean Syber, autre typographe lyonnais qui en imprima à son tour deux éditions, l'une française, l'autre latine (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 443-445, et fac-similés, t. III, p. 210-211). Ce matériel d'illustration servit jusqu'en 1530 pour divers tirages d'éditions tant latines que françaises imprimées à Lyon.

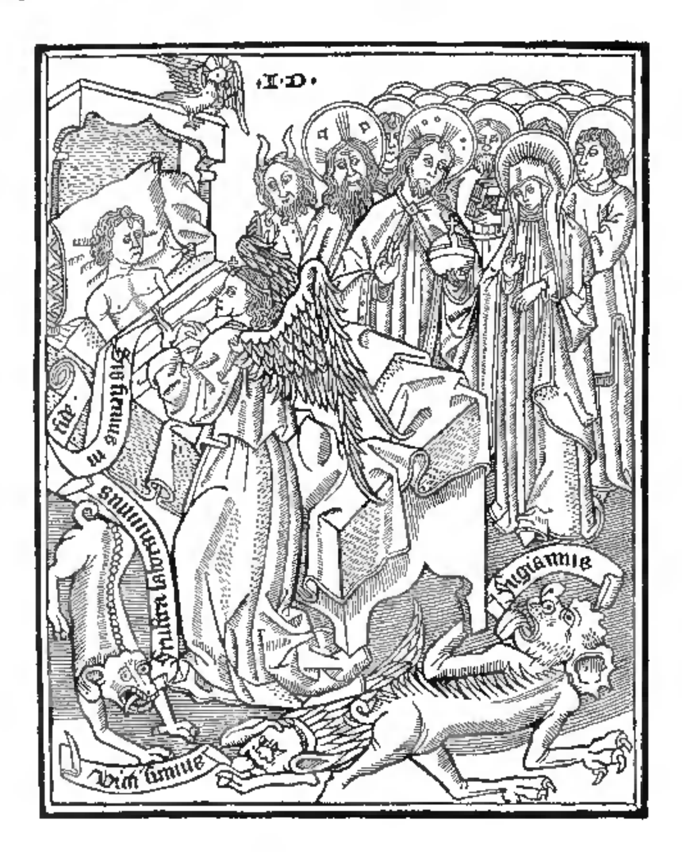


Cette suite iconographique de l'*Ars Moriendi* n'est pas la seule qui ait été publiée à Lyon au xve siècle. Il en existe une autre d'une valeur artistique réelle et qui mérite une attention toute particulière.

Le volume, de même format petit in-quarto que les autres éditions lyonnaises, porte à la première page le titre suivant : *Tractatus brevis ac valde utilis de arte et scientia bene moriendi*, et comprend douze planches gravées sur bois.

Onze de ces planches, dont nous donnons quelques spécimens, représentent le moribond dans son lit, tiraillé en même temps par le bon ange et le démon qui lui donnent tour à tour des conseils pour faire une fin.

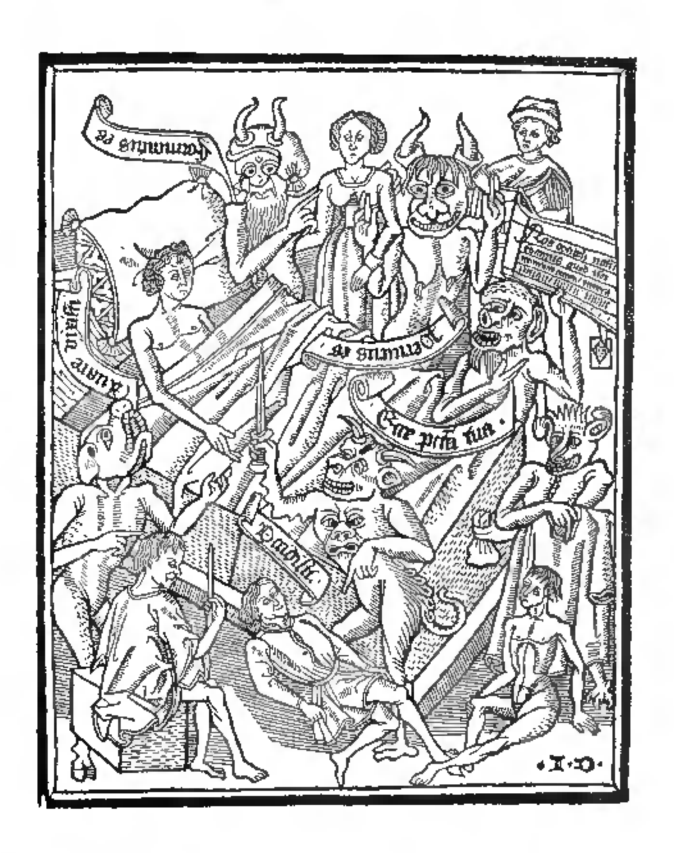
La première, que nous avons reproduite à la page précédente, nous dépeint le premier assaut du diable auprès du mourant pour l'ébranler dans sa foi (*Temptatio dyaboli de Fide*).



Le démon, qui se tient auprès du lit, lui suggère l'idée de se détruire (*Interficias te ipsum*) à l'exemple d'un homme qui se coupe la gorge. Une femme demi-nue, à l'air pudique, tenant d'une main un fouet, et de l'autre des verges, symbolise la Pénitence. A droite, un roi et une reine, à genoux, adorent une idole. «Fais comme les païens» (*Fac sicut pagani*), lui conseille l'autre diable. Dieu le Père, le Fils et la Vierge sont là debout, au chevet du lit, et veillent pour réconforter le mourant et le défendre dans ses épreuves.

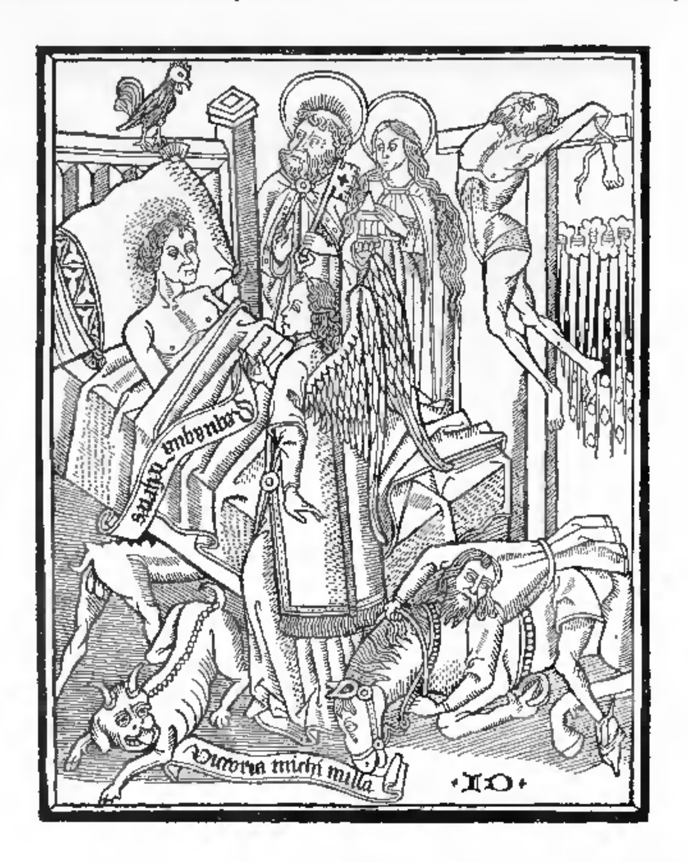
Dans la planche qui suit et que l'on voit ci-contre, un ange gardien se tient debout à gauche auprès du lit, après en avoir chassé les démons. «Tiens-toi ferme dans ta foi», dit-il au moribond.

Les diables, consternés, ont roulé par terre et poussent diverses exclamations de mécontentement: «Nous avons travaillé en vain» (*Frustra laboravimus*). «Nous sommes vaincus» (*Victi sumus*). «Il nous faut fuir» (*Fugiamus*).



Satan revient à la charge. Il exhibe au patient sur une pancarte la liste de ses péchés: «Tu as forniqué» (*Fornicatus es*), lui dit-il en lui montrant une jeune fille qu'il a séduite et abandonnée. «Tu es un parjure» (*Perjurus es*). «Tu as vécu en avare» (*Avare vixisti*). «Tu as tué» (*Occidisti*), lui clame un diable qui tient de la main droite un long poignard et montre du doigt un homme transpercé de coups. Dans le coin du bas, à droite, un démon ricane en tenant à la main un sac d'écus volé.

Les six démons qui font partie du tableau lui reprochent un à un tous les péchés qu'il a commis durant sa vie et font tous leurs efforts pour l'accabler sous le désespoir de ses fautes, mais le bon ange est là, auprès de lui, qui le réconforte par de bonnes paroles et lui conseille de ne se désespérer en rien (*Nequaquam desperes*). Le Seigneur n'a-t-il pas pris pitié des plus grands pécheurs quand ils se sont montrés repentants? Et il lui en cite des exemples.

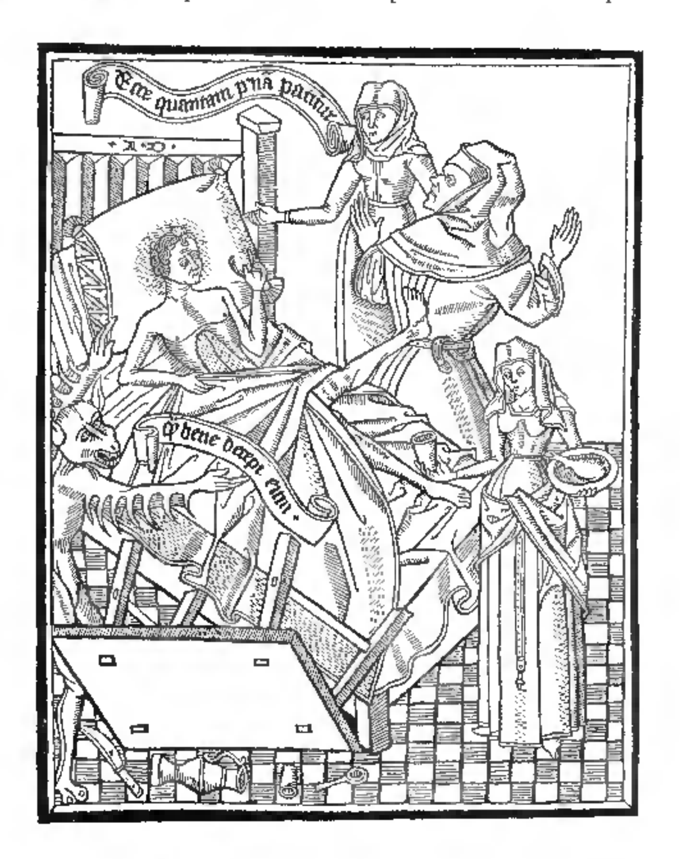


Le mourant reprend courage et les démons, cachés sous le lit, sous la forme de chiens bouledogues, se sauvent. Le diable n'a rien gagné, il n'a encore eu aucun avantage dans la lutte (*Victoria michi nulla*).

Cependant les douleurs plus fortes de la fin étreignent le malade et lui font perdre patience. Dans un moment de crise, il renverse la table, auprès de son lit, et chasse la femme qui le garde, d'un furieux coup de pied dans le dos. «Voilà comme il souffre» (*Ecce quantam pœnam patitur*).

Le diable, caché dans un coin, exulte : «Comme je l'ai bien attrapé», crie-t-il; et il croit en faire déjà sa proie (*Quam bene decepi eum*).

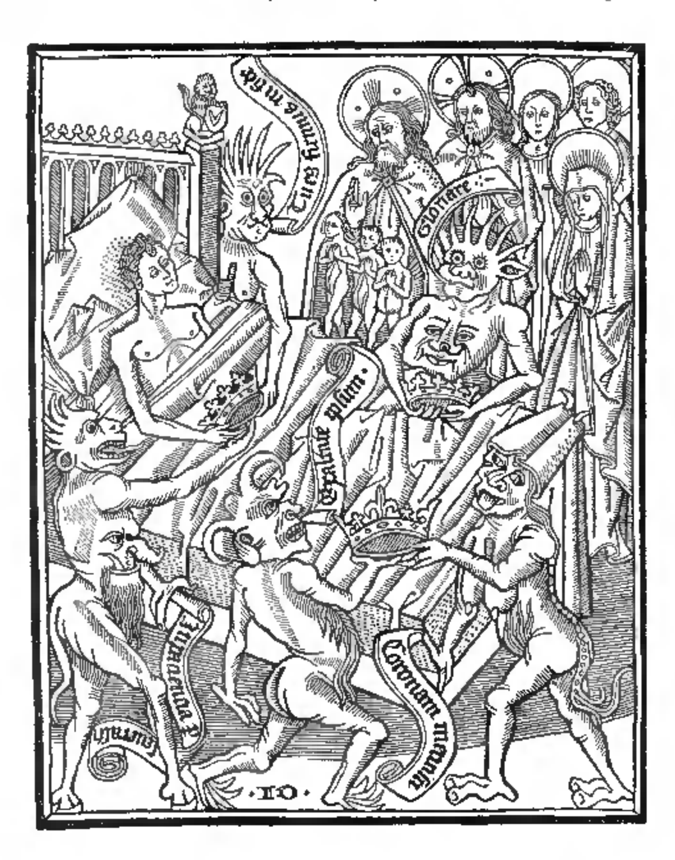
Ces compositions sont évidemment inspirées comme les autres par les xylographes antérieurs, la composition est restée la même, mais les scènes et les groupes de personnages se présentent dans le sens opposé, retournés comme dans un miroir, preuve évidente qu'elles ont été copiées.



Le dessinateur lyonnais n'a pas suivi servilement son modèle, il a modifié avec beaucoup d'habileté et d'intelligence certains détails qu'il a enjolivés à sa façon. Il a su tirer un grand parti des ombres. «Le dessinateur français ou flamand, a dit M. Rondot, avait la simplicité et la naïveté des artistes de ce temps; il était habile, comme on le voit par quelques-unes des figures. Le tailleur avait un procédé qu'on voit rarement employé à Lyon. Il a eu recours en divers endroits à l'emploi d'une sorte de traits courts et me-

nus qui ont une analogie lointaine avec ces fonds éraillés ou rayés qu'on voit sur des estampes du xv[e] siècle.» On retrouve cette *manière* dans les illustrations qui accompagnent l'édition du *Propriétaire des Choses*, éditée à Lyon, par Jean Le Dyamantier, en 1500 (voir fac-similés, p. 342).

Le diable ne se tient pas pour satisfait. Il compte triompher de la dernière résistance du mourant en le surprenant par la *Vanité* et l'*Orgueil*.



Ses suppôts entourent le lit. Deux d'entre eux, placés à la tête, de chaque côté, mettent, entre les mains du patient, une couronne : «Tu es ferme dans la foi» (*Tu es firmus in fide*), lui dit l'un. «Tu as persévéré dans la patience» (*Paciencia perseverasti*), lui rappelle l'autre. «Sois donc glorieux» (*Gloriare*), lui insinue un troisième, qui lui apporte une seconde couronne.

«Exalte-toi toi-même» (*Exalta te ipsum*). «Tu l'as bien méritée cette couronne» (*Coronam meruisti*), lui clament des diables avec une autre couronne.

Dieu et l'entourage céleste n'ont pas abandonné tout à fait le moribond. Ils sont là haut, debout, à droite, observant les manœuvres du malin esprit.

Dans la planche suivante, les anges reparaissent pour donner des conseils au malade. L'un, qui se tient le plus près à la tête du lit, l'adjure de se faire humble comme saint Antoine, qu'on aperçoit dans le coin du fond, à droite, auprès de la Vierge et de la Sainte Trinité.

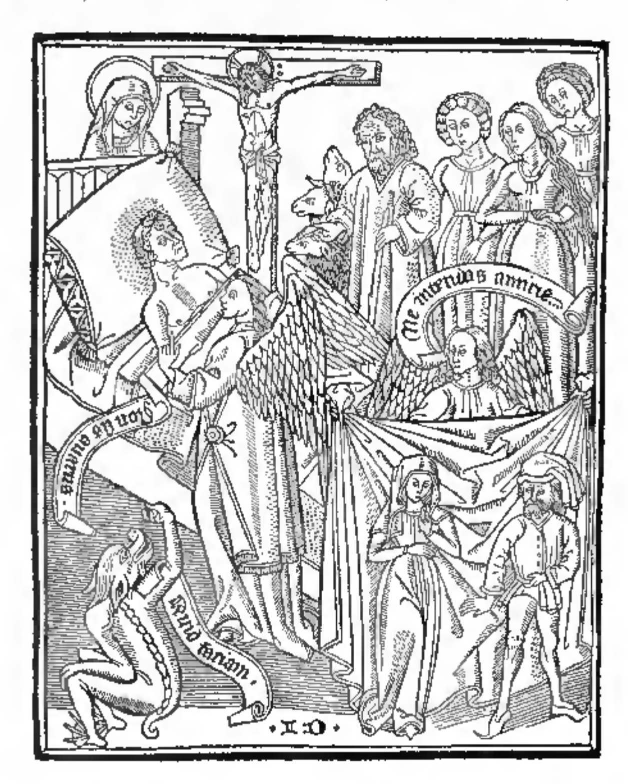


L'ange gardien, que nous avons vu au commencement, se place à gauche, presque au pied du lit, et montre du doigt comment sont punis les orgueilleux (*Superbos punio*) jetés dans la gueule du monstre d'Enfer qui les dévore.

Les diables cachés sous le lit se sauvent, Satan se traîne à terre en s'avouant vaincu (*Victus sum*).

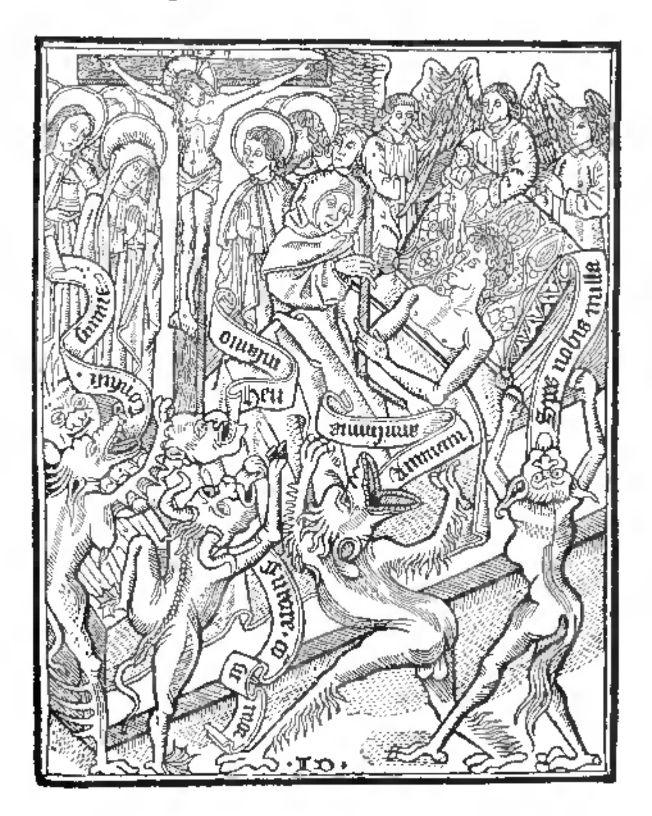
Le diable, troublé, se demande ce qu'il va pouvoir faire (*Quid faciam!*) pour conjurer l'effet des bons conseils que l'ange prodigue à l'agonisant.

La dernière planche représente l'agonie du mourant. Un religieux lui met dans la main un cierge allumé pour chasser le mauvais esprit. Son âme s'exhale avec son dernier soupir sous la forme d'un enfant nouveau-né qui est recueilli par les anges pour être transporté au séjour des bienheureux. Dans le bas, les diables, tout confus et furieux d'avoir laissé échapper une si belle proie, exhalent ainsi leur plainte : «Nous n'avons plus aucun espoir» (*Spes nobis nulla*). «Nous sommes tout confus» (*Confusi sumus*). «Hélas! nous avons perdu une âme» (*Amisimus animam*). «Hélas! je deviens fou» (*Heu! insanio*). «Je brûle de fureur» (*Furore consumor*).



Les douze planches qui composent cette suite sont toutes signées au bas des initiales I. D. qui sont évidemment celles du dessinateur ou du graveur et non celles de l'éditeur, car la même signature figure sur des planches gravées pour Guillaume Le Roy (voir fac-similés, *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. III, p. 82) et pour Jean Trechsel en 1488 (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. IV, p. 53).

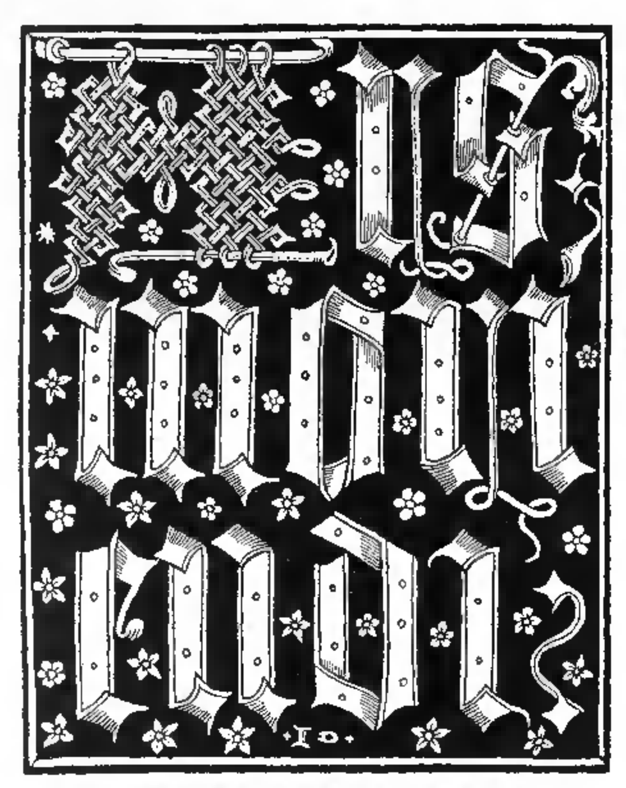
Ces initiales ont été d'abord attribuées à Jean Duvet, mais cette supposition doit être écartée. On a proposé ensuite le nom de Jean Dyamantier, mais rien n'est venu confirmer cette hypothèse. Ce dernier, Lorrain d'origine, s'appelait, de son vrai nom, Jean Genevey dit «Le Dyamantier». Il vivait bien, comme le constatent les rôles de la ville de Lyon, à l'époque à laquelle les illustrations de cet *Ars Moriendi* ont pu être exécutées, mais il est recensé comme marchand-libraire, et non comme cartier ou tailleur d'histoires ainsi qu'on appelait alors les graveurs sur bois.



Il a édité de beaux livres illustrés, entre autres un *Propriétaire des Choses,* avec vingt et une gravures très intéressantes et des lettres ornées représentant les douze signes du Zodiaque, livre daté de 1500, et une édition de la *Mer des Hystoires,* dans laquelle on remarque un portrait de la demoiselle Sforza, qu'il a fait imprimer par Claude Davost dit «de Troyes» en 1506. On y trouve des bordures ornementées qui sont signées des initiales I. G.

(Jean Genevey); c'est, croyons-nous, ce qui a pu faire croire qu'il était graveur sur bois, tandis que, dans le cas présent, ces lettres sont tout simplement, selon nous, une marque de propriété d'éditeur.

Le livre se termine par une planche donnant un second titre de l'ouvrage : *Ars Moriendi,* formé de lettres de fantaisie développées en rubans avec un semis de fleurettes dans les intervalles.



Cum orationibus pulcherrimis dicendis circa agonizantem.

La lettre A de début est faite d'entrelacs tissés de passementerie. Ces lettres se détachent sur un fond noir. Ce titre xylographique est complété par une ligne imprimée en caractères mobiles indiquant qu'on a ajouté au texte de belles prières pour les agonisants : *Cum orationibus pulcherrimis dicendis circa agonizantem.*

L'artiste était, à n'en pas douter, un spécialiste dans son genre. Le soin méticuleux que l'on remarque dans l'agencement et la draperie des costumes,

l'ornementation simulant la dentelle des oreillers sur lesquels repose la tête du mourant, ainsi que la composition vraiment originale des lettres de la planche finale, tirées de l'industrie du tissu, sont des détails qui dénotent un artiste ayant l'habitude de dessiner des modèles pour les peintres-verriers, les orfèvres, les tapissiers, les tissutiers ou les contre-pointiers.

On a imprimé à Lyon des recueils de patrons de lingerie, de tissuterie et de tapisserie. Ces éditions ont disparu pour la plupart ou ne subsistent plus qu'à l'état de fragments ou de feuilles isolées qu'il n'est guère possible d'identifier. La plus ancienne que nous connaissions est sans date et paraît avoir été imprimée dans les vingt ou trente premières années du XVIe siècle. Elle est en lettres gothiques et intitulée : *Patrons de diverses manières.* On y lit à la fin ces vers :

A tous massons, menusiers et verriers
Feront prouffit ces pourtraictz largement,
Aux orfèvres et gentilz tapissiers,
A jeunes gens aussi semblablement.
Oublier point ne veulx aulcunement
Contre-pointiers et les tailleurs d'ymaiges
Et tissotiers, lesquels pareillement
Par ces patrons acquerront héritaiges.

Feu Rondot a attribué les planches de notre *Ars Moriendi* à un maître cartier originaire de Bresse, qui exerçait alors à Lyon où il dirigeait un atelier important de gravure sur bois. Nous avons déjà dit tout ce que nous savions sur cet artiste dans notre volume précédent, au chapitre de l'atelier de Guillaume Le Roy, pour lequel il a gravé une *Annonciation* (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 82-83). Nous ne nous répéterons donc pas ici.

Bien que l'opinion de M. Rondot[1] ait prévalu et ait été acceptée par nous-même, nous devons cependant dire, en toute sincérité, que, depuis, nous avons éprouvé quelques doutes à la suite de la découverte qui a été faite récemment de cartes à jouer signées du nom entier de Jean de Dalles. Nous les avons examinées; elles ne nous ont pas paru être de même style et ne décèlent point, à notre humble avis, le même genre de travail. Nous laisserons à d'autres, plus compétents que nous en matière d'art, le soin d'éclaircir la question.

[1] N. RONDOT, *Les graveurs et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle;* ouvrage cité, p. 48.

Nous n'avons pu découvrir quel était le typographe qui a imprimé ce livre dont nous donnons ci-dessous la première page de texte en fac-similé :

Tractatus breuis ac vtilis de arte et scia bn̄ moriendi.

Cum de p̄ntis seculi miseria mortis trāsit⁹ ppt morien-
di imperitiā mltis nō solū laicis verūetiā religiosis atq
deuotis difficilis nimis multumq periculosus inimo
etiā terribil' valde videat plurimūq horribilis Idcirco in p̄n
ti materia que de arte moriendi ē qdam breuis exhortationis
mod⁹ circa eos q in mortis articulo sūt cōstituti h metis iui-
tu ē subtili ɔsideratōe notādus seu ppēdēd⁹: eo q mod⁹ iste
gn̄aliter oibus catholicis ad artē et noticiā bene moriendi con
quirēdā plurimū valere et prodesse potest Continet autem
materia ista sex pticulas. Quap prima est de laude mortis
Secunda monētiu tentationes continet. Tertia inter-
rogationes. Quarta quādam instructionē cum obsecratio
nibus. Quinta exhortationes. Sexta continet oratiōes
dicendas super agonisantes ab aliquo assistentium caro et fi
deli amico. De laude mortis particula prima.

Quāuis scdm philosophum tertio ethicop. Omnium
terribiliu mors corporis sit terribilissima morti tn̄ ai
me nullatenus est cōparanda. teste Augustino q ait.
Maius est dampnu in amissione vnius aie quā mille corpo-
rum. teste etiam Bernardo qui dicit. Totus iste mundus ad
vnius aie p̄cium estimare nō potest. Mors g anime tanto est
horribilior atq detestabilior quanto aia corpore ē nobilior
atq p̄ciosior. Cum g aia tante p̄ciositatis existat et diabolus
p morte ipsi eterna hoīem in extrema infirmitate maximis
temptationibus infestet. Ideo sūme necessariu ē vt homo ai
me sue puideat ne morte illa pdat. Ad quod maxime expe-
diens est vt qlib artē bn̄ moriēdi de qua ē p̄ns intētio frequē
ter p̄ oculis habeat atq extremā ifirmitatē mēte sua reuoluat
quia vt ait Gregorius. Valde se sollicitat in bono opere qui
semp cogitat de extremo fine. Nam si futup malū precōside
ret facilius tolleran potest iux illud. Futura si p̄sciant leuius
tollerantur. Sed heu rarissime aliquis se ad morte disponit
tempestiue eo q quilibet diuti⁹ se victup existimet nequaquā
credens se tā cito moritup qd instinctu diaboli fieri certū est
Na plures p talē inanē spem seipsos neglexerūt indipositi
morientes. Et g nullatenus infirmo detur spes nimia corpora

Feu Proctor, qui a consacré aux deux éditions lyonnaises de l'*Ars Moriendi*, dans la revue bibliographique intitulée *The Library* (n° d'octobre 1902), une de ces notices à logique serrée et impeccable, dont il avait seul le secret, n'a pas été plus heureux que nous. Voici, du reste, l'alphabet de ce caractère :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y

a b c d d e f g h i j l m n o p q r s t u v x y z

ā b⁹ c̄ d ē e ḡ g h h h⁹ l m⁹ ṁ n̄ ȯ p̄ p p p q q̄ r r p h t ū x̄

ff ſſ ſt . : ? = ɔ

De prime abord, l'aspect général de ces lettres présente quelques rapports avec une des fontes d'Amerbach de Bâle, dont Pierre Metlinger s'est servi

à Dijon, en 1491, pour l'impression des *Privilegia* de l'ordre de Cîteaux; mais, en comparant les deux impressions l'une à côté de l'autre, nous avons reconnu que, si le D, la lettre M et d'autres capitales ont exactement la même forme, il y en a aussi un certain nombre qui sont tellement différentes, qu'il n'est pas possible de maintenir cette attribution.

Nous avions songé un instant à mettre cette impression au compte de Guillaume Le Roy, pour lequel notre artiste avait déjà travaillé. Le type présentait, de loin, une certaine analogie avec celui dont Le Roy s'était servi, en 1483, pour un *Manipulus Curatorum* (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 57); mais, vérification faite, le corps n'est pas tout à fait le même, et si quelques caractères, tels que les lettres G, J, M, P, R et U, sont semblables, il n'y a pas à se tromper avec les autres.

On remarque dans la fonte de notre *Ars Moriendi* une lettre capitale N avec double barre au milieu, d'une forme toute particulière, qui a été très rarement employée à Lyon, comme l'a fait observer le regretté M. Proctor. En résumé, le type de l'*Ars Moriendi* illustré par le maître I. D., qui a dû paraître à Lyon vers 1490, pour faire concurrence aux éditions de Bouttellier et de Syber, se rapproche par cette lettre d'un *Guido Papa super Instituta* qui est conservé en Angleterre à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, et d'un *Boetius* dont nous parlerons ensuite. Les autres capitales sont identiques. Seule, la lettre M présente une légère différence de coupe. Ces éditions sont anonymes et on n'en connaît pas davantage l'imprimeur, de sorte que nous ne sommes pas plus avancés.

L'Imprimeur des *Casus longi Guidonis Papæ*. — Comme nous venons de le dire, M. Proctor a reconnu en majeure partie les types avec lesquels le texte de l'*Ars Moriendi* a été imprimé dans une édition petit in-folio des *Casus longi super Instituta* du jurisconsulte Guy Pape, dont il attribue l'exécution aux presses lyonnaises, vers 1490.

Il a donné un fac-similé d'une des pages du volume dans le recueil de la *Fac-simile type Society* pour l'année 1901. Nous la reproduirons à notre tour.

Les caractères paraissent identiques, sauf, cependant, les capitales D et M. Le D a une petite encoche ou renflement intérieur dans le haut, et la capitale M, tout en conservant la même forme, a une face plus large; de plus, elle se présente avec un double trait au premier jambage de gauche.

Il suffisait, la plupart du temps, de deux ou trois lettres substituées à d'autres dans un caractère, pour différencier, à Lyon, des ateliers qui se procuraient leur matériel chez le même fondeur de lettres.

Liber

dit. vnde de ea tractaturus sãnectit rubri
caz de heredũ q̃litate ⁊ differentia dicẽs
Heredes autẽ. Et ad vberiorẽ iuuenũ do
ctrinã diuide totũ titulũ in tres partes pn
cipales ⁊ planus erit. In quaꝝ pma pte
determinat de heredibus necessarijs tãtuz
In scda pte determinat de suis ⁊ necessa
rijs. In tertia parte determinat de extra
neis. In prima pte ita pcedit. pmo dicit
q̃s est necessarius heres tantum. secundo
assignat ronẽ quare dicit̃ necessarius.
tertio assignat cãm quare talis instituit̃ ⁊
cuiusmodi cõmodũ cõsequit̃ ex institutio
ne. ⁊ durat hec pma ps vsq3 ad illum ·§·
Serui aũt. Hic incipit secunda ps ĩ qua
sic pcedit. primo enumerat suos ⁊ neces-
sarios heredes. secũdo determinat qua-
re dicunt̃ sui. tertio determinat quare di-
cunt̃ necessarij ⁊ durat hec ps secũda vs-
q3 ad illum ·§· Ceteri. Hic incipit tria que
põt subdiuidi in sex partes. In quarum
pma determinat qui sunt extranei here-
des. In secunda parte assignat differen
tiam int extraneos heredes ⁊ suos ⁊ ne-
cessarios tantum detminãdo quot tẽpo-
ra ꝯsiderari req̃runt̃ vt extraneus heres
habeat testamẽti factionem ad hoc q͛ va
leat institutio. In tertia parte detminat
quis intelligit̃ habere testamẽti factiõez
In quarta pte detminat q̃d ẽ proprium
extranei heredes ⁊ quid proprium sui as-
signando quãdam cõuententiam int̃ eos.
⁊ quoddam bñficium a diuo adriano cui
dam speciali priuilegio indultũ ⁊ postea
a diuo gordiano ad militãtes tantũ por
rectum quod tñ p constitutionẽ suam ad
omnes imperio suo subditos extẽdit. In
q̃nta pticula detminat qualr̃ extraneus
heres acq̃rit sibi hereditatem. In. vi. de
tminat quis intelligit̃ gerere p herede.
In. vij. ⁊ vltima enumerat quasdam p-
sonas q̃ videbant̃ nõ posse gerere p he-
rede nec hereditatem acq̃rere de q̃bus tñ
demonstrat̃ contrarium. prima particula
hmõi tertie ptis principal̃ ptendit̃ vsq3
ad illum ·§· In extraneis heredibus. ibi
incipit secunda ⁊ durat vsq3 ad illum ·§·
Testamenti. ibi tertia ⁊ durat vsq3 ad il-
luz ·§· Extraneis autẽ. ibi quarta ⁊ durat
vsq3 ad illũ ·§· Itẽ extrane⁹. ibi q̃nta ⁊ du
rat vsq3 ad illũ ·§· Eum qui. ibi sexta ⁊ vl
tima ⁊ durat vsq3 in finem tituli. Nota q͛
qui grauatur in vno in alio est alleuian-
dus. Item nota filios viuo patre domi-
nos estimari. Item nota q͛ si quis itesta
tus mortuus fuerit prima causa est in suc
cessione liberoꝝ. Nota de iure pretorio li
citum est liberis ab hereditate penit⁹ ab
stinere. Item nota q͛ extraneus dicit̃ om
nis ille qui non est in potestate defuncti.
Nota q͛ femine non habẽt liberos in po
testate sua. Nota q͛ tribus tẽporibus dz
esse heres capax. ⁊ etiã nota q͛ testamenti
factio duobus modis dicit̃. Nota q͛ licitũ
est heredibus deliberare. Item nota mi-
norẽ. xxv. an. restituẽdũ in integrũ. Nota
duobus modis adiri hereditatẽ. Nota q͛
heres dicitur id ẽ dñs. Nota q͛ solo animo
põt hereditas repudiari sic solo aĩo adi
ri. Item nota q͛ furiosus non põt adire
hereditatem

De legatis.

Continuatio istius rubrice patet
in hunc modum. Sup̃ tractauit
iustinia. de testamẽtis qualiter instituũtur
seu constituuntur. ⁊ q: legata in testamen
tis relicta ab heredibus p̃stant̃ idcirco h
tractare intẽdit de legatis: vñ de his dictu
rus ãnectit rubricã de legatis dicẽs. Post
hec videamus ⁊c. Ad vberiorem iuuenũ
doctrinã q: titulus plixus est diuidas to
tum titulũ in septẽ ptes pncipales ⁊ pla
nus erit. In quarum pma pte ponit con
tinuationem ⁊ opponit cõtra ordinẽ ꝯti-
nuationis ⁊ soluit in littera. In secunda
pte diffinit legatũ. In tria pte recitat ge-
nera legatoꝝ ſm iura ãtiq̃ ⁊ p ꝯstitutionẽ
suam ad vnã naturam concordat ⁊ redu
cit. In q̃rta pte exequat legata ⁊ fideicõ. ⁊
assignat rõnem quare in libro isto non
tractat de his cõiunctim licet sint exequa

M. Proctor a tenté d'identifier aussi ces types avec ceux d'un *Boetius cum commento* de même format, sans lieu ni date, qui est imprimé avec deux sortes

de caractères; le plus gros est réservé pour le texte, le plus petit est employé pour le commentaire qui l'entoure.

Liber tertius

¶ Metrum tertium tertii libri

¶ Metrum tertium libri tertij

Quāuis fluēte diues auri gurgite
Nō expleturas cogat auarus opes
Quercetqȝ baccis colla rubri littoris
Ruraqȝ centeno scindat opima boue
Nec cura mordax deserit superstitem
Defunctumqȝ leues non comitantur opes

Prosa quarta tertij libri

Sed dignitates honorabilem reuerendumqȝ cui prouenerint reddūt. ¶ Num est vis ea magistratibus vt vtentium mentibus virtutes inserant vicia depellant. Atqui nō fugare sed illustrare potius nequitias solent. Quo fit vt indignemur eas sepe nequissimis hominibus contigisse. Unde catulus licet in curruli nonium sedentem strumam tamen apellat. Uides ne quātum dedecus malis adijciant dignitates. At qui minus eorum patebit indignitas: si nullis honoribus inclarescant. Tu quoqȝ num tandem tot periculis adduci potuisti: vt cuȝ decorato gerere magistratū putares: cū in eo

¶ Prosa quarta tertij libri.

Celui-ci, d'environ 12 points, paraît semblable à celui des *Casus longi*, avec les mêmes signes particuliers aux majuscules D et M; mais, en regardant attentivement toutes les lettres ordinaires du bas de casse, on trouve une lettre *h* qui diffère un peu de celle des *Casus longi*, en ce qu'elle a une queue semblable à une même lettre *h* qui a été intercalée dans la fonte de la *Légende dorée*, imprimée par Mathieu Husz et Pierre Hongre en 1483 (voir fac-similé

et alphabet dans *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 255). Voici l'alphabet du texte de ce *Boetius* :

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ s t u v x y z

ā bꝰ d̄ ē ꝛ̄ h ī m̄ nꝰ ō ꝑ ꝓ q̄ q̃ ū ꝑ

ff fi ſſ ſt . : ; / ꝯ ¶

M. Proctor a retrouvé, paraît-il, le caractère le plus petit, d'environ 9 points, dans des impressions de Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard, mais il fait observer qu'on voit, dans le type représenté par le *Boetius*, deux lettres N capitales dont l'une est de forme particulière, un peu couchée sur le côté, et déclare n'avoir remarqué nulle part ailleurs cette dernière lettre.

A B C D E F G H I L M N N O P Q R S T V

a b c d e f g h i j l m n o p q r ꝛ s f t u v x y z

ā bꝰ ē d̄ ē h ī l̄ mꝰ nꝰ ō ꝑ ꝓ q̄ q̃ ꝯ ī r̄ ū t̄ ꝑ ꝛ̄

ff ſſ ſt . : ; ꝯ

Nous avons vu cette lettre mélangée chez Mathieu Husz (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 284 et 296) et chez Jean Du Pré (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 478) en 1489 (n. st.). Ce caractère sera ensuite passé chez Maréchal et Chaussard, dans l'atelier desquels sont restées les épaves du matériel de Guillaume Le Roy et d'autres imprimeurs. C'est chez Maréchal et Chaussard que sont venues les planches du premier *Art de bien mourir* lyonnais, édité par Pierre Bouttellier et ensuite par Jean Syber. Il n'est guère probable que Maréchal et Chaussard aient imprimé l'*Ars Moriendi* avec les illustrations du maître I. D., comme le supposait M. Félix Desvernay. Propriétaires d'une suite de planches illustrant la même matière, ils n'avaient pas besoin d'en faire exécuter une autre.

Peut-être faut-il voir dans cette lettre *h* à queue, intercalée dans la fonte du *Boetius*, exactement comme dans celle de la *Légende dorée* de 1483, une sorte de marque de fabrique, de propriété ou de collaboration, qui correspond à l'initiale de Hongre, lettre spéciale qu'il a fait disparaître lorsqu'il s'est séparé de Mathieu Husz et qu'il aurait reprise à son retour de Toulouse. Nous ne donnons ici cette simple conjecture que pour ce qu'elle peut valoir.

L'Imprimeur de la *Comedia nova que Veterator inscribitur, alias Pathelinus.* — La *Farce de Pathelin,* ce petit chef-d'œuvre de la verve comique de nos pères et de l'esprit français, avait d'abord paru à Lyon, où elle avait été imprimée par Guillaume Le Roy vers 1487 ou 1488 (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, p. 89). Le texte de la pièce, une fois paru, deux éditions illustrées se succédèrent presque aussitôt à Paris, l'une chez Pierre Levet, vers 1489 (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 443), l'autre chez Germain Bineaut, à la date du 20 décembre 1490. (Voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 304.)

Ce nouveau genre de comédie eut un tel succès, qu'un lettré eut l'idée de la traduire en latin, afin, peut-être, de l'universaliser parmi les étudiants et de la faire connaître ainsi aux étrangers. *Maistre Pierre Pathelin,* ainsi transformé en vers ïambiques latins, d'après l'original français, parut à Lyon sous ce titre : *Comedia nova que Veterator inscribitur, alias Pathelinus, ex peculiari lingua in romanum traducta eloquium.*


Comedia
noua que veterato; ĩscribiť
alias Pathelinus:ex peculi
ari lĩgua in romanũ traducta eloquiũ.

Cette traduction libre a subi quelques retouches et développements. Tout d'abord, on trouve, au verso du titre, un prologue en vers hexamètres et pentamètres, dont nous reproduisons ci-après le texte entier et dans lequel l'auteur présente comme sien ce livre qu'il a ainsi arrangé sans y être obligé, et dont le travail lui a été agréable. Il fait en quelque sorte l'analyse et l'apologie de la pièce. «Dans ces pages, dit-il au lecteur, il n'est question ni de drames d'amour, ni de sang versé, mais si tu veux connaître les mœurs et les appétits des besogneux, leurs ruses et leurs fraudes, lis ces pages. Là tu verras l'homme rusé et la femme madrée, payant chacun de sa personne et ne surveillant que leur propre intérêt. Le juge veut condamner l'escroc, mais l'avocat, fin comme un renard (*vulpina veste copertus*), conseille au paysan de ne répondre que par des bêlements (*verba caprina loqui*). Lorsqu'il s'agit de payer les honoraires de l'avocat, le berger lui répond de la même façon. L'astuce retourne ainsi contre celui qui l'avait conseillée (*Non causidicus peccatum portat in annum, continuo simili plectitur astutia*).»

Après avoir développé la moralité de la pièce et réprouvé ainsi la fraude et la malhonnêteté, le traducteur conseille à son ami Martel de lire et relire son petit livre. Quiconque le lit, s'assagit :

Ergo legas nostros posthac Martelle libellos.
Perlege cum legeris : quisque legendo sapit.

F Ronte precor leta nostri monumenta laboris
Accipe. Sed suavis est tamen ipse labore.
Nam quis id audebit durū vocitare laborē
Quod neq̃ compulsus: quod ve coactus agas.
Non me vaniloquū: mendacem: non nebulonem
Clamabis. nec ubi degit in orbe fides;
Innotuos illic manifestat pagina lusus
Qui te nec repleant ignem cupidineo.
Nullas hic lachrymas emittit crede Catullus
Passeris ob mortem. Cynthia thura silet.
Classica nec nostro resonabunt ulla theatro
Martia: nec feriet cuspide Dido latus.
Tutus nostra leges nullo madefacta cruore,
Carmina: nec veneris illaqueata iocis.
At si vis miseros hominū cognoscere mores:
Asturias: fraudes: tantum nostra lege.
Pingitur astutus: mulier percallida: pulchre
Personam propriā tantus ut ergo gerit.
Ardet avarus: at est qui surripit ecce bubulcus.
Sic miser is perdit queque labore parat.
Convocat hunc in ius: iudex cum reddere iura
Tentat: et ob furtum sumere supplicium.
En patronus adest vulpina veste copertus.
Consulit agrestem verba caprina loqui
Et quando vario tōplentur iudicis aures
Sermone: hic fatuus solvitur Opilio
Sed non causidicus peritum portet in annum
Continuo simili plectitur astutia
Sic lex lata fuit: sic nostri vere parentes
Criminis artifices fraude perire sua.
Ergo legas nostros posthac martelle libellos
Perlege cum legeris: quisq̃ legendo sapit.
Vale

Le traducteur a introduit dans le texte primitif un nouveau personnage, le comique (*comicus*), qui ne prend pas part à l'action, mais dont le rôle consiste à faire des réflexions à la cantonnade ou à exprimer sa pensée de temps à autre, pendant et à la suite de certaines scènes ou dialogues.

Le tout finit par un épilogue qui résume l'enseignement moral à tirer de cette pièce de comédie pour la jeunesse inexpérimentée, en lui démontrant, par l'exemple, que la fraude ne profite jamais et tourne toujours contre son auteur, qui tombe dans le piège qu'il a tendu à un autre et a la gorge coupée avec sa propre épée (*jugulatus est gladio suo*). Il n'y a pas de loi plus juste (*non est lex equior ulla*).

On a attribué cette traduction au savant Reuchlin qui avait séjourné en France à diverses reprises. On sait qu'il a tiré du *Pathelin* une comédie intitulée *Henno*, adaptée au théâtre allemand, qui fut représentée, en 1497, à Heidelberg, par ses élèves, et imprimée plusieurs fois depuis. Des imitations

de la *Farce de Pathelin* ont été faites ensuite par d'autres auteurs à diverses époques, en France, en Allemagne et en Angleterre [1].

¶ Veteratoris fabule in latinum translate.

¶ Veterator advocatus. Uxor eius.

¶ Vetera. loquitur.

Jeme sinare iam velit iouis foror
Quoquo labore defatiger improbus
Faciendo vel fingendo: querendo
Profecto congregare non quimus boni
Quicquam. Sed omnis nostra res elabitur.
Prob quanta oudum fama nobis in foro!
Quid verterit fortuna sese tam cito,
Videre non possum satis. nisi deos
Nobis sinistros quis fuisse dixerit.

¶ Uxor.

Pol venit istuc nuper in mentem mihi

Eusens a labe diuerneaux
Il me fault estre son compere
¶ Co.
Is gallicus sermo est cum callet probe?
Ana.
Junij mei quem tu tulisti. ¶ Ux. non sat est
De beu semel peccasse? ¶ Co. Si non denuo
Videlicet peccet? gravissimum scelus
Qui debitum poscat suum. ¶ Ana. Scin tu quid est?
Quid peccem in hac re: non profecto intelligo.
Sed quid? semel vel solvere: aut penas decet
Perpendere. At vobis ego quênam infero
Injuriam. si ad vos eam hac: vt debitum
Meum reposcam? quid: malum: est iniurie?
¶ Vete.
Mere de diou la corouade
Par fye ymen vol auat
Di renague biou oultre mar
Ventre de diou zendi gigoue.

Tot temporis nec paululum vixet: scio.
Eastor ipsa rideo et fleo simul.
¶ Co.
Absurdum id est: ridere flere vna simul.
¶ Ana.
Ab nescio ridere quid siti flereqz ve
Istuc opus nunc est mihi pecunia.
Uxor.
Num tute deliras adhuc minam tuum
Furorem item resumis? ¶ Ana. Audi quid siet
Vendendo ego pannos meos: huiusmodi
Non sum assuetus calidis deludier
Verbis. Quid hoc? tu vis puto me credere
Vesica quod laterna sit. ¶ Co. Non credito.
Age. hanc tamen thecnam bibes domino tuo.
¶ Vere.
Suo tost la royne de guyterne
Atoup quelle me soyt aprouchee
Je scay bien quelle est acouchee
De vingt et quatre guyterneaux

Sed queso num bonum illud est de rustico?
Qui istum fefellit calidum tam callide?
Dolo ipsius? quam comode iugulatus est
Gladio suo? Stultum illud admodum puto
Fraudem alteri parare qua tandem ipse sis
Deceptus. Hem quam verum id est: quam elegans
Diuinum opinor. Non est lex equior vlla.
Quam necis artifices fraude perire sua
Si menda vestras forsam aures leserit
Et sat puto lesisse eas: nec paruulam:
Vestre benignitatis est ignoscere
Juuentuti rerum imperite. quo magis
Alacriter vestris serviret comodis
Posthac queat. Valete. laus summo deo.

Veteratoris fabule.

Finit feliciter.

Nous avons reproduit ci-dessus quelques pages de cette édition. La première par où débute le texte, deux du jargon débité par Pathelin dans son délire simulé, et la fin de l'épilogue qui est la dernière.

[1] Voir *La Farce de Pathelin et ses imitations*, par le Dr K. SCHAUMBURG, avec un supplément critique de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un appendice par L.-E. CHEVALDIN, Paris, librairie C. Klincksieck, 1889; in-12, de VI et 181 pages.

La *Comedia nova* a reparu, plusieurs années après, avec le même titre, à Paris, en 1512, chez Guillaume Eustace et fut ensuite réimprimée chez Simon de Colines, en 1543.

L'édition originale du *Pathelin* en latin est un livre d'une extrême rareté; nous n'en connaissons jusqu'à présent qu'un seul exemplaire qui a fait partie de la collection dramatique de M. de Soleinne et se trouve actuellement entre nos mains. C'est un très petit in-octavo carré, composé de 44 feuillets non chiffrés, dont le dernier est entièrement blanc.

Voici l'alphabet du texte courant de la *Comedia nova :*

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T U

a b c d ꝺ e f g h i j l m n o p q r ꝛ s ſ t u v x y z

ā ꝺ̇ ė ꝛ ꝑ ꝓ p̄ q̇ ū ꝑ

ff ſt ſſ . : ? ꝯ ¶

On remarquera dans cet alphabet la forme particulière de la majuscule A non barrée au milieu. Cette forme insolite se retrouve dans un des caractères employés en 1492 par Jean Trechsel (voir alphabet, p. 64), mais d'autres lettres du même alphabet ne sont pas semblables, de sorte que nous ne pouvons lui attribuer avec certitude cette impression. Parmi les grosses lettres du titre et de l'intitulé du commencement, la capitale U, avec ses enroulements du milieu, se retrouve, mais un peu différente et à des dates très variables, dans certains ateliers lyonnais; mais une ou deux lettres ne suffisent pas pour établir la filiation d'un caractère, il faut l'alphabet entier; et comme nous n'avons pas encore trouvé de livre imprimé avec les petits caractères du texte courant, nous ne pouvons nous prononcer. C'est ainsi que cet U ressemble, par exemple, à celui qu'ont employé Jean Syber en 1498 (voir alphabet, t. III, p. 214) ou Guillaume Balsarin, puis Jean Du Pré en 1488 et en 1490 (voir alphabets, t. III, p. 474, 476 et 513).

L'imprimeur de la *Comedia nova* reste parmi les anonymes, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes le fassent sortir de l'obscurité où il est confiné.

L'Imprimeur de la *Practique de Bernard de Gordon.* — Parmi les livres de médecine qui ont été imprimés à Lyon au xv[e] siècle, on remarque la *Practique de maistre Bernard de Gordon*, volume de format in-quarto, à deux colonnes de 41 lignes par page, daté du dernier jour d'août de 1495.

Le titre est disposé ainsi qu'il suit, en deux lignes imprimées en petits caractères :

La practique de maistre Bernard
de Gordon en francois

Le verso de ce premier feuillet est entièrement blanc.

Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page du texte :

Le premier livre

Cy commence la pratique de tresex-
cellent docteur & maistre en medeci-
ne Maistre Bernard de Gordon
qui sappelle fleur de lys en medecine

S
ocrates fut interro-
gue et aucun deman
de comment on pour-
roit tresbien dire. Et
il respondit / se tu ne
dis fors ce que tu sca-
uras tresbien. Certainement nous
ne scauons nulle chose fors ce q̃ nous
disons souuent: & ce qui est commun: et
ce que tout homme recoit. Et pour
ce que la pourete ou foiblesse de len-
gin ne peult soustenir choses difficil-
les & estranges: pour ce iay fiance au
seigneur des sciẽces a faire & traicter
aucunes choses communes et profita
bles pour le proffit de ceulx qui sont
humbles / cest assauoir Ung liure de
pratique. Et pour ce q̃ ie escrips aux
humbles ceulx qui sont orgueilleux
en sont deboutes & leur conuient sepa-
rer des aultres / car les orgueilleux
ne seront pas a la table du mẽger com-
mun auec les aultres / car ilz despri-
sent les escrips communs & ont vergoi
gne de dire une chose puis q̃lle est di
cte une fois. Et toutesfois dit Se-
neq̃ q̃ une chose nest pas trop dicte
quant elle nest pas assez dicte. & Ora
ce dit que une chose peult estre re-
corder dix fois. Donc pour ce que la
memoire de lomme est foible ie nay
point de vergoigne a dire & a repeter
aux humbles aucunes choses commu
nes de pratique / cest assauoir de me-
decine & de cirurgie / car si comme dit
Galien ou vi. liure qui sappelle de
ingenio sanitatis. Nul ne se peult mi
eulx approcher a dieu que en estudi-
ant en verite & pour verite. Donc
en lonneur de laignel celeste qui est
splendeur & gloire de dieu le pere. Je
intitule & appelle ce liure cy fleur de
lis de medicine en latin lilium medici
cine. Car au lis sont plusieurs fleurs
et en chescune fleur sont. vii. fueilles
blanches &. vii. grains ainsi comme do
res. et semblablement ce liure conti-
ent sept parties. La premiere est do-
ree & resplendissans / car elle traicte
des maladies uniuerselles & commen
ce aux maladies de fieures. Les aul-
tres. vi. parties seront blanches et
transparans par leur grant demon-
strance. Ce present liure fut commen-
ce par la grace de dieu ou noble estu-
de de montpellier apres ce que ie eux
leu par lespace de. xx. ans. Ce fut lan
de nostre seigneur mil. ccc. & trois ou
mois de iullet. La premiere partie
de cestui liure contient xxx. chapitres
comme il appert cy apres

Le premier chapitre parle de fieure
en general.
Le second parle de fieure effimere.
Le tiers de fieure causone.
Le quart de fieure tierchaine:
Le. v. de fieure sanguine.
Le. vi. de fieure quartaine:
Le. vii. de fieure cotidienne:
Le. viii. de fieure composite.
Le. ix. de fieure etique.
Le. x. de fieure pestillenciale:

a ii

Cette page contient une sorte d'introduction et commence, au feuillet signé *aii*, par cet intitulé, en quatre lignes, dans le haut de la première

colonne : *Cy commence la pratique de tres excellent docteur et maistre en medecine Maistre Bernard de Gordon, qui s'appelle Fleur de lys en medecine.*

pas cogiter du mary ne du delict char
nel. car trop luy nuyt / mais parler de
aultres choses avec aultres psonnes
et en ce temps est grant peril de gesir
avec le mary. Item elle doit boyre
vin bien vermeil et moytie deaue et
boire tant petit que elle pourra. quant
elle aura grant faim que elle ne sem-
plisse pas de viandes / mais doit lais-
ser le mẽger en grant faim. Diet
te Item elle doit user damandes ⁊
de bon confisment de zuccre et avenat
orge ⁊ amidon avec lait damandes. ⁊
icelles choses pui sont bõnes aux ma
lades ⁊ de gelines / non pas rosties ⁊
non pas les coulons / car trop sont ar
dans ⁊ boullans ⁊ mesmement rostis
Item se tu veulz le sang des fleurs
estancher en tous temps. Vecy la ve-
ritable medecine qui euvre ainsi que
par miracle. Prens la rayne maior
laquelle congnoissent les apotiquai-
res. et en prens deux ou trois: ou tant
que tu vouldras et les metz en ung
pot ardoir et en fay pouldre. et puis
prendes ycelle pouldre et la mettes
en ung sachet puis la pens aux ma-
melles de la dame. et saches que tan-
tost estachera le sang des fleurs. Et
se te dys certainement que se tu pen-
dois le sachet au coul dung oyseau et
puis luy couppe la teste ia de sang ne
ystera. Et se tu ne peulx estancher le
sang qui flue du nez tu pẽderas ledict
sachet au coul de celluy qui saigne et
tãtost se restanchera. Et saches que
ainsi que leaue estaint le feu: ainsi ce-
ste pouldre estanche le boullemẽt du
sang. Et te diray grant merveille.
Prens la dicte rayne maior et la des-
peche et en oings le fons dune oulle /
et puis lemplies de eaue et la mettes
sur le feu pour boullir. et tu ne pour-
ras iamais faire boullir ladicte eaue
pour quoy ce nest pas merveille se elle
le restanche le sang et oste le boulle-
ment. Et icy finist la septisme partie
et la derniere du livre de maistre Ber-
nard de gordon par la grace de dieu.

Cy finist la practique de tres excel-
lent maistre et docteur en medecine
maistre Bernard de Gordon. appel
le fleur de lys en medecine. laquelle
fut acomplye par la grace de dieu en
la noble estude de montpellier apres
ce quil eust leu lespace de. xx. ans. lan
de grace mil. ccc. ⁊. xii. ⁊ trãslate de la-
tin en francoys a Rõme lan mil. ccc.
lxxvii. ou temps de pape Gregoire.
Et imprime a lyon lan mil. cccc. xcv.
le dernier iour daoust.

Deo gratias.

L'ouvrage se termine par cet achevé d'imprimer : *Cy finist la Practique de tres excellent maistre et docteur en medecine maistre Bernard de Gordon, appelee Fleur de lys en medecine, laquelle fut acomplye par la grace de Dieu en la noble estude de Mantpellier, apres ce qu'il eust leu l'espace de XX ans, l'an de grace mil. CCC et XII, et translate de latin en françoys a Romme, l'an mil CCC. LXXVII, ou temps de pape Gregoire. Et imprime a Lyon, l'an mil CCCC. XCV, le dernier jour d'aoust. Deo gratias.*

L'imprimeur, qui ne s'est pas nommé, s'est servi du caractère ci-dessous représenté, avec quelques signes particuliers servant à indiquer le poids des médicaments :

ABCDEFGHILMNOPQRSTV

abcddefghiklmmnnopqrrsſtuvxyz.:?/ ffſſſt

ācꝯꝯdēe⁹ꝯīm̄m⁹n̄n⁹ōo⁹p̄ꝑꝑp⁹q̄ꝗꝗꝙr̄ꝛt̄ū ꝶ.ʒ.℈

L'alphabet des lettres de «bas de casse» paraît semblable à un caractère dont s'est servi Guillaume Balsarin, dans la *Grant Nef des Folz*, mais les lettres majuscules ou capitales diffèrent entièrement. Elles débordent la ligne des autres lettres courantes du texte, sont mal justifiées ou paraissent avoir été empruntées à un autre alphabet d'un œil plus gros. (Voir fac-similés, t. III, p. 522 et 523.)

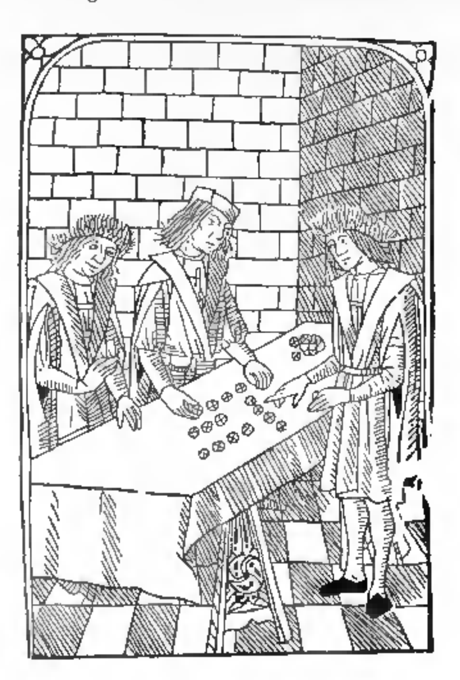
La capitale G a un point au milieu, particularité signalétique qui se retrouve dans un autre type beaucoup plus petit de Balsarin (voir alphabet, t. III, p. 527) et la lettre S a la même forme. Ces indices sont trop insignifiants pour que nous puissions attribuer à Guillaume Balsarin le *Bernard de Gordon*, dont l'imprimeur sera connu un jour ou l'autre.

L'IMPRIMEUR DU *LIVRE DES GETZ* ET DE LA *PATIENCE DE GRISELIDIS*. — Parmi les livres les plus curieux de la fin du XVe siècle figure le *Livre des Getz*, ou arithmétique simplifiée enseignant la manière de compter à l'aide de jetons[1] et de faire, par cette méthode, tous les calculs dont on peut avoir besoin dans le commerce. C'est un petit volume in-quarto, imprimé avec des caractères gothiques très usés, qui proviennent d'une vieille fonte réformée et mise au rebut.

[1] On se servait encore de jetons pour calculer jusqu'à l'époque de la Révolution, avant l'adoption du système décimal. Voici ce qu'en dit le savant mathématicien Legendre, qui a cru devoir consacrer à ce genre de calcul un chapitre spécial : «Cette arithmétique est aussi utile que celle qui se fait avec la plume, puisqu'avec des jetons on fait toutes les règles dont on a besoin dans tous les calculs qui servent dans le commerce. Cette manière de calculer est plus pratiquée par les femmes que par les hommes; cependant plusieurs personnes qui sont employées dans les finances et dans toutes les juridictions s'en servent avec beaucoup de succès». (*L'Arithmétique dans sa perfection*, mise en pratique selon l'usage des financiers, gens de pratique, banquiers et marchands, par F. LE GENDRE, arithméticien; Rouen, Pierre Ferrand fils, 1789; in-12, de VI et 528 pages.) Le chapitre de l'*Arithmétique par les jetons* occupe dans le volume les pages 497 à 528.

Il n'y a point de titre, le recto du premier feuillet étant resté en blanc, tandis que le verso de ce même feuillet est rempli par une gravure sur bois représentée ci-après.

Au milieu d'une table montée sur tréteaux, on remarque des *getz* ou jetons. Trois personnages se tiennent debout autour d'elle. Deux sont placés du même côté, le troisième du côté opposé. Celui-ci compte les jetons qu'un autre aligne sur la table.



Cy commẽce le liure des getz.

Pource que il y a plusieurs
marchãs q̃ ne sceuẽt lire ne
escripre. et leur est necessay
re de biẽ scauoir conter. lin
temption de lacteur est dieu aydant de
faire Vng petit tractier de algorisme
lequel dõnera la practique de bien sca-
uoir co nter au getz cõme a la plume.
Et sappellera ceste practique de bien
gecter ou grãt getz. Et premieremẽt
vous deues metre vne table de getoers
selon la somme que vous voules fay-
re lung getz loing de lautre enuiron
deux bons dois. Puys deues commen
cer au primier getz vers vous et dire:
nombre. Et le second disayne. Et le
tiers santeine: et le quart millier: Et
le sinquiesme disayne de millier.
Et le sixiesme santẽne de milliet.
Puis million et disẽne de million: et
santẽne de million: Et ainsi pourres

a

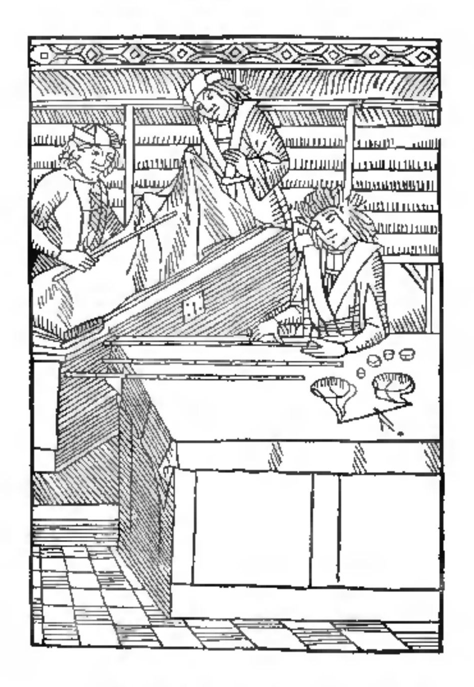
Au deuxième feuillet recto, qui porte au bas de la page la signature *a*, commence le texte de l'ouvrage, précédé de cet intitulé en une seule ligne : *Cy commence le livre des getz.*

Nous donnons ici la transcription de la première page :

[P]ource que il y a plusieurs marchans qui ne scevent lire ne escripre, et leur est necessayre de bien sçavoir conter, l'intemption de l'acteur est, Dieu aydant, de faire ung petit tractier de algorisme, lequel donnera la practique de bien sçavoir conter au getz comme à la plume. Et s'appellera cette practique de bien gecter ou grand getz. Et premierement vous deves metre une table de getoers selon la somme que vous voules fayre, l'un getz loing de l'autre, environ deux bons dois. Puys deves commencer au primier

getz vers vous et dire : nombre. Et le second diseynne. Et le tiers santeinne, et le quart millier. Et le sinquiesme diseynne de millier. Et le sixiesme santenne de millier. Puis millian et disenne de million, et santenne de million . . .

Le premier cahier se compose de 16 feuillets qui sont encartés comme pour un in-octavo. Les signatures sont quelque peu irrégulières. Le recto du quatorzième feuillet n'a que huit lignes de texte, le reste de la page est en blanc, ainsi que le verso. Le quinzième, qui suit, est entièrement blanc. Le recto du seizième est occupé par une gravure sur bois de marchands aunant du drap sur les comptoirs d'un magasin. Le verso de ce même feuillet est blanc.





Le premier feuillet du cahier suivant commence par une page blanche. Au verso, on voit la figure représentative du *Cadran aux Marchands* avec des maximes versifiées, inscrites dans les degrés des cercles intérieurs dudit cadran; en voici la transcription :

Par pois, par comte, par mesure,
Fait on a chacun sa droiture,
Et qui bien y vodra autandre,
An ce kadran pora aprandre.

Le texte du *Cadran aux Marchands* commence en face de la gravure par cet intitulé au haut de la page : *Cy commence ung petit extrait du cadran aux marchans, qui monstre d'arismetique, qui communement est dicte chyffre.*

Il est question, dans cet *Extrait du Cadran aux Marchands,* de la pratique que chacun doit avoir des comptes. On y traite des questions d'arithmétique, avec problèmes à l'appui, des changes des compagnies, et des billions d'or et d'argent.

Cy commence ūng pe
tit extrait du cadrā aux
marchans qui monstre
darismetique qui cōmu
nemēt est dicte chyffre·

my treschier et tāt especial
pour le desir que iay de ton
auancement Je te mande
ung petit extrait de mō li
ure appelle le cadran aux marchans:
lequel te donnera la practique de bien
scauoir conter pour iustement prendre
et donner en vendant et achetāt a che
scun son leal droit·Et parlera ce pre-
sent tracte de la primiere part darisme
tique de la seconde et de la tierce Sus
le fait es achas des vētes Et aussi
des changes des compagnies Et
des billions de lor et de largent·

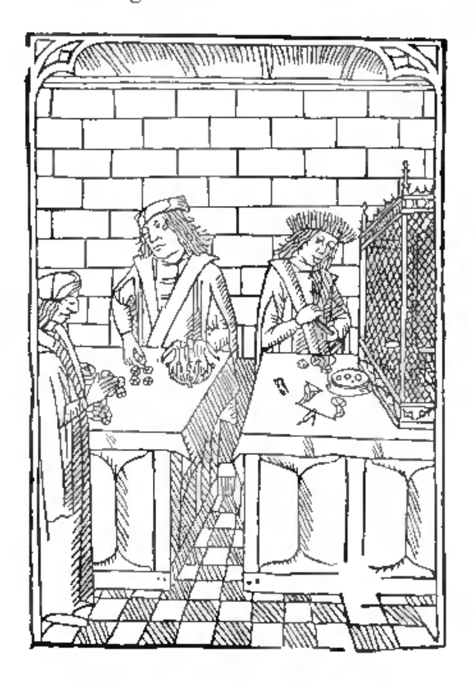
Soubstrayes floris de·11 gros Et
de·16· deniers pour gros monnoye de
prouience
h 0 1 0 0 1 1 a flo·0 gros 7 deniers
2 9 1 4 h 0 7 0 flo· 8 gros 9 deniers
4 1 0 h 4 4 3 1 flo·3 gros 14 deniers

La proue de adiouster et de
soubstrayre
La proue de adiouster ce fait p
soubstrayre Et la proue de sou
strayre ce fait p adiouster Car
si vous aues fait ung adioustement
et voules prouer si aues biē fait vous
deues soubstrayre toutes les sōmes de
ladioustement fait fors une de ce q̄ sera
venu du adioustement Et ce que re-
stera doit semblet a la somme qui sera
demouree a soubstrayre:sans plus ne
moins Et si aues soubstrayt une sō-
me de une aultre et voules prouuer si
aues biē fait vous deues adiouster ce q̄
reste et ce que aues soubstrait Et ce
b ii

Les feuillets sont encartés en in-octavo et irrégulièrement placés comme au premier cahier. Ainsi la signature *b* est placée au troisième feuillet; la page du problème de la soustraction, reproduite ci-dessus, est signée *bii,* bien que ce ne soit pas le septième feuillet du cahier, et la signature *biij* est apposée au bas du cinquième feuillet. Les cahiers B et C ont chacun 16 feuillets, comme le cahier A.

Au quatrième feuillet du cahier C, on trouve une gravure représentant deux personnages en face l'un de l'autre qui comptent des monnaies tirées d'une escarcelle déposée sur la table, tandis qu'un autre, qui leur tourne le

dos, vérifie le poids et le bon aloi des pièces sur une autre table devant le bureau à grillages d'un changeur.



Au dixième feuillet du cahier c, la gravure des marchands de drap est répétée et, au seizième, celle des personnages alignant et comptant des jetons.

Le volume se compose de 48 feuillets. Les pages sont très mal repérées et ont généralement 22 ou 23 lignes en moyenne. Voici l'alphabet des caractères avec lesquels il est imprimé. Quelques chiffres arabes, peu usités alors, sont employés pour les opérations d'arithmétique. Les lettres *i, r, z, h* et *o* sont mises pour simuler les chiffres 1, 2, 3, 5 et 0 qui manquent :

ABCDEFGHILMMNOPQRSTV

abcddefghiklmnopqrꝛsſtuvvxyz

ff pp ãẽĩñõp̃ꝑq̃ꝗũꝯ . : /

i z ȝ 4 h 6 7 8 9 o

Cet alphabet se compose de lettres mélangées et de caractères usés, mis au rebut, qui proviennent pour la plupart de fontes parisiennes, ainsi que nous allons le démontrer par quelques exemples.

La majuscule C avec un point au milieu se retrouve dans le *Psalmorum opus*, imprimé à Paris en 1488 par Antoine Caillaut (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, alphabet, p. 312) et dans l'*Eruditorium penitentiale*, du même (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, alphabet, p. 321). Le D paraît dans les mêmes livres et dans l'*Anti-Balbica*, de juillet 1495, parmi les types que Caillaut qualifie de *characteres Parisiaci* (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, alphabet, p. 329). L'E avait paru dans le *Psalmorum opus* et dans l'*Eruditorium*. On le voit aussi dans le *Compost et Kalendrier des Bergers*, imprimé à Paris par Guy Marchant en 1496 (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, alphabet, p. 397) et dans la *Nef des Fous*, en flamand, du même (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. I, alphabet, p. 404). La lettre F est dans le *Psalmorum opus* et l'*Anti-Balbica* de Caillaut. Les capitales G et H, avec chacune un point au milieu, figurent dans l'*Eruditorium Penitentiale*; le J est aussi chez Caillaut; le premier M se voit chez Caillaut et chez Guy Marchant; les lettres N, O et S sont chez Caillaut, ainsi que le P avec un point au milieu; il en est de même du T et du V pointés au milieu, qui se rencontrent dans l'*Eruditorium* nommé ci-dessus. Les autres lettres sont des types lyonnais qui ont été mêlés aux «sortes» parisiennes. Il en est une, très reconnaissable entre toutes, la capitale L penchée à droite, qui ressemble beaucoup à celle de Guillaume Le Roy (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 92) et qui a été ensuite copiée par Jean Du Pré (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 478); la deuxième capitale M, reproduite dans cet alphabet, se trouve dans les premières impressions au nom de Guillaume Balsarin (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 513) et dans le *Breviarium Viennense* de 1489 (v. st.), signé par Jean Neumeister (voir *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, alphabet, p. 368). Les exemples que nous avons présentés suffiront pour faire voir que le matériel typographique du *Livre des Getz* a été emprunté à divers ateliers et que ce livre ne paraît pas être l'œuvre d'un typographe amoureux de son art, mais plutôt l'œuvre d'un cartier ou d'un «tailleur d'hystoires», comme on appelait alors les graveurs sur bois à Lyon, pour la plupart de simples ouvriers attachés aux ateliers des imprimeurs ou aux boutiques des libraires. C'étaient en même temps des «travailleurs isolés, indépendants et, disons-le aussi, très pauvres», comme l'a fait remarquer M. Natalis Rondot, dans son ouvrage intitulé : *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV[e] siècle* (p. 112-113), ouvrage que nous avons eu l'occasion de citer si souvent.

Tel a dû être le cas du dessinateur et graveur des planches du *Livre des Getz*, qui s'est créé un matériel d'imprimerie en tirant parti de vieilles lettres rejetées pour la fonte. Tous les exemples de comptes et d'opérations sont calculés d'après les mesures d'Avignon ou les monnaies de Provence; le filigrane du papier est une grosse grappe de raisin.

Ces premières données nous ont fait supposer que notre « tailleur d'hystoires » aurait rempli l'office d'imprimeur ambulant dans les vallées du Rhône et de la Durance, pour débiter son livre à Avignon, à la foire de Beaucaire et ailleurs dans le Midi, principalement dans les centres où se faisaient le commerce des draps et le change des matières d'or et d'argent.

Si cette hypothèse était admise, elle ne concernerait que ce volume, car nous avons acquis, depuis, la certitude que l'imprimeur du *Livre des Getz* s'était fixé par la suite à Lyon.

De turpissima cõceptione na
tiuitate et aliis p̄sagiis dia
bolicis Illius pessimi homi-
nis Antecripsti.



ntecprūs secun
dum sanctos do
ctores generabi
tur concipietur
et nascetur ĩ ba
bylonia: que est
mater fornicationum. Appo.
xvii. capi.. Babilon magna
mater fornicationū ex turpissi
ma Incestuosa fornicat de pa-
tris et sue filie p operationem
Sathane. ii. ad Thessalon:
ii. capi. Cuius aduētus. scilz
antixpi erit secundū opatõem
Sathane et erit ĩ cõcupiscen
tia feminarꝫ. danielis. xi ca.
Nascetur equidē antixpūs ex
semine Iudeorꝫ de tribu dan.
Genesis quadragesimo nono
capitulo. Fiat dan coluber In

via Serastes: In semita mor
dens vngulas equi. Ut cadat
ascensor eius retro salutare tu
um Id est iuditiū tuū expec-
tabo dn̄e. Et ideo tribus dan
non ponitur in cathalogo san
ctorum neqꝫ in numero signa
torum In detestationem pes-
simi Antecripsti:

Babilon ciuitas magna ma-
ter fornicationum. Appocalip
sis decimo septimo capitulo.

En francois.

En babiloynne la cite
vng palliard iuyf abhõinable
de luxure fors excite
Par la temptation du diable
cognoistra cõe Iuyf dāpnable
Charnellemēt sa propre fillie
dõt naistra le faulx miserable
Antexpist selon leuāgille

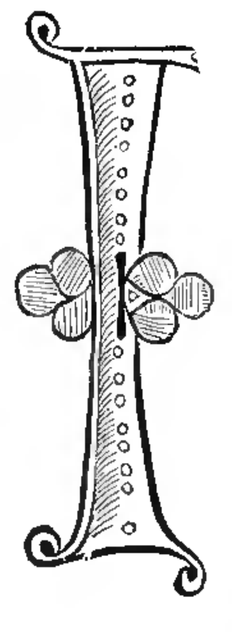
a iii

Nous connaissons de lui une édition du *Maulvais Antechrist*, in-quarto de 22 feuillets, avec de grandes figures sur bois tenant toute la page et l'expli-

cation en face de chacune d'elles, ainsi que cela existe dans d'autres éditions lyonnaises de cet ouvrage, suivant la remarque de Mlle Pellechet. (*Catalogue général des Incunables des Bibliothèques publiques de France,* n° 806.)

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Réserve, D. 11581), d'après lequel Mlle Pellechet a décrit cette édition, est en état médiocre, et incomplet du titre. Nous en avons vu un autre dans une bibliothèque particulière, ce qui nous permet de compléter la description.

La première page débute par une grande initiale gravée sur bois, figurant un L long de « bas de casse », en forme de colonne, ressemblant plutôt à un I majuscule. Un ornement trilobé décore chaque côté de la lettre au milieu de la hauteur. Cette lettre est indépendante; elle se détache en avant des quatre lignes qui donnent le titre de l'ouvrage.



E liure et auctoritees des saincts docteurs:
Touchant de ladueneme͂t du mauluais An
tecrist selo͂ lappocalipse et aussi en fran
cois. Et par hystoires.

Le verso de ce premier feuillet est blanc.

Sur le recto du feuillet qui porte la signature *aij,* on lit cet intitulé en tête de la première colonne : *Iste sunt auctoritates sanctorum doctorum de adventu Cristi ad Juditium, cum horribili preambulo et malitia illius pessimi hominis Anti-*

cripsti (sic). Au verso de ce feuillet, une gravure représente l'Antéchrist sous la figure d'un lion à six têtes d'hydre couronnées, comme dans l'édition imprimée par Gaspard Ortuin (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, fac-similé, p. 410). Nous avons donné plus haut (p. 465) le fac-similé du feuillet signé *aiii;* nous reproduisons ci-dessous le dernier feuillet de texte de ce livre d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

Et ex post quando
placebit deo et dño
Jhesu cristo omni
um creatori et redẽ
ptori. Videbunt fi
liũ hois. id est dñz
nostrum Jhesum xpm filiũ ma-
rie virginis venientẽ in nubibus
celi cuz virtute et gloria. Et ille
mittet angelos suos a quatuor vẽ
tis a sũmis terre usqz ad sũmum
celi: Ut habetur marci. xiii. capi.
math. xxiiii. capi. Et mittet an
gelos cũ tuba et voce magna: rc.
Et omnes cũ propriis corporibus
resurgẽt. Et de suis pactis operi-
bus sive bonis sive malis rationem
reddent. i. ad chori n. xv. capitulo.
Omnes quidem resurgemus. rc.
danielis: xii. capitulo. Et multi
de his q̃ dormierunt In terre pul
vere evigilabũt: Alii in vitã eter
nam. Alii in obprobrium sempi-
ternum. math. vicesimo quarto
Capitulo. Bonis dicetur a cristo
Venite benedicti patris mei pos
sidete regnum eternuz: rc. malis
autem dicetur: Ite maledicti
In ignem eternum: Joel. tertio
Capitulo.
Congregabo omnes gentes et du
cam eas In vallem Jozaphat:
et disceptabo cum eis. rc.

En francois:

Apres ce nostre createur
redempteur
Quãt de son bon plaisir fera
les. xv. signes dõt grant paeur
Aurõt vivãts lors mandera
que ce monde finer devra
Et puis fera
Tout corps humain ressusciter
maintz anges de dieu sonnera
Et dira.

Mlle Pellechet a reconnu, comme nous, dans cette impression les fontes parisiennes qui étaient passées à Angoulême, et avait émis l'hypothèse que l'*Antechrist* pouvait avoir été imprimé dans cette dernière ville.

Le livre est certainement imprimé à Lyon, comme on pourra s'en convaincre en comparant les caractères, qui sont identiques, avec ceux d'un autre livre (*L'Exposition des Evangilles,* de Maurice de Sully) dont nous parlerons un peu plus loin, et dont l'achevé d'imptimer porte en toutes lettres une mention prouvant qu'il sort des presses lyonnaises.

On ne doit pas être étonné outre mesure de cette migration des caractères à des distances aussi éloignées, ni de leur apparition soudaine, pour

des causes qui nous échappent, dans des villes et des localités différentes. L'avenir des découvertes bibliographiques qui peuvent encore se faire nous réserve d'autres surprises. Pour ne parler que d'Angoulême, une autre fonte de caractères, employée dans cette ville en 1492, passe en 1502 à Avignon, chez un imprimeur du nom de Georges Serre, ainsi que l'ont constaté Mlle Pellechet et M. Thierry-Poux[1]. Il est constant pour nous que le matériel de l'imprimerie naissante d'Angoulême, à la suite de vicissitudes que nous ignorons, est venu s'échouer à Lyon, où il a été utilisé en partie par un «tailleur d'hystoires» qui s'est fait imprimeur, et que le reste a été amené à Avignon.

Le même anonyme qui a imprimé le *Livre des Getz* et le *Maulvais Antechrist* a mis au jour la *Patience de Griselidis,* histoire populaire bien connue, traduite du latin de François Pétrarque, avec figures sur bois.

C'est un petit in-folio de 14 feuillets, dont le dernier est entièrement blanc, à longues lignes, au nombre de 34 par page. Il débute au recto de la première page par ce titre un peu prolixe : *Singulier et proufitable exemple pour toutes femmes mariees qui veulleut faire leur devoir en mariage, envers Dieu et leurs marys, et avoir louenge du monde, l'ystoire de dame Grisilidis, jadis marquise de Saluces.*

Nous reproduisons ci-dessous ce titre, qui est disposé en quatre lignes avec initiale ornementée sur fond noir :


ingulier et proufitable exemple pour toutes femmes
mariees qui veulleut faire leur devoir en mariage
envers dieu et leurs marys et avoir louenge du mõde
hystoire de dame grisilidis iadis marquise de saluces

Le verso est blanc; le texte commence au feuillet suivant qui porte la signature *aij*.

Dans la gravure sur bois qui se voit en tête, le pauvre homme Janicole, père de la mariée, en habits de paysan, et sa fille Griselidis, avec la couronne de marquise sur la tête, sont présentés par l'auteur en exemple aux «Dames, damoiselles et généralement toutes femmes mariées» qui voudront «prendre exemple» à cette histoire «moult piteable à ouyr et à racompter».

[1] Voir *Georges Serre, imprimeur à Avignon en 1502,* par Mlle Pellechet; Paris, Alph. Picard, 1890; brochure in-8°, de 3 pages avec 2 planches de fac-similés. (Tirage à part; extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1889, p. 579-583.)

Une grande initiale ornée sur fond noir, de même style que celle du titre, empiète sur les 11 premières lignes du texte. L'impression est meilleure et plus régulière que dans le *Livre des Getz* et l'*Antechrist*.





Ames. damoiselles & generallemẽt toutes femmes mariees qui veullent faire leur devoir en mariage envers dieu & leur marys & avoir louenge & honneur en ce monde doivent prẽdre exemple a lystoyre de noble dame en vertus en pacience en obedience en vraye humilite & en ferme constance la quelle se nommoit grislidis fille dung povre hõme appelle ianicole du pays de saluces. De la q̃lle iay translate lystoire de latin en francoys selon mon petit entendement la quelle est moult piteable a ouyr & racompter comme vous pourres veoir en ce qui sensuyt.

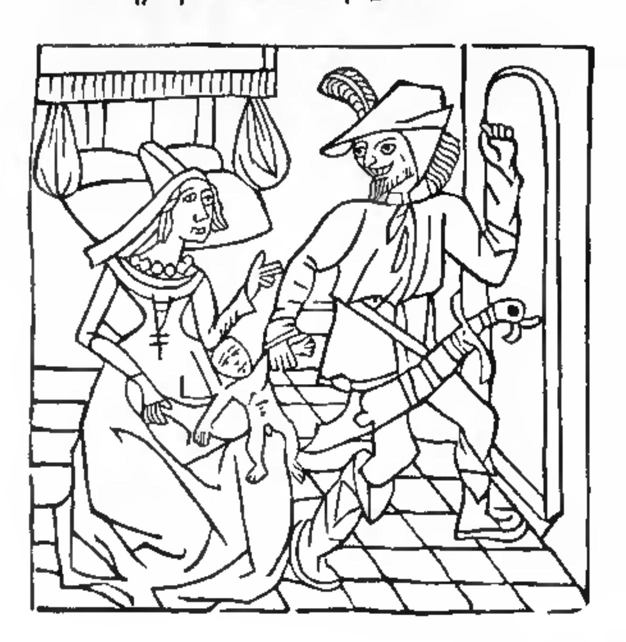
a ii

Le «tailleur d'hystoires» s'est formé peu à peu. La composition et le tirage sont moins défectueux. Il s'est procuré une série d'initiales ornées pour mettre en tête des chapitres et remplacer l'espace vide qu'il avait laissé à l'enlumineur, dans ses deux premiers livres, pour y tracer au pinceau les lettres de début. Quant aux lettres d'impression du texte, elles ressemblent exactement, sauf la capitale L qui est celle de Guillaume Le Roy, à celles des

impressions faites à Angoulême, en 1491, avec les types réformés d'Antoine Caillaut, de Paris. (Voir Thierry-Poux, *Premiers monuments de l'Imprimerie en France,* pl. XXXVIII, nos 6, 7, 8, 10 et 11.)

Tu ſces que ceſt deſtre ſoubz grât ſeigneur ⁊ cōme y fault a eulx obeir. cōmandē meſt de prēdre ceſtuy enfant et diſoyt quil en vouloit faire crueuſe et mauluaiſe choſe cōme il monſtroit par ſignes. en prenant lenfant par rude et lourde maniere. Ceſtuy ſergeant eſtoit tenu pour crueux hōme et eſtoit de laide figure ⁊ a heure ſuſpectionneuſe eſtoit venu et parloit cōme hōme qui eſtoit plain de mauuaiſe voulente Et ainſi cuidoit la bonne dame et ſimple quil allaſt faire aulcūg mauluais fait de ſa fille que tant aymoit. Et toutesfoys ne pleura ne ſouſpira qui eſt tenue moult choſe dure a vne nourrice de veoir ſon propre ēfant ētre les mains du tirant.

La reſponſe de la dame au ſergeant.



L'illustration de *Griselidis* a un caractère particulier d'originalité. Si certains détails sont négligés, les sensations diverses qu'expriment les physionomies des personnages parlent aux yeux et leurs attitudes sont bien rendues dans leur charmante naïveté.

Le sergent qui, par ordre du mari, arrache «par rude et lourde manière» l'enfant des genoux de sa mère, a bien l'allure d'un véritable «croquemitaine».

Il passait d'ailleurs pour un homme cruel, et chacun de ses actes était empreint d'une mauvaise volonté évidente.

Dans cette autre gravure, la pauvre Griselidis est représentée debout, devant son coffre, nu-pieds et en chemise; elle se dévêt de sa robe et rend son collier ainsi que son anneau nuptial.

La grant pacience et grant vertu et obedien-
ce de grisilidis



Des ycy endroit puis quil te plaist voulentiers mē p-
tiray a quoy toutesfoys me cōmādes tu que je re-
porte avecques moy mon douaire je le vueil ne je ne
scay pas oblie comment quant pieca tu me voulois
prendre a fēme je fus devestue sus le sueil de la mai-
son de mon pere des povres robbes que javoye vestues. Et des
b iii

Nous donnons, à la page suivante, la reproduction des dernières lignes du texte qui termine cette histoire et de la formule finale :

Et en especial est ce escript aux constans hommes se il est aulcun que pour nostre createur et redempteur Jhesu Crist seuffre et endure paciemment ces choses que souffrit pour son mary mortel ceste famelette.

Cy finit l'ystoire et pacience de noble dame Grisilidis.

Comme aux deux livres précédents, l'imprimeur ne s'est pas nommé et n'a pas indiqué de lieu d'impression, ni de date d'achèvement.

c Este hystoire est recitee de celle femme non pas tãseul
lemẽt que les femmes qui sont aujourduy se esmeuvent
a ensuir ycelle pacience ⁊ constance que a peine me sem
ble euitable ⁊ possible Mais aussi les liseurs ⁊ les oy-
ans u ensuir ⁊ considerer ou moins la constance dicelle femme q̃
ce quelle souffrit pour son mary fassent ⁊ rendẽt a dieu lequel cõ
me dit saint iacques lappoustre Ne tempte nul mais appreuue ⁊
plus seuffre maintesfoys ⁊ tresgriefuement pugnir non pas quel
ne cõgnoisse nostre couraige ⁊ intention auant que soyons ne mes
mement pource que iugement cler ⁊ euident cognoissons ⁊ devons
nostre fragilite ⁊ humanite Et ẽ especial est ce escript aus cõstãs
hommes Se il est aulcun que pour nostre createur ⁊ redempteur
ihesucrist seuffre ⁊ endure pacienment ces choses que souffrit pour
son mary mortel ceste famelette.

Cy finit hystoire ⁊ pacience de noble
dame grisilidis.

Brunet (*Manuel du Libraire*, t. IV, col. 570) dit que l'édition a été imprimée à Lyon vers 1500 et qu'elle est «ornée de gravures assez singulières». Elle figure dans le catalogue de la Bibliothèque Yemeniz, de Lyon (nº 2383), avec la même attribution d'origine.

L'exemplaire Yemeniz, relié en maroquin bleu par Bauzonnet, avait passé auparavant dans diverses collections particulières, notamment dans celles du prince d'Essling et de Giraud. Après Yemeniz, il a figuré à la vente Bancel, a fait partie de notre bibliothèque particulière et est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. C'est donc toujours le même exemplaire qu'on s'est transmis de main en main pendant plus d'un demi-siècle sans qu'il ait été suffisamment identifié. On n'en connaît pas d'autre.

Nous citerons maintenant un quatrième livre imprimé avec les mêmes caractères. Nous n'en avons pas trouvé d'exemplaire en France, mais nous avons pu examiner attentivement celui de la Bibliothèque nationale de Turin, où il est conservé sous la cote XV, VI, 190.

C'est une édition, avec figures sur bois, des *Expositions des Evangilles*, de Maurice de Sully, à la fin de laquelle il est dit formellement que l'impression a été faite à Lyon. On lit, en effet, au bas du dernier feuillet : *Cy finist l'Exposition des Evangilles Imprimees a Lion.*

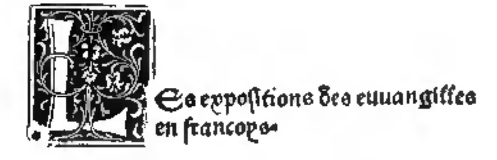
Nous reproduisons ci-dessous la dernière page de ce volume avec le libellé et la maxime qui le terminent :

de ſes glorieuſes mains ſi leur diſt Hec quotienſcūqȝ ꝛc. Par tāt
de foys diſt nrēſeigneur que vous feres ce ſacremēt en la memoire
de moy en la remēbrance de ma mort autāt de fois le feres . pour
ce diſons nous hardiement que le ſacrement du corps de noſtreſei
gneur ihūchriſt que on fait en ſaincte egliſe renouuelle ſa glorieu
ſe mort Car il cōmanda a ſes appoſtres ꝛ a ceulx de leurs ordres
que en ſa remēbrāce le fiſſēt Seigneurs vous eſtes venus a ceſte
nouuelle meſſe que vous appelles nouuelle ꝛ vous dictes voir -
Car elle eſt nouuelle ꝛ toutes les aultres auſſi Mais ceſte eſt ap
pellee pource quelle ne fut oncques mais oye ne celebree par la
bouche de ceſtuy Vous y eſtes venus ꝛ eſtes acompaignes a ces
biens fais Bonnes graces en ayes vous de dieu ꝛ de luy ſcachies
certainnemēt qui ne fera iamais oroiſons ne prieres ne aultres bi
ens que vous nen ſoyes participans . Or . prions noſtreſeigneur
que tel ſeruice luy doint faire huy ꝛ aultres foys qui ſoit accepta
ble a noſtreſeigneur ihūchriſt ꝛ proffitable a luy ꝛ a nous tous .
Ipſo adiuuante . ꝛc.

Cy finiſt lexpoſition des euuangilles Imprimees a
lion . Deo gratias .

Poſt Tenebras Spero Lucem.

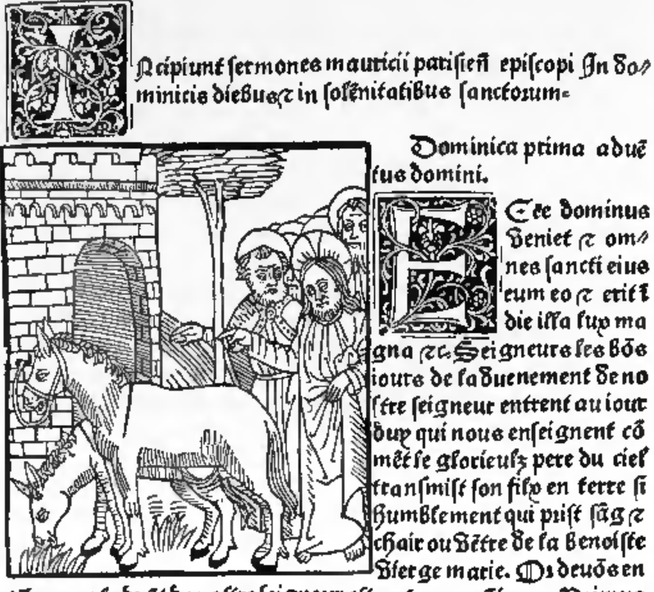
Cette édition de l'*Exposition des Evangilles* a été signalée pour la première fois par le bibliographe Costanzo Gazzera, de Turin, qui en a donné une description détaillée reproduite en partie par Brunet (*Manuel du Libraire*, t. II, col. 1139). Il en attribue, par erreur, l'impression à Gaspard Ortuin (voir ce que nous en avons déjà dit : *Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 396-397). Nous allons à notre tour compléter cette description.


Les expoſitions des euuangilles
en francoys.

La première page se compose du titre, qui est disposé en deux lignes avec une initiale L, sur fond noir, usée ou brisée en partie dans les angles.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au verso du même feuillet est une gravure sur bois de 128 millimètres de largeur sur 192 de hauteur, représentant Jésus crucifié entre les deux larrons et les saintes femmes à ses pieds.


Incipiunt sermones mauricii parisieñ episcopi In do-
minicis diebus ⁊ in solēnitatibus sanctorum.
Dominica prima aduē
tus domini.
Ecce dominus
veniet ⁊ om-
nes sancti eius
cum eo ⁊ erit i
die illa lux ma
gna ⁊c. Seigneurs les bõs
iours de laduenement de no
stre seigneur entrent au iour
duy qui nous enseignent cõ
mēt le glorieulx pere du ciel
transmist son filz en terre si
humblement qui prist sãg ⁊
chair ou ventre de la benoiste
vierge marie. Or deuõs en
tēdre que laduēt de nostre seigneur est en trois manieres. Primus
aduentus xpi est mirabilis Secundus humilis Tercius terribilis
le premier aduent de nostre seigneur a este moult merueilleux le
second humble Et le tiers sera espouentable Le premier a este si
merueilleux que la vierge qui le porta ne perdit ne blessa virgini
te comment la saincte escripture le tesmoigne. Virga fuit ante p
tum virgo in partu ⁊ virgo post partum Elle fut vierge deuant
lenfantement en lenfantement ⁊ apres lenfantement. Ainsi fut
lung des aduenemens merueilleux Le second fut moult humble
car aussi il fut ne en moult poure lieu ⁊ fut mis en vne creche en
tre deux bestes qui mengoient ⁊ le commencerent a adorer ⁊ cou
urir ce fut vng beuf ⁊ vng asne Il ne voult naistre en riche mai
son ne en grans paremens ne riches vestemens pour nous mon-
strer exemple dumilite ainsi fut le secand aduenement hũble. Le
tiers aduenement de nostre seigneur sera moult espouentable car
a ii

Le feuillet suivant, qui porte au bas la signature *aij*, commence par un intitulé latin en deux lignes : *Incipiunt sermones Mauricii Parisiensis episcopi in dominicis diebus et in solennitatibus Sanctorum.*

Au-dessous de ces deux lignes, sur le côté gauche de la page, se trouve une gravure sur bois qui empiète sur les 15 premières lignes du texte.

Vingt autres petites gravures, dont quelques-unes se répètent, sont dispersées au milieu du texte dans le cours du volume.

Le texte du dernier sermon de Maurice de Sully finit au verso du 66e feuillet et est suivi de l'achevé d'imprimer que nous avons rapporté plus haut.

En face, au feuillet suivant, une grande gravure sur bois, de 118 millimètres de largeur sur 190 de hauteur, représente le Christ sortant du tombeau. Au verso de ce 67e feuillet sont imprimés, à deux colonnes, les *Dix Commandemens de la Loy,* suivis des *Cinq Commandemens de Sainte Eglise.* Le 68e et dernier feuillet est entièrement blanc.

Le tout forme un volume petit in-folio de 68 feuillets à 34 lignes par page, non chiffrés, mais avec signatures de *a* à *i* inclusivement. Les cahiers ont chacun 8 feuillets, sauf *c* et *e* qui n'en comportent que 6.

Il y a de nombreuses initiales sur fond noir, les mêmes que celles qui figurent dans *Griselidis,* mais elles paraissent très fatiguées, et la plupart sont ébréchées dans les angles.

Nous avons constaté avec une réelle surprise que les initiales sur fond noir employées par notre imprimeur anonyme dans *Griselidis* et les *Evangilles* avaient servi auparavant en Espagne et provenaient du matériel de Nicolas Spindeler, imprimeur allemand établi à Barcelone. Nous les avons retrouvées dans le *Libre del Consolat*, imprimé dans cette ville en 1484 (voir facsimilé dans Haebler, *Tipographia Iberica*, pl. VII, no 15). Nous les avons vues aussi dans des impressions faites à Genève par Louis Garbin, dit Cruse.

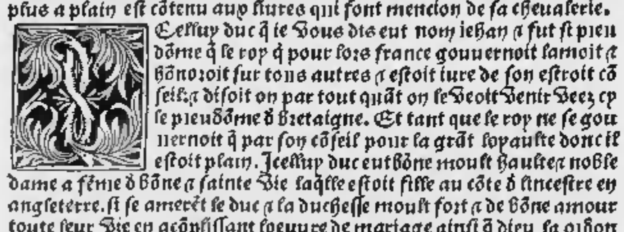
Cette transmission peut s'expliquer par le fait que Spindeler s'associa en Espagne avec un typographe du nom de Pierre Brun, originaire de Genève. Spindeler était besogneux, ainsi que l'a constaté M. Haebler, et eut recours plus d'une fois à des associations ou à la bourse des autres pour se tirer d'affaire. Il n'est pas étonnant qu'il ait cédé à l'un d'eux son alphabet de lettres ornées, gravées sur bois, et qu'après avoir roulé, pendant une dizaine d'années au moins, d'atelier en atelier, ces initiales, finalement usées, soient tombées entre les mains d'un ouvrier peu fortuné qui se contentait d'utiliser les déchets du matériel de ses confrères.

En résumé, voici un groupe de quatre ouvrages illustrés qui ont paru, selon nous, dans l'ordre suivant : Le *Livre des Getz*, l'*Antechrist*, la *Patience de Griselidis*, les *Expositions des Evangilles.*

Peut-être y en a-t-il d'autres que l'on découvrira par la suite. Nous ne connaissons ni le nom ni la personnalité de celui qui les a exécutés.

Comme on a cessé d'imprimer à Angoulême après 1492 et comme, d'autre part, Guillaume Le Roy a cessé d'exercer vers la même époque, ces quatre impressions, sorties évidemment d'un même atelier, sont postérieures à cette date et doivent s'échelonner dans les dernières années du xv[e] siècle.

L'Imprimeur du *Petit Artus*. — La bibliothèque de l'Université d'Iéna, en Allemagne, possède une édition du roman intitulé : *Le Petit Artus*, que nous n'avons rencontrée en aucune autre collection. Nous donnons ci-dessous le fac-similé de la première page :



Cy commence lhystoire du vaillant ⁊ preux
cheualier Artus filz du duc de bretaigne.

Apres la mort du bon roy artus q̃ tant fut noble roy
⁊ gẽtil ⁊ en suyuit ⁊ exaulsa toute la noblesse de tou-
te la cheualerie de tout le mõde. Si cõme furent gau
uain ⁊ lãcelot ⁊ maint autre cheualier ainsi cõme pl⁹
a plain est cõtenu en pleusieurs croniques anciẽnes.
Il est vray q̃ en bretaigne eut vng duc preudomme:
⁊ sur tous aultres vertueux riche ⁊ puissant et fort
vailloir ⁊ darmis lequel fut extrait du noble ⁊ hault lignaige du vaillãt
cheualier Lancelot du lac. qui tant fist de haultes proesses ainsi cõme
plus a plain est cõtenu aux liures qui font mencion de sa cheualerie.
Celluy duc q̃ ie vous dis eut nom iehan ⁊ fut si preu
dõme q̃ le roy q̃ pour lors france gouuernoit lamoit ⁊
hõnoroit sur tous autres ⁊ estoit iure de son estroit cõ
seil: ⁊ disoit on par tout quãt on le veoit venir veez cy
le preudõme d̃ bretaigne. Et tant que le roy ne se gou
uernoit q̃ par son cõseil pour la grãt loyaulte donc il
estoit plain. Icelluy duc eut bõne moult haulte ⁊ noble
dame a fẽme d̃ bõne ⁊ sainte vie laq̃lle estoit fille au cõte d̃ lincestre en
angleterre. si se amerẽt le duc ⁊ la duchesse moult fort ⁊ de bõne amour
toute leur vie en acõplissant loeuure de mariage ainsi q̃ dieu la ordon
ne tant quil pleut a nostre seigneur leur donner vng bel enfant masle
leq̃l en la remẽbrãte du bon roy art⁹ ⁊ de sa haulte renõmee le nõmerẽt
⁊ le firent appeller artus. Celluy enfant fut moult beau ⁊ plain d̃ tres
grant beaulte ⁊ lung des plus beaulx qui alors fust en toute crestiẽte.
Si lamerent tant le duc ⁊ la duchesse quilz nentendirent a rien tant cõ-
me au prouffit de leur enfant ⁊ sur tout a lexaulcer ⁊ luy acroistre hon
neur ⁊ cheuance.

Comment le duc de bretaigne bailla artus son filz en gouuerne
ment a vng sage homme nomme gouuernau lequel lintroduisit en bõ
nes meurs ⁊ en faitz darmes tãt quil ne trouua oncq̃s puis son pareil

Et quãt lenfant eut dix ans si luy bailla le duc son pere vng
moult noble ⁊ gentil maistre quon appelloit gouuernau: le-
quel estoit moult sage homme fort ⁊ hardy vertueux ⁊ vi-
goreux du corps ⁊ bien esprouue. Lequel aprint a artus le
ieu des eschetz ⁊ des tables tant que nul nen sauoit plus que artus Et
quant lenfant eut. xv. ans si luy aprint gouuernau de le escrimie tant
quil ne pouoit trouuer son pareil. Si amenda ⁊ creut lenfant de iour
en iour ⁊ deuint beau tant que en tout le monde nauoit plus beau ne

a

C'est un volume grand in-quarto ou plutôt un petit in-folio de 142 feuillets à 44 lignes par page. Les quatre premiers feuillets sont intitulés : *Le Petit Artus*. Le volume est orné de figures sur bois, dont voici des spécimens :

Cōment artus arriua en bretaigne. Et cōment le duc de bretaigne ſon pere ꝛ toute la baronnie du pais vindrēt au deuāt de luy ꝛ le receurent a grāt hōneur ꝛ triūphe. Et cōmēt la ducheſſe ſa mere ſe paſma de ioye quāt elle vit ſon filz art' ꝛ iehānette ſa mye auſſi tant q̄ ceſtoit grāt pitie a les veoyr dont le maiſtre ꝛ philippe eurēt grāt paour q̄ iehānete ne oſtaſt art' a florēce pour la grāt amour q̄lz leur veoiēt auoir enſēble



Comment artus fiſt deliurer a iehannete ꝛ a ſa mere la reuenue de leſtanc de la foreſt ou il y auoit vne belle maiſon de plaiſance ou artus falloit veoyr ſouuēt ꝛ paſſer le temps auec elle.



Le volume est imprimé avec un petit caractère gothique d'environ 10 points, dont nous donnons l'alphabet et qui a quelque ressemblance avec un caractère

employé par l'imprimeur Didier Thomas (voir p. 352), mais qui présente certaines différences, notamment dans les lettres capitales.

A B C D E F G H I L M N O P Q R S T V

a b c d d e f g h i l m m n n o p q r r s t u v x y z

ā ẽ d o' p q q r t' ū

ff ff ft . : / ?

Le dernier feuillet est occupé par une grande gravure sur bois qui représente le « vaillant et preux chevalier Artus », à cheval, armé de pied en cap, brandissant son épée et accompagné de ses chiens.



Les deux initiales ornées sur fond noir que l'on voit en tête des deux premiers alinéas ou chapitres à la première page ont fait partie du matériel de Jacques Herenberck et Michelet Topié, imprimeurs allemands établis à Lyon. Ils proviennent des *Histoires de Troye* sorties de leurs presses en 1490 (voir alphabet, *Histoire de l'Imprimerie en France,* t. IV, p. 14). Depuis, ces mêmes initiales ont été employées dans d'autres ateliers, de sorte que nous ne pouvons guère faire fond sur leur présence ici.

Quant au caractère, il présente, sauf quelques changements et modifications dans les lettres capitales, la plus grande analogie avec le caractère employé par Balsarin dans le *Calendrier et Compost des Bergers* (voir fac-similés, t. III, p. 528-529), mais l'identification n'est pas absolue.

L'achevé d'imprimer est disposé en trois lignes et ainsi libellé :

**Cy finist le liure du Vaillant a preux cheualier artus filz du duc
de Bretaigne. Imprime a lyon le trezlesme iour de iuing Lan mil
quatre cens nonante six.**

Appendice : L'Imprimeur de l'*Arbolayre*[1]. — Ce livre est une traduction, ou plutôt une adaptation française de l'*Herbarius* imprimé par Pierre Schoeffer à Mayence en 1484, et de l'*Ortus sanitatis* que le même typographe imprima en 1485. Il débute par le titre suivant assez compliqué, en cinq lignes :

**Arbolayre contenãt la qualitey et virtus. propri
etey des herbes. arbres. gõmes. et semẽces extra
it de plusieurs tratiers de medicine. cõment dauí
cẽne. de rasis. de constãtin. de ysaac. et plateaire. se
lon le cõnuñ vsaige bien correct.**

Au verso, une grande gravure sur bois tient toute la page et représente Arnaud de Villeneuve et Avicenne assis et discutant sur les vertus des herbes et des plantes, au milieu d'autres docteurs. La même planche avait déjà paru ailleurs; on la trouve, par exemple, dans l'édition précitée de l'*Ortus sanitatis.*

[1] Il est maintenant avéré que ce livre a été imprimé à Besançon, et l'auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie en France* n'a pas ignoré cette découverte, survenue peu de temps avant sa mort. Mais, à cette époque, toute cette dissertation était déjà rédigée, et même imprimée en placards. J'ai cru devoir la conserver, puisqu'elle atteste les recherches que Claudin avait faites sur ce sujet; j'en ai respecté le texte, sauf les corrections indispensables, avec les doutes et les hypothèses que celui-ci comporte; mais, à la suite de ce texte, sont résumées les preuves desquelles il résulte que l'*Arbolayre* ne sort pas des presses lyonnaises. (Voir plus bas, p. 485, note 1.) — *P. Lacombe.*



Au feuillet suivant commence une longue table des remèdes tirés des simples, à employer dans diverses maladies, en commençant par celles de la tête. Cette table se prolonge jusqu'au verso du feuillet XXIV, et est suivie d'un prologue dont le fac-similé est ci-dessous :

¶ Ver. cest printemps.
¶ Yliaque. cest doleur de ventre an
goisseux. au desus du nombril. et
quant il est dessoubz. cest colique.
¶ Yposarce. il en est dit en leucoseu
mance. etc.

Prologe



N ceste presẽte besõ
gne ẽ nostre propos
et intention de trai-
ter de simples me-
decines. Et est assa
uoir que la medici-
ne est dicte simple pource quelle ẽ
telle comme nature la produite et
formee. cõe girofle et noix miguetes
Ou ia soit ce quelle soit preparee
par artifice. touttefoys elle nest po-
int meslee auec aultre medicie. si cõ
me les tamarins. lesquelz par arti
fice sont causees. et en sont les escor
ces ostees. Et aussi laloen que par
artifice est fait du ius dune herbe
cupte. Mais on porroit faire que-
stion asses raisonnable. pour quoy
on treuua les medicines cõposees.
puis que toute vertu qui ẽ treuuee
es cõposees. est treuuee es simples.
Car toutte medicine qui est contre
la cause de maladie. est pour la su-
perhabondance des humeurs. ou
pour la diminution diceulx. ou
pour arrester les courrans. ou elle ẽ
contre la foyblesse des vertus. pour
alteration des qualites. ou solu-
tion des cotinuites es playes ou
aultre entameure. Or est ainsi que
on treuue medicine simple lapati-
tiue appetissant et diminuant la
superhabondance des humeurs.
Et aussi medicine simple desleuens
et courrans. et aussi alteratiue et cõ
solidatiue. ¶ Solution plusieurs
causes y a. pour quoy on trouua les
medicines composees. es quelles
les simples ne souffisoient point.
cest assauoir violence de maladie.
contrariete de maladies. contraire
disposition des mẽbres du corps
la noblesse du membre malaide. et
la violence de medicine. ¶ Violẽ
ce de maladie. car il est des mala-
dies si fortes et si encassinees. que
iamais par simples medicines ne
seroient garies. si cõme epilence. le
pre. et pource faut il mesler les sim
ples pour accroistre la vertu delles
¶ Cõtrariete de maladie aussi cõ
me qui ensamble fieure et ydropis-
sie. appellee leucosleamance. et en-
droit aroit maladies causees. lu-
ne de chault. lautre de froit pour
ce est necessaire es medicines cõpo-
sees de cõtraires affin que par cõtra
ires proprietes y resiste et obuie a cõ
traires maladies. Et aussi ne treu
ue on point medicines simples sãs
composition. que puissent soulue-
nir a membres de contraire dispo
sition. blessie cõme a lestomac froit
et a foye chault. si fut necessaire y
trouuer medicine cõposee. que par
ces contraires qualites peut obue-
nir a contraire qualites de mẽbres
¶ La noblesse du mẽbre malade

Le texte de l'*Arbolayre* est accompagné de figures de plantes, gravées sur bois; celles-ci proviennent d'anciens herbiers allemands dont différentes

éditions ont été citées par Hain dans son *Répertoire* sous les nos 8443-8449 (*Herbarius*), 8451 (*Herbolarium*) et 8941-8958 (*Hortus sanitatis*).

Des aiselles·et cõtre la corruption·
et pour recurer des gẽciues·soient les
poilz des aiselles premierement es
rachie·puis elle soient lauees auec
vin et eaue rose ou casse ligne gra
cuit·¶ Pour les genciues en soit
fait gargarisme·¶ Pour prouo-
quer les fleurs retenues·et pour cõ
forter la matrice·soit fait supposi-
toire de couton moullie en huile &
musc ou commune·en la quelle on
aye cuite de la pouldre & cassia li-
gne·¶ Son escorche aussi toutte
entiere·soit bullie en huile musteli
& musc·puis soit appliquer par des
soubz il prouoque les fleurs·Con-
tre passion de cuer et pamoison·
Vault siiop fait de sa pouldre a-
uec roses et pouldre de los du cuer
de cerf·¶ Contre la vice & la rate
et de foye·vault elle cuite puis mi-
se sus·et vault aussi cõtre tenasmõ
cest espraintson·

De Castoreo.



Astoreuz est chault
ou tier degre et sec ou
second· Castoreum
cest la genitaire ap-
pele castor ou bieuer
Aucuns dient que
quant ceste beste sent les veneurs
qui la venẽt pour auoir ses genita
ires·elle les esrache et leur gette·
Mais ce nest pas vray car elle nest
pas de si grande discretion·et aus
si les veneurs la chassent plus pour
auoir la peaul·que pour les geni-

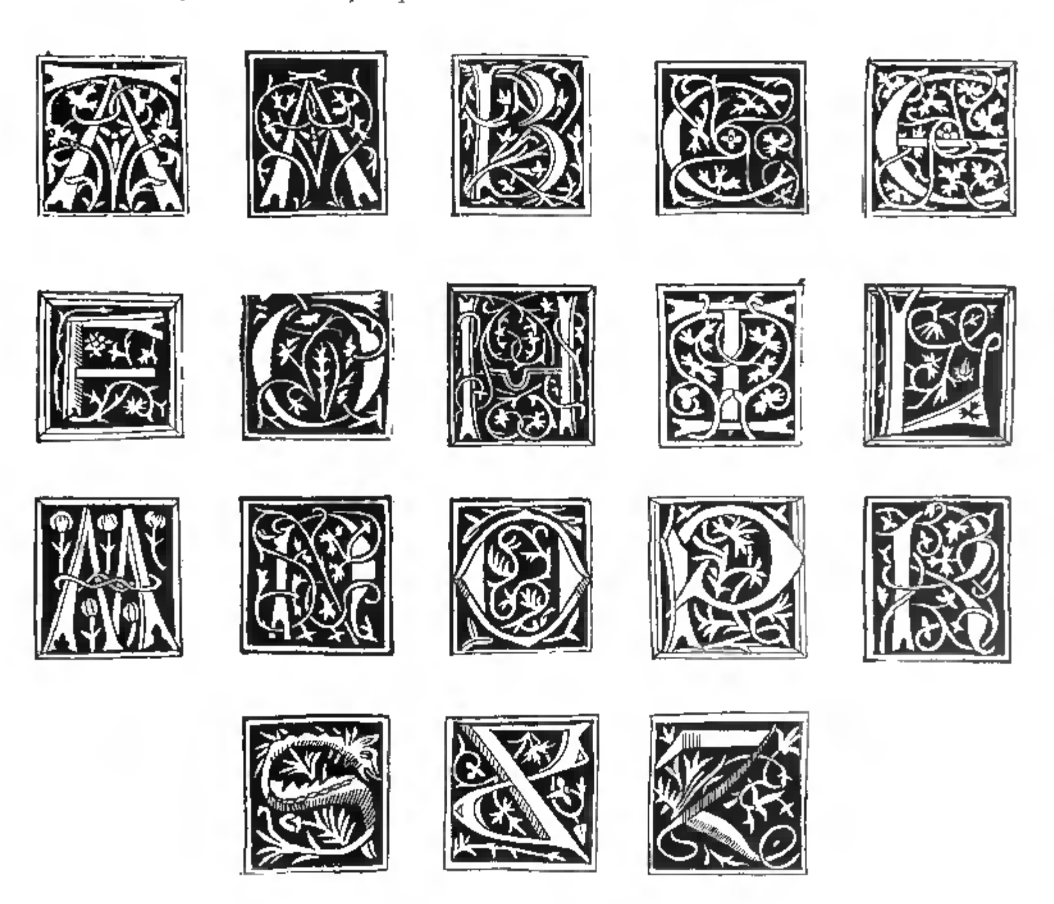


taires·¶ Les genitaires quant ilz
sont coupees on les doit mettre en
lieu dumbrage·et lessier la seichier·
¶ Et ẽ assauoir que genitaire & ca
storeum ieusne nest pas de si grãt
bonte cõme le viel·et en est le casto-
reum mol et blanc·Mais quant le
castor ẽ en perfaicte eage ou peu oul
tre le milieu de son eage·il est de tres
grant vertu·Car aussi celui castor
qui ẽ trop viel·nest pas de si grant
efficace·Aucuns le cõtrefont ainsi
Il prendent la peaul ou ẽ castoreũ
et vng genitaire nouuel·et le rẽplẽt
de sanc de nerfs les aultres ilz met
tent sang terre et croye·Les aultres
le contrefont mieulx ainsy·ilz met-
tent sanc et serapium et nerfs et poi
ure affin qui aye saueur ague·celuy
B 3

Ces figures, y compris celle qui représente un castor, reproduite ci-dessus, ont été copiées et réduites dans l'édition du *Grant Herbier en françois*, im-

primée à Paris par Pierre Le Caron, vers la fin du XVe siècle. (Voir *Histoire de l'Imprimerie en France*, t. II, p. 83 et 84.)

En tête des chapitres, on voit des initiales ornées sur fond noir, dont les ornements ressortent en blanc. Ces lettres venaient de Bâle. On retrouve les majuscules M, S et C identiques dans le *Speculum humane vite* et autres opuscules, imprimés ensemble à Besançon en 1488. Nous donnons ci-dessous les spécimens de quelques-unes de ces lettres ornées[1] :



[1] M. Louis Polain, à la compétence duquel je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre justice, me fait obligeamment remarquer que ces grandes initiales se trouvent déjà presque toutes dans un *Æsopus*, abondamment illustré de curieuses figures, que Mlle M. Pellechet a décrit dans le *Catalogue général des Incunables* sous le n° 198. Dès longtemps, A. Castan (*Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon*, n° 20) avait attribué cet *Æsopus* aux presses de Michel Furter, de Bâle, et cette opinion a été adoptée par les bibliographes les plus compétents. — *P. Lacombe.*

Le matériel typographique de Besançon provenait de Jean Amerbach, de Bâle, qui avait envoyé en France son beau-fils Jean, sous la conduite de Pierre Metlinger, prêtre d'Augsbourg, pour y établir une imprimerie.

L'*Arbolayre* forme un volume in-folio à deux colonnes, composé de 213 feuillets; le deux cent quatorzième, qui était probablement un feuillet blanc, manque à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Le volume est sans lieu ni date, et se termine par la formule : AMEN, comme plusieurs livres lyonnais de la même époque. Il est imprimé avec un gros caractère d'environ 18 points, dont nous représentons ci-dessous l'alphabet :

ABCDEFGHIJLMNOPQRS
TVX abcdꝺefghilmnopqrꝛsſtuuvyz
āēīōū ¶.= &ffſſſt ₣

Mlle Pellechet, se fiant à l'hypothèse que nous avions, nous-même, émise autrefois, en a attribué l'impression à Jacques Maillet, vers 1490 (voir *Catalogue général des Incunables,* n° 1101); mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons encore trouvé aucun livre, au nom de Jacques Maillet, qui soit imprimé avec ces caractères, et nous sommes obligé de renoncer à cette attribution.

Les caractères employés pour les cinq lignes de titre ne sont pas les mêmes que ceux du texte et du corps du volume. Ils appartiennent à la famille de types gothiques nurembergeois, à forme arrondie, dont s'est d'abord servi André Frissner, et qui ont dû passer plus tard chez Martin Husz (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. III, alphabet, p. 171). Les gros caractères des intitulés de chapitres sont des lettres de fonte bâloise, dont les analogues se retrouvent, pour des titres courants, chez Amerbach, à Bâle, ou chez Mathieu Husz, à Lyon.

En raison de ces rapprochements et des relations que nous savons que Mathieu Husz entretenait avec Bâle, d'où il avait déjà tiré du matériel d'imprimerie et des planches d'illustration pour le *Miroir de la Rédemption,* nous serions tenté d'attribuer plutôt l'*Arbolayre* à Mathieu Husz, mais ces indices sont trop dans le domaine de l'hypothèse pour que nous puissions nous y arrêter et ne peuvent tenir lieu de preuves.

Quant à la date approximative de 1490, admise jusqu'ici, elle peut être avancée de deux ou trois années plus tôt, vers 1487 ou 1488. Le caractère de l'*Arbolayre* est imité en partie d'un des types de forme anguleuse dont Guillaume Le Roy s'est servi pour la première fois en 1485-1486. L'initiale ornée S, sur fond noir, qui passe deux fois dans le *Speculum* daté de 1488, à Besançon, n'a plus de filets de cadre dans ce dernier livre, tandis qu'ils subsistent encore entiers dans l'*Arbolayre* qui, par conséquent, a pu paraître à Lyon vers 1487-1488[1].

Dans une lettre adressée à Monsieur le Président de la Société nationale des antiquaires de France, et datée du 1er mars 1905, M. Léopold Delisle, annonçant à ses confrères l'acquisition qu'il venait de conclure, pour la Bibliothèque nationale, d'un petit lot d'incunables français, décrit en ces termes les ouvrages dont il était composé :

Le lot consiste en six pièces gothiques, savoir :

1° Le *Triparti* français de Jean de Gerson[2]. In-4° de cinq cahiers, sans lieu ni date. Imprimé avec les caractères dont Antoine Neyret se servit à Chambéry à partir de l'année 1484. Le livre de 1484 a des signatures; le *Triparti* n'en a pas, ce qui permet de supposer qu'il est antérieur à 1484.

2° *Le Trespassement et l'Assumption Nostre Dame.* Deux cahiers in-4°. Impression parisienne, non encore citée, portant sur le titre la marque au monogramme J. D.,

[1] Là en était la question de l'*Arbolayre* quand survint l'heureuse découverte dont j'ai déjà parlé plus haut (p. 479, note 1). Claudin put voir, mais n'eut malheureusement pas le temps de décrire, un recueil de pièces, acquis par M. Léopold Delisle pour la Bibliothèque nationale, au commencement de l'année 1905. L'examen de deux de ces pièces venait détruire toutes les conjectures admises jusqu'à ce moment sur les origines de l'*Arbolayre*: c'est alors que, se rendant à l'évidence des preuves qui résultaient de cette trouvaille, Claudin ajourna la mise en pages de ses placards dont le texte s'arrêtait à cet alinéa.

M. le Directeur de l'Imprimerie nationale ayant bien voulu, sur la proposition de M. Léopold Delisle, me charger de mettre la dernière main à ce quatrième volume de l'ouvrage de Claudin, j'ai résumé ci-après les remarques qui avaient amené l'historien si regretté à modifier sa première opinion et à former sa conviction définitive sur le véritable lieu d'impression de l'*Arbolayre*. Peu de temps avant d'être atteint de la maladie dont il ne devait pas se relever, Claudin avait réuni les éléments matériels de cette démonstration et avait fait exécuter les reproductions nécessaires. Je n'ai eu qu'à les utiliser, faisant moi-même appel au souvenir des conversations que M. Léopold Delisle avait eues avec lui, à l'époque où commençait à s'élucider l'origine de ce livre curieux. — P. LACOMBE.

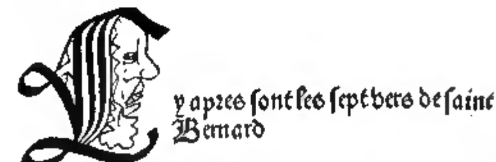
[2] M. PELLECHET [et L. POLAIN], *Catalogue général des incunables*, t. III, n° 5196. — Cet ouvrage et les cinq suivants ont été enregistrés dans le *Bulletin mensuel* de la Bibliothèque nationale, année 1906, p. 360, 372, 374 et 381.

que M. Claudin[1] croit avoir été la première marque du célèbre Jean Du Pré, l'imprimeur qui, le premier à Paris, a fait servir la gravure à l'illustration des livres et qui a exercé son industrie à Paris de 1480 à 1500.

3° *Le Regime de menage selon la doctrine saint Bernard.* In-4° de quatre feuillets. A la fin : *Impresse a Besancon.*



s E tu veulx estre submis et subiect a
fortune il te convient vivre selon la
Doctrine des sages car homme qui



O bone iesu Illumina oculos meos ne vnquā
obdormiā i mortē nequādo dicat inimicus me
us preualui aduersus eum In manus tuas Do
mine cōmendo spiritū meū redemisti me Domine
deus veritatis O messias Locutus sū i lingua
mea notum fac michi domie finē meū O oriens
Et numerū dierū meorū quis est vt sciam quid
desit michi O eleyson Dirupisti domie vincu
la mea tibi sacrificabo hostiam laudis et nomē
Domini inuocabo O emanuel Periit fuga a me
et non est q m requirat animam meam O christe
Clamaui ad te Domine dixi tu es spes mea por
tio mea in terra viuentium O agyos Signatū
est super nos lumen vultus tui Domine Dedisti
leticiam in corde meo O raboni Dixi cōfitebor
aduersum me et tu remisisti impietatem peccati
mei Alpha et o Fac mecum signū in bonū vt vi
deant qui oderunt me et confundantur quoniā
tu Domine adiuuisti me et consolatus es me O
sancta trinitas Gloria patri

Et fut impresse a Besancon

4° *Le Doctrinal des femmes mariees.* In-4° de quatre feuillets. A la fin : *Impresse a Bisancon.*

Ces deux livrets, non encore signalés, ont été imprimés avec les types employés dans l'*Arbolayre,* magnifique volume dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire venu de la bibliothèque des Condé. L'exécution de l'*Arbolayre* a été attribuée très hypothétiquement à un atelier lyonnais. Il appartiendra à M. Claudin de décider s'il n'a pas une origine bisontine.

[1] Voir le fac-similé de cette marque dans l'*Histoire de l'Imprimerie,* t. I, p. 281.

5° et 6° Deux éditions, non encore décrites, d'un livret qui parait avoir eu de la vogue à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, et qui passait pour avoir été composé «à la requeste de madame la contesse de Boulogne». Il est intitulé : *Les Vertus des eaues et des herbes.*

Dans une des éditions, qui est dépourvue de date, la rédaction du traité est attribuée à «maistre Jehan Himbres» et à plusieurs autres maîtres en médecine.



Femme qui es en mariage
A ton seul mary tabandonne
Car qui son corps a plusieurs donne
Jamais il nest tenu pour saige

Femme excuses ce facteur
Qui est de simple entendement
Mais accomplisses seulement
Son doctrinal pour vostre honneur
Femme prenes en gre mes ditz
Ditz son de petite valeur
Et te prie a Dieu de bon cueur
Quil vous doint paix et paradis

Et fut impresse a Bisancon

L'autre édition se termine par cette souscription : «Imprimé à Lyon par Martin Havard, le quatrième jour de septembre mil ccccc et VII».

Ces deux éditions, et une troisième, dépourvue de date, que la Bibliothèque nationale a acquise à la vente Yemeniz, ont le même titre xylographique. Toutes les trois sont sorties des mêmes presses, celles de Martin Havard. Aucune n'est mentionnée dans la très intéressante notice que M. Baudrier a consacrée à Martin Havard[1].

[1] J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III (1897), p. 99-110 et p. 473, 474. — Cf. A. Claudin, *Histoire de l'Imprimerie*, t. IV, p. 90, 182, 211, 212, 219.

Aujourd'hui même, j'ai inscrit ces six opuscules sur l'inventaire des livres imprimés de la Réserve. Ils ne seront pas inutiles à l'auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie en France*, M. Claudin, dont mon collègue au Département des imprimés et moi nous avons mis si souvent l'expérience à contribution pour nous aider à choisir les incunables les plus utiles à faire entrer dans les collections de la Bibliothèque nationale.

J'ai pensé que mes confrères de la Société des antiquaires s'intéresseraient à une acquisition qui est peut-être le dernier acte de mon administration[1]...

On comprendra facilement que je me sois bien gardé de supprimer une seule ligne de cette citation : ne se rapporte-t-elle pas tout entière à l'*Histoire de l'Imprimerie* et surtout à la présente dissertation?

Et cependant nous n'en retiendrons, pour le moment, que le troisième et le quatrième paragraphe, qui concernent le *Regime de menage* et le *Doctrinal des femmes mariees*, deux monuments typographiques importants pour la recherche des origines de l'*Arbolayre*. Comme l'avait prévu M. Léopold Delisle, ces deux pièces semblent prouver d'une façon définitive que l'*Arbolayre* provient des presses bisontines; Claudin, dès qu'il les vit, s'était immédiatement rangé à cet avis : n'avait-il pas, dès longtemps (voir plus haut, p. 483), remarqué dans l'*Arbolayre* des analogies avec les livres imprimés à Besançon en 1488? Mais, ici, il ne s'agit plus seulement d'*analogies*, c'est sur une similitude absolue des caractères que s'appuie le raisonnement, ainsi que sur la mention expresse, quoique non datée, du lieu de l'impression. Un simple coup-d'œil permet de constater les points d'identité qui rattachent nos deux livrets à l'*Arbolayre*; examinons cependant en détail la valeur des preuves résultant d'une comparaison qui se trouve rendue facile par les reproductions données ci-dessus.

Le texte courant de l'*Arbolayre* présente de nouveaux types qui ne se rencontrent, avec une similitude absolue, dans aucun ouvrage jusqu'ici cité. Certaines lettres sont, d'abord, bien faites pour nous frapper : parmi les majuscules, l'A, avec l'ornement dont il est surmonté; le C et l'E, qui sont d'un dessin compliqué. Voici encore un D, lettre de bas de casse, mais qui a presque l'apparence d'une majuscule, et qui est très caractéristique (voir dans le fac-similé de l'*Arbolayre*, p. 481, à la deuxième ligne, le mot *doleur*,

[1] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, année 1905, p. 154-156. — Cette lettre a été tirée à part : *A Monsieur le Président de la Société nationale des antiquaires de France, 1er mars 1905*. [Signée : Léopold Delisle.] Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley. S. d. In-8°, 3 pages.

et, dans le second fac-similé du *Regime de menage,* p. 486, à la deuxième ligne, le mot *dicat,* ainsi qu'à l'avant-dernière ligne, le mot *Domine*). J'en passe... La similitude est aussi frappante si la comparaison s'attache aux majuscules M, O, S ou U; elle ne l'est pas moins si le rapprochement s'établit entre les caractères de texte courant employés dans l'*Arbolayre,* et les caractères des deux livrets qui portent en toutes lettres la mention typographique qui nous intéresse.

Faut-il croire que les livres imprimés avec ces types sont sortis des mains de Pierre Metlinger? La chose est possible, et même vraisemblable; cet imprimeur est, en effet, le seul dont le nom soit donné, jusqu'à présent, comme ayant exercé à Besançon au xve siècle[1]. On cite un certain nombre de volumes qui ont été certainement imprimés par lui dans cette ville en 1487-1488, après qu'il eut quitté Augsbourg, et avant qu'il allât s'établir à Dôle, puis à Dijon (1490-1491); ces livres ont été trop souvent étudiés et sont trop connus pour que j'en donne ici la description détaillée[2], mais il est bon de rappeler qu'aucun d'eux n'est imprimé avec les mêmes caractères que les deux livrets qui nous servent de témoins au sujet de l'*Arbolayre;* j'ajouterai que si Claudin a pu remarquer (voir ci-dessus, p. 483) quelques analogies entre ce dernier livre et le *Speculum humane vite* de Besançon, il faut constater que la typographie de l'un et de l'autre est très différente.

Entre six de ces volumes (les trois livres de 1487-1488, nos deux livres et l'*Arbolayre*), il existe cependant un point commun qui, bien qu'il ne soit

[1] Le P. Laire, dans sa *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'impression en Franche-Comté au xve siècle* (Dôle, 1785, in-8°), p. 20-21, a supposé l'existence d'un imprimeur bisontin nommé Jean Comet; cette hypothèse doit être écartée, bien qu'elle ait été rééditée sans critique dans le travail, très superficiel, sur l'imprimerie en Franche-Comté, que M. L. de Sainte-Agathe a inséré dans l'un des recueils de l'Académie de Besançon (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique du 29 janvier 1872.* Besançon, 1872. In-8°, p. 335). — Claudin parlait aussi d'un certain Bernard qui m'est inconnu, et sur lequel je ne saurais moi-même rien dire, ainsi que d'un Jean de Besançon dont M. K. Haebler a, depuis, cité le nom — sans plus — dans son *Typenrepertorium der Wiegendrucke,* t. II, p. 239. L'hypothèse d'une association qui aurait existé entre Pierre Metlinger, d'Augsbourg, et Jean de Besançon, beau-fils d'Amerbach, était, en effet, acceptée par Claudin (voir plus haut, p. 484); cela résulte aussi de la mention que notre auteur avait jointe aux *alphabets* tirés des *Statuta synodalia* et du *Regimen sanitatis* de 1487, préparés par lui-même en vue de l'étude des origines de l'imprimerie à Besançon.

[2] Voir *The Printers... of the xv^th^ century... Index to the Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum,* by K. Burger (London, 1902. In-8° p. 500). — Cf. Castan, *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon,* passim, et notamment les n°s 114, 819 et 877. — Voir aussi un intéressant recueil d'anciennes impressions bisontines, conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote : Réserve, p.Z. 435.

pas péremptoire, n'en doit pas moins être signalé : c'est par le filigrane du papier qu'ils se ressemblent. Tous portent l'empreinte de la *Tête de bœuf cornue et surmontée d'une haste étoilée,* marque caractéristique des papiers employés en Franche-Comté au xve siècle. Je sais bien que ce filigrane est un des plus abondants parmi tous ceux qui ont été adoptés par différents fabricants, pendant la période qui nous occupe, mais il m'a semblé que ce rapprochement n'était pas à négliger[1].

La grande initiale L, avec ses ornements calligraphiques en forme de *cadeaux,* qui se trouve sur le titre du *Doctrinal des femmes mariees* ainsi que sur celui du *Regime de menage,* est bien faite aussi pour attirer l'attention. Cette lettre n'a pas été employée dans l'*Arbolayre,* aussi n'en parlerai-je ici qu'incidemment. Elle dérive directement d'un L portant aussi quatre boucles à gauche de la hampe (sans ornement à la boucle supérieure) que Pierre Le Caron[2] employa pendant près de vingt ans, tant dans les livres qu'il imprima pour son compte personnel que dans ceux qu'il imprima pour Vérard et pour d'autres éditeurs. Nous le trouvons pour la première fois dans *Les Fais maistre Alain Chartier,* datés du 5 septembre 1489 (voir *Histoire de l'Imprimerie,* t. II, p. 75; cf. *ibid.*, p. 462 et 475). Mais l'initiale du *Doctrinal* porte, à gauche de la boucle supérieure, un ornement qui ne se trouve pas dans celle de Le Caron; cet ornement a lui-même disparu, sans doute par accident, dans l'initiale du *Regime de menage;* ici, les traces de la brisure ont été si bien réparées, que l'on pourrait douter de l'identité des deux lettres si l'on ne constatait, dans le *Regime* comme dans le *Doctrinal,* un même défaut existant au pied de la hampe de cet L, au-dessous de la boucle inférieure. L'autre défaut, qui se voit à droite, à l'extrémité de la branche horizontale

[1] Voir Castan, *Catalogue*. . ., loc. cit., et surtout C.-M. Briquet, *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques de papiers*. . ., t. I, p. 715 et suiv., et notamment p. 717. La papeterie de Tarragnos, située près de Besançon, produisait, au xve siècle, du papier marqué de la *Tête de bœuf.* (Id., *ibid.*, t. I, p. 69, et t. III, p. 580.) — Ce filigrane n'avait pas échappé à la perspicacité du P. Laire, qui a transcrit (ouvr. cité, p. 23) une curieuse épigramme de Gabriel Naudé :

> Hic duo, si nescis, teneris impressa papyris,
> Artificum signo, vitulinæ cornua frontis
> Grandia calcographi referunt miracula Fausti.

[2] Proctor (*Index*, t. II, p. 579) a pensé que la lettre de Pierre Le Caron n'était que la copie de celle qui avait été employée, en 1491, par Pierre Le Rouge, à Troyes (voir Monceaux, *Les Le Rouge de Chablis,* t. II, p. 7); mais le savant bibliographe anglais ignorait alors l'existence du livre d'Alain Chartier, daté du 5 septembre 1489. Au reste, c'est une question tout à fait subsidiaire et qui ne peut ni ne doit être traitée ici en détail. Avec le concours éclairé de mon ami et collègue M. Viennot, j'ai réuni les éléments d'une dissertation sur ce sujet compliqué; elle trouvera sa place ailleurs.

qui touche au texte du titre, provient probablement d'une mauvaise juxtaposition des caractères lors de la mise en pages et, par suite, d'un défaut de tirage. Ajoutons encore qu'il faut se garder de confondre cet L *à quatre boucles* avec la même lettre *à trois boucles* qui a été signalée plus haut dans certaines impressions anonymes (voir p. 410-414). Claudin a pensé qu'avant d'avoir été employé dans l'atelier du *Champion des Dames*, cet L *à trois boucles* avait appartenu à un atelier lyonnais dirigé par Nicolas Philippe et à Jean Du Pré (*ibid.*, p. 434, 435).



Cette question d'initiale n'est, je le répète, qu'une question accessoire; elle pourrait faire le sujet d'une dissertation intéressante et utile, mais elle serait ici hors de propos et m'éloignerait de mon sujet. Il a suffi de l'effleurer pour bien établir que c'est un L *à quatre boucles* qui se rencontre dans les *Coutumes de Bourgogne*, imprimées à Dôle par Pierre Metlinger, le 31 mai 1490. Dans ce livre, il est en tous points semblable au grand L du *Doctrinal*

de Besançon, avec ornement à la boucle supérieure et le même défaut déjà signalé au bas de la hampe de la lettre. Ajoutez à cela que la grosse gothique employée dans les quatre lignes du titre des *Coutumes* est exactement la même que celle des intitulés de chapitres dans l'*Arbolayre;* et alors, ne semble-t-il pas que cette constatation peut être d'un certain poids dans les différentes démonstrations qui précèdent? Une difficulté reste cependant à résoudre, résultant de la cassure de l'ornement de la boucle supérieure dans le *Regime de menage :* ce livret aurait donc été imprimé, à Besançon, après que les *Coutumes de Bourgogne* auraient été imprimées à Dôle? Il faudrait admettre que Pierre Metlinger alla s'installer à Dôle pour exécuter lui-même la commande importante que représentait l'impression des *Coutumes de Bourgogne,* laissant son atelier de Besançon sous la direction de l'un de ses ouvriers; cela expliquerait peut-être pourquoi nous ne lisons aucun nom d'imprimeur à la dernière page de l'*Arbolayre.*

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES IMPRIMEURS LYONNAIS

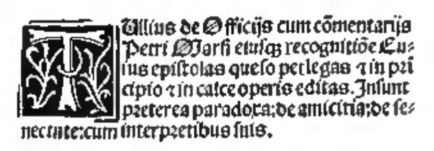
(1473-1500)

Le deuxième volume de l'*Histoire de l'Imprimerie* se termine par une liste chronologique des premiers typographes qui ont exercé leur art à Paris avant la fin du XVe siècle. Il a semblé que, pour conserver le plan adopté par l'auteur, une pareille liste devait, de même, terminer le quatrième volume de l'ouvrage, afin de présenter un tableau résumé des premiers imprimeurs lyonnais depuis 1473. Cette date mémorable détermine, en effet, l'époque à laquelle débuta Guillaume Le Roy, sous la protection de Barthélemy Buyer et, vraisemblablement, avec l'aide ou la commandite de ce généreux mécène.

Claudin avait pu ajouter çà et là, dans la liste des imprimeurs parisiens, des remarques curieuses, des particularités intéressantes résultant des découvertes qu'il avait faites au cours de la composition de son ouvrage. Ces additions feront complètement défaut ici; c'est une fâcheuse conséquence de la mort inopinée de l'auteur. Il reste cependant beaucoup de points particuliers à élucider, beaucoup de problèmes à résoudre. Claudin avait visité les Archives de Lyon et y avait puisé un grand nombre de documents importants, mais on peut espérer que de nouvelles fouilles, exécutées avec une méthode rigoureuse, révéleront un jour des renseignements, des noms, des dates, qui formeront un précieux faisceau; et ce faisceau aura d'autant plus de prix qu'il viendra parfaire celui que Claudin avait su réunir.

Malgré cette conviction, l'éditeur de ce quatrième volume (que l'auteur avait, en mourant, laissé presque complètement achevé) ne pouvait songer à assumer la tâche de nouvelles recherches; il avait le devoir de se borner à résumer le travail de Claudin, sans se permettre d'y rien changer, quelques doutes, quelques objections que ce travail pût lui suggérer. De plus, le monde

savant, tous les érudits qui s'intéressent à l'histoire de l'imprimerie en France, attendaient depuis trop longtemps et avec trop d'impatience l'apparition de ce livre, pour que la publication en fût différée davantage. A peine a-t-on pu, ainsi qu'on le verra plus bas, mentionner quelques beaux spécimen d'impressions qui avaient tout d'abord échappé aux recherches de l'auteur et utiliser ainsi des fac-similés exécutés trop tardivement pour qu'il ait été possible de les insérer en bonne place. N'eût-il pas été fâcheux d'en priver les lecteurs de l'*Histoire de l'Imprimerie* et de considérer ces intéressants documents comme non avenus?


Tullius de Officijs cum cōmentarijs Petri Marsi eiusq; recognitiōe Cuius epistolas queso perlegas & in principio & in calce operis editas. Insunt preterea paradoxa: de amicitia: de senectute: cum interpretibus suis.



Claudin avait connu, mais trop tard, sans doute, à son gré, un *De Officiis* qui a été décrit par Mlle Pellechet (*Catalogue général des incunables*, continué par L. Polain, n° 3745), et dont le titre porte, sans indication de lieu d'impression, une marque au nom de P. Reberget.

C'était un nom jusqu'alors ignoré, mais l'aspect du livre permettait de lui attribuer sans hésitation une origine lyonnaise. L'imprimeur reste indé-

terminé; l'alphabet, très mélangé, comprend un certain nombre de lettres qu'on ne rencontre pas ailleurs, tandis que d'autres — la majuscule M, notamment — se retrouve dans plusieurs ateliers de Lyon. Claudin pensait que P. Reberget n'était que libraire et non imprimeur, et il semble que cette opinion soit précisément confirmée par l'avis de M. J. Baudrier, si compétent en la matière : « Je crois qu'il s'agit de Pierre Roberjot, dit Lardillon, dit Cardillon, dit Bardillon, etc. », m'écrivait récemment M. Baudrier que j'avais consulté sur cette question. « Ce personnage est taxé, en 1493, comme libraire, à 4 sols (fol. 11 v° de la *Taxe* CC 167, aux Archives de Lyon). Il habitait rue Mercière; ses meubles et pratiques sont évalués à 48 livres dans la *Nommée* de 1496... Cette marque nous donne l'orthographe véritable du nom de ce libraire, estropié par les scribes de la ville de Lyon. Il est évident que ce nom, prononcé *Reubergeut*, a été écrit *Roberjot* par les scribes. Le nom de Roberjot est encore fort commun dans nos pays, tandis que celui de Reberget a presque disparu. Reste le surnom Cardillon ou plutôt Lardillon, dont la lecture est très certainemment douteuse pour les premières lettres. Il y aurait de nouvelles recherches à faire dans les documents originaux...[1] »

Quoiqu'elle soit très sommaire, cette indication est précieuse, puisqu'elle nous donne le droit d'attacher une origine lyonnaise presque certaine au nom de Pierre Reberget et aux livres qui portent sa marque. J'aurai dit, du reste, tout ce que nous pouvons jusqu'ici savoir sur ce libraire, quand j'aurai rappelé que M. Louis Polain a constaté l'existence d'un autre livre portant, comme le *De Officiis*, la marque de Pierre Reberget. C'est une édition des *Coutumes de Bourgogne*, qui appartient à la Bibliothèque de Troyes et qui est enregistrée dans le *Catalogue général des incunables* sous le numéro 4016.

Il est difficile de dire si Claudin avait, ou non, l'intention de consacrer un chapitre spécial aux libraires et aux éditeurs lyonnais du xve siècle, comme il l'avait fait pour les libraires parisiens à la fin du deuxième volume de l'*Histoire de l'Imprimerie*. Il a, d'ailleurs, constaté que plusieurs imprimeurs

[1] La lecture du surnom de Reberget, « très certainement douteuse dans les premières lettres », suggère un rapprochement avec le nom de Cardin Hamillon, imprimeur qui a exercé, peut-être à Paris, mais plutôt à Rouen, au xvi[e] siècle. (Cf. P. Lacombe, *Livres d'Heures*, n° 399.) Mais l'éloignement des lieux, ainsi que l'écart des dates, rendent ce rapprochement bien problématique.

de Lyon ont souvent fait le métier de libraires, soit en recourant aux presses d'un confrère, soit en vendant eux-mêmes les livres qu'ils avaient imprimés; je ne répéterai pas ici ce que Claudin a dit en maint endroit.

La liste qui suit est exclusivement consacrée aux imprimeurs qui ont exercé leur art à Lyon au XVe siècle; elle ne renferme aucun nom de libraire, et je tiens à le faire remarquer. On n'y verra donc pas figurer de noms tels que ceux de Jean Genevey, dit Dyamantier, ou d'Étienne Gueynard dont Claudin a souvent parlé (voir, par exemple, dans le présent volume, p. 217, 332, 339)[1]; on n'y trouvera pas non plus celui de Guillaume Boisson cité ci-dessus (p. 334), à l'occasion d'un livre imprimé pour Jean Pivard et dont la marque[2] se trouve aussi sur une édition du *De Officiis* qui sort, très probablement, des presses de Nicolas Wolff. Quant à Jacques et à Barthélemy Buyer, nous ne devons les considérer ni comme libraires, ni comme imprimeurs. Il est maintenant généralement admis que ces personnages, en favorisant les débuts de Guillaume Le Roy, lui ont rendu les mêmes services que ceux que Jean de La Pierre et Guillaume Fichet avaient eux-mêmes rendus aux prototypographes parisiens quand ils les ont accueillis à la Sorbonne, en les aidant de leur protection et probablement de leur argent.

Il me reste encore à signaler l'exclusion de certains noms dont, faute de renseignements précis, il ne pouvait être fait mention dans cette liste. Ces noms appartiennent à trois catégories : ce sont, d'abord, ceux des imprimeurs dont l'existence est douteuse et dont ni Claudin, ni les meilleurs bibliographes n'ont pu citer aucun livre[3]; ce sont, ensuite, les noms qui ne sont connus que par des citations erronées[4]; ce sont, enfin, les noms d'imprimeurs que certains bibliographes ont, à tort, attribués au XVe siècle, alors

[1] On trouvera aussi un intéressant article sur Jean Genevey, dit DYAMANTIER, dans la *Bibliographie lyonnaise* de M. Baudrier, t. I, p. 181-184.

[2] Cette marque a été reproduite par Castan, dans le *Catalogue des incunables de Besançon*, p. 252.

[3] Tels sont : Pierre BUYER, Jean MACHERA (ou MACHURA), Denis DU VERGIER, PIERRE l'imprimeur, Pierre ROHAULT, dit ÉVELLET (*Hist. de l'Impr.*, t. IV, p. 193, note; p. 310 et 365. Cf. t. III, p. 4, note 1). Voir aussi la liste donnée d'après Rondot, par Proctor, *Index*, p. 613.

[4] David GROSSHOFER. (*Hist. de l'Impr.*, t. IV, p. 353-354.) Dans ce même volume (p. 174), Claudin dit que Jean Maréchal n'a jamais existé, bien que son nom ait été donné par Hain (n° 5628) d'après Du Verdier. M. K. Haebler (*Typenrepertorium der Wiegendrucke*, t. II [1908], p. 263, n° 24) n'a cité cet imprimeur qu'avec de prudentes réserves, et Proctor (*Index*, p. 623, n° XXIV) avait fait de même. Quant à Pierre de Venise (K. Haebler, *vol. cité*, p. 272, n° 41), Claudin ne le considérait (t. IV, p. 356) que comme un correcteur; mais il n'a pas déterminé à quel atelier Pierre de Venise aurait été attaché.

que ces noms appartiennent exclusivement au XVIe[1]. Un jour viendra, espérons-le, où quelque trouvaille, plus précise que les trop rares documents jusqu'ici découverts, permettra d'inscrire plusieurs de ces noms dans la liste des premiers imprimeurs lyonnais, et d'en parler avec quelque certitude.

Cette *Liste chronologique* est précédée d'une nomenclature alphabétique qui, bien que très sommaire, pourra faciliter les recherches. Les chiffres qui suivent chaque nom renvoient aux numéros des articles; le signe = a été employé, dans le cas où les noms se présentent sous plusieurs formes, pour renvoyer à la forme la plus usitée. Dans la *Liste chronologique*, l'astérisque désigne les imprimeurs dont l'exercice s'est prolongé jusque dans le XVIe siècle.

[1] Claude de Huschin, ou de Huschia, par exemple. (*Hist. de l'Impr.*, t. IV, p. 353-354.)

1. Guillaume Le Roy, originaire de Liége, vint à Lyon en 1473 et établit d'abord ses presses dans la maison de Barthélemy Buyer, où il imprima le *Lotharii Compendium breve* ainsi que plusieurs autres livres. Buyer est mort en 1483, mais Guillaume Le Roy s'était séparé de son protecteur dès 1481. La fécondité de son atelier fut extrême, surtout en livres français, ornés d'illustrations intéressantes. Le dernier livre, jusqu'ici connu, de Guillaume Le Roy, est le formulaire épistolaire de Manneken (*Epistole Caroli*), qui est daté du 1er juillet 1488; mais il a dû exercer jusqu'en 1493, car il figure encore à cette date sur les rôles municipaux de Lyon. — 1473-1493. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLIII-XLIV, p. 1-112. — Proctor, *Index*, p. 613-614, § 1, nos 8497-8519; *Suppl. for 1900*, p. 10, no 8510 A; *Suppl. for 1901*, p. 7, no 8513 A. — Burger, *Index*, p. 557-558. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 246.]

Addition. — Claudin a connu, mais malheureusement trop tard pour pouvoir en parler en bonne place, une édition de *La vie et saincte passion de nostre seigneur ihesucrist*, qui n'avait, jusqu'alors, été décrite par aucun bibliographe.

Le volume est de format petit in-folio et se compose de 68 feuillets non chiffrés, en 9 cahiers signés *a-i*. Ces cahiers sont par 8, excepté *g* et *h* qui sont par 6. Le texte (33 lignes par page pleine) est à deux colonnes et les caractères sont ceux que Guillaume Le Roy a employés en 1483 dans *Le Livre des Eneides* (*Hist. de l'Impr.*, t. III, p. 51-55).

Le premier feuillet, avec verso blanc, porte ce titre en très gros caractères :

La vie et saincte passion de nostre seigneur ihesucrist

Le texte commence au feuillet signé *a 2*, dont voici la reproduction :

Icy sont escriptes aulcunes meditatiõs de la tressaĩcte vie ꝛ cõuersatiõ de nostre seigneur tout bõ pere et saulueur ihũcrist



p

Ar toutes chos et mesmement entre les aultres pẽsees espirituelles ie croy que penser les dictz ꝛ les faictz du tresdoulx saulueur ihesucrist est plus proffitable chose et necessaire que aultre. et pour amener a plus hault degre de perfection ie ne scay ou tu puisses estre si bien enseigne contre les vaines parolles tribulations ꝛ aduersitez contre temptations de lẽnemy ꝛ de vices comme en la vie ð nostre seigneur ihũcrist laq̃lle fut toute perfaicte sans nul deffault. Car de cõtinuer ꝛ penser en sa saincte vie ꝛ en ses ditz et faitz lame est separee ð lamour du mõde ꝛ adressee et ordonnee a grand familiarite fiance et amour de luy et fait despiter ꝛ laisser les bõ

a 2

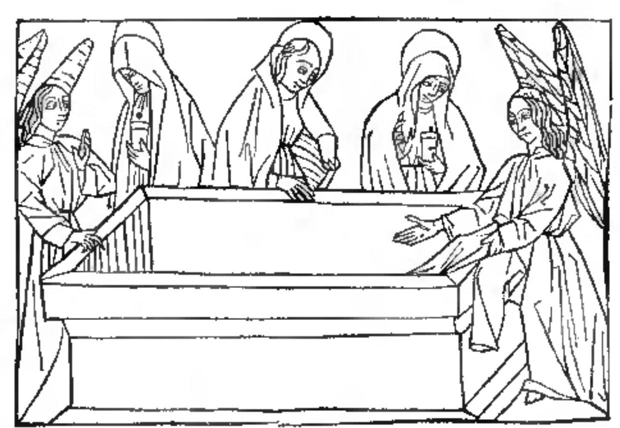
63.

Il se termine, au recto du 68ᵉ feuillet (*i 8*), par le mot *Amen*, suivant une formule très fréquente dans les anciennes impressions lyonnaises.

et retiés biẽ sa doctrine et predicatiõ et ses beaux miracles.
Jeudy y pense et considere la cene et linstitution du sainct sacrement de lautel.
Vẽdredy cõsidere en plourant sa tresdoloreuse mort et passion quil a souffert pour nous et en ayes compassion et pitie et y arreste ton cueur Et faiz aulcun bien ce iour pour lamour de luy affin quil lu y souviegne de toy et que celle benoiste passion te soit pfitable
Samedy on doit penser aulcune chose de celle saincte passiõ et puis comment il gist mort pour nous au sainct sepulcre et aussi considere comment lame de ihesus auec la diuinite fait la visitation au limbe en consolant les sainctes ames.
Et saches de verite que qui ainsi se disposera a considerer et mediter les sainctes choses deuant dictes que quant il se leuera le dimenche au matin il sera tout console mais quil luy souuiegne de la resurrection qui est ce iour.
Dimenche on doit mediter et penser ioyeusement et en consolatiõ en celle benoiste resurrection et en ce doulx chant qui se chante en saincte esglise Surrexit dominus vere alleluya Hec dies quam fecit dominus ⁊ cetera.
Et aussi le dimenche on doit considerer la meruelleuse ascension. ⁊ la mission du saict esperit Et qui ainsi aura souuenãce et contemplation aux choses dessusdictes il se trouuera moult tresbien dispose a biẽ aimer nr̃e seigneur et a le tresbien seruir en laissant to⁹ pechez et en faisant to⁹ biens
AMEN

Le texte de l'ouvrage diffère tout à fait de celui des autres éditions anonymes de *La Vie de N. S. Jesus Christ*, et n'a aucun rapport avec le texte de Ludolphe le Chartreux. D'autre part, si on le compare avec celui d'une autre édition de Guillaume Le Roy, non moins précieuse, bien qu'elle soit sans gravures,

mais qui est imprimée avec les caractères du *Lucidaire* et du *Trésor de Sapience* (Bibl. nat., Rés. H. 155), on constate aussi de notables différences.



Et quant ilz furēt pres du se-
pulcre elles dirent Qui nous
ostera la pierre du tombel Et
quant elles furent la venues
elles veirent la pierre remuee
et le sepulcre descouuert Et
dessus se seoit lāge de nostre
seigneur q̄ leur dist Ne vueil
les mye auoir paour car il est
resuscite cōme plus aplain est
contenu en leuangille.

Donc sainct iehan ⁊
saict pierre coururēt
au tōbel hastiuement
pour scauoir se cestoit verite
ce que les maries leur auoyēt
dit Et quant ilz furent ven⁹
ilz regarderent dedans et ne
veirent point le corps de no-
stre seigneur mais ilz veirent
biē le suaire ou il auoit este en-
seuely Si sen partirēt doulēs
⁊ courrouces de ce quilz ne la
uoyent trouue car la magda-
leine leur auoit dit que lange
leur dist quil viuoit et estoyēt
tous descōfortes car ilz ne sca
uoyent ou le querir.

Cōment nostre seigneur
retourna a son sepulcre.

Ostre seigneur se p-
rit de sa mere et vint
la ou estoit la magda
leine qui estoit au tōbel et fai
soit grand dueil pour luy Si
luy dist. femme que demādes
tu. et elle ne le cogneut point
mais luy respondit cōme tou-
te esbabie Ilz en ont porte
mon maistre et ne scay ou il

L'édition anonyme de la Bibliothèque de Reims, qui est décrite plus haut, pages 383-386, et qui est, malheureusement, incomplète de sept feuillets dans le premier cahier, est, en ce qui concerne les petites gravures, plus abondamment illustrée que l'édition de Guillaume Le Roy; mais cette

dernière en renferme trois grandes dont les fac-similés sont donnés ici, pages 499, 502 et 503. Elles sont fort intéressantes, surtout la troisième qui

gneur. Icy commence lanunciation de nostre dame faicte par sait gabriel



Qant nr̃e seigneur eut entẽdu toutes les choses dessusdictes il dist ie me repẽs de ce que iay lõme cree il fault que ie face penitence pour luy Lors appella le saint ange gabriel et luy dist Va a nostre tresdoulce fille marie espouse d ioseph que nous auõs chiere sur toutes aultres creatures ⁊ luy dy que mon filz a desire la beaulte de son visaige et la esleue pour estre sa vierge mere et la prie que ioyeusemẽt elle le recoyue Et nous auons ordonne que lumaĩ lignaige soyt rachapte par elle. Et voulons oublier desormais la grant iniure qui nous a este faicte. entens bien et recorde q̃lle chose ie tay icy dicte au commencemẽt cestassauoir q̃ tu apreignez a pẽser en toutes les choses qui sont dictes et faictes ⁊ si ymagine et regarde dieu le plus que tu pourras comme sil estoit corporel Or regard tant grãt seigneur en sa haulte chaiere et visaige tresdebõ

a 4

présente un curieux emploi des tailles croisées, encore rare à cette époque. La seconde, représentant l'*Annonciation*, porte, dans la robe de la Vierge, un défaut qui peut donner à croire que ce bois avait déjà servi ailleurs.

Quelques-unes des vingt-neuf gravures de moyenne grandeur (il n'y en a que seize dans l'édition de Reims) sont gravées au simple trait, comme la scène de la *Résurrection* (fol. *h 6* v°; fac-similé, p. 501); quelques autres

Les deuotz ditz des prophetes.



Iſoyēt ainſi les ſains
ꝓphetes O dieu en
uoye noꝰ laignel qui
eſt ſeigneur de la terre Et en
cores diſoyent aux champs
vous ſerez arouſez ⁊ les nuez
plouueront le iuſte et la terre
ſera ouuerte ⁊ germera le ſaul
ueur du monde Et de rechief
diſoyent ie voul ſiſſe que tu rē
pliſſes les cieulx et deſcendiſ
ſes en terre Et encores diſoy
ent ilz noſtre ſeigneur mōſtre

nous ta face ⁊ noꝰ ſerons ſaul
ues Et mōlt daultres ſainctes
parolles diſoyent deſquelles
la ſaincte eſcripture eſt toute
plaine car ilz ſatendoient grā
dement au iourduy et vraye
ment ceſt le commencemēt ⁊
fondement de toutes ſolenni
tez et de tous vrays biens car
noſtre ſeigneur auoit eſte cou
rouce contre lumain lignaige
iuſqs adonc mais doreſēauāt
puis que le filz de dieu eſt de

sont communes aux deux éditions et paraissent, par le style, dénoter une origine germanique.

Les petites gravures ne sont qu'au nombre de quarante-six dans l'édition de Guillaume Le Roy, tandis qu'il y en a cent soixante-deux dans l'édition

dont l'imprimeur est inconnu. Plusieurs ont été tirées sur les bois mêmes qui avaient servi à l'illustration de cette dernière; si on les compare entre elles (cf. plus haut, p. 385), on verra qu'elles ne diffèrent souvent que par la légende qui accompagne chacune d'elles et par le sujet auquel elles sont respectivement adaptées.

L'état d'usure des bois permet à peine de déterminer l'antériorité de l'un des deux tirages; il semble pourtant que, dans l'édition de Guillaume Le Roy, il existe de petites cassures dans le filet qui borde, à gauche, le bois *Du disner que marthe donna a nostre seigneur*, tandis que ces cassures ne se voient pas dans la gravure qui représente *Comment Ihesucrist mua l'eau en vin.*

Du disner q̃ marthe donna a
nr̃e seigneur et a ses disciples



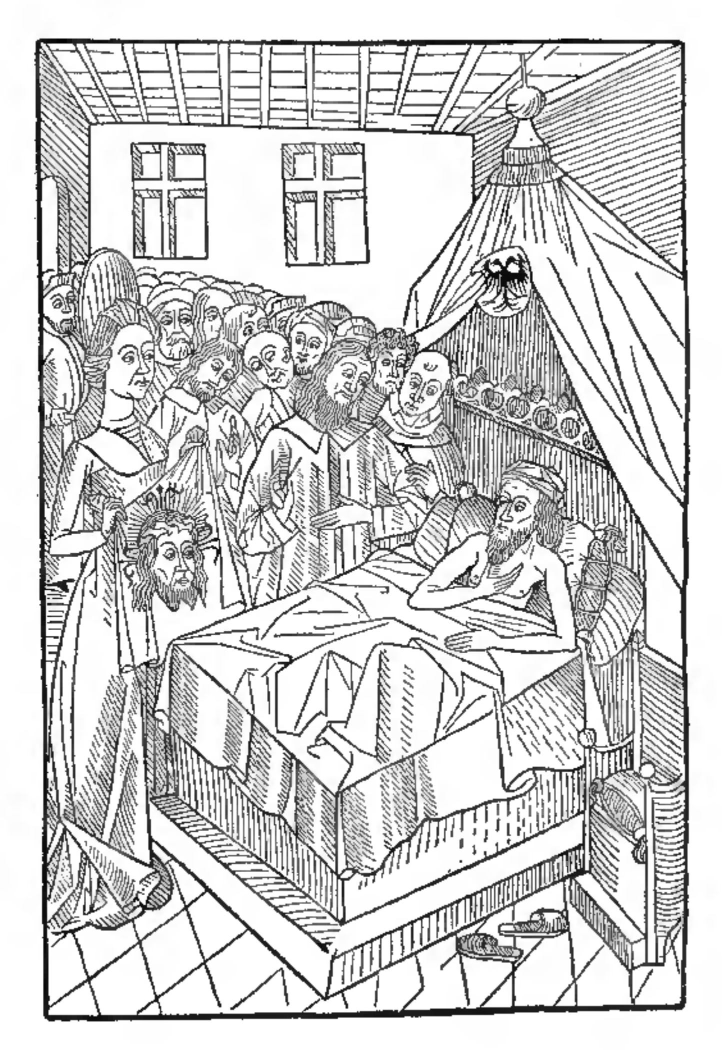
Des ouuriers d̃ la vigne ⁊
du disner que zachee donna a
nostre seigneur



Claudin n'a pu que signaler dans une note cette édition de Guillaume Le Roy (voir plus haut, p. 386-387 et note 1), au moment où ce précieux volume venait de lui être communiqué par M. Édouard Rahir.

Ce livre rare, peut-être unique, fait maintenant partie de la bibliothèque de M. Adolphe Bordes, mon collègue à la Société des Amis des livres; son obligeante amitié m'a permis d'examiner à loisir cet inestimable monument de la typographie lyonnaise. Claudin en avait, d'ailleurs, fait reproduire quelques pages, avec l'intention, sans doute, d'utiliser ces clichés dans un supplément aux deux chapitres qu'il avait consacrés à l'atelier de Guillaume Le Roy. J'ai pensé que ces clichés méritaient d'être mis sous les yeux des lecteurs de l'*Histoire de l'Imprimerie* et qu'ils pouvaient trouver place ici.

A la suite de *La vie et saincte passion de nostre seigneur ihesucrist,* sous la même reliure (qui, je dois le dire, est moderne), se trouve une édition non encore signalée de *La destruction de iherusalem.* C'est un petit in-folio de 24 feuillets



non chiffrés, en trois cahiers signés A-C, tous par 8; il est imprimé à deux colonnes avec les mêmes caractères que le livre qui le précède, et ne renferme aucune gravure dans le texte. La seule gravure qui décore l'ouvrage est une grande planche représentant, comme dans les autres éditions, la *Mort de Vespasien.* Cette planche, qui est, ici, tout à fait différente de celles qui ont

IMPRIMERIE NATIONALE.

été jusqu'ici décrites (cf. *Hist. de l'Impr.*, t. III, p. 436, et t. IV, p. 108), se trouve sur le verso du premier feuillet, dont le recto est resté blanc. Le livre n'a donc pas de titre et le texte commence *ex abrupto* sur le feuillet A 2.

Et quant ilz vindrent ſur le
pont ilz veirẽt tant de deableſ
ſur les creneaulx q̃ il ny auoit
celluy qui neuſt paour et vei-
rent que la tour ſen entroit ou
roſne et fondoit en abiſme.
Lors les iuſticiers et les che-
ualiers et les bourgois et to⁹
ceulx qui eſtoiẽt deuãt la tour
eurent grand merueille et vin
drent eſprouuer ſe la tour ſen
eſtoit entree parfond. Et di-
rent aux peſcheurs quilz allaſ
ſent en vng bateau et auecq̃s
cordes la ou la tour eſtoit en-
tree dedans leaue
Comment les peſcheurs
laiſſerent aller quatre cens toi
ſes de corde et auoiẽt atache
vng bateau au bout mays
tout ſen entra dedans.
Quant les peſcheurs
veirẽt que leaue tour
noit touſiours ilz di-
rent que poit ny ẽtreroiẽt iuſ-
ques a ce quilz euſſent eſſaye
ſil y auoit peril Adonc ilz pri-
drent vng bateau et ſe miſ-
drent ſur le pont endroit ou
tournoit leaue ⁊ auoiẽt ap̃ſte
quatre cens toiſes de corde et
la lierent au bateau et laiſſerẽt
aller la corde tant q̃lle fut tou
te entree dedans leaue ⁊ puis
au bout de la corde ilz atache
rent vng grant tõneau plain
de liege. Et le laiſſerent aller
et il ſen entra dedans la ou eſ-
toit ẽtree la tour Et aiſi mou
rut pilate ne oncques puis on
ne trouua riens de luy ne du
bateau ne des cordeſ ne du tõ
neau plai de liege Et encores
y tourne leaue Et le pilier de
moura tout fait en la place de
vienne Les deables le feirent
pour cauſe et affin quil ne ſe
repentiſt car ilz leuſſent per-
du Et feirent affin quilz euſ-
ſent corps et ame. et q̃ il fuſt
dãpne a tout tẽps et a iamais
Quant toutes ces choſes fu-
rent faictes les cheualiers de
lempereur ſen retournerent a
romme et compterent tout
le fait de pylate a lempereur
et a ſes gens et pareillemẽt le
compterent a iaffet de iaffa et
a iacob et auſſi a ioſeph daba
rimathie.

Cy finiſt ce preſent traicte in
titule la deſtructiõ de iheruſa
lem et la mort de pilate

Le vingt-quatrième et dernier feuillet de *La destruction de iherusalem* est entièrement blanc, recto et verso. L'achevé d'imprimer ne contient aucune date ni aucune indication typographique et se trouve au bas du verso du vingt-troisième feuillet (fol. C 7 v°), tel qu'on le voit dans le fac-similé ci-dessus.

2. Nicolas PHILIPPE et Marc REINHART. Nicolas PHILIPPE ou PHILIPPI (c'est-à-dire, fils de Philippe MÜLLER, dit aussi PISTORIS) était originaire de Bensheim, près de Darmstadt. Il fonda en 1477, avec Marc REINHART, de Strasbourg, le second atelier typographique de Lyon. Ils travaillèrent ensemble jusqu'en 1482, année où Marc REINHART retourna dans son pays pour rejoindre son frère Jean, dit Grüninger, imprimeur à Strasbourg, puis à Kirchheim. Comme Guillaume Le Roy, les deux associés avaient joui de la faveur de Barthélemy Buyer, pour qui ils imprimèrent un *Guy de Chauliac* en 1478. Après le départ de son compagnon, Nicolas PHILIPPE continua l'exercice de sa profession à Lyon, soit en société avec Jean Du Pré (voir article 18), soit seul, jusqu'à sa mort survenue en 1488. Jean Trechsel, ayant épousé la veuve de Nicolas PHILIPPE (voir article 23), lui succéda dans ses travaux. — 1477-1488. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLV, p. 113-154. — Proctor, *Index*, p. 614-615, § II, n°s 8520-8534; *Suppl. for 1898*, p. 7, n° 8531 A; *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8527 A; *Suppl. for 1902*, p. 8, n° 8533 A. — Burger, *Index*, p. 539. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 247.]

3. Martin HUSZ [HUTZ, HUSS], originaire de Botwar, en Wurtemberg, commença à imprimer à Lyon, avec Jean Syber, en 1478. Leur association ne dura que peu de temps, car leurs noms accolés ne paraissent que dans deux livres, tous deux datés de l'année de leurs débuts. Jean Syber s'étant séparé de son associé (voir l'article suivant), Martin HUSZ imprima seul, jusqu'en 1482, un certain nombre d'ouvrages importants. Il paraît avoir bénéficié de la protection et même de la commandite de Barthélemy Buyer. Plusieurs bibliographes ont supposé que Martin HUSZ avait été, dès 1476, imprimeur à Toulouse, avant de venir s'installer à Lyon; Claudin a combattu cette opinion. — 1478-1482. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLVI, p. 155-192. — Proctor, *Index*, p. 615, § III, n° 8534. — Burger, *Index*, p. 441. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 248.]

4. *Jean SYBER [SIBER, SIBERT, CYBER, CIBER] avait d'abord travaillé avec Martin Husz en 1478 (voir l'article précédent). S'étant, cette même année, séparé de son associé, il imprima, pour Barthélemy Buyer, un *Barthole* qui ne fut achevé qu'en 1482. Entre temps, il avait donné une édition des *Décrétales* de Grégoire IX, qui ne porte que son seul nom et qui est datée de novembre 1481. Beaucoup plus tard, en 1498, il a imprimé une édition des *Distinctiones* de Bouhic, aux frais de Jacques Buyer. Jean SYBER paraît avoir exercé jusqu'en 1504 environ. — 1478-1500. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLVII, p. 193-216. — Proctor, *Index*, p. 616-617, § VI, n°s 8540-8554; *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8534 A; *Suppl. for 1901*, p. 7, n°s 8539 A et 8546 A. — Burger, *Index*, p. 589. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 249.]

5. Perrin LE MASSON [Perrinus LATHOMUS, de Lotharingia] est le premier imprimeur français qui soit venu à Lyon essayer de tenir tête aux imprimeurs étrangers, qui étaient alors maîtres de la place. On connaît une *Bible* qui est signée de lui et qui est datée de 1479. Son nom disparaît ensuite pendant une quinzaine d'années pour ne reparaître que sur des livres imprimés de 1493 à 1495. Pendant cette seconde période, Perrin LE MASSON eut pour associés Boniface JEHAN et Jean de VILLEVIEILLE. Claudin a pensé que cette association avait pu durer jusqu'en 1499 ou 1500; du moins a-t-il, jusqu'à cette date, rencontré les noms de Perrin LE MASSON et de ses associés dans les archives lyonnaises. — 1479-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLVIII, p. 217-244. – Proctor, *Index*, p. 616, § V, n° 8539, et p. 623, § XXIII, n° 8641-8642. – Burger, *Index*, p. 463. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 249 et 262-263.]

6. ATELIER ANONYME (PREMIER). Cet atelier a produit au moins trois ouvrages : un *Grand Alanfranc*, une édition du *Livre des Merveilles du monde* et une édition du *Doctrinal de sapience* de Guy de Roye. Il fonctionnait vers 1480. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 358-365. – Cf. Proctor, *Index*, p. 629, n° 8699.]

7. ATELIER ANONYME (DEUXIÈME). La production de cet atelier forme un groupe de six volumes : *L'Abuze en court*, la *Défense de Rhodes* de Mary Du Puis, *Le Doctrinal du temps present* de Pierre Michault, une *Vita Christi* en français, une édition des *Quatre fils Aymon*, un *Manuale* (*sacerdotum*), joint à des *Statuta Synodalia*. Claudin a pensé qu'on pouvait rattacher à ce groupe une édition de la *Destruction de Jérusalem* dont l'existence est hypothétique. Cet atelier paraît avoir fonctionné de 1480 à 1486. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 365-399. – Proctor, *Index*, p. 628, § XL, n° 8687-8688.]

8. *Mathieu [Mathias] HUSZ [HUTZ, HUSS] succéda, en 1482, à Martin HUSZ (voir article 3); on n'est pas fixé sur leur degré de parenté : étaient-ils frères ou cousins? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'ils étaient, l'un et l'autre, originaires de la même ville. Le premier livre imprimé par Mathieu HUSZ est un *Miroir de la redemption* qui est daté du 12 mai 1482 et dont les deux éditions précédentes (1478 et 1479) doivent être mises à l'actif de Martin HUSZ. Il a dû exercer jusqu'en 1507. Entre temps, avant 1483, il s'était associé avec Pierre Hongre (voir l'article suivant), et ensuite (1483-1484) avec Jean Schabeler (voir l'article 10). En 1487, il imprima, avec Jacques Buyer, une édition du *Grand Vita Christi* (en français) de Ludolphe Le Chartreux. — 1482-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. XLIX, p. 245-328. – Proctor, *Index*, p. 617, § VII, n° 8555-8572; *Suppl. for. 1902*, p. 8, n° 8572 A. – Burger, *Index*, p. 441-442; cf. p. 365. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 250.]

9. *Pierre HONGRE [ONGRE] ou le Hongrois, dont on ne connaît pas le véritable nom de famille, a commencé à imprimer à Lyon en 1482. Il fut, un moment (1483), l'associé de Mathieu Husz (voir l'article précédent). Plus tard, en 1491, on le trouve à Toulouse, en communauté d'intérêts avec Henri Mayer. Il réapparaît à Lyon en 1496, où il travaille jusqu'en 1510 au moins. Il s'était (après 1500) associé avec Antoine Doulcet, et demeurait rue Mercière. — 1482-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. L, p. 329-352. – Proctor, *Index*, p. 618, § VIII, n°s 8573-8574; p. 627, § XXXVII, note. – Burger, *Index*, p. 620; cf. p. 442. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 252 et 270.]

10. Jean SCHABELER [SCABELER], dit BATENSCHNEE ou VATENSCHNEE, n'a produit aucun livre qui porte son seul nom; du moins n'en connaît-on pas : en 1483 et en 1484, il en a imprimé plusieurs en société avec Mathieu Husz (voir article 8), dont il s'est ensuite séparé. Son séjour à Lyon jusque vers la fin du XVe siècle est prouvé par la présence de son nom dans différentes pièces d'archives. Le livre imprimé, dont Claudin signale la mention dans un document manuscrit de 1488 qui concerne SCHABELLR, est sans doute une des éditions de l'*Expositio super totum corpus Evangeliorum*, de Simon Fidato de Cassia. Aucune de ces éditions n'est d'origine lyonnaise. — 1483-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. LI, p. 353-354. – Proctor, *Index*, p. 617, § VII, n° 8559. – Burger, *Index*, p. 442. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 250.]

11. Jean NEUMEISTER [NUMEISTER], dit Jean l'ALLEMAND ou Jean d'ALBI, était originaire de Mayence. Après avoir exercé à Albi (1481), il est venu s'établir à Lyon en 1483 et y a imprimé de magnifiques livres de liturgie, dont certains en société avec Michel Topié (voir article 22). Jean Neumeister n'est mort qu'en 1522, mais son atelier ne paraît pas avoir fonctionné au delà des dernières années du XVe siècle; il faut le distinguer de l'imprimeur italien du même nom, qui exerçait à Fuligno dès 1470 et dont on connaît plusieurs livres. — 1483-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. LII, p. 355-378. – A. Claudin, *Origines de l'imprimerie à Albi*, 1880. In-8°. (Cf. Baudrier, dans la *Revue lyonnaise*, 1881, 1er sem., p. 16-26.) – Proctor, *Index*, p. 619, § XII, note; p. 620, n° 8595, et p. 381, n°s 5721-5723. – Burger, *Index*, p. 510. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 253; cf. *ibid.*, p. 237. – Félix Desvernay, *Origines de l'impr. à Lyon*, dans *Bull. du bibliophile*, 1896, p. 397-401.]

12. *Gaspard ORTUIN, d'origine allemande, s'établit à Lyon en 1485. Il a signé avec Pierre SCHENCK (cf. l'article suivant) une édition du roman de *Mélusine*, qui est sans date. La date assignée à ses débuts résulte d'une pièce d'archives et il est possible que ceux-ci aient eu lieu un peu plus tôt. ORTUIN paraît avoir imprimé

des livres pour le compte de Jacques Maillet (voir l'article 24). Le nom de Gaspard ORTUIN figure sur les rôles d'impôts municipaux au moins jusqu'en 1502. Les livres sortis de cet atelier comprennent principalement des romans de chevalerie et de grands ouvrages illustrés. — 1484-1500. [— *Hist de l'Impr.*, t. III, chap. LIII, p. 379-424. — Proctor, *Index*, p. 615-616, § IV, nos 8535-8538. — Burger, *Index*, p. 511. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 248.]

13. Pierre BOUTTELLIER, ou plutôt Pierre PINCERNE, dit BOUTTELLIER ou BOUTELIER, apparaît dans les archives lyonnaises à partir de 1485; il est mort avant 1495. Peu de ses livres sont datés; on n'en connaît qu'en français. — 1485-1494. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. LIV, p. 425-450. — Proctor, *Index*, p. 619, § XI, note; cf. *ibid.*, p. 629, nos 8697-8699. — Burger, *Index*, p. 356. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 253.]

Addition. — Il existe de frappantes ressemblances entre les impressions de Pierre BOUTTELLIER et celles qui sont sorties de l'atelier anonyme dit du *Champion des dames* (voir plus bas, article 16). Ces analogies n'avaient probablement pas échappé à Proctor, mais elles étaient restées pour lui un problème insoluble, parce qu'il ne connaissait pas *Les Demandes d'amours*, qui portent le nom de Pierre BOUTTELLIER et qui ont servi de base à Claudin pour l'identification des livres sortis des presses de cet imprimeur. L'initiale L, à deux faces grotesques adossées, est, malgré les variantes imperceptibles qu'elle présente, particulièrement typique. (Cf. fac-similés, *Hist. de l'Impr.*, t. III, p. 426, 427, 431, et t. IV, p. 404.) A ce sujet, on peut remarquer que Proctor (*Index to the early printed books in the British Museum*, p. 629, no 8697) a classé dans les impressions anonymes non identifiées une édition du *Regime de menage* dont le titre porte précisément cette initiale L qui avait attiré son attention. Cette édition doit être restituée à Pierre BOUTTELLIER, car elle est imprimée avec les mêmes caractères que *Les Demandes d'amours*. Par contre, il semble que Claudin s'est trop fié à sa mémoire en identifiant les trois exemplaires de la *Destruction de Jérusalem* sur lesquels il a disserté, page 437. Celui du Musée Condé (*Catal.*, no 624) et celui du Musée Britannique (Proctor, no 8698) sont identiques aux fac-similés qu'il a donnés; mais celui de la Bibliothèque de Lyon (*Catal. général des incunables*, no 4206) diffère entièrement, et j'en reparlerai plus loin, article 16. De plus, si *Le Doctrinal de Sapience* du Musée Britannique (Proctor, no 8699) est bien de Pierre BOUTTELLIER, ainsi que je l'ai vérifié, celui de la Bibliothèque

d'Auxerre, daté du 17 août 1489, dont on peut voir un fac-similé page 430, n'est certainement pas imprimé avec les caractères ni avec les interlignes habituels de notre imprimeur. Il s'ensuivrait que ce livre ainsi que *Le Directoire de Conscience* (p. 429), *Les Quinze Joies de mariage* (p. 439), *L'Art de bien mourir* (p. 443-448) et *Le Chapelet de Virginité* (p. 448-449) figureraient à tort à l'actif de BOUTTELLIER?

M. Louis Polain m'a fait remarquer que le nom de Pierre Pincerne, ou Bouttellier, n'est que la traduction française de celui de Pierre Schenck (en allemand : *Schencke;* en latin : *Pincerna;* en français : *Échanson, Bouteiller*). Y aurait-il identité de personnes entre Pierre Bouttellier et Pierre Schenck qui a travaillé avec Ortuin et dont il a été question dans l'article précédent?

L'hypothèse est ingénieuse; elle est d'autant plus séduisante que rien de ce qu'on sait de la biographie de l'un ou de l'autre personnage ne semble s'opposer à cette identification. En tout cas, si cette identification constitue une découverte, le mérite en reviendra à l'obligeant confrère-bibliographe qui me l'a signalée.

14. Sixte GLOCKENGIESSER, dit CAMPANAIRE, était Allemand. On ne connaît qu'un seul livre signé de lui, sans date, mais probablement exécuté vers 1485. Certains bibliographes lui ont attribué une date antérieure. — 1485-1499. [— *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 310-313. — Proctor, *Index*, p. 618, § IX, note, et *Suppl. for 1898*, p. 6, n° 8574 A. — Burger, *Index*, p. 417-418. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 252.]

15. ATELIER ANONYME (TROISIÈME). Cet atelier n'a produit qu'un seul livre qui soit jusqu'ici connu : un *Aristote*, daté de 1486, dont les caractères ne se retrouvent (quant à l'ensemble) dans aucune autre impression. [— *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 400-404. — Burger, *Index*, p. 485.]

16. ATELIER ANONYME (QUATRIÈME), dit du *Champion des dames* (ou de *La Complainte de l'âme damnée*). Les livres sortis de cet atelier, qui paraît avoir eu, de 1486 à 1496, une grande activité, sont tous des livres français, généralement de peu d'étendue; aucun ne porte de date et tous sont imprimés avec les mêmes caractères. Je crois utile d'en donner ici une énumération qui permettra de les embrasser d'un coup d'œil.

On peut diviser ces impressions en quatre groupes très distincts :

a. Le premier de ces groupes comprend trois volumes dont le titre porte une initiale L de moyenne grandeur, à double face humaine, qui a aussi

servi à Pierre Bouttellier (voir plus haut, article 13, *addition*) : *Le Champion des dames*, par Martin Le Franc; une édition de *Boèce*, et *La Complainte de l'ame damnee*.

b. Les livres du deuxième groupe sont caractérisés par un grand L calligraphique, à trois boucles, avec ornements en forme de *cadeaux* (voir fac-similé, p. 410), présentant certaines analogies avec celui dont il a été question ci-dessus, p. 490-491. Claudin a décrit ou cité onze volumes de ce groupe : *L'Art de rethorique pour rimer; Les Demandes d'amour* et *Le Lay de paix*, d'Alain Chartier; *Les Contenances de la table; Le Debat de deux bons serviteurs; Les Dictz des bestes; Les Dictz joyeux des oiseaulx; Les Dictz et autoritez des sages philosophes*, de Pierre Gringore; *Les Souhaits des hommes et des femmes; Le Testament de monseigneur Des Barres; Les Ventes d'amour.*

c. Le troisième groupe se compose de neuf volumes, sur le titre desquels se voit une petite majuscule L (cf. fac-similés, p. 415 et 416), dont la haste est très inclinée et porte, dans le haut, un petit ornement en forme de virgule horizontale, très saillant : *La belle Dame qui eut mercy; La belle Dame sans mercy*, par Alain Chartier; *L'Ospital d'amours; La Louenge et beaute des dames; Le Lunaire en françoys; La Dieyte de salut*, de Pierre de Luxembourg; *Les quatre Choses; Le Songe dore de la pucelle; La Vie de saint Antoine.*

d. J'ai réservé pour un quatrième groupe six volumes qui, par les particularités du titre, pour trois d'entre eux, du moins, ne peuvent se rattacher à aucun des précédents. Ce sont, d'une part, les *Mattines en françoys*, de Martial d'Auvergne, ainsi que la *Supplicacion a Nostre Dame* et les *Vigilles des morts en françoys*, de Pierre de Nesson; d'autre part, il existe une *Vie de sainte Catherine* et une *Vie de sainte Marguerite* que je n'ai pas pu voir et dont je ne connais pas les titres; puis enfin, un *Grand Testament* de Villon, dont on ne cite qu'un exemplaire, appartenant à la Bibliothèque nationale, exemplaire malheureusement incomplet.

Le nom de l'imprimeur de tous ces livres reste indéterminé. Certains bibliographes les ont attribués à Guillaume Le Roy; Claudin n'était pas de cet avis (*Hist. de l'Impr.*, t. III, p. 110). Il paraît avoir pensé un moment à Pierre Bouttellier (*ibid.*, p. 428 et 449); mais il semble avoir été ensuite plus affirmatif en faveur de Jean Du Pré (t. III, p. 502, et t. IV, p. 436). Entre temps, il avait risqué les noms de Maréchal et Chaussart, ainsi que celui de Topié (t. IV, p. 205 et 209); définitivement, après tant d'hésitations, suivies d'un examen plus complet de la question (*ibid.*, p. 431-436), il a reconnu que le problème était, pour le moment, insoluble, et il a préféré ne pas conclure. [*Hist. de l'Impr.*, chap. LXXV, p. 404-436. — Proctor, *Index*, p. 628-629, nos 8691-8696, et *Suppl. for 1901*, p. 7, no 8696 A. — L. Delisle, *Chantilly, Le Cabinet des livres*, p. 494.]

Addition. — Claudin avait pu, ainsi qu'on vient de le voir, identifier vingt-neuf ouvrages imprimés dans l'atelier anonyme du *Champion des dames.* Il aurait pu en enregistrer trente-cinq, en comprenant dans son énumération six autres ouvrages : *La Complainte de l'amoureux contre la mort, Le Congé pris du siecle seculier,* de Jacques de Bugnin, et *La Remembrance du mauvais riche.* Ces trois livres portent, sur le titre, le grand L calligraphique à trois boucles dont nous avons constaté la présence dans les onze volumes du deuxième groupe.

Il existe aussi une édition des *Faintises du monde* dont le seul exemplaire que j'ai pu voir se trouve à la Bibliothèque nationale; il est incomplet du titre. Je citerai, enfin, l'édition de la *Destruction de Jérusalem* dont j'ai parlé plus haut (article 13), que M. L. Polain (*Catal. général des incunables,* n° 4206) a attribuée aux presses de cet atelier, ainsi qu'une édition du *Doctrinal des filles,* qui est à Chantilly.

17. Janon [Jean] CARCAIN [CARCAN, CARCAGNI], d'origine italienne, était établi à Lyon, comme libraire, en 1485; mais le plus ancien livre qu'il ait imprimé est un *Breviarium Lugdunense* qui porte la date du 23 juin 1486. Certains bibliographes ont cru — Claudin, lui-même, avait d'abord cru — que Janon CARCAIN avait débuté comme imprimeur à Paris; il est probable qu'il n'eut, dans cette ville, qu'un magasin de libraire. Les dates qui se lisent sur ses livres prouvent qu'il a exercé à Lyon jusqu'à la fin du XVe siècle. — 1486-1500. [– *Hist. de l'Impr.,* t. III, chap. LV, p. 451-466. – Proctor, *Index,* p. 619, § XIV, n°s 8589-8590; *Suppl. for 1900,* p. 10, n° 8588A. Cf. p. 579, § XVII, note. – Burger, *Index,* p. 371. – Haebler, *Typenrepertorium,* t. II, p. 255-256.]

18. Jean DU PRÉ. Le plus ancien livre lyonnais sur lequel apparaît le nom de Jean DU PRÉ est une *Vie des Pères Hermites* qu'il imprima avec Jean Philippe (voir l'article 2) et qui fut achevée le 15 janvier 1486 (1487 n. st.). Jean DU PRÉ imprima ensuite seul jusqu'en 1499 au moins, car il vivait encore en 1503. Comme son homonyme de Paris, il a publié des livres justement célèbres par l'importance qui les distingue et par les illustrations qui les décorent. Il ne faut pas le confondre avec Jean Des Prés qui, en 1484, imprima à Salins un *Bréviaire* à l'usage de Besançon. — 1487-1500. [– *Hist. de l'Impr.,* t. III, chap. LVI, p. 467-510. – Proctor, *Index,* p. 619, § XIII, n°s 8585-8588; cf. § XII, note; *Suppl. for 1900,* p. 10, n° 8584A; *Suppl. for 1902,* p. 8, n° 8584A (lisez B?). – Burger, *Index,* p. 394. – Haebler, *Typenrepertorium,* p. 254; cf. p. 313.]

19. *Guillaume Balsarin a eu une fort longue carrière; son plus ancien livre est daté de 1487 et son exercice s'est prolongé jusqu'en 1525 ou 1526. Les productions de Balsarin sont très nombreuses et très variées; on verra plus loin (articles 38 et 42) que Claudin a pu hésiter un moment à en accroître encore le nombre en lui attribuant certaines impressions anonymes dont, tout bien pesé, il a pensé qu'il était plus prudent de ne pas déterminer l'origine. — 1487-1500. [— *Hist. de l'Impr.*, t. III, chap. LVII, p. 511-530. — Proctor, *Index*, p. 618-619, § x, nos 8575-8584; *Suppl. for 1902*, p. 8, no 8577 B. — Burger, *Index*, p. 337-338. — Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 252.]

Vita xpi

Compose et imprime de nouveau a la verite du texte de la saincte escripture et augmente de plusieurs chapitres côme il appert cy apres plus aplain côe chûn pourra veoir ⁊ congnoistre au prouffit ⁊ salut des corps ⁊ amez.



que a nostre extremite nous soyeus en sa compaignie. La sus au royaulme de paradis Amen.

¶ Laus deo.

¶ Cy finist la vie ⁊ passion: resurrection: ⁊ ascension de nostre seigneur ihûcrist avec la trâsmission du sainct esperit ensemble/aussy le trespassemêt ⁊ assumption de la vierge marie avec la vie du faulx traitre ⁊ proditeur iudas scarioth: le tout reveu ⁊ nouvellemêt côpose ⁊ augmête de plusieurs chapitres a la verite du texte de la saincte ⁊ sacree escripture par gens expers a ce faire/⁊ aultremêt quil navoit este aultreffoys fait ⁊ imprime côme tout euidâment len côgnoistra. Et par maistre guillaume balsarin libraire demourât a lyon en la rue merciere Lan nonante. viii. Le. xviii. iour du moys de mars

¶ Versus.

¶ Selon le texte de la saincte escripture.
Est cy descript la vie de iesucrist
En ensuyvant les gloses haultes ⁊ mistes
Des sainctz docteurs pleins du sainct esperit
Vng chescun deulx en a sy bien descript
Quil est la sus colloque es sainctz cieulx.
Comme il appert selon leur noble escript
Qui a chescun peult estre fructueux.

Addition. — Parmi les clichés que Claudin n'avait pas utilisés — ayant probablement connu les livres d'où il les avait tirés, trop tard pour les insérer à leur place — se sont trouvés ceux d'une *Vita Christi* en français, dont l'achevé d'imprimer porte le nom de Balsarin et la date du 18 mars 1498 (1499 n. st.).

Malgré les nombreuses et actives recherches auxquelles je me suis livré, il m'a été impossible de retrouver l'exemplaire d'après lequel ces reproductions ont été exécutées; c'est peut-être une raison de plus pour les recueillir et les présenter ici.

Le texte est orné de petites gravures de genres très différents; les caractères employés sont les mêmes que ceux de la *Via salutis* et de *La grant nef des folz*, dont la description a été donnée, avec des reproductions, dans *l'Histoire de l'Imprimerie*, t. III, p. 520-523.

Comme preveu du hault prince des cieulx
Mais congnoissant quil estoit de sia vieulx
Et que sa femme neust peu mais enfanter
Ne creut pas lange ne ses motz precieulx
Dont il perdit lusage de parler.

¶ Sensuit cõmẽt nostre seigneur envoya lange gabriel a la tresglorieuse vierge marie pour luy annõcer ⁊ signifier le treshault ⁊ excellent mistere de la cõception de dieu le pere tout puissant.



In mense autez. vi. Missus ẽ angel' gabriel a deo in civitatez galilee cui nomẽ nazareth ad virginẽ despõsatam viro cui nomen erat ioseph ⁊c. Luce primo cap. Hec verba sũt Au. vi. mois aps q̃ la cõception de saint iehã baptiste precurseur de nostre seigneur fut faicte ⁊ annoncee cestassavoir environ la fin du moys de septembre. Nostre seigneur vny en saincte trinite. Environ la fin du moys de mars envoya son mesager Lãge gabriel en vne cite de la prince de galilee qui estoit nommee Nazareth Lequel il fist adresser a la tresglorieuse vierge marie laquelle estoit espousee a vng bon hom-

¶ Quant la pucelle sacree vierge marie
Fut trespassee ⁊ conduite es sainctz cieulx
Anges ⁊ archanges en toute melodie
Resonnoyent chantz ⁊ sons armonieux
Les sainctz apostres portoyent le corps entre eulx
Sepulturer chantans devostz canticques
Dont les iuifz dung vouloir furieux
Furent esmeus comme faulx ⁊ inicques.

¶ Cõment aulcuns des iuifz princes ⁊ aultres vindrent en armes pour prendre ⁊ tollir violentement le corps de la vierge marie. Mais ilz furent diuinemẽt pugnis ⁊ puis apres remys ⁊ restaurez vertueusement en sante.



Unus autẽ ex iudeis q̃ erat princeps sacerdotum in suo ordine furore ⁊ ira repletus. Dixit ad reliquos. Ecce tabernaculum illius q̃ nos ⁊ omne genus nostrum turbavit Episinij doctoris libro supi' et prealegato capitulo lxx vij. Quãt les iuifz eurent sceu ⁊ entendu le mistere du sainct et devost trespassement

20. Louis de Venise. On ne connaît qu'un seul livre signé de cet imprimeur; c'est un *Quadragesimale de peccatis*, de Robert de Licio (Caraccioli), qui est daté de 1488, mais sans indication de lieu. Claudin, dont l'opinion a été, en fin de compte, adoptée par Proctor, qu'il avait consulté à ce sujet, a pensé que ce livre avait été imprimé à Lyon. [— *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 354-356. — Proctor, *Index*, p. 519, *Unknown places*, § IX; cf. *Type facsimile Society*, 1903, pl. XX. — Burger, *Index*, p. 623.]

21. Jean DE LA FONTAINE. Par les dates extrêmes que portent les livres, jusqu'ici connus, de cet imprimeur, on est certain qu'il a travaillé de 1488 à 1491 (n. st.); mais un document découvert par M. Baudrier permet de croire que Jean DE LA FONTAINE exerçait encore son métier dans les années qui ont suivi. On ne connaît de lui que des impressions de textes français, et ses livres sont fort rares. — 1488-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. III, p. 531-544. – Proctor, *Index*, p. 620, § XV, note. – Burger, *Index*, p. 389. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 256.]

Sensuit la vie du glorieux mōseigneur saint
Anthoine extraitte mot par mot de sa legende.
I cōme anthoine estoit en laage de vingt ans
il ouyt lire en leglise. Se tu veux estre par-
fait va ⁊ vens quant que tu as ⁊ le donne aux pou
ures. Lors il vendit tout ⁊ le donna aux pouures
⁊ mena vie dermite Cestuy soustint temptacions
de dyables sans nombre. Et une foys quant il eut
surmōte lesperit de fornicacion par vertu de foy le
dyable vint devant luy en forme dun enfant noyr
⁊ confessa quil estoit vaincu de luy. Et lors il im-
petra par prieres ql vit lesperit de fornicacion espi-
ant les iouvenceaux. ⁊ quant il le vit en la ditte for
me il dist. Tu tes apparu a moy en tresuille forme
Je ne te doubteray plus. Une autre foys que an
thoine se tapissoit en ung tombel grant multitude
de dyables le tormenterēt si que son serviteur lem-
porta sur ses espaules. Et si comme tous ceulx q̄
la estoyent le plouroyent ainsi cōme mort tous sen
dormirent. ⁊ anthoine revesquit soudainemēt ⁊ se
fit reporter a ce tombel par son dit varlet. ⁊ si com-
me il estoit illecques estendu a terre par la douleur
des playes par la vertu de luy il les esmouvoit a
luy a lassault Lors ilz sapparurent a luy en diver-

Et cincq iours ap̄s il mōta sur son cheval q̄ estoyt
tres debonnaire mais la morsure dicelluy le getta
a terre ⁊ eut rongees ⁊ derrompues les cuisses ⁊ si
fut mort dedens troys iours. Si comme aucuns
freres requeroyent ouyr danthoine la parolle de sa
lut il dist. Naves vous pas ouy nostre seigneur di
sant. Se aucun te fiert en une ioue tourne luy lau
tre. Et ilz luy dirent. Nous ne le pouōs acomplir.
Et il dist. Aumoyns souffres paisiblement de lu
ne. Et ilz dirent. Certes nous ne pouons. Et an
thoine dist. Ne vueillez pas aumoyns faire plus
que destre feruz. Et ilz dirent. En ce ne pourriōs
no⁹. Lors dist anthoine a son disciple. Appareil-
le luz amers a ces freres. car sont trop deliciteux.
Seulle oraison vous est necessaire. Et ces choses
sont en la vie des peres. Quant le benoist anthoi
ne fut en laage de cent ⁊ cinq ans il baisa tous ses
freres ⁊ reposa en paix soubz cōstantin qui regna
lan de grace de nostre seigneur troys cens ⁊ qua-
rante.

Cy fine la legende sain Anthoine.

Addition. — Claudin a constaté que ses découvertes successives avaient porté à *six* le nombre des productions connues de Jean DE LA FONTAINE. Il aurait pu et dû dire *huit* : d'une part, il a oublié à ce moment une *Vie de sainte Barbe*, imprimée avec les caractères du roman de *Clamades;* il l'avait lui-même citée dans son tome III, page 293; cette pièce a, récemment, passé dans le catalogue de la vente Werlé, sous le n° 32 de la 2[e] partie, avec reproduction du titre. D'autre part, Claudin a retrouvé, plus tard, une *Vie de saint Antoine,* dont il avait fait exécuter un fac-similé; elle est très différente de celle qui sort de l'atelier du *Champion des dames* et qui a été décrite ci-dessus, p. 425-426.

Le texte est, mot pour mot, absolument semblable dans les deux éditions, mais celle qu'il faut restituer à Jean DE LA FONTAINE est, ainsi qu'on le voit par les fac-similés, imprimée, comme la *Vie de sainte Barbe*, avec les caractères du roman de *Clamades*.

22. *Michel TOPIÉ et Jacques HEREMBERCK, imprimeurs allemands, se sont établis à Lyon en 1488. Ils ont publié de grands ouvrages illustrés. Les deux associés se séparent vers 1492; TOPIÉ travaille d'abord seul, puis il imprime un *Missel à l'usage d'Uzès* avec Jean Neumeister, en 1495 (voir article 11). Son nom reparaît, seul, en 1497, à la fin d'un *Missel romain;* vers 1498, il aurait eu pour compagnon ou pour associé un imprimeur nommé François Dalmès. Michel TOPIÉ est inscrit dans les rôles d'impositions de la ville de Lyon jusqu'en 1512, mais le *Bréviaire de Saint-Ruf,* daté de 1500, est le livre le plus récent que l'on cite jusqu'à présent comme sorti de son atelier. — 1488-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LIX, p. 1-50. – Proctor, *Index*, p. 620, § XVI, nos 8591-8595. – Burger, *Index,* p. 611; cf. p. 510. – Haebler, *Typenrepertorium,* t. II, p. 256-258. – Félix Desvernay, *Origines de l'impr. à Lyon*, dans *Bull. du bibliophile,* 1896, p. 401-404.]

23. Jean TRECHSEL était peut-être originaire de Bâle. En 1488, il succéda à Nicolas Philippe (voir article 2), dont il épousa la veuve. La carrière de TRECHSEL fut très féconde, et ses livres — notamment son *Térence* — sont, à juste titre, des plus célèbres; il est mort en 1498, pendant qu'il imprimait un *Avicenne* qui a été achevé par Jean Clein (voir article 45). TRECHSEL laissait deux fils trop jeunes pour lui succéder immédiatement; ceux-ci ne s'établirent imprimeurs à Lyon qu'en 1515. Il avait eu pour collaborateur littéraire — comme correcteur, doit-on peut-être dire — le grand humaniste Josse Badius, qui était son gendre et qui s'établit plus tard à Paris. — 1488-1498. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LX, p. 51-96. – Proctor, *Index,* p. 620, § XVII, nos 8596-8616; *Suppl. for 1898*, p. 7, no 8595 A; *Suppl. for 1901*, p. 7, nos 8601 A, 02 A, 06 A, 06 B. – Burger, *Index,* p. 615-616. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 258. – P. Renouard, *Bibliographie... de Josse Badius* (Paris, 1908, 3 vol. in-8°), *passim* et notamment t. I, p. 11-17.]

24. *Jacques MAILLET fut à la fois marchand libraire et imprimeur à Lyon à partir de 1489. Il paraît avoir été l'associé de Gaspard Ortuin (voir article 12), ou bien de l'avoir, comme libraire, chargé d'imprimer des livres pour son compte. L'exercice de Jacques MAILLET s'est prolongé jusque dans le XVIe siècle. — 1489-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXI, p. 97-118. – Proctor, *Index*, p. 621-622, § XVIII, nos 8617-8625; *Suppl. for 1902*, p. 8, no 8622 A. – Burger, *Index,* p. 488. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 259.]

Addition. — Claudin avait fait exécuter le fac-similé de l'achevé d'imprimer de la *Somme rurale* dont il a parlé plus haut, p. 110. Il n'est pas inutile de donner ici cette reproduction comme spécimen des caractères employés dans ce livre.

¶ Cy fine la somme Rural compilee par
Jehan boutillier conseillier du roy a paris.
Et imprimee a Lyon sur le rosne par. Ja-
ques maillet le .xiiij. iour de nouēbre lan
mil.cccc.xciiij.

25. *Jean Fabri, originaire d'Allemagne, s'appelait probablement Jean Schmidt; son nom francisé [Faure, Favre] se lit sous des formes variées dans différents documents des Archives de Lyon. Il a imprimé son premier livre, un *Belial*, en 1490. Ses relations avec Mathieu Husz ne semblent pas douteuses, en raison des caractères qu'il a employés et de la nature des livres qu'il a publiés. Le nom de cet imprimeur figure en 1503 dans les rôles d'impositions. — 1490-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXII, p. 119-136. – Proctor, *Index*, p. 622, § XIX, n° 8626; *Suppl. for 1898*, p. 7, n° 8625 A. – Burger, *Index*, p. 397. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 259-260.]

26. Atelier anonyme (Cinquième). Cet atelier n'a produit qu'un seul ouvrage, un *Ars moriendi* curieusement illustré de gravures sur bois signées des lettres I. D. Ce livre a pu paraître vers 1490. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 436-449. – Proctor, *Index*, p. 904, n° 8700 A.]

27. Atelier anonyme (Sixième). Un seul livre est sorti de cet atelier: c'est une édition des *Casus longi Guidonis Papæ*, qui a dû être imprimée vers 1490. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 449-452.]

28. Atelier anonyme (Septième). On ne connaît encore qu'un seul livre de cet atelier : un *Pathelin* en latin, imprimé sous le titre de *Comedia nova*, peut-être vers 1490. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 453-456.]

29. Engelhart Schultis. Le seul livre, à la fois daté et signé, que l'on puisse citer de cet imprimeur; est un recueil de *Sermons* de Pierre d'Orvaux ou Dorbeau (*Petrus de Orbellis*), du 24 novembre 1491. On lui attribue aussi l'impression d'autres ouvrages, mais ceux-ci ne portent pas son nom. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 313-315. – Proctor, *Index*, p. 623, § XXII, n°s 8638-8640; *ibid.*, p. 904, 8640 A; *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8639 A; *Suppl. for 1901*, p. 7, n° 8639 B. – Burger, *Index*, p. 582. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 262.]

30. Antoine LAMBILLION et Marin SARRAZIN ont formé leur association en 1491; celle-ci a duré jusque dans les dernières années du XV[e] siècle. Il existe des livres qui ne portent que le nom d'Antoine LAMBILLION, avec une marque spéciale. — 1491-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXIII, p. 137-146. – Proctor, *Index*, p. 623. § XXI, n[os] 8636-8637. – Burger, *Index*, p. 461. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 261-262.]

31. *Jacques ARNOLLET [ARNOULET], dit Jacques SACON, est né à Bourges. Il ne faut pas le confondre avec Jacques Sacon ou Zachone, enregistré plus loin, article 46. Il s'est associé en 1492 avec Claude DAYNE [DAYGNE ou DEYNE], dit VICAIRE, qui était originaire de Salins; il a, ensuite, travaillé seul. — 1492-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXIV, p. 147-172. – Proctor, *Index*, p. 625, § XXX, n[os] 8665-8667, et p. 628, § XXXVIII, n° 8686. – Burger, *Index*, p. 330 et 388. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 266-267 et 271.]

32. *Pierre MARÉCHAL [MARESCHAL] et Barnabé CHAUSSART. Le premier de ces imprimeurs était originaire de la Bresse; le second était de Nevers. On n'a de preuve certaine de leur association qu'à partir de 1492. Cette association fut des plus fécondes et les livres qu'elle produisit sont, en général, très soignés. Malheureusement, beaucoup de ces impressions sont sans date, et il est assez difficile de dresser d'une façon précise la liste de celles qui appartiennent au XV[e] siècle. — 1492-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXV, p. 173-196. – Proctor, *Index*, p. 622, § XX, n[os] 8627-8635; cf. *ibid.*, p. 623, § XXIV; *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8629 A. – Burger, *Index*, p. 377 et 491-492. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 260-261.]

33. *Martin HAVARD a débuté comme imprimeur à Lyon en 1493; cela ne résulte que de la mention de son nom dans des documents d'archives, car on ne connaît aucun livre signé par HAVARD avant 1499. Il a imprimé quelques ouvrages en latin, mais il s'est surtout adonné à l'impression de livres français. Son exercice s'est prolongé dans le siècle suivant. — 1493-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXVI, p. 197-220. – Proctor, *Index*, p. 627, § XXXVI, note. – Burger, *Index*, p. 431. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 270. – Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 99-110 et p. 473-474.]

34. *Jean DE VINGLE, originaire d'Abbeville, a publié de très beaux livres illustrés, ainsi que des ouvrages de théologie et des classiques pour les écoles. Il a poursuivi sa carrière jusqu'en 1512, et sa production a été considérable. — 1493-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXVII, p. 221-244. – Proctor, *Index*, p. 623-624, § XXV, n[os] 8643-8654; *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8646 A; *Suppl. for 1902*, p. 4, n[os] 8643 A et 8644 A. – Burger, *Index*, p. 633-634. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 263.]

35. *Nicolas Wolff [Lupi], né á Luner, en Allemagne, s'établit á Lyon, comme fondeur de caractères, en 1493. Il ne se révéla comme imprimeur qu'en 1498 et il a continué d'exercer son métier jusqu'en 1515. Il a employé Josse Badius comme correcteur aprés la mort de Trechsel (voir article 23) et a été le promoteur de l'imprimerie grecque á Lyon. — 1493-1500. [– *Hist. de l'Impr.,* t. IV, chap. LXVIII, p. 245-256. – Proctor, *Index,* p. 626-627, § XXXIV, nos 8674-8682; *Suppl. for 1900,* p. 11, no 8677 A. – Burger, *Index,* p. 644. – Haebler, *Typenrepertorium,* t. II, p. 269.]

Addition. — Par suite d'une erreur de numérotage, Claudin a laissé passer, t. IV, p. 252, le cliché d'un alphabet qui est, d'ailleurs, correctement placé, page 256. L'alphabet de la page 252 doit être remplacé par celui-ci, qui est tiré des *Questiones Petri de Aylliaco,* imprimées par Nicolas Wolff, en 1500.

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z

a b c d d e f g h i j l m n o p q r r s t u v x y z

ff ſſ ſt . : ⸗

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

36. Michel Wenssler [Venczeler], aprés avoir été imprimeur á Bâle (1474-1491), á Cluny, puis á Mâcon (1493), s'est fixé á Lyon á la fin de l'année 1494. Il a exercé jusqu'en 1498, car il figure encore, á cette date, sur les rôles de la milice lyonnaise. — 1494-1498. [– *Hist. de l'Impr.,* t. IV, chap. LXIX, p. 257-262. – Proctor, *Index,* p. 624, § XXVII, note; et *Suppl. for 1902,* p. 8, no 8654 A. Cf. p. 538-541, § II, nos 7458-7521 (*Bâle*); p. 645, § XXIX (*Cluny*); p. 646, § XXXIII (*Mâcon*). – Burger, *Index,* p. 636-637. – Haebler, *Typenrepertorium,* t. II, p. 264-265. Cf. t. I, p. 15-16 (*Bâle*); t. II, p. 242 (*Cluny*) et p. 272 (*Mâcon*). – Henri Gloria, *Le premier imprimeur mâconnais. Michel Wenssler de Bâle. Notice...* (Mâcon, impr. Protat, 1877. In-8°. Extrait des *Annales de l'Acad. de Mâcon.*]

37. Aymon [Hémon, Edmond] David. Le nom de cet imprimeur se lit sur quatre ou cinq volumes datés de 1496, 1498 et 1500 (1501 n. st.). [– *Hist. de l'Impr.,* t. IV, chap. LXXIV, p. 316-320. – Proctor, *Index,* p. 624, § XXVII, note. – Burger, *Index,* p. 388. – Haebler, *Typenrepertorium,* t. II, p. 265.]

38. Atelier anonyme (Huitiéme). Une édition de *La Practicque de maistre Bernard de Gordon,* datée du 31 août 1495, est imprimée avec des caractéres qui ressemblent beaucoup á ceux qu'a employés Guillaume Balsarin dans plusieurs de ses livres (voir article 19 et cf. article 42). [– *Hist. de l'Impr.,* t. IV, chap. LXXV, p. 456-459. – Proctor, *Index,* § XL, no 8702.]

39. ATELIER ANONYME (NEUVIÈME). Il existe quatre volumes imprimés avec des caractères que Claudin n'a pu rattacher à ceux d'aucun imprimeur connu. Ce sont : *Le Livre des Getz*, une édition de l'*Antechrist*, une édition de *Griselidis* et une édition de *L'Exposition des Evangilles*. La fonte employée dans cet atelier est caractérisée par des majuscules pointées (C, G, P, T, U ou V) qui sont bien faites pour attirer l'attention et qui peuvent servir à en faire reconnaître les productions. Ces livres ont probablement été imprimés dans les dernières années du XVe siècle. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 459-476. – Proctor, *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8579 A.]

40. *Jean BACHELIER et Pierre BARTELOT ont imprimé quatre volumes de 1496 à 1499. Jean BACHELIER a, ensuite, signé seul les livres qui sont sortis de son atelier, qu'il a occupé jusqu'en 1518. C'est par erreur que Claudin a attribué le prénom de Claude à Pierre BARTELOT dans le sommaire du chapitre LXXVI (t. IV, p. 309). [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 320-325. – Proctor, *Index*, p. 624, § XXVIII, n°s 8655-8657. – Burger, *Index*, p. 334. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 265.]

41. *Claude GIBOLET a imprimé quelques volumes de 1496 à 1498. Peut-être a-t-il, mais comme libraire seulement, continué de résider à Lyon jusqu'en 1503 [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 325-329. – Proctor, *Index*, p. 626, § XXXI, note. *Suppl. for 1900*, p. 10, n° 8667 A. – Burger, *Index*, p. 416. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 267. – Félix Desvernay, *Origines de l'impr. à Lyon*, dans *Bull. du bibliophile*, 1896, p. 404-406.]

42. ATELIER ANONYME (DIXIÈME). Claudin a découvert à la Bibliothèque de l'Université d'Iéna une édition du roman d'*Artus*, sans nom d'imprimeur, mais daté du 13 juin 1496. Les caractères, comme ceux du *Bernard de Gordon* cité plus haut (article 38), ressemblent à ceux de Guillaume Balsarin; mais l'identification n'est pas absolue et l'imprimeur reste inconnu. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXV, p. 476-479.]

43. *Jacquemin SUIGO et *Nicolas BENEDETTI, le premier d'origine italienne, et le second de nationalité espagnole, avaient été imprimeurs en Italie. Ils vinrent s'établir à Lyon en 1496 et si, après 1498, il n'est plus question de SUIGO à Lyon comme imprimeur, du moins a-t-on la preuve qu'il vivait encore à cette époque. Quant à BENEDETTI, il figure encore dans les documents d'archives pendant les premières années du XVIe siècle. — 1496-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXX, p. 263-278. – Proctor, *Index*, p. 625, § XXIX, n°s 8658-8664; cf. p. 339, § XCIV, note. – Burger, *Index*, p. 343 et 605. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 266.]

44. *François FRADIN et *Jean PIVARD se sont associés en 1497, ainsi que cela résulte de l'achevé d'imprimer d'une Bible latine qui porte cette date. En 1500, on voit sur quelques livres le nom de François FRADIN joint à celui de Jean FYROBEN, en même temps que celui de Jean PIVARD se lit, seul, à la fin d'autres volumes datés des deux ou trois dernières années du xve siècle. Ces trois imprimeurs travaillaient encore au siècle suivant. — 1497-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 329-336. — Proctor, *Index*, p. 626, § XXXII, n°s 8668-8670 et p. 628, § XXXIX, note; *Suppl. for 1900*, p. 11, n° 8670 A et *Suppl. for 1902*, p. 8, n° 8668 A. – Burger, *Index*, p. 405 et 539. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 267 et 271.]

45. *Jean CLEIN, dont le véritable nom était Jean SCHWAB, est un Allemand. Il succède, en 1498, à Jean Trechsel dont il épouse la veuve (voir ci-dessus, article 23), et demeure imprimeur jusqu'en 1528. — 1498-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXI, p. 279-282. – Proctor, *Index*, p. 627, § XXXV, n°s 8683-8685; cf. p. 351, § CVI, n° 5348. – Burger, *Index*, p. 378. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 269.]

46. *Bonin DE BONINIS, d'origine dalmate, fut d'abord imprimeur en Italie, puis vint se fixer comme libraire à Lyon en 1491. Il apparaît comme imprimeur dans cette ville à partir de 1498 et on l'y trouve encore en 1508. Ses beaux livres de liturgie l'ont rendu célèbre. — 1498-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXII, p. 283-294. – Proctor, *Index*, p. 613 («seeming to be publisher only»). – Burger, *Index*, p. 354. – Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IV, p. 9-17.]

47. *Noel ABRAHAM, libraire et imprimeur, appartient peut-être au XVIe siècle. Cependant deux pièces de circonstance, se rapportant aux années 1495 et 1498, sont sorties de son officine; elles ont été citées par Claudin d'après M. Baudrier. Le nom de Noel ABRAHAM se trouve à Lyon jusqu'en 1509. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 336-338. – Proctor, *Index*, p. 613 («seeming to have printed extant books only after 1500»). – Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 4-20.]

48. *Jacques SACON [ZACHONI, ZACHONE] était Piémontais. On ne doit pas le confondre avec son homonyme (peut-être son allié?) Jacques Arnollet, dit Sacon, cité plus haut, article 30. Jacques SACON, le Piémontais, s'établit à Lyon en 1498; il y était encore durant le premier quart du XVIe siècle. — 1498-1500. [– *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIII, p. 295-308. – Proctor, *Index*, p. 626, § XXXIII, n°s 8671-8673. – Burger, *Index*, p. 574. – Haebler, *Typenrepertorium*, t. II, p. 268-269.]

49. *Claude DAVOST, libraire et imprimeur, était originaire de Troyes, en Champagne. Il a travaillé pour Noel Abraham, ainsi que pour Jean Dyamantier, en 1500. Il a dû exercer jusqu'en 1510 au moins. [— *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 339-350. — Proctor, *Index*, p. 613 («seeming to have printed extant books only after 1500»).]

50 *Didier THOMAS figure, en qualité d'imprimeur, dans les Archives de Lyon, dès 1493; on ne connaît, cependant, aucun livre daté et portant son nom, avant 1502. Il a travaillé jusqu'en 1515. [— *Hist. de l'Impr.*, t. IV, chap. LXXIV, p. 350-353.]

Cinquante ateliers en pleine activité à Lyon au xve siècle, telle est la situation qui ressort du résumé des recherches de Claudin. Si, de ce total, on déduit les dix ateliers anonymes que l'on ne connaît que par leurs productions, et sur les titulaires desquels il n'a été possible jusqu'ici de rien préciser, il en reste quarante sur le fonctionnement desquels on est à peu près documenté, dont on connaît les patrons, quelques compagnons ou associés et même quelques correcteurs. La nomenclature de ces quarante ateliers nous fournit les noms de plus de cinquante imprimeurs, dont quelques-uns, par suite d'association, se trouvent groupés dans un même article.

A ce sujet, une comparaison s'impose avec les résultats qui se trouvent consignés à la suite du tableau similaire que Claudin avait établi pour Paris (*Hist. de l'Impr.*, t. II, p. 561). Le nombre des imprimeurs lyonnais du xve siècle est, sans doute, inférieur à celui des imprimeurs parisiens de la même période; il atteint, cependant, un chiffre respectable. On a pu voir que, sous ce rapport, Venise étant exceptée, Paris avait occupé le premier rang dans le monde; il est possible que Lyon occupe le second, à moins que la ville de Bologne, en Italie, à qui Proctor a attribué quarante-six ateliers qui ont fonctionné à partir de 1471, n'arrive elle-même sur le même rang ou presque au même rang que Lyon.

Il y a un autre point de vue qu'il peut être intéressant aussi de considérer : de quels pays étaient originaires les nombreux imprimeurs qui ont su faire de Lyon un centre typographique aussi important? Un certain nombre de ceux-ci, on a pu le constater, étaient de Lyon même ou des environs immédiats (de la Bresse ou du Bugey, notamment); mais il en vint d'autres parties de la France; il en vint aussi beaucoup de l'étranger. La si-

tuation géographique de la ville, la proximité de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie n'eurent-elles pas une influence sur cette immigration?

Il est difficile de répondre à ces questions d'une façon rigoureuse, faute de renseignements suffisants sur les personnes; on peut l'essayer néanmoins. Sur le total, arrêté par Claudin, de cinquante-trois imprimeurs ayant exercé à Lyon au xv[e] siècle, vingt, au moins, étaient français, trente environ, étaient étrangers. Parmi ces derniers, on peut en compter vingt ou vingt-deux qui étaient d'origine allemande, cinq venaient d'Italie, un seul de l'Espagne, un seul aussi de la Belgique. Celui-ci — c'était Guillaume Le Roy, originaire de la principauté de Liége — eut, il est vrai, la gloire d'installer les premières presses lyonnaises; mais sa réussite aurait-elle été aussi complète s'il n'avait trouvé chez Barthélemy Buyer l'accueil et la protection qui lui permirent de faire ses premiers essais?

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE LIX

CHAPITRE LX

CHAPITRE LXI

CHAPITRE LXII

CHAPITRE LXIII

CHAPITRE LXIV

CHAPITRE LXV

CHAPITRE LXVI

CHAPITRE LXVII

CHAPITRE LXVIII

CHAPITRE LXIX

CHAPITRE LXX

CHAPITRE LXXI

CHAPITRE LXXII

CHAPITRE LXXIII

CHAPITRE LXXIV

CHAPITRE LXXV

FAC-SIMILÉ HORS TEXTE.





Les pages intermédiaires sont blanches